

HISTOIRE

DE LA

CATHÉDRALE DE RODEZ

AVEC

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET DE NOMBREUX DOCUMENTS SUR LES ÉGLISES ET LES ANCIENS ARTISTES DU ROUERGUE

PAR

L. BION DE MARLAVAGNE

Membre de la Société française d'Archéologie

ORNÉE DE 27 GRAVURES

RODEZ

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

PARIS

DIDRON, LIBRAIRE

23, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23

1875

A NOTRE-DAME DE RODEZ

Très-sainte Vierge,

C'est sous vos auspices, que j'ai entrepris, il y a plusieurs années, de faire la description et de raconter l'histoire du magnifique temple érigé par nos pères et placé sous votre invocation glorieuse. Aujourd'hui que, grâce à votre bienveillant soutien, je suis parvenu au terme de mon travail, à qui pourrais-je offrir la dédicace de ce modeste volume, sinon à vous, ô ma toute bonne et toute puissante protectrice.

Louis Marlavagne.

PRÉFACE

Les ouvrages spéciaux sur la cathédrale de Rodez ne sont pas en grand nombre, nous n'en connaissons que deux; c'est d'abord la *Notice archéologique* publiée par M. l'abbé Magne en 1842; elle n'a que 130 pages in-12; mais dans cet opuscule on peut dire que la qualité supplée à la quantité, car il serait difficile d'exprimer en moins de pages des idées plus hautes et plus vraies sur la cathédrale. La seconde *Notice* qui n'est, suivant les propres expressions de l'auteur, qu'un résumé de celle de M. Magne, a été publiée par M. Hippolyte de Barrau dans le tome IV des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*

On trouve encore de précieux renseignements sur la cathédrale dans la *Vie de François d'Estaing*, évêque de Rodez, par le P. Beau (1642), dans

l'*Histoire de François d'Estaing,* par M. Bion de Marlavagne, chanoine honoraire (1839), dans les *Annales du Rouergue* de M. de Gaujal, enfin dans les rapports adressés au Congrès archéologique de Rodez en 1863, par M. l'abbé Alibert et par d'autres archéologues.

Tous ces ouvrages se bornent à décrire le monument; ils sont presque muets sur l'histoire de la construction et sur les noms des architectes; cette absence de détails tient surtout à l'oubli des sources originales. C'est des archives, qu'à cet égard, doit nous venir la lumière, et jamais encore on ne les a véritablement explorées. De là une grande lacune dans l'histoire artistique du Rouergue. Le modeste ouvrage que nous publions aujourd'hui a pour but de combler cette lacune en éclairant de quelques lueurs nouvelles un sujet si important, si curieux et si peu connu. Nous allons dire brièvement de quelle manière nous avons rempli ce dessein, les sources auxquelles nous avons puisé, la méthode que nous avons suivie, et enfin les principaux résultats auxquels nous pensons être arrivé.

Remontant jusqu'aux temps les plus anciens, nous avons d'abord voulu connaître le sol sur lequel s'élève la cathédrale, son antiquité, sa position dans la ville, les églises successives dont il a été couvert jusqu'au XIIIe siècle. La fondation de la cathédrale, la date de la construction de ses diverses parties, le nom des

architectes, des sculpteurs et des peintres-verriers, le prix des ouvrages, les moyens employés pour subvenir aux dépenses ont été ensuite l'objet de nos investigations. Ces questions relatives à la construction étant traitées, nous avons abordé la description de la cathédrale, nous avons successivement passé en revue tous les membres de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le chœur et son ameublement, les chapelles avec les tombeaux qu'elles renferment, l'orgue, les cloches, le trésor et les cérémonies liturgiques.

Tel est le cadre vaste et simple que nous nous étions tracé. Pour le remplir d'une manière convenable, nous avons dû recourir à plusieurs genres de documents. Nous en signalerons ici la nature et l'importance.

A part les ouvrages composés sur la cathédrale, et dont il a été question plus haut, nous avons consulté le grand et beau *Dictionnaire de l'Architecture française*, par M. Viollet-Leduc, les *Annales archéologiques* de M. Didron, l'*Abécédaire d'archéologie* et le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. Ces publications sont le *vade mecum* obligé de tous ceux qui s'occupent de l'histoire des monuments du moyen âge.

Mais c'est surtout aux Archives départementales que nous avons eu recours. Deux fonds, celui de l'Évêché et celui du Chapitre cathédral de Rodez, ont été exploités par nous avec grand

profit. Dans le fonds du Chapitre, une subdivision se rapporte à la fabrique de la cathédrale ; elle est remplie des titres de ses revenus particuliers : baux à cens, donations, testaments, concessions de priviléges spirituels aux bienfaiteurs de l'œuvre. On entrevoit facilement l'importance de ces actes pour le sujet qui nous occupe. — Les comptes, surtout les pièces à l'appui des comptes, sont d'une excessive rareté ; nous en avons cependant réuni plusieurs des XIIIe et XVe siècles. Sous le rapport de l'intérêt, rien n'égale les baux à prix-fait, car ils nous font connaître exactement la date des constructions, le prix des ouvrages et le nom des artistes. Presque tous ceux que nous publions viennent des registres des notaires qui instrumentaient pour le Chapitre et pour l'Évêché.

Nous avons aussi mis à contribution les Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rodez, et dans ce dépôt les registres des délibérations, les livres aux tailles, et les comptes de l'ancienne commune de la *Cité*, sont venus éclaircir plusieurs points de l'histoire de la construction de la cathédrale.

Nous rangerons parmi les monuments figurés un parchemin du fonds des Chartreux de Rodez qui représente le clocher de la cathédrale à l'époque de sa construction vers 1514. Dessin grossier, bon seulement à montrer l'espèce d'en-

gin dont on se servait pour monter les pierres à une si grande hauteur (1).

On connaît à présent les matériaux employés à la composition de ce livre. Il nous reste à dire quelques mots sur leur mise en œuvre. La méthode que nous avons suivie est des plus simples. Nous nous sommes borné à résumer les détails que fournissent les documents originaux, et, tant que nous avons pu, nous les avons classés d'après l'ordre chronologique. Nous ne voulions pas que le lecteur fût forcé de nous croire sur parole; pour lui donner le moyen de vérifier l'exactitude de nos assertions, nous rapportons soigneusement en note les textes sur lesquels nous nous appuyons. Nous avons même reproduit *in extenso* soit dans ces notes soit à l'Appendice les documents les plus importants (2).

Plusieurs, peut-être, vont se récrier contre la longueur des pièces justificatives. Pour notre excuse nous dirons que ce qui manque le plus chez nous ce sont les documents, non les documents classés et numérotés, mais les documents transcrits en entier ou du moins très-largement analysés. Il me semble que l'histoire du Rouergue changerait d'aspect si une foule de pièces qui

(1) Du point où s'élevait jadis la Chartreuse, au fond des allées du Foiral, on aperçoit dans le lointain, vers l'Orient, le rempart de la ville et la cathédrale avec son grand clocher à moitié construit.

(2) Monteil, *Traité des matériaux manuscrits*, t. II, p. 370, dit : « Je ne croirai jamais un auteur d'une histoire des siècles anciens quand il n'aura pas de notes. »

gisent dans la poudre des archives publiques ou particulières étaient enfin mises au jour. Celles que nous publions ont servi pour notre ouvrage, mais elles ne seront pas sans utilité pour d'autres. Il en est des vieux textes comme de ces mines riches où l'on peut encore découvrir quelques parcelles d'or, même en venant après un grand nombre de chercheurs.

Nous sommes assurément bien loin de croire que ce travail soit parfait et qu'il n'y manque rien. Dans la description de la cathédrale, par exemple, on trouverait, sans doute, plus d'une chose à critiquer. Ce qui nous paraît incontestable et ce que nous nous sommes attaché à faire ressortir, c'est la ressemblance de la cathédrale de Rodez avec les cathédrales de Clermont, de Limoges et de Narbonne, avec cette dernière surtout. Elle peut, comme les trois autres, servir à montrer ce que devint l'architecture ogivale à la fin du XIIIe siècle en quittant l'Ile-de-France et la Picardie, son pays d'origine, pour s'établir au Midi dans des contrées où l'architecture romane dominait exclusivement.

Un autre fait important qui n'échappera pas à l'attention du lecteur, c'est que la cathédrale de Rodez a été bâtie par des maçons du pays (1). —

(1) Suivant M. Crozes, *Monographie de la cathédrale d'Alby*, *page* 32, « le jubé et le chœur de Sainte-Cécile furent construits par une de ces compagnies d'ouvriers maçons qui, dans les XIIIe et XIVe siècles, parcouraient la France, la truelle d'une main, le ciseau de l'autre, et

Aujourd'hui, quand on veut construire la moindre église en style ogival, on est contraint de chercher au loin, souvent à grands frais, des plans, des architectes et des ouvriers. Le moyen âge ne connut point tous ces embarras. Aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles les bons constructeurs n'étaient pas rares dans nos villes et jusqu'au fond de nos campagnes. En fait d'art et particulièrement en fait d'architecture, le Rouergue, s'il a peu donné aux pays voisins, s'est presque toujours suffi à lui-même. Son inaptitude à la culture des arts n'est donc pas aussi grande qu'on s'est plu à le dire. Cette vérité résulte non-seulement de l'histoire de la cathédrale, mais encore des documents sur les anciens artistes du Rouergue que nous publions à l'Appendice.

En voilà plus qu'il ne faut sur la matière et le plan du livre. Il nous reste à dire un mot des petits dessins qui en forment ce qu'on appelle l'*illustration*. Nous les devons presque tous à l'obligeance de M. J. Besseyrias, peintre-verrier.

arrêtaient partout où les é êques réclamaient le secours de leur talent » Cette opinion très-contestable pour la cathédrale d'Alby, est inadmissible pour notre Rouergue. Dans les travaux de construction, grands et petits, religieux ou civils, nous ne voyons jamais que des individus maîtres maçons, libres, indépendants, non affiliés. Ils traitent seuls à forfait, sans enchères préalables, sans les devis détaillés qui se font aujourd'hui. Et derrière ces individus, presque toujours nés ou domiciliés dans le pays (en 1514 un maçon d'Alby vient construire la belle église de Belmont en Vabrais), on ne trouve aucune grande compagnie, aucune grande corporation.

Il a mis son habile crayon à notre service avec beaucoup de zèle et de désintéressement. Nous lui en sommes très-reconnaissant. Il y a longtemps que nous lui avons fait connaître nos sentiments à ce sujet; mais qu'il nous permette de lui exprimer ici de nouveau notre gratitude bien sincère et bien profonde.

AVERTISSEMENT

POUR LES CITATIONS

Nous avons puisé la plupart de nos renseignements dans les Archives départementales de l'Aveyron. Ce grand dépôt et les autres dépôts moins importants qui ont servi pour nos études sont désignés non par des sigles mais presque en toutes lettres et d'une manière à peine abrégée. Nous indiquons pour chaque registre et pour chaque titre isolé le fonds auquel il appartient dans les archives et la cote qu'il y porte.

A l'époque où nous exécutions nos recherches, les Archives départementales n'avaient pas encore été définitivement classées et numérotées. Je doute même, qu'à l'heure présente, ce travail soit accompli pour toutes les pièces. Au lieu donc du numérotage moderne court et précis tel qu'il se pratique maintenant, nous avons dû nous contenter des numéros et des indications des anciens inventaires. Nous ferons surtout cette remarque pour le fonds du Chapitre de

Rodez si riche en documents sur la cathédrale. En 1856, toutes ses chartes étaient encore réparties dans cent deux caisses ou layettes en bois, de forme oblongue et se fermant par des couvercles qui couraient dans une rainure. Chaque caisse contenait les titres relatifs à un objet particulier, tantôt un lieu, — seigneurie, fief, prieuré, — tantôt une nature d'affaires ou d'intérêts, — bulles et unions, priviléges, amortissements, etc.

Le numérotage des titres était fait, non au moyen des chiffres, mais avec les lettres de l'alphabet répétées, A. AA. B. BA. BB , etc. Chacune des pièces portait en outre le nom de la caisse qui les renfermait exprimé de cette manière : *Ponatur in archivio de.....* Ce système de logement des titres est aboli. Des portefeuilles en carton disposés comme le volume d'une bibliothèque, remplacent avantageusement les caisses ou layettes. Mais l'ancien classement ne paraît pas avoir subi de grandes modifications. Les titres sont rangés dans le même ordre qu'auparavant. Sur le dos de chacun d'eux on pourra toujours facilement lire à côté du chiffre nouveau les anciennes majuscules romaines et les autres indications que nous venons de signaler.



HISTOIRE

DE LA

CATHÉDRALE DE RODEZ

CHAPITRE PREMIER

Les Origines

Malgré l'obscurité qui environne les origines du christianisme dans le Rouergue, il y a un fait qu'on peut regarder comme certain, c'est que saint Martial, évêque de Limoges, en a été le premier apôtre. En effet, son nom se retrouve au fond de toutes les traditions religieuses de notre province, et ces traditions n'en fournissent pas d'autre qui puisse être comme le premier anneau de la chaîne catholique.

On ne dispute que sur l'époque de sa mission. Les uns veulent qu'il ait été envoyé par saint Pierre lui-même, au premier siècle de notre ère. D'autres retardent sa venue jusqu'au milieu du IIIe siècle. De quel côté est la vérité?

Il est certain que l'ancienne tradition religieuse, qui fait de saint Martial le premier apôtre du Rouergue, le

fait venir au premier siècle. Suivant les *Mémoires de l'église Notre-Dame de Rodez* (1), saint Martial était un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; il vint dans la Gaule au premier siècle de l'Église, érigea un temple à Rodez, en l'honneur de la sainte Vierge, pour l'usage des nouveaux chrétiens qu'il avait convertis, et y plaça une partie des nombreuses reliques qu'il portait avec lui. Tous ces faits se trouvent résumés dans la légende de saint Martial, qu'on lit au Propre des Saints du diocèse de Rodez, 30 juin.

Nos historiens modernes rejettent cette tradition. Bosc hésite à croire que saint Martial soit jamais venu à Rodez. Gaujal ne le nomme même pas, et il ne commence l'histoire ecclésiastique du Rouergue qu'à saint Amans, au ve siècle. M. de Barrau dit que c'est une fable qui ne mérite aucune créance. Seul, M. l'abbé Magne (2) prétend que cette tradition n'est peut-être pas sans fondement.

Mais sur quoi donc s'appuient les auteurs qui la rejettent absolument ? Ils allèguent un passage de l'histoire des Francs, par saint Grégoire de Tours, d'après lequel saint Martial ne serait venu qu'au IIIe siècle. Ce passage serait, en effet, concluant, si on pouvait le considérer comme une autorité irrécusable. Mais il n'en est pas ainsi. Dans une savante dissertation, publiée en 1855, sur l'apostolat de saint Martial, M. Arbellot, de Limoges, prouve, par des raisons nombreuses et solides, que ce passage n'a aucune autorité, et, par conséquent, il ruine

(1) Ce manuscrit qu'il serait peut-être impossible de retrouver aujourd'hui, est cité dans l'ouvrage de *Dominici*, historien du Quercy, vivant en 1642. V. *les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, IV, 485.

(2) *Notice archéologique sur l'église cathédrale de Rodez.*

jusqu'aux fondements l'opinion historique qui s'appuie sur Grégoire de Tours (1).

Le témoignage de cet historien n'est pas, au regard de ce fait, un document réellement historique, ce n'est qu'un document traditionnel. Or, M. Arbellot n'a pas de peine à établir historiquement que *la tradition constante, uniforme, immémoriale de l'Aquitaine, des Gaules et de l'Orient* porte que saint Martial a reçu sa mission de l'apôtre saint Pierre. On l'a toujours cru ainsi avant saint Grégoire de Tours, on l'a cru de son temps, on l'a cru après lui. Son assertion n'y a rien fait.

On peut donc assurer que la tradition du Rouergue relative à la mission de saint Martial, au Ier siècle, est une tradition authentique, et que la critique la plus sévère peut l'adopter.

Si donc saint Martial est venu à Rodez, il y a certainement érigé une église, un lieu de prière pour les nouveaux chrétiens. Ce fut du moins une maison particulière, peut-être un temple païen, qui devint l'oratoire de ces fervents adorateurs de Jésus-Christ. L'histoire rapporte, en effet, que dans beaucoup de villes les premiers prédicateurs de la foi élevèrent des églises sur les ruines des temples païens, ou même convertirent les temples en églises. Il est dit en particulier de saint Martial, qu'à Limoges, il transforma le temple de Jupiter en

(1) A la *Dissertation* joignez les *Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial*, publiés en 1860 par M. Arbellot, curé-archiprêtre de Rochechouart. Le plus important de ces documents est une légende anonyme de saint Martial que l'auteur ne connaissait pas en 1855 et qu'il a trouvée parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale. Cette légende antérieure de plus d'un siècle à Grégoire de Tours, confirme pleinement la tradition locale au sujet de l'époque de la mission de saint Martial. V. dans la *Revue des questions historiques*, t. XIV, l'excellent *Mémoire sur l'établissement du christianisme et les origines de l'Église de France*, par Dom Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

une église qu'il dédia à saint Étienne. Enfin, ce qui nous certifie que saint Martial a érigé une église quelconque à Rodez, c'est qu'il y a laissé un grand nombre de reliques très-précieuses, et, entr'autres, celles de la sainte Vierge. Il fallait, comme dit, non sans raison, M. l'abbé Magne, un lieu pour déposer ces restes vénérables et pour les exposer au culte des fidèles.

Dans quel quartier de la ville s'éleva cette première église de saint Martial ? Nous croyons que ce fut sur le même lieu qu'occupe maintenant la cathédrale.

Nous établissons notre opinion : 1° sur les usages de l'antiquité ecclésiastique. — Dès l'origine du christianisme, les premiers fidèles, pour éviter la persécution, se réunissaient dans des maisons particulières ou dans des souterrains. Lorsque la paix leur fut donnée avec la liberté de conscience, presque tous ces oratoires furent agrandis et transformés en églises (1). « Dans la suite, on trouva convenable de consacrer ces pieux souvenirs en

(1) Jacques Audigier, dans son *Histoire manuscrite de l'Auvergne* (Bibliothèque nationale), prétend qu'à Clermont *la maison du sénateur Cassius servit d'abord de retraite aux premiers chrétiens, quand les idoles furent entièrement renversées*. Il n'est pas impossible de croire qu'il en fut de même à Rodez. En 1855, une tranchée creusée près de l'évêché parallèlement à l'égout de la ville, fit découvrir, presqu'en face du portail nord de la cathédrale, sept ou huit colonnes antiques, deux médailles, dont une à l'effigie de Constantin et deux bassins adjacents, disposés sur un plan rectangulaire, arrondis sur la face méridionale, qu'on suppose être des bains d'origine romaine et, chose plus intéressante, des cuves à bains pour une seule personne. A ces indices ne pourrait-on pas reconnaître l'habitation de quelque opulent ruthénois converti dont les dépendances ont servi pour bâtir la première cathédrale ? V. *le procès-verbal de la séance de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, du 12 août 1855, dans le *Journal l'Aigle*, du 9 janvier 1856. M. l'abbé Cochet, *Bulletin monumental*, t. XIX, p. 418, fait sur ce sujet les réflexions très-judicieuses que voici : « A coup sûr, ce ne serait pas la première fois que l'on trouverait une église greffée sur un édifice antique. Nous connaissons à Étretat la vieille chapelle de Saint-Valery, construite dans les temps carlovingiens, au milieu d'une *villa*, dont les

les perpétuant. Sur le sol sanctifié par les divins mystères, à la place de ces demeures où les fidèles s'étaient longtemps prosternés devant la croix persécutée, s'élevèrent donc les basiliques des cités, les chapelles plus modestes des campagnes. Là, souvent, les martyrs avaient souffert, souvent on y avait déposé leurs corps ou quelques restes précieux arrachés à la surveillance des païens. Tant de titres durent inspirer un profond respect pour les premiers sanctuaires et engagèrent à relever toujours les nouveaux sur les ruines des anciens. » Pour ne citer qu'un exemple, le pape Anaclet fit ériger à la mémoire de saint Pierre un premier oratoire sur le fameux cirque où Néron avait fait couler le sang de tant de chrétiens, et où reposait, en particulier, le corps du prince des apôtres. En 306, Constantin choisit religieusement ce même lieu pour y élever une basilique plus digne de son objet. Enfin, « vers le milieu du XVe siècle, Nicolas V en recommença la construction sur un plan nouveau, que Bramante devait modifier, mais toujours dans son enceinte primitive. — Cette remarque s'applique également à la basilique de Saint-Paul. Bâtie d'abord par Constantin sur le tombeau de ce Saint, Valentinien et Théodose la remirent en œuvre en 386, et, l'incendie de 1823 ayant

ruines remplissent l'enceinte du presbytère. Nous avons également reconnu des débris romains dans les fondations des églises de Bourdainville près Yvetot, et de Saint-Martin-l'Ortier, près Neufchâtel. La cathédrale de Bayeux est à cheval sur un grand édifice romain, parfaitement reconnu en 1850. On dit la même chose de celle de Séez. Les légendes du diocèse de Rouen racontent que la cathédrale élevée par saint Mellon, au IVe siècle, fut bâtie sur la maison du païen Précordius, converti par le saint évêque. La tradition ajoute que l'église de Saint-Paul de Rouen, remplace un ancien temple. En 1711, on a trouvé sous le maître-autel de Notre-Dame de Paris, un autel votif, consacré à Jupiter par les nautoniers de la Seine, *Nautæ parisiace*. Cette idée d'églises chrétiennes remplaçant les temples païens, a été soutenue et développée par M. l'abbé Frère, et il faut convenir que les faits lui donnent souvent raison. »

obligé de la réédifier, c'est encore de ses propres ruines qu'elle s'élève. »

Sans doute la possession du terrain, quelquefois l'existence des fondements déjà posés, et bien d'autres motifs de convenance, pouvaient entrer dans cette détermination, mais la principale cause, c'était, sans contredit, le motif liturgique. L'histoire nous a laissé des preuves incontestables du cas qu'on en faisait. « Eusèbe en cite un exemple remarquable qui s'était passé sous ses yeux. L'église de Tyr avait été saccagée par les païens, dans la persécution qui précéda la liberté chrétienne. Pas une pierre n'était restée sur une autre; on avait poussé la fureur jusqu'à défigurer la place du monument en y jetant les immondices de la ville. Aussitôt qu'il fut possible de la rétablir, l'évêque Paulin s'empressa de se mettre à l'œuvre avec son peuple, et quoiqu'il eût été facile de trouver dans cette vaste cité un autre lieu aussi favorable, il voulut néanmoins déblayer ces ruines et en reconstituer un temple qui rappelât d'autant mieux la victoire de l'Église. Cette coutume, une fois admise, devint une tradition imposante; il est peu d'endroits où elle n'ait été observée, et les documents archéologiques répandus de toutes parts, tendent continuellement à en justifier l'évidence. « *De sorte qu'on peut généralement regarder comme assez bien établi qu'une église, si elle date du moyen âge et surtout du* XIe *siècle, qui fut une époque de renaissance, doit avoir existé sur le terrain qu'elle occupe, dès les premiers jours de la prédication évangélique* (1). »

Nous pouvons appliquer ce principe à la cathédrale de Rodez, et cela avec d'autant plus de raison, que, de l'aveu

(1) *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, par le chanoine Auber, tom. I, pages 5 et suivantes.

de tous nos historiens, elle existe sur son emplacement actuel depuis le VIe siècle, c'est-à-dire depuis l'épiscopat de saint Dalmas, évêque de Rodez.

2° Une seconde raison qui prouve que la cathédrale de Rodez a toujours été là où elle est maintenant, c'est la présence autour de ce lieu des bâtiments voués à la religion, tels que l'évêché, la maison des chanoines et le baptistère.

M. de Caumont prétend que les anciens palais épiscopaux s'élevaient toujours à côté des cathédrales; c'est naturel. Les communications de l'évêque avec son église étaient ainsi rendues plus faciles. On pouvait, d'ailleurs, donner à sa demeure une orientation plus douce en l'abritant contre le vent du nord.

Les habitations des chanoines étaient aussi groupées près de l'église cathédrale, du côté opposé à celui qu'occupait l'évêché; elles étaient entourées d'une enceinte dont on fermait les portes chaque soir, dit encore M. de Caumont (1).

Or, il en était ainsi à Rodez au XIe et au XIIe siècle; il en devait être ainsi avant cette époque et au VIe siècle, car il n'était pas facile de changer ces grandes constructions, et les déplacements étaient trop onéreux pour qu'on puisse croire qu'ils aient été tentés.

Enfin, pour le baptistère, nous croyons qu'il était aussi à côté de la cathédrale. On sait qu'il y avait, à peu de distance, vers le sud-est, une petite église appelée *Saint-Pierre-le-Doré*. Elle a existé pendant tout le moyen âge et jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre (2).

(1) *Abécédaire d'archéologie, architecture civile*, 1re édit., p. 71.

(2) Voir à la fin de ce chapitre quelques détails curieux sur l'église de Saint-Pierre-le-Doré, et sur l'introduction des fonts baptismaux dans l'église de Saint-Amans.

On peut admettre qu'elle fut rebâtie plus d'une fois et qu'elle changea de destination à cause du changement des rites baptismaux ; mais ce fut là primitivement le baptistère, ce baptistère que saint Sidoine vint bénir au ve siècle sur la demande du prêtre Elaphe. Comment expliquer autrement l'existence de cette petite église si près de la cathédrale ?

3° Nous tirons une troisième raison de ce fait constaté par M. de Caumont : c'est que, dans les villes gallo-romaines, la cathédrale est souvent assise sur le bord de l'enceinte (1). Il en aurait été ainsi à Rodez, si on adopte notre système. L'enceinte de la ville a reçu très-peu de variations du côté de l'ouest. Les murs gallo-romains passaient à peu de distance des murs du moyen âge (2), et l'ancienne cathédrale, celle qui s'écroula au XIIIe siècle, était bien exactement placée sur le bord de l'enceinte.

Il nous paraît donc bien prouvé que la cathédrale de Rodez, bâtie à proximité du centre de la population, environnée jusqu'à notre temps de l'évêché, des habitations canoniales et du baptistère, a toujours conservé la place où furent d'abord creusés ses fondements.

Examinons maintenant les faits et les raisons qu'on oppose à la théorie que nous venons de développer.

On prétend que l'église de Saint-Amans fut primitivement la cathédrale, et que le siége épiscopal y demeura

(1) *Bulletin monumental*, 1859, XXVe vol., p. 63 C'est aussi l'opinion de M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'architecture française*, vol. VII, p. 11.

(2) Il y a plus : de ce côté de la ville, les murs du moyen âge paraissent avoir été bâtis sur des murs gallo-romains. Le fort éperon placé au nord, pour épauler la maison servant naguère de caserne pour la gendarmerie, et qui probablement n'est qu'un reste de l'ancien rempart, s'élève en partie sur les fondations d'une vieille tour romaine. Ces fondations en petit appareil carré sont aujourd'hui cachées par la terre.

jusqu'à la fin du VIe siècle, et voici comment on le prouve.

D'après les auteurs qui soutiennent cette opinion, saint Amans serait le premier évêque de Rodez. Il aurait le premier converti les Ruthénois, et sur l'emplacement de l'église qui porte encore son nom, d'après les plans, au moins, que son diacre Naamas avait apportés de Rome, il aurait établi sa cathédrale sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul. Saint Quintien, au commencement du VIe siècle, aurait reconstruit cette église et l'aurait dédiée à saint Amans lui-même, son premier fondateur. Ce ne serait qu'à la fin du même siècle que saint Dalmas aurait bâti une nouvelle cathédrale dans laquelle aurait été transféré le siége épiscopal.

Or, il n'y a rien de plus incertain que ces données historiques. Elles sont prises pour la plupart d'une ancienne *Vie de saint Amans* qui n'a jamais été soumise à un travail critique et qui ne mérite pas une grande confiance. On ne la fait pas remonter au delà du XIe siècle (1).

Les historiens ne sont pas même d'accord sur l'époque où a vécu saint Amans. Plusieurs le font contemporain et même disciple de saint Martial, qui l'aurait ordonné évêque de Rodez (2); d'autres ne le mettent qu'au Ve siècle (3).

Si saint Amans a été le successeur immédiat de saint Martial, il est peu vraisemblable qu'il ait laissé là le temple bâti par ce premier apôtre, et qu'il soit allé fonder sa cathédrale à l'autre extrémité de la ville.

(1) On trouve cette Vie de saint Amans, écrite en vers romans, dans la collection des *Poésies des troubadours*, par Raynouard.

(2) Bonaventure de Saint-Amable, auteur limousin. *Gallia christiana*, édit. des Bénédictins en 13 vol. in-fo. *Ruthena christiana*. Manuscrits appartenant au séminaire de Limoges.

(3) Baillet, Bosc, Gaujal.

Mais si saint Amans n'est venu qu'au ve siècle, comme le veut Baillet et après lui tous nos historiens, nous ne pouvons admettre qu'il ait été le premier apôtre de Rodez, et qu'il y ait bâti le premier temple chrétien. En effet, il paraît certain que la foi chrétienne a été prêchée dans les Gaules dès le premier siècle par les disciples des apôtres. C'est ce que dit le P. Longueval (1), et il l'établit sur de bonnes preuves. Il est vrai qu'il ajoute qu'elle n'y fit pas d'abord de progrès durables ; il est vrai aussi qu'il ne croit pas à l'apostolat de saint Martial et de plusieurs autres au premier siècle ; mais les difficultés qu'il allègue ont reçu de nos jours les solutions les plus satisfaisantes.

De plus, pour ce qui concerne Rodez, la tradition locale ne dit pas que saint Amans y fonda une église ; elle dit seulement qu'il restaura l'église de Rodez qui était dans un fâcheux état de décadence (2). Il y avait donc avant lui une église à Rodez, il y avait des fidèles, il y avait une chrétienté.

Nous admettons, si on veut, que saint Amans a bâti une église, mais, à coup sûr, il s'est conformé à la tradition liturgique, et il n'a pas manqué de l'établir sur les fondements de l'ancienne, c'est-à-dire sur l'emplacement de la cathédrale actuelle.

Il est impossible d'admettre qu'il l'ait bâtie là où est maintenant l'église de Saint-Amans ; car elle aurait été trop loin du centre de la population de Rodez, et comme il n'y en avait pas d'autre à cette époque, l'état religieux de la ville en aurait trop souffert. En effet, quoi qu'en

(1) *Histoire de l'Eglise gallicane,* Dissertation préliminaire.

(2) *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, IV, 485.

dise M. de Gaujal (1), au ve siècle la ville n'était pas située dans le quartier du *Bourg*, mais dans celui de la *Cité*. La ville gauloise et gallo-romaine s'étendait depuis les abords de la cathédrale actuelle jusque vers les rues de la Bullière et de Saint-Just, à l'est. M. de Caumont remarque (2) que ce fut au IVe siècle que, pour se défendre contre l'invasion des barbares, les villes chefs-lieux s'environnèrent de murailles, et que toutes les cités, ainsi environnées de murailles, furent rétrécies dans leurs proportions pour être d'une défense plus facile. Dans cinquante villes à peu près dont les plans ont été relevés, M. de Caumont a trouvé que la surface est presque la même et ne dépasse guère dix hectares. C'est donc à cette surface plus ou moins exiguë que se réduisait la ville de Rodez au ve siècle. Et le centre de la population étant vers la place de la Cité (3), la distance de ce

(1) M. de Gaujal traite cette question fort légèrement dans le tome III de ses *Études historiques sur le Rouergue*. Son mémoire contient beaucoup d'affirmations et de conjectures, mais des preuves sérieuses il n'y en a pas. Si, en effet, le *Bourg* est l'ancien *Segodun* des Gaulois, comment expliquer la présence du grand cimetière public des Ruthénois dans ce quartier? La *Cité* n'offre rien de semblable. Autre fait à remarquer. Dans la *Cité* tous les anciens édifices religieux : Saint-Vincent, la cathédrale, Saint-Pierre-le-Doré, Saint-Étienne-del-Mazel, sont bâtis sur le périmètre. Le milieu était déjà pris par les maisons et on n'avait pas jadis la trop facile ressource de l'expropriation. Dans le *Bourg* au contraire, le monastère de Saint-Amans occupe le bon milieu du quartier. Preuve certaine que cette partie de la ville de Rodez n'était pas encore bâtie au VIe siècle. M. de Gaujal n'a pas dit, tant s'en faut, le dernier mot sur l'histoire topographique de Rodez. C'est encore un sujet neuf. Les archives départementales de l'Aveyron renferment quelques sources précieuses. On pourra surtout consulter dans le *fonds* de l'*évêché* et du *chapitre*, les nombreuses pièces relatives aux rues, places et quartiers de Rodez.

(2) *Bulletin monumental*, vol. XXV, p. 63.

(3) Sur ce point de la ville, les maisons devaient être alors bien plus serrées qu'aujourd'hui. La place dite de la *Cité* fut, sinon établie, du moins agrandie au XIIIe siècle. Dans les chartes de cette époque, elle est tou-

point à l'église de Saint-Amans est trop considérable pour qu'on puisse croire que l'église principale, l'église unique, ait été bâtie dans cet endroit.

Bien plus, il y a une raison décisive, selon nous, qui prouve que la ville de Rodez n'était pas sur le quartier du *Bourg*, c'est que ce quartier était presque entièrement occupé par le cimetière de la ville. Ce fait est reconnu par nos historiens, et les monuments funéraires que l'on découvre tous les jours en creusant le sol, tendent à le confirmer. Le beau cippe en grès rouge qu'on voit au musée de l'Aveyron fut trouvé en 1839 dans les fondations d'une maison près de l'église de Saint-Amans. — En 1857 la municipalité fit pratiquer des tranchées pour la conduite des eaux de Vors. Ces fouilles amenèrent la découverte de nombreux tombeaux dans les rues de la Pomme et de Saint-Amans, sur les places de la Magdeleine, de l'Olmet et du Bourg (1). *On en a compté jusqu'à dix couches* (2) superposées dans le voisinage de l'église de Saint-Amans. La plus basse doit remonter à l'époque

jours appelée la place du Marché *neuf*, nom qui lui est resté presque jusqu'à nos jours. De là vient aussi le nom de la rue *Neuve*, une des principales rues qui aboutissent à la place de la *Cité*. *Arch. de l'Aveyron. Les deux fonds de l'évêché et du chapitre de Rodez*. A cette époque la *Cité* s'était beaucoup augmentée d'hommes et de richesses, comme dit la charte des priviléges accordés par l'évêque B... en 1244. V. Gaujal, t. I, p. 309.

(1) En 1350, les consuls du *Bourg* élevaient des constructions sur la place de ce nom. Un arrêt du conseil du roi rendu à la requête de l'évêque de Rodez les condamna à démolir parce qu'ils bâtissaient sur un sol qui avait été et était depuis longtemps un cimetière. *Ibid. Fonds de l'évêché. Parchemin original dans les compositions entre l'évêque et les consuls*. M. de Barrau constate que « l'usage s'est même conservé de prononcer l'absoute à l'un des coins de la place où se trouvait alors une croix. » *Mémoires*, I, IIe partie, p. 125.

(2) M. B. Lunet, le dit dans un rapport à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, séance du 30 juillet 1857. *Mémoires*, t. VIII.

gallo-romaine. Or, à cette époque, les tombeaux étaient situés hors des villes, conformément à la loi des Douze Tables : *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito.* « Diverses considérations avaient fait défendre de brûler « et d'inhumer les corps trop près des habitations; on « voulait surtout éviter les incendies qui auraient pu « naître de la fréquence des bûchers funèbres (1). »

Nul doute, par conséquent, que le cimetière de Rodez ne fût là où est maintenant le quartier du Bourg. Comment aurait-on pu y placer l'église paroissiale, la seule église de Rodez?

De ce fait que l'église de Saint-Amans se trouve placée au milieu de la nécropole ruthénoise, nous croyons pouvoir tirer une conséquence importante pour en déterminer l'origine : c'est qu'elle n'est pas antérieure à saint Amans ; elle doit sa fondation précisément à son tombeau.

En effet, il est à présumer que ce saint évêque fut enseveli dans le cimetière commun des fidèles. M. de Caumont constate que c'était un usage très-répandu. « Les chrétiens, dit-il, furent d'abord ensevelis hors des villes, comme le prouvent divers cimetières que l'on voit encore à l'extérieur de Rome. Grégoire de Tours nous apprend que le même usage existait dans la Gaule. Ainsi Ursin, premier évêque de Bourges, fut inhumé dans un champ où l'on enterrait les autres chrétiens, *in campo inter reliqua sepulcra christianorum sepultura locatus est* (2). » Le même auteur rapporte qu'à Autun, la basilique de Saint-Étienne était située près du cimetière, et que, dans ce cimetière, étaient enterrées grand nombre de personnes d'une éminente piété, et notamment plusieurs

(1) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, II, 249. *Mémoires de la Société de Rodez*, IV, 680.

(2) De Caumont, *Cours d'antiquités*, VI, 190.

évêques, et entre autres saint Cassien, Simplicius, Riticius (1).

Saint Amans fut donc enterré dans le cimetière public de la ville. Plus tard, les miracles se multipliant sur son tombeau, on y bâtit un oratoire ou une petite basilique. Ce fut le commencement de l'église actuelle. On trouve dans Grégoire de Tours plusieurs exemples de basiliques élevées sur le tombeau de personnages éminents.

Vers 506, saint Quintien, évêque de Rodez, jugea que les restes de saint Amans étaient placés dans un lieu trop peu convenable, *in abjectiori loco*, comme dit la légende du Propre, 4 juillet. Il fit donc agrandir la basilique, leva de terre le corps du saint et le plaça dans un magnifique tombeau (2).

Telle est, suivant nous, l'origine de l'église de Saint-Amans. Dans la suite, elle appartint aux religieux de Saint-Augustin, et, plus tard, aux moines de Saint-Victor de Marseille, qui la desservirent. De leur position, au milieu du cimetière dont ils étaient les gardiens, résulta pour eux une sorte de privilége, d'après lequel tous les Ruthénois, prêtres et laïcs, devaient s'y faire enterrer, privilége qui dura jusqu'au moyen âge. En 1095, lorsque le pape Urbain II approuva la régularisation des chanoines de la cathédrale, il leur accorda l'autorisation d'avoir un cimetière près de leur église. Dans la suite, il y eut encore plusieurs fois des discussions entre les cha-

(1) Greg. Turon., *De gloria confessorum*, cap. LXXX.

(2) Nam prius *in basilica sancti viri extensa* sepulcrum velut præfulgens lampas splendore propriæ claritatis mentes exspectantium illustrabat. *Venantius Fortunatus. Vita sancti Amantii, Ruthenensis episcopi. Patrologie* de Migne, t. LXXXVIII. — Quintianus... cum in Dei semper operibus cresceret, *auctam beati Amantii antistitis basilicam*, sanctum corpus in antea transtulit. Greg. Tur., *Vitæ patrum*, cap. IV.

noines et les religieux, relativement au droit de sépulture.

Conclusion. — L'église du Bourg, de Rodez, n'a donc jamais été la cathédrale. Elle n'a pas même été fondée par saint Amans; elle est postérieure à ce saint et tire son origine de son tombeau.

Combien de fois la cathédrale de Rodez a-t-elle été reconstruite? Nous possédons peu de documents sur ce sujet.

L'église de Rodez souffrit de grands dommages de la persécution arienne. Vers la fin du ve siècle, Euric, roi des Visigoths, persécuta les catholiques de la Gaule méridionale. Sidoine Apollinaire, dans une lettre à l'évêque Basilius, décrit avec des couleurs bien noires l'état de la religion dans ces contrées. Il dit que les églises de Bordeaux, Périgueux, Rodez, Mende et autres ont vu leurs pasteurs moissonnés par la mort et que les églises sont abandonnées. Il ne dit pas pourtant qu'elles fussent démolies et détruites, comme le lui fait dire M. de Gaujal (1). Il suffisait au prince arien que l'église fût fermée et le culte orthodoxe mis en oubli.

Ce qui paraît certain, c'est que le siége de Rodez devint alors vacant, et qu'il le fut pendant quelque temps, et c'est durant cet intervalle que Sidoine Apollinaire, sur la demande du prêtre Elaphe, vint à Rodez pour y consacrer un baptistère qui avait été bâti. Nos historiens, après avoir fait démolir la cathédrale par les ariens, se servent de ce fait pour prouver qu'elle fut reconstruite. Mais c'est fort mal à propos, car le texte de Sidoine parle d'un baptistère (2) et non pas d'une église ni d'une basilique. On sait que dans ces temps primitifs les baptistères étaient

(1) Sidoine Apoll., livre VII, ep. VI.

(2) Nam baptisterium quod olim fabricabimini, scribitis jam posse consecrari. — Sid. Apoll., liv. IV, ep. XV.

souvent des édifices séparés et indépendants de l'église, où l'on administrait le baptême solennellement.

Comme nous l'avons dit plus haut, le baptistère de Rodez était ce bâtiment qui fut depuis l'église de *Saint-Pierre-le-Doré*, situé près de la cathédrale, au sud-est, et qui a subsisté pendant tout le moyen âge. C'est le lieu saint qui fut consacré par Sidoine Apollinaire.

La reconstruction la plus certaine de la cathédrale est celle qui eut lieu au commencement du VI[e] siècle, sous saint Dalmas. Grégoire de Tours rapporte que ce saint évêque bâtit une église, et qu'après l'avoir plusieurs fois refaite pour une plus grande perfection, il la laissa inachevée (1). Ses successeurs la terminèrent.

Un évêque appelé *Deusdedit* consacra l'autel de cette église, qui était dédiée à Notre-Dame, et y reporta, dit-on, le siége épiscopal qui se trouvait dans l'église de Saint-Amans. Il était demeuré là en attendant l'achèvement de l'église épiscopale. C'est sans doute ce fait qui a donné lieu à la tradition d'après laquelle l'église de Saint-Amans aurait été pendant longtemps l'église cathédrale.

On conserve encore l'autel consacré par *Deusdedit*. Sur la foi d'une pancarte qu'on lisait autrefois dans la sacristie de la cathédrale (2) et qui a été reproduite par la *Ruthena Christiana* de Sicard, et par Bosc, on a prétendu que cet autel remontait au VI[e] siècle. Cela n'est pas certain. Le style des ornements accuserait une époque quelque peu postérieure. Un savant archéologue, feu Didron aîné, l'attribuait au XI[e] siècle.

Cette cathédrale, bâtie au VI[e] siècle par saint Dalmas,

(1) Dalmatius... ecclesiam construxit, sed dum eam ad emendationem sepius destruxit, incompositam dereliquit. — Greg. Tur., *Historia Francorum*, lib. V, cap. XLVI.

(2) Voir le texte de cette pancarte à l'appendice n° I.

subsista-t-elle jusqu'au XIIIe ? C'est difficile à croire. Néanmoins l'histoire ne mentionne aucune reconstruction dans cet intervalle.

Quoi qu'il en soit, celle qui existait au XIIIe siècle s'écroula le 16 février 1276 (n. st. pour 1275). L'inscription dont il a été parlé plus haut contient des détails précieux sur cet événement.

Nous y voyons d'abord que l'église ne tomba pas tout entière, mais seulement le chevet (1), *caput ecclesiæ*, c'est-à-dire le sanctuaire et le chœur. Le reste subsista encore quelque temps. Il est dit, en effet, dans un mandement de Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, pour l'œuvre de la cathédrale, en date de 1325, que, depuis plusieurs années, la cathédrale s'était écroulée en grande partie, *in magnâ ejus parte*, et qu'on avait commencé à la rebâtir dans cette partie, *et ibidem incepta edificari*. L'évêque ajoute que ce qui reste de l'ancien édifice, *quod superest de antiquo edificio*, menace ruine et présente un grand danger pour le clergé et pour le peuple. Les mêmes expressions sont répétées dans un mandement de Raymond d'Aigrefeuille, de 1355.

Cette partie de l'édifice ancien subsista cependant jusqu'en 1449 ; on le démolit alors pour construire les dernières travées du chœur actuel.

Le texte que nous venons de citer nous fournit encore quelques indications sur la forme et les dimensions de

(1) Le même fait est indiqué dans la note suivante que l'on trouve sur l'une des feuilles de garde d'un ancien calendrier de l'évêché de Rodez : *Anno ab incarnatione Domini M° CC° LXX° V° XII° kalendarum martii corruit caput cum propinaculo et campanis ecclesie Beate Marie Ruthenensis secundo anno episcopatus reverendi ac venerabilis patris nostri Domini R. de Calomonte, Dei gratia episcopi Ruthenensis*. Archiv. de l'Av. — Registre de parchemin, relié en bois, parmi les titres de l'évêché de Rodez.

l'ancienne cathédrale. Il semble qu'elle avait à peu près les dimensions du chœur actuel. C'était un carré long comme les anciennes basiliques des Gaules. De plus, elle avait une grande abside, deux absidioles, des bas-côtés, peut-être un transept, et, chose assez probable, le clocher, auquel on donne des proportions considérables, était bâti sur le transept ou sur l'abside, ou du moins contigu, puisqu'il fut entraîné dans la ruine du chevet. *Corruit caput ejus ecclesiæ... cum toto amplissimo campanili.*

D'après l'inscription, l'ancienne cathédrale renfermait quatre autels : l'autel majeur, dédié à Notre-Dame, le même qui avait été consacré par Deusdedit ; à droite celui de Saint-André, à gauche celui de Saint-Martial. Ces trois premiers autels étaient placés au haut de l'église sur une voûte en pierre, *in altum primitivæ ecclesiæ supra lapideam testudinem.* Un quatrième autel, dédié à saint Jean l'Évangéliste, était placé au-dessous du sanctuaire, sous la même voûte en pierre, *in imum sub eâdem testudine.* Cela semble indiquer qu'il y avait une crypte et comme une confession sous le chœur.

On y trouve aussi mentionnées un grand nombre de reliques : 1° les deux voiles en soie de la sainte Vierge ; 2° deux fioles de verre contenant, l'une du lait, l'autre du sang ; 3° des ossements de saint Martin et de saint Étienne ; 4° un fragment du bois de la Vraie Croix ; 5° un fragment de la mâchoire de saint Blaise.

Nota. La vieille église de Saint-Pierre-le-Doré s'élevait près de la cathédrale, au sud-est, à l'endroit que nous indiquions tout à l'heure. On n'y peut arriver maintenant que par l'impasse de la rue du Touat. Mais jadis les communications avec l'église Notre-Dame devaient être directes et très-courtes. Voyez sur ce point comment s'exprime le cadastre de la *cité* de 1666.

« Art. 210 *bis*. L'église Saint-Pierre-le-Daurat confrontant avec la maison de Me Jean de Baldit, maison et jardin de Me Jean Poitevin, chanoine, avec le cimetière *ouvert et ruelle publique* contenant 23 cann. — Art. 209. Mr Me Jean de Baldit sr de Verrières (1), tient maison et basse court autour de l'église, d'autre part avec l'église St-Pierre-le-Daurat, d'autre avec maison de Me Poitevin, chanoine et d'autre côté avec rue tendant de celle de la Guitardie audit cimetière, contenant la maison 30 cann. ancien et 36 cann. au 2e degré. — Art. 210. La basse court 1 boisseau 1/2. — Art. 223. Le chapitre tient maison capitulaire servant de grenier autour de l'église Notre-Dame, confrontant avec le cimetière de la dite église avec la ruelle dite de St-Pierre-Daurat (aujourd'hui rue Cusset), avec autre rue dite de Penavayre, d'autre avec la basse-court de Me Pierre Croset, chanoine et d'autre avec la maison de Me Jacques Daustrui, chanoine, contenant 40 cann. moien et 33 au 2me degré. » Une copie de ce cadastre est dans les *Arch. de l'Aveyron*. Fonds de l'évêché de Rodez.

Les Lettres sur l'histoire de Rodez, par M. Henri Affre, p. 108, rapportent la note suivante trouvée dans les Archives départementales, fonds de l'évêché : « 28 juin 1759. Interdiction pour toujours de la chapelle de Saint-

(1) M. de Vérières dont la vieille maison (actuellement propriété de M. de Benoît, juge), se voit encore à l'angle sud-est de la place d'Estaing, était lieutenant criminel, il cultivait les lettres et aimait les beaux livres. Borel dans ses *Antiquités de Castres* a un chapitre intitulé : *Roole des principaux cabinets curieux et autres choses remarquables qui se voyent ez principales villes de l'Europe. Redigé par ordre alphabétique*. Pour notre province nous lisons ces deux courtes lignes : « *Rhodez*. M. l'Evesque de Rhodez et M. Veiriere, lieutenant criminel, curieux de livres. » — Nous croyons que Borel veut parler ici de Guillaume de Baldit, seigneur de Vérières, mentionné dans les *Lettres sur l'histoire de Rodez* comme étant consul de la *Cité* en 1622.

Pierre où *les enfants avaient coutume d'être enterrés*. Permission de faire ces enterrements dans le cimetière de la paroisse. Translation du service de la dite chapelle dans celle de Saint-Blaise, située dans l'église cathédrale et permission encore de joindre *le local de la dite chapelle de Saint-Pierre* à celui de la maison du chapitre attenant la dite chapelle. »

La coutume d'enterrer les enfants dans l'église de Saint-Pierre-le-Doré est un fait digne de remarque. Les usages de cette nature ne s'établissent qu'à la longue et ont toujours un motif raisonnable et une très-ancienne origine. Nous avons dit plus haut que Saint-Pierre-le-Doré pouvait être l'antique baptistère de Rodez. Quoi d'étonnant qu'après y avoir si longtemps porté les enfants pour les baptiser, on ait eu plus tard le désir d'y ensevelir leurs chères dépouilles?

Nous lisons dans le même ouvrage un autre fait qui n'est pas moins curieux. Jusqu'au commencement du XVIIe siècle, paraît-il, Saint-Amans, bien que ce fût en même temps une église monastique et une église paroissiale, n'avait pas encore de fonts baptismaux, et les paroissiens étaient obligés de porter leurs nouveau-nés à la cathédrale pour être baptisés. François de Corneillan, évêque de Rodez, leur accorda ce privilége, et il vint lui-même faire la bénédiction solennelle des fonts le 17 novembre 1613, comme le constate une inscription gravée sur pierre qui se voit encore dans l'église de Saint-Amans. L'inscription mérite d'être rapportée. La voici :

« *L'an* 1613 *et le* 17 *novembre ces SS. fonts baptismales ont esté* remises *en la présente église et bénites par reverendissime P. en Dieu messire François de Corneilhan, E. de Rodes. Estant consuls honorables homes Pierre Ro-*

dat s^r de Druelle, Raymond de Masnau, bourgeois, Olivier de Goutoulas, et Jean Rey, marchans.»

L'inscription dit que les fonts baptismaux ont été non pas *mis*, mais remis. On a voulu trancher par un mot le plus difficile des problèmes historiques. Personne ne se trompera sur la valeur de cette *tradition* qui n'est qu'une *prétention* fastueuse et sans motif. Elle ne vaut pas plus que la médaille commémorative de la pose de la première pierre, où nous lisons que l'ancienne église démolie en 1758 *avait été construite au* v^e *siècle*. Si les fonts baptismaux existèrent jamais dans l'église de Saint-Amans, il n'est pas probable qu'on les eût retirés ; et pourquoi l'aurait-on fait ? Si au contraire, Saint-Amans, comme nous le croyons, ne fut jamais l'église matrice de Rodez, il est tout naturel qu'elle n'ait joui que fort tard d'un privilége qui ne lui appartenait pas dès l'origine.

CHAPITRE II

Premiers travaux de construction au XIII[e] siècle (1277-1297)

Ce fut, à tout prendre, un heureux événement que la ruine de l'ancienne cathédrale : heureux, parce qu'il mit fin à un édifice de peu de valeur et qui, malgré son insuffisance, serait peut-être resté encore longtemps debout, tant l'œuvre de sa reconstruction paraissait difficile; heureux surtout, par l'époque où il eut lieu (1276). On était alors au plus beau temps de l'architecture ogivale. Cette architecture avait déjà produit la Sainte-Chapelle de Paris, les cathédrales de Reims, de Chartres et d'Amiens, et le chœur de Beauvais (1). Fixées et soutenues par de tels chefs-d'œuvre, ses règles avaient acquis une immense popularité, et dans toutes les provinces du Nord, il n'y avait pas un seul architecte qui ne les prît pour guide. Le Midi même et le Centre de la France si longtemps fidèles à leurs usages en matière de construction avaient fini par adopter les nouvelles formes architectoniques.

(1) *Dictionnaire de l'architecture francaise*, par Viollet-le-Duc, t. II.

Trois villes importantes, Clermont en Auvergne (1), Limoges (2) et Narbonne (3), venaient de jeter bas leurs cathédrales romanes pour élever de somptueux édifices gothiques. Alby (4) se préparait à en faire autant. Dans le Rouergue, une très-petite ville, Najac (5), achevait la réédification de son église paroissiale en style ogival. Rodez, capitale de la province, pouvait-elle rester étrangère à ce mouvement ? Sa cathédrale était en grande partie ruinée ; les besoins du culte exigeaient qu'elle fût promptement relevée ; son évêque, Raymond de Calmont, forma le projet de la reconstruire sur un plan et dans des proportions grandioses, et le genre d'architecture qu'il adopta, fut celui des grandes cathédrales du Nord de la France.

Ce projet ne tarda pas à se réaliser. Raymond de Calmont était un homme plein d'intelligence et d'initiative ; il eut bientôt fait les préparatifs nécessaires à l'entreprise. Enfin, le huitième jour des calendes de juin, ou suivant notre manière de compter, le 25 mai 1277, il vint en personne jeter les fondements de la cathédrale nouvelle, un an et trois mois après la chute de l'ancienne. Un témoin

(1) La première pierre de la cathédrale de Clermont fut posée en 1248 par l'évêque Hugues de la Tour, avant son départ pour la croisade ; mais les travaux ne commencèrent bien réellement qu'en 1253 ; le chœur était déjà terminé en 1265. L'architecte qui avait dressé le plan, se nommait Jean Deschamps. *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par J.-B. Bouillet, VI, 373.

(2) La cathédrale de Limoges fut commencée en 1273. *Histoire et descrip. de cette cathédrale*, par l'abbé Arbellot.

(3) L'archevêque Maurin jeta les fondements de la cathédrale de Narbonne le 3 avril 1272. Le pape Clément IV (Gui Fulcodi), avait envoyé de Rome la pierre fondamentale toute bénite, ornée d'une croix d'or. *Histoire du Lang.*, par Dom Vaissette, édit. Du Mège, VI, 175.

(4) Bernard de Castanet, évêque d'Alby, posa la première pierre de sa nouvelle cathédrale le jour de l'Assomption, 15 août 1282. *Monog. de la cath. d'Alby*, par Hte Crozez, 2e édit., p. 5.

(5) Gaujal, 2e édit , t. II.

oculaire nous a laissé la relation de cette cérémonie. La première pierre avait été marquée d'une grande croix, l'évêque la bénit et elle fut ensuite placée sur le côté droit du sanctuaire, *in dexterâ parte.* Ces choses se passèrent devant un grand concours de prêtres et de fidèles, heureux de voir commencer un édifice qui devait faire l'orgueil de la ville et du diocèse. La relation où nous avons puisé ces détails, est écrite sur l'une des feuilles de garde d'un ancien calendrier de l'évêché de Rodez, très-précieux manuscrit *in-folio* sur parchemin, du XIVe siècle, conservé dans les Archives départementales de l'Aveyron. Nous la publions ici :

Anno Domini M° CC° LXX° VII°, VIII° Kalendarum junii, Reverendus ac Venerabilis pater Ramundus de Calmonte divinâ gratiâ Ruthenensis episcopus, signavit et benedixit et posuit primum lapidem in fundamento ecclesie Ruthenensis, in dexterâ parte. Qui lapis est signatus de magnâ cruce. Et hoc fuit factum in presenciâ multorum canonicorum scilicet domini Gualhardi Marchan precentoris predicte ecclesie Ruthenensis et magistri Deodati de Pratis canonici et operarii ecclesie predicte et Guillelmi Atizalli et domini Flori Agni et R. Pegrini et domini Bertrandi de Petrilia et B. de Cabanis sacriste predicte ecclesie, et ebdomadoriorum scilicet domini P.... et Gaucelmi et domini B. de Magrinh et domini B. de Cabanis nepotis alii et aliorum multorum clericorum et laycorum. Et ego Deodatus Ebrardi qui ista universa vidi et scripsi ut sit semper in memoriâ hominum (1).

(1) Le manuscrit renferme deux versions de ce texte. Celle que nous donnons est écrite au bas d'un feuillet, sur le *recto ;* le frottement des doigts l'a rendue presqu'indéchiffrable. C'est sans doute en prévision de ce résultat, qu'on avait transcrit la note au bout du feuillet précédent sur le *verso.* Mais en la transcrivant, on l'a quelque peu raccourcie. On a

Dès que la première pierre eut été posée, on se mit résolument à l'œuvre. Les travaux furent poussés avec activité pendant une vingtaine d'années, tout le temps à peu près que dura l'épiscopat de Raymond de Calmont. De cette époque datent l'abside, les deux premières travées du chœur, les bas-côtés correspondants et les onze premières chapelles. L'unité et l'homogénéité de style qu'on remarque dans cette portion de la cathédrale ne permet pas de douter qu'elle n'ait été construite rapidement, d'un seul jet et sous la direction du même architecte. D'autre part nous savons que Raymond de Calmont, mort en 1298 (n. st. pour 1297), fut inhumé au milieu du chœur. Donc, alors le chœur était achevé, moins cependant les trois dernières travées qui ne furent bâties qu'au xve siècle. Parvenue à ce point, la nouvelle construction se trouvait en contact avec la partie de l'ancienne église qui avait été conservée. Les deux bâtisses devaient être inégales de hauteur et de largeur ; on les raccorda tant bien que mal et les choses demeurèrent à peu près dans cet état jusqu'en 1449.

Cherchons maintenant par quels moyens on subvenait aux besoins d'une si vaste construction. Nous trouverons

supprimé les lignes qui contenaient les noms des témoins et on les a remplacées par ces mots abréviatifs *et multorum aliorum testium*. Cette seconde version qui ne diffère de la première que sur des points peu essentiels, a été publiée dans l'*Annuaire de l'Aveyron* de 1848 et dans l'ouvrage intitulé : *Document historique et généalogique sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue*, I, 585. Ces deux publications ont pourtant commis une erreur grave de chronologie, au lieu de mettre *anno Domini M° CC° LXX° VII°* (1277), comme portent toutes les versions de la note, elles disent *M° CC° LXX°* (1270), ce qui avancerait de sept années la pose de la première pierre de la cathédrale. Évidemment l'éditeur de l'*Annuaire* s'était trompé et il a induit en erreur l'auteur des *Documents historiques* qui l'a copié de trop bonne foi. M. de Barrau a rectifié cette erreur dans le procès-verbal de la séance du 31 juillet 1856. V. *Mémoires*, t. VIII.

de précieux renseignements dans les comptes de l'œuvre qui nous restent des années 1288-89 et 1293-94. En voici l'analyse sommaire. Pour l'année 1288-89, les articles de la recette sont les suivants : moitié des revenus des églises vacantes (1), dettes, legs, quêtes et aumônes, pension sur le prieuré de Saint-Georges de Camboulas (2). Total 449 l. 5 s. 8 d. rodanois et 23 l. 16 s. 8 d. tournois et melgoriens. La dépense se monte à la somme de 560 liv. 8 s. rodanois et 23 l. 16 s. 8 d. tournois et melgoriens. Les comptes de l'année 1293-94 sont plus détaillés et plus intéressants. A la recette il n'y a pas de nouvelles sources de revenus. La quête de la *cité* de Rodez y figure pour 78 l. 17 s. rodanois, celle du Bourg de Rodez pour 4 l. 2 s. 5 d. rodanois, celle du diocèse pour 150 l. 8 s. 7 d. rodanois. Nous signalerons deux legs importants, l'un de 211 l. 15 s. rodanois fait aux curés (*curatis*) du diocèse par Jean, cardinal du titre de Sainte-Cécile, légat du Saint-Siége, et spontanément abandonné à l'œuvre par les curés en plein synode de la Saint-Luc; l'autre de 100 livres tournois spécialement destinés à l'œuvre du chœur *ipsi operi chori*, par Guillaume Roland, archidiacre de Saint-Antonin. Total de la recette 706 liv. 10 d. rodanois et 35 l. 45 s. melgoriens. Total de la dépense 729 liv. 11 s. 12 d. rodanois et 47 l. 17 s. tournois.

(1) Raymond de Calmont, voulant assurer des fonds à l'œuvre, lui accorda la moitié des fruits des bénéfices vacants dépendant de sa collation, durant la première année de la vacance.

(2) En 1281, il y eut un accord entre l'évêque et le chapitre touchant la collation et la dotation des dignités, des personnats et des prébendes de l'Église de Rodez, *dignitatum, personatuum et prebendarum Ecclesie Ruthenensis. L'ouvrerie* ou l'office du chanoine ouvrier reçut pour dotation le prieuré de Saint-Georges-de-Camboulas qui était de la mense de l'évêque. Sur les fruits de ce prieuré on réserva pour la fabrique une pension annuelle de 50 livres rodanois. *Arch. de l'Avey. Titres du Chap. de Rodez. Caisse des compositions.*

Somme employée à la construction du chœur cette année et les deux années précédentes, 448 l. 4 s. 4 d. rodanois et 20 livres tournois (1).

Voilà d'après les comptes de deux années, quels étaient les revenus ordinaires de la fabrique au XIIIe siècle. Certes, s'il n'y avait pas eu d'autres moyens d'exécution que ceux-là, jamais la cathédrale n'aurait été achevée. Mais heureusement il en existait d'autres, et en première ligne il faut mettre les libéralités personnelles de Raymond de Calmont. Les historiens parlent du caractère généreux et bienfaisant de cet évêque ; sa fortune lui permettait de suivre les inspirations de son zèle. On sait, en effet, que Raymond de Calmont était riche : riche d'abord par les revenus de son évêché, et ensuite par les grands biens de sa famille, dont il eut l'administration et l'usage pendant les douze dernières années de sa vie (2). La réédification de la cathédrale fut, d'ailleurs, son œuvre privilégiée, et nous sommes assurés qu'il y employa des sommes considérables.

Tandis que le corps de l'édifice s'élevait au moyen des ressources de la fabrique et des libéralités de l'évêque, de

(1) D'après une ordonnance royale de 1271, le sol rodanais équivalait à huit deniers tournois et il avait cours dans toute la France. (Gaujal, II, 124.) Quant à la monnaie tournoise ou monnaie de cour, un peu plus forte que la monnaie rodanaise, voici quelle était sa valeur intrinsèque à la même époque. Le denier tournois valait 0,06 c. 75 millièmes, le sol 0,81 c., la livre 16 f. 20 c. *Études et recherches historiques sur les monnaies de France*, par M. Berry, conseiller à la Cour imp. de Bourges, II, 612.

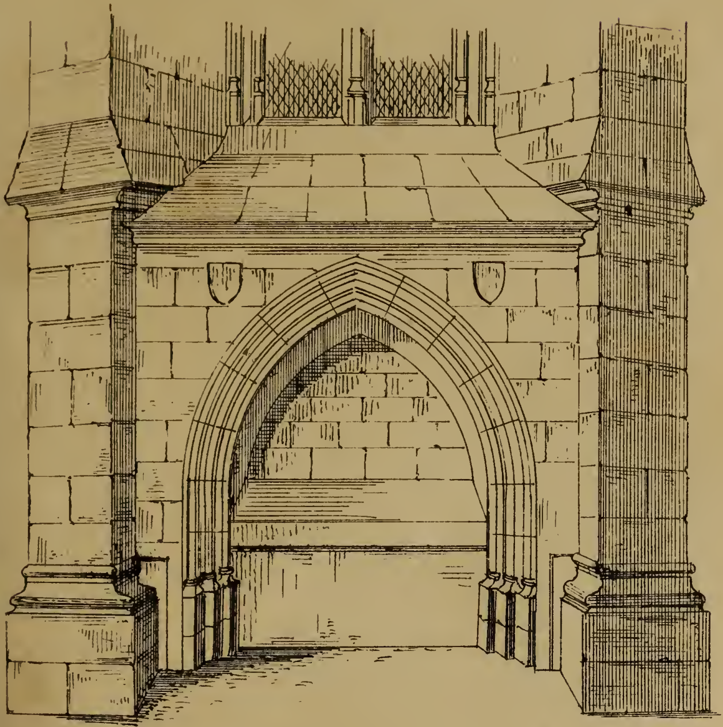
(2) Begon, seigneur de Calmont d'Olt, mourut vers 1284 ne laissant que des filles dont une, Alidie de Calmont, avait épousé Matfre de Castelnau-Bretenoux. Son frère Baymond, évêque de Rodez, lui succéda comme seigneur de Calmont ; à sa mort, il transmit la plus grande partie de ses biens et notamment le château de Calmont et ses dépendances à Hugonet de Castelnau son petit neveu. *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, I, 583.

simples particuliers faisaient bâtir des chapelles à leurs frais. Nous en citerons un exemple curieux. Par son testament du 7 des ides de juillet 1299, Guillaume de Pessolis, bourgeois de Rodez, lègue 25 livres tournois pour la construction d'une chapelle ; et afin de mieux assurer l'emploi de cette somme, il veut qu'elle ne soit pas versée dans la caisse de la fabrique, mais que ses héritiers paient eux-mêmes chaque samedi les ouvriers qui travailleront à la chapelle (1).

Les comptes de 1293-94 nous fournissent encore les noms de quelques-uns des artistes qui travaillèrent à la cathédrale au XIIIe siècle. A l'article des dépenses, on lit : « Item pour certaines dépenses faites par maître Étienne et pour achat de colle 101 s. 6 d. rodanois et 74 sols tournois. — Item pour le salaire ou les gages du même maître Étienne *et Ponseti scolaris sui* 120 l. 6 s. — Item pour les gages de G. Brun 15 l. 4 s. 4 d. — Item pour les gages de plusieurs autres maîtres 85 l. 9 s. 11 d. rodanois et 13 l. 10 s. tournois. — Item payé au même maître Étienne 30 l. 11 s., *ratione perpreze secum facte que perpreza est sex viginti librarum* (2). Qu'était ce maître Étienne ? aucune qualification distinctive n'étant jointe à son nom, on serait tenté de le confondre avec les simples ouvriers ; mais ce nom revient trois fois dans les

(1) Item lego operi dicte ecclesie Beate Marie civitatis Ruthene in subsidium constructionis unius de Capellis dicte ecclesie XXV libras turonenses semel tantum solvendas per heredes meos universales seu gadiatores meos infrascriptos artificibus et magistris qui dictam construent seu hedificabunt capellam, quâlibet die sabbati jornalia sua eorumdem que fecerint per septimanam precedentem in hedificio dicte capelle... Et volo quod dicte XXV libre turonenses tradantur seu solvantur operatori dicte ecclesie nec alicui alie persone nisi artificibus et magistris predictis. *Arch. de l'Av. Fonds du chapitre de Rodez. Caisse des chapellenies* Parchemin coté des lettres A. T.

(2) Voyez à l'appendice n° XIV les comptes de l'œuvre de 1293-1294.



Tombeau prétendu de R. de Calmont.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU à ANGERS.

comptes, tandis que les autres maîtres ne sont pas même nommés ; il revient pour des dépenses très-variées, et surtout pour un salaire comparativement assez fort. De plus, maître Étienne a un compagnon, une sorte d'élève (*scolaris*), dont les honoraires sont confondus avec les siens. Toutes ces circonstances n'indiquent-elles pas que maître Étienne fut le directeur des travaux, l'architecte, le *magister et gubernator edificii*, comme est appelé un maître de pierre que nous rencontrerons plus loin ?

Raymond de Calmont, disions-nous tout à l'heure, fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. C'est ainsi que tout le monde l'avait cru jusqu'à présent. M. de Barrau (1) prétend qu'on s'était trompé, et qu'il faut placer la sépulture de notre évêque dans un tombeau qui se voit à l'extérieur de l'abside, entre les deux contreforts de la chapelle de Saint-Laurent. Et la seule preuve qu'il donne de son assertion, c'est la présence sur ce tombeau d'armoiries presque effacées ressemblant à celles de la maison de Calmont. Les armoiries des Calmont-d'Olt sont *d'argent au lion de sable*. Plusieurs autres familles importantes de la province avaient des armes identiques. Ainsi les d'Armagnac portaient *d'argent au lion de gueules*, les seigneurs de Broquiès-Combret *d'or au lion de gueules*, les d'Albin *de sable au lion d'or*, les Landorre *de gueules au lion d'or*, etc. Dans toutes ces armoiries la figure héraldique est la même, il n'y a que les émaux qui diffèrent. Or les émaux étant figurés par des hachures ou par des couleurs, comment les distinguer sur une sculpture aussi ancienne et aussi fruste que celle du prétendu tombeau de

(1) *Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes.* Art. Calmont et les autres.

Raymond de Calmont ? Il n'est donc pas possible d'asseoir sur ces restes d'armoiries une preuve quelque peu solide. Nous avons au surplus d'autres raisons pour établir que R. de Calmont a été enterré dans l'intérieur de la cathédrale. La première, c'est sa volonté clairement exprimée dans son testament. « Je veux, dit-il, et j'ordonne que mon corps reçoive la sépulture ecclésiastique dans l'église de Rodez, *in ecclesia Ruthenensi* (1). » Si son corps avait été déposé dans le monument qu'on lui assigne en dehors de l'abside, il aurait été inhumé non dans l'église, *in ecclesia*, mais bien dans le cimetière des chanoines, car on sait qu'à cette époque et longtemps après, le cimetière des chanoines était situé autour de l'abside (2).

Rien d'ailleurs dans les habitudes contemporaines n'empêchait que les dernières volontés de Raymond de Calmont ne fussent exécutées. En 1301 l'évêque Gaston de Corn, son deuxième successeur à une distance de

(1) Statuo et precipio corpus meum tradi ecclesiastice sepulture in ecclesiâ Ruthenensi et exequias meas funerarias fieri predictis bonis honorabiles et decentes. *Arch. de l'Av. Fonds du chapitre de Rodez. Caisse des testaments.* Pièce cotée des lettres A. Y.

(2) En 1099 les chanoines qui venaient d'embrasser la vie régulière, obtinrent du pape Urbain II l'autorisation d'avoir près de la cathédrale à l'est un cimetière particulier où seraient enterrés les membres du chapitre et les paroissiens de leur église. A la fin du XIII[e] siècle, on prit une partie de ce cimetière pour construire la nouvelle cathédrale. Dès lors sans doute, le cimetière se trouvant trop étroit, on fut forcé de l'agrandir ou plutôt d'en faire un nouveau au sud de la cathédrale sur la place actuelle du chapitre. Dans le cadastre de la *Cité* de 1448 il est parlé du *grand* cimetière de Notre-Dame, *l'hostal apelat del capitol costa lo sementeri gran de Nostra Dona*, d'où l'on peut conclure qu'il y avait un *petit* cimetière. Le cadastre de 1668 mentionne deux cimetières placés près de la cathédrale. L'un, le cimetière *ouvert* avait une superficie de 144 cannés. L'autre, le cimetière *fermé, au bout de la dite église*, contenait 112 cannés. Près de ce dernier cimetière, il existait un vacant ou *patus* de 49 cannés d'étendue. *Arch. de l'Av. Fonds du Chapit. Caisse des bulles.* Celle du pape Urbain II est cotée de la lettre L. Et les copies des cadastres de la *Cité*.

quatre ans à peine, fut enseveli dans la cathédrale ; la large dalle qui recouvrait ses cendres se voyait jadis au rond-point (1), en face de la chapelle de Cantobre. Vers 1299, un chanoine appelé Bérenger d'Arpajon est enterré dans la chapelle de Saint-Joseph. A la même époque un autre chanoine du nom de *Geraldus de Montealto* fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Ursule près du pilier rond ; des inscriptions funéraires l'attestent. Et l'on voudrait que Raymond de Calmont, l'illustre fondateur de la cathédrale, n'eût pas suivant ses désirs formels, trouvé une place dans l'intérieur de l'édifice qu'il venait de faire bâtir ! Cela n'est pas croyable.

La seconde preuve se tire du testament de Pierre de Castelnau, neveu et quatrième successeur de Raymond de Calmont. Celui-là pouvait savoir où était le tombeau de son oncle. Or, lorsqu'il s'agit de se choisir à lui-même une sépulture, il ordonne que son corps soit déposé dans l'intérieur de sa cathédrale, *ad cathedralem ecclesiam Beate Marie Ruthenensis*, à côté du tombeau de Raymond de Calmont, *juxta sepulchrum seu tumulum quo jacet corpus bone memorie domini Raymundi quondam episcopi Ruthenensis.*

Il est vrai que cette preuve ne serait pas convaincante, s'il fallait en croire l'historien Bosc, car il soutient dans ses *Mémoires*, que Pierre de Castelnau voulut être inhumé

(1) Et non *dans* la chapelle, comme le dit, par erreur, l'abbé Servières, *Histoire de l'Église du Rouergue*, p. 253. Sur cette dalle l'auteur fournit quelques détails bons à recueillir : « La pierre tumulaire qui recouvrait les restes du prélat a été transportée à l'évêché [dans la cour du palais épiscopal ou dans l'annexe du musée lapidaire de l'Aveyron ?] Son écusson s'y trouve gravé en creux : *de gueules à deux cornets de chasse, au lambel de cinq pendants d'or.* » Puisque la dalle tumulaire est encore si bien conservée, ne conviendrait-il pas de la remettre à son ancienne place ? Elle ne déparerait pas le pavé de l'église.

dans l'église des Frères Prêcheurs de Paris. C'est une erreur évidente, et on en voit de suite la cause, quand on lit le testament de Pierre de Castelnau (1). Cet évêque ordonne en effet que son corps soit déposé dans le couvent des Frères Prêcheurs de Paris. Mais si Bosc avait continué la lecture du testament, il aurait vu que ce corps ne devait être là qu'en dépôt, *in commendâ seu deposito*, comme porte l'acte ; ses exécuteurs testamentaires étaient obligés dans le délai d'un an, de le faire transporter dans son église cathédrale de Rodez, et de le placer à côté de Raymond de Calmont.

L'ancien calendrier de l'Église de Rodez, que nous avons cité plus haut, nous fournit une troisième preuve de l'opinion que nous soutenons touchant le lieu de la sépulture de Raymond de Calmont : il ne dit pas seulement qu'il fut inhumé dans la cathédrale, mais encore il précise la place où il fut mis dans cette église ; c'est au milieu du chœur. Voici le texte complet de cette note qui offre tous les signes de la plus exacte authenticité.

Anno Domini M°CC°LXXXXVII° ultimâ die mensis

(1) Pierre de Castelnau testa à Paris le 16 mai 1334. Nous donnons ici la partie du testament où il exprime ses volontés touchant le lieu de sa sépulture : « Et primo animam suam commendavit altissimo Creatori et Beatissime Virgini ejus matri ac toti curie supernorum, corpus vero suum cum ab ejus animâ exutum fuerit, poni voluit in commenda seu deposito in ecclesiâ Fratrum Ordinis Predicatorum Parisiensium, usque ipsum vel ejus ossa transferatur ad cathedralem ecclesiam Beate Marie Ruthenensis in quâ, juxta sepulcrum seu tumulum quo jacet corpus bone memorie Raymundi quondam episcopi Ruthenensis avunculi sui, ubi fieri voluit vas, tumulus seu sepulcrum prout convenit dignitati prelature, sine auro tamen et argento, suam elegit perpetuam sepulturam et voluit et ordinavit ut executores sui infrascripti dictum corpus suum seu ejus ossa transferri faciant quam citius comode fieri poterint et ad longius infra annum, de dictâ ecclesia Fratrum Predicatorum Parisiensium ad dictam cathedralem Ruthenensem ecclesiam et ibi honorifice tumuletur. » *Arch. de l'Av. Fonds de l'évêché de Rodez. Liasse des chapellenies et aussi le registre* Nos Gilbertus.

februarii, horâ sextâ, obiit reverendus pater dominus R. de Calomonte episcopus istius Ecclesie Ruthenensis, qui rexit episcopatum annis XXti tribus et duobus mensibus; sepultus fuit in medio chori primâ die mensis marcii in nonis. Cujus anima requiescat in pace.

A la suite de cette note nous en trouvons une autre concernant Pierre de Castelnau. Elle confirme admirablement tout ce que nous venons de dire sur le lieu de la sépulture des deux évêques. Elle porte en effet que Pierre de Castelnau mourut à Paris le 18 mai 1334, qu'il y fut honorablement enseveli, et qu'au mois de juin suivant il fut porté à Rodez, et placé au milieu du chœur de la cathédrale, aux pieds *ad pedes* de Raymond de Calmont, son oncle.

Anno Domini M°CCC°XXX°IIII° die XVIII mensis madii, obiit Reverendus in Christo pater dominus P. de Castronovo episcopus Ruthenensis Parisiis qui pro jure istius Ecclesie ibi moram traxerat, et fuit ibi ejus corpus tumulatum honorifice, et deinde mense junii eodem anno deportatum in medio chori ecclesie Ruthenensis ad pedes domini Ramundi de Calomonte episcopi supradicti avunculi quondam. De isto nobili domino et reverendissimo Petro quidam dixerunt :

Nulli sua usurpavit nec dedit consilium.
Ecclesie conservavit posse patrimonium.
Parisiis convolavit in juris subsidium.

Nota. Au dernier siècle, à une époque où les traditions de la cathédrale étaient encore vivantes, le monument en question ne passait pas pour être le tombeau de R. de Calmont. En 1774, le chapitre présente requête à l'évêque pour qu'il soit défendu d'inhumer dans l'inté-

rieur de la cathédrale. Il y a un réquisitoire de *Dumas*, promoteur du diocèse; réquisitoire très-bien motivé et s'appuyant entre autres documents, sur plusieurs chartes anciennes tirées des archives capitulaires. De ces actes le promoteur conclut « que l'usage d'inhumer dans l'église « n'était pas encore introduit dans ce diocèse au XIIe siècle « même pour les prêtres et chanoines de l'église cathé- « drale, et qu'on regardait alors comme une faveur d'être « enseveli autour de l'église. Privilége que les chanoines « même n'obtinrent que par l'intervention de l'autorité « du pape et de l'évêque. — Ce fut sans doute en consé- « quence de cette permission, qu'ils firent bâtir des tom- « beaux dans les murs mêmes de l'église en dehors. — « *On en voit encore quelques-uns attenant le mur de* « *l'église cathédrale, derrière le chœur, dans le jardin* « *d'une des maisons appartenant au chapitre, occupée à* « *présent par M. l'abbé Delisle, chanoine chantre de cette* « *église.* » Voilà ce qu'on croyait au XVIIIe siècle sur le tombeau faussement attribué à R. de Calmont. C'était la sépulture d'un chanoine ou de quelque riche laïque mort au XVe siècle; car il ne semble pas qu'on puisse assigner au monument une date plus ancienne. *V. Ordonnance de Mgr de Cicé, évêque et comte de Rodez, portant défense de faire des inhumations dans l'église cathédrale de Rodez.* 1774. *Amans Devic, imprimeur à Rodez.*

CHAPITRE III

Ressources de l'œuvre et travaux de construction au XIVe siècle

La construction de la cathédrale n'avança pas beaucoup durant le XIVe siècle. Soit que les ressources personnelles des évêques ne leur permissent pas de faire de grands sacrifices, soit que par les malheurs du temps, les aumônes des fidèles fussent devenues moins abondantes, on vit après la mort de Raymond de Calmont, les travaux se ralentir peu à peu et cesser même tout à fait pendant de longs intervalles. Il ne faudrait pas croire néanmoins que le découragement fût entré dans le cœur des évêques de cette époque, et qu'ils eussent peut-être renoncé à l'achèvement d'un édifice impossible. Non certes ; malgré tous les obstacles, ils voulurent toujours, d'une volonté ferme, continuer l'œuvre de Raymond de Calmont, et comme l'argent était la condition indispensable, ils firent les plus grands efforts pour s'en procurer. On en jugera par les documents que nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre. Reprenons la suite des évêques à la mort de Raymond de Calmont.

Bernard de Monastier (1) et Gaston de Corn ses deux successeurs immédiats, n'occupèrent le siége épiscopal de Rodez que pendant l'espace de trois années, de 1298 à 1318. On ne trouve pas qu'ils aient rien fait pour l'avancement des constructions.

Après eux vint Pierre de Pleine-Chassaigne (1302-1318). Son épiscopat dura seize ans; mais les missions lointaines qu'il reçut du Souverain Pontife le tinrent longtemps éloigné de son diocèse. Il confirma la donation faite à la fabrique par Raymond de Calmont de la moitié des fruits des bénéfices vacants dépendant de sa collation, pour la première année de la vacance. En 1309 le pape Clément V par sa bulle datée d'Avignon, *XVII kalend. decemb. pontificatus nostri anno quarto*, accorda, sur la demande du chapitre, trois ans et trois quarantaines d'indulgences aux fidèles qui vraiment contrits et s'étant confessés, visiteraient l'église cathédrale aux principales fêtes de l'année et contribueraient à sa construction par leurs aumônes (2).

Pierre de Castelnau succéda à Pierre de Pleine-Chassaigne en 1318. Le pape l'ayant retenu pendant six ans à la cour d'Avignon, il ne put entrer à Rodez qu'en 1324, le dimanche après la Saint-Géraud. Un de ses premiers soins fut de s'occuper de l'avancement de la cathédrale. En 1325, il adressa pour cet objet, des lettres très-pressantes au clergé de son diocèse. Ces lettres sont datées de Cardaillac près Rodez, le lundi après la fête de saint

(1) Bernard de Monastier revenant de Bourges après sa consécration, arriva à Rodez le 28 octobre, fête des saint Simon et saint Jude, apôtres, 1298. Ce jour-là, à trois heures, il prêta le serment accoutumé devant le grand autel de Notre-Dame. *Arch. de l'Av.*, Reg. de Canac, notaire, parmi les titres du chapitre de Rodez.

(2) *Arch. de l'Av.* Fonds du chapitre de Rodez, caisse de la fabrique, parchemin original, coté lettre B.

Jacques apôtre (1). Pierre de Castelnau y rappelle que la cathédrale s'est écroulée en grande partie, il y a quelques années, et que ce qui subsiste de l'ancien édifice est aussi menacé d'une ruine évidente, *quod superest de antiquo edificio evidenter etiam minatur ruinam*, que la reconstruction a été entreprise sur un plan tellement vaste qu'il paraît tout à fait impossible *impossibile penitus reputatur*, qu'elle soit terminée avec les seules ressources de la fabrique et sans les aumônes des fidèles. En conséquence, il ordonne aux curés en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, de faire bon accueil aux envoyés de la fabrique de la cathédrale, qui munis des présentes lettres, iront dans leurs paroisses pour y instituer des confréries, remettre des cartels d'indulgences *seu cartellis ponendis* et pour recueillir les dons et les legs des fidèles. Il veut que, pendant le temps du carême, dans leurs sermons et au confessionnal, ils expliquent à leurs paroissiens les indulgences portées sur les cartels, et qu'ils les engagent à entrer dans les confréries de l'œuvre, il les exhorte à donner eux-mêmes l'exemple et à se faire inscrire en tête de ces confréries, pour une large aumône annuelle. Vient ensuite l'énumération des faveurs spirituelles qu'il accorde lui-même aux bienfaiteurs de l'œuvre et de celles précédemment accordées par le pape Jean XXII et par l'archevêque de Bourges. Pierre de Castelnau maintint la concession faite à la fabrique par ses prédécesseurs de la moitié des fruits des bénéfices vacants dépendant de sa collation. Il mourut

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds du chapitre de Rodez, caisse de la fabrique, parchemin coté E. En 1321, par lettres datées d'Avignon, le 20 avril, Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, avait donné à la fabrique la moitié des revenus des églises vacantes dont la collation lui appartenait en propre. *Ibid.*, Registre de l'évêché.

en 1334 (1) à Paris, où il était allé pour traiter les affaires de son Église ; son corps fut transporté à Rodez et inhumé dans le cathédrale.

Bernard d'Albi son successeur, 1334-1338, ne fit que passer sur le siége épiscopal ; il eut néanmoins le temps d'accorder à la fabrique par son statut du 26 octobre 1336 la moitié des fruits des bénéfices vacants dépendant de sa collation (2). Le motif qu'il allègue, c'est l'extrême pauvreté de la fabrique *ex causa summe necessitatis et paupertatis fabrice ecclesie Ruthenensis*. Bernard d'Albi étant devenu cardinal le 18 octobre 1338, se démit de son siége en faveur de Gilbert de Cantobre.

Gilbert de Cantobre (1339-1349), s'occupa de l'ornementation intérieure de l'église ; il décora la chapelle qui portait autrefois son nom, et fit élever pour lui-même le magnifique tombeau qu'on y voit encore. Dans son testament daté de Chaudesaigues, diocèse de Saint-Flour, le 12 mars 1349, il n'y a pas de legs pour la fabrique en vue de la construction de l'église. En 1342, sur la

(1) Pierre de Castelnau mourut en 1334 et non en 1336 comme le veut Bosc. Cela résulte de plusieurs actes de cette année, où il est dit que le siége de Rodez était vacant. Le samedi après la fête de saint Pierre-aux-Liens, 1334, Aldebert de Pierrefort, chanoine ouvrier, Fortanier de Gordon et Bérenger M..., chanoines et vicaires généraux, *sede vacante*, approuvèrent l'échange fait entre Zacharie Roget, de Testet, et Jean Barthelemi, d'Auzits, d'un jardin contre une maison située sur la place de la *Cité* et relevant de l'évêque de Rodez. Le samedi après la fête de Saint-Jean-Porte-Latine, 1334, les mêmes vicaires généraux au même titre que ci-dessus, toujours *sede vacante*, confirmèrent par l'intermédiaire de Jean Icher, chanoine, leur procureur fondé, la vente d'une pièce de terre sise au *Mas* de Floyrac, paroisse de Saint-Sauveur, relevant aussi de l'évêque de Rodez et de son église de Saint-Amans de Salmiech. *Ibid.* Registre notaire de Guillaume Canac, f[os] 20 et 29.

(2) *Ibid.* Caisse de la fabrique. Parchemin original coté lettre M, et scellé de deux sceaux pendants, celui du chapitre et celui de l'évêque. Le sceau de l'évêque est très-dégradé.

demande de Gilbert, le pape Clément VI, par sa bulle datée d'Avignon le 16 des calendes de novembre, première année de son pontificat, accorda cent jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient l'église cathédrale et qui aideraient à sa construction par une aumône (1). Hugues Roger, évêque de Tulle et cardinal, frère du pape Clément VI, administra pendant quelques mois l'évêché de Rodez après Gilbert de Cantobre; il se démit en faveur de son neveu Raymond d'Aigrefeuille.

M. de Barrau dit (2) que Raymond d'Aigrefeuille (1349-1361) était très-riche, et qu'il paya de ses propres deniers une bonne partie des fortifications que Rodez fit élever de son temps contre les Anglais. Peut-être contribua-t-il aussi à la construction du clocher qui dut être commencé vers cette époque, mais aucun document contemporain ne le constate. Son testament du 14 et son codicille du 17 juillet 1361 qui contiennent un si grand nombre de legs, n'en portent aucun pour la fabrique. Par ses lettres du 10 mars 1355, datées du château de Muret, il accorda des indulgences aux bienfaiteurs de l'œuvre (3). L'acte est presque la répétition de celui de Pierre de Castelnau. On y recommande aux curés la bonne réception des quêteurs, l'institution des confréries de l'œuvre *confratrie fabrice*, le soin de s'y inscrire les premiers, de parler deux fois par an *bis tantum in annum* à leurs paroissiens de la pauvreté de la fabrique de la cathédrale, et de leur exposer les indulgences accordées

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds du chap. de Rodez, caisse de la fabrique, parchemin coté lettre D.

(2) *Chronologie des évêques de Rodez*, dans le tome IV des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*

(3) *Arch. de l'Av.* Fonds du chap. de Rodez, caisse de la fabrique, parchemin coté lettre F.

à ses bienfaiteurs. Raymond d'Aigrefeuille eut pour successeur son frère Faydit d'Aigrefeuille.

Quoique, d'après les historiens, Faydit d'Aigrefeuille (1361-1369) ne soit jamais venu à Rodez, et qu'il ait fait administrer son diocèse par des vicaires généraux, il n'eut garde d'oublier l'œuvre de la cathédrale. En 1365 (n. st.), lettres datées d'Avignon le dernier jour de février (1), il accorda de nombreuses faveurs spirituelles aux bienfaiteurs de la fabrique, et fit aux curés du diocèse des recommandations semblables à celles que nous avons signalées dans les mandements de Pierre de Castelnau et de Raymond d'Aigrefeuille. La même année, par lettres datées d'Avignon le 28 mars, il chargea son vicaire général Aimeric Lavernhe, archidiacre de Montpezat, de confirmer le statut de ses prédécesseurs qui donnait à l'œuvre la moitié des fruits des bénéfices vacants de sa collation (2). En 1365, le pape Urbain V, par une bulle datée d'Avignon, IIIe des ides de février, troisième année de son pontificat, accorda un an et quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient l'église cathédrale de Rodez aux principales fêtes de l'année, et contribueraient à sa réédification par leurs aumônes (3). Faydit d'Aigrefeuille se démit de son siége en 1369.

Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie, administra le diocèse de Rodez pendant dix ans, de 1369 à 1379. En 1371, lettres datées d'Avignon 16 septembre, il confirma les concessions faites par Faydit d'Aigrefeuille en faveur de l'œuvre (4). Bertrand de Rafin (1379-1387), fut

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds de l'évêché. Caisse des priviléges, parchemin original coté lettre R.

(2) *Ibid.* Caisse de la fabrique, petit cahier de papier coté n° 3.

(3) *Ibid.* Parchemin coté lettre A.

(4) *Ibid.* Parchemin coté lettre H.

le successeur de Jean de Cardaillac. En 1379, lettres datées de Rodez, pénultième jour de juin, Raymond, abbé de Candeuil, son vicaire général, approuva les indulgences accordées par les précédents évêques, et en ajouta de nouvelles pour les membres des confréries de l'œuvre (1). Par acte d'Avignon le 20 février 1381 (n. st.), Bertrand de Rafin, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, donna à la fabrique la moitié des fruits des bénéfices vacants de sa collation. Les considérants de cette donation motivée par l'exiguité des revenus de la fabrique, peignent l'époque sous des couleurs bien noires. Il y a presque tous les fléaux qui peuvent affliger l'humanité : la guerre, la peste, la grêle, les sécheresses (2).

Henry de Severy, 1387-1396, devint évêque de Rodez après le décès de Bertrand de Rafin (3) ; il était auparavant évêque de Maurienne. En 1387, par lettres datées de Carpentras le 9 août, il commit Raoul Jalhi et Aimeric de Mercato, ses vicaires généraux, pour confirmer les indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'œuvre par les évêques précédents et notamment par Faydit d'Aigre-

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds de l'évêché, caisse de la fabrique. Pièce cotée G.

(2) Nos igitur considerantes quod tam propter sterilitates et mortalitates effluxas quam guerrarum (*sic*) que viguerint et vigent, turbines et tempestates facultates dicte fabrice adeo sint tenues et exiles quod de ipsis *parum in opere procedi potest*, idcirco predecessorum nostrorum vestigiis inherere volentes, etc. *Arch. de l'Av.* Fonds de l'évêché de Rodez. Parchemin original dans la liasse des compositions des évêques avec le chapitre.

(3) La bulle de provision de Henry de Severy dit qu'il ne fut nommé que par suite du décès de Bertrand de Rafin. Celui-ci ne s'était donc pas démis de son évêché avant sa mort, comme le prétendent les historiens. *Arch. de l'Av.* Fonds du ch. de R. Caisse des bulles. Pièce cotée de la lettre N.

feuille. La confirmation eut lieu le 24 février 1390 (n. st.). Henry de Severy mourut en 1396 (1).

Guillaume d'Ortolan, 1396-1416, clôt la série des évêques qui gouvernèrent l'église de Rodez pendant le XIVe siècle. Par acte du 17 juin 1401, il attribue à l'œuvre, comme ses prédécesseurs, la moitié des fruits des bénéfices vacants de sa collation ; il se fonde sur les besoins de la fabrique qui, à cause de la guerre et de la peste, *propter guerras et mortalitatum pestes*, étaient alors plus grands que jamais *de presenti solito sunt majores* (2).

Il était impossible, malgré la dureté des temps, que dans un pays aussi catholique que le Rouergue, à force de demander au nom de Dieu, l'on ne finît pas par obtenir quelque chose. Aussi remarque-t-on à cette époque, que beaucoup de fidèles en mourant, font des legs à la fabrique. Il serait trop long de citer tous les exemples que nous avons rencontrés.

Les legs joints au produit des quêtes, à l'annate des bénéfices vacants, à la pension de cinquante livres sur le prieuré de Saint-Georges de Camboulas pendant plus d'un demi-siècle, etc., pouvaient constituer une somme assez importante. C'est avec ces ressources qu'on entreprit la construction du clocher. Nous ignorons l'époque précise du commencement des travaux, mais il est certain qu'ils furent terminés au plus tard en 1385, car le 4 mai de cette année, le chapitre traita à forfait avec deux *fustiers* ou charpentiers de Rodez, appelés Guillaume Caldacoste

(1) Il ne paraît pas qu'Henry de Severy soit décédé à Avignon, comme le dit Gaujal, car la bulle d'institution de Guillaume d'Ortolan, son successeur, porte que l'église de Rodez était vacante par le décès de Henry de Severy mort *extra romanam curiam*. *Ibid*. Pièce cotée de la lettre O.

(2) *Arch. de l'Av.* Fonds de l'évêché de Rodez. Liasse de compositions entre l'évêque et le chapitre.

et Pierre Coffinyères, pour changer et disposer les cloches dans la *tour neuve*. Prix de l'ouvrage : cent vingt francs d'or, six francs d'or pour une robe, *pro rauba sex francos auri*, huit setiers de seigle, six setiers de froment, vingt setiers de vin et un quintal de chair salée. On devait en outre fournir aux susdits charpentiers une maison avec un lit (1).

Au XIVe siècle furent aussi élevées les quatre dernières chapelles du chœur, deux au nord, deux au sud. La dernière du côté du nord renferme le tombeau d'un archidiacre, Gaillard de Cardaillac, qui, d'après l'inscription funéraire, mourut le 11 mai 1359. La chapelle existait alors, et très-probablement elle avait été bâtie aux frais de Gaillard de Cardaillac. Au moyen âge, en effet, le privilége d'avoir un tombeau apparent n'était accordé qu'aux bienfaiteurs signalés de l'église. D'ailleurs, les armoiries de Gaillard de Cardaillac sont reproduites sur le mur qui sépare le transept de la chapelle, au-dessus d'une porte aujourd'hui bouchée.

Dans la chapelle qui précède celle dont il vient d'être question, on lit une inscription portant que Hector de Torène, mort le 6 octobre 1338, y fut inhumé. C'est donc vers cette époque, que remonte la construction de la chapelle.

Les deux chapelles correspondantes du côté du sud sont d'une date un peu postérieure. La plus rapprochée du chevet, était d'abord sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Béranger de Barrière, archidiacre de Saint-Antonin, par son testament du 16 août 1354, demande à être inhumé dans cette chapelle, qui alors n'était encore qu'en projet ; il lègue cent livres tournois pour la cons-

(1) Voir l'appendice n° III.

truire, et une fois qu'elle sera construite, il veut que son corps y soit transporté de l'endroit où il aurait été d'abord enseveli (1).

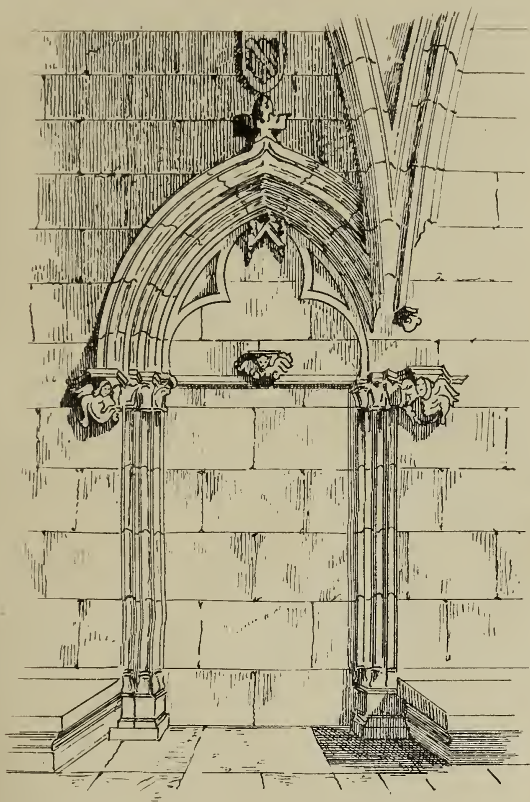
La chapelle la plus voisine du transept, dédiée à saint Artemon, est de la même époque que la précédente. L'examen de la bâtisse, surtout à l'extérieur, suffit pour le pouver (2).

Voici donc en résumé l'état des constructions à la fin du XIVe siècle. Le clocher et toutes les chapelles qui entourent le chœur étaient bâties. Le chœur manquait encore de ses trois dernières travées. Sur l'emplacement de ces travées s'élevait la partie de l'ancienne église restée debout, après le désastre de 1276. Deux portes au moins donnaient accès dans ce bâtiment incomplet et irrégulier ; portes provisoires, creusées dans le mur des dernières chapelles, de chaque côté du chœur, et qui furent bouchées après l'achèvement de la cathédrale. On peut les y voir encore ; elles sont en ogive et très-élégantes. Vous remarquerez surtout les corps de monstres qui soutiennent les retombées de l'archivolte. Sans la destination probable que nous indiquons, on serait tenté de ne voir là que des arcades aveugles faites uniquement pour décorer le mur.

Il pouvait au surplus, exister d'autres portes provisoires et directes sur les bas-côtés. Une autre porte serait la grande

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds du ch. de Rodez. Caisse des chapellenies, pièce cotée P.

(2) On ne connaît pas les architectes de la cathédrale au XIVe siècle. Dans les comptes de la *Cité* de 1358-59 il est question d'un *M. W. Bosquet apparelhayre de l'obra de Nostra Dona*. A Rouen, à la même époque, suivant M. Deville, *Revue des architectes de la cathédrale de Rouen*, le terme d'*appariteur* (ou d'apparelhayre?) équivalait à celui de maître de l'œuvre de maçonnerie ou d'architecte. En fut-il de même à Rodez?



Porte bouchée de la chapelle St Michel.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS

porte de l'ancienne cathédrale à l'occident, sur l'emplacement de la porte actuelle du chœur. Mais il est peu probable qu'elle existât alors. Après la ruine de 1276, pour maintenir l'exercice du culte dans le même lieu (et les textes prouvent qu'il fut maintenu), on dut renverser l'ordre ancien : ce qui était le fond de l'église devint le sanctuaire et le chœur provisoire. Cette disposition fut maintenue très-longtemps et presque jusqu'à la fin du xv[e] siècle. Ainsi pourraient s'expliquer les *deux chœurs* qu'on trouve mentionnés dans plusieurs documents anciens. Jean de Via, par son testament du 22 août 1348, veut être inhumé dans la chapelle de Saint-Laurent, et en attendant que cette chapelle soit disposée comme il l'entend, il commande que son corps soit provisoirement enseveli entre les deux chœurs *inter duos choros dicte ecclesie, qui chori sunt inter altare majus dicte ecclesie et chorum alium inferiorem ubi cantatur in ecclesiâ predictâ* (1). Le 10 mai 1465, Bert. de Chalençon visite l'église cathédrale ; il fait des règlements pour la réforme du chœur. On y lit ces mots : *Item quod servetur gravitas in choro et quam diù hore dicuntur nullus exeat sine causâ nec transverset* (sic) *de* UNO CHORO AD ALIUM CHORUM *sine necessitate, et tunc fiat circa lo forestol* (le bas côté ?) *a parte inferiori nisi hoc fiat serviendo sive officiando* (2). »

(1) *Arch. de l'Aveyron.* Fonds du chapitre de Rodez, Caisse des chapellenies. Parchemin original coté de la lettre H.

(2) *Ibid.* Fonds de l'évêché de Rodez. Registre.

CHAPITRE IV

Ressources de l'œuvre et travaux de construction au XV[e] siècle

Nous avons vu dans les deux chapitres précédents, que pour créer des ressources à l'œuvre on puisait fréquemment dans les revenus ecclésiastiques. La pension de cinquante livres rodanois établie par R. de Calmont sur le prieuré de Saint-Georges de Camboulas, le droit d'annate sur la moitié des fruits des bénéfices vacants que les évêques du XIV[e] siècle accordèrent si libéralement à la fabrique, en sont la preuve. Au XV[e] siècle, Vital de Mauléon successeur de Guillaume d'Ortolan, alla plus loin encore dans cette voie. En 1426 (n. st.) il unit à la fabrique les prieurés d'Aleyrac et de Curan (1). Ces sortes d'unions qui devinrent plus tard si abusives commençaient dès lors à être fort en usage. On divisait, quant au temporel, le bénéfice en deux, le prieuré simple et la cure. Au personnage

(1) Les lettres d'union du prieuré d'Aleyrac sont datées du château de Muret, 19 février 1426 (n. st.). Les lettres d'union de l'église de Saint-Pierre de Curan furent donnés à Rieupeyroux, le 6 avril de la même année : elles sont ainsi motivées : *propter fructuum et reddituum officii operis seu fabrice ejusdem ecclesie diminutionem eorumque carentiam, necnon raram Christi fidelium elargitionem,* etc. *Arch. de l'Av.*, Fouds du chap. de Rodez. Caisse de la Fabrique, pièce cotée lettre T.

ou à l'établissement qu'on voulait doter, revenait la plus grosse part des fruits, sans la charge des âmes et sans l'obligation de résider. Voilà ce que l'on appelait être prieur. Le curé ou vicaire perpétuel prenait le reste des fruits, il administrait la paroisse et par conséquent il était tenu à la résidence.

Pour rentrer dans notre sujet, disons donc que rien n'était plus conforme aux usages de l'époque, que cette double union des églises d'Aleyrac et de Curan à l'œuvre de la cathédrale. Aussi le pape Martin V, par sa bulle du 2e des calendes d'août 1428, chargea-t-il l'évêque de Vabre, l'abbé de Conques et l'official de Narbonne de les confirmer (1). Il s'éleva pourtant quelques difficultés au sujet de l'église d'Aleyrac. Antoine de Castelnau, seigneur de Calmont-d'Olt dans la mouvance duquel ce prieuré était situé, sous prétexte que l'union préjudiciait à ses intérêts, mit la main sur les revenus et les retint injustement durant plusieurs années. Le motif allégué, c'est que d'après l'acte d'union, il ne devait plus y avoir à Aleyrac qu'un vicaire nommé par le chapitre *vicarius conductitius* au lieu d'un vicaire perpétuel *vicarius perpetuus*. Toutes les remontrances qui furent faites au seigneur de Calmont étant demeurées sans résultat, le pape Eugène IV l'excommunia le 9 juillet 1431 (2). Contraint par ces mesures de rigueur, Antoine de Castelnau finit par céder. Un accord amiable régla qu'il y aurait dans la paroisse d'Aleyrac un vicaire perpétuel dont la nomination appartiendrait au seigneur de Calmont, la présentation au chapitre et l'ins-

(1) La bulle du pape Martin V est datée de *Genezani*, *Penestrin. Diœc.*, II. *Kal. Augusti, pontificatus nostri, anno undecimo.* — *Arch. de l'Av.* Fonds du chap. de Rodez, caisse de la Fabrique. Parche min coté lettre &.

(2) *Ibid.* Pièces originales, cotées A. H. et A. I.

titution à l'évêque (1). En 1436 le pape Eugène IV confirma cet accord (2). Ainsi se termina le différend relatif à l'union du prieuré d'Aleyrac à la fabrique.

Vital de Mauléon se démit de son siége en 1429. Peu de temps après, le pape Martin V nomma pour lui succéder Guillaume de la Tour d'Oliergues, prévôt de Clermont-Ferrand. De son côté, le chapitre ne voulant pas laisser périmer son droit d'élection, choisit pour évêque Pierre d'Estaing, archidiacre de Conques, l'un de ses membres les plus distingués. Entre les deux prétendants il y eut une lutte longue et vive qui se termina par l'entremise du Saint-Siége. Guillaume de la Tour prit possession du siége de Rodez en 1432.

Sous cet épiscopat qui dura plus d'un quart de siècle, et qui fut si bien rempli, notons d'abord quelques faits relatifs à la dotation de l'œuvre. En 1433, le pape Eugène IV, commet l'abbé de Conques pour confirmer les statuts des précédents évêques de Rodez qui attribuaient à la fabrique la moitié des fruits des bénéfices vacants de leur collation pendant la première année de la vacance. Raymond, abbé de Conques ne mit cette bulle à exécution que le 12 avril 1437 (3). On trouve de semblables confirmations du même pape Eugène IV en 1438, des Pères du concile de Bâle en 1435 et 1438 (4).

M. de Gaujal dit que Guillaume de la Tour poussa vivement la construction de la cathédrale, et MM. Magne et H. de Barrau assurent qu'il fit bâtir les deux dernières travées du chœur, le transept et les deux premières travées

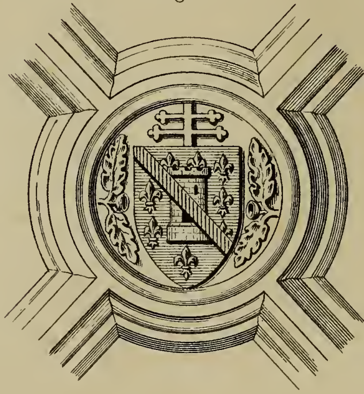
(1) *Arch. de l'Av.*, Fonds du chap. de Rodez, caisse de la Fabrique, Pièces cotés A. G. et A. K.

(2) *Ibid.* Parchemin coté A. F.

(3) *Ibid.* Deux parchemins cotés N.

(4) *Ibid.* Pièces cotées des lettres O. P. Q.

Fig. 1



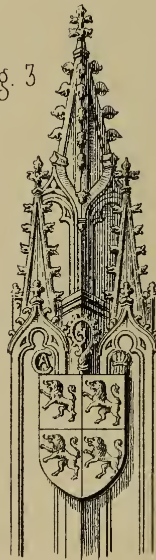
Armoiries de G. de la Tour, évêque de Rodez.

Fig. 2



Armoiries de G. Vigourous.

Fig. 3



Armoiries du Cardinal d'Armagnac.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS. 75.

de la nef. Les documents contemporains sont loin de confirmer cette opinion. G. de la Tour, il est vrai, reprit les travaux abandonnés depuis quelque temps, mais il ne les mena pas très-loin. On ne peut lui attribuer d'une manière certaine qu'une ou deux travées du chœur, les deux avant-dernières, nous en donnerons la preuve plus bas, et peut-être aussi les murs du transept.

Si l'on nous objectait que les armoiries de cet évêque se trouvent cependant à la clef de voûte de la première travée du bas-côté nord de la nef, nous répondrions que ces armoiries fournissent elles-mêmes la preuve que la travée n'a pas été bâtie sous l'épiscopat de Guillaume de la Tour. En effet, l'écu est surmonté d'une croix à double traverse. Or, d'après tous les auteurs anciens qui ont écrit sur l'art héraldique, le P. Menestrier, Baron, etc., la croix à double traverse était le privilége des primats, des patriarches et des légats. Guillaume de la Tour ne devint patriarche d'Antioche, qu'après s'être démis de l'évêché de Rodez, c'est-à-dire en 1457. Avant cette époque, les nombreux actes où son nom figure, ne lui donnent jamais que le titre d'évêque. Il faut donc en conclure que la travée en question est postérieure à 1457, et la présence des armoiries de Guillaume de la Tour indique qu'elle fut élevée non point sous son épiscopat, mais seulement avec l'argent qu'il avait fourni.

Et à ce propos, nous ferons remarquer que les nombreuses armoiries qui se voient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, diffèrent beaucoup entr'elles par la signification. Celles de l'intérieur n'ont qu'une faible valeur chronologique ; elles indiquent plutôt aux frais de qui la partie de l'édifice qui les porte a été construite que l'époque de sa construction. Au contraire, les armoiries de l'extérieur servent toujours et presque uniquement à fixer

l'époque de la construction. Cela est surtout vrai pour la dernière partie de la cathédrale. Là, sur les murs gouttereaux et à la façade occidentale, on voit s'échelonner les armoiries de Bertrand de Chalençon, du chapitre durant la vacance du siége, de François d'Estaing, du cardinal Georges d'Armagnac, de Jacques de Corneillan. Chacun a sa part de superficie sur laquelle il domine ; ils ne se font pas grâce d'une assise, d'une seule pierre.

Une autre observation intéressante, c'est que dans la partie de l'édifice qui remonte au XIIIe siècle, au dedans comme au dehors, les armoiries sont d'une rareté extrême. C'est à peine si l'on aperçoit un ou deux écussons dans les chapelles. Dans ce siècle pourtant les libéralités ne manquèrent pas en faveur de l'église. Mais les bienfaiteurs prenant au sérieux les conseils évangéliques, ne tenaient pas à se faire connaître. Plus tard, on ne trouve plus autant d'humilité dans la charité ; les écussons se multiplient aux clefs de voûte et sur les murs. Chacun veut avoir auprès de ses contemporains et de la postérité le mérite de ce qu'il donne, et la partie de l'édifice qu'il fait élever, si petite qu'elle soit, il la signe pour ainsi dire de son nom en y faisant graver ses armoiries. Au XVIe siècle ce système est poussé si loin, que François d'Estaing est en quelque sorte obligé de se justifier d'avoir fait sculpter ses armes avec tant de profusion sur le clocher.

Si Guillaume de la Tour ne contribua que d'une manière peu sensible à l'avancement de la cathédrale, on lui doit en revanche plusieurs autres constructions importantes. Il fit bâtir en 1445 la grande tour de l'évêché jadis appelée la tour Corbière, où sont aujourd'hui déposées les archives historiques de l'Aveyron (1), en 1442 le château

(1) Dans le Registre des comptes de la *cité* de 1431-1432, folio XXV,

des évêques à Salles-Curan, en 1452 l'église paroissiale du même lieu (1).

Guillaume de la Tour mourut le 20 mars 1471 au château de Muret. Depuis treize ans il s'était démis de son siége en faveur de son neveu Bertrand de Chalençon, et il ne portait plus que le titre honorifique de patriarche d'Antioche (2).

Sous l'épiscopat de Bertrand de Chalençon, les travaux

il est question de la tour de Corbières qui était tombée au grand dommage de la ville. Elle fut rebâtie aux frais de la ville et de l'évêque. Le même registre parle des dépenses faites pour cette reconstruction. (*Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Rodez.*)

(1) Le 15 septembre 1442, Arnaud Fraissinhes, Bernard Delavit, Johan Adhemar et Guillaume Bancarel, syndics de la communauté des habitants de Salles-Curan, baillent à prix fait, à Pierre Combettes *lapicida loci sancti Baudilii-de-Levesone*, le nouveau château de l'évêque à construire, *juxta turrim Sancti-Geraldi videlicet : tres portas, tres turres cum fenestris, lucarnis et portis necessariis modo et formâ contentis in instrumento obligationis.* (*Arch. de l'Av.* Fonds de l'évêché de Rodez. Registre.) — En 1452 Deodat Alaus, *lapicida loci Sancti-Baudilii de Levezone*, prend à construire à prix fait l'église paroissiale de Salles-Curan. *Ibid.* Registre.

(2) G. de La Tour avait fait un grand nombre de fondations pieuses. En voici l'énumération : le 26 novembre 1446, fondation de deux chapellenies dans la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, à la cathédrale. — Le 4 décembre 1455, fondation de deux messes hautes avec diacre et sous-diacre dans l'église des Frères-Prêcheurs de Rodez, à dire pendant la vie du fondateur, une le lendemain de la fête de saint Vincent Ferrier, l'autre le lendemain de l'Octave de cette fête, et après sa mort, une le jour de son décès et l'autre le lendemain de saint Vincent Ferrier. — Le 24 janvier 1456 (n. st.), fondation d'une messe haute et d'une messe basse à perpétuité, dans l'église des Cordeliers de Rodez, en retour de 240 écus d'or, fournis pour la réparation de cette église. — Le 23 septembre 1456, établissement d'une collégiale de six prêtres et deux clercs, *sex presbiterorum et duorum clergorum* (*sic*), dans l'église de Salles-Curan. — Le 1er août 1458, fondation de douze anniversaires dans l'église de Notre-Dame d'Oliergues, diocèse de Clermont, dotés de 40 écus d'or. — Le 3 novembre 1459, fondation de douze anniversaires avec commémoraisons et distributions, dans la cathédrale de Rodez, dotés d'une somme de 900 livres que le fondateur avait prêtées au chapitre. — Le 14 mars 1463 (st. n.), fondation d'un anniversaire dans l'église de Muret

de construction de la cathédrale prirent un essor immense. Nous dirons plus loin quelles sont les parties de l'église qu'il a bâties ; quant à présent, occupons-nous des moyens qu'il prit pour accroître le revenu de la fabrique.

Le 16 novembre 1461, étant sur le point de partir pour Paris, et ne voulant pas que son absence retardât les travaux, il commit Jean Gros, son vicaire général, pour accorder à l'œuvre le quart des fruits des bénéfices vacants de sa collation et de celle du chapitre, durant la première année de leur vacance. Jean Gros avec l'agrément du chapitre exécuta sa commission la 4 décembre de la même année (1). On remarquera que ce statut n'attribue à la fabrique que le quart des fruits, mais aussi le prélèvement s'exerce sur les bénéfices de la collation de l'évêque et sur ceux de la collation du chapitre. Plus tard le 8 avril 1496, à une époque où B. de Chalençon n'était plus que simple administrateur de l'évêché de Rodez, nous le voyons accorder aux bienfaiteurs de l'œuvre 40 jours d'indulgence (2). Plusieurs ecclésiastiques négligeaient ou même refusaient de payer à la fabrique la part qui lui revenait sur les fruits de leurs bénéfices, et ces retards empêchaient la construction de marcher. Deux ordonnances très-pressantes de Raymond Frédan, son vicaire général, en date du 22 octobre 1497 et du 4 mai 1500, leur enjoignent de s'acquitter de leurs dettes (3).

Il est temps de faire connaître les parties de l'édifice

pour cinq prêtres, dont un devait être le curé de la paroisse. Pour la doter, le fondateur donne une vigne, située dans les appartenances du château de Muret et au vignoble de *las Garrigas*.

(1) *Arch. de l'Av.* Tit du chap. de Rodez. Caisse de la Fabrique, pièce cotée de la lettre R.

(2) *Ibid.* Pièce cotée I.

(3) *Ibid.* Pièce cotée C. N.

qui furent construites sous Guillaume de la Tour et sous B. de Chalençon.

Le 31 décembre 1449, Guillaume de la Tour donne à construire à prix fait à Raymond Dolhas *alias* Castelvert et à Guiral ou Géraud Dolhas, son fils, maçon, de Villecomtal une portion de l'église se rapportant à la troisième travée du chœur et que l'acte désigne ainsi : *lo derrier crosier* (1) *del cor de la glieysa cathedral de Nostra Dona de Rodez, que es a far et complir segonque la dicha glieysa es estada commensada.* Les maçons doivent terminer les piliers commencés et faire les voûtes, les galeries, les fenêtres, les arcs-boutants et les autres choses exprimées ou non exprimées dans le contrat avec toute la perfection que l'œuvre requiert, en prenant pour modèle les parties déjà bâties. Dans l'obligation n'est pas compris le dallage des voûtes des collatéraux et des chapelles *lo pasiment de la plana dejotz los arcs botans de part defforas.* Prix de l'ouvrage : mille écus d'or, vingt-cinq pipes (2) de vin, trois cents setiers de seigle, mesure de Rodez, six porcs valant chacun six moutons d'or, un bœuf de la valeur de neuf moutons d'or, ou à la place du bœuf et des porcs, vingt-sept moutons d'or, une robe avec un chaperon pour Raymond seulement, *al dich Ramon solament una rauba et hun capayro*, trois quintaux de fer et *ung*

(1) Les maçons du Rouergue, au moyen âge, se servaient du mot *crosier* pour désigner les arcs saillants avec moulures, qui se croisent sous la voûte gothique, et par extension, les supports et tous les accessoires de cette voûte. Il peut être traduit par le mot travée.

(2) La *pipe*, mesure de capacité pour les liquides, fort usitée encore dans l'Aveyron, varie un peu suivant les localités. Dans le canton de Marcillac, le plus rapproché de Rodez, la *pipe* vaut deux barriques, la barrique quatre *sémaux*, et en mesures nouvelles 4 hectolitres 43 litres. *Tableaux de conversion en mesures métriques des anciens poids et mesures du département de l'Aveyron, par MM. Recoules, d'Estocquois et Rouquayrol*, 1841.

balo d'assier. L'évêque doit fournir aux deux maçons une maison convenable pour se loger pendant l'exécution des travaux et en outre tous les cordages nécessaires, et faire transporter tous les matériaux près de l'église (1).

Un maître-maçon appelé Richart, a construit la quatrième travée du chœur (2), mais nous ne connaissons ni les conditions ni la date du marché que l'évêque et les chanoines durent passer avec lui. En supposant que Raymond et Géraud Dolhas n'aient pas mis plus de cinq ou six ans pour bâtir leur travée, Richart aurait pu commencer la sienne vers 1447 et alors il ne serait pas impossible de l'attribuer à l'épiscopat de Guillaume de la Tour.

Pour terminer le chœur il ne restait plus à bâtir qu'une travée. Le 17 mars 1462 (n. st.), l'évêque et les chanoines traitèrent avec Vincent Sermati et Jean Sermati, son fils, maçons, originaires de Saint-Flour, et demeurant au Mur-de-Barrez. Quelques clauses méritent d'être signalées. L'ouvrage consiste en deux piliers qui seront le commencement de la grande travée du transept *dos grosses pialars los quals seran comensamen del gran crosié del miech de la gleya*. Ces piliers auront de plus que les précédents demi-pied de tour *miech pe à tot lo torn*. Leurs fondations reliées par des murs seront établies de manière que *la hun puesca atenge lautre daquels que so fachs*. On ménagera des pierres d'attente pour la grande travée suivante, *los nayssemens per lo gran crosié enseguen*. On bâtira *en los dichs pialars lo crosié que ve aytal come aquel que ha fach*

(1) Voir à l'Appendice, n° IV, le texte de ce bail à prix fait.

(2) Richart n'est pas seulement cité dans le bail à prix fait de la cinquième et dernière travée du chœur. On trouve encore son nom dans les comptes de l'Œuvre du portail sud, à l'Appendice n° VIII, article 32, à l'occasion du paiement du loyer de la maison que la Fabrique lui fournissait.

maistre Richart. On élèvera *los dos crosiers basses de la nau* c'est-à-dire les *crosiers* des bas côtés avec toutes leurs dépendances. Les maîtres maçons doivent monter les deux piliers qui sont, l'un à la chapelle du Saint-Esprit, l'autre à la chapelle de *Sant Stirpi* (Saint Eutrope?) à la même hauteur que ceux du chœur *ayssi aut coma los sobre dichs· del cor*, extraire et tailler toute la pierre nécessaire *trayre tota la peyra del talh et sclapa que fera besonh*, démolir le bâtiment vieux *demolir et debastir tot lo bastimen vielh* (1) *de la sima al plus bas, tant quant sera necessari per far lautre ediffici novel*, creuser les fondements *curar las pezasos, et far totas sindrias et asartz et tota fusta et postz et totas autras causas necessarias a fayre*, le tout *coma dicta lo pertrach de la dicha gleya et coma lo preceden ediffici ho demonstra*. Le prix de l'ouvrage est ainsi fixé : trois mille écus d'or et vingt-un écus pour les étrennes *per strenas*, six cent cinquante setiers de blé, moitié seigle, moitié froment, cent vingt pipes de vin, soixante setiers d'avoine pour le cheval *per lo cavàl* (2). L'ouvrage devait être terminé dans l'espace

(1) *Lo bastimen vielh*. C'est là tout ce qui restait du mur pignon de l'ancienne cathédrale.

(2) Soixante setiers d'avoine en six ans, dix setiers ou environ six hectolitres par an; ce n'était pas trop pour l'entretien d'un cheval. Avons-nous besoin de dire qu'il s'agit ici d'un cheval de selle et non d'un cheval pour traîner le cabriolet ou le chariot? Ces sortes de véhicules devaient être alors fort peu en usage à Rodez, mais il y en avait pourtant. Le transport des matériaux de la cathédrale se faisait ordinairement par des charrettes attelées de bœufs. Cette condition dentretenir un cheval pour l'usage des architectes de la cathédrale est assez ordinaire aux XV[e] et XVI[e] siècles. Les carrières étaient quelquefois éloignées; il fallait surveiller l'extraction et la préparation des pierres, surveiller peut-être d'autres constructions dont on était chargé au loin. Pour tout cela, les voyages à cheval étaient plus rapides et moins pénibles que les courses à pied.

de six années, plus tôt ou plus tard, suivant les ressources de la fabrique (1).

Les deux maîtres maçons se mirent à l'œuvre et ils travaillèrent tant et si bien, qu'à peine arrivés au bout des six années, ils avaient accompli plus de la moitié de leur tâche, et que le gain de l'entreprise paraissait devoir être considérable. L'évêque et les chanoines s'aperçurent alors mais un peu tard, que le prix convenu était beaucoup trop grand. Ils proposèrent aux Sermati de le réduire amiablement ; ceux-ci ne voulurent pas y consentir. Ce que voyant l'évêque et les chanoines, par l'organe du procureur de la fabrique, présentèrent requête au conseil du roi pour obtenir d'être relevés de leur obligation. On y dit pour raison (raison singulière), que l'évêque et les chanoines n'étaient pas habitués à passer ces sortes de marchés et qu'ils ignoraient la valeur de l'ouvrage (2), qu'ayant donné d'autres piliers de la même église à bâtir à d'autres maçons, ceux-ci étant aussi bons ou meilleurs ouvriers que les Sermati, avaient fait la même besogne pour la moitié du dit prix, que les Sermati étaient au moins surpayés de quinze cents écus et que la fabrique était trop pauvre pour supporter *si grant et importable perte et dommaige*. Le roi accueillit la demande des chanoines, et par ses lettres du 13 juin 1467, datées de Toulouse, il commit le sénéchal

(1) Voyez le bail à prix fait à l'Appendice n° V.

(2) On dit aussi « *que les dicts père et fils ont accommencé et continué le dit édifice et alé avant en la dicte besongne tellement que du dict pris ils en ont ja fait les deux parts ou environ, mais non pas aussi bien comme ils avoient promis faire, et aussi la dicte fabrique a fourny environ la moytié du dict pris et oultre plus beaucopt que les dicts massons ont employé et despendu en la dicte besongne en quelle les dicts père et fils ont fait plusieurs faultes contre la teneur du dict contraict.* »

de Rouergue pour instruire l'affaire, déterminer le chiffre du dommage et contraindre les Sermati, par *toutes voyes dues et raisonnables*, à se contenter du juste prix de l'ouvrage (1).

(1) *Arch. de l'Av.* Fonds du chap. Caisse de la Fabrique, parchemin coté des lettres B. F.

CHAPITRE V

De la construction des deux portails, du jubé et des stalles (1448-1478)

Portail sud. Le 25 octobre 1448, la fabrique passa marché avec Jacques Maurel, maître maçon de Rodez, pour la construction de ce portail. Toutefois il paraît, d'après les termes de l'acte, qu'avant cette époque on y avait déjà quelque peu travaillé, et même qu'on suivait un plan différent de celui qui fut exécuté plus tard. Maître Jacques en effet, s'engage à bâtir et à parfaire, *hedifficare et complere*, le dit portail suivant qu'il a été commencé *juxta modum et laciza inceptum*, et conformément aux nouveaux plans exhibés par lui-même, *juxta exigenciam et formam patronorum novorum sive modernorum exibitorum et ostensorum et eidem Jacobo restitutorum et traditorum.*

Ce changement de plan est, suivant nous, très-facile à expliquer. On voulait d'abord sans doute, bâtir du côté du midi un portail semblable à celui du nord, c'est-à-dire dans le style ogival du XIVe siècle. En 1448, Rodez en était encore à cette phase architecturale. Mais un architecte novateur se présente : il propose un plan dans un

style plus brillant et plus à la mode, dans ce style du xve siècle, auquel l'emploi excessif des lignes contournées a fait donner le nom de *flamboyant*, et les chanoines l'adoptent avec enthousiasme. Dès lors ce genre d'architecture prévaut à la cathédrale et dans toutes les églises de la province.

Le bail à prix fait renferme encore plusieurs autres clauses remarquables. Il est convenu que le portail aura onze ou douze cannes de hauteur. On y placera cent huit statues de pierre bien sculptées *centum et octo ymagines lapideas bene sculpatas*, et un plus grand nombre si c'est nécessaire. Jacques Maurel aura constamment sept bons ouvriers pour l'aider dans son travail. Il sera obligé de résider lui-même à Rodez pendant au moins l'espace de quatre mois, deux mois vers la fête de Pâques et deux mois à la Saint-Michel. Prix de l'ouvrage : deux mille écus d'or ainsi répartis, 250 par an, pendant les huit années que devait durer l'entreprise; et encore pour chaque année 80 setiers de blé mesure de Rodez, deux tiers de froment et un tiers de seigle, 14 pipes de vin, deux porcs gras, *duos bacos sive porcos sufficientes*, et un quintal de fromage. La fabrique fournira à Jacques Maurel un local pour se loger lui, ses serviteurs et ses ouvriers, et pour tailler les pierres *pro picando et operando*. Enfin, condition très-digne de remarque, elle doit faire disposer certain grenier, *quoddam granerium*, existant dans l'ancienne maison d'habitation de Jacques Maurel, pour y dessiner les épures du portail, *pro trassar dictum portale* (1).

Jacques Maurel pouvait être un habile architecte, mais à coup sûr, il ne se montra pas un homme très-loyal

(1) Voir à l'Appendice n° VI le texte de ce bail à prix fait.

dans cette circonstance. Après avoir travaillé pendant quelques années au portail, et avoir touché le prix de son labeur, il disparut un beau jour, sans rien dire à personne, *hospite insalutato*, laissant son œuvre incomplète, inachevée. Quel était le motif de cette fuite précipitée? Nos documents ne le disent pas. Tout ce que nous savons positivement, c'est que l'évêque et les chanoines ne voyant pas revenir leur architecte, se décidèrent à confier la direction des travaux à un autre maître maçon appelé Tibaut Sonier. L'acte public passé avec lui est du 15 octobre 1456. Ce n'est pas un bail à prix fait comme celui de Jacques Maurel; maître Tibaut se contente de louer ses services personnels, et on lui assure un traitement annuel de 52 moutons d'or : il tiendra cinq ouvriers ou valets, *sinc vayletz*, et une servante, *una servicial*. Pour leur nourriture et la sienne on lui donnera 70 setiers de blé, deux tiers de froment et un tiers de seigle; 12 pipes de vin, deux quintaux de chair salée et un quintal de fromage. Et pour le bois, l'huile, le sel *et totas autras causas tant que fa besonh a tener hostal*, on lui paiera par semaine trente doubles *trenta doblas* monnaie courante. La convention qui n'avait été faite que pour un an, dut être prolongée, car Tibaut Sonier paraît comme maître de l'œuvre du portail sud, dans les comptes de la fabrique de 1459-1460. C'est probablement sous sa direction que le portail fut terminé (1).

Nous venons de mentionner les comptes de l'année 1459-1460; ils offrent trop d'intérêt pour ne pas nous y arrêter quelques instants. C'est une note détaillée, jour par jour, des dépenses faites pour le transport des maté-

(1) Voir aussi à l'Appendice n° VII le bail à louage de Tibaut Sonier.

riaux et pour leur extraction, pour l'entretien des ouvriers et pour cent autres objets divers. On y voit, entre autres renseignements curieux, que la pierre calcaire du portail sud provient de carrières situées dans les environs de Nuces, de Capdenaguet et de Balsac. Le nom du maître Tibaud Sonier y est cité jusqu'à huit ou neuf fois. Nous y avons remarqué aussi le nom des deux artistes auxquels sont dues les statues qui garnissaient autrefois les voussures du portail. L'un d'entre eux s'appelait Guillaume Desfosses et l'autre Pierre Viguier. Ils sont toujours qualifiés imagiers, *imaginarii*, *magistri imaginarum*. Le chiffre de leur salaire en argent n'est pas indiqué, mais plusieurs articles des comptes prouvent que la fabrique leur donnait les principales denrées alimentaires comme la chair de porc, le fromage, le vin, et qu'elle leur fournissait une maison pour se loger.

Il arrivait parfois à ces artistes d'aller eux-mêmes à la carrière pour voir les blocs de pierre, les équarrir et rendre ainsi leur transport plus facile et moins coûteux. Le 17 mai 1460, il fut payé à maître Guillaume Desfosses, imagier, pour trois journées employées dans la carrière de Maguot, *in peyreria de Maguot*, pour ébousiner la pierre, *pro exclapando lapidem*, qui devait servir à représenter Jésus-Christ au sépulcre, la somme de 20 sols, toutes dépenses comprises, excepté le louage du cheval qui à cinq *blancs* par jours coûta six sols trois deniers. Ce bloc de pierre arriva à Rodez le 24 mai, sur un char traîné par trois paires de bœufs; le port revint à deux livres dix sols (1).

Portail nord. A voir les profils et la structure si différente des deux portails, on les croirait séparés par un

(1) Ces comptes sont publiés par extraits à l'Appendice n° VIII.

long intervalle de temps. Cependant le portail nord fut bâti au xv[e] siècle, presque à la même époque que celui du midi. Les armoiries de Bertrand de Chalençon, sculptées au sommet du fronton, ne permettent pas le moindre doute à cet égard. Bertrand de Chalençon portait *écartelé d'or et de gueules à la bordure de sable, semé de fleurs de lis d'or*. Si les fleurs de lis ont disparu sous le marteau révolutionnaire, la bordure est encore parfaitement reconnaissable (1). Or, B. de Chalençon monta sur le siége épiscopal de Rodez en 1457 ; la construction du portail nord date, par conséquent, de cette époque. Peut-être avait-il été commencé quelques années auparavant ; c'est même probable, vu la lenteur avec laquelle s'exécutaient alors les travaux de la cathédrale. Mais la présence des armoiries démontre que l'achèvement n'eut lieu que sous l'épiscopat de Bertrand de Chalençon, c'est-à-dire après l'année 1457.

Jubé. La date précise de la construction du jubé résulte de plusieurs faits certains. D'abord, il s'appuie sur les deux derniers piliers du chœur, et nous avons vu que ces piliers furent commencés en 1462 et terminés six ou sept ans après, vers 1468. D'autre part, les stalles qui touchent le jubé et qui en supposent l'existence ont été faites en 1478. C'est donc entre les années 1468 et 1478 que le jubé a été construit.

Quant aux artistes qui l'ont bâti ou peuplé de statues, ils pourraient bien n'être pas différents de ceux du portail sud. En effet, ces deux constructions élevées à la même époque et dans le même genre d'architecture, ont un air de parenté qui frappera l'observateur le moins

(1) Au portail sud, les armoiries de B. de Chalençon étaient gravées sur une pierre tellement friable que tous les reliefs, bordures et fleurs de lis, sont effacés.

attentif : même pierre calcaire, mêmes moulures, même système d'ornementation. Nous en concluons que le jubé doit être attribué à Tibaut Sonier, à Guillaume Desfosses et à Pierre Viguier (1).

Stalles. Les stalles furent l'œuvre d'un menuisier de Marvejols (Lozère), appelé André Sulpice. Nous possédons le traité que l'évêque et le chapitre passèrent avec lui le 9 mai 1478 (2); c'est un acte fort curieux. Tout ce que l'artiste doit faire y est minutieusement prévu. Il y aura, dit l'acte, une rangée de stalles de chaque côté du chœur, des siéges hauts et des siéges bas, une chaire pour l'évêque, au-dessus du revêtement des stalles *super revestituram sedum* une galerie ou déambulatoire permettant de faire le tour du chœur, et ce qu'on ne comprend pas bien, quatre grandes portes d'entrée de chaque côté du chœur avec leurs vantaux, *quatuor portas magnas introytus utriusque lateris dicte ecclesie cum suis portanellis* (3); le tout sur le modèle du chœur de l'église de Béziers, *ad totalem modum et effigiem chori ecclesie Bitterensis*, modèle qu'André Sulpice a montré à l'évêque et aux chanoines. L'ouvrage ne sera terminé que dans l'espace de huit années. André Sulpice s'engage à tenir avec lui pendant tout ce temps sept bons ouvriers sculpteurs, *septem famulos artifices et scientes in arte menusarie sive*

(1) Où M. H. de Barrau (*Mémoires*, t. IV, page 433), a-t-il vu que le jubé est l'œuvre d'un sculpteur nommé Boileau, qu'aurait appelé B. de Chalençon ? Il ne s'appuie sur aucune autorité ; il ne cite pas le moindre texte.

(2) Voir à l'Appendice nº IX.

(3) Le notaire rédacteur de l'acte s'est évidemment trompé ; il n'était pas tenu de savoir combien de portes il fallait au chœur ; il aura mis *quatuor* pour *tres*, à moins que le texte ne se rapporte uniquement aux deux portes latérales. Chacune ayant deux vantaux, on aurait pu, jusqu'à un certain point, dire *quatuor portas*. La grande porte du chœur, au couchant, n'a pas de vantaux ; c'est une porte à coulisse.

lignorum sculptores. Voici maintenant le prix qui fut stipulé : dix-sept cents livres tournois, cinq cents setiers de blé moitié froment et moitié seigle, cent vingt pipes de vin, onze livres tournois par an *pro uno bove et quatuor porcis salsandis*, et douze livres pour supplément de la chaire épiscopale et des portes *pro additamento cathedre episcopalis et portarum*. La fabrique était tenue de fournir au maître menuisier le bois, les clous et la colle nécessaires et une maison convenable pour se loger et travailler lui, sa famille et ses ouvriers.

Les stalles de Rodez qui suffiraient toutes seules pour illustrer le nom d'André Sulpice, ne sont pas pourtant l'unique ouvrage de cet habile artiste. Sans vouloir lui attribuer celles de Béziers que, peut-être, il ne prenait pour modèle que parce qu'il en était l'auteur, nous savons positivement qu'il a fait en 1473 les stalles de Notre-Dame de Villefranche (1), et peu de temps auparavant les stalles des Chartreux de la même ville. Il ne serait pas impossible qu'il eût aussi sculpté les stalles de l'abbaye de Locdieu qui sont du même style et de la même époque, mais nous n'en avons aucune preuve certaine.

Nous ne connaissons dans le Rouergue ni ailleurs, aucun autre ouvrage de menuiserie qui puisse être attribué au ciseau d'André Sulpice. Ce que l'on peut dire, c'est que les stalles de Rodez, son plus beau titre de gloire sans contredit, furent aussi son dernier travail. Dans une quittance faite le 5 novembre 1488, il reconnaît

(1) « Il y a un instrument du 1er may 1473 pour la faction du chœur de l'église collégiale de la présente ville, au prix de 600 livres et 60 pipes de vin, fait par Mrs du chapitre à André Supplici, maistre menuisier de la ville de Marvejol, dans le diocèse de Mende. » (*Annales de Villefranche d'Aveyron*, par Cabrol, t. I, 432.)

avoir reçu de la fabrique de la cathédrale de Rodez, toutes les sommes qui lui avaient été promises, moins une somme de 50 livres et trois setiers de froment. Les cinquante livres devaient lui être payées, moitié dans un an et moitié dans deux ans, à compter de la prochaine fête de saint André. Ces conditions s'exécutèrent fidèlement : André Sulpice toucha lui-même 25 livres à la Saint-André 1489; mais il mourut peu de temps après; son fils et son héritier universel, Étienne Sulpice, donna quittance des autres 25 livres tournois le 3 décembre 1490 (1).

(1) Nous avons écrit *Sulpice* bien que le texte porte *Supplici*. Cette transposition de *l* est très-commune dans les titres anciens. En 1565, Jeanne d'Arpajon, abbesse de l'Arpajonie de Millau, résigne son abbaye en faveur de Louise Hébrard de Saint-Sulpice. Celle-ci demande à Jean d'Arpajon, seigneur de Sévérac, de ratifier, comme patron de l'abbaye, la résignation ; elle est toujours ainsi désignée : *Loysse Hébrarde de Sainct-Supplice. Archives de Notre-Dame de Millau.* Aujourd'hui, il ne manque pas de gens qui, pour dire *Saint-Sulpice,* disent *Saint-Suplice.*

Le patois de nos contrées supprime même complétement la lettre *l* : on dit *Saupice* pour *Sulpice*, *San-Saupice* pour *Saint-Sulpice*.

CHAPITRE VI

Commencement de la nef et des tours de l'Ouest au XVe siècle

Les travaux des deux portails, du jubé et des stalles nous ont un moment fait perdre de vue la construction du corps de l'édifice. Nous allons la reprendre à l'endroit où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à la dernière travée du chœur.

Pendant que Vincent et Jean Sermati achevaient de bâtir le chœur, d'autres maçons travaillaient au transept et aux premières travées de la nef. Nous placerons ici l'analyse des rares et précieux documents que nous avons pu recueillir sur cette partie de la cathédrale.

Voici d'abord le bail à prix fait que la fabrique passa le 1er août 1465 avec Amalric André, maçon de Rodez, pour bâtir les fondations d'un pilier situé près de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste. Le maçon doit d'abord démolir certaines constructions provisoires qui encombraient le terrain ; il creusera ensuite la tranchée à une profondeur de quatre cannes, plus ou moins suivant le besoin ; enfin il établira les fondements du pilier en moellons bruts et en mortier *de lapidibus et semento*, et il ne s'arrêtera qu'au

point où doit commencer le parement en pierre de taille, *usque dum erit hora scituandi lapides del talh.* Le prix stipulé pour cet ouvrage est de cent livres tournois (1).

Un peu plus tard, le 20 septembre 1466, les consuls de la *Cité* jettent les fondements d'un autre pilier sur un point opposé de la cathédrale. Les détails de cette cérémonie sont assez intéressants pour que nous les rapportions avec quelque étendue. Donc au jour que nous venons de dire, les quatre consuls de la *Cité* se trouvent réunis avec les membres du conseil communal, non dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, comme on pourrait s'y attendre, mais dans l'ouvroir *en lo obrador* de Me Huc Cédassier, l'un des conseillers. Les consuls annoncent à l'assemblée que Messieurs du Chapitre les ont invités à poser la première pierre du pilier qu'on va bâtir près de la cuisine du palais épiscopal, *près la cozina de la vescalaria*, en l'église de Notre-Dame et ils demandent conseil là-dessus. Doivent-ils ou ne doivent-ils pas accepter l'invitation? et dans le cas de l'affirmative, doivent-ils, comme d'autres l'ont fait récemment en pareille circonstance, donner quelque chose à l'œuvre. Tous les conseillers, excepté deux, Huc Cédassier et Hector Lavernhe, sont d'avis que la proposition de Messieurs de l'Église est honorable et que les consuls doivent y acquiescer. Il convient en outre qu'ils donnent à l'œuvre 50 livres au nom de la commune sans que cet acte de générosité puisse tirer à conséquence pour l'avenir *sens prejudici de consequentia* et à l'architecte du pilier *al maistre del pialar* un écu (2).

(1) Voir l'Appendice no X.

(2) L'an M. IIIIc LXVIc. lo XX jorn de setenbre foron ajustaz en lo obrador de Me Huc Cedacier los que si enseguo : Sr Gm Boya cossol, sr Beto Guaribal cossol, Mo R. Bonasmas cossol, Mossr Gm Ozials cossol, Me Huc Cedassier, Daurdè Viguoros, sr P. Boya, sr Brin-

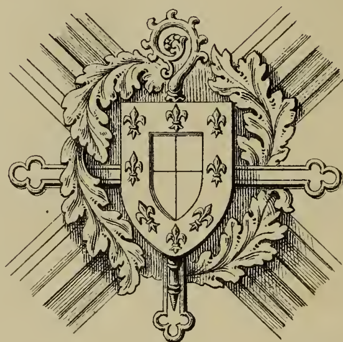
Ce qui avait été délibéré s'exécuta promptement et le jour même, veille de la Saint-Mathieu, à l'heure de vêpres, les quatre consuls de la cité revêtus de leurs robes mi-parties rouge et noir, s'acheminaient vers la cathédrale. Ils étaient suivis des conseillers de la commune que les consuls avaient priés de les accompagner, *asemprero la comuna que lor fesses compania.* Devant eux marchaient des *menestriers* jouant de divers instruments de musique. La cloche de Calmont tintait ses airs les plus graves et les plus majestueux.

Le cortége parvint ainsi sur le chantier, et la pose de la première pierre du pilier eut lieu suivant toutes les formes usitées. Au retour, les consuls voulant se montrer gracieux envers les membres du conseil communal leur offrirent une collation, modeste et frugal repas composé seulement de pain, de vin, de confitures et de fruits. Le tout n'avait coûté que 14 sols 3 deniers (1).

guia Pojol, s^r^ Hectór Lavernha, s^r^ Aymeric Ginesta, s^r^ G^m^ Laurens, s^r^ B^tran^ de Vernet, Me Joh^n^ Cambolassa, Me P. Malamosca, Alzias Gineste. Et fonc explicat per los senhors cossols cossi los senhors de la glieysa los avian presentat que mezesso la premieyra peyra en lo pialar que si deu far près la cozina de (la) vescalaria en la glieyza de nostra dona. Et los senhors cossols demandaro sus so cosselh se ho devian far et se far ho devian, se devo donar re à l'obra, attendut que, los que an mezas las premieyras peyras en los autras pialas fachs novelemen en la dicha glieyza avian donat certena soma à la dita obra. — Fonc conclusit per totz, exceptats Me Huc Cedacier et Hector Lavernha contradicens, que, attenduda la honor que los de la gleyza presentan, los senhors cossols meton la dita premieyra peyra, et que dono à la dita obra en nom del cossolat et universitat de la présent cieutat, sens prejudici, de consequentia, la soma de sinquanta L^as^ t^scs^ paguadoyras coma domoraran los senhors cossols am los de la glieyza. Item donesso al M^e^ del Pialar hun scut. (Hôtel-de-Ville de Rodez. Registre des délibérations de la *cité* de 1463 à 1475. *Olim* coté H.)

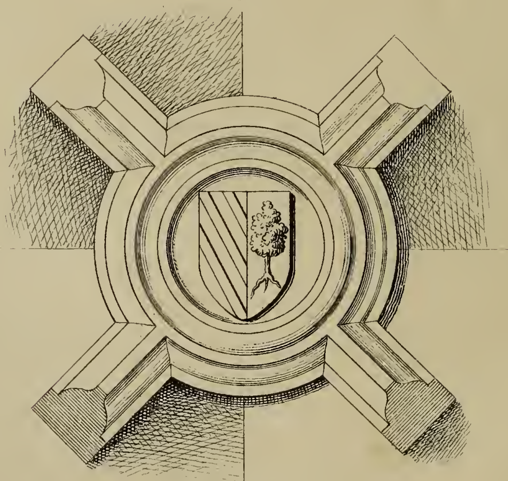
(1) Item plus ay paguat ; lo XX jorn de setenbre l'an (M.IIII.) LXVI que era las vespras de Sant Mathia los senhors del Capitol asemprero los senhors cossols que meguesso la primieyra peyra del piala davas la vesqualaria, que fonc hordenat pel cosselh de la communa que los

Fig. 4.



Armoiries de B. de Chalençon, évêque de Rodez.

Fig. 5.



Armoiries de deux chanoines.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, À ANGERS

Quatre ans après, le 14 septembre 1470, Conrad Roger, maçon de Rodez, prend à construire, aux frais de noble Georges Vigouroux et pour le prix de cent quatre-vingts écus d'or, un pilier avec une voûte basse, depuis les fondations jusqu'à la galerie du triforium inclusivement, *quoddam pialar sive columpnam cum bassâ voltâ a fundamento usque al quachapiech inclusive* (1). Ce pilier et cette voûte à la différence des précédents, nous connaissons au moins leur position exacte, car l'acte dit qu'ils sont près de la chapelle de l'évêque *a parte capelle dicti Domini Ruthenensis episcopi et juxta ipsam*. Or, la chapelle ainsi désignée n'est autre que la seconde de la nef vers le nord, bâtie par Bertrand de Chalençon et à la clef de voûte de laquelle se voient, en effet, les armoiries très-élégamment sculptées de cet évêque. Il faut donc trouver près de cette chapelle une portion de bâtisse qui convienne aux expressions de l'acte que nous venons de citer. Ce ne peut être évidemment que la seconde travée du collatéral nord; il y a là un grand pilier, une voûte plus basse que celle de la nef du milieu, une galerie par-dessus; enfin la clef de

senhors hi donesso so que lor playria, hen que megro sus la peyra hun scut, he per so XXVII s. VI d. — Item plus ay paguat lo jorn sobredich; los senhors asemprero la comuna que lor fesses compania; he lor donero collacio quant vengro de pausa la peyra; hen que se despendet quatre pos de dos deniers la pessa, XIIII quarts vi de V. drs lo quart que fonc de Myssenhor Huc Cedassier, he una lieura de cofimens que foro de senhor Andrieu Marti, he detz drs de frucha que momta entre tot XIV s. III d. — Item plus ay paguat de commendamen dels senhors als seniès que sonero Calmon, coma es de costuma, he per los menestriès que tocavo davan los senhors quant anavo metre la peyra, de que ay puaguat VI s. VIII d. (*Ibid.* Reg. des comptes de la *Cité*, 1465-1466.)

(1) Voir Appendice n° XI. Conrad Roger et son compagnon Jean Copiac, maîtres maçons, bâtissent en 1451-1458, la Chartreuse (aujourd'hui l'Hospice) de Villefranche avec son église et ses deux cloîtres. C'est le monument civil en style ogival, le plus beau et le plus complet de l'Aveyron. Cabrol, *Annales de Villefranche*, t. I, p. 412.

voûte porte les armoiries de Georges Vigouroux : armoiries combinées avec son chiffre d'une façon très-ingénieuse, c'est une croix latine plantée sur un trait horizontal reliant entre elles le G et le V, lettres initiales de Georges Vigouroux.

Il ressort déjà de ces quelques documents que nous venons d'analyser un fait incontestable, c'est qu'en 1470, les travaux de construction n'avaient pas dépassé la deuxième travée de la nef. On est encore bien éloigné du terme. Mais pour que l'édifice reçoive tout le développement qu'il comporte, il faudra sacrifier la plus grande partie du palais épiscopal. Avant de faire assister le lecteur à sa démolition, essayons de déterminer la place qu'il occupait.

Le palais des évêques était bâti à l'ouest de l'ancienne cathédrale sur une partie de l'emplacement des quatre ou cinq dernières travées de l'église actuelle, et il se développait du côté du nord. Il était, dit un vieux mémoire, *fort garny de tours et crenaulx et faisait mur et deffense d'un costé à la dite ville et de l'autre costé étoit joignant à l'église cathédralle d'icelle cité.* Ses dépendances assez restreintes d'abord, s'accrurent beaucoup dans la suite par des acquisitions successives. En 1289 Raymond de Calmont acheta de noble Bérenger d'Arpajon, chanoine, l'*affar* de Corbières avec ses bâtiments et ses jardins, *cum edificiis et ortis ejusdem* au prix de vingt mille sols rodanais et pour le payer, il lui abandonna pendant l'espace de dix années la jouissance des dîmes qui lui appartenaient au delà du Tarn, *in quibusdam locis ultra Tarnum.* En 1222 l'évêque Pierre de Henry avait acquis de Gaillarde de Caldegouze et de N. de Cahuzac, son mari, le château de Caldegouze.

Le vieux mémoire en question écrit pour Guillaume de

la Tour d'Oliergues, dans un procès qu'il soutenait contre les consuls de la *Cité*, fait bien comprendre cette suite de bâtiments entrecoupés de rues, de cours et de jardins qui s'étendaient depuis la cathédrale jusqu'à l'endroit où s'élève aujourd'hui le grand séminaire.

« Item et après icellui bout de la dite église et à l'un des coustez et tout à touchant à la dite église avait le dit Monseigneur et a de présent une grant maison où il a plusieurs salles, chambres et autres stations ou mansions diverses, qui est la maison episcopal de Monseigneur l'evesque.

« Item et à l'un des boutz de la grant salle d'icelle avoit et a une tour ronde appellée la tour ronde episcopal qui est haulte et forte.

« Item et après les dits hostel et tour ronde, a de présent une rue appellée rue du Terrail, et au bout d'icelle rue a ung portal appellé le portal de l'évesque (ou de Saint-Martial).

« Item et incontinent après les dits maisons et tour episcopaulx avoit le dit Monseigneur et a encores plusieurs autres maisons où il avait et a son four pour cuire son pain, tient ses chevaulx et le foen et y a parmi, deux ou trois jardins.

« Item et après les dites maisons a une petite rue par ou le guet, au présent, monte sur les murs qui ont esté faiz depuis certains temps en ça.

« Item et après la dite ruelle avait le dit Monseigneur ung autre hostel ou de présent a jardin, et sont les murs du dit hostel d'ung de leurs coustez mur et fortiffication et apparoissent au dit mur les fenestres qui estoient au dit hostel.

« Item et après le dit jardin et en suivant le dit mur qui

est de présent avait et a le dit Monseigneur l'évesque une autre tour ronde appellée la tour de Corbières.

« Item après avoit et a ung grant jardin que l'on appelle et aussi est le jardin de Monseigneur l'évesque.

« Item après avoit et a le dit Monseigneur ung chasteau où il a ses provisions appelé le château de Candeguose (1). »

Voilà ce qu'était encore au milieu du XV[e] siècle l'ancien palais épiscopal. A cette époque le prolongement de la cathédrale entraîna sa démolition presque tout entière. Il ne restait plus guère que la chapelle domestique et quelques bâtisses désormais insuffisantes pour le logement de l'évêque. Bertrand de Chalençon forma le projet de rebâtir son palais le long du mur d'enceinte de la ville, en prenant du côté de ce mur autant de place qu'il en laissait du côté de la cathédrale. Les consuls toujours chatouilleux sur la question des remparts parce qu'ils croyaient que la sécurité de la ville y était intéressée, firent mine de s'y opposer. Mais l'évêque eut recours au roi et en obtint le 4 juillet 1474 des lettres de provision adressées au sénéchal du Rouergue. « Nous vous mandons et commectons par ces présentes, y est-il dit, que se, appellé notre procureur et habitans de la dite ville, il vous apparaît que l'accroissement et ediffice que veult faire notre dit conseiller de la dite maison épiscopal du costé du mur de la dite ville ne nous soit aucunement préjudiciable, au dit cas souffrez et permectez à icelui notre conseiller exposant croistre et ediffier son dit hostel episcopal du costé du dit mur de la ville, en prenant d'icelui mur autant qu'il en auroit du dit costé de l'église, comme dit est; sans en ce lui faire

(1) *Arch. de l'Aveyron.* Fonds de l'év. de Rodez. Mémoire pour G. de la Tour, dans la liasse des *compositions* entre l'évêque et les consuls.

mectre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire, le quel se fait, mis ou donné lui aurait esté en escrit, ostez le ou faites oster incontinent et sans délay, car ainsi nous plaist il estre fait (1). » Nous ne savons pas en quoi consistaient les bâtiments élevés par Bertrand de Chalençon ; mais ils n'étaient pas considérables, car trente-cinq ou quarante ans après François d'Estaing trouvant le palais épiscopal trop étroit, « il y fit faire, dit un de ses biographes, de nouveaux appartemens ; et pour les officiers il y fit bâtir la tour qui porte encore le surnom d'Estaing et qui est sur le portail de ville appelé de Saint-Martial, tout joignant l'église cathédrale (2). »

Le cardinal d'Armagnac (1530-1562), répara et consolida le palais épiscopal qui menaçait ruine sur quelques points, et reconstruisit dans des formes plus élégantes la vieille porte Saint-Martial. Les belles arcades qui viennent à la suite de cette porte, soutenant la terrasse de l'évêché, sont également dues à sa munificence, quoiqu'elles n'aient été bâties que sous Jacques de Corneillan son successeur. Nous avons pour garants de ces faits, trois inscriptions latines composées par Guillaume Philandrier, chanoine, archidiacre de Rodez, et ami du cardinal (3).

Il restait pour la demeure des évêques une dernière épreuve à subir, et la plus terrible de toutes, la vengeance populaire. En 1589 l'évêque François de Corneillan avait tenté de soumettre Rodez au parti de la Ligue, ou peut-être, comme le prétend un historien, ne voulait-il que s'emparer de cette partie de la ville (le Bourg), qui n'était

(1) *Arch. de l'Aveyron.* Fonds de l'évêché de Rodez.

(2) *Vie de François d'Estaing*, par le P. Beau.

(3) Ces trois inscriptions dont une seule, celle de la terrasse de l'évêché, subsiste encore, sont rapportées dans Gaujal, 2e édition.

pas sous sa domination. Quoi qu'il en soit, son projet échoua ; mais des excès déplorables s'en suivirent. L'habitation de l'évêque fut dévastée et lui-même fut fait prisonnier. Un conseiller du parlement de Toulouse vint à Rodez pour apaiser les troubles ; les habitants lui montrèrent que le palais épiscopal bâti près des murs de la ville, en pouvait compromettre la sécurité, et ils finirent par obtenir de lui, le 28 août, un ordre de démolition. « Le peuple y accourut aussitôt, avec une activité qui faisait assez voir que la passion y avait plus de part que le désir de fortifier la ville (1). » La tour de Corbières demeura seule debout.

Une ordonnance royale, obtenue en 1599 par François de Corneillan, lui aurait permis de relever son palais sur les fondements de l'ancien. Il n'usa pas de cette faculté, non plus que ses successeurs jusqu'à Philippe de Lusignen en 1684. Celui-ci rétablit son palais sur le plan qui existe aujourd'hui, et en l'éloignant des remparts, il termina une des plus anciennes et des plus vives querelles qui aient eu lieu entre les évêques et les consuls de la *Cité* (2).

Vers l'an 1474 la partie du palais épiscopal qui gênait l'extension de la cathédrale a été démolie. Bertrand de Chalençon fit alors poser les fondements des quatre dernières travées de la nef et des tours qui encadrent la façade occidentale. Les travaux durent cependant marcher avec une grande lenteur, car lors de la mort de cet évêque

(1) Bose, *Mémoire sur le Rouergue*, t. II, p. 280.

(2) Le palais bâti par Mgr de Luzignen n'existe presque plus dans son état primitif. On vient de le réparer et de le transformer. A l'ouest, sur la terrasse dite de l'Evêché, s'élève maintenant un nouveau pavillon, servant de pendant au vieux pavillon de l'est. On a voulu donner à la construction un caractère plus original, en mêlant sur quelques points la brique rouge avec la pierre blanche. Les armoiries de Mgr Bourret se montrent à côté de la porte d'entrée, sur le mur.

en 1501 la construction ne s'élevait pas à plus de trois ou quatre mètres au dessus du sol : c'est ce que prouvent les armoiries de Chalençon sculptées en plusieurs endroits des murs goutterots et de la façade de l'ouest.

Nous devons faire ici une remarque importante touchant le mode d'exécution des travaux. Il est certain qu'au moins, à partir des dernières années du xve siècle, il n'y a plus de baux à forfait d'ouvrages partiels ; on a sans doute reconnu les inconvénients de ce système (1). Désormais les travaux dirigés par un gouverneur de l'œuvre ou architecte, ne s'exécuteront que par voie de régie. Le maître de l'œuvre recevra un traitement annuel ; il fournira les plans et conduira les ouvriers. C'est ce qu'on pourrait appeler la période des architectes ; le premier que nous rencontrons se nomme Bernard Authôny. Nous ferons plus amplement connaissance avec lui dans un des chapitres suivants.

B. de Chalençon mourut à Saint-Paulian, diocèse du Puy, à la fin du mois d'octobre 1501. Depuis 1494 il s'était démis de son évêché en faveur de Bertrand de Polignac, son neveu ; il avait cependant conservé l'administration temporelle du diocèse et il ne portait plus que le titre d'évêque *Ecclesiæ Russionnensis in partibus infidelium.*

Bertrand de Polignac eut la consolation de l'assister à

(1) Ce système avait cependant quelques avantages. On ne bâtissait qu'au fur et à mesure des ressources. Quand la bourse était vide, les constructions s'arrêtaient. On n'entreprenait jamais que des travaux partiels. Mais que d'inconvénients ! Chaque maître-maçon faisait un peu à sa guise. Pas de direction générale, partant pas d'unité. Les défauts se voient bien à l'extérieur, surtout dans les arcs-boutants des dernières travées du chœur. Deux de ces arcs-boutants ne devraient pas s'appeler des arcs, car ce n'est guère qu'un mur plein percé d'une petite baie de communication. — On ne devine pas le but des pierres d'attente que l'architecte a laissées sur le mur du transept.

ses derniers moments ; en revenant à Rodez il fut pris de la même maladie que son oncle (1) et décéda quelques jours seulement après lui vers le 5 novembre 1501 à Saugues (2), petite ville située autrefois dans le diocèse de Mende et aujourd'hui dans celui du Puy. Leurs corps furent portés à Rodez et ensevelis à l'entrée du chœur du côté de la nef.

Sur leur tombe on lisait autrefois les inscriptions suivantes :

Pro R. in Chr° P. B.
De Chalenconio qui obiit 24 *oct.* 1501.

Hæc structura (le jubé) *tegit Bertrandum*; *condidit illam.*
Istius ecclesiæ tenuit moderamina præsul.
Is castella, domos vigil et solers reparavit.
Heu ! postquam pietatis opus prudenter amavit.
Et coluit multis annis (testantur egeni)
Parca nocens rapuit : flevit virtutis amator.
Gressus siste tuos, ores, penses quoque tecum.
Est calcanda semel magnis, parvis, via lethi.

Pro Rdo In Chr° Patre
D. Bert. de Polignaco episcopo Ruthenensi
Qui viam carnis egressus est anno 1501, *die* 2 *novembris*
cujus aia requiescat in pace.

(1) *Scilicet cursu ventris*, dit le registre de Terral, notaire, folio 184, *Arch. de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. Cela ressemble fort à la dyssenterie.

(2) Bertrand de Polignac testa à Saugues, le 5 novembre 1501. Il était alors gisant au lit dans la maison d'honorable homme Joachim Armagerii, bourgeois de la dite ville, dans la chambre *respiciente versus fossatum dicte ville.* Il laisse ses biens à la fabrique de la cathédrale, aux pauvres et pour marier des filles pauvres. *Ibid.* Liasse des compositions entre l'évêque et le chapitre.

Cum traheret Lachesis vitæ prædulcia fila
Præsulis atque caput redimeret insula clarum
Ecclesia Ruthenæ, mortis Bertrandus amaris
Perfoditur telis, patrui quoque tegitur antro.
Corde suo volvant ignobilis et generosus :
Parcere Parca nequit, rogat ores inclyta virtus.

CHAPITRE VII

Reconstruction du grand clocher (1510-1525)

Sous François d'Estaing, successeur de Bertrand de Polignac, les travaux de la cathédrale, bien loin de se ralentir, prirent au contraire un nouvel essor. Nous allons voir tout d'abord dans ce chapitre le zèle et la munificence que cet illustre évêque déploya pour la reconstruction du clocher.

L'ancien clocher bâti, comme nous l'avons dit, à la fin du XIVe siècle, présentait une disposition architectonique des plus simples. C'était une tour carrée construite en pierre jusque vers le milieu de sa hauteur et se terminant par une flèche pyramidale en bois recouverte de lames de plomb. Cette immense charpente devint la proie des flammes dans la nuit du 28 avril 1510. Une inscription qu'on lit en dehors du clocher attribue l'accident à l'imprudence des ouvriers (1) qui la veille avaient laissé

(1) Cette inscription est placée au bas du clocher, vers le nord, presqu'à la hauteur de la plate-forme des bas-côtés. Les lettres sont coulées en plomb sur une pierre de grès rouge encastrée dans le mur. Beaucoup de mots ont déjà disparu. L'inscription est maintenant très-difficile à lire et à comprendre. Elle a été publiée par l'abbé Magne, *Notice archéologique sur la cathédrale de Rodez*, p. 121.

quelques charbons mal éteints sous le toit de l'horloge qu'on réparait. Telle fut l'ardeur de l'embrasement que les cloches même se fondirent et le vent qui soufflait avec violence lançait au loin sur les maisons voisines une horrible pluie de feu, de métal et de plomb liquides. Toute la ville fut dans les plus vives alarmes, car, outre la perte du clocher, on redoutait encore que le feu ne se communiquât aux environs. Mais comment se rendre maître d'un incendie placé à une si grande hauteur! Tous les efforts humains étaient inutiles.

« Dans ces extrémités, François d'Estaing eut recours aux remèdes surhumains. Il obligea une partie des habitants de se tenir en prières publiques dans l'église cathédrale. Il conduisit l'autre à l'église de Saint-Amans, la châsse duquel il fit porter en procession jusqu'aux approches du clocher. Chose merveilleuse! à peine eut-il fait présenter ces saintes dépouilles, que le vent cessa, et toute la flamme s'arresta sur cette pile qui sert de fondement au clocher, comme pour faire un feu de joye, et un buscher d'honneur à la dévotion de notre évesque et à la glorieuse mémoire du patron de Rhodez (1). »

Les prières publiques continuèrent bien avant dans la matinée et le saint évêque célébra pontificalement une messe d'action de grâces. Au sortir de l'église, comme il rentrait dans son palais épiscopal, encore revêtu de l'habit de chœur, il s'arrêta à une fenêtre pour considérer les restes de l'incendie. Ce spectacle l'attendrit et les yeux baignés de larmes il prononça ces paroles qui furent recueillies avec soin : « Je reconnais bien que Dieu se fait entendre depuis la nuit dernière, et si le son des cloches a cessé, sa voix parle assez haut pour m'annoncer ce qu'il

(1) *Vie de François d'Estaing*, par le P. Beau.

demande de moi. » Il n'en fallut pas davantage; les chanoines présents rapportèrent à leurs confrères les paroles de leur évêque et tous ensemble jugèrent qu'il avait voulu manifester les sentiments et les désirs de son cœur, et qu'il fallait profiter de cette ouverture pour lui proposer la reconstruction du clocher. Guillaume d'Estaing, cousin du prélat et son vicaire général, les confirma dans cette idée et leur dit que l'évêque était dans les meilleures dispositions à ce sujet, et qu'il avait souvent dit que l'ancien clocher ne répondait pas à la magnificence de l'église et que sur un fondement si solide, il fallait plus qu'un échafaudage de bois.

Les prévisions du chapitre ne furent pas trompées. A peine François d'Estaing en eut entendu la proposition de la bouche des chanoines députés à cet effet, qu'il consentit aussitôt à ce qu'on lui demandait et en donna sa parole (1).

Il ne tarda pas à remplir son engagement. L'incendie n'avait détruit que la partie du clocher qui était en bois; la base de pierre restait debout. Elle servit de point de départ à la nouvelle construction. M. de Barrau prétend au contraire, que le clocher fut rebâti jusqu'aux fondements, et il en donne deux raisons que nous ne pouvons admettre. « Les écussons de François d'Estaing, qu'on voit, dit-il, aux voûtes de cette partie inférieure, certains caractères architectoniques même semblent indiquer qu'elle fut refaite comme le reste de la tour (2). » Pour avoir l'exacte vérité, il faut prendre le contre-pied de cette assertion. A la clef de voûte de la sacristie du chapitre,

(1) *Histoire du B. François d'Estaing, évêque de Rodez,* par A. Bion de Marlavagne, chanoine honoraire de Rodez, p. 112.

(2) *Notice sur la cathédrale de Rodez,* dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,* t. IV.

située au rez-de-chaussée de la tour, il y a bien des armoiries, mais ce sont celles du chapitre (1). Au deuxième étage, la clef de voûte ne porte point d'écusson. Ce n'est qu'au troisième étage, que commencent à paraître les armes de François d'Estaing : elles sont sculptées à l'intérieur sur la clef de voûte, et à l'extérieur, de chaque côté de la fenêtre.

Les caractères architectoniques sont aussi peu concluants que les armoiries. Voyez en effet à la sacristie du chapitre, les moulures rondes avec arête saillante qui décorent les arcs-ogives de la voûte, les colonnes cylindriques avec chapiteaux à double rang de crochets qui s'élancent des quatre coins de la salle pour soutenir les retombées des arcs, enfin derrière le placage en style Renaissance, la porte ancienne de la sacristie avec sa gracieuse ogive et sa triple rangée de tores. Tous ces caractères dans notre cathédrale indiquent plutôt le XIVe siècle que le XVIe.

Il nous paraît donc incontestable que la tour du clocher n'a pas été construite tout entière au XVIe siècle et que l'œuvre de François d'Estaing ne commence qu'au troisième étage.

La réédification du clocher s'exécuta dans l'espace de treize ou quatorze années. Au sommet de la lanterne qui sert de piédestal à la statue de la sainte Vierge, on lit ces mots et cette date deux fois répétés *Consummatum est* 1526 qui fixent l'époque précise de l'achèvement des travaux.

Quel est l'architecte que François d'Estaing employa pour élever ce beau monument ? M. de Gaujal dit que ce fut un ruthénois appelé Cusset. D'après son témoignage

(1) *De gueules à la Vierge et à l'Enfant Jésus de carnation vêtus d'or.*

tous les auteurs l'ont cru et le répètent. Personne encore ne s'est avisé d'émettre seulement un doute. On le tient pour si vrai que récemment la municipalité de Rodez, voulant baptiser une ruelle voisine de la cathédrale, ne trouva pas un nom meilleur à lui donner que celui de Cusset. Voyons si cette opinion est bien fondée.

Il s'en faut pourtant, disons-le, que le nom de Cusset fût inconnu à Rodez aux XVe et XVIe siècles. Dans le rôle de la taille de 1478, on trouve un Me Daurdé Cusset, notaire. Ce même Me Daurdé [Dieudonné?] Cusset, figure parmi les consuls de la *Cité* en 1490 (1). Et l'autre Cusset auquel M. de Gaujal veut faire jouer un si beau rôle, nous l'avons rencontré aussi ; mais il ne fut jamais ni architecte, ni maître maçon, ni rien qui ait le moindre rapport avec l'architecture. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à prendre la *Vie de François d'Estaing*, par le P. Beau, jésuite, en 1656. C'est très-certainement la source d'où M. de Gaujal a tiré le nom de Cusset. Eh bien ! on y lit page 357 que Cusset était secrétaire de l'évêché du temps de François d'Estaing. Il l'était même auparavant ; car les comptes de la commune de la cité de Rodez de 1497, mentionnent un Guillaume Cusset, secrétaire, auquel il fut payé la somme de 5 sols tournois pour l'expédition des lettres des consuls (2). Il a signé en cette qualité les pro-

(1) L'acte suivant fait connaître trois générations de Cusset, au milieu du XVIe siècle, le petit-fils, le père et le grand-père.

« Prima die mensis januarii 1554 fuit baptizatus Guilhermus filius Johannis Cusset et Authonie Pigone ejus uxoris. patrinus Guilhermus Pigo bibliopola, matrina Pardona uxor Johannis Cusset quondam. » (Registre des naissances, mariage et décès de la paroisse de Notre-Dame, à l'hôtel-de-ville de Rodez.)

(2) Payé à Me Guilhem Cusset secretari per las dichas letras dels cossols coma es de costuma, V s. t. Comptes de la *cité* de 1497.

Item plus a paguat à mestre Guilhem Cusset per las letras del regime sing s. t. et per so V s. t. *Comptes de* 1511-1512.

cès-verbaux des visites pastorales de F. d'Estaing, jusqu'au 6 août 1510. Guillaume Cusset était aussi notaire apostolique et rédacteur des actes ecclésiastiques. Il y a dans les archives départementales, un registre tout entier de collations de bénéfices écrites par lui de 1504 à 1515 (1). Or nous le demandons, est-il probable que ce notaire apostolique, ce secrétaire de l'évêché si peu artiste par la nature de ses goûts et de ses occupations, à un âge plus que mûr (2), se sera tout à coup épris d'un bel amour pour l'équerre et le compas, et aura débuté par une œuvre d'architecture aussi remarquable que le clocher de Rodez? A moins qu'on ne veuille prétendre que Guillaume Cusset appartenait à cette nouvelle classe d'artistes dont, suivant M. de Laborde, Sébastien Serlio, architecte du palais de Fontainebleau fut le premier en 1541, *qui se vouaient à l'architecture pour ainsi dire par inspiration et la pratiquaient théoriquement avec les ressources de la peinture et de la sculpture dont ils avaient fait l'étude* (3). Mais des artistes de cette espèce, il n'y en avait pas en Rouergue au commencement du XVIe siècle. Les plus habiles constructeurs étudiaient la pratique de leur art en y mettant la main, et ils ne se donnaient que le titre modeste de maçon, *massonnier*, *peyrier*, tailleur de pierre (4). S'il leur arrivait d'être placés à la tête de la construction d'un édifice, ils s'intitulaient maîtres de l'œuvre de cet édifice.

(1) Voyez ce registre, ainsi que celui des visites pastorales, dans les *Arch. de l'Av.*, fonds de l'évêché de Rodez.

(2) En 1510 Guillaume Cusset était âgé de trente-cinq ans au moins.

(3) *Notice des émaux du Louvre*, IIe partie, document et glossaire par M. de Laborde; au mot *Architecte*.

(4) *Massonnier*, c'est précisément ainsi que se qualifie Me Palangier, l'architecte de l'église et du beau clocher de Belmont (Aveyron) en 1514. *Notice sur l'église de Belmont*, par l'abbé Ravaille, dans les *Mém. de la Soc. des L., Sc. et A. de l'Aveyron*, in-32.

Le P. Beau en parlant de Cusset ne se borne pas à dire qu'il était le secrétaire de F. d'Estaing ; il ajoute qu'il fut son « principal agent dans le bâtiment du clocher. » Ces expressions ont trompé M. de Gaujal. On ne peut guère voir là cependant qu'un administrateur de l'emploi des fonds, jamais un architecte, à prendre ce mot dans le sens de l'homme de l'art qui fournit les dessins du bâtiment et qui guide les ouvriers.

Nous interpréterons de la même manière un autre passage des comptes de la *Cité* de 1512-1513, où il est question d'un maître Guillaume *que governa lobra del cloquié* ; passage qui ne peut se rapporter qu'à Guillaume Cusset (1). Gouverneur de l'œuvre, dans la langue du moyen âge, signifie souvent architecte. Nous en verrons un exemple dans Bernard Authony qualifié *magister et gubernator edificii* en 1503. Mais on attribuait aussi parfois cette dénomination à des receveurs et à des personnes chargées au seul point de vue financier de la surveillance générale des bâtisses. Et c'est précisément la fonction que Guillaume Cusset remplit durant quatre ou cinq ans, pas un plus long temps, car il résulte des mêmes comptes de la *Cité*, qu'il mourut en 1515, vers la fête de Pâques, de l'épidémie qui ravageait alors la ville de Rodez (2).

Enfin ce qui achève de montrer, que Cusset n'est qu'un architecte imaginaire, c'est que l'architecte véritable du clocher se retrouve dans les documents contemporains. Son nom était demeuré jusqu'ici dans l'oubli, nous sommes

(1) Item del moble de Me Guilhermes que governa lobra del cloquié que era an Rossinhol totz ensemble, ad ung denié monta la part del dich gmes, XIX s. t. *Comptes de la cité de* 1512-13.

(2) Item del moble de mestre Gm Cusset notari loqual moria enviro Pascas de la dicha empedemia ; sa molher venc rancurar. Vist tot , fonc relaxada coma apar en lo libre, da ung dénié que monta soque ly an rabatut, XXX s. t. *Comptes de la Cité de* 1515-16.

heureux de pouvoir le faire connaître. Il s'appelait Antoine Salvanh (1). Voici les détails que nous avons recueillis sur cet habile artiste.

En 1514, les habitants de Villeneuve voulaient faire quelques réparations à leur église paroissiale qui en avait le plus grand besoin. Sur qui retomberait la dépense, là était toute la question. Les Villeneuvois, comme premiers intéressés, ne refusaient pas d'en payer la plus grosse part, mais ils pensaient aussi, non sans raison, que le prieur de Villeneuve et l'évêque de Rodez, son co-prieur, qui percevaient dans la paroisse des dîmes considérables, devaient y contribuer pour quelque chose. Refus de la part des deux bénéficiers. Procès devant le juge séculier. Une enquête est ordonnée. Elle eut lieu en trois reprises devant noble Jean Tompignon, commissaire et avocat du Roi ; au mois de mars pour les consuls et ouvriers de Villeneuve; au mois de juin pour Jean de Thémines, titulaire du prieuré ; le 20 juillet 1514, pour François d'Estaing, évêque de Rodez. Celui-ci par l'organe de son procureur, dit que les fruits qu'il retire du prieuré de Villeneuve uni à la mense épiscopale, sont absorbés par les charges que lui impose la construction de la cathédrale et du clocher. Deux témoins comparaissent pour attester la grandeur de ces charges : Guillaume Dubruel, trésorier de l'évêque, et Antoine Salvanh, maître de l'œuvre. La déposition de l'architecte, moitié en latin, moitié en langue vulgaire, est celle qui

(1) La série chronologique des architectes de la cathédrale au XVI[e] siècle est maintenant complète. Bernard Authony dont nous avons déjà quelque peu parlé au chapitre précédent et dont nous reparlerons plus longuement au chapitre suivant, Bernard Authony, dis-je, vient jusqu'à l'année 1512, et Antoine Salvanh commence à l'année 1513. Le temps manque vraiment pour intercaler un architecte du nom de Cusset. Presque tous les détails que nous donnons ici sur Antoine Salvanh et sur les autres architectes de la cathédrale ont été déjà publiés en 1851 et 1852, dans les tomes XI et XII des *Annales archéologiques de* Didron.

nous intéresse le plus. Nous la transcrivons littéralement et nous y joignons une traduction française pour en rendre l'accès plus facile à tous les lecteurs.

Secundus testis. Magister Anthonius Salvanh lapicida et magister operarum fabrice ecclesie Ruthene; habitator pro nunc Ruthene; etatis, prout dixit, triginta quinque annorum seu circa; memorie viginti quinque. Testis, juramento medio, auditus super contentis in tribus articulis contentis in suâ requetâ hujus tenoris : audiatur per vos nobilem et honorabilem virum commissarium magister Authonius lapicida magister operarum fabrice Ruthene super decimo, undecimo et duodecimo articulis, aliis omissis de voluntate procuratoris Reverendi in Christo patris et domini Ruthenensis episcopi.

Dis et deppausa loque parla, que el ha ung an que el ha presa la charja de la réparatieu et bastenda de la gleysa cathedrala et del cloquier daquela, per so que era venguda à tota ruyna, de la cientat de Rodés, dont es mestre et cap de l'obra, et coma tal, a de gatges de Monsenhor de Rodés sieys vingtz lieuras per an, otra et part sa despensa de se et de son chival, en laquala hobra a cascum jorn, la ung comportan l'autre, da cent à sieys vingtz personatges laborans en diverses locz tant per besonha, arriba la materia, manobras, que en autras diversas fayssos, que sabo que penre de salari per mes, otra et part la despensa et lopgis et liechs et linges que lor qual tener, et sembla avist à lo que parla que compresa tota materia, coma peyra, mortié, fer et assié et aquels que besonho las ymages et autras menusarias de peyra, costa al dit senhor sinq mila lieuras et plus, et el que parla no entrepenria point de far so dessus et paga las ditas charjas per la dita soma de cinq mila lieuras.

Traduction française. Second témoin. Me Antoine Salvanh, maçon et maître des œuvres de la fabrique de l'église de Rodez; demeurant présentement à Rodez; âgé, comme il le dit, d'environ 35 ans; souvenirs pouvant remonter à 25 ans. Témoin entendu après serment sur les trois articles contenus dans sa requête dont voici la teneur: Soit entendu par vous noble et honorable homme le commissaire, Me Antoine Salvanh, maçon, maître des œuvres de la fabrique de Rodez sur les articles dix, onze et douze, les autres articles étant omis d'après la volonté du procureur du Révérend Père en [Jésus] Christ et seigneur évêque de Rodez.

Le témoin dit et dépose que depuis un an il a été chargé de la réparation et de la construction de l'église et du clocher (ce dernier naguère complétement ruiné) de la *cité* de Rodez, et qu'il est maître et chef de l'œuvre. En cette qualité il reçoit pour salaire de Monseigneur de Rodez 120 livres par an outre sa dépense et celle de son cheval. Dans cette œuvre sont employés chaque jour cent ou cent vingt ouvriers en moyenne qui travaillent en divers lieux pour tailler et préparer les matériaux, servir de manœuvres et autres occupations. A ces ouvriers, outre le salaire en argent convenu par mois, on doit fournir encore les vivres, le logement, les lits et le linge nécessaires. Et il semble au témoin que, compris tous les matériaux, comme la pierre, le mortier, le fer, l'acier, et de plus les gages de ceux qui travaillent à faire les statues et autres *menuiseries de pierre* la dépense pour le dit seigneur s'élève à la somme de cinq mille livres et plus, et le témoin susdit ne voudrait pas faire une telle entreprise et payer les susdites charges pour la somme de cinq mille livres.

Ainsi donc en 1514 Antoine Salvanh était depuis un an

maître et chef de l'œuvre, c'est-à-dire architecte de la cathédrale et du clocher de Rodez; il était pour lors âgé de trente-cinq ans. Il avait un traitement annuel de cent vingt livres tournois, outre sa dépense et celle de son cheval. Chaque jour, sous son commandement (1), de cent à cent vingt ouvriers en moyenne, sculpteurs, tailleurs de pierre, manœuvres, travaillaient au clocher. Ils recevaient un salaire fixe par mois; l'évêque en outre les nourrissait et les logeait. La dépense totale ne s'élevait pas à moins de cinq mille livres tournois par an (2).

Le témoignage du trésorier est conforme à celui de l'architecte, il porte jusqu'à cent quarante le nombre des ouvriers, et il prétend qu'il fallait chaque année pour leur nourriture plus de cent *pipes* de vin, de cent charretées de seigle et de vingt charretées de froment.

(1) L'évêque faisait surveiller les ouvriers par un délégué. Le 3 mai 1520, François d'Estaing nomme Jean Campanhac, prêtre, contrôleur *contrarotulatorem* des maçons de la cathédrale pour pointer les absents, aux appointements annuels de 20 livres tournois. Jean Campanhac prête serment : il succédait à Barthélemy Alboy. *Arch. de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. — Registre de Ragot, notaire.

(2) François d'Estaing suivait la marche des travaux et rien d'important ne se faisait sans son approbation. En voici un exemple très-remarquable; il ne s'agit que du changement d'une petite porte de service pour l'usage des maçons. « Anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo decimo quinto et die vicesimâ mensis februarii (20 février 1516 n. st.) Authonius Salvanh magister operis seu fabrice ecclesie cathedralis Ruthenensis existens coram domino nostro Ruthenensi episcopo dixit esse valde necessarium mutare magnam portam que est in fabricâ novâ in medio ecclesie, extra villam, cum amplius per illam non possit fieri servitus ad faciendum edifficium et intendit eam mutare ad latus ipsius ecclesie quod respicit versus Fratres Minores etiam extra villam. Et tunc ipse dominus, facta summa aprisia (*sic*) quod ita expediebat, prestitit consensum, petens de dicto consensu instrumentum retineri. Actum Ruthene in camera domini, presentibus domino Authonio Maliruffy cancellario, Johanne Lafossa barberio et Authonio Maurini clerico ejusdem domini servitoribus, testibus ad hoc vocatis. Pomarède, secret. » *Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. — Registre de Pomarède notaire, f° 303.

L'autorité de cette enquête ne saurait être contestée. C'est une copie faite sur la minute restée à la cour du sénéchal, collationnée et signée par Pierre Agregii, notaire royal de la dite cour (1).

Si en 1513, Antoine Salvanh fut jugé capable de diriger les travaux du clocher, on doit penser qu'il n'en était pas alors à ses débuts de constructeur. Et, en effet, nous le trouvons en 1508 à Espalion, bâtissant avec Guillaume Desmazes *peyrier* du lieu de Cruéjoul, le portail de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste et la rosace qui le surmonte (2). En 1509 il fit quittance pour lui et son compagnon, aux consuls et marguilliers d'Espalion de la somme de cent cinquante-deux livres tournois en déduction des deux cent vingt livres, prix total de l'ouvrage. Cette quittance nous apprend qu'Antoine Salvanh était originaire du *mas* ou hameau du Vernet, paroisse d'Ayssène aujourd'hui de Vabrette, canton de Saint-Rome-de-Tarn. Son séjour à Espalion lui fut utile sous un autre rapport ; il y épousa Flore de Beaulieu, fille de Guy de Beaulieu, d'une des familles les plus considérables de la bourgeoisie espalionnaise. Quelques années après, et tandis qu'Antoine Salvanh était déjà architecte de la cathédrale, il eut un différent avec Thomas de Beaulieu, son beau-frère, pour la dot de Flore, son épouse. On finit par transiger et la dot de Flore fut fixée à cent soixante livres tournois.

On doit encore à Antoine Salvanh quelques autres constructions importantes. En 1521-1524, il bâtit l'église pa-

(1) Le registre qui contient cette longue enquête est aux *Arch. de l'Av.* parmi les titres de l'évêché de Rodez.

(2) M. H. Affre dans son *Histoire d'Espalion*, p 115, l'appelle Salvard. C'est une erreur. Nous avons vérifié l'acte aux archives de l'hôtel-de-ville d'Espalion ; il y a bien réellement Salvanh, et c'est, par conséquent, le même homme qui fut choisi quelques années plus tard pour diriger la construction de la cathédrale et du clocher de Rodez.

roissiale de Saint-Cosme (1) près d'Espalion, dont Jean d'Estaing, archidiacre de Saint-Antonin et neveu de F. d'Estaing, était prieur. Nous inclinons à lui attribuer la voûte de la nef et les six chapelles de l'église du Cambon, près de Saint-Cosme, élevées vers 1530 par les soins de Charles d'Estaing, prieur du lieu (2).

(1) 22 décembre 1521. Bail à prix fait de certaines réparations dans l'église de Saint-Cosme à Antoine Salvanh maître maçon. On ne marque pas en quoi devaient consister ces réparations. Il est seulement parlé d'édifice à *continuer*; ce n'était donc qu'un simple agrandissement de l'église. Le portail devait en faire partie. On spécifie que les *ouvriers* de Saint-Cosme ne seront tenus de fournir des journées de manœuvre au dit Salvanh que lorsque l'ouvrage sera hors de terre. La fabrique est tenue de procurer au maître maçon une maison pour habiter pendant les quatre années que durera l'entreprise. Ces clauses sont contenues dans un autre acte du 23 octobre 1524, par lequel François d'Estaing, évêque de Rodez, au nom de son neveu Jean d'Estaing, prieur de Saint-Cosme, Jean Regis notaire, et Antoine Calmels marchand, *ouvriers* de la fabrique du dit lieu de Saint-Cosme, s'engagent à payer au dit Salvanh tout ce qui lui a été promis, et lui-même, Antoine Salvanh, promet de tenir à compte la somme de deux cents livres qu'il a reçues de l'évêque d'Angoulême (Antoine d'Estaing). C'est lui qui avait conclu le bail à prix fait avec Antoine Salvanh. *Archives de l'Aveyron,* fonds de l'évêché de Rodez. — Registre.

(2) Le Cambon, près d'Espalion, une des églises les plus jolies et les moins connues du département de l'Aveyron, église romane à trois nefs terminées par trois absides en cul-de-four, clocher en arcades et deux portes, l'une au pignon occidental, l'autre au midi. Au XVI[e] siècle on refit la voûte de la nef en style ogival et l'on ajouta six chapelles, trois de chaque côté, et un lourd clocher avec une flèche en bois. La date de cet agrandissement est fixée par une circonstance que nous allons rapporter. En 1529 on divise le bénéfice de Saint-Julien du Cambon : le prieuré simple reste à Jean Pouget, et la cure ou vicairie perpétuelle est donnée à Guillaume Solier. Cette division est faite avec le consentement du susdit prieur qui dote le vicaire perpétuel. Quelques jours après, Jean Pouget permute son prieuré avec celui de Saint-Symphorien, appartenant à Charles d'Estaing, neveu de François d'Estaing évêque de Rodez, mais il s'en réserve la jouissance pendant sa vie. Le motif de cette réserve, c'est qu'avec les revenus de son bénéfice qui devaient être considérables, il avait déjà commencé de grands travaux de réparation à son église et qu'il désirait les terminer. Il était d'ailleurs âgé de plus de soixante ans. Il ne paraît pas que ses vœux se soient accomplis, car on

Antoine Salvanh est mentionné plusieurs fois dans les comptes de la *Cité* et dans ceux de la fabrique de Saint-Amans de Rodez, depuis 1528 jusqu'à 1551. Il est probable qu'il mourut vers cette dernière époque (1), car son nom ne reparaît plus dans les documents contemporains. Étant âgé de trente-cinq ans en 1514, né par conséquent en 1479, il touchait alors à la soixante-onzième année de son âge. Il avait été maître de l'œuvre de la cathédrale pendant trente-sept ans au moins. Artiste d'un véritable mérite, le clocher de Rodez qui est son chef-d'œuvre, lui assure une place distinguée parmi les constructeurs du moyen âge.

voit plusieurs fois reproduites aux clefs de voûtes de l'église du Cambon, les armoiries d'Estaing, preuve certaine que les travaux ne furent achevés que par Charles d'Estaing. *Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. — Registre des collations de bénéfices.

(1) 1530. A Mes Antoine Salvanh et Pierre Redon, juratz de la presenta cieutat per certans extimas per el fachas de certans reparatios tant dedins la vila que deforas XX sols. — 1551. Payé aux mêmes pour quatre extimas faites de nouveaulx édifices. XXVI s. VIII d. *Hôtel-de-ville de Rodez ; comptes de la cité.* — 1548. A mestre Anthoni de l'obra per comandament de M. l'arsediaque (*sic*) mage per so que era estat comes per vesita la agulha del cloquié (de l'église de Saint-Amans) per doas vegadas, accordat an lo susdit. XX s. *Comptes de la fabrique de Saint-Amans de Rodez à l'hôtel-de-ville.* Antoine Salvanh vivait encore le 6 mars 1549, et se disait alors âgé de 74 ans. V. Henri Affre, *Lettres sur l'histoire de Rodez*, p. 306.

CHAPITRE VIII

Derniers travaux de la nef et des tours au XVI[e] siècle (1503-1580)

Après la mort de Bertrand de Polignac (1501) il y eut une vacance du siége épiscopal de quatre années presque entières. Ce laps de temps rempli par les différends de François d'Estaing et de Charles de Tournon (1) ne fut

(1) François d'Estaing fut élu évêque de Rodez par le chapitre à une grande majorité le 11 novembre 1501. Charles de Tournon, prévôt de l'église de Viviers, fort des lettres de réserve qu'il avait obtenues du pape Alexandre VI les fit présenter au chapitre, nomma ses vicaires généraux et se hâta de prendre possession du siége par procureur. Il soutint son droit par la force et fit occuper par ses gens plusieurs châteaux appartenant à l'évêché de Rodez. Il y a tout un gros registre de collations de bénéfices faites au nom de Charles de Tournon jusqu'au 13 août 1504. *Archives de l'Aveyron,* fonds de l'évêché de Rodez. — Registre de Grégoire, notaire. On trouve même une concession de quarante jours d'indulgence en faveur de l'œuvre de la cathédrale par Charles de Tournon. *Ibid.*, fonds du chapitre de Rodez; caisse de la fabrique, parch. original coté lettre K. Son vicaire général est Pierre de Chalençon, parent des évêques précédents Bertrand de Chalençon et Bertrand de Polignac. Naguère il avait été nommé évêque du Puy à l'unanimité par le chapitre de cette église. Par modestie sans doute, il ne voulut pas profiter de cette élection ; on la lui compta toujours pour un titre d'honneur. Dans les actes il est qualifié l'élu de l'église du Puy *ad almam Aniciensem ecclesiam electus*. La mort de Ch. de Tournon (septembre 1504) trancha d'un seul coup toutes les difficultés. François d'Estaing fit sa première entrée à Rodez le 11 novembre 1505.

pas néanmoins tout à fait perdu pour l'avancement des constructions. Le chapitre, à défaut de l'évêque, fit continuer les travaux, soit avec ses fonds particuliers, soit avec ceux de l'œuvre. Ce qui le prouve d'abord, c'est que les armoiries du chapitre se voient au nord et à l'ouest par-dessus celles de Bertrand de Chalençon. Une autre preuve, c'est le traité (1) conclu avec Bernard Anthôny, maître maçon, le 1er février 1503 (n. st.). Il porte que Bernard Anthôny travaillera à la cathédrale pendant un an avec vingt ouvriers ou manœuvres, lui compris, et aussi le charretier *cum aliis peyreriis et manoperis in numero vigenti personarum existentibus ipso incluso necnon carratario.* Son salaire et celui des autres ouvriers restent fixés au même chiffre qu'auparavant et c'est la Fabrique qui les paiera. Le chapitre, sur ses revenus propres, donnera trente *pipes* de vin, cent soixante setiers de seigle, dix setiers de froment et 180 livres tournois *pro lo companatge* (2).

Bernard Anthôny, on s'en souvient, était maître et gouverneur de l'œuvre *magister et gubernator edificii* avant 1503, sous B. de Chalençon et sous B. de Polignac ; il le fut encore après cette époque. Son nom paraît dans les comptes de la Fabrique de 1507-1508 et 1509-1510 avec un salaire de 50 livres tournois (3).

Il devait jouir d'une grande réputation d'habileté, car il fut appelé à Mende en 1508 par l'évêque François de la Rovère et par les chanoines pour donner son avis avec trois autres maçons, Antoine Maurin, Jacques Chasal et

(1) Voir Appendice, n° XII.

(2) *Companatge* du latin *cum pane*, ce qui se mange avec le pain. Mot du lexique populaire qui exprime l'accompagnement du pain, depuis le plus vulgaire des mets jusqu'au plus distingué ; c'est la pitance, la portion donnée à chaque repas.

(3) Voir Appendice, n° XIII.

Pierre Fay, sur l'emplacement du grand clocher qu'on se proposait de bâtir. Dans l'acte Bernard Anthôny est qualifié *mestre de l'église de Rodez*. (Note de M. André, archiviste de la Lozère.)

On le trouve mentionné pour la dernière fois avec la qualification de *mestre de l'obra de Nostra Dama* dans les comptes de la commune de la *cité* de Rodez de 1511 (1)

Le chapitre fit donc travailler à la cathédrale durant la vacance du siége ; mais cette continuation fut lente et pénible à cause de la modicité des ressources. Aussi remarque-t-on en mesurant de l'œil sur la façade de l'ouest la courte distance qui sépare ses armoiries de celles de B. de Chalençon, que l'ouvrage n'était pas fort avancé. Il paraît même, que les travaux n'eurent lieu que sur les murs du nord et de l'ouest et non du côté du sud où il n'existe pas la moindre trace des armoiries capitulaires.

François d'Estaing, dès qu'il fut paisiblement assis sur le siége épiscopal, poursuivit l'entreprise avec plus de vigueur. De son temps comme toujours, la grande difficulté, c'était le manque de fonds. Ses inépuisables libéralités pourvurent à tout. Nous avons vu que le clocher avait été reconstruit entièrement à ses frais. Il contribua aussi d'une manière très-large à l'achèvement de la cathédrale. Ses armoiries paraissent à la clef de voûte des deux avant-dernières travées du bas-côté nord et à celle de la dernière chapelle du côté du sud. Nous en concluons que ces parties de l'édifice furent bâties de ses propres deniers.

La charité des fidèles avait été aussi de tout temps, pour

(1) Item a paguat a mestre Bernat Authôni mestre de l'obra de Nostra Dama per las causas contengudas en ung tradatis senhat dels cossols quinze sols set deniés, XV s. VII d. *Comptes de la cité de 1510-1511*.

la fabrique, une source abondante de revenus. François d'Estaing n'eut garde de l'oublier (1). Suivant l'exemple de ses prédécesseurs, il accorda de nombreux priviléges spirituels à ceux qui aideraient l'œuvre de leurs aumônes. Il s'adressa même au pape Léon X, ce grand ami des arts et des lettres au XVI[e] siècle, et en obtint un bref d'indulgences pour le même objet. Sès biographes disent qu'il le fit publier en des termes si pleins de dévotion et de zèle, que pendant longtemps, il n'y eut personne à Rodez, jusqu'aux plus humbles artisans, qui mourut sans léguer quelque chose à la Fabrique.

Dieu bénissant d'une manière si éclatante le zèle et les efforts du pieux évêque, la construction marcha rapidement et François d'Estaing, avant sa mort, le 1[er] novembre 1529, eut le bonheur de voir sa cathédrale presque terminée.

Entrons dans quelques détails sur ce point. La tour du nord-ouest était telle que nous la voyons aujourd'hui, et l'on peut affirmer que pas une pierre n'y a été ajoutée depuis François d'Estaing, car ses armoiries occupent la dernière assise au nord et à l'ouest. La tour du sud-ouest avait atteint la même hauteur ; elle portait aussi sur sa façade méridionale les armes de Francois d'Estaing. Quant au mur-pignon qui joint les deux tours, il s'élevait jusque par-dessus la grande rosace. Là encore, entre les lignes d'un petit fronton se détache en relief l'écusson aux armes d'Estaing surmonté de la crosse épiscopale et soutenu par

(1) Voir à l'Appendice, n° XIV, la carte de toutes les indulgence accordées à l'œuvre de la cathédrale, par divers papes ou légats et par les évêques de Rodez jusqu'à Francois d'Estaing. On les a réunies sur un petit carré de parchemin pour la commodité des prêtres et des fidèles. Le texte, rédigé dans la langue vulgaire du pays et écrit en minuscules gothiques, est signé par François d'Estaing. Son écriture cursive diffère beaucoup de celle du texte.

deux anges (1). La voûte des collatéraux et des chapelles était achevée. Nous croyons aussi que les quatre dernières travées de la nef étaient voûtées. Il ne restait à faire que les bahuts ou têtes de murs sur lesquels repose la charpente du grand comble. C'est sur ces bahuts et presqu'immédiatement sous la corniche qui les couronne, que Georges d'Armagnac, successeur de François d'Estaing, trouva moyen de placer ses armoiries (2). Certainement on les aurait sculptées plus bas si la chose avait été possible. Voilà une indication précise du point où la construction de l'édifice était arrivée lors de son avénement à l'épiscopat. Les armoiries de G. d'Armagnac se montrent encore avec les initiales de ses nom et prénom et la gerbe symbolique (3) sur les têtes des deux derniers contreforts du côté du sud. Ces pinacles

(1) La balustrade située un peu au-dessus de la rosace, bordant le chemin de ronde, présente les armoiries du chapitre deux fois répétées. Cela prouve qu'elle fut construite durant la courte vacance du siége épiscopal, vers la fin de 1529 ou le commencement de 1530, entre la mort de François d'Estaing et l'arrivée de Georges d'Armagnac.

(2) Ces armoiries, sculptées en quatre endroits différents, deux au nord, deux au sud, sur une pierre calcaire très-friable, encastrée dans le mur, sont aujourd'hui presque illisibles. C'est à peine si on peut distinguer l'écu écartelé des d'Armagnac *au 1 et 4 d'argent au lion de gueules et au 2 et 3 de gueules au léopard lionné d'or.* Les monstres servant de support à l'écu ont la tête et le corps de l'homme et la queue d'un poisson : ce sont des syrènes.

(3) « Le P. Beau, dont l'opinion fait autorité dans les questions de ce genre, nous donne l'explication de cette gerbe. Après avoir raconté comment le B. F. d'Estaing entourait ses armes du cordon de Saint-François, pour annoncer qu'il voulait être dans les chaînes et captif de J.-Ch., il dit que le secrétaire de Georges d'Armagnac, Guillaume Philandrier, imagina, pour enchérir sur le cordon, d'ajouter aux armes de son maître une gerbe liée et dressée avec ces mots, *in flagella paratus*, comme pour lui faire dire : Je ne suis pas seulement lié et captif de J.-C., je suis encore prêt à recevoir les coups. Il semble, en effet, qu'il y a plus de dévouement et de mérite à présenter son corps au fouet du bourreau qu'à être simplement enchaîné. » *Hist. de F. d'Estaing*, par A. Bion de Marlavagne, ch. hon. de Rodez, p. 374.

ne furent donc construits qu'après la mort de François d'Estaing.

Antoine Salvanh qui avait dirigé les travaux de la cathédrale pendant l'épiscopat de François d'Estaing continue de les diriger sous Georges d'Armagnac. Son fils (1) Jean Salvanh lui succéda. Le plus ancien document où il figure avec le titre de maître de l'œuvre, date de 1557.

Jean Salvanh né, suivant nos conjectures, de 1515 à 1520, atteignait sa vingtième année vers 1535 ou 1540. Il se forma à la connaissance de son art, sans doute sous la direction de son père, à l'atelier bien plus qu'à l'école, suivant l'usage d'alors. Mais il n'est pas impossible, qu'il soit allé hors de Rodez, voire même hors du Rouergue, prendre les leçons de maîtres, sinon plus habiles, du moins plus versés dans les nouvelles théories architectoniques. C'était le temps de ce qu'on est convenu d'appeler la *Renaissance* et qui fut, en effet, comme l'a dit un illustre écrivain, la renaissance du paganisme dans les lettres et les arts. L'antiquité classique exerçait un prestige immense sur les esprits; on semblait avoir oublié les traditions nationales; rien n'était beau que ce qui venait d'Italie. Les rois et les grands seigneurs secondaient ce mouvement en faisant bâtir leurs châteaux et leurs maisons de ville par des artistes italiens. Comment le jeune architecte ruthénois aurait-il pu résister à l'entraînement général? Il y avait à Rodez un homme qui ne contribua pas médiocrement à le pousser dans cette voie; c'est le fameux Guillaume Philandrier.

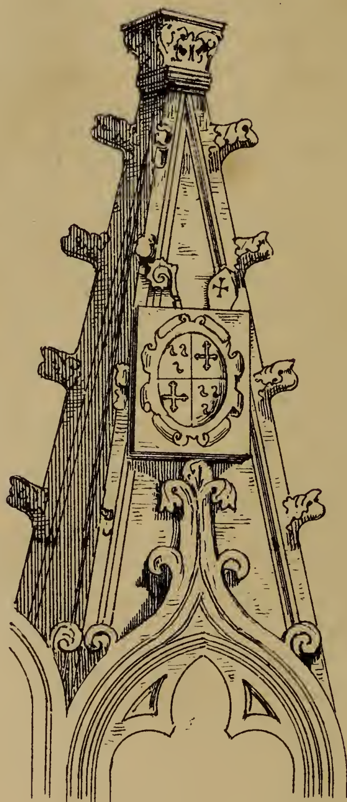
Guillaume Philandrier n'est pas rouerguat d'origine. Il était né à Chatillon-sur-Seine en 1503. Il vint à Rodez

(1) Jean Salvanh est fils d'Antoine Salvanh. Le nom patronymique est semblable. Il lui succède dans le même emploi. Dans les comptes on l'appelle *Salvanh*, *Salvaing*, *Silvaing*.

en 1530 avec Georges d'Armagnac qui le prit pour son lecteur; il devint plus tard chanoine et archidiacre. Quand Georges d'Armagnac eut été transféré à l'archevêché de Toulouse, Philandrier allait le visiter souvent, et dom Vayssette l'historien du Languedoc rapporte même qu'il mourut dans le palais de son bienfaiteur. C'était un homme très-versé dans la connaissance des choses de l'antiquité, un véritable archéologue. Il s'était surtout adonné à l'étude de l'art antique; il publia un commentaire sur Vitruve qu'il dédia à son Mécène (1). Georges d'Armagnac ayant été nommé ambassadeur à Venise en 1544 et puis à Rome où le pape Paul III le créa cardinal, Guillaume Philandrier le suivit en Italie. La contemplation des modèles développa et mûrit le goût qu'il avait déjà acquis par l'étude. De retour à Rodez il exerça une grande influence sur les artistes du pays. On a dit que Guillaume Lissorgues, le brillant architecte des châteaux de Grave et de Bournazel, fut élève de Philandrier. Il n'y a rien là que de très-possible et même de très-probable. Mais ce doit être encore plus vrai pour Jean Salvanh qui habitait Rodez, qui avait des relations journalières avec lui, et qui était l'architecte ordinaire du cardinal d'Armagnac.

L'art de la Renaissance commence à la cathédrale avant Guillaume Philandrier. Il y en a un fort bel exemple dans la clôture du chœur, non achevée par suite de la mort de François d'Estaing (1er novembre 1529) et, de nos jours, si

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Gulielmi Philandri Castilionii Galli civis Ro. imprimum lib. M. Vitruvii Pollionis de architectura annotationes.* On lit à la fin du livre : *Hæc Philander commentabatur Romæ III calend. augusti M.D.XLI suadente impellente que et adjuvante Mæcenate suo Georgio Armeniaco Ruthenorum episcopo, tum regio ad Paulum III Pont. Max. legato.* Une très-ancienne édition de ce livre est dans la bibliothèque publique de Rodez.



Pyramidion de la façade occidentale où sont sculptées

les Armoiries de Jacques de Corneillan.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, À ANGER

malencontreusement déplacée. La porte de la sacristie capitulaire date de la même époque et non de l'épiscopat de Georges d'Armagnac, comme on le croyait. Le jambage du côté gauche est marqué des lettres F. D. qui sont les initiales de François d'Estaing.

En 1562, Jean Salvanh bâtit le pignon occidental. Les pyramidions dont il est entouré offrent, par deux fois enchâssées dans les crochets, les armes de Jacques de Corneillan : *Écartelé, au 1 et 4 à trois corneilles posées deux et une, au 2 et 3 à la croix fleuronnée.* Ce sont les dernières armoiriès épiscopales à l'extérieur de la cathédrale. Quoiqu'elles soient très-visibles, personne encore n'en avait signalé l'existence.

Vers la même époque Jean Salvanh conçut un autre projet bien plus grandiose, celui de terminer la tour du sud-ouest dans le genre de la Renaissance. Peut-être comptait-il l'élever aussi haut que le clocher gothique de François d'Estaing. En tout cas, il voulait en faire un ouvrage merveilleux, et l'artiste par avance avait fait graver sur la façade méridionale cette inscription intraduisible à force d'être ambitieuse :

FACESSANT ÆGYPTIORUM INSANE PIRAMIDUM MOLES
VALEANT ORBIS MIRACULA (1).

Quelques-uns ont cru voir là un défi insultant porté à

(1) *Disparaissez pyramides d'Égypte, masses insensées : Honneur aux vraies merveilles du monde !* L'inscription qu'on lit sur l'autre côté de la tour paraît avoir pour but d'appeler l'admiration, non pas seulement sur une partie de la cathédrale, mais sur l'édifice tout entier. Elle est ainsi conçue : NOS AUGUSTI SANCTÆ QUÆ CONSACRAT LOCI SPECIEM MIREMUR. Cela veut dire sans doute : *Admirons la beauté de l'auguste demeure consacrée à la sainte Vierge.* L'adjectif féminin *sanctæ* ne peut s'accorder qu'avec le mot *virgini*. Ce mot a été omis par l'artiste involontairement ou a dessein. On sait d'ailleurs que la cathédrale est dédiée à la sainte Vierge.

l'art gothique, *une entreprise inspirée par la jalousie et par la vanité.* Ce n'est guère probable. Les deux arts n'étaient pas encore, tant s'en faut, aussi ennemis qu'ils le furent plus tard. D'ailleurs le clocher de François d'Estaing avait été bâti par Antoine Salvanh, c'était donc pour Jean Salvanh une gloire de famille. Toute son ambition pouvait être d'en faire un semblable, et il les confondait par avance tous les deux dans son admiration. Nous ne pouvons pas croire que l'inscription ait seulement en vue la tour projetée en style Renaissance ; ce serait supposer trop d'orgueil et trop de folie dans la tête de notre architecte. Le P. Beau, *Vie de F. d'Estaing*, 1656, p. 286, en parlant de la cathédrale s'exprime ainsi : « Néanmoins en tout ce que nous venons de dire, il n'y a rien de pareil à cet admirable ouvrage du clocher de la même église, qui passe encore à présent et à bon droit pour *une des merveilles du monde.* » Ces mots sont la traduction presque littérale de l'inscription. Les deux tours, celle de François d'Estaing et celle du cardinal d'Armagnac, voilà donc les deux ouvrages que l'on voulait célébrer dans un langage si emphatique en les comparant aux pyramides d'Égypte.

Malheureusement le rêve de l'éminent artiste ne se réalisa pas. Les murs informes et les colonnes tronquées qui supportent la charpente de cette tour attestent que l'ouvrage fut abandonné presque aussitôt après avoir été commencé. Quel en fut le motif? On n'en peut guère assigner qu'un seul : l'absence du cardinal d'Armagnac devenu en 1562 archevêque de Toulouse. On sait que le cardinal d'Armagnac était riche et puissant (1); il aimait prodi-

(1) On en jugera par les honneurs et les bénéfices ecclésiastiques réunis sur sa tête. Il fut conseiller d'État, lieutenant pour le roi en Languedoc, ambassadeur à Venise et à Rome, cardinal en 1544, dom d'Au-

gieusement le luxe et les arts et protégeait les artistes. Avec lui disparurent tous ces encouragements. Jacques de Corneillan son neveu et son successeur ne possédait ni les mêmes revenus, ni surtout les mêmes goûts de luxe et de dépense. D'autres préoccupations vinrent l'assaillir ; l'orage protestant grondait à l'horizon ; il fallait protéger le catholicisme contre les envahissements de l'hérésie. La foi avait diminué; le temps des grandes constructions religieuses était passé. La cathédrale de Rodez était d'ailleurs terminée dans ses parties essentielles.

Si Jean Salvanh ne put pas montrer toutes les qualités de son talent à la cathédrale, il les appliqua à d'autres ouvrages. C'est probablement à lui que sont dus l'ancien portail de Saint-Martial, la terrasse de l'évêché qui en est la continuation (1), et la belle maison en style de la Renaissance de la place de l'Olmet.

Il s'exerça à des travaux plus humbles ; son nom paraît

brac dès 1524, et abbé commandataire de Saint-Ambroise de Bourges, successivement abbé de Conques en 1535, administrateur perpétuel de l'évêché de Vabres en 1536, administrateur de l'évêché de Lescar en 1555, abbé de Figeac en 1559, prieur de Saint-Amans de Rodez.

(1) Voici pour le portail de Saint-Martial et la terrasse de l'évêché quelques textes qui sembleraient le prouver :

26 *mai* 1559. A Me Jehan Salvaing en déduction du prix faict avec luy pour raison des repparations qu'il a convenu faire en une partie de la murraille de la ville quest caducque respondant sur les fossés et près la grand tour de l'evesché la somme de XX l. t. — Le 29 mai Jean Salvaing reçoit encore 20 livres pour reste du prix-faict précédent. — Plus ay payé à Me Jean Salvanh maistre de l'œuvre Nostre-Dame de Roudez, IX l. I s. IX d. pour ung *matelet* (?) qu'il a faict par mandement de Mgr le cardinal et de Mgr de Roudez, ainsi qu'il appert par le mandement du dit Sgr de Roudez du 6 septembre. — Plus ay payé à Me Jehan Salvanh Me de l'œuvre, la somme de VIII l. VII s. XI d., pour certaines journées qu'il a faictes expauser à certains massons et manœuvres pour fermer le portal de l'evesché. *Hôtel-de-ville de Rodez, Comptes communaux de la cité.*

à plusieurs reprises dans les comptes communaux de la *cité* (1).

Il travailla aussi pour le cardinal d'Armagnac au château de Muret, à l'église de Saint-Austremoine, à Saint-Amans de Rodez, au palais épiscopal (2). Mais son ouvrage le plus important, c'est le château de Gages près de Rodez. Ce château dont il reste à peine quelques débris avait été bâti au XIIIe siècle par les comtes de Rodez. Il se composait, dit M. de Gaujal, *de quatre corps de logis enfermant une cour intérieure et flanqués de quatre grosses tours carrées avec des fossés.* Au commencement du XVIe siècle il était déjà fort dégradé, parce que depuis longtemps on n'y avait pas fait la moindre réparation. Le cardinal d'Armagnac à qui Marguerite de Valois en avait cédé l'usufruit, le restaura dans le goût de la Renaissance et en fit une habitation somptueuse. Nous trouvons dans les comptes de l'évêché, la note des sommes qu'il dépensa pour cet effet, et le nom des ouvriers maçons, menuisiers et autres

(1) 1557. Plus ay payé à Me Jehan Salvanh M^e de lheuvre de l'esglise Nostre-Dame de Roudez pour certaine besoinge et fornitures qu'il avoict faictes pour la maison des escoles, XII l. III s. — 1568. A Me Jehan Salvaing M^e de lheuvre pour payer certains massons qui avoient travailhé à la plateforme de Caldegouse, XVIII l. III s. VIII d. — A Me Jehan Salvaing M^e de lheuvre pour certaines peynes et vaccations par luy exposées pour les affaires de la ville, XV l. *Ibid.*

(2) 22 *avril* 1562. A Me Jehan Salvaing pour certaine réparation faicte au chateau de Muret, XXX l. VI s. VI d. t. — Au dict Salvaing pour commencement et fin de paye du prix-faict de l'église de St-Austremoine, CXXX l. t. — A Me Salvaing la somme de XIII l. X s. pour payer ung quintal quatre vingt livres fer qu'il a faict mettre en la réparation de l'église de Saint-Austremoine. — Au dict Salvaing pour certaine réparation faicte en l'église de Sainct-Amans de Roudez, XII l. I s. IV d. t. — 22 novembre 1561, au dict Salvaing la somme de IV l. XVI s. VI d. t. pour certaines réparations faictes en la maison episcoppalle de Roudez. — Au même XIII l. IV s. X d. pour réparations à la dicte maison episcoppalle. 6 décembre 1561. *Arch. de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. Comptes.

qu'il employa (1). Jean Salvanh dirigeait les travaux. Un texte l'apelle *surintendant* des constructions de Gages (2). Dans un autre passage de 1561, il est qualifié *architecteur*, architecte (3). C'est la première fois que nous voyons paraître ce mot dans le Rouergue. Le moyen âge l'avait mis de côté; il fut, au XVIe siècle, renouvelé des Grecs et des Romains. M. de Laborde pense qu'on le donna pour la première fois en 1541 à Sébastien Serlio, architecte du palais de Fontainebleau. Le Rouergue ne tarda pas à l'adopter. Ne pourrait-on pas en conclure que Jean Salvanh était en effet un architecte dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot, plus théoricien que praticien, dirigeant, fournissant les dessins, mais y mettant beaucoup moins les mains que ses prédécesseurs?

Jean Salvanh vécut encore longtemps. Le 8 février 1580, il traite avec Raymond de Frédand, chanoine et *bayle* du chapitre pour voûter l'église de Castanet au prix de deux

(1) 1551. A Anthoine Vernhes dit Ortolès masson, pour advance de prix fait avec lui sur la repparation de la tour Sainct Pierre à Gaige, XXX l. — A Jean Leteullier, de Sauveterre, pour sept milliers de bricques à massonner qu'il a faicts à Gaige, X l. X s. — A Jehan Leroux, vitrier, pour les besoignes qu'il a faictes à Gaige, XXV l. t. — A Guillaume Raynal, menuisier, pour avoir faict troys portes de bois noyer au bas du donjon de Gaige, XIII l. X s. — A Me Bernard Galhar dict Rodelle, menuisier, en déduction du marché faict avec lui de faire et parfaire à ses despens XIII portes et autant de fenestres au dict chateau de Gaiges, XX l. *Ibid.*

(2) 1562. A Me Jehan Salvaing surintendant des réparations de Gaige, la somme de six cents livres tournois, à plusieurs fois, comme Monseigneur de Roudez verra estre besoing pour les réparations du dict Gaige pour les quelles la dicte somme sera employée pour six moys à commancer au premier jour de novembre 1562. *Ibid.*

(3) *novembre* 1561. A Me Jehan Silvaing, *architecteur*, la somme de mille livres tournois pour employer aux réparations du chasteau de Gaige suivant l'estat faict par Monseigneur, et ce pour les moys de novembre, décembre, janvier, febvrier, mars, apvril, may, juing, juillet et aoust dernier. *Ibid.*

cents livres (1), les charrois et les manœuvres demeurant à la charge des paroissiens. Le système de la voûte gothique n'est pas abandonné. L'architecte promet de *volter la nef de la dite esglise et y faire troys croysiers et deux arcs doubleaux*. Dans cet acte Jean Salvanh est qualifié *maître de l'œuvre* de l'église de Notre-Dame. Il l'était donc encore et il le fut sans doute jusqu'à la fin de sa vie. Titre purement honorifique. Depuis que les grands travaux de la cathédrale étaient finis, on peut croire qu'il n'y avait pas de traitement pour le maître de l'œuvre, ou du moins que son traitement était peu élevé (2).

(1) Le même architecte est chargé de faire des réparations considérables à l'église de la Salvetat, unie comme celle de Castanet à la mense capitulaire. *Arch. de l'Av.*, fonds du chapitre de Rodez. Registre.

(2) En 1560-1561, je vois figurer parmi les consuls de la *cité*, *Jean Salvang mestre de l'obra* de la cathédrale. C'est étonnant. Il fallait que ce fût un homme bien considéré puisqu'on a voulu l'élever jusqu'au consulat. M. H. Affre, *Lettres sur l'histoire de Rodez*, p. 151, cite en 1626 un sieur Antoine Boissonnade désigné dans quelques actes comme *maistre masson de l'œuvre de Nostre-Dame de Roudès*. Nous ne savons pas s'il faut voir là un dernier architecte de notre cathédrale. Au XVIIe siècle le titre d'architecte était déjà fort usité et les constructeurs des grands édifices ne se faisaient pas faute de le prendre. Au moyen âge et au XVIe siècle, l'architecte était non-seulement *maistre masson* mais *maistre et cap de l'obra*, c'est-à-dire maître et chef des bâtisses.

CHAPITRE IX

La fabrique

Les revenus propres de la fabrique n'entrèrent jamais que pour une très-faible part dans les moyens d'exécution. Il n'en est pas moins intéressant d'étudier à quel chiffre ils s'élevaient, et surtout par quels moyens ils s'accrurent au moyen âge. Disons quelques mots d'abord sur l'organisation administrative de l'œuvre.

Organisation de l'œuvre. Les personnes qu'on voit figurer dans l'administration de l'œuvre sont le chapitre, l'évêque, le chanoine ouvrier et le procureur de la fabrique.

1° Au chapitre revient la direction et l'intendance de la fabrique (1). Il délibère sur les dépenses, arrête les comptes annuels du procureur et fait les baux à ferme par enchères

(1) Il y avait à la cathédrale trois branches de revenus : 1° la mense capitulaire ou la grande mense ; 2° la mense des anniversaires ou des *obits*. A cette double source de revenus correspondaient les deux *bayles* ou commissaires ; 3° l'œuvre. Ce fut toujours la branche la moins prospère. L'autel de la paroisse avait aussi sa fabrique organisée comme toutes les fabriques paroissiales du Rouergue. L'élément laïque y occupe une grande place. Les consuls de la *cité* étaient les patrons de cet autel. Les charges matérielles du culte leur incombaient pour une très-grande part.

publiques, dans la salle capitulaire, après avoir convoqué au son de la cloche tous les intéressés. Il intervient dans les traités passés avec les maîtres maçons pour la construction de la cathédrale. On en peut lire la preuve dans les textes publiés à l'appendice.

2° L'évêque participe à l'administration de l'œuvre. Cela résulte de plusieurs monuments anciens. Les comptes du procureur de la fabrique des années 1288-1289 et 1293-1294 sont rendus devant les délégués du chapitre et de l'évêque et c'est Raymond de Calmont qui les approuve tant en son nom qu'au nom du chapitre par un acte scellé de son propre sceau. L'évêque est partie dans tous les marchés faits pour la construction de l'église. Au XVIIe siècle, on essaya d'exclure l'évêque de l'administration de la fabrique. Un accord du 28 mars 1642, entre Bernardin de Corneillan et les députés du chapitre, vint bientôt reconnaître et confirmer ses anciens droits. Il fut réglé que l'évêque serait présent aux baux à ferme de l'œuvre, conformément à la bulle du pape Martin V pour la confirmation de l'union des bénéfices de Curan et d'Aleyrac à la fabrique, et en outre, qu'on procéderait annuellement à l'audition et à la clôture des comptes du procureur de l'œuvre au jour de Saint-Jean-Baptiste, et dans le palais épiscopal, quand l'évêque sera à Rodez et y voudra assister, et en son absence, dans la maison capitulaire où l'évêque pourra aussi envoyer un député de sa part (1).

3° Le chanoine *ouvrier* avait *le soin et la sollicitude journalière* de l'œuvre. Il proposait les dépenses au chapitre et signait les mandats qui étaient ensuite contre-signés par le secrétaire du Chapitre.

(1) *Arch. de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez, compositions entre l'évêque et le chapitre.

Le chanoine *ouvrier* n'a pas été établi par Raymond de Calmont, ainsi qu'on le prétend. Son origine remonte bien plus haut. Un statut rendu en 1215 (1) par l'évêque Pierre de Henry, pour la réorganisation du chapitre de la cathédrale, porte qu'à l'avenir il y aura quatre archidiacres et douze chanoines, qu'un des chanoines sera sacristain, un autre chantre, et un autre ouvrier, *operarius*. Parmi les archidiacres et les chanoines qui, en 1234, demandèrent au pape la confirmation de l'élection de B..., archidiacre de Beziers (2), comme évêque de Rodez, figure un *Hugo operarius*. En 1281 Raymond de Calmont unit à l'*ouvrerie* l'église de Saint-Georges de Camboulas. Les termes de cet acte (3) ont pu induire en erreur les historiens, car

(1) In nomine Domini nostri Jesu Christi anno ejusdem M°CC°XV, nonas julii, Nos Petrus Dei gratiâ episcopus Ruthenensis videntes et considerantes utilitatem Ruthenensis ecclesie, interveniente voluntate tocius capituli et consensu venerabilis Patris R. Sancti Stephani in Celio monte presbiteri cardinalis apostolice sedis legati, statuimus et decernimus quod in ecclesia Ruthenensi sint quatuor archidiaconi tantum et duodecim canonici tantum quorum numerus non liceat sine authoritate domini Pape augere..... Volumus insuper ut unus canonicus sit sacrista, alius precentor, *alius operarius*. Ut attamen hec omnia comodius fiant et honestius, domos circa ecclesiam pertinentes ad ipsam Volumus canonicis assignari... . Ebdomadarios Volumus esse IIII^or et quod unicuique assignentur L sol. pro vestibus annuatim. *Arch. de l'Av.* F. du chap. de Rodez, caisse des statuts, petit cartulaire coté A. O.

(2) Pierre de Henry mourut le 2 des nones de mars 1223 (6 mars 1234 n. st.). Les chanoines élurent à l'unanimité pour évêque de Rodez, Me B. archidiacre de l'Église de Beziers, *Ecclesie Bitterensis*. Ils demandèrent au pape la confirmation de cette élection le 6 des nones d'octobre 1234. A cet acte assistèrent plusieurs archidiacres et chanoines et huit le certifièrent de leur sceau. Le siége de Bourges était alors vacant. *Arch. de l'Av.*, fonds du chap. de Rodez, caisse des priviléges. Titre original coté S.

(3) Officium vero opero sive ipsam operam, quod officium si nondum in ecclesia cathedrali fuerat, pro comodo et utilitate ipsius ecclesie de novo Creamus, de ecclesia Sancti Georgii de Cambolacio ad nostram collationem hactenus pertinente Dotamus et Unimus in perpetuum et realiter Assignamus. *Arch. de l'Av.*, fonds du chap. de Rodez, caisse des compositions. Original en parchemin.

ils semblent indiquer un établissement de l'*ouvrerie*. Mais en réalité, Raymond de Calmont ne fit que doter et ne créa pas l'office de chanoine ouvrier qui existait longtemps avant lui.

L'*ouvrerie* quoique dénommée comme simple office était néanmoins un bénéfice, parce qu'elle avait été attachée à une prébende canoniale par le statut de 1215. D'après l'accord de 1281, elle était à la collation exclusive de l'évêque.

4° Le procureur de la fabrique percevait les fruits et les revenus de l'œuvre et en donnait quittance. Il nommait et révoquait les quêteurs. Il surveillait les constructions et les réparations de la cathédrale. C'était le mandataire, le *negotiorum gestor* du chanoine ouvrier qui avait seul le droit de le nommer. Le procureur de l'œuvre était toujours un ecclésiastique. En 1386 son salaire était de 40 fr. d'or.

Recettes de l'œuvre. Elles comprennent les articles suivants :

1° *Pension de* 50 *livres rodanois* sur le prieuré de Saint-Georges de Camboulas, à payer par le chanoine *ouvrier*. Elle fut réservée dans l'acte d'union de cette église à l'*ouvrerie* en 1281. Dans un relevé des biens de la fabrique en 1726, ces 60 livres rodanais sont cotées pour 33 livres, 6 sols, 8 deniers tournois. C'est le plus ancien revenu fixe de la fabrique.

2° *Prieuré simple de Saint-Pierre de Curan*, uni à la fabrique en 1426. Dans la déclaration de 1726, son produit est évalué à la somme de 1,900 livres.

3° *Prieuré d'Aleyrac* annexé à l'œuvre en 1426. Son revenu en 1726 était de 900 livres.

4° *Champarts et rentes foncières du village du Pouget*, paroisse d'Inières. En 1726 elles rapportaient 80 livres.

5° *Bassin de l'œuvre.* Au moyen âge, on recueillait à l'église, comme encore aujourd'hui, les offrandes des fidèles dans des bassins. Un testament de 1320 en mentionne quatre à la cathédrale : un pour la fabrique, un pour le luminaire, un pour le vêtement des pauvres, et enfin un pour les pauvres honteux. En 1426 la quête du bassin de l'œuvre produisait environ 20 livres tournois, déduit le salaire du quêteur qui se montait à 10 livres tournois. Le bassin de l'œuvre figure pour le même chiffre de 20 livres dans les comptes de la recette de la fabrique de l'année 1507-1508.

6° *Tronc de l'œuvre.* C'était là bien mieux encore qu'au bassin, que les pauvres gens du peuple pouvaient verser leur denier pour contribuer selon leurs moyens à la construction du temple de Dieu. Dans les comptes de 1507-1508 le produit du tronc est ainsi désigné : *de pecuniis repertis in tronco fabrice* ; il s'élève au chiffre minime de 11 livres, 10 sols, 3 deniers.

7° *Produits des bénéfices vacants* dans le diocèse. C'est là une ressource créée pour la construction de la cathédrale et qui finit après son achèvement au XVIe siècle. Quand un bénéfice de la collation de l'évêque devenait vacant, la moitié des fruits pendant la première année de la vacance était attribuée à l'œuvre. Bertrand de Chalençon étendit cette charge à tous les bénéfices de la collation du chapitre et réduisit au quart la portion de fruits échus à la fabrique. Nous n'avons vu nulle part le chiffre de ce produit.

8° *Legs testamentaires.* Les testaments renfermant des legs pour l'œuvre sont très-nombreux ; on ne peut les rapporter tous. Bornons-nous à l'un des plus intéressants : c'est celui de Guillaume Malrieu, natif de la *Cité* de Rodez et curé de Curan, en date du 11 septembre 1460; il institue

la fabrique pour son héritière universelle, sous la condition que ses biens seront employés à garnir de vitraux les fenêtres du chœur (1).

Donations entre vifs. Souvent on n'attendait pas la mort pour faire acte de générosité envers la fabrique ; on donnait pendant la vie. Quelques-uns même surveillaient l'emploi des fonds et bâtissaient à leurs dépens, soit des chapelles, soit d'autres portions déterminées de l'édifice. Témoin Georges de Vigouroux en 1461.

Nous rangerons sous le même paragraphe les libéralités des évêques de Rodez. Raymond de Calmont, Guillaume de la Tour, Bertrand de Chalençon, François d'Estaing, brillent entre tous ; leurs aumônes furent immenses. On peut dire en vérité que la cathédrale est surtout l'œuvre de nos évêques.

9° *Quêtes dans la ville et le diocèse de Rodez.* Dans les comptes de l'œuvre de l'année 1293-94, la quête de la *Cité* de Rodez est évaluée à 78 livres 17 sols rodanois, celle du Bourg à 4 livres 2 sols 5 deniers rodanois, celle du diocèse à 120 l. 8 s. 7 d. rodanois.

Les espèces monétaires n'étaient pas le seul objet des quêtes, on percevait aussi des denrées. Dans l'enquête faite en 1426 pour l'union des prieurés d'Aleyrac et de Curan, l'un des témoins, Raymond Vernet, curé de Moyrazès, ancien procureur de la fabrique, déclare que les quêtes produisaient annuellement 80 setiers de blé, 7 pipes de vin et 40 ou 50 livres tournois, payés les quêteurs qui d'ordinaire pour leur travail, prenaient le tiers des pro-

(1) Volo eciam et ordino quod solutis funerariis legatis et debitis meis predictis, quod bona mea exponantur in dicta fabrica per exequutores (*sic*) meos *in vitriis superioribus chori dicte ecclesie* cum consilio tamen honorabilis viri domini operarii dicte ecclesie. *Arch. de l'Av.*, fonds du chapitre de Rodez, caisse de la fabrique, parchemin B E.

duits, *tertiam partem questarum suarum percipere soliti sunt pro laboribus suis.*

Au XVIe siècle, l'usage s'introduisit d'affermer les quêtes et, pour rendre les fermages plus faciles, on divisa le diocèse en cinq régions ou quartiers. Nous trouvons dans les comptes de la fabrique de 1507-1508, que la ferme de la quête de la Viadène *Bedene*, avait produit 20 l. 5 s., celle du pays de Broquiès *Brocayresii* 8 l. 5 s., celle de la Basse-Marche 12 l., celle du Causse *Cauceris* 4 l. 10 s., celle du Peyralès *Peyralesii* 5 l. 5 s.

Les quêteurs ou envoyés *nuncii*, *procuratores*, de la fabrique jouissaient dans leurs tournées de quelques prérogatives importantes. Ils étaient reçus chez les curés qui devaient les traiter honorablement. Les curés convoquaient leurs paroissiens pour l'heure marquée par le quêteur. Celui-ci qui était toujours un ecclésiastique, prenait la parole pour exposer le but de sa mission, la pauvreté de la fabrique de la cathédrale, les priviléges spirituels accordés à ses bienfaiteurs et notamment aux fidèles qui entrent dans la confrérie de l'œuvre et il prenait les noms de ceux qui voulaient être confrères.

Pendant toute la semaine où venaient les quêteurs de la fabrique, aucune autre quête ne pouvait être faite dans la même église.

Si les quêteurs arrivaient dans une église interdite, l'interdiction était suspendue durant toute une semaine, à moins qu'elle n'eût été prononcée pour cause d'attentat aux libertés ecclésiastiques. On pouvait y célébrer les saints offices, mais les excommuniés n'étaient pas admis.

10° *Confrérie de l'œuvre Notre-Dame.* L'institution de ces confréries avait pour but d'organiser la charité et de donner aux offrandes volontaires le caractère et les avantages d'un impôt régulier. Les évêques s'efforcèrent d'en

établir dans toutes les paroisses, ils les enrichirent de nombreux priviléges spirituels et leurs revenus furent consacrés aux travaux de la cathédrale. Un mandement de Pierre de Castelnau daté de 1325, ordonne aux curés de bien accueillir les envoyés de la fabrique *nuncii fabrice*, qui munis de lettres de l'évêque, iraient dans leurs paroisses pour fonder des confréries. Il veut qu'ils pressent les fidèles de se faire inscrire dans ces confréries, et afin de leur donner l'exemple il les engage à se mettre eux-mêmes en tête des listes pour une large cotisation annuelle. De pareilles injonctions sont contenues dans les mandements de Raymond d'Aigrefeuille de 1355 et de Faydit d'Aigrefeuille de 1365, et dans des lettres sans date de François d'Estaing. Ce dernier texte publié aux pièces justificatives n° XV, fait connaître en détail les priviléges spirituels dont les confrères jouissaient. Quant au chiffre de la cotisation il n'est indiqué nulle part; peut-être chaque confrère avait-il la liberté de fixer le sien (1).

La déclaration de 1726 mentionne encore certains revenus dont l'origine est postérieure à l'achèvement de la cathédrale, ce sont :

Une rente de 470 livres constituée sur le clergé du diocèse de Rodez, suivant les contrats du 31 décembre 1657 et du 27 avril 1670;

Quelques petites rentes et pensions payées à l'œuvre par

(1) Dans l'excellent ouvrage de M. Léopold Delisle intitulé : *Etudes sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, on lit ce qui suit : « Dans la plupart des diocèses, chaque chef de famille devait annuellement un denier pour la fabrique de la cathédrale : pendant longtemps les contribuables allaient eux-mêmes à la Pentecôte, porter cet argent à la cité épiscopale. » Cela peut être vrai pour les diocèses de la Normandie; mais, assurément, il n'en fut jamais ainsi dans le diocèse de Rodez. Pour bâtir la cathédrale, les évêques n'auraient pas usé d'appels si fréquents et si chaleureux à la piété des fidèles.

les anniversaires et autres et pouvant valoir communément dix livres ;

Enfin 26 livres, 17 sols, 9 deniers, pour la quote-part revenant à l'œuvre des rentes créées sur les tailles par l'édit du mois d'août 1720.

Total de la recette. Dans les comptes de 1288-1289 la recette totale se monte à 444 livres 5 sols 8 deniers rodanois, et 23 livres 16 sols 8 deniers tournois et melgoriens. Dans ceux de 1293-94 il est de 706 livres 10 deniers rodanois, et 35 livres 45 sols melgoriens. En 1429, avant l'union des prieurés d'Aleyrac et de Curan, on n'évaluait qu'à cent livres tournois environ les revenus totaux de la fabrique. Dans la déclaration de 1726, le total des recettes est de 3,420 livres 4 sols 5 deniers.

Dépenses de l'œuvre. Les comptes de dépense pour la construction de la cathédrale sont rares et peu détaillés. Nous en publions deux ou trois extraits à l'Appendice. Voici d'après un document officiel (1), quelles étaient les charges de la Fabrique au commencement du XVIIIe siècle.

« 1° Réparations annuelles et nécessaires pour l'entre-

(1) « Déclaration faite à l'Assemblée générale du clergé de France de 1730 et à MM. du bureau du diocèse de Rodez, par le chapitre de Notre-Dame de Rodez, des biens et revenus du dit chapitre pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726. » A la fin, on lit le passage suivant qui montre dans quel fâcheux état se trouvait la cathédrale en 1726, et combien les ressources de la fabrique étaient au-dessous des besoins. « Il est à observer que l'édifice de la cathédrale a besoin de grandes réparations, le couvert des chapelles appelé vulgairement les *planètes* étant en si mauvais état, que l'eau perce les voûtes et découle dans les chapelles, de sorte qu'il en coûtera des sommes considérables pour la réparer et empêcher que l'eau ne pénètre jusque dans l'église, et à peine peut-être y réussira-t-on. » Cette déclaration délibérée en séance du chapitre est signée de Brussac, archidiacre et président, Courtois, chanoine et *baile*, *Arch. de l'Aveyron*. Titres de la chambre ecclésiastique de Rodez.

tien du bâtiment et couvert de l'église cathédrale, clocher, cloches, vitres, pavé, outre les réparations extraordinaires, 450 livres.

« 2° Achat et entretien des ornements, argenterie, livres, aubes, nappes et autre linge nécessaire, garniture et décoration des autels des chapelles et autres de la dite église ou autres fournitures nécessaires ; revient communément à 300 livres.

« 3° Huile des lampes, encens, blanchissage du linge, travail ou façon de la cire, chandelle pour éclairer à la sacristie, le matin pendant l'hiver, 200 livres.

« 4° Gages des commis à la sacristie, tapissier, orfèvre, faiseur d'osties, vitrier, serrurier, comptes du forgeron, charpentier, maçon, menuisier, couvreur, sonneurs de cloches et autres officiers, 300 livres.

« 5° Plus pour l'albergue que la dite fabrique fait distribuer, suivant la coutume, annuellement le jour et feste de la Nativité de saint Jean-Baptiste à tous les habitués du chœur et officiers de la dite église, est employé six setiers froment et environ dix livres argent, lequel froment évalué à raison de 4 livres le setier revient, y compris la distribution en argent, à 34 livres.

« 6° Pour les messes hautes de fondation que la dite œuvre doit faire célébrer les samedis, est payé à la sacristie 5 liv. 4 s.

« 7° Pour les gages de l'organiste ou entretien de l'orgue, 700 livres.

« 8° A M[r] le recteur de Curan pour augmentation de pension, 40 livres.

« 9° Plus est obligé de payer les décimes pour les sieurs curés de Curan et d'Aleyrac, en augmentation de leurs pensions, suivant les conventions faites avec eux, revenant ordinairement à la somme de 80 livres.

« 10° Plus pour les réparations et entretien des églises de Curan et Aleyrac, fourniture des ornements, vases sacrés, livres et autres choses, ou réparation et entretien de la maison, cave et vaisselle vinaire du dit Aleyrac, revient à 150 livres.

« 11° Plus pour le feu d'artifice et illumination qui se fait suivant la coustume au clocher de la dite cathédrale l'avant-veille de la feste de l'Assomption Notre-Dame qui est la feste principale de la dite église, ou pour la dépense et gratification des musiciens estrangers qui viennent chanter à la dite feste, revient ordinairement la dépense qui se fait pour la dite solennité à 300 livres.

« 12° Plus pour la quote de la dite œuvre des décimes et autres impositions du clergé pour les dits prieurés de Curan et d'Aleyrac est payé ordinairement la somme de 260 livres.

« 13° Plus aux clercs de la sacristie pour balier (*sic*) le chœur toutes les semaines et aux sonneurs pour balier l'église une fois chaque mois, 18 livres.

« 14° Plus pour les cas fortuits qui arrivent souvent sur les fruits et revenus des dits prieurés de Curan et d'Aleyrac, qui font le principal revenu de la dite fabrique doit estre déduit de la rente et porté en dépense, 250 livres.

« 15° Plus au receveur de la dite œuvre pour le capsol ou droit de liefve des revenus d'icelle ou frais des comptes, le dit capsol à raison de huit deniers par livre, est payé ordinairement la somme de 120 livres.

« Total de la dépense, 3,207 liv. 4 s. »

CHAPITRE X

Description de la cathédrale à l'intérieur

Nous venons de donner sur la construction de la cathédrale des renseignements aussi complets et aussi exacts que possible. Nous avons marqué l'époque précise des travaux, leur prix de revient en monnaie du temps, le nombre et la nature des ressources. Nous avons même cité le nom des architectes et des sculpteurs, et pour plusieurs d'entre eux nous avons pu fournir quelques détails biographiques. Il nous reste à étudier la cathédrale sous le rapport archéologique et à déterminer les caractères les plus saillants de son architecture. Nous savons déjà que c'est un monument de l'époque ogivale. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes en pays d'architecture romane, et que l'art ogival n'est pour le Rouergue qu'un art exotique. Si donc, comme nous l'avons vu, la cathédrale fut bâtie par des artistes du Rouergue, il serait étonnant qu'elle ne portât pas en quelque chose l'empreinte de leur génie et de leurs traditions locales. On a déjà signalé cette influence de l'architecture romane pour les cathédrales de Clermont en Auvergne, de Limoges et de

Narbonne. Ce sont en particulier ces trois cathédrales qui vont nous servir de terme de comparaison. Elles appartiennent à la même région monumentale que la cathédrale de Rodez. De plus, elles ont été construites à la fin du XIIIe siècle, et, dit M. Viollet-Le-Duc, « sur des plans « tellement identiques qu'il est difficile de ne pas voir « dans ces trois monuments la main d'un même artiste. « Peut-être, cependant, la cathédrale de Narbonne, tout « en appartenant à la même école que les deux autres, « fut élevée par un autre architecte. Mais quant aux ca- « thédrales de Clermont et de Limoges, non-seulement « ce sont les mêmes plans, mais les mêmes profils, les « mêmes détails d'ornementation, le même système de « construction (1). » C'est déjà un point important que la date des trois cathédrales soit certaine, que M. Viollet-Le-Duc, en maints endroits de son livre les reconnaisse pour appartenir à l'école ogivale française, pour être des *filles de la cathédrale d'Amiens*, l'église ogivale par excellence. Nous montrerons que la cathédrale de Rodez qui est leur contemporaine peut aussi se dire leur sœur, et qu'elle a surtout la plus grande analogie avec la cathédrale de Narbonne. Entrons dans l'examen analytique et détaillé de l'édifice.

Invocation et titre. La cathédrale de Rodez est dédiée à la très-sainte Vierge Marie. Ce vocable remonte à une époque fort reculée. En supposant, contrairement à la tradition, qu'on ne doive pas l'attribuer à saint Martial, il est du moins certain qu'il date au plus tard de l'épiscopat de saint Dalmas au VIe siècle.

La cathédrale de Clermont s'appelle Notre-Dame de Grâce. Je ne me souviens pas d'avoir jamais lu un titre

(1) *Dictionnaire de l'architecture française*, t. II, p. 372.

semblable pour notre cathédrale. *Santa Maria Rhuthenensis* (1), *Nostra Dona*, *Notre-Dame de Rodez*, voilà les seuls noms qu'on lui donne suivant les temps et les idiômes.

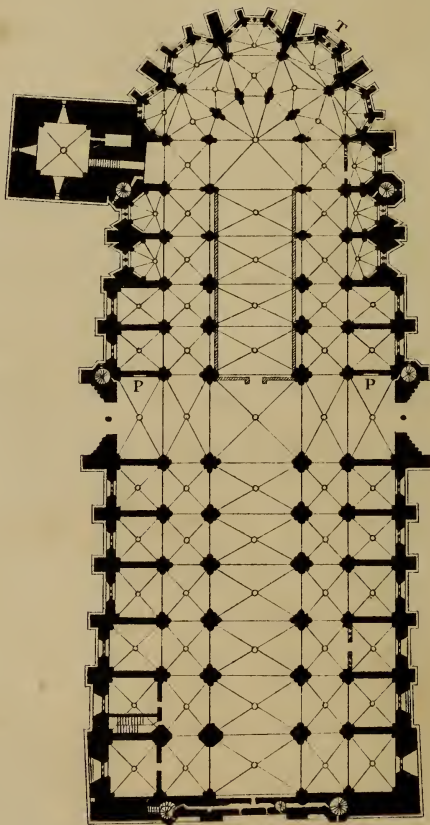
Orientation. Notre cathédrale est parfaitement orientée. Le chevet regarde droit vers l'Orient, plus vers le lever équinoxial du soleil que vers le lever du solstice, comme le veut Durand de Mende, dans son *Rational*, liv. I, ch. I. En cela, du moins, les constructions du XIIIe siècle n'eurent pas besoin d'innover, car l'ancienne cathédrale était tournée comme la nouvelle. Aujourd'hui, tous, prêtres et architectes, semblent dédaigner cette vieille coutume (2) de l'orientation des églises; nos pères cependant y tenaient beaucoup. Dans le Rouergue, on trouve

(1) Voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IV, 5e série, le *Mémoire sur les évêques de Rodez*, aux IXe, Xe et XIIe siècles, par M. G. Desjardins, ancien archiviste de l'Aveyron, et particulièrement les *Chartes* formant les pièces justificatives.

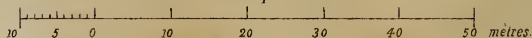
(2) Vieille et bonne coutume, sans contredit. Les *Constitutions* du pape saint Clément, disciple de saint Pierre, lib. II, c. LV et LXI, veulent que l'église soit longue, en manière de navire et tournée vers l'Orient. Saint Clément d'Alexandrie, à la fin du IIe siècle, remarque dans ses *Stromates* que, si les chrétiens ont coutume de se tourner vers l'Orient, lorsqu'ils prient, ce n'est plus, comme les paiens, pour adorer le soleil, mais pour adorer Jésus-Christ, vrai soleil de justice et de vérité. C'est par des raisons de cette nature, toutes prises dans un symbolisme très-pur et très-élevé, que, Cornelius à Lapide (*Trésors* de cet auteur, t. III, p. 71 et 72), explique l'orientation prescrite par les *Constitutions apostoliques*. Les plus illustres écrivains ecclésiastiques rendent témoignage du prix que les premiers chrétiens attachaient à l'orientation des églises, et presque tous les auteurs liturgiques insistent sur son importance. Les Grecs et même les protestants la pratiquent encore. Une foule de significations mystiques des cérémonies de la consécration des églises et de la célébration de la sainte messe, reposent sur le principe de l'orientation. Aussi le Congrès de Ratisbonne en 1858, émettait, à l'unanimité, le vœu de voir à l'avenir les églises orientées conformément à l'antique tradition et à la symbolique chrétienne. Voy. sur ce sujet les excellents articles de l'abbé Ricard, dans la *Revue de l'art chrétien*, 1858, et le livre intitulé : *Du symbolisme dans les églises du moyen âge*.

PLAN DE LA CATHÉDRALE DE RODEZ (Aveyron).

Axe du transsept mesuré intérieurement = 36,m 89.
Axe longitudinal ——— *id.* ——— = 101, 57.
Hauteur sous clef de la voûte du transsept = 30, 00.



Echelle de 0,001 p. 1 mètre.



LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, À ANGERS.

peu d'églises anciennes (1), voire de simples chapelles de dévotion bâties sur les rochers ou perdues au milieu des bois qui ne soient pas orientées. Les motifs symboliques influèrent sans doute sur cette direction. Les fidèles aimaient à prier les yeux tournés vers cet Orient qui fut le berceau du monde et où se sont accomplis les grands mystères de notre religion. Mais l'orientation peut avoir un autre genre d'utilité. L'aspect du soleil dardant ses chauds rayons, le matin et le soir, sur toute la longueur de l'édifice, est très-favorable à la conservation des bâtisses, et même, si les jours sont convenablement disposés, il contribue à la décoration intérieure. Qui ne sait, en effet, que les peintures, les sculptures et les plus simples détails architectoniques prennent un ton différent suivant qu'ils sont bien ou mal éclairés?

Plan par terre. La vue seule du plan que nous donnons ici suffirait déjà pour prouver que la cathédrale de Rodez appartient à la même école que les cathédrales de Clermont, de Limoges et de Narbonne (2). Elle ne se compose pas seulement d'une grande nef sans transept ni bas-côté, comme Sainte-Cécile d'Alby et dans le Rouergue, Notre-Dame de Villefranche, les églises de Belmont, de Villeneuve, la cathédrale de Vabre, etc., disposition commune dans le Midi, et qui est à certains égards une tradition romane; elle a un chœur très-allongé, des bas-côtés, un transept et une nef.

Le chœur, sans compter les travées absidales, a cinq

(1) On rencontrera peut-être des exceptions à la règle sur l'orientation. Mais alors, surtout si l'église est d'origine ancienne, remarquez que la direction de l'édifice est toujours commandée par quelque nécessité locale.

(2) Le plan de ces trois dernières cathédrales se trouve dans l'ouvrage de M. Viollet-Le-Duc, t. II, p. 372, 373, 374. Il n'y a pas celui de la cathédrale de Rodez.

travées en ligne droite, deux de plus que les cathédrales de Clermont et de Limoges. L'avant-dernière est sensiblement plus étroite que les autres. La ligne terminale du chœur est à pans coupés. Il y a de larges bas-côtés et une belle couronne de cinq chapelles rayonnantes ; chapelles hautes, aussi hautes que les collatéraux, largement ouvertes, toutes égales en profondeur, polygonales non-seulement au chevet, mais le long du chœur, dans la partie qui date du XIIIe siècle. Ce système polygonal sans raison d'être en ligne droite, gênant pour la construction, inusité dans les cathédrales du Nord et notamment à Amiens, à Beauvais, à Cologne, à Clermont et à Limoges est un trait frappant de ressemblance avec la cathédrale de Narbonne. En 1330, les dernières chapelles du chœur deviennent carrées, ainsi que plus tard les chapelles de la nef. Si l'on avait suivi jusqu'à la fin le système primitif, nous aurions une cathédrale semblable à celle de Narbonne. La forme carrée d'ailleurs plus facile à bâtir, permit à l'architecte de donner aux chapelles un peu plus de profondeur, mais dérangea la régularité du plan extérieur. Au lieu d'un parallélogramme on a une figure qui tient du cône, plus large en bas qu'au sommet.

Le transept n'a que cinq travées. Il ressort peu à l'extérieur et seulement par la saillie des contreforts (Clermont, Limoges). Il est placé à peu près au milieu de l'édifice, en ne comptant pas la travée des tours, qui forme une sorte d'*avant-nef*. Cette dernière travée omise, le nombre cinq domine dans le plan de la cathédrale : il y a cinq chapelles absidales, cinq côtés à l'abside, cinq travées au chœur, cinq travées au transept, cinq travées à la nef.

Les deux tours qui encadrent la façade de l'ouest sont élevées sur un plan carré. Nous dirons plus tard pour-

quoi il n'y a pas de portes de ce côté. « On remarque sur le plan d'Amiens les escaliers posés à l'extrémité des bas-côtés du chœur et précédant les chapelles. Ces escaliers sont comme un dernier reflet des tours placées sur ces points dans les églises normandes, et qui, comme nous l'avons dit se voient encore à Chartres. Nous les retrouvons dans les cathédrales de Beauvais, de Cologne, de Narbonne, de Limoges, qui sont toutes des filles de la cathédrale d'Amiens. » (Viollet-Le-Duc.) Il en est de même à Rodez, et c'est du côté du nord, près de l'escalier, que fut bâti le grand clocher à la fin du XIVe siècle.

« Dans la plupart des plans des églises du moyen âge du XIe au XIVe siècle, on observe que l'axe de la nef et celui du chœur forment une ligne brisée au transept. On a voulu voir dans cette inclinaison de l'axe du chœur (ordinairement vers le nord) une intention de rappeler l'inclinaison de la tête du Christ mourant sur la croix. Mais aucune preuve certaine ne vient appuyer cette conjecture qui n'a rien de contraire, d'ailleurs, aux idées du moyen âge, et que nous ne donnons ici que comme une explication ingénieuse sinon complétement satisfaisante. » (Viollet-Le-Duc.) Rien de semblable ne se voit à la cathédrale de Rodez. La ligne qui coupe l'édifice en deux parties égales est droite et régulière. Au reste, cette déviation de l'axe longitudinal n'a encore été constatée formellement dans aucune église du Rouergue.

Dimensions générales. La cathédrale de Rodez mesurée intérieurement a de longueur totale 107 mètres, de largeur, entre les deux portails latéraux, 36 mètres, de hauteur, sous la clef de voûte du transept, 30 mètres. Telles sont, ou plutôt telles devaient être à peu près les dimensions de la cathédrale de Narbonne, car le chœur seulement a été terminé. Les cathédrales de Clermont et

de Limoges sont un peu moins grandes. Celle de Clermont, par exemple, n'a pour longueur totale de l'édifice que 80 mètres hors d'œuvre et 70 mètres dans œuvre. Les voûtes ont près de 28 mètres de hauteur. La cathédrale d'Amiens est conçue d'après des données beaucoup plus vastes. Total de sa longueur dans œuvre 134 mètres, longueur du transept, depuis le portail méridional jusqu'à celui du nord, 59 mètres, hauteur des maîtresses voûtes, 42 mètres. La plus haute des deux tours qui encadrent la façade occidentale de la cathédrale d'Amiens ne compte que 68 mètres d'élévation. La tour du clocher de Rodez en a juste 20 de plus, c'est-à-dire 88 mètres.

Fondations et appareil. Les fondations, bien que construites avec simplicité, nous paraissent excellentes. Les grandes pierres taillées n'y entrent pour rien ; c'est du pur blocage, fait en moellons schisteux et du bon mortier, *de lapidibus et semento*, comme l'indique un texte de 1465 (1). On pouvait, il n'y a pas longtemps, en voir la preuve au sud et au nord, non loin des portes, sur des points où l'édifice a été déchaussé par suite de l'abaissement du sol environnant. Ces fondations sont établies sinon peut-être sur la roche vive, du moins sur un terrain très-résistant. Nulle part il n'y a d'excès d'épaisseur. Le fort empatement en talus de l'ouest est nécessité tant par la hauteur des tours que par la déclivité du terrain. A l'intérieur les piliers ne portent pas sur des massifs isolés, ils sont tous reliés entre eux par des murs souterrains (2); on ne procéda jamais autrement dans les

(1) Voir ce texte dans le bail à prix-fait de la fondation d'un pilier de la cathédrale. Appendice n° X.

(2) Le bail à prix-fait de la construction des deux derniers piliers du chœur (Appendice n° V) le dit en ces termes : *Et fayre lo fundamen daquels, que la hun puesca atenge lautre daquels que so fachs.*

grandes constructions du moyen âge. La cathédrale de Rodez ne fait pas exception.

Sur les fondations établies, comme nous venons de le dire, s'élèvent les murs. Ils sont bâtis en grès bien taillé. Cette pierre grise, parsemée de quelques grains rouges, d'un aspect sombre, très-résistante, se débite en forts échantillons. Aussi l'appareil toujours irrégulier, comme dans les constructions de l'époque ogivale, est grand et large à la base; il l'est un peu moins dans le haut par économie des gros matériaux toujours difficiles à élever avec des engins imparfaits.

Cette espèce de grès que les géologues distinguent par le nom d'infra-liassique se rencontre près de Rodez. M. Boisse, dans sa belle carte géologique de l'Aveyron, en signale plusieurs filons aux environs d'Olems. C'est en effet de ce quartier que sont venues presque toutes les pierres de la cathédrale. Les comptes de la Fabrique de 1508 et 1509 mentionnent des carrières ouvertes aux lieux d'Olems, Ayguesbonnes, Caissiols, Agnac, La Peyrinie, les Casals, la Gauselmie, Saint-Félix. Tous les lieux que nous venons de nommer sont situés près de la ville. Il paraît cependant qu'on tirait parfois les matériaux de plus loin. Dans les comptes de 1459, il est question de pierres pour les piliers, *unum lapidem dels pialars*, venues de Lassouts (canton d'Espalion?) et de Cruéjouls (canton de Laissac?).

Le calcaire ne paraît qu'au jubé, dans les deux portails et à la tribune du bas de la nef. Les tombeaux de Gilbert de Cantobre, de Raymond d'Aigrefeuille et de Guillaume de la Tour sont construits avec la même pierre. Cette pierre blanche, d'un grain fin, est propre à toutes les délicatesses de la sculpture. Elle manque un peu de dureté, surtout celle du portail méridional et paraît s'user trop

facilement à l'air extérieur. Nous voyons dans les comptes de 1459 qu'on la faisait venir des carrières de Balsac et de Capdenaguet.

Tout ce dont nous avons parlé jusqu'ici, vocable, orientation, dimension, appareil, ne se rapportait qu'à l'ensemble de la cathédrale. Il faut maintenant que nous essayions d'analyser successivement toutes les parties dont elle se compose. Nous commencerons par l'intérieur.

Piliers. Il y en a de deux sortes : les piliers isolés et les piles engagées dans les murs des chapelles. Quant aux piliers isolés, voici quelle est leur constitution architectonique. Ils se composent d'un gros cylindre central cantonné de quatre colonnes engagées. Les piliers du rond-point, quoique plus minces, n'en ont que deux (1). Celles-ci ne sont pas détachées, elles tiennent aux assises mêmes de la pile. Il n'y a pas de chapiteau. Pour rompre la monotonie de ces longs supports verticaux on a pratiqué une large moulure, une espèce de bague ou de bandeau qui se profile autour du pilier (2). Il se montre en deux en-

(1) Pour les piles du rond-point nous voyons à la cathédrale de Beauvais une disposition semblable. Aussi M. Viollet-Le-Duc, t. III, p. 175, dit-il : « Le besoin de donner des espaces libres est si évident à Beauvais, que les piles du rond-point ne sont pas cantonnées de colonnettes latéralement pour recevoir les archivoltes, mais seulement dans le sens des rayons de l'abside pour recevoir les nerfs des grandes voûtes, les arcs-doubleaux et arcs-ogives du collatéral. » Le même motif a guidé l'architecte de Rodez.

(2) M. de Saint-Paul, en parlant des piliers de la cathédrale de Rodez, dit : « Au lieu du chapiteau à double rang de feuillages, si gracieux encore, quoique inférieur pour l'effet, aux crochets plus ou moins fleuris du XIIIe siècle, les impostes de ces piliers ne sont décorés que d'une suite de moulures saillantes et rentrantes de la plus grande simplicité, d'un usage fréquent en Angleterre au XIIIe siècle : ce qui faisait dire spirituellement à M. Vitet, dans ses notes d'un voyage archéologique outre-Manche, que tous les chapiteaux de la cathédrale de Salisbury semblent avoir été fabriqués par un tourneur. — Cette disposition, moins rare en

droits : aux impostes des archivoltes et à la naissance des arcs de la voûte. L'absence systématique des chapiteaux, les pénétrations des archivoltes ont fait croire à certains archéologues que le chœur pourrait bien ne dater que du xve siècle, comme la nef. Mais, outre qu'il y a des dates historiques qu'on ne peut pas nier, on oublie que le pilier de la cathédrale de Rodez se distingue du pilier du xve siècle par de notables différences. Le pilier du xve siècle est surtout prismatique ; il accuse entièrement dans sa forme extérieure les arcs de la voûte au point de n'être que le faisceau vertical de ces arcs prolongés ; les chapiteaux sont alors supprimés comme inutiles. On ne voit rien de semblable à Rodez. Les premiers piliers du chœur, bâtis de 1277 à 1299 et qui ont servi de type invariable pour les autres, sont très-franchement cylindriques ; ils ne traduisent que d'une manière imparfaite les arcs de la voûte. Les retombées de ces arcs (arcs doubleaux, arcs-ogives) s'arrêtent au sommet du pilier et leurs pénétrations sont identiques aux pénétrations des archivoltes.

On peut même enfin trouver une façon de chapiteau dans la moulure que nous signalions tout à l'heure et qui n'est, en définitive, qu'un maigre tailloir placé là certainement dans un but décoratif. M. Viollet-Le-Duc constate que dans le nord de la France, vers 1290, on avait essayé du pilier prismatique et de la suppression du chapiteau, et il cite pour exemple l'église de Saint-Urbain de Troyes. Cette méthode toute rationnelle qu'elle fût, ne se généralisa pourtant que deux siècles plus tard. Le pilier de

France que la précédente, se retrouve à Narbonne, à Saint-Benigne de Dijon, etc., mais semble toujours dénoter une grande pénurie de ressources chez les constructeurs du monument. » *Congrès archéologique de France, tenu à Rodez en* 1863.

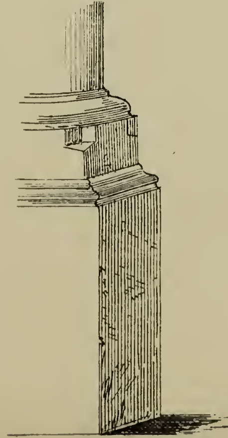
Rodez est un moyen terme, un compromis entre les deux époques ; compromis qui ne fut pas, nous l'avouons, au profit de l'élégance et de la grâce. Ce n'est pas vraiment par ces qualités que brille notre pilier. Il y manquera toujours ce qui fait la beauté des piliers des XIII[e] et XIV[e] siècles : le chapiteau et les colonnettes du deuxième ordre (1) soutenant les arcs de la voûte. Mais, je doute que le grès de Rodez se fût aisément prêté à la taille délicate des magnifiques corbeilles des chapiteaux à crochets ou à feuillage des XIII[e] et XIV[e] siècles. Et puis, l'architecte ne disposait que de ressources très-modiques. Ne pouvant tout avoir, il se contente de l'essentiel ; il vise à construire des piliers robustes sans se préoccuper de leur décoration.

Chacune des piles de tête des chapelles ne compte que pour une moitié de pilier isolé. On distingue trois variétés. Les onze premiers piliers du pourtour du chœur ont trois colonnettes avec une arête à filet plat (2) et même un semblant de chapiteau : colonnettes et chapiteau d'une maigreur et d'une sécheresse extrêmes. Le douzième pilier, du côté du sud, est complétement rond et très-gros. Les autres piliers des chapelles ne diffèrent en rien de ceux de la nef.

(1) Celles-ci ne sont pas même tout à fait absentes. Sur les piliers isolés du rond-point, les colonnettes assez trapues d'abord, minces ensuite au-dessus du tailloir, qui vont soutenir les retombées des arcs rayonnants de la voûte, ressemblent quelque peu à des colonnettes du deuxième ordre.

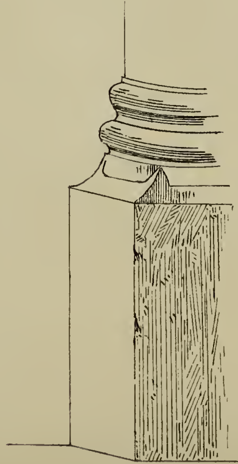
(2) L'arête à filet marque le genre du XIV[e] siècle. On la voit encore sur les colonnettes de la sacristie capitulaire et du portail septentrional. Quoique ces diverses parties de l'édifice soient bâties à des époques assez éloignées l'une de l'autre, il ne faut pas s'en étonner. En archéologie, les divisions ne sont pas rigoureusement chronologiques. Le style dit du XIV[e] siècle, à la cathédrale de Rodez, commence à la fin du XIII[e] siècle et se prolonge presque jusqu'à la fin du XV[e]. Il serait vrai de dire que le style proprement dit du XIII[e] siècle ne s'y montre pas du tout.

Fig. 9.



Base des piliers du chœur.

Fig. 10.



Base des piliers de la nef.

Bases. La base des piliers est formée d'un socle, d'une plinthe et d'un tore très-aplati. Les plinthes et les socles sont octogones ; il n'y a ni griffes, ni feuilles d'attache. Ce genre de base se voit à tous les piliers du chœur et à toutes les piles de tête des chapelles jusqu'à la troisième travée de la nef inclusivement. Ici commence un autre système. La plinthe disparaît pour faire place à un second tore. Entre les deux tores règne une large et profonde scotie.

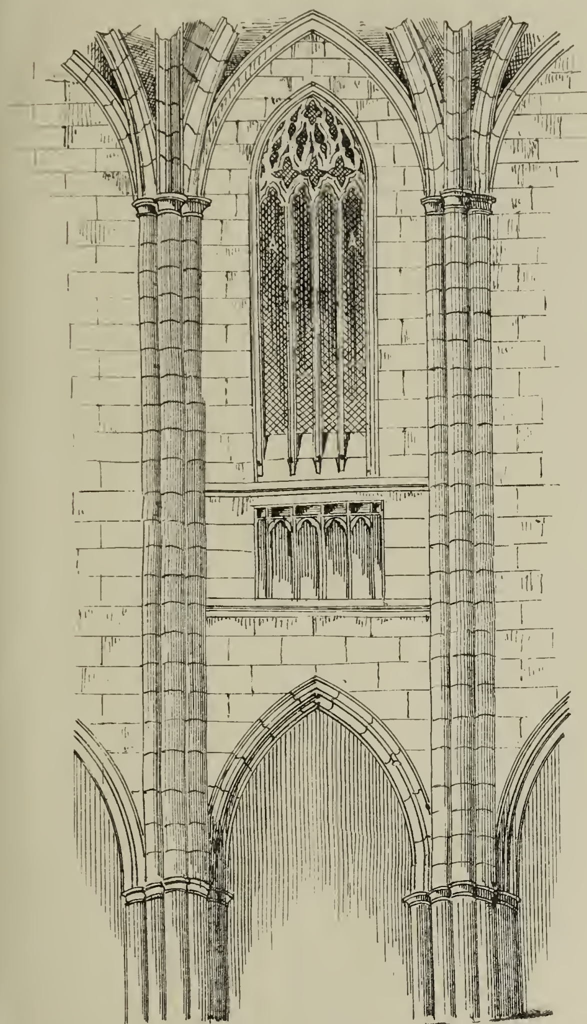
Archivoltes. On appelle de ce nom les arcs bandés sur les piles et supportant la charge des murs (Viollet-Le-Duc, *Dict. de l'Arch. française*), ou seulement les bordures simples ou ornementées qui règnent autour des arcs. Les archivoltes font communiquer le milieu de l'édifice avec les bas-côtés et les chapelles. Nous n'avons pas ici, bien entendu, des arcs plein cintre ; ce sont tous des arcs brisés dits en tiers-point. A l'abside, les piliers étant plus rapprochés les uns des autres, l'ogive est très-surhaussée et très-pointue ; ce qui donne aux archivoltes du rond-point une légèreté et un élancement remarquables. Les archivoltes des chapelles ont à peu près la même ouverture et la même hauteur que les archivoltes qui s'ouvrent sur les bas-côtés. Celles-ci n'ont pour décoration que des tores, des gorges et des filets. Au chœur et à la nef il y a même nombre de gorges, trois ; mais au chœur les gorges sont plus profondes et les tores plus gros. Toutes ces moulures viennent expirer inachevées contre le pilier même avant d'avoir atteint le tailloir.

Bandeau. Un peu au-dessus des archivoltes règne une assise de pierre saillante, assez basse et décorée seulement de deux tores. Ce bandeau est un repos pour l'œil ; il marque le niveau du sol du triforium et sépare les étages du monument. Il court tout autour de l'édifice,

mais s'arrête aux piliers sans passer par-dessus. M. Magne dit que le bandeau ne paraît pas être à la même élévation des deux côtés de la nef. Quand cela serait vrai, il ne faudrait y voir qu'une de ces négligences d'exécution si communes dans les meilleurs édifices de toutes les époques. Mais en fait, nous croyons que l'assertion n'est pas exacte. La différence de niveau tient peut-être seulement à une illusion d'optique.

Triforium. Ce terme que nous devons aux archéologues anglais, désigne la galerie pourtournant intérieurement l'église au-dessus des archivoltes des collatéraux et par extension à l'arcature qui s'ouvre sur la nef centrale. Nos maçons du Rouergue, au moyen âge, se servaient d'un mot plus simple et plus clair. Ils appelaient la galerie du triforium une allée, en langue vulgaire *aleya.* A Rodez, comme à Narbonne, l'arcature du triforium est d'une simplicité rare. Elle offre tantôt deux baies, tantôt quatre baies, comme la fenêtre dont (bien que séparée par un bandeau) elle semble n'être que le prolongement. Chaque baie rectangulaire encadre un arc trilobé pris dans toute l'épaisseur du mur. Partout les moulures qui entourent l'arc et les jambages sont rondes ou toriques excepté dans les trois dernières travées de la nef où elles deviennent prismatiques. On n'aura pas oublié que ces travées datent de l'épiscopat de François d'Estaing (1505-1529). La galerie étroite du triforium fermée par un mur mince est prise aux dépens des reins de la voûte des bas-côtés. Elle est basse, trapue (trois mètres de haut sous plafond et un mètre de large), obscure. Elle tourne extérieurement autour des piliers (Clermont, Limoges, Narbonne surtout) et se prolonge dans tout le circuit de l'édifice. Au transept et sur le mur pignon de l'ouest la galerie quitte l'extérieur pour passer dans l'intérieur. Au sud et à

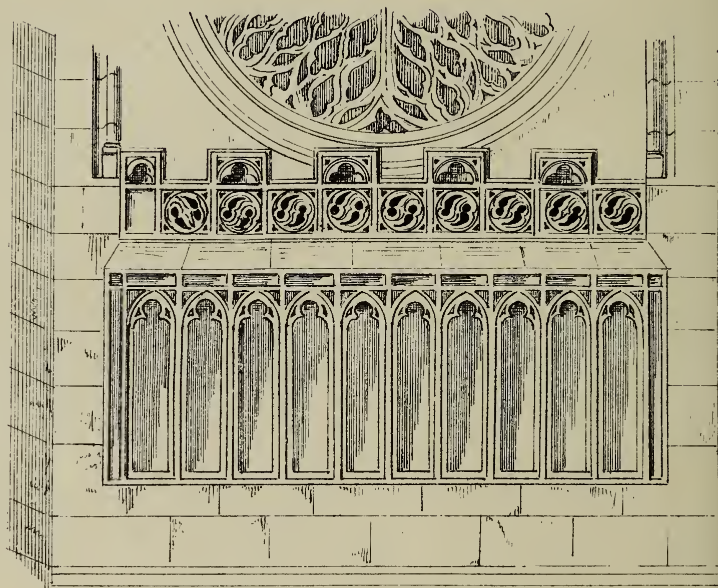
Fig. 7.



Etage supérieur du bas de la nef. — Les deux baies A de la fenêtre sont bouchées en maçonnerie au chœur et aux premières travées de la nef.

LITH. P LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS

Fig. 8.



Balustrade à crénaux du fond de l'église.

LITH P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANG

l'ouest la galerie est bordée de deux balustrades hautes et très-élégantes. La balustrade de l'ouest très-délicatement ajourée et d'un gracieux dessin est surmontée de créneaux Ce genre de décoration qui ne se voit qu'une ou deux fois à la cathédrale de Rodez, est au contraire, très-commun et très-caractéristique à l'extérieur de la cathédrale de Narbonne (1). La galerie du triforium, outre sa fin principale qui est de fournir un moyen d'accès et de circulation dans l'intérieur de l'église, en a une autre à l'extérieur. Elle est pavée en dalles ; ce dallage forme une très-utile coursière sous l'appui des fenêtres pour la pose et l'entretien des verrières.

Parmi les grandes églises du Rouergue, il n'y en a que deux, à ma connaissance, qui possèdent un triforium : l'ancienne abbatiale de Conques et notre cathédrale. Mais le triforium de l'église romane diffère beaucoup du triforium de l'église gothique. A Conques le triforium occupe toute la largeur des collatéraux. Sa voûte en demi-berceau forme un arc-boutant continu pour contrebuter la poussée du berceau central. La fonction du triforium est surtout déterminée ici par un besoin de stabilité ; sa large arcature sert pour éclairer la nef. Dans la cathédrale de Rodez, au contraire, le triforium n'est qu'une étroite galerie de service adossée au mur de l'église, couverte en

(1) Mais outre la grandeur de son plan, ce qui donne à la cathédrale de Narbonne un aspect particulier, c'est la double ceinture de créneaux qui remplace les balustrades sur les chapelles, et qui réunit les culées des arcs-boutants terminées en forme de tourelles. C'est qu'en effet, cette abside se reliait aux fortifications de l'archevêché et contribuait, du côté du nord, à la défense de ce palais. C'était dans les villes du Midi un usage fréquent de fortifier les cathédrales. (Viollet-Leduc, II, p. 376.) Dans le Rouergue on munissait de fortifications les plus modestes églises de campagne, parce que les habitants s'y réfugiaient en cas de guerre. Voyez à l'Appendice ce qui concerne l'église de Vors.

dalles, sans lumière de l'extérieur et tout à fait indépendante des piliers et des arcs-boutants.

Fenêtres et roses. A l'étage supérieur, vingt-sept fenêtres, dont quinze au chœur et douze à la nef et trois grandes roses forment la partie éclairée, le clerestory, comme disent les archéologues anglais. Il y en a un nombre presque égal dans les chapelles. La petite rose et la claire-voie du tympan du portail sud doivent être comptées en plus. Toutes les fenêtres sont en ogive; elles ont une grande hauteur et une largeur en proportion. A la courbure du chœur, les fenêtres moins larges n'ont que deux baies séparées par un léger meneau. Plus loin, elles ont quatre baies et trois meneaux. Entre l'arc principal et le sommet des petits arcs trilobés (ces derniers sur le même niveau), le vide est rempli tantôt (au chœur) par des trèfles et des quatrefeuilles inscrits dans des cercles, tantôt (à la nef) par des découpures de pierre du style flamboyant.

Nous ferons plusieurs remarques sur les fenêtres, la première, c'est qu'au chœur et dans les deux premières travées de la nef, sur quatre baies deux sont bouchées et l'ont toujours été, car la maçonnerie fait partie du mur. On a voulu expliquer cette anomalie par la nécessité de n'offrir aux vents du sud-est très-violents à Rodez, que des surfaces vitrées, aussi étroites que possible. Je trouve cette explication pour le moins insuffisante. Ce qui serait vrai pour les fenêtres du sud et du sud-est ne peut l'être pour les fenêtres du nord. Voici la seconde remarque. La fenêtre (exception pour les fenêtres du rond-point) n'occupe pas tout l'espace entre les piliers; il y a de chaque côté une assez grande portion de mur. C'est une particularité étrangère aux cathédrales du

Nord ; on la trouve à Limoges, à Clermont et à Narbonne. Le même système prévaut dans le clerestory inférieur. Aux chapelles absidales, par exemple, les fenêtres subissent toujours une diminution et n'occupent pas tout l'espace qu'elles pourraient prendre. L'architecte de Rodez reste fidèle aux traditions de la construction romane dans notre pays ; il semble avoir horreur des grands vides, et la solidité ne lui apparaît que sous la forme d'un mur en pleine pierre.

Les trois grandes roses circulaires s'ouvrent dans les murs-pignons de l'ouest, du nord et du sud. Au-dessous il n'y a pas de fenêtres ; par exception, on en voit deux sous la rose du sud. Leur forme est identique. Les mailles de ces légers réseaux destinés à maintenir les vitraux, présentent un enchevêtrement des plus gracieux.

Voûte. Elle ne se distingue pas moins par sa parfaite solidité que par son élégance et par sa hardiesse. C'est une véritable voûte gothique. Nous allons dire ce qu'on entend par là. Remarquons d'abord qu'elle n'est pas d'une croute homogène, mais qu'elle se compose de petites voûtes d'arête ou voûtains portant sur des arcs saillants. Il importe de faire connaître le nom et le rôle de tous les arcs qui entrent dans sa construction. Il y a premièrement les arcs-doubleaux jetés d'un pilier à l'autre et qui partagent la voûte longitudinalement en travées ou portions égales. Sous le rapport décoratif, les arcs-doubleaux, dans un but d'économie, sont simplement coupés à pans au lieu d'être moulurés. — Chaque travée ou portion carrée de voûte comprise entre deux arcs-doubleaux offre deux autres arcs qui se croisent diagonalement. On les appelle pour ce motif arcs diagonaux ou arcs d'ogive. Cette dernière expression vient-elle de ce que les arcs sont aigus ? non, car si l'on y fait bien attention, on re-

marquera qu'ils le sont fort peu ou même pas du tout. Elle vient de la nature de leur fonction. En effet, les arcs d'ogive, essentiellement propres à l'architecture gothique, servent à augmenter, à renforcer, à doubler les arêtes de la voûte. Telle est le sens primitif du mot ogive ou augive; il paraît dériver du verbe latin *augere*.

Aujourd'hui, par un singulier malentendu, tout le monde accepte le mot ogive comme expression de l'arc aigu. Il n'y a que fort peu d'années, les architectes ne leur donnaient pas une telle signification. M. Quatremère de Quincy, dans son *Dictionnaire historique d'Architecture*, publié en 1832, s'exprime ainsi : « Les ogives, dans les constructions gothiques, ne sont rien autre chose que les arêtes saillantes, au lieu d'être des arêtes sans saillie. » Au moyen âge, les arcs diagonaux, qu'ils fussent aigus ou non aigus, portaient seuls le nom d'ogives et leur disposition en croix, celui de croisée d'ogive. Les baux à prix fait dont nous donnerons le texte complet ou l'analyse à l'Appendice disent en langue vulgaire *crosié* ou *crosoyé* et en mauvais latin *croserius*. Le mot ogive ou augive n'y est pas une seule fois prononcé. Les maçons du Rouergue bâtissaient fréquemment des voûtes en croix d'ogive, c'est-à-dire des voûtes d'arêtes portant sur nervures, mais il ne paraît pas que le mot ogive soit jamais entré dans leur vocabulaire usuel. Les nervures rayonnantes du chœur, quand celui-ci était en ligne circulaire, ne pouvaient donner lieu à une croix d'ogive; nos maçons les désignent alors par le mot générique de branches, en patois *branquas*. (Voir plus loin les baux à prix fait des églises de Palmas et de Balsac). — Les arcs ogives plus minces que les arcs-doubleaux sont ornés d'un tore avec une arête saillante.

Enfin, dans chaque travée, les nervures appliquées au

mur et qui se profilent comme une moitié d'arc ogive ou d'arc-doubleau prennent le nom d'arcs-formerets. Quoiqu'ils entrent dans le système de la voûte gothique, on peut à la rigueur s'en passer; le mur et l'archivolte de la fenêtre les remplacent. A Rodez (non à Clermont) la voûte est pourvue de formerets; ils sont spécialement mentionnés dans le bail à prix fait du chœur de la petite église de Palmas.

Les arcs ogives ne sont pas liés avec les moellons de la voûte; ils s'en détachent et se soutiennent par leur épaisseur et par la coupe de leurs claveaux. Ce sont comme des cintres permanents en pierre sur lesquels reposent les triangles de remplissage. Nous disons les triangles parce qu'en effet les espaces couverts les plus irréguliers sont toujours réduits en triangles. Ces voûtains faits de petits moellons taillés à l'équerre, à angles rentrants et à pendendifs très-inclinés, sont très-minces et très-légers. L'épaisseur est de centimètres. Ils sont séparés et indépendants les uns des autres et les poussées sont dirigées sur les piliers et sur les arcs-boutants extérieurs. — Au rond-point du chœur les triangles de la voûte sont égaux, et les arcs rayonnants viennent buter leur tête à une clef placée à la même hauteur que l'arc-doubleau (Clermont, Limoges). Pour en arrêter le gauchissement on a bandé deux branches d'arc ogive destinées à contrebuter puissamment la clef.

Clefs de voûte. Les clefs placées à l'intersection des arcs ogives furent, pour les architectes du moyen âge, un des plus beaux motifs de décoration intérieure. Dans la cathédrale de Rodez les clefs des voûtes hautes n'offrent pas de sculptures; elles sont seulement, au centre, percées d'un trou pour le passage d'un fil de suspension. Aux bas-côtés et aux chapelles de la partie primitive les

clefs sont sculptées de rosaces à plusieurs lobes. Les armoiries commencent à se montrer sur les clefs de voûte des chapelles carrées du chœur. Ce système d'ornementation dure jusqu'aux dernières travées. Au bas de l'église on voit plusieurs fois l'écusson de François d'Estaing peint sur bois ou sur pierre. Il a été rapporté après coup, et semble ne tenir à la clef réelle que par une tigette de fer passant à travers le trou central avec une clavette au travers de ce trou à l'extrados. — Dans le bail à prix fait de l'église de Palmas du 3 décembre 1516, le maître maçon s'engage à placer en la clef de voûte du chœur *ung fer mis avec du plomb* sous la condition que François d'Estaing le fournira.

Pavage. Il consiste (sauf pour le chœur qui a son dallage spécial de bois et de marbre), en grandes et fortes dalles calcaires d'environ 0,75 cent. de côté, jointes ensemble et disposées d'une façon irrégulière. Peut-être y eut-il jadis, çà et là, quelques pierres tombales gravées et incrustées. L'usage où l'on fut jusqu'en 1775 d'enterrer les prêtres et même les laïques sous le pavé de l'église semblerait justifier cette hypothèse. On cite notamment la belle dalle funéraire de l'évêque Gaston de Corn en 1303, dans les bas-côtés, en avant de la chapelle de Cantobre. Mais, ni celle-ci ni aucune autre du même genre n'ont été conservées. Le sol n'offre maintenant qu'une vaste surface grise d'un ton uniforme et froid sans profit pour la décoration intérieure du monument. Il paraît qu'au XVII[e] siècle les chanoines avaient été frappés de ce défaut, car ils entreprirent de rehausser le dallage grisâtre de la nef par six lignes de pavé rouge rangées symétriquement, trois dans le sens de la longueur, trois dans celui de la largeur. Nous donnons ci-après, l'ana-

lyse du contrat. Cet échiquier rouge et blanc, quoique d'une facture très-simple et peu dispendieuse, ne laissait pas que d'être original et pittoresque.

Par acte du 20 novembre 1687, le chapitre passa marché pour le pavage de la cathédrale avec Antoine Sabatier, Jean Gousi, Pierre Bauguil, Jean Bories, maîtres maçons de Rodez et Jean Raynal, maître maçon du Pont, paroisse de Saint-Austremoine, aux conditions suivantes :

« Les entrepreneurs seront tenus de lever l'entier pavé des nefs et chapelles, autre toutes fois que celuy (qui) est dessous la grande nef depuis le *parquet de l'auditoire*, jusques aux quatrièmes piliers en allant au chœur, et remettre celuy qui pourra servir à réparer la dite église, et tirer de la carrière et faire porter le pavé qui y manquera; le tout de pierre blanche, bonne et suffisante, de l'épaisseur de demi-pied, qu'ils tailleront et poseront dessous la grande nef, à la sortie du chœur et aux entrées de la dite église..... Le pavé sera tout uni. Le neuf sera de trois pièces sur le tombeau de chacun de ceux qui ont droit de sépulture, et le pavé vieux qui pourra servir se posera à deux pièces sur chacun des tombeaux restant dans la dite église. Le quel pavé tant vieux que neuf, ils seront teneus de bien tailler, ranger, unir et niveler sur terre ferme, avec cette condition expressément convenue qu'en descendant du chœur, ils mettront trois rangées de pavé rouge, l'une au milieu de la grande nef, les autres deux le long des piliers d'un et d'autre, et jusques au pavé uni de l'auditoire et autres trois rangées du dit pavé rouge traversant la dite nef, l'une au devant des chapelles du polpitre et de Saint-Jean, l'autre au milieu, et l'autre près du susdit pavé uni de l'auditoire : le dit pavé rouge de l'épaisseur susdite (demi-pied) et de trois pans de largeur. Prix de l'ouvrage : cinq livres par canne carrée pour le pavé

neuf et 25 sols pour le pavé vieux..... » (Voyez *Archives de l'Aveyron*, tit. du chap. de Rodez, registre, f° 41.)

Chaire à prêcher. Cette chaire en marbre et en plâtre, fixée au pilier par des crampons de fer, ne se présente pas bien dans notre sombre cathédrale gothique. Que dire en particulier de son iconographie? L'hérésie que la chaire de vérité est censée écraser, me paraît étrangement figurée par un personnage aux formes athlétiques et du sexe masculin. Il porte aisément son faix; il le porterait double au besoin. Surtout je ne le trouve pas suffisamment vêtu pour les yeux trop rapprochés des fidèles. — Et la statue de la Vérité faite de plâtre et placée en triomphatrice au sommet de l'abat-voix, peut-on voir rien de plus maigre, de plus sec et de plus insignifiant! — On dit que la chaire est un don de Mgr Giraud, en 1836. Combien les trente-huit années qui nous séparent de cette époque ont apporté de changements dans les idées artistiques. Aujourd'hui personne n'oserait placer un semblable ouvrage dans la cathédrale, et je ne crois pas que sa disparition excitât de grands regrets.

Voici ce qu'en dit M. Prosper Mérimée, un homme compétent, s'il en fût, dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne*, 1838 : « Il était impossible de trouver quelque chose plus en désaccord avec tout le reste de l'édifice, quelque chose qui fût plus complètement laid et ridicule. Cependant, cette ignoble construction a coûté fort cher et le chapitre (l'évêque) de Rodez y a dépensé des fonds qu'il aurait pu consacrer à restaurer le jubé ou quelques-unes de ses jolies chapelles. »

Aspect intérieur. L'effet général de la cathédrale à l'intérieur est assez imposant. Qui n'admirerait le nombre et la longueur des piliers, la hauteur des archivoltes et la hardiesse de la voûte? Mais si l'on se place au fond de

l'église (surtout à la tribune) et qu'on regarde vers l'abside, on sera particulièrement frappé du merveilleux coup-d'œil produit par le rayonnement des arcs ogives du sanctuaire, par ses longues fenêtres et par ses sveltes colonnettes. Le vaisseau est inondé de lumière. Il n'y a presque pas de lignes horizontales ; tout est vertical, tout monte, tout paraît léger. Et cependant l'on se sent à l'aise sous cet immense couvercle de pierre, car tout annonce la stabilité, la solidité. Les piliers sont restés parfaitement d'aplomb ; les voûtes n'ont pas une lézarde. L'ornementation, par malheur, ne répond pas à la perfection de la bâtisse. Voilà le défaut capital de notre cathédrale ; la décoration y est presque nulle. L'architecture a systématiquement négligé d'appeler à son aide ses sœurs si brillantes, la sculpture, la statuaire et la peinture. Aussi le monument paraît-il froid et sans vie. Il ressemble un peu sous ce rapport, aux vieilles églises romanes du Rouergue. — Le plan de la cathédrale est venu du nord comme celui de la cathédrale de Narbonne, mais les architectes qui l'exécutèrent étaient du pays, et l'exécution s'en ressent quelque peu. Au XIIIe siècle, l'architecture romane dure encore en Rouergue. Plus tard même, les traditions romanes, en fait de décoration, ne sont pas encore abandonnées. Les petites portes bouchées du transept datant du milieu du XIVe siècle, nous offrent une ornementation composée non de feuillages, mais seulement de figures d'animaux et de monstres.

Comme une des plus brillantes exceptions à cette théorie, nous citerons en passant l'église de l'ancienne abbaye de Beaulieu (canton de Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne, autrefois du Rouergue), bâtie vers le milieu du XIIIe siècle : église gothique d'une très-grande pureté de

style et dont l'ornementation *végétale* des chapiteaux et des consoles est presqu'entièrement empruntée à la flore du pays. L'église de Beaulieu et celle de Najac, sa voisine et sa contemporaine, prouvent que la cathédrale de Rodez ne fut pas le premier essai de style ogival dans notre province.

CHAPITRE XI

Description de la cathédrale à l'extérieur.

Après avoir traité dans le chapitre précédent des diverses parties de la cathédrale à l'intérieur, nous passons à l'extérieur. Là se trouvent aussi des membres d'architecture très-importants et très-caractéristiques. Nous allons les décrire tous de notre mieux. Puis nous donnerons quelques détails sur la tour du grand clocher.

Contreforts. Ce sont des piliers extérieurs bâtis pour contrebalancer les poussées intérieures des nefs. Ils présentent la forme rectangulaire. Les six grands contreforts du chevet ont une assez forte saillie ($3^{m},50$ pris sur le socle). Quant aux autres, leur saillie ne dépasse pas $1^{m},50$. Ils conservent tous à leur sommet une saillie presque égale à celle de leur plan. On les voit se retraiter seulement de quelques centimètres par des bandeaux en larmier protégeant les parements des faces à diverses hauteurs. Il y a un premier ressaut en larmier qui se confond avec le bandeau continu du soubassement, un deuxième au niveau de l'imposte des fenêtres, un troisième à la base des pinacles. Les pinacles sont très-élevés (plus élevés que dans les cathédrales du nord) afin sans doute de

mieux accroître par leur poids la stabilité des contreforts et de résister plus sûrement aux poussées des ars-boutants. Ils se terminent en triangle suivant la pente d'un comble à deux égouts d'une longueur inusitée. L'architecte n'a pas voulu que la pluie et la neige pussent séjourner longtemps à la surface. Dans un climat rigoureux comme celui de Rodez, ce système ne semble pas déraisonnable. — L'ornementation des contreforts est d'une grande sobriété (1). Ceux de la partie primitive de la cathédrale (fin du XIIIe siècle) n'offrent que des arcatures très-simples. Les autres n'ont pas même ce genre de décoration. Sur les derniers contreforts de la nef, bâtis au XVIe siècle, sont creusées des niches destinées à contenir des statuettes, mais qui n'en eurent probablement jamais. Les pinacles sont garnis d'aiguilles prismatiques hérissées de crochets. — Deux tourelles terminées en pyramide forment contrefort aux extrémités du chevet, au nord et au sud. Les escaliers en vis qu'elles renferment conduisent sur la plate-forme. Depuis longues années on ne se sert plus de l'escalier méridional ouvrant dans la chapelle de Saint-Antoine.

Arcs-boutants. La première et la principale destination des arcs-boutants, c'est de contrebutter à distance et par-dessus les bas-côtés (2) la poussée des voûtes de la

(1) Les deux derniers contreforts, au midi, sont ornés de l'écusson de Georges d'Armagnac : *Ecartelé au* 1 *et* 4 *lion montant*, *au* 2 *et* 3 *léopard lionné.* L'écusson a des dimensions extraordinaires; c'est un genre de décoration tout à fait exceptionnel.

(2) Nous disons que les arcs-boutants passent par-dessus les bas-côtés. Là où il n'y a pas de bas-côtés, les arcs-boutants sont inutiles. Les églises à une seule nef n'en eurent jamais. On n'en voit pas à Sainte-Cécile d'Alby, à Notre-Dame de Villefranche, de Rouergue, aux églises de Villeneuve, de Belmont, de Saint-Affrique, de Saint-Sernin, à la cathédrale de Vabre, etc. Le contrefort pousse directement, et sans arc-médiateur, contre le mur de la nef.



Contrefort avec son arc-boutant
pris sur la galerie des chapelles.

LITH P LACHÈSE BELLEUVRE, DOLBEAU à ANGERS.

nef médiane. Leur naissance repose sur les contreforts ; le sommet arrive exactement au point où se réunissent les poussées des arcs intérieurs. Ils sont à deux volées. La première volée commence à un point d'appui intermédiaire lequel n'est pour ainsi dire que le prolongement de la pile de tête des chapelles. La seconde volée se trouve au-dessus de la partie mince des murs de séparation des chapelles. Une seule volée d'un si grand rayon aurait exigé des culées doubles ; grâce à l'appui intermédiaire, le contrefort moins gros n'a plus qu'à soutenir *une pression diffuse, presque nulle.*

Les arcs-boutants ont une seconde destination. Le caniveau qui les couronne sert comme d'aqueduc pour conduire rapidement à terre les eaux de pluie des grands combles. Dans plusieurs cathédrales, à Clermont notamment, les arcs doubleaux sont à deux étages et s'élèvent jusqu'à la corniche. A Rodez, il n'en est point ainsi. Les eaux du comble arrivent sur les arcs-boutants au moyen de coffres verticaux en pierre ménagés dans le mur (1). Ce procédé qui n'est peut-être pas sans inconvénients à cause des infiltrations qui peuvent en résulter, a du moins l'avantage d'être simple, primitif et très-économique.

Gargouilles. Elles sont placées à l'extrémité des caniveaux des arcs-boutants dans l'axe des contreforts et s'appuient sur la tête même de ces contreforts pour lancer très-loin des murs les eaux pluviales. Un peu plus bas d'autres gargouilles reçoivent les eaux des combles des basses-nefs et des chapelles. Les gargouilles présentent des formes bizarres. Ce sont presque toujours des ani-

(1) Ces rainures verticales établies pour l'écoulement des eaux des combles, datent de la première époque ogivale. Plus tard les architectes changèrent de système. A la cathédrale de Rodez il s'est maintenu jusqu'au XVI[e] siècle.

maux accoupis sur le dos et projetant leur corps en avant. Au chevet de la cathédrale, on a refait de nos jours plusieurs gargouilles ; mais ces pastiches modernes sont lourds, pauvres d'invention, sans caractère et sans style ; ils n'ont pas cet aspect réel et pour ainsi dire vivant si remarquable dans les exemples anciens.

Corniches et balustrades. La tablette ou corniche qui sert de couronnement à l'édifice a très-peu de saillie. Au chœur et au transept les profils consistent en des tores et des gorges. La corniche de la nef est ornée de feuilles entablées. Le glacis de la tablette est creusé en forme de cheneau pour réunir les eaux pluviales du grand comble. Le couronnement des chapelles est aussi simple que celui du chœur.

La balustrade qui surmonte la corniche du chœur et du transept (1) est formée de quatrefeuilles à lobes allongés, posés en diagonale et séparés par des montants verticaux. Un appui horizontal les relie tous ensemble. Après chaque groupe de trois quatrefeuilles, les montants verticaux se terminent par un fleuron. A la nef, sur les murs goutterots, il n'y a pas de balustrade ; l'absence de tout garde-corps rend ces étroites coursières effrayantes à parcourir.

La balustrade des chapelles diffère de la balustrade supérieure en ce sens d'abord qu'elle n'est pas fleuronnée. Autour du chevet les quatrefeuilles à lobes arrondis sont percés dans une dalle de champ et posés en carré. Plus loin, au sud et à l'ouest, sous un appui horizontal,

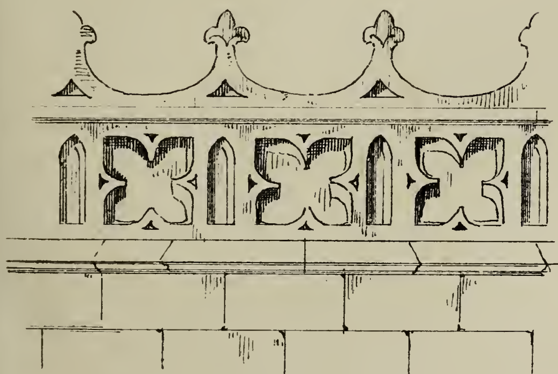
(1) Les balustrades du transept, côtés nord et sud, consistent en un mur plein. Aux angles s'élèvent des échangettes en dôme, posées sur des encorbellements. Elles servent pour élargir sur l'angle le chemin de ronde et n'ont aucun caractère défensif. Leur effet, au-dessus des portails, est d'ailleurs très-original et très-pittoresque.

Fig. 12.



Balustrade des Chapelles.

Fig. 13.



Balustrade du Grand comble.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS. 75.

un ornement contourné et *flamboyant* en forme de S remplace le quatrefeuille (1). Du côté du nord, la balustrade ajourée est remplacée par un garde-corps en mur plein.

Charpente et couverture du grand comble. Le chœur, le transept et la nef sont couverts par un comble en charpente très-haut, très-aigu et à pentes très-inclinées. La charpente consiste en une suite d'arbalétriers ou chevrons portant ferme avec entrait à la base, deux entraits retroussés, des esseliers, des jambettes et un poinçon. Il n'y a ni faitage ni pannes. Les voliges portent directement sur les chevrons et les maintiennent dans leur plan vertical. Les pièces de bois équarries à vive arête sont assez minces, relativement à leur longueur : 0,12 c. sur 0,15 c. partout. On y a suppléé en multipliant les fermes et en les plaçant à une distance de 35 centimètres l'une de l'autre. Le bois employé appartient à l'essence de chêne; il est de bonne qualité ; aussi dans cette immense forêt ne voit-on pas une seule toile d'araignée (2). — La char-

(1) Nous ferons une remarque intéressante sur la balustrade des deux dernières chapelles du chœur au sud. Celles-ci, nous le savons, datent de la fin du XIVe siècle. Pourquoi la balustrade, au lieu d'un quatrefeuille comme sur les premières chapelles du chœur, a-t-elle un ornement flamboyant comme les chapelles suivantes de la nef bâties plus d'un siècle après? La réponse à cette question ne se trouve que dans l'histoire de la construction de la cathédrale. Pendant longtemps ces chapelles furent couvertes seulement en charpente; les comptes de l'œuvre de 1459-1460 l'attestent. A la fin du XVe siècle, les derniers vestiges de l'ancienne cathédrale ayant disparu, on dalla les dernières chapelles du chœur comme toutes les autres, et pour la balustrade on employa l'ornementation de l'époque. De nos jours, M. Boissonnade, ancien architecte diocésain, s'est beaucoup moins gêné. A l'ouest, près des tours, il a mis une balustrade à quatrefeuilles pareille à celle du chœur, non loin d'une ancienne balustrade à compartiments flamboyants. Les archéologues seraient déroutés, s'ils ne reconnaissaient pas facilement la facture toute récente du panneau.

(2) On a constaté le même fait, très-curieux, pour la cathédrale de

pente est recouverte en grosses ardoises schisteuses du pays.

Couverture des basses nefs et des chapelles. Sur les nefs latérales et sur les chapelles, sans excepter celles du chevet, au lieu d'une toiture de bois et d'ardoises, il n'y a qu'une terrasse dallée en grès. Cette surface, d'une faible inclinaison, presque plane, a fait donner aux terrasses le nom de *planètes*. On trouve quelquefois ce mot dans les documents anciens sur la cathédrale. (Voir la note de la page 113.) Il est même encore usité dans la langue vulgaire du pays. — Le dallage pour la couverture des bas-côtés et des chapelles est peu ou point usité dans le Nord (cathédrale d'Évreux). Il existe dans le Midi aux cathédrales de Narbonne, de Limoges, de Clermont et de Rodez. M. Viollet-Leduc voit là une tradition romane (1). Il est certain,

Clermont. Voir la *Description archéologique et historique de cette cathédrale*, par P. D. L., 1865. L'absence des araignées est-elle uniquement due à la bonne qualité du bois de charpente?

(1) Cela tient-il au climat? non, car à Rodez, à Limoges et à Clermont, il tombe autant de pluie et de neige que dans le nord de la France. Cela tient-il à cet abâtardissement trop fréquent dans le midi de l'architecture ogivale? Non, car les monuments dont il s'agit sont précisément de la meilleure époque (XIIIe et XIVe siècles) et du meilleur style, au moins Clermont et Limoges. « Ce curieux arrangement paraît toujours motivé par des circonstances particulières et par des convenances locales. En effet, à Limoges notamment, où l'ardoise était fort chère et la pierre inaltérable, il était tout simple de préférer un dallage à un toit, d'autant mieux que les avantages de cette mesure balançaient au moins les inconvénients. » Sur le dallage on pouvait établir des épures partielles du monument. Celles des cathédrales de Limoges, de Clermont et de Narbonne, ont été déjà signalées ou publiées. La cathédrale de Rodez n'en offre pas de semblables. Ces épures gravées dans la pierre et non dessinés à la craie comme cela se pratique habituellement, restaient longtemps à l'usage des tailleurs de pierre pour lesquels les terrasses des bas-côtés servaient de chantier. Les épures de la cathédrale de Limoges ne sont établies que sur la plate-forme des bas-côtés et des chapelles. On avait donc terminé les bas-côtés, nivelé et dallé leur extrados avant de construire la grande voûte. Telle fut à Rodez la marche ordinaire des travaux. Cela explique pourquoi la construction des chapelles marchait plus

que dans le Rouergue généralement, les plus vieilles églises romanes n'ont pas de charpente. Les tuiles reposent à cru sur la voûte. On pratique encore, de nos jours, ce système de couverture pour les églises neuves, (non celles de style ogival) et pour les maisons de médiocre largeur, surtout dans les pays où les tuiles calcaires sont communes.

Fenêtres à l'extérieur. Les fenêtres ne présentent pas à l'extérieur plus de richesse et d'élégance qu'à l'intérieur. Dans celles du chœur les jambages et l'archivolte sont plats et dépourvus de toute décoration. Les chapelles de la nef (XV[e] et XVI[e] siècles) nous montrent des fenêtres dont l'archivolte est entourée d'un cordon uni (1). Aux deux dernières travées de la nef, des galbes devaient surmonter les fenêtres hautes et probablement soutenir les balustrades supérieures. Mais ce travail commencé n'a pas été fini. Nous disions tout à l'heure que les murs gouttereaux de la nef n'avaient pas de balustrade.

Pignons. Au nord et au sud les pignons du transept sont d'un aspect sombre et misérable. Le mur s'élève plein et lisse jusqu'au sommet du triangle. Les voliges de la charpente affleurent et viennent frapper désagréablement les yeux. A l'ouest, c'est un autre système de construction. Là le pignon forme clôture devant les fermes de la charpente. Il monte entre deux élégants pyramidions

vite que celle de la nef centrale. « Toute église couverte dans le système ordinaire, si le feu dévore les toitures des bas-côtés, est perdue, et les plates-formes ont l'immense avantage de prévenir à jamais ce danger. » F. de Verneil. *Annales archéologiques*, t. VI, page 141.

(1) Ce système de décoration commence à la cathédrale dès le milieu du XIV[e] siècle (voyez les portes bouchées des deux dernières chapelles du chœur au nord et au sud) et dure presque jusqu'à la fin du XVI[e]. Sur la façade de l'ouest, on ne voit pas de baie si petite qu'elle soit, qui n'ait son cordon.

dont les arêtes sont ornées de crochets. La surface est décorée d'un attique à double étage : colonnes doriques en bas, colonnes ioniques dans la partie supérieure. Le fronton porte au sommet et sur les angles inférieurs trois statues de saints. Nous n'en connaissons pas les noms. Une ouverture carrée pratiquée dans le milieu du pignon sert pour éclairer et aérer les combles. — Ce pignon, quoique sa structure ne s'accorde guère avec le style général de l'édifice, produit néanmoins un très-bon effet en perspective. Il est presque splendide, si on le compare aux deux maigres pignons que nous venons d'étudier.

Portails latéraux. Ils occupent les extrémités du transept, l'un au nord, l'autre au midi. Leur construction est faite d'après le même principe, mais ils diffèrent par les détails et par le style de l'ornementation. Examinons d'abord le portail septentrional. On l'appelle vulgairement le portail de l'évêché, parce qu'il regarde le palais épiscopal; nous allons voir, que le nom de *portail de la Sainte-Vierge* lui conviendrait encore mieux.

Ce portail s'ouvre entre deux épais contreforts au milieu d'une surface unie, simple et sans relief. Rien ne le rattache à la grande rosace placée plus haut. L'archivolte très-aiguë se compose de trois arcs concentriques superposés en encorbellement et s'évasant du dedans au dehors. Les arcs sont décorés de moulures rondes avec arête saillante et de figures qui participent à la scène représentée sur le tympan. La baie se divise en deux ouvertures séparées par un pilier ou trumeau triangulaire. Ce trumeau reçoit le battement des deux vantaux et soulage le linteau droit au milieu de sa portée. Une large moulure *en forme de galbe renfoncé* encadre la voussure. Les figures sont sculptées chacune dans un claveau et tiennent

à la bâtisse. C'est grâce à cette disposition que les vandales de 1793 ne purent pas les détruire complétement; les souches sont restées, et ces grossières silhouettes permettent encore de lire le sujet sculpté. Il représente l'histoire de l'Assomption et du couronnement de la très-sainte vierge Marie telle que la raconte la *Légende Dorée*. Trois épisodes occupent la zone inférieure du tympan : 1° à la gauche du spectateur, la mort de la sainte Vierge; les courtines du lit sont visibles dans l'angle; 2° l'ensevelissement de Marie par les trois vierges qui lavèrent son corps sacré ; 3° à droite, son convoi funèbre.

Dans le tympan supérieur la sainte Vierge est assise sur un trône, à la droite de son fils, qui lui pose sur la tête une couronne apportée par un ange. Le trône consiste en un long et large banc avec accoudoirs; le siége et le dossier sont décorés d'arcatures ogivales. De chaque côté du trône, deux anges aux grandes ailes sont prosternés dans l'attitude de l'adoration. De magnifiques dais pyramidés couvrent la tête de Jésus et de Marie. Dans la voussure six rangées d'anges ailés assistent à ce glorieux triomphe de la reine des cieux. Au sommet, des têtes ornées d'un nimbe crucifère marquent la présence des personnes divines. Dans les ébrasements du portail, six grandes niches vides aujourd'hui, trois de chaque côté, renfermaient six grandes statues auxquelles on ne peut assigner un nom. Mais il est presque certain, que sur le trumeau, à la place d'honneur, il y avait une statue de la sainte Vierge portant sur le bras son fils Jésus. C'était de rigueur sur un portail destiné à célébrer le triomphe de Marie.

Le portail nord nous a montré le style ogival du XIVe siècle dans toute sa pureté simple et sévère. Nous trouverons au portail méridional les luxuriants épanouisse-

ments du gothique flamboyant. Ce portail compris, à l'instar du portail septentrional, entre deux puissants contreforts est bâti entièrement en pierre calcaire. Il s'élève, non comme un placage mince et sans profondeur, mais en parpaing, sous un arc de décharge noyé dans le mur à une grande hauteur. La pierre blanche et fine tranche avec le grès sombre de l'édifice. L'archivolte du portail présente trois voussures supportées par autant de colonnettes. La première voussure est décorée à l'intrados d'une guirlande de festons trilobés. Un galbe très-haut et très-aigu couronne le portail. Ce galbe se termine par un panache. Les rampants du galbe sont garnis de feuilles enroulées. Toutes les moulures sont prismatiques. Le portail a deux ouvertures séparées par un trumeau et surmontées d'un linteau droit. Le tympan au lieu d'être obscur comme celui du portail nord est percé d'une claire-voie à compartiments flamboyants et vitrée. Au sommet du galbe s'ouvre une petite rose de forme très-élégante. Dans les retours d'équerre deux aiguilles prismatiques chargées d'ornements s'élancent des deux côtés de l'archivolte jusqu'au niveau de la rose.

Les statues jouaient un très-grand rôle dans l'ornementation de ce portail. Le bail à forfait de 1448 porte, qu'il devait y en avoir cent huit et plus au besoin. Je soupçonne que le chiffre est exagéré ou du moins que l'architecte a changé de plan et restreint le nombre des claveaux, car sur le portail on ne compte que quarante-cinq niches ou culots, quinze dans le haut des voussures, seize plus grandes dans le bas, une sur le trumeau, quatre sur le tympan, huit près des rampants du galbe, un au-dessus de la petite rose.

Les figures disposées suivant la méthode du xve siècle étaient indépendantes de la niche où elles se dressaient.

Elles étaient accrochées après coup au moyen d'un gond scellé dans le mur. Aussi ont-elles disparu sans laisser aucune trace ; il n'est resté que les dais et les supports des statuettes.

Sur le portail méridional l'artiste avait aussi sculpté une histoire. Que représentait-elle ? Nous croyons que c'était la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On peut remarquer deux épisodes distincts : 1° la mort de la croix; 2° la mise au tombeau. Les marques de la crucifixion sont encore visibles sur le tympan. La croix déploie ses bras dans toute la largeur de la fenêtre. Au pied de la croix et portés sur des culots ornementés étaient les quatre personnages qui figurent ordinairement dans cette scène : la sainte Vierge, saint Jean, l'Église et la Synagogue.

En avant du tympan, sur le linteau, on voit encore un bloc de pierre de forme carrée et décoré sur la face antérieure de moulures *flamboyantes.* D'après les comptes de l'œuvre de 1459-1460, cette pierre devait représenter le sépulcre de Notre-Seigneur. Nous aurions donc ici probablement un groupe analogue à celui de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs. L'espace est assez grand, et les personnages ont le même nom. Les *comptes* mentionnent quelques-unes des statues projetées (1). Le 17 mai 1460, Guillaume Desfosses, imagier, reçoit la somme de vingt sols pour être allé à la carrière de Maguot ébousiner la pierre destinée à faire l'image de Jésus-Christ au sépulcre *pro exclapando lapidem de quo vel in quo fiet ymago Jesu Christi in sepulcro.* Le 21 mai, Jean Vallière, avec trois paires de bœufs a porté *unum lapidem a peyreriâ de Magot pro sculpando ymaginem Jeshu*

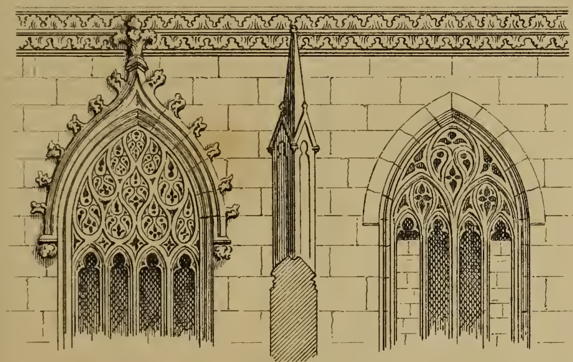
(1) Voyez ces comptes à l'Appendice.

Christi in sepulcro, et on lui paye 2 liv. 10 sols. Le 21 juin, ce même Jean Valière, porte avec trois paires de bœufs une pierre *pro faciendo Nycodemum vel Joseph ab Arimatia.* Le 13 septembre 1459, il fut payé dix deniers au serviteur *famulo* de Guillaume Desfosses *pro emendo del myny e de la peyvoyna e de la pegua pro scribendo in libro angeli astantis in parte dextrâ ymaginis beate Marie infra ecclesiam et in dicto portal* (le portail sud).

Quant aux statues des voussures, il serait très-difficile, sinon impossible, de les nommer toutes. Les quinze petites niches supérieures étaient sans doute peuplées d'anges, mais dans les seize grandes niches situées plus bas, il y avait certainement les seize prophètes de l'ancienne loi : quatre grands prophètes, Jérémie, Baruch, Ézechiel, Daniel ; douze petits prophètes, Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahun, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Dans les comptes de 1460, on trouve de curieux renseignements sur le transport des pierres de la statuaire du portail. Ces expressions reviennent six ou sept fois : *lapidem pro faciendo unum propheta, unum lapidem dels profetas.* Le nom d'un prophète est même désigné. Le 25 octobre 1459, on paye dix deniers à Pierre Viguier, *imagier,* pour l'achat du mastic destiné à souder en deux endroits la statue du prophète Zacharie *ymaginem Zacharie prophete.*

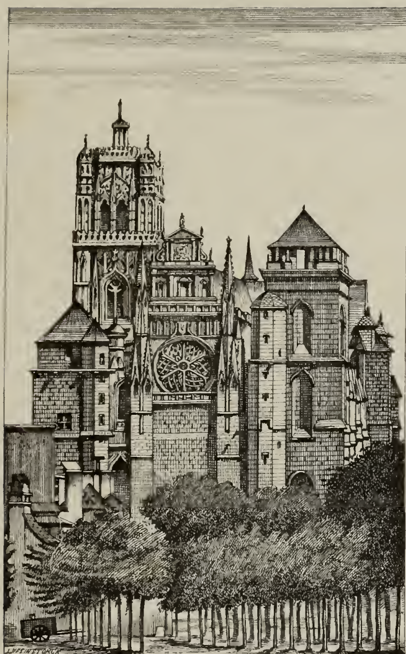
Les vantaux des deux portails, sont faits en épais madriers de chêne. Pour la serrurerie, rien de bien remarquable. Nous devons signaler uniquement les clous qui soutiennent les pentures.

Façade occidentale. Dans les cathédrales à trois nefs, il y a d'ordinaire trois grandes portes du côté de l'ouest, une pour la nef médiane et les deux autres pour les bas-côtés. La cathédrale de Rodez fait exception ; elle n'a pas



Fenêtres de la nef prises à l'extérieur.

LITH P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS



Façade occidentale.

de portail à l'occident. Est-ce un système particulier de plan? Non. Il n'y a là qu'un accident, motivé par des besoins locaux, et qui ne détruit pas la règle commune. En 1474, Bertrand de Chalençon, pour terminer l'édifice, fut obligé de couper la ligne des remparts, et nous avons vu plus haut les embarras que lui suscitèrent à ce propos les consuls de la *Cité*. Ils mettaient en avant le prétexte de la sûreté de la ville. Que n'auraient-ils pas dit, si l'évêque eut tenté d'ouvrir de grandes portes en cet endroit! Mais Bertrand de Chalençon qui avait de l'intelligence et du tact, et qui n'était pas moins bon patriote que les consuls, se garda sagement de le faire. Les portes eussent été d'ailleurs sans but et sans utilité, car la ville, au xv[e] siècle, ne dépassait pas l'enceinte des murailles et ne s'étendait pas comme de nos jours sur le quartier de la place d'Armes et du Foiral. Voilà certainement pourquoi la cathédrale n'a pas de porte sur la façade occidentale et pourquoi elle est réduite à ses deux grands portails latéraux (1).

Cette façade qui servait de rempart à la ville répond bien, du reste, à sa destination. En la regardant on se croirait devant la muraille d'un château fort du moyen âge. Les deux tours qui flanquent l'édifice sont massives et sans ornements. On n'y voit que trois ou quatre bandeaux carrés, quelques écussons armoriés, de rares et étroites baies, deux surtout au bas du mur-pignon, étroites et longues comme des meurtrières. (Exception pour la

(1) Ceux qui dans un but d'unité chimérique réclament une porte à l'occident, se fourvoient incontestablement. Elle n'était pas dans le plan de l'architecte. En cherchant le neuf et le prétendu beau, on s'expose à ne rencontrer que le laid. Car, dit M. de Caumont, si on creuse la porte à l'extrémité de la nef, quelle dimension pourra-t-elle avoir, resserrée qu'elle sera entre deux contreforts? Dans quel rapport sera-t-elle avec la hauteur de l'édifice? (*Congrès archéologique de Rodez*, 1863.)

tour sud-ouest qui a trois étages de grandes fenêtres.) Les tours sont inégales de hauteur. Ni l'une ni l'autre ne sont achevées. Un modeste toit d'ardoises à quatre pentes les recouvre. Au droit des grosses tours, deux tourelles peu saillantes renferment deux escaliers en vis. L'un, celui de la tour sud-ouest, s'appelle l'escalier du serpent; il est très-beau; l'autre, dans la tour du nord-ouest est construit en labyrinthe. A cause de la rupture et de l'usure de plusieurs marches, il est devenu presqu'impraticable. Ces deux escaliers aboutissent à une même porte, située au fond de l'église. Le mur-pignon est plus orné dans le haut. Il y a d'abord une galerie avec balustrade en claire-voie au niveau de la coursière des fenêtres, ensuite la rosace dont il a été question dans l'intérieur, par-dessus la rosace une autre galerie avec balustrade crénelée, enfin le pignon en style de la Renaissance (1).

Une figure symbolique. Dans une niche carrée, au bas de la tour nord-ouest, du côté septentrional, on voit une grande figure emblématique, très-difficile à expliquer. M. de Gaujal, *Études historiques sur le Rouergue*, vol. III, p. 395, lui consacre deux ou trois pages. Dans son opinion, ce ne peut être qu'une représentation de Ruth, la fameuse divinité *érotique?* des Ruthénois. Mais est-ce le sphinx? Est-ce Jupiter? Est-ce la figure symbolique de l'Hercule phénicien, patron de la civilisation gauloise?

(1) On prétend que la cathédrale est bâtie sur une crypte ou plutôt sur un étage souterrain, reproduction exacte du plan du chœur et de la nef. Quelques-uns même, par trop crédules, affirment qu'on y descend par la petite porte du bas de l'église. C'est une grande erreur. L'inspection des lieux ne laisse pas le plus petit doute à cet égard; et les documents écrits n'y font pas la moindre allusion. L'espèce de crypte qui paraît avoir existé sous l'autel majeur de la cathédrale ancienne ne fut pas, tout l'indique, conservée ni reproduite dans la nouvelle. On n'a pas même, ce qui se voit pourtant dans beaucoup de cathédrales, songé à construire une crypte pour la sépulture des évêques de Rodez.

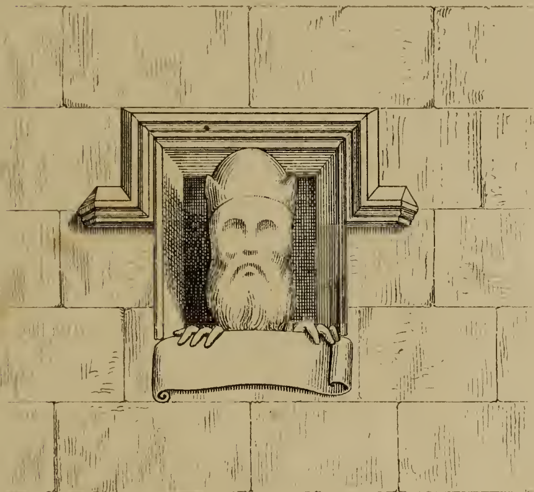
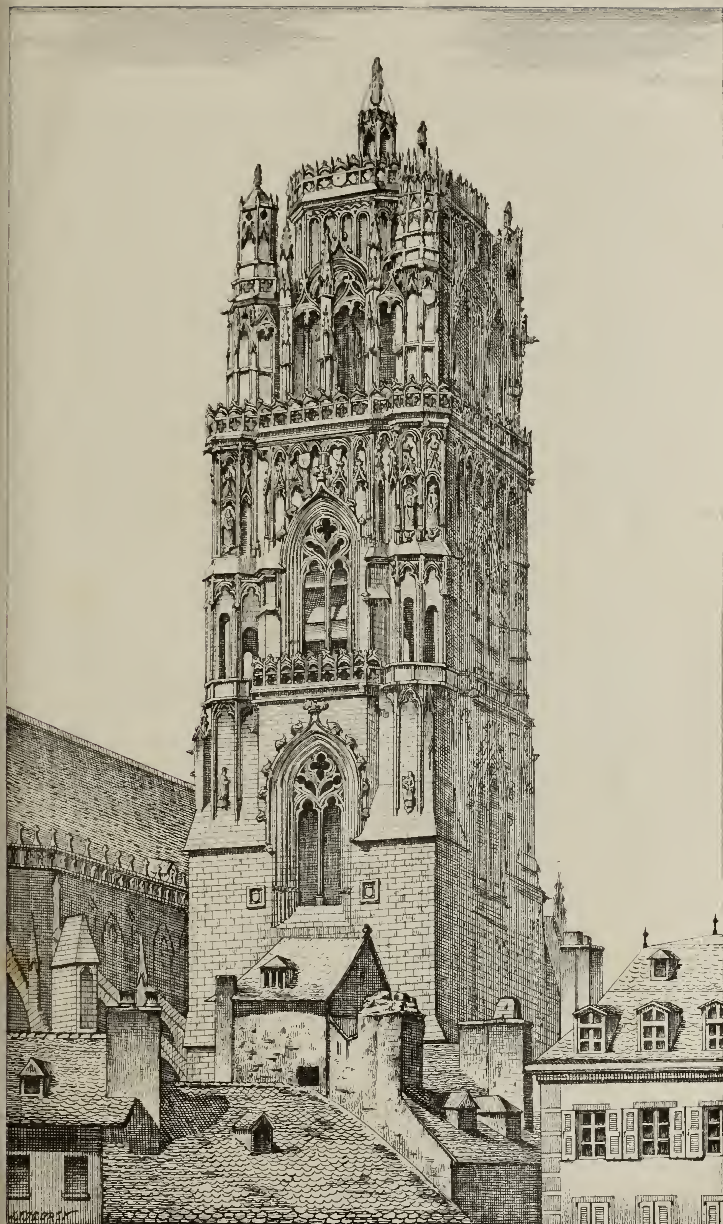


Figure au nord de la tour nord ouest.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS. 75.



LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, À ANGERS

Le Clocher vu de la place de la Cité.

Le savant historien discute successivement toutes ces hypothèses, sans s'arrêter sur aucune. Comme je n'ai pas de solution meilleure à proposer, je passe vite et je me tais. Nous publions ci-contre un dessin très-exact de la figure et de la niche où elle est placée; il fournira aux hommes d'étude le moyen de disserter à perte de vue sans quitter le coin du feu.

Le clocher. Cette superbe tour, merveille de Rodez et du Rouergue est bâtie sur le flanc septentrional de la cathédrale, près de l'abside. Sa position isolée, sans pendant du côté du midi, n'est pas commune dans les églises gothiques de France. Je ne sais pas, si on en pourrait citer une autre datant comme celle-ci de la fin du XIVe siècle (1).

La tour se divise en cinq étages voûtés légèrement en retraite les uns sur les autres. Le premier, au rez-de-chaussée, forme la sacristie du chapitre. C'est une grande salle carrée de 8^m,04 de côté dans œuvre. Le deuxième étage, un peu moins élevé que l'autre, sert aujourd'hui de magasin de décharge. On y a trouvé, dit M. de Barrau, un moulin à bras, un four et d'autres ustensiles de ménage. Ne serait-il pas possible de reconnaître ici la

(1) Dans l'ancienne cathédrale, le clocher s'élevait près du chevet. Cette tradition qui était très-vivante au XIVe siècle, a bien pu influer sur la position du clocher actuel. Mais le vrai motif, c'est sans contredit, le besoin d'une grande sacristie établie en dehors du plan de l'édifice. Pendant l'espace de 80 ans, ce service fut placé dans deux chapelles du chœur, comme c'est encore aujourd'hui aux cathédrales de Clermont et de Limoges. Les chapelles de Rodez ont un peu moins de profondeur que celles-ci. On dut reconnaître sans peine combien elles étaient insuffisantes pour leur destination provisoire. Comment donc s'étonner que le chapitre ait voulu bâtir sur un si vaste plan la tour du clocher, et qu'il ait voulu la bâtir dans l'endroit où nous la voyons, puisque encore à la fin du XIVe siècle, le tiers de la cathédrale était à peine construit et qu'il eut été très-difficile de trouver une situation plus convenable.

chambre destinées aux sonneurs-gardiens dont parle le règlement de 1424 pour la sonnerie des cloches (1)?

Ces deux premiers étages occupent presque toute la partie ancienne et carrée de la tour.

Les murs ont trois mètres d'épaisseur sans renfort d'aucune sorte, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. L'appareil en pierre de grès est disposé comme celui de l'église. Les baies sont étroites et rares; l'ébrasement de la fenêtre est à l'intérieur. Une grande simplicité de structure et l'absence d'ornementation distingue cette partie inférieure du clocher.

L'œuvre de François d'Estaing commence au milieu du troisième étage. C'est un autre système de construction et de décoration. La tour passe du carré à l'octogone. Octogone irrégulier formé de quatre grands côtés et de quatre petits côtés. Ceux-ci portent sur des trompillons. Les angles restés libres entre le plan carré et le plan octogonal sont remplis par quatre sveltes tourelles qui s'élèvent jusqu'au sommet du clocher et en changent l'effet perspectif. Le troisième étage renferme l'outillage de la sonnerie de l'horloge. Il y a de grandes fenêtres ogivales partagées en deux baies par un léger meneau. Le réseau de la fenêtre quoique appartenant au système dit flamboyant est d'un dessin très-gracieux. L'ébrasement est à l'extérieur.

Les cloches sont placées dans la chambre du quatrième

(1) M. de Barrau croit que ces ustensiles furent mis là en prévision d'un siége. C'était prévoir de trop loin. Jamais ils n'ont servi à un pareil usage. Cependant, chose curieuse, à la fin du XVIe siècle, on tient la poudre dans un coffre au clocher : « Monsieur le trésorier baillez et délivrez, s'il vous plaîct, à Nogaret, trois souls et quatre deniers qu'il a fournis pour avoir faict poiser la pouldre aux pois de la ville ou la fere pourter au coffre du clouchier, et rappourtant ce mandement vous seres alloués en bon compte. Faict à Rhodès, ce 21 juin 1595. » *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez.

étage ; des fenêtres très-évasées laissent abondamment se répandre le son. Rien de remarquable à l'intérieur. La voûte en arcs d'ogive ressemble aux voûtes des étages précédents; seulement, au lieu des armes du chapitre que l'on voit au rez-de-chaussée, la clef de voûte, ici comme au troisième étage, porte les armes de François d'Estaing. A l'extérieur se montre la première de ces galeries avec balustrades ajourées et festonnées qui ceignent la tour comme d'un triple diadème et lui donnent un aspect si élégant et si léger.

Le cinquième et dernier étage est fortement en retraite sur les précédents. Une galerie marque cette retraite. Les murs pleins ont disparu ; il ne reste que des points d'appui minces et des vides. Les tourelles presque détachées du noyau central se relient entre elles par des contreforts et des arcs-boutants. Du milieu de cet étage part un escalier en limaçon qui conduit jusqu'à la plate-forme supérieure et la dépasse même de quelques mètres. Une lanterne couronne l'escalier. Sur le dôme se dresse la statue de la très-sainte vierge Marie ; au-dessous est placé le timbre de l'horloge. La plate-forme est dallée en grès et entourée d'une très-jolie balustrade. Nous voici à quatre-vingt-sept mètres ou environ deux cent soixante-un pieds au-dessus de la butte de Rodez Le clocher domine la ville et tout le pays d'alentour à une grande distance. C'est vraiment le roi de la contrée. Image, dit M. l'abbé Magne, de cette puissance spirituelle qu'exerce sur toutes les autres l'église mère du diocèse.

Escaliers du clocher. Il y en a de trois sortes. L'escalier inférieur construit en dehors du plan de la tour ne lui appartient pas en propre. Il servait pour monter sur la plate-forme des chapelles; l'architecte l'utilisa pour le service du clocher. Pendant plus d'un siècle, il n'y en eut vraisemblable-

ment pas d'autre. La reconstruction de la tour au XVIe siècle, amena d'autres principes et d'autres besoins; on y pourvut de la manière la plus simple et la plus facile. Un escalier en vis pratiqué dans l'une des quatre tourelles conduit sans peine aux troisième et quatrième étages. Pour s'élever jusqu'au sommet, il faut suivre le bel escalier tournant dont nous parlions tout à l'heure. Il tient peu de place, et monte de fond comme une échelle verticale. Les pleins sont tellement réduits, qu'il n'y a pour ainsi dire que des vides et des ajours.

Décoration du clocher. L'architecte a déployé une extrême magnificence dans le haut du clocher. Examinons d'abord les balustrades. Elles sont percées d'ajours et couronnées de festons. Les ajours au lieu des lignes contournées comme on en voit au portail méridional, au mur-pignon de l'ouest et sur les balustrades du sud, n'offrent que de très-élégants quatrefeuilles inscrits dans des formes quadangulaires. De petits frontons surmontent les arcades; ils sont garnis de crochets et se terminent par des bouquets de feuillage. Des festons trilobés pendent à l'intrados des arcs comme des stalactites dans les cavernes. Sur le mur il serait difficile de rencontrer des parties nues; toute la surface est remplie soit par des niches, soit par des sculptures symétriques qui ressemblent à des panneaux de boiserie. L'architecte du clocher au XVIe siècle les désignait par ces mots caractéristiques de *menusarias de peyra* menuiseries de pierre. Notons enfin que toutes ces sculptures un peu grossières d'aspect, sont taillées dans le grès. Elles gagnent à être vues de loin. C'est pour cela que l'architecte ne les a placées qu'au sommet de la tour.

Iconographie du clocher. François d'Estaing avait ses idées particulières en iconographie. Nous en citerons seulement

deux exemples tirés du journal de ses visites pastorales. A chaque pas, le saint évêque défend de graver l'image de la croix sur les pierres tombales, afin que les fidèles ne soient pas exposés à la fouler aux pieds, et il ordonne de représenter sur la porte du tabernacle la sainte hostie au-dessus d'un calice soutenu par des anges adorateurs. Ces prescriptions viennent de son profond respect pour le signe sacré de la Rédemption et de son amour pour le Saint Sacrement. On doit peut-être à des idées semblables et la forme dernière du clocher et le luxe de son ornementation. François d'Estaing, l'inscription de l'ancienne porte du chœur le dit en propres termes, éprouvait un *immense* amour pour la très-sainte Vierge, et pendant le cours de son épiscopat, il ne cesse de la louer, de la glorifier et de l'exalter. Le clocher surmonté d'une flèche en bois comme il le fut jadis, et non d'une pyramide en pierre comme on aurait pu le faire, ne répondait pas complétement à ses aspirations. Pour la nouvelle tour que l'incendie de 1510 le forçait de reconstruire, il voulut une forme qui rappelât le piédestal ou la colonne, et au sommet de ce gigantesque support, il plaça une statue de la sainte Vierge en bronze doré. N'était-ce point là une belle manière de proclamer sa grandeur et sa majesté et de mettre sa ville épiscopale et tout son diocèse sous sa protection? Le piédestal devait avoir une ornementation digne de la statue. Antoine Salvanh y déploya toutes les ressources de son génie. On remarquera que de toutes les parties de la cathédrale, de celles même qui furent bâties sous François d'Estaing, le clocher est la seule qui soit magnifiquenent décorée.

Une suite de personnages échelonnés complétent la décoration et viennent comme pour servir de cortége à la sainte Vierge. Ces statues existent encore. Les van-

dales de 1793 les ont épargnées, faute peut-être de ne pouvoir facilement les atteindre avec le marteau démolisseur. Nous les nommerons l'une après l'autre.

Aux sept statues qu'on voit à la base des tourelles, deux sur chaque face, il n'est pas facile de donner un nom. Les deux évêques mitrés pourraient bien être saint Martial et saint Amans, patrons du diocèse. Mais que représentent les statues de femmes? peut-être sainte Marthe, sainte Madeleine, sainte Foi et une autre sainte du midi de la France. Ce ne sont là que des hypothèses et l'on ne comprend pas pourquoi tous ces saints figurent sur le clocher au-dessous des apôtres (1). Au quatrième étage, la signification des figures est plus claire. Là, nous trouvons les douze apôtres avec leurs symboles accoutumés. Chaque tourelle a cinq niches pouvant contenir cinq statues, et dont trois seulement furent remplies : — 1° Angle vers le palais épiscopal, au milieu, saint Pierre, qu'on reconnaît à ses clefs; à droite saint Paul, le glaive dans sa main droite; à gauche saint Jacques le Mineur, une massue tordue et noueuse dans la main gauche; — 2° Angle vers le sud : saint Mathias, reconnaissable à la hache; saint Jean avec le calice; saint Simon avec la scie dans la main gauche; — 3° Angle vers l'hôtel de la préfecture : saint Philippe, croix de roseau à la main droite; saint Jacques le Majeur, bourdon dans la main droite, chapeau à larges bords; saint Thomas, équerre dans la main droite; — 4° Angle vers la place de la Cité : saint Barthelemi, coutelas dans la main gauche; saint André, croix en sautoir; saint Jude, long et gros bâton dans la main droite. Tous les apôtres tiennent un livre symbole de leur mission. Ces statues sont en pierre calcaire.

(1) On prétend que ces statues proviennent de l'ancien clocher bâti au XIVe siècle. C'est difficile à croire et encore plus difficile à prouver.

Quatre personnages plus grands que les apôtres surmontent les quatre tourelles. On dit que ce sont les quatre évangélistes. Nous le croyons volontiers, quoique rien ne l'indique. Ils fixent du regard la sainte Vierge qui les domine et se disposent à l'encenser. Les costumes diffèrent un peu. Tous ont l'encensoir ; un seul porte la navette ; un autre semble bénir de la main droite. Les statues des évangélistes furent taillées dans des blocs de grès. L'usure prolongée, les armatures en fer nécessitées par la fureur des vents et par le ravage de la foudre en rendent l'aspect bizarre et les font presque ressembler à des caricatures.

La sainte Vierge occupe le point culminant de la tour. Cette statue était primitivement en bronze doré. François d'Estaing le voulut ainsi pour que l'éclat du soleil la fît ressortir encore davantage. Mais plus tard, la foudre l'ayant brisée, le chapitre la remplaça par la statue de pierre qu'on y voit maintenant. Puisse la très-douce et très-immaculée Vierge demeurer longtemps à l'abri des vents et des tempêtes, et régner toujours sur nos cœurs dévoués, comme elle règne au sommet du noble et majestueux édifice (1).

(1) Chose incroyable ! ce clocher que tout le monde admire, faillit être la victime du fanatisme révolutionnaire. « Le 10 janvier 1794 (21 nivôse an II), la société populaire de Rodez député à la commune plusieurs de ses membres pour l'inviter à donner un exemple salutaire aux autres districts en faisant abattre les clochers de Rodez. Ce fut alors qu'un membre de l'Assemblée, Regis-Ytié, fit observer » que la tour de la ca- « thédrale était un beau monument des arts, et qu'elle pouvait devenir « un monument national en substituant à la Vierge la statue de la Liberté « et remplaçant les quatre Evangélistes par les grandes figures de Marat, « Lepelletier et autres martyrs de la Révolution. » Cette motion fut goûtée, et l'on dut à son auteur la conservation du monument. » (H. de Barrau, *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, vol. IV, page 472.)

CHAPITRE XII

L'enclos du chœur

Le chœur commence à l'abside et se prolonge jusqu'au transept. Il était naguère entièrement clos par le jubé, par les murs latéraux auxquels s'adossent les stalles et par la grille en fer du sanctuaire. Une belle claire-voie de pierre se voyait autrefois à la place de la grille, et des tapisseries de haute lisse pendaient au-dessus des stalles. Nous allons décrire tout d'abord les diverses parties de cette clôture ; ensuite nous nous occuperons de l'ameublement intérieur.

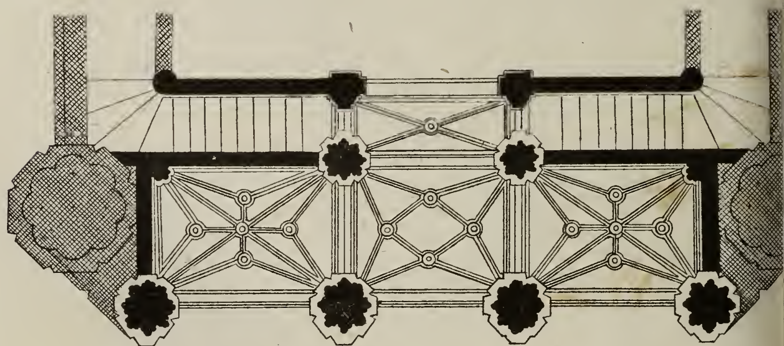
Le jubé fermait le chœur à l'occident. On sait qu'il fut élevé par B. de Chalençon, à la fin du XVe siècle. C'est une élégante construction en pierre formée de trois arcades ogivales retombant sur des pieds-droits et supportant une plate-forme. La porte du chœur s'ouvrait au fond de l'arcade centrale (1). Les deux autres renfermaient

(1) Audigier (*Histoire manuscrite d'Auvergne*), décrit ainsi le jubé de la cathédrale de Clermont. « Le chœur est séparé par un jubé environné de figures représentant les principaux sujets de la mort de Jésus-Christ. Deux chapelles, l'une dédiée à la Vierge, l'autre à saint Martin — Entre ces deux chapelles, se trouve la grande porte du chœur, sur laquelle est placée un grand crucifix. » Ce jubé, dont le plan ressemble celui de Rodez, fut démoli à l'époque de la Révolution. Il sert présentement à décorer la façade d'une maison du faubourg de Fontgiève. *Description de la cathédrale de Clermont*, par P D. L.

J.J.S.

LITH. P.L. B. & D.

Jubé de la Cathédrale de Rodez.



0 1 2 3 4 5 Metres

Plan du Jubé.

des chapelles. La chapelle du côté gauche était dédiée à Notre-Dame des Agonisants; celle du côté droit, portait jadis le titre de Saint-Jean-Baptiste. Son autel, de forme cubique, était bâti en maçonnerie et surmonté d'une table de pierre. Il ne paraît pas qu'il reçut des parements fixes en cuir ou en étoffe, comme tous les autres autels de la cathédrale; car sur le devant étaient peintes les armoiries de B. de Chalençon destinées, sans contredit, à être vues. On les blasonnerait ainsi : *écartelé au 1 d'or au lion lampassé de gueules; au 2 de gueules à six annelets d'or, trois et trois, au chef de même; au 3 d'azur à la bande d'or, à deux étoiles de même, une au canton senestre en chef, l'autre au canton dextre en pointe; au 4 d'argent à l'arbre déraciné de sinople, et sur le tout écartelé d'or et de gueules à la bordure de sable semé de fleurs de lis d'or qui est de Chalençon, armes du nom patronymique.*

Les voûtes presque planes du jubé sont remarquables par la multiplicité des arcs qui les soutiennent : arcs-ogives, liernes et tiercerets, et qui en s'entre-croisant donnent naissance à douze petits triangles et à cinq clefs très-simples. Au milieu de l'arcade centrale est une clef en lunette pour le passage de la corde de la cloche. Dans la cathédrale il n'y a pas d'autre exemple d'une voûte semblable.

On montait sur la plate-forme par deux escaliers intérieurs qui débouchaient de chaque côté de la porte du chœur. De nos jours, comme autrefois, on allait y chanter la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les leçons du prophète Jérémie à l'office du Jeudi Saint. Le jubé n'était qu'un souvenir et une imitation des ambons de la primitive église.

La façade du jubé du côté du chœur était cachée par la boiserie des stalles. Toute l'ornementation fut réservée pour le côté qui regarde la nef. Rien ne devait être en

effet plus brillant que ce frontispice. Quatre légers contreforts avec pinacle flanquent le jubé. Les pinacles sont presque tous détruits. Au-dessus des trois arcades s'élèvent trois galbes ou frontons avec panache pédiculé et rampants garnis de feuilles enroulées. Les voussures, le dessous des bandeaux sont décorés de guirlandes refouillées avec une délicatesse extrême et dont un dessin pourrait seul faire connaître la finesse et la beauté. Trente-huit statues donnaient à cette façade le mouvement et la vie qui lui manquent à présent.

Le jubé n'est plus à son antique place; on l'a démoli en septembre 1872, et ne sachant qu'en faire, on l'a transporté contre le portail méridional. Les archéologues seront étonnés de le voir dans cet endroit; il y fait piteuse figure; il embarrasse l'entrée de l'église qui n'était pas déjà trop grande; il a d'ailleurs subi quelques mutilations dans son voyage. Malgré tout, soyons contents et ne nous plaignons pas. A ce pauvre jubé, certes, il pouvait arriver une plus terrible aventure. Il l'a échappé belle. Nous savons qu'il faillit, hélas! être mis pour tout de bon à la porte et vendu comme pierre à bâtir. Ce sera peut-être un jour sa destinée finale; ce n'est pas, au moins, celle que nous lui souhaitons. — Rien maintenant ne contrarie la vue des fidèles qui peuvent à leur aise contempler du fond de la nef les cérémonies si belles quoique très-lointaines du chœur (1).

(1) On trouve cela si commode et si beau, que l'on est à se demander pourquoi il n'en fut pas toujours ainsi, et pourquoi nos anciens évêques permirent la construction du jubé. Voici ce qu'on pourrait répondre. Le chœur de Rodez est très-long; il a une ou deux travées de plus que les chœurs de Clermont et de Limoges. Je doute qu'on lui eût donné de pareilles dimensions, si l'on n'avait pas eu l'idée de bâtir le jubé. — Mais, pourquoi un chœur si vaste? c'est pour loger le personnel du clergé de la cathédrale, si nombreux jadis. A la fin du XIIIe siècle, il y avait vingt-cinq chanoines, autant de vicaires de chœur, quatre prêtres *hebdomadiers* et de nombreux *choriers* et enfants de chœur, sans compter les

Les murs latéraux partent du jubé au nord et au sud, et s'en vont jusqu'au sanctuaire en touchant les piliers. Ils sont construits en grand appareil. La face intérieure est cachée par la boiserie des stalles. A l'extérieur, il n'y a ni bas-relief ni ronde-bosse comme en voit encore dans les cathédrales de Chartres et de Paris. Les murs sont complétement lisses.

En suivant le périmètre du chœur, nous trouvons la grille de fer qui clôt le sanctuaire : grille massive, d'un style vulgaire, sans art et sans beauté. Ce genre de fermeture plaisait tant à l'architecte (M. Boissonnade) qu'il a reproduit le même modèle dans toutes les chapelles de la cathédrale (1). Jusqu'en 1825, à la place de la grille de fer, il y avait une belle claire-voie de pierre, construite par François d'Estaing. Deux travées seulement furent terminées. Celle qui contenait la porte du chœur a été démolie sans trop de dommage et transportée à la chapelle de Saint-Raphaël, en face de la chapelle capitulaire. On peut la voir là. C'est un très-bon spécimen du style de la Renaissance, et probablement le meilleur qui soit en Rouergue. Sur le linteau de la porte, des deux

archidiacres, le curé et les vicaires de la paroisse. Alors le chapitre n'était pas comme aujourd'hui, pauvre, immobile et presque muet; il se mouvait et chantait beaucoup. Dans les titres anciens, nous trouvons mentionnées dix-huit fêtes canoniales, treize processions solennelles. Tous les jours, hiver et été, office de matines à cinq heures du matin, à huit heures et demie messe de l'*obit*, à neuf heures grand'messe, le soir, à trois heures, vêpres et complies. Un corps si respectable, si puissant et qui remplissait si bien toutes les conditions de la prière publique, méritait d'avoir dans la cathédrale une place large, commode, bien appropriée à sa destination. Le chœur appartenait aux chanoines; il avait été fait pour eux et par eux. Il restait encore pour les fidèles et pour le service paroissial plus de la moitié de l'église.

(1) Nous connaissons, en francs et centimes, le prix de toutes ces laides grilles. Celle du chœur, en 1826, coûta F. 6,200. Les grilles des chapelles, 1826-1830, montèrent à la somme de F. 20,900. (*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, IV, 464)

côtés, se lit l'inscription suivante qui constate la tendre dévotion de François d'Estaing à la sainte Vierge et ses projets non réalisés pour l'embellissement du chœur.

On lit en dehors :

Franciscus claro Stannorum sanguine natus,
Egregium Christo hoc œdificavit opus.
Seriùs in cœlestia si Deus regna vocasset,
Vidisses omni lilia terna choro ;
Sed tandem in Domino felici morte sopitus,
Post fatum ista dedit pignora chara sui.

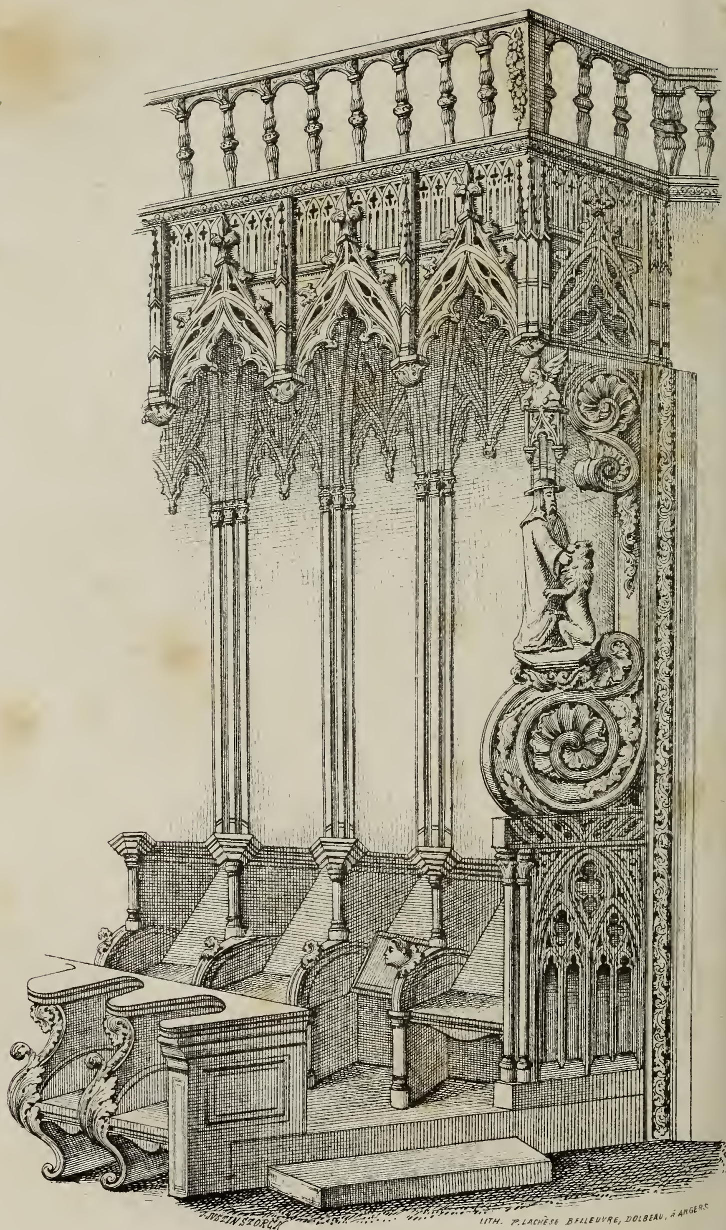
On lit en dedans :

Virginis immenso flagrans Franciscus amore,
Erexit priscorum hœc monumenta patrum :
Post mortem vivens operum splendore suorum,
Vidistis cuncti, nemo negare potest.
Muneris accepti saltem si gratia restat,
Ad tumulum veniens die requiescat ei.
1531.

La seconde partie de la claire-voie eut bientôt le même sort que la première. Ses débris gisent avec bien d'autres dans une des salles basses du palais épiscopal servant d'annexe au musée de Rodez (1).

Voilà pour la clôture. Il nous reste à parler de l'ameublement intérieur, et en premier lieu, des stalles qui sont le plus élégant et le plus magnifique des meubles. Elles donnent au chœur un air de grandeur et de distinction

(1) Les trois autres travées circulaires du chœur étaient garnies par des boiseries peintes. Ces boiseries ne sont pas détruites. On les voyait jadis dans l'église d'Onet-le-Château, près de Rodez. Y sont-elles encore ?



Stalles de la Cathédrale de Rodez, comme elles étaient en 1869.

incomparables. Ce n'est pourtant, à bien regarder, qu'une œuvre de menuiserie, œuvre très-remarquable, il est vrai, mais où la statuaire occupe une place fort minime. Aussi l'artiste de 1478, André Sulpice, ne se donne-t-il que le titre modeste de menuisier, tandis que, à la même époque, les sculpteurs du portail sud sont toujours appelés *imagiers*, statuaires. La qualification de l'ouvrier peut faire juger de la nature de l'ouvrage.

Les stalles garnissent trois côtés du chœur ; il y en a en tout 98 ; 36 pour les siéges bas et 62 pour les stalles hautes, non comprise la stalle de l'évêque au bout de la ligne de droite et hors rang. C'est là sans doute beaucoup plus qu'il n'en fallut jamais pour tout le clergé de la cathédrale.

Dans chaque stalle on distingue le siége, la *miséricorde*, les parcloses, les accoudoirs, les museaux et le dossier.

Le siége étant à charnière, se baisse et se relève à volonté. En se relevant, il laisse voir au-dessous un second petit siége, moins large que le premier, mais assez grand pour s'asseoir et assez haut pour se tenir presque debout. Ce second siége s'appelle *patience* ou *miséricorde*. Les miséricordes sont assez richement sculptées; c'est même le seul endroit où la sculpture d'ornement se montre avec quelque perfection. Le règne animal alterne toujours avec le règne végétal (1). Après le chou frisé et les autres feuillages, viennent les animaux tels que le cygne, le sanglier, le cheval, le lion, le chien, le

(1) Excepté pour un cas, sur les miséricordes des stalles hautes où les feuillages se montrent deux fois à la suite l'un de l'autre. Les miséricordes des stalles basses sont moins bien sculptées que celles des siéges hauts. Ce sont presque toujours des têtes monstrueuses ou grimaçantes. On y voit quatre ou cinq fois l'emblême d'un cœur traversé d'une lance.

chat, le singe, le chameau, etc. L'homme paraît deux ou trois fois en des situations plus ou moins extraordinaires et qui font penser à ce que les archéologues nomment des *obscena* (1).

Le dossier des stalles hautes s'élève de plus de deux mètres au-dessus de l'accoudoir. Ici l'on aimerait trouver quelques bas-reliefs ou quelques statues. Il n'y en a point. La surface lisse des panneaux n'est rehaussée que par des décorations architecturales. Un dais continu, disposé en autant de petites voûtes gothiques qu'il y a de siéges et se reliant aux dossiers par des groupes de colonnettes prismatiques, couronne les stalles hautes comme d'un magnifique baldaquin (2). Les voûtains sont enrichis d'arcs-doubleaux et de nervures sans armoiries et sans clef. Des arcatures suspendues ornées d'un réseau flamboyant se projettent au droit de la plus forte saillie des siéges.

Les panneaux de refend qui arrêtent la série des stalles sont décorés de statuettes. Celle du bout de la ligne sud représente un personnage mitré, non crossé et vêtu d'une chape s'agrafant sur la poitrine. Le personnage, du côté opposé, a un capuchon rabattu sur les épaules et la tête

(1) M. Mérimée le dit formellement dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne*. Pour expliquer la présence de ces prétendus *obscena*, il attribue les stalles de Rodez à des artistes flamands. Nous savons maintenant, de science certaine, que le sculpteur des stalles était un *flamand* de Marvejols, dans le Gevaudan.

(2) On a beaucoup critiqué la balustrade qui surmontait le dais continu, et on prétendait qu'elle avait dû être faite longtemps après les stalles. Erreur. La balustrade était prévue dans le bail à prix-fait des stalles. L'évêque et le chapitre veulent, par-dessus les siéges, *desuper revestituram sedum*, un déambulatoire convenable, *decens ambulatorium*, pour faire le tour du chœur. La date de la balustrade ne devait pas beaucoup différer de celle des stalles. Elle est maintenant supprimée.

coiffée d'un chapeau de cardinal (1) muni de houppes ; il tient dans ses mains la patte d'un lion dressé devant lui.

« La stalle de l'évêque est encore plus remarquable. Elle est formée de trois panneaux, dont les deux latéraux sont découpés à jour. Le dôme supérieur a de curieux une magnifique clef pendante, la seule que l'on remarque dans toute la cathédrale ; il s'élève ensuite en forme de pyramide flanquée à chaque angle de quatre clochetons toujours sculptés avec la même élégance et la même variété. C'est dans toute l'acception du mot percé à jour. » (L'abbé Magne.) Ce couronnement pyramidal rappelle la flèche d'un clocher gothique. L'ange qu'on voit au sommet, sonnant de la trompette, fut, il y a trente ans, refait par un artiste ruthénois.

Les parois du chœur, au-dessus des stalles, étaient tendues de tapisseries de haute lisse. On voit encore les pitons à crochet qui servaient à suspendre ces tapisseries. Elles étaient maintenues seulement au chef, tombaient jusqu'à la boiserie et cachaient les archivoltes. La Révolution les avait épargnées ; elles étaient encore intactes en 1825 lorsqu'on entreprit la restauration intérieure de la cathédrale. L'architecte fut alors contraint de les détacher du mur. Mais la restauration finie, comment n'eut-on pas l'idée de les remettre en leur place et d'en assurer ainsi

(1) D'après une concession de l'évêque Pierre de Plaine-Chassaigne, au commencement du XIV[e] siècle, les quatre archidiacres de la cathédrale avaient le droit de porter la soutane rouge et les quatre chanoines chapiers celui de porter la mitre dans les grandes cérémonies. Ils étaient donc alors quelque peu cardinaux et quelque peu évêques, du moins par le costume. Ici l'artiste a voulu peut-être faire allusion à ce privilége du chapitre. — Le bref récent (29 décembre 1874) et si honorable du pape Pie IX, pour l'érection de la cathédrale de Rodez en *basilique mineure*, rappelle des priviléges presque du même genre.

la conservation pour de longues années? Pour l'architecte sans doute, comme pour MM. les fabriciens de Notre-Dame, les tapisseries du chœur étaient des objets sans valeur. L'avenir le montra bien. Ces grandes tentures à personnages destinées à orner verticalement les murailles se changèrent bientôt en vulgaires tapis de pied; ils furent employés à toute sorte d'usages. De là l'usure précoce et inévitable des tissus, de là des accrocs, des déchirures et des suppressions sans nombre. C'est maintenant un ouvrage perdu à jamais et perdu, hélas! par la négligence et l'incurie de la fabrique. Tous les vandalismes ne datent pas de 93.

Le nombre des pièces de tapisserie placées au-dessus des stalles était au moins de cinq ou six. Que représentaient-elles? nous ne le savons pas. C'étaient peut-être des scènes tirées de l'Écriture Sainte; on y voyait, dit-on, Moïse frappant le rocher de sa baguette dans le désert de Sin. Ces belles tapisseries d'un travail si remarquable dataient du XVIe siècle (1) et je crois même, qu'elles avaient été données à la cathédrale par le chanoine François Bilhart.

Nous voici maintenant dans la partie ronde du chœur où est placé l'autel principal et où se célèbrent les saints mystères, c'est le sanctuaire. On disait autrefois le *presbytaire* en souvenir de l'enceinte sacerdotale autour de l'autel sous le ciborium des basiliques. Il s'élève de plu-

(1) M. l'abbé Alibert, *Congrès archéologique de Rodez*, 1863, p. 96, signale un lambeau de tapisserie « représentant la naissance du Sauveur et sur lequel brillent, plusieurs fois répétées, les armes de la maison d'Estaing. » — Le chanoine François Bilhart, dans son testament du 17 août 1567, donne, pour *commencer d'orner* sa chapelle du Saint-Sacrement, aujourd'hui de Saint-Roch, *dix* pièces de tapisserie de Flandre, et il veut qu'elles ne soient employées qu'*aux usages de l'église*.

sieurs marches au-dessus du niveau du chœur, et présente deux plans successifs. Le dallage est formé d'une couverture uniforme de marbre rouge. Il se composait jadis d'une mosaïque de marbre noir et blanc ; on en peut voir encore quelques fragments au bas des marches du sanctuaire.

Pour tout ameublement, le sanctuaire n'a qu'un bel autel de marbre blanc avec gradins construit sur le deuxième plan au fond de l'abside. Un grand crucifix surmonte le tabernacle, et derrière, sur un échafaudage en bois, paraît la statue de la Vierge immaculée due au ciseau de l'illustre Gayrard. Il ne sera pas difficile de prouver que l'aspect de l'ancien sanctuaire ne ressemblait en rien à celui d'aujourd'hui et même qu'il valait mieux, ne fût-ce qu'au point de vue pittoresque. Il y avait d'abord deux autels ; un petit autel dédié à saint Martial et l'autel majeur sous l'invocation de Notre-Dame.

L'existence de l'autel de Saint-Martial est prouvée par plusieurs titres anciens. Les chanoines et les prêtres hebdomadiers avaient seuls le droit d'y célébrer la messe. En 1392, certains prêtres s'étant permis d'y placer une image de sainte Cécile, le chapitre ordonna qu'elle fût enlevée. L'ordonnance est motivée sur ce qu'il ne convenait pas qu'il y eût dans le chœur d'autres images et d'autres lampes que celles de Notre-Dame et de saint Martial (1). En 1426, le chapitre s'engage à célébrer

(1) Le 10 mai 1392, le bedeau, *bedellus*, de l'église de Rodez, publia à haute voix, au milieu du chœur, que de cette heure en avant, « nullus presbiter cujuscumque status et condicionis existeret, nisi esset hebdomadarius aut canonicus vel in antea major, auderet, atemptaret, presumeret ab illa hora in antea celebrare in *altare beati Marcialis* ecclesie prelibate nisi vocatus, subdelegatus per hebdomadarios aut per unum eorumdem pro missis cum nota ordinariis celebrandis ut antiquitus extiterat observatum et ordinatum, et dictam ordinationem, inhibitionem et statu-

douze obits pour le maréchal de Sévérac à l'autel de Saint-Martial, près de l'autel majeur, *ad altare Sancti Marcialis situm propre altare majus ejusdem ecclesiæ*. En 1649, le pape Innocent X transféra le privilége de l'autel du Saint-Soulier à celui de Saint-Martial, situé dans le chœur. Ce petit autel s'élevait à l'extrémité du rond-point dans l'axe de l'église et touchait les piliers comme l'autel de Saint-Guillaume à la cathédrale de Bourges et comme celui de Saint-Vaast à l'ancienne cathédrale d'Arras. Il y avait un autel semblable à la cathédrale d'Alby (1). Nous savons que la destination du petit autel de derrière dans toutes les églises était, en général, de recevoir les reliquaires, et de servir en quelque sorte de trésor. A Rodez, par exception, les reliquaires furent toujours conservés dans un local particulier en dehors du chœur.

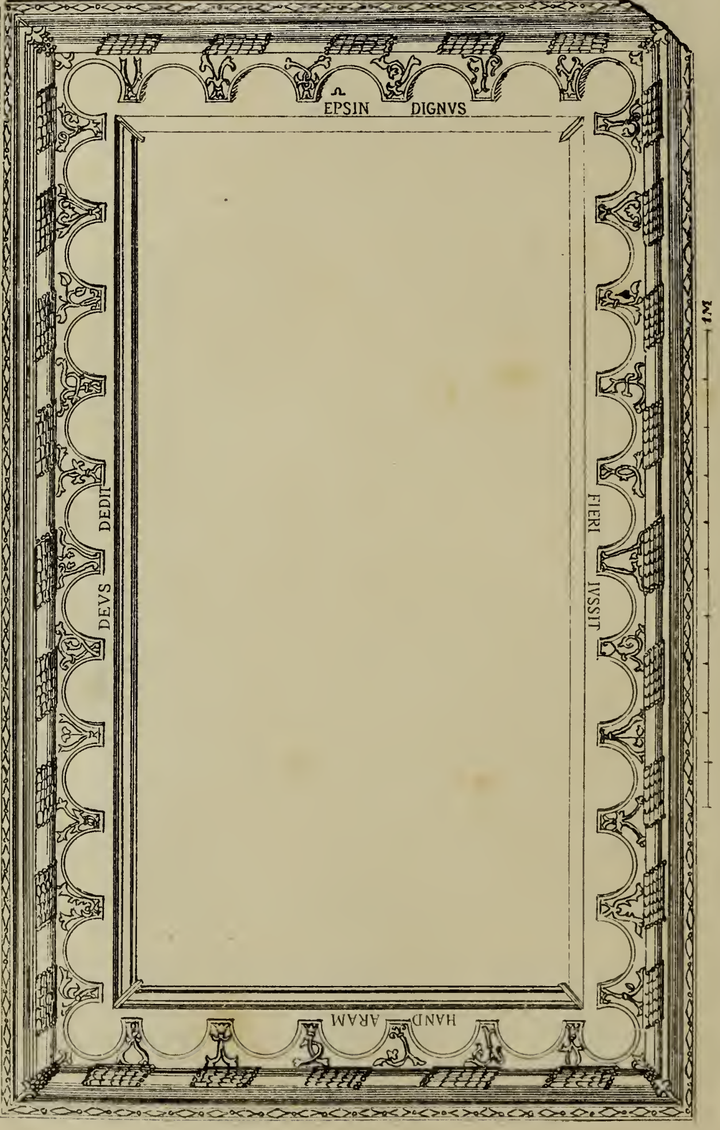
Le maître-autel venait après celui de Saint-Martial. Il était placé sous la clef absidale. Sa forme a subi quelques variations dans la suite des âges.

L'autel de l'ancienne cathédrale consistait en une table de marbre blanc supportée par quatre colonnettes. Cette table existe encore ; elle est attachée au mur, dans la chapelle du Sacré-Cœur, au-dessus du tombeau de G. de Cantobre ; elle a 2m,40 de long sur 1m,30 de large ; elle est creusée en forme de plateau, à neuf centimètres de

tum dicti venerabiles domini de capitulo prelibato voluerunt hic scribi ad rei memoriam per in perpetuum duraturum. Item jusserunt dicti venerabiles domini de capitulo procuratori fabrice ut amoveret quamdam ymaginem beate Cecilie quam aliqui dominorum fecerant mitti in dicto altari Beati Marcialis et eam poneret in quadam decenti capella, quod non erat conveniens, quod nulla altera ymago neque lampas maneret intra chorum predictum, nisi *tantum Beate Marie et Beati Marcialis*, ut in exordio ecclesie fuerat ordinatum et observatum. » *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez. *Ordo officiorum*, f° 19, v°.

(1) Voir dans le *Bulletin monumental*, vol. XL, p. 124, un intéressant mémoire sur la cathédrale d'Alby, par le baron de Rivières.

Fig. 18.



profondeur. La bordure offre entre autres ornements un rang de petits arcs en plein cintre bien sculptés (1). Sur la bordure on lit l'inscription suivante, divisée en quatre parties de deux mots chacune :

Deusdedit
episcopus indignus
fieri jussit
hanc aram.

Au XVIIe siècle, les prêtres qui desservaient la chapelle de Gilbert de Cantobre firent peindre sur le milieu de la table le mystère de l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Notre-Dame porte l'enfant Jésus sur les bras ; deux anges s'inclinent tenant un lis à la main. Dans l'intérieur de la bordure sont écrits les mots et la date qui suivent :

Capellani de Cantobrio
Hanc aram depingendam curarunt. 1662.

On trouve au musée de Rodez quatre belles colonnettes qui semblent avoir fait partie de l'autel et qui lui servaient de supports.

Maintenant, à quelle époque remonte cet autel ? Question difficile à résoudre. Nos historiens locaux indiquent le VIe siècle en s'appuyant uniquement sur le texte d'une pancarte que nous reproduisons *in extenso* dans les pièces justificatives. Mais ce texte tout affirmatif qu'il soit, ne peut pas être regardé comme un témoignage irrécu-

(1) Les ornements de la bordure rappellent certains détails du reliquaire du pape Pascal II, dans le trésor de Conques. Ce reliquaire date du XIIe siècle.

sable (1). L'autel est ancien et peut dater des xe ou xie siècles, voilà ce que tous les archéologues qui l'ont vu s'accordent à dire. Il faut remarquer que les données historiques concordent avec ce jugement. Trois évêques du nom de Deusdedit ont gouverné l'église de Rodez pendant le xe siècle (2). L'autel est probablement dû à l'un de ces évêques, et nous ne serions pas étonné qu'il marquât l'époque d'une reconstruction de la cathédrale inconnue des historiens. Nous avons dit plus haut qu'il était difficile d'admettre que la cathédrale de Saint-Dalmas eût subsisté depuis le commencement du vi^e^ siècle jusqu'à la fin du xiiie.

Une autre question reste à décider touchant cet autel. A-t-il servi dans la nouvelle cathédrale? Nous le croyons. Comment n'aurait-on pas utilisé un si beau meuble? Les titres sont muets sur ce point. En tous cas, l'emploi n'a duré que jusqu'au commencement du xvie siècle, car nous savons par une inscription qu'on lira plus bas, que François d'Estaing refit l'autel majeur. On l'a détruit en 1825 ; les débris de la table de pierre, longtemps relégués dans la cour du palais épiscopal, ont été recueillis dans le musée de l'Aveyron.

L'autel de François d'Estaing consistait en un massif de maçonnerie brute. La table de pierre qui le surmontait a 2^m^,14 de long sur 1^m^,14 de large. Il n'y a point d'ornementation à la surface. Les bords épais de 0^m^,27 sont taillés en biseau. Vers le milieu de la table,

(1) C'est pourtant sur ce seul texte, qui est loin d'être un document original, que nos historiens se basent pour affirmer l'existence de l'évêque Deusdedit Ier, au vi^e^ siècle.

(2) Voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IV, 5e série. l'excellent mémoire de M. G. Desjardins, ancien archiviste de l'Aveyron, sur la série des évêques de Rodez, aux ixe, x^e^ et xie siècles.

un trou carré long était creusé pour recevoir la pierre sacrée. Tout autour, entre deux moulures creuses, est gravée l'inscription suivante en grandes majuscules romaines :

R. IN XPO. P.D. FRACISCUS DE STANO EPS. RUTHENE ARA HAC SOLO QUOD CERNIS SUA ETIAM OPE ISTRUCTO INSITAM PIETISSIE REGIE CELORU DONODEDIT. M.V.XXV DE NATALIS ASSUMPTE VIRGINIS PERFECTO OPERE.

L'autel était trop simplement construit pour demeurer nu. On le revêtait chaque fois de parements spéciaux en harmonie avec les vêtements sacerdotaux du célébrant : parements fort riches souvent, en étoffe ou en cuir doré, représentant des scènes de l'histoire sainte et les armoiries des donateurs. Ils étaient montés sur chassis avec rouleau mobile de manière à pouvoir être changés facilement de couleur, suivant les fêtes. Cet usage des devants d'autel en étoffes de couleurs différentes, existait encore en 1849 dans l'ancienne église abbatiale de Conques.

L'autel majeur possédait un rétable d'argent (rétable mobile) sur lequel nous avons recueilli des détails très-curieux. Il fut donné à la cathédrale en 1465 par Guillaume de la Tour d'Oliergues, ancien évêque de Rodez et patriarche d'Antioche. C'est Hector Rayrome, orfèvre, *argentarius*, de la *cité* de Rodez qui en était l'auteur. Il pesait environ 132 marcs d'argent et coûta 51 écus. Il représentait l'Assomption de la très-sainte Vierge avec les douze apôtres (1). Cette indication prise dans la quit-

(1) Le 18 septembre 1465, Hector Rayrome, *argentarius civitatis Ruthenensis*, fit quittance au chapitre et à Guillaume de la Tour, ancien évêque de Rodez et patriarche d'Antioche, « de his omnibus in quibus teneri posset, quoquo modo, pro factura retabuli per ipsum operati et pausati

tance de l'orfèvre est assez obscure ; elle se complète par la description d'un rétable semblable que Guillaume de la Tour avait donné à la cathédrale de Clermont. « Au fond de l'autel, dit Jacques Audigier, historien d'Auvergne, s'élève une espèce d'armoire où sont renfermés les douze apôtres de vermeil, qui ont un pied et demi de haut ; au milieu est la Vierge montant au ciel, environnée de chérubins, ayant au-dessous, d'un côté, la figure de Guillaume de la Tour, patriarche d'Antioche, et de l'autre, celle de saint Jean l'Évangéliste. Cet ouvrage, commencé en 1453, est un don de Guillaume de la Tour, seigneur d'Oliergues, évêque de Rodez et patriarche d'Antioche, lequel en avait fait un semblable à l'église de Rodez dont il fut élu évêque en 1419 (1). »

Les rétables de Clermont et de Rodez sont du même donateur, de la même époque, et probablement du même artiste. Ils donnent une haute idée de l'état de l'orfévrerie à Rodez au XV[e] siècle, et du talent d'Hector Rayrome.

« A la cathédrale de Bourges, suivant M. de Girardot (2), la custode surmontait le rétable : elle était suspendue à une crosse et protégée par un ciel que soutenait une corde descendant de la voûte. » Il serait fort difficile de dire s'il en fut de même à la cathédrale de Rodez. Ce qu'il y a de sûr, d'après l'opinion des archéologues, c'est qu'aux XIII[e] et XIV[e] siècles, il n'y avait pas sur l'autel, pour

ad altare majus ecclesie cathedralis Ruthenensis et per ipsum dominum Patriarcham donati, ponderantis circa VI[xx] et XII marchas argenti in quo *est Ascensio Beate Marie cum XII apostolis* argenti et dictos dominos quittavit mediam summam quinquagenta unius scutorum ex resta dicte facture eidem debitorum et realiter in moneta currenti solutorum. » *Archives de l'Aveyron,* fonds de l'évêché de Rodez. Registre, f° 36.

(1) Audigier est cité dans la *Description de la cathédrale de Clermont,* par P. D. L.

(2) Voyez *Annales archéologiques,* t. IX, p. 89.

recevoir la sainte Hostie, de ces lourdes armoires qu'on appelle des tabernacles. « L'Eucharistie se conservait dans des vases faits, les uns en forme de colombe, les autres en forme de tour, qui étaient tantôt suspendus, tantôt renfermés dans des armoires placées à côté de l'autel dans la muraille. Ces deux modes de conservation étaient indifféremment usités (1). »

Le rétable d'argent décrit plus haut semble exclure la possibilité qu'il y ait eu au XV[e] siècle un tabernacle en forme d'armoire sur l'autel majeur (2). Mais au XVI[e], sous François d'Estaing, il y en avait un sur l'autel paroissial de la cathédrale (3); il y en avait même dans les autres églises du diocèse. C'était un usage presque général, et dans ses visites pastorales François d'Estaing s'attache à le faire prévaloir. Il veut que l'armoire de forme pyramidale soit placée sur un point culminant de l'autel, non à

(1) Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, VI, 166

(2) Pourquoi y aurait-il un tabernacle? Le Saint-Sacrement n'était pas conservé sur l'autel du chœur; on le plaçait, au XV[e] siècle, dans la chapelle du Saint-Soulier ou des reliques. Après les formalités de la visite de la cathédrale, par B. de Chalençon, en date du 10 mai 1466, le procès-verbal dit : *Quibus expletis prefatus dominus episcopus continuando suum visitationem, sequentibus dominis canonicis, pervenit ad sanctum Sabatonem ubi sacrum corpus Domini consuevit servare.* Il visita le ciboire qui renfermait le corps de Notre-Seigneur, et ensuite il regarda tous les reliquaires et joyaux de ladite église *qui ibidem in armario Sabatonis servantur. Archives de l'Aveyron,* tit. de l'évêché de Rodez. Registre. Cet usage était fort commun. Martène et Durand, religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans leur *Voyage littéraire*, citent plus de dix-huit autels majeurs, où, de leur temps (en 1717), il n'y avait encore aucun tabernacle.

(3) Cathédrale de Rodez, pénultième jour de novembre, 1505. *Ad altare parochiale ipse dominus accessit pro videndo corpus Domini quod visitavit, eumdem de armario et custodia exeundo.* L'évêque demanda ensuite au curé si l'autel de la paroisse était bien pourvu d'ornements : *Qui dixit quod non multum; attamen domini de capitulo ac consules ville tenebantur id facere. — Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché. Journal des visites pastorales de François d'Estaing.

côté et en dehors ; et pour que les fidèles distinguent mieux le lieu de la réserve eucharistique, il prescrit de faire représenter sur l'étoffe placée devant le tabernacle deux anges *affrontés* soutenant un calice surmonté d'une hostie (1).

Si les suspensions, en forme de tour ou de colombe, furent très-usitées en Rouergue pendant le moyen âge, elles ne l'étaient plus guère au XVI[e] siècle. On en trouve cependant un exemple curieux à la petite église de Saint-Michel de Cadamarans près d'Estaing. François d'Estaing dans sa visite pastorale (1524), mentionne une colombe

(1) Eglise de Saint-Amans de Rodez, dernier jour de novembre 1505 : Et accessit apud altare ipsius ecclesie ubi dum fuit *corpus Domini de armario exivit.* Ibid. *Visites pastorales de François d'Estaing.* — Eglise de Montjaux, 24 mai 1524 : Precepitque domino Johanni Borias presbitero et Johanni Ricard operariis dicte ecclesie quatenus *reservationem sacratissimi corporis Christi mutarent super altare*, et fieri facerent *unam capsam amodo* (sic) *pignaculi pro ponendo dictam sacratissimam eucharistiam.* Ibid. — Eglise de Compreignac, 25 mai 1524. L'évêque ordonne aux deux *ouvriers* de l'église *quatenus fieri facerent unam capsam ligni ad modum pignaculi pro ponendo sacratissimam eucharistiam supra majus altare, et quod ante dictam reservationem apponi facerent unum pannum depictum duobus angelis, unum calicem cum hostia desuper tenentibus et etiam crucifixum supra dictum altare majus existentem amoverent et in alio loco condecenti ponerent.* Ibid. — Eglise de Saint-Germain, près Millau, pénultième jour de mai 1524. L'évêque ordonne de faire un tabernacle de bois, *quia custodia est ex lapide et reddit sacratissimam hostiam humidam.* Ibid. — Eglise de Prades d'Aubrac, 26 août 1524. Et precepit Petro de Lobrion et Anthonio Andree operariis dicte ecclesie *quatenus eucharistie fieri facerent armarium pulchrum et phaleratum admodum pro reservando corpus Christi in modum pinaculi, cuspidatum, et depictum ac deauratum; et illud in cornu altaris assignarent in loco alto quod ab hominibus videri possit. Et supra faciem ipsius armarii pannum apponant in quo depingantur duo angeli portantes calicem una cum hostia supra, adeoque ineuntes, possint cognoscere locum reservationis.* Supra vero faciem parietis depingi faciant in panno hystoriam baptismi Christi et claves cuspidatos in coopertura fontium affigi faciant. Et cruces jacentes super tumulos sculptas deleant ne conculcentur pedibus. Ibid

suspendue au-dessus de l'autel et où autrefois était renfermé le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On ne l'y conservait plus alors, parce que le *Dom* était trop pauvre pour entretenir une lumière devant le Saint-Sacrement.

Le *Dom* fit remarquer à l'évêque que cette colombe creuse, tournant en tous sens sous l'impulsion du vent, pourrait donner lieu à quelque superstition idolâtrique. Pour couper court à ce péril par trop imaginaire, François d'Estaing prescrivit au *Dom* d'enlever la colombe (1). Il ne restait plus alors que le moyen de faire sur l'autel un tabernacle-armoire comme partout ailleurs.

Quant au ciel qu'on dit avoir subsisté à la cathédrale de Bourges, il est certain que s'il n'y en avait pas à l'autel principal de la cathédrale de Rodez (2), ce que les textes ne permettent pas de dire, les *ciels* ou *surciels* étaient

(1) Visitatio ecclesie bodomie sive dompnate sancti Michaelis de Cadamarans. Ibidem ecclesia sive capella cum altari consecrato quod Dominus ipse visitavit. Campanella una, et in superficie altaris predicti una columba enea sive cuprea in qua olim, in ejus concavitate, condebatur corpus Christi; tamen nunc non conditur, pro eo quod idem dompnus cessavit a reservatione eucharistie tenenda, cum paupertate oppressus non posset tenere lumen suis expensis ante ipsàm reservationem. Et antiquitus, quedam bona mulier de Cadamarans solebat, caritate mota, intretenere (sic). Habet Dompnus parvam domum pro se. Et Dompnus asseruit domino, quod *ipsa concavata columba semper ad faciem venti vigentis faciem versus vertebat* (sic)..... Dominus precepit Dompno quatenus amoveret columbam vacuam ad evertendam ydolatriam (sic). — Dans cette petite église les reliques étaient en grand nombre. J'ai noté celles-ci : Reliquiarium unum fusteum in modum capse in quo sunt reliquie videlicet : unus capillus Beate Marie, de sepulchro et cruce Domini, Beate Marie Magdalenes (sic), Sanctorum Marcialis, Martini, Laurentii, Eustachii....... De presepio Domini, de petra super quam sedit Dominus, de ligno de porta aurea, de ligno quod Deus plantavit, de pallio in quo sancta Fides fuit involuta. Ibid.

(2) Dans le mémoire cité plus haut sur la cathédrale d'Alby, nous lisons ce curieux détail : « Il y a au-dessus du dit autel (1698), un grand dais suspendu à la voûte de l'église avec une chaisne de fer, qui couvre tout l'autel. Le dit dais est garny de pentes rouges de camelot ondé, fort vieux. »

parfaitement en usage dans le Rouergue, et ils existaient soit avec les custodes suspendues soit avec des tabernacles-armoires ; on les trouve même sur les autels des chapelles.

Dans son testament du 10 avril 1427, le chanoine Aimeric Gausserand lègue deux écus d'or à l'église de Cassagnes, *sive* de Gotrenx pour faire à la chapelle de Saint-Michel un surciel, *supracelum*, pareil à celui de la chapelle de Saint-Jacques (1). Le journal des visites pastorales, de l'évêque Bernardin de Corneillan en 1634, mentionne au grand autel de l'église de Grammond *ung tableau de sainct Jean-Baptiste au détrampé*, *un petit retable de bois avec surciel sans façon*, et à l'église de Trémouilles un *surciel peint* (2). En 1853, j'ai vu un surciel ou petit baldaquin à l'autel principal de l'église (ancienne abbatiale) de Silvanez.

Au milieu de l'autel s'élevait un crucifix, comme à Bourges, à Clermont et ailleurs. Cependant la présence de la croix sur l'autel n'était pas encore en Rouergue, au XVIe siècle, d'un usage général et obligatoire. Nous voyons que dans sa visite à l'église de Compreignac (1524), François d'Estaing prescrit d'enlever le crucifix de l'autel et de le placer dans un autre lieu convenable (3).

Les autres accessoires de l'autel sont indiqués dans un texte précieux que nous citerons. Le 17 septembre 1567, Jean Vedel, chanoine et official, fonde un quadruple obit

(1) Item lego amore Dei ecclesie de Cassaneis sive de Gotrenx, pro faciendo unum supracelum in capella sancti Michaelis sic et prout est in capella sancti Jacobi ejusdem ecclesie vel prout visum fuerit operariis ejusdem ecclesie, duo scuta auri semel. *Archives de l'Aveyron*. Fonds du chapitre de Rodez. Caisse de la fabrique, parchemin coté A. &.

(2) *Archives de l'Aveyron*. Registre des visites pastorales de Bernardin de Corneillan, folios 13 et 302.

(3) Voyez page 176 la note sur l'église de Compreignac.

à célébrer le premier vendredi après le dimanche de la Passion, tout le luminaire nécessaire pour la solennité de l'Assomption et autres fondations, au capital de 630 livres tournois. Sur le luminaire voici ce que l'acte dit :

« Secundement au jour de la feste et solempnité de l'Assomption de Nostre-Dame au moys d'aoust, comme estant patronne et chief d'autel en la dite esglise et la principalle festivité d'icelle, toute la lumière nécessaire au grand autel du dit cueur en la forme et manière, et tout ainsin qu'est accostumé estre faicts et alumés les jours han monseigneur l'evesque de Roudez faict l'office et celebre en pontisfical, c'est assavoir : *six cierges sur le dit grand autel, six aultres sur les six grands piliers qui sont à l'entour du dit autel, quatre au grand chandelier du milieu du dit cueur et dix-huit sur les petits chandeliers qui sont au devant du dit grand autel qui est en tout trente-quatre cierges cire ;* et que soient chascung du prix de troys cartons, qui puyssent durer touts alumés durant les premières et secondres vespres, matines et la grand'messe du dit jour de la solempnité. — Et s'il advenait que le dit évêque voulût faire l'office au dit jour de l'Assomption, et que le dit evesque étant tenu de faire et fournir le luminaire ce jour-là, le Chapitre ne voulût pas ce jour exécuter la dite fondation, que le cas advenant la dite lumière par lui ainsi fondée soit réservée et faite à l'autre prochaine fête de Notre-Dame ou toute autre que sera advisé par Messieurs du Chapitre (1). »

Nous connaissions déjà par le livre du P. Beau (*Vie de François d'Estaing*, 1656) les six grands piliers ou colonnes en laiton qui environnaient l'autel ; elles sont dues à la munificence de F. d'Estaing : il avait même fait « une

(1) *Archives de l'Aveyron.* Titres du chap. de Rodez. Registre dit *des Contrats*, f° 31.

fondation notable pour obliger à perpétuité un maître orfèvre de tenir toujours cet ouvrage net et en bon état ». Cette disposition se retrouve d'ailleurs dans toutes les cathédrales françaises. Sur chaque colonne se dressait un ange portant un chandelier pour le service des grandes fêtes et des messes solennelles.

Les dix-huit petits chandeliers placés au devant du grand autel reposaient sur la traverse de laiton qui fermait le sanctuaire. Cette traverse n'est autre chose que la poutre, *trabes* ou *tref* qu'on trouve partout, en bois dans les modestes églises (1), en bronze dans les riches cathédrales.

Le P. Beau la décrit ainsi : *une grande et haute balustrade de laiton avec divers rangs de piliers.* Elle s'appuyait d'un côté sur les deux colonnes les plus éloignées de l'autel, et de l'autre sur le chambranle des portes du chœur, et peut-être, comme le dit l'abbé Magne, *le milieu venait s'arrondir devant l'autel en forme d'arcade pour supporter une croix.*

Le testament de Jean Vedel ne mentionne pas de couronnes ou *roues* de lumière suspendues à la voûte. Le grand chandelier du milieu du chœur pouvait, à la rigueur, y suppléer. Mais s'il n'y en avait pas au grand autel, il pouvait y en avoir aux autels secondaires. Plusieurs églises du diocèse en possédaient. En 1401, Pierre Peyrand lègue aux *roues* de la sainte Vierge et de saint Blaise de l'église

(1) La poutre surmontée d'un grand crucifix existe encore dans l'église romane de Saint-Laurent, de Salles-la-Source, près de Rodez. Je l'y ai vue au mois d'août 1866. C'est un exemple rare de conservation. On le doit surtout, à ce que Saint-Laurent n'est plus église paroissiale depuis le commencement de ce siècle. Le vandalisme n'a eu là ni l'occasion, ni le motif de se produire. Les trous symétriques que l'on voit, dans beaucoup d'églises, aux piliers de l'arc triomphal (l'arc qui sépare le chœur de la nef), servaient pour placer la poutre.

de Laissac, *rotis Beate Marie*, cinq quartes de froment et cinq quartes *annone* (1). En 1407, Guillemette Vidal de Marzials lègue à chacune des roues de l'église de Roquetaillade, cinq deniers tournois, à chaque cierge de la même église quatre deniers tournois, aux trois lampes de l'aumône un carton d'huile. En 1663, il est question de la *roue* de Notre-Dame dans l'église de Saint-Félix-de-Buzeins (2).

Au luminaire se rapporte ce qu'on *appelait l'office des quatre chandelles.* En 1438, il consistait à faire brûler jour et nuit devant le grand autel une chandelle en cire, deux le dimanche et les fêtes simples, quatre et une torche aux fêtes solennelles. Cette fonction avait été érigée en office (3); celui qui en était revêtu administrait les revenus de la fondation. C'est peut-être la même chose que *la chandelle de Notre-Dame* que je vois mentionnée dans une charte de 1259 et dans le testament de François d'Estaing (4).

(1) Item lego perpetuo rotis Beate Marie et Beati Blasii dicte ecclesie de Layssaco quinque cartas frumenti et quinque cartas annone. Testament de Pierre Peyranh. Parchemin original dans les *Archives* de la Mairie de Laissac. — Item legavit et ordinavit cuilibet rotarum ecclesie de Ruppetiza (Roquetaillade) quinque denarios turonenses, et cuilibet cereo dicte ecclesie quatuor denarios turonenses et tribus lampadibus eleemosine unum cartonem olei semel et insimul. Reg. not. de Cobisson, notaire de Roquetaillade, dans les minutes de Me Abric, notaire à Millau.

(2) *Annales archéologiques*, XIII, p. 182. Mémoire de M. l'abbé Bousquet, curé de Buzeins, sur le *Luminaire ecclésiastique.*

(3) 17 mai 1379. Collation de l'office des quatre chandelles. On y lit : « Officium candelarum ecclesie cathedralis Beate Marie civitatis Ruthenensis que in choro dicte ecclesie et ante altare Beate virginis Marie ad honorem omnipotentis Dei et ejus superne matris a temporibus antiquis citra consueverunt ardere. » *Archives de l'Aveyron*, Registre.

(4) Dans une vente faite le 6e jour des nones de juillet 1259, par Peironella Rinhagua de la *cieutat* de Rodez et Finas, sa fille, et D. de Carcuac, son gendre, à Raymonde Cortès, d'une maison située dans la *cité*,

Pour en avoir fini avec l'ameublement du chœur, il nous resterait à parler du lutrin. Celui de la cathédrale de Clermont était fort beau. « Rien n'est plus achevé, dit l'historien d'Auvergne, que les deux lions de bronze adossés au milieu du chœur, et qui soutiennent les livres à l'usage du chant. »

Le lutrin moderne de la cathédrale de Rodez ne mérite pas tant d'éloges; il est très-simplement construit en bois, sur le modèle, il me paraît, de la boiserie des stalles, sans relief et sans figures. Une description plus détaillée serait inutile.

Plusieurs évêques furent inhumés dans le chœur; ce sont : Raymond de Calmont, Pierre de Castelnau, François d'Estaing, Jacques, François et Bernardin de Corneillan, Paul-Louis-Philippe de Lusignen Lezay, et Gabriel de Voyer de Paulmy. Leurs tombeaux ne dépassaient pas le niveau du sol, et peut-être n'étaient-ils marqués que par une simple dalle de pierre ou de métal. François d'Estaing reposait suivant ses désirs au milieu du sanctuaire, *au mitan du presbytaire*, comme dit le P. Beau, en avant de la dernière marche de l'autel sous la clef absidale. Ses successeurs sont tous rangés à droite du côté de l'épître. La plaque en bronze du tombeau de François d'Estaing

on lit : « E sia saubut que la obra de ma dona sancta Maria a cadan e las dichas maios per almorna 1 dinier Rodanes a Nadal, e il candela de ma dona sancta Maria cadan a Nadal 1 d. Rodanes per almorna. » *Archives de l'Aveyron.* Fonds du chap. de Rodez. Caisse de la fabrique, parchemin original coté A. Q. — « Item veult mon dict seigneur estre donné aux quatre bassins de Rodès, c'est assavoyr de purgatoyre, de l'œuvre de sa dicte esglise, *de la chandelle Nostre-Dame* et du bassin de purgatoyre de sainct Amans, à chascun d'iceulx ung escu, et à tous les autres bassins de Rodès demy escu. » Testament de François d'Estaing, évêque de Rodez, du 23 mai 1529, pris par Jean Ambessi, notaire du lieu de Ceyrac, diocèse de Rodez.

représentait un évêque en habits pontificaux. Au-dessous des pieds était l'épitaphe suivante :

D. O. M.

Obiit, R. in Christo Pater Franciscus de Stanno episcopus Ruthenensis, omnium consensu, ob suas ingentes virtutes, electus olim a Magno Concilio regis senator. Et decretorum doctor Paviensis eximius. Vice-legatus in Franciâ et Avenione. Anno salutiferæ Incarnationis MDXXIX, kalendis novembris, quâ die est celebre festum Omnium Sanctorum. Qui ex nobilissimâ familiâ de Stanno, etiam Ruthenensi, pro meritis inenarrabilibus insignata et dotata stemmatibus et signis regiis, ortus. Vixit annos sexaginta novem, in episcopatu octo et viginti. In Christi pauperes liberalissimus, in religione Dei et cultu die ac nocte pientissimus, in instaurandis et noviter construendis sacris ac Deo dicatis templis, et aliis suæ Ecclesiæ ædibus magnificentissimus. In aservandis Ecclesiæ juribus omnium diligentissimus. Et qui neminem verbo aut opere unquam læsit, aut tristem à se discedere permisit. Stylum et leges fori, sive curiæ suæ in melius reformavit. Præclaras in Ecclesiâ suâ cum pro se, tum pro defunctis parentibus, domesticis et amicis, ordinationes summâ suâ impensâ fieri curavit. Suam diœcesim et plebem sibi commissam nunquàm deserens, summo omnium desiderio, cœlum, quantum piè credimus, petiit, suam plebem et suos ferventius et propius Domino Jesu, suæ pientissimæ Matri, Sanctis omnibus commendaturus. Faciat Dominus Jesus ut vota nostra in summam ejus gloriam, suæ immensæ majestati et ineffabili pietati accepta grata que sint. Amen.

CHAPITRE XIII

Autels et chapelles du pourtour du chœur (côté sud).

Chapelle de Saint-Artémon, martyr. Cette chapelle, la première du chœur vers le portail sud, a changé pour le moins trois fois de vocable depuis le xvᵉ siècle. Dans le bail à prix fait de la dernière travée du chœur du 17 mars 1462 (n. st.), elle est désignée sous le titre de *Sant Stirpi* (1) (Saint-Eutrope ?). Quelques années plus tard elle fut concédée par le chapitre à noble George Vigouroux, de Rodez, qui la décora d'une sculpture représentant l'Annonciation de la très-sainte Vierge. Les figures ont péri sous le marteau révolutionnaire, mais le contre-rétable en pierre qui les abritait subsiste encore. Il est creusé dans le mur en forme de niche, et se termine par un arc en accolade couronné d'un fleuron. Deux aiguilles feuillagées l'accompagnent. Au-dessous du rétable deux écussons portent les armoiries et le chiffre combinés de George Vigouroux : croix à haute tige,

(1) Cela n'expliquerait-il pas le personnage sculpté sur la clef de voûte, lequel figure un prêtre avec la tunique et la longue et large chasuble du moyen âge?

plantée sur un trait horizontal qui relie ensemble les lettres G et V. Le même écusson est encore reproduit deux fois au bas du rétable.

George Vigouroux par son testament du 10 mars 1480 (n. st.) demande à être inhumé dans la chapelle de l'Annonciation de la très-sainte Vierge (1), et il y fonde un service de messes. Elle devint, par la suite, un lieu de sépulture commun pour tous les membres de la famille de Vigouroux, lorsqu'ils mouraient à Rodez; s'il leur arrivait de mourir au château de Barry, ils étaient enterrés dans la chapelle de Saint-Antoine de l'église de Fraissinhes.

La chapelle de l'Annonciation était abandonnée depuis longues années, et servait de décharge pour les vieux meubles de l'église. Mgr Giraud, évêque de Rodez, après l'avoir restaurée convenablement, y déposa en grande pompe, le 7 août 1833, les reliques de saint Artémon, martyr, envoyées de Rome par le pape Grégoire XVI. La châsse en bois doré est placée sous l'arcade du rétable. L'ancien autel devait être en pierre; le nouveau est de plâtre avec les ornements contournés du style flamboyant. Les panneaux furent moulés sur le tombeau de pierre existant dans le tympan du portail sud.

Le vitrail, qui garnit la fenêtre, représente les principaux épisodes de la translation des reliques de saint

(1) Volo et ordino quod dum et quando anima mea egressa fuerit a corpore meo, casu quo decederim in villa Ruthene aut infra viginti leucas prope, quod corpus meum adportetur et sepeliatur in ecclesia cathedrali Beate Marie civitatis Ruthene et in capella per dominos de capitulo michi tradita, et de Annunciatione Beate Virginis Marie per me decorata. Testament de George de Vigouroux, parmi les titres de sa famille, aux *Archives départementales de l'Aveyron*.

Artémon. On le doit à M. Thevenot, peintre-verrier, de Clermont-Ferrand.

Chapelle de Sainte-Anne. Le patron primitif de cette chapelle paraît avoir été saint Jean-Baptiste. Divers textes du XIVe siècle mentionnent une chapelle de ce nom à la cathédrale. Un article des comptes de l'œuvre de 1459-1460 va nous apprendre où elle était située. Le 18 octobre, il fut payé à Jean Boscayrol, charpentier, la somme de quatre sols six deniers tournois pour réparer la toiture provisoire, parce que l'eau entrait dans l'église par le pilier *rond*, entre la chapelle de Tous les Saints et celle de Saint-Jean-Baptiste, *eo quod aqua decendens* (sic) *per dictam tegulatam intrabat* [*in*] *eclesiam per LO PIALA REDON inter capellam Omnium Sanctorum et capellam Sancti Johannis Baptiste* (1). Or, précisément, la chapelle dont nous nous occupons touche au seul pilier *rond* qui soit dans la cathédrale.

La clef de la voûte porte un agneau traversé d'une croix ; c'est l'agneau rédempteur, l'agneau de saint Jean-Baptiste ; il figure aussi sur le contre-scel du chapitre de Rodez au XIVe siècle.

Le culte du saint Précurseur était très-florissant à la cathédrale pendant le moyen âge. La veille de sa fête on chantait les matines au chœur, et le jour de la fête, les chanoines revêtus de chapes allaient en procession à son autel. Il y avait même une confrérie de Saint-Jean-Baptiste ; le 5 juillet 1529, François d'Estaing confirma ses anciens statuts et lui accorda quarante jours d'indulgence.

Vers la fin du XVIIe siècle, la chapelle de Saint-Jean-

(1) Voyez ces comptes publiés à l'Appendice, n° VIII.

Baptiste perdit son antique vocable. Suivant M. de Barrau, l'évêque Louis-Philippe de Lusignen la dédia à Sainte-Trojécie.

En 1863, cette chapelle prit le nom de Sainte-Anne. Ce fut l'occasion de renouveler tout le mobilier. Il y a maintenant un autel neuf en marbre, un splendide confessionnal dans le genre gothique. Le tableau sur toile représente sainte Anne, montrant à lire à sa petite fille la très-sainte Vierge. M. Castanier, peintre de Rodez, en est l'auteur. Que dire de l'autre grand tableau sur toile existant dans la même chapelle? Il représente la guérison de Tobie. Nous ne connaissons pas le nom de l'artiste qui l'a peint. Mais ce devait, à coup sûr, être un artiste de talent. Les deux personnages dont se compose la scène sont rendus avec une noblesse d'attitude et une vivacité de couleur tout-à-fait remarquables. La position qu'il occupe sous la fenêtre et à contre-jour, et presque dans l'obscurité, ne le favorise pas. Il mériterait d'être plus convenablement placé.

Il y eut jadis, sinon une chapelle, du moins un autel de Sainte-Anne à la cathédrale. En 1492, on trouve la collation d'une chapellenie fondée à l'autel de Sainte-Anne, par Aimeric de Capdenac, chanoine. Dans une collation de la même chapellenie faite en 1484, on voit qu'elle était unie avec celle de Saint-Gabriel, fondée par Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie et administrateur de l'évêché de Rodez ; elles avaient même chapelain et même autel. Cet autel était situé dans la chapelle de Saint-Joseph.

Chapelle de Sainte-Ursule aujourd'hui de *Sainte-Catherine*. Nous n'avons rien à dire sur cette chapelle, sinon qu'aux XIVe et XVe siècles elle était dédiée à Tous les Saints.

On ignore à quelle époque elle reçut le titre de Sainte-Ursule.

Une pierre carrée encastrée dans le mur à gauche, porte l'inscription suivante en caractères gothiques :

OBIIT : VEN : VIR :
DUS : G : DE MOTE-AL
TO : CANONIC9 RUTHEN :
SEMIDA : DIE : APRIL :
II : ANNO DM : MCCC :
XVIII (1).

Chapelle de Saint-Antoine, abbé. Ce vocable est fort ancien ; on le trouve mentionné dans un rituel du XIVe siècle. Citons le passage : *Item in festo beati Antonii abbatis et confessoris fiat processio cum capis per ecclesiam et ad ejus capellam et nihil portetur* (2).

Chapelle de Saint-Raphaël. Cette chapelle était primitivement sous l'invocation de saint Martin. Elle doit le nom de Saint-Raphaël à Aymeric de Mercato, archidiacre de Saint-Antonin, au commencement du XVe siècle. Cet archidiacre avait une grande dévotion pour le saint Archange ; il obtint du chapitre que son image serait placée dans la chapelle de Saint-Martin (3), et qu'on en

(1) En 1286, un Geraldus de *Monte Alto*, était chanoine de Rodez.

(2) Voyez ce *Rituel* à l'Appendice, n° XVI.

(3) Venerabilis et circumspectus vir dominus Aymericus de Mercato decretorum doctor, archidiaconus sancti Antonini in ecclesia Ruthenensi, attendens et considerans, ut dixit, quod venerabiles et circumspecti viri domini de capitulo ecclesie beate Marie predicte, ad ejus supplicationem, reliquerunt et assignaverunt sibi locum in ecclesia predicta, videlicet in capella vocata beati Martini, pro situando ymaginem beatissimi Raphaelis, ex devocione singulari quam habet in dicto beatissimo archangelo Raphaeli, ad cujus laudem et honorem dixit fecisse et fieri procurasse caternum..... *Archives de l'Aveyron.* Titres du chapitre de Rodez, Registre.

ferait la fête solennelle le lendemain de la Saint-Martial. Par acte du 2 juillet 1404, il fonde une *pitance* à distribuer à perpétuité ce jour-là après la messe. Il affecte au paiement de cette distribution la moitié des rentes et fruits qu'il avait sur le *mas* d'Orsival, paroisse de Firmi.

Aymeric de Mercato, par son testament du 5 janvier 1406 (n. st.), choisit sa sépulture dans la chapelle des saints Martin et Raphaël, et il y fonde une chapellenie (1).

La chapelle de Saint-Raphaël est aujourd'hui une sacristie supplémentaire pour les enfants de chœur.

Chapelle de Saint-Joseph. Jean de Cardaillac, patriarche d'Alexandrie et administrateur de l'évêché de Rodez, fit décorer cette chapelle et la dédia aux saints archanges Michel et Gabriel. Par acte du 7 mars 1378 (n. st.), il fonde deux chapellenies, un anniversaire et une *pitance*, pour le jour de la fête des patrons de la chapelle (2). Il avait obtenu du pape Grégoire XI (3) l'autorisation de doter toutes ces fondations, avec des biens pris dans la mense épiscopale, savoir 30 livres tournois de rente annuelle sur la boucherie (4) de la ville de Saint-Antonin et la seigneurie à haute justice de Vabres près de Rodez.

(1) *Archives de l'Aveyron.* Tit. du chap. Caisse des chapellenies, parchemin coté lettre F.

(2) *Archives de l'Aveyron.* Parchemin coté L. Le joli sceau de Jean de Cardaillac est suspendu à la pièce.

(3) La bulle est datée d'Avignon, le 13 des ides d'août, cinquième année de son pontificat. V. titres du chap. de Rodez, caisse des bulles, parchemin coté lettre T.

(4) Cette rente acquise par Jean de Cardaillac, en 1378, des consuls de la ville de Saint-Antonin, leur fut revendue en 1611, pour la somme de 1850 livres tournois. *Archives de l'Aveyron.* Titres concernant la rente sur la boucherie de Saint-Antonin.

Sur le vitrail de la chapelle on distingue les armoiries de Jean de Cardaillac : *de gueules, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or, à l'orle de treize besans d'argent.*

Nous signalerons l'inscription placée sur le mur à gauche. Les lettres gothiques sont gravées en creux sur le haut d'une pierre ayant la forme d'un écusson. Dans l'autre partie de l'écu est figurée la harpe de la maison d'Arpajon.

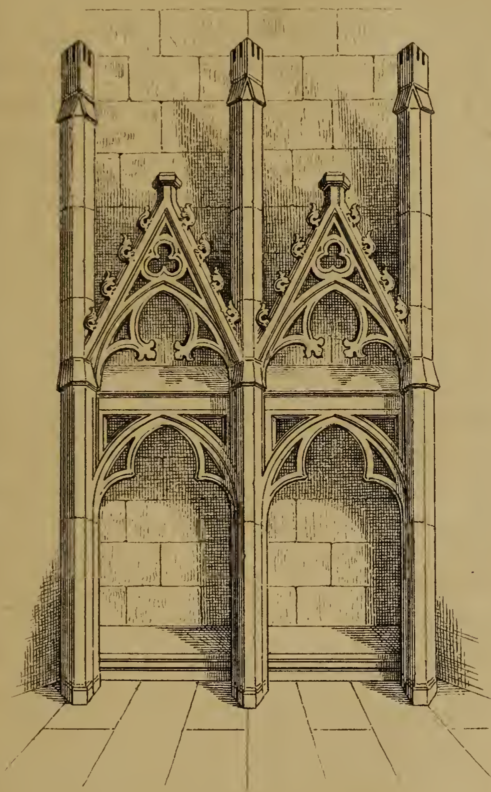
Voici la teneur de l'inscription :

> † : HIC : JACET $\overline{\text{DNS}}$ BENGUARI^9 :
> : DE ARPAGONE : $\overline{\text{CAOIC}}$: RVTH :
> : $\overline{\text{AIA}}$: EJ^9 : $\overline{\text{REQ}}$ ESCAT : I : PACE :
> : AMEN : †

Ce Berenger d'Arpajon qui n'est pas même cité dans la dernière notice généalogique sur la maison d'Arpajon, était cependant un personnage considérable à la fin du XIIIe siècle ; son nom paraît dans une foule d'actes. En 1297, Hugues d'Arpajon fonde l'abbaye dite de l'Arpajonie à Millau. L'acte est rédigé à Cardaillac près de Rodez, par Guillaume *de Podio*, notaire public de la *cité* et de l'évêché de Rodez. Les témoins s'appellent Pierre de Scoraille, archidiacre, Jean Labacalaria, Bérenger d'Arpajon, frère du fondateur de l'Arpajonie, Aldebert de Pierrefort, chanoines (1).

En 1285, Berenger d'Arpajon donna au chapitre la dîme et les autres rentes qu'il percevait dans divers villages de la paroisse de Saint-Georges-de-Camboulas pour accroître

(1) Voyez une copie authentique de cet acte dans les Archives de l'église paroissiale de Notre-Dame-de-L'Espinasse, à Millau.



Tombeau sans nom dans la chapelle de S.t Laurent.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE, DOLBEAU, à ANGERS.

l'aumône générale, vulgairement dite *la Pièce,* distribuée aux pauvres de Rodez tous les jours du Carême, et en 1668 réunie à l'hôpital général (1). On lit dans *le Pouillé* des bénéfices du diocèse de Rodez, qu'en 1299, Bérenger d'Arpajon avait fondé une chapellenie à la cathédrale, et qu'il la dota de maisons et de jardins situés à la rue Neuve.

Chapelle de Saint-Laurent, martyr. De toutes les chapelles de la cathédrale c'est peut-être la seule qui n'ait jamais changé de vocable. Dès le XIVe siècle, on la trouve dédiée, comme aujourd'hui, à l'illustre martyr saint Laurent. En 1411, Arquet de Larche, peintre-verrier, d'origine italienne, peignit les murs de cette chapelle et décora ses fenêtres de verrières. Ce travail lui fut payé 300 livres tournois. Nous voyons dans les comptes de la fabrique que ces mêmes verrières furent réparées par un autre peintre du nom de Guillaume Albaret, en 1460 (2).

Cette chapelle renferme deux tombeaux apparents. L'un, celui du côté gauche, a la forme d'un simple sarcophage en pierre sans aucun ornement, plus rétréci aux pieds qu'à la tête, muni d'un couvercle à deux pentes. Le sarcophage est élevé de plus d'un mètre au-dessus du niveau du sol. Il touche d'un côté à la muraille, et de l'autre il est soutenu par deux arcs trilobés qui s'appuient sur trois petits piliers espacés. Les arcs trilobés se répètent au-dessus du tombeau, et ils sont couronnés chacun par un fronton triangulaire découpé d'un quatrefeuille au centre, avec crochets sur les rampants et fleuron au sommet. L'ensemble de ce

(1) *Archives de l'Aveyron*. Fonds du chap. de Rodez. Titres concernant l'aumône générale dite la *Pièce*.

(2) Pour de plus amples détails sur Arquet de Larche et Guillaume Albaret, voyez plus loin nos documents sur les anciens artistes du Rouergue.

petit monument n'est pas dépourvu d'élégance. Comme il ne porte ni inscription ni armoiries, on ne sait à quel personnage l'attribuer. Le style de ses moulures annoncerait le xve siècle.

L'autre tombeau est placé contre le mur à droite de l'autel. Ses formes sont rectangulaires ; une épaisse table de pierre le recouvre. De cette table se détache en fort relief la statue couchée du défunt. Il est vêtu d'une aube ou tunique descendant jusqu'aux pieds. Par-dessus la tunique est un long manteau avec collet rabattu ; une agrafe le rattache sur le devant. Les mains se croisent sur la poitrine ; la tête coiffée de l'aumusse repose sur un coussin; les pieds s'appuient sur un lion accroupi, ils sont chaussés avec des souliers très-pointus.

Quel est le personnage qui repose dans ce tombeau? Ce ne peut être qu'un chanoine, l'aumusse l'indique assez; mais son nom est très-incertain. Suivant nos conjectures, il s'appelait Jean de Via, et il était fils de noble Pierre de Via, chevalier, seigneur de Villemur et de la baronnie de Calvinet. Ces conjectures ne sont pas tout à fait gratuites : elles s'appuient sur le testament même de Jean de Via fait, le 22 août 1348, au château de Calvinet (Cantal). En voici les principales dispositions. Jean de Via dit : « Si je meurs après avoir pris l'habit canonial, *si continguat me mori ut canonicum et extando canonicum ecclesie kathedralis Beate Virginis Marie civitatis Ruthenensis*, je veux que mon corps soit enterré à la chapelle Saint-Laurent de la cathédrale de Rodez. Si, au contraire, je meurs sans avoir pris l'habit canonial, je choisis ma sépulture dans le couvent des Frères Prêcheurs de Cahors, au tombeau de mon père. » Il fonde ensuite quatre chapellenies dotées de 15 livres tournois, à prendre sur les revenus patrimoniaux qu'il possède aux lieux de Rignac,

Serres, Salles-Courbatiers et Livinhac. Elles seront desservies à la cathédrale de Rodez, s'il meurt avec l'habit de chanoine, sinon dans l'église où il aura sa sépulture (1).

La première des conditions marquées dans le testament se réalisa. Jean de Via qui n'était qu'un simple laïque revêtit à ses derniers instants l'habit des chanoines de Rodez, et suivant ses désirs, il fut enterré dans la chapelle de Saint-Laurent. Ce qui le prouverait, c'est d'abord que le service des quatre chapellenies qu'il avait fondées se faisait autrefois à la cathédrale et dans la chapelle de Saint-Laurent, et en second lieu, c'est la présence de ses armoiries sur le vitrail de cette chapelle : *écartelées au* 1 *et* 4 *d'argent au lion d'azur, au* 2 *et* 3 *à deux fasces crénelées de gueules.*

Si maintenant l'on réfléchit que Jean de Via était un grand et riche seigneur, qu'il s'était montré le bienfaiteur de la cathédrale, en y établissant quatre chapellenies bien dotées, qu'il avait fait d'autres legs importants, on ne s'étonnera pas qu'il ait joui de l'honneur d'un tombeau apparent dans la cathédrale ; honneur toujours fort apprécié au moyen âge parce qu'on ne l'accordait qu'à de véritables notabilités.

(1) *Archives de l'Aveyron*. Fonds du chap. de Rodez. Caisse des chapellenies, parchemin coté lettre H.

CHAPITRE XIV

Autels et chapelles du pourtour du chœur (côté nord).

Chapelle du Sacré-Cœur. Elle occupe le point extrême du chevet dans l'axe de l'église. Son vocable actuel ne date que d'une trentaine d'années. On l'appelait auparavant la chapelle de Cantobre, parce que Gilbert de Cantobre, évêque de Rodez au XIVe siècle, y est enseveli. Nous lisons dans son testament du 27 novembre 1348 qu'il l'avait dédiée en l'honneur de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, de l'Incarnation de Notre-Sauveur et de saint Gabriel, archange (1). Certaines expressions donneraient à penser qu'il avait lui-même, pendant sa vie, fait élever le magnifique tombeau qui existe encore.

Son testament contient beaucoup d'autres dispositions : il fonde deux chapellenies, deux anniversaires, un hôpital à Rodez, dont le gouvernement appartiendrait aux

(1) Mihi que ac corpori meo eligo sepulturam, ubicumque me mori contingat, in predictâ cathedrali ecclesiâ ruthenensi et in predictâ capellâ meâ ibidem in honorem Annunciationis beatissime et gloriose Virginis Marie matris Dei et incarnationis salvatoris redemptoris nostri domini nostri Jhesu Christi et beati Gabrielis Archangeli annunciantis eam et omnem curiam superiorum, per me diu est dedicata, et quam complevi, consumpmari et ad hoc disponi et in eâ monumentum sepulture mee fieri feci. *Archives de l'Aveyron*, fonds de la chapellenie de Cantobre.

chapelains de ses chapellenies, deux *charités* à donner en pain, *dandas in pane*, le 1er juin et le 1er juillet de chaque année, etc. Le tout est doté de 150 livres tournois de rente. On y trouve un renseignement curieux pour la biographie de Gilbert de Cantobre ; il dit lui-même qu'il a fait profession de la vie régulière et monacale à l'abbaye de Saint-Papoul, qu'il a été abbé du monastère de Saint-Jean de Pina, diocèse d'Ostie, pendaut sept ans, de Saint-Victor de Marseille, pendant quatre ans et de Saint-Gilles, pendant quatre autres années.

Le tombeau de Gilbert de Cantobre est adossé contre le mur, à gauche de l'autel ; il a environ 3m,30 de longueur, 1m,16 de largeur et 1m,25 de hauteur. Sept arcatures ogivales décorent le soubassement : les première, quatrième, sixième et septième se composent de deux ogives géminées encadrées dans une plus grande ogive et surmontées d'une moulure circulaire, dans laquelle s'inscrit un élégant quatrefeuille ; les quatrième et cinquième arcatures sont des ogives simples ; tous les arcs portent sur des colonnettes ; leurs moulures sont rondes.

Au-dessus du tombeau paraît la statue couchée du défunt ; elle représente le prélat vêtu de tous ses ornements pontificaux, chasuble, aube, etc., etc. On remarquera surtout le manipule et l'étole droits dans toute leur longueur et la large et moelleuse chasuble que les bras font plisser en se relevant. La tête de l'évêque repose sur un coussin au-dessous d'un dais magnifiquement sculpté ; la mitre basse dont elle est coiffée n'offre que des broderies du genre architectural telles que des arcades subtrilobées, des trèfles, des cercles remplis de quatrefeuilles et des rosaces à six et à huit lobes. A la hauteur des épaules du mort, deux personnages aujourd'hui décapités, probablement deux anges agenouillés, veillent sur son

sommeil. Ses mains sont croisées sur la poitrine. La crosse est inclinée et maintenue par le bras droit ; le bout en est brisé. Les pieds de l'évêque s'appuient contre un lion.

Tous les détails de ce petit monument sont traités avec beaucoup de soin et de finesse.

Une inscription en lettres gothiques est gravée sur la tranche de la table ; à cause des fractures de la pierre on n'en peut lire que les mots qui suivent en dehors des crochets :

[HIC : JACET :] DNS : GUIRBERTꝰ : BONE : MEMORIE : EPS : RUTHEN : ET : OBIIT : DIE : XII : MARTII : ANNO : DNI : [M : CCC : XXXXIX :] CUJ : AIA : REQ : IN [PACE : AMEN.]

Guillaume d'Ortolan, évêque de Rodez, fut enterré dans la chapelle de Cantobre. Ce fait est prouvé par un article des comptes de la *Cité* (1). En avant de la même chapelle, dans les bas-côtés, est inhumé l'évêque Gaston de Corn (1301). Il y a peu d'années, on voyait encore la pierre tombale sur laquelle sa figure était gravée au trait, avec une inscription sur les bords et deux cors de chasse, armoiries parlantes de sa famille.

Vitrail nouveau très-remarquable à la grande fenêtre du milieu. Il vient de la manufacture de vitraux de Rodez. Deux sujets sont représentés sur le vitrail : en bas la

(1) Item lan M.IIII.XVII. e lo XXIII del mes daost, mori lo reveren payre Mossenhor Guilhem Ortolà avesque de Rodez loqual fonc cebelit en la glieya de Nostra Dona en la capela de Quantobre ; en la qual sobultura fon gitat per los senhors cossols sobre lo corps 1 drap daur lo qual nos prestet Mossenhor Peyre Brengas sagresta. Item plus XII torchas de cera que foro presas de Johan Quambolas, las quals pesavo XXV lieuras e mieja ; à for la lieura de la cera obrada de III s. monto III l. XVI s. VI d. *Hôtel-de-Ville de Rodez*, compte de dépense de la *Cité*, années 1416-17, fº 16 vº

Cène, et dans le haut la bénédiction des petits enfants par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Chapelle de Notre-Dame des Indes. Pendant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle, cette chapelle a servi de trésor pour les reliques et les joyaux de l'église que l'on y conservait dans des armoires. Voilà pourquoi certains monuments l'appellent *le trésor* et encore *le Saint-Soulier* à cause de la fameuse relique de ce nom. Il y avait en même temps un autel dédié à sainte Marie-Madeleine, comme le prouve cet article d'un rituel du XIVe siècle : *Item in festo Beate Marie Magdalene fiat processio cum capis ad altare suum in thesaurario et per ecclesiam et nihil portetur.* Dans quelques actes anciens, par exemple, dans le testament de Raymond d'Aigrefeuille, elle est désignée sous le titre de chapelle de Pierrefort, sans doute parce que Aldebert de Pierrefort, *Petraforti*, chanoine ouvrier en 1320, en avait été le bienfaiteur et y était enseveli.

On y a aussi déposé le corps de Gaubert de Veyrac et d'Éblon de Saint-Exupère, son cousin, tous deux successivement archidiacres de Saint-Antonin, morts le premier en 1377 et le second en 1400.

Mais le mort le plus illustre qui repose sous les dalles de cette chapelle, c'est Raymond d'Aigrefeuille, évêque de Rodez. Son testament du 13 juillet 1361 porte qu'il veut être enseveli dans la chapelle dite de Pierrefort ; il ordonne qu'elle sera convenablement ornée et dédiée sous le vocable de Saint-Benoît. Il fonde deux chapellenies, et les dote de mille florins d'or. Parmi les objets précieux qu'il laisse à sa chapelle on remarque ceux-ci : un ciboire d'argent pour mettre les saintes hosties, un encensoir d'argent avec sa navette, deux reliquaires en forme de buste contenant les reliques des onze mille

vierges et deux coussins : *duo capita undecim millium virginum cum reliquiis que sunt intus et duo pulvinaria capelle*. Il lègue au chapitre cent sols tournois de rente pour que la fête de saint Benoît soit élevée au rite double ; aux Frères-Prêcheurs de Rodez, cinquante florins d'or pour la construction de leur église ; à Faydit d'Aigrefeuille, son successeur, un beau missel enluminé, *unum missale pulchrum quod eciam perfici feci et solemniter illuminari* (1).

Le tombeau de Raymond d'Aigrefeuille se voit encore dans la chapelle de Notre-Dame des Indes ; il est de la même forme que celui de Gilbert de Cantobre. Une statue couchée au-dessus du cercueil, représente le défunt avec tous ses habits pontificaux, la mitre sur la tête et la crosse appuyée contre le bras gauche. La mitre est un peu plus haute que celle de Gilbert de Cantobre ; ses broderies sont très-fines et d'un dessin très-compliqué. Le devant du tombeau n'offre pour toute ornementation que quatre moulures circulaires dans lesquelles est inscrit un écusson aux armes du défunt. L'écusson est surmonté de la mitre et accompagné d'un trilobe. Les armoiries de Raymond d'Aigrefreuille sont très-dégradées et presqu'illisibles ; il portait : *d'argent à trois étoiles d'or, deux et une, au chef de gueules à trois besants d'or, un et deux.*

De nos jours, cette chapelle avait repris son antique vocable de Sainte-Marie-Madeleine. Elle s'appelle maintenant Notre-Dame des Indes à cause du précieux tableau de ce nom, qu'on y plaça en 1853. Le tableau est une copie fidèle de l'image miraculeuse du Mexique dite la *Madone de Guadalupe*, objet d'un culte si extraordinaire

(1) Le testament de Raymond d'Aigrefeuille est dans un registre des *Arch. de l'Av.*, fonds de l'évêché de Rodez.

dans toutes les Indes. Un pieux missionnaire dominicain de Rodez, nommé le P. Lacoste, l'avait portée en 1683 dans son couvent. Elle y fut toujours honorée avec ferveur sous le titre de Notre-Dame des Indes. Il est merveilleux qu'après la destruction du couvent et malgré tant de désordres révolutionnaires, le tableau soit resté intact et soit passé sans encombre et sans dommage à l'église cathédrale (1).

Depuis cinq ou six ans les lampes allumées se multiplient dans les chapelles devant l'autel de la sainte Vierge et des saints. Nous en trouvons une à la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, deux à celle de Notre-Dame du Rosaire, une à la chapelle de Sainte-Anne. C'est un bon signe. Les fidèles montrent ainsi le besoin et la confiance qu'ils ont dans l'intercession des saints. Les chrétiens du moyen âge pensaient de même. En 1298, Pétronille Fuaga, épouse de......., portier de l'évêque de Rodez, donne et assigne pour l'entretien de la lampe qui brûle devant les reliques *in thesaurario ecclesie Beate Marie Ruthenensis in honorem Beate Marie Virginis et Omnium Sanctorum quorum reliquie ibidem requiescunt*, la rente annuelle d'une hémine d'huile payable à la fête de saint André, apôtre (2).

Dans la chapelle du Trésor il y avait un bassin pour recevoir les offrandes des fidèles, *pecunias que ponuntur*

(1) Pour de plus longs détails, voir la brochure intitulée : *Notre-Dame de Guadalupe ou des Indes, notice du tableau miraculeux de Notre-Dame des Indes qui se voit à Guadalupe au Mexique, de plusieurs copies de ce tableau, et en particulier de celle qui est conservée à Rodez, avec des prières pour une neuvaine et pour un triduo d'exercices. Deuxième édition*, 1858. *Ratery, imprimeur.*

(2) *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez. Registre de notaire, f° 22, coté n° 250.

in loco vulgariter vocato LO SOT *in capella ubi reliquie in dicta ecclesia consueverint custodiri* (1).

Le vitrail de la chapelle représente la scène la plus émouvante de l'histoire du tableau de Notre-Dame des Indes, c'est quand l'image miraculeuse de la madone se découvre sous le manteau de Diego à l'évêque de Mexico. Il a été fait en 1873. Il provient de la même manufacture que ceux du Sacré-Cœur et du patronage de saint Joseph.

Chapelle de Saint-François-Régis. C'est la chapelle qui portait, au commencement du XIVe siècle, le nom de Saint-Paul. L'histoire manuscrite des évêques de Rodez par Sicard dit, en parlant de Pierre de Pleine-Chassaigne : « Il mourut le 6 février de l'année 1318 ; son corps fut enterré dans la chapelle de Saint-Paul, près le Saint-Soulier, qui est aujourd'hui la sacristie ; mais son tombeau ne s'y peut voir depuis qu'on a haussé la dite chapelle. » M. Magne et M. de Barrau en ont conclu que la chapelle de Saint-Paul était la grande sacristie des chanoines et, en conséquence, c'est là qu'ils placent le tombeau de Pierre de Pleine-Chassaigne ; chose tout à fait impossible, puisque la sacristie du chapitre n'existait pas encore en 1318, et que le chocher, dont elle occupe le rez-de-chaussée, n'a été bâti qu'en 1385, soixante-sept ans après la mort de Pierre de Pleine-Chassaigne. Il faut donc chercher ailleurs le lieu de la sépulture de cet évêque ; et ce lieu ne peut être que la chapelle actuellement nommée de Saint-Régis.

Le texte que nous avons cité lui convient d'ailleurs parfaitement ; elle était, en effet, au XIVe siècle, voisine de la chapelle du Saint-Soulier ou des reliques ; elle a

(1) *Archives de l'Aveyron*, caisse des compositions, pièce T.

servi de sacristie supplémentaire pour le bas-chœur presque jusqu'à nos jours; le sol avait été exhaussé par un plancher qui cachait la tombe de l'évêque Pierre de Pleine-Chassaigne.

Nous ajouterons, par surcroît de preuve, que les armoiries de Pierre de Pleine-Chassaigne, *de gueules au sautoir d'argent*, existent encore sur un lambeau du vitrail.

Pierre de Pleine-Chassaigne avait fondé une chapellenie dans la chapelle de Saint-Paul. Par une étrange vicissitude, ses cendres ont été remuées; on l'a dépossédé de son tombeau, et le 10 avril 1855, nous avons vu mettre à sa place le corps de Mgr Jean-François Croizier, de vénérable mémoire. Par-dessus s'élève un splendide monument semblable à celui de Gilbert de Cantobre. Depuis plus de trois siècles aucun évêque de Rodez n'avait eu pareil honneur. On le doit à l'initiative de Mgr Delalle, son illustre successeur, et aux généreuses souscriptions du clergé! C'est un témoignage éclatant d'estime et de respect pour les vertus de Mgr Croizier. Un éminent artiste ruthénois, feu M. Ribier, s'est prêté à l'exécution du projet avec un entrain et un désintéressement rares dans notre temps. Son dévouement lui a porté bonheur. Le tombeau de Mgr Croizier est son chef-d'œuvre. On pourrait critiquer la forme trop moderne des ornements de l'évêque dans un tombeau en style moyen âge. Mais, à part ces défauts inséparables d'un programme obligé, que de choses à louer! quelle noblesse et quelle dignité expressive dans la tête du personnage, allongé comme sur un lit de parade! quel naturel dans la disposition des draperies! quelle délicatesse et quelle légèreté dans les broderies de la chasuble et de l'aube, dans l'ormentation du dais et du socle! « M. Ribier n'est

pas seulement un sculpteur habile, c'est un homme de tact et de cœur, qui a compris toutes les ressources de son sujet et qui a communiqué à la pierre le sentiment qui l'animait. » (G. Desjardins.) Si la vigueur et l'énergie lui manquent, comme dans plusieurs de ses autres ouvrages, il a la correction du dessin, le fini des détails, et une grâce exquise.

Mgr Delalle a voulu être enterré dans la même chapelle que son prédécesseur, en 1871. Le monument élevé sur sa tombe est l'œuvre de M. Mahoux, artiste ruthénois si connu et si apprécié des Aveyronnais.

Chapelle sans nom. Porte de la sacristie. Avant la construction de la tour du clocher, vers 1385, cette chapelle et la chapelle précédente servirent de sacristie pour les chanoines. Une grande armoire cache la porte qui les mettait jadis en communication. Après cette époque, on a porté la sacristie sous le clocher, et la chapelle contre laquelle la tour est adossée, n'a plus servi que de passage.

La chapelle resta longtemps dans sa forme primitive. La porte de la sacristie occupait le fond; elle était en ogive très-pointue et décorée de trois moulures toriques. On peut la voir encore derrière le placage en style renaissance. La transformation date des dernières années de François d'Estaing. Dans sa hauteur, la chapelle fut partagée en deux étages. La partie basse, ce que nous appellerions le rez-de-chaussée, a une voûte en plein cintre, ornée de cartouches carrés.

« Les pilastres qui supportent le cintre sont tout couverts de sculptures, telles que guirlandes, feuillages, arabesques, etc. Les moulures des chapiteaux, ornées avec encore plus de soin, se continuent dans l'intérieur de l'arcade, dont elles suivent tous les pourtours en guise de

corniche. — L'entablement est occupé dans toute sa largeur par neuf niches, séparées l'une de l'autre par un petit pilastre qui n'est ni grec ni gothique. La porte de la sacristie est ouverte au fond de l'arcade ; elle est carrée avec un tympan demi-circulaire ; deux pilastres aussi ornés que ceux de l'extérieur, supportent le cintre ; le linteau est remplacé par ces belles moulures des chapiteaux antérieurs qui se profilent sur toute la profondeur de l'arcade. Le tympan n'a que trois niches, aujourd'hui dépourvues de statues, comme presque toutes celles de la cathédrale. » (M. Magne.)

Ce portique est construit en pierre calcaire de la même nature que celle du jubé, du portail sud et de l'ancienne claire-voie du chœur : pierre tendre, trop tendre, et d'un grain trop fin. L'ornementation s'en ressent. Les moulures peu saillantes ont quelque chose de mou et d'indécis qui frappe les regards.

L'étage supérieur de la chapelle forme une sorte de chambre ou entresol dont la destination n'est pas bien connue. Il y a une belle cheminée de pierre. Voulut-on en faire au XVIe siècle la demeure ordinaire des gardiens de l'église? C'est douteux. Je crois, du moins, que là pouvaient être placées dans de grandes armoires, les archives du chapitre et peut-être la bibliothèque.

Une espèce de crenelage composé de trois merlons couronne le parapet de la tribune. Le merlon du milieu est décoré d'un écusson armorié. Les mutilations qu'il a subies, rendent les armoiries méconaissables. Ce sont peut-être les armes de François d'Estaing, si souvent reproduites dans la cathédrale de Rodez et sur le clocher. M. de Barrau y voit, au contraire, les armes parties de d'Armagnac et du chapitre.

Chapelle de Saint-Blaise. En 1405, Géraud Calhol, chanoine et archidiacre de Millau, obtint du chapitre que cette chapelle lui fût concédée pour sa sépulture. Dans son testament du 6 mai 1421, il exprime le désir d'y être enseveli, et il lègue une maison qu'il a près de l'église de Saint-Pierre-le-Doré pour augmenter les revenus de la chapelle de Saint-Blaise.

C'est aussi à la chapelle de Saint-Blaise que doivent se rapporter les dispositions contenues dans le testament d'Antoine de Farge, prévôt de Clermont et archidiacre de Conques, du 15 août 1471. Il veut que son corps soit d'abord enterré au pied du crucifix d'argent qu'il a fait faire entre le chœur et l'autel majeur, *ad pedem crucifixi argentei quem fieri feci inter chorum et altare majus dicte ecclesie*, et que plus tard lorsque la chapelle qu'il fait édifier sera terminée, il y soit transféré dans un tombeau non apparent, *in tumulo ibidem fiendo absque elevacione per meos executores et expensis heredis mei infrascripti.* Il ordonne que la chapelle sera couverte, clôturée et vitrée à ses dépens, *item volo et ordino quod dicta capella meis expensis cooperiatur decenter, rigietur* (*sic*) *et vitretur meis expensis*, et qu'avec la pierre qu'il a fait transporter près de la cathédrale, on élevera un bel autel en l'honneur de saint Blaise dont il possède d'insignes reliques, *de quo singulares habeo reliquias.* Il y fonde ensuite une chapellenie, pour le service de laquelle il lègue son calice d'argent du poids de deux marcs, ayant sur le pied ses armoiries en émail, *in cujus pede sunt in hermalhio arma mea de Fargia.* Il y a deux autres legs, l'un de cent écus d'or pour la construction de la cathédrale et l'autre de la même somme en faveur de son neveu Claude de Farge, chevalier, seigneur de la Farge. L'héritier principal est

son autre neveu Jean de Farge, prêtre chanoine de... (1).

Chapelle Saint-Bruno. Au-dessus de l'autel est un fort beau tableau représentant saint Bruno à genoux sur des nuages, au milieu de quelques figures d'anges. Il a deux mètres environ de haut sur un mètre trente centimètres de large. Il provient de l'ancienne chartreuse de Rodez. Un document publié dans l'Annuáire de l'Aveyron de 1852 l'attribue au peintre toulousain Despax (2).

La chapelle dont nous nous occupons était anciennement dédiée à sainte Catherine, vierge et martyre; il paraît qu'elle renfermait quelques ouvrages de sculpture dignes d'attention.

Voici comment en parle un homme d'esprit, le docteur Richard, dans un rapport qu'il fit après la Terreur à la Société populaire de Rodez sur les pertes occasionnées par le vandalisme révolutionnaire : il rappelle « la cha-
« pelle de Sainte-Catherine, la jolie figure de cette sainte
« savante, le superbe bas-relief où elle était représentée
« disputant avec les docteurs, la belle statue de saint
« Dominique faite par notre compatriote Cayron qui
« enrichit Rodez de ses talents et de ses dons. Ces chefs-
« d'œuvre sont en cendres » (3).

Jean Labacalerie, chanoine de Rodez, avait son tombeau dans cette chapelle comme le prouve l'inscription qu'on

(1) *Archives de l'Aveyron,* fonds de l'évêché de Rodez. Registre, f° 104.

(2) Ce document est intitulé : *Avis* des artistes choisis par la municipalité de Rodez sur les différents ouvrages d'art qui se trouvent dans les églises supprimées de la dite ville. Les artistes s'appelaient Antoine Ilibert, peintre et Théodore Candieu, architecte, 30 août 1791.

(3) Un extrait de ce rapport a été cité par M. de Barrau, dans la séance de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, du 23 juillet 1854.

lit sur le mur à gauche de l'autel et dont voici le texte inédit :

† TVMVLVS : DNI : I
OHIS : LABACHAL
ERIE : CANONICI
HVIVS ECCE : QV
I

L'inscription s'arrête là. Ce Jean Labacalerie n'est pas inconnu dans les documents du XIV[e] siècle. Avant 1327, il avait fondé une chapellenie à la chapelle de Sainte-Catherine (1). Par lettres datées d'Avignon le 20 décembre 1321, Pierre de Castelnau qui déjà était évêque de Rodez, mais qui n'entra que plus tard dans sa ville épiscopale, nomma pour ses vicaires généraux Jean Labacalerie, chanoine, et André del Boschayro, qualifié *doctor decretorum*.

Chapelle de l'Adoration des Mages, anciennement de *Saint-Georges et de Saint-Christophe*. On lit sur le mur à gauche de l'autel une inscription funéraire ainsi conçue :

HIC : JACET : D9 : HECTOR : DE. TORENA :
QVI : OBIIT : VI : DIE : OCTOB : ANNO : DI
M : CCC : XXXVII : C. A. R. IN : PACE.

Hector de Torène n'était pas chanoine ni même prêtre comme le prétend M. de Barrau; tous les documents

(1) *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez. Caisse des chapellenies, pièce cotée Z, et caisse de la chapellenie de Sainte-Catherine, pièce cotée A.

anciens que nous avons consultés, lui donnent seulement la qualification de citoyen de Rodez, *civis Ruthenensis.* Par acte du lundi après l'octave de la Pentecôte 1316, il fonde une chapellenie dans la chapelle de Saint-Georges et de Saint-Christophe et il la dote de 15 livres rodanois assises sur un terrain qu'il possède à la rue de l'Embergue, *de comdamina sua seu territorio scito in carreriâ de Lanverga.* La présentation du chapelain devait lui appartenir pendant sa vie; et après lui à ses descendants. Par un autre acte du jour de la Conception de la sainte Vierge, 1318, il augmenta la dotation de sa chapellenie de cinq *muids* de vin, mesure de Compeyre, à prendre sur les quarts et censives qu'il avait dans la paroisse de Notre-Dame de Lumenson (mairie d'Aguessac), et au *mas* del Puech; il présenta pour desservir la chapellenie Guillaume de Torène, prêtre, son parent, qui fut confirmé par le chapitre (1).

On trouve deux autres fondations de chapellenies dans la même chapelle, l'une de Begon de Penavayre, chanoine, en 1347, l'autre de Pierre Bessière, marchand de Rodez, en 1485 (2).

Par son testament du 16 janvier 1526, Guy Bessière, menuisier, *lignifabri*, de la *cité* de Rodez, et hôtelier à l'enseigne de l'Escabelle, *hospitis intersigni de la Scabela*, demande à être enseveli *in corsario dicte ecclesie cathedralis ante capellam Sancti Georgii* (3).

En 1302, une confrérie de Saint-Georges était établie dans la cathédrale de Rodez (4).

(1) *Archives de l'Aveyron,* fonds de l'évêché de Rodez, liasse des chapellenies, cahier de parchemin, f° 258.

(2) *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez. Caisse des chapellenies, pièces cotées S et G.

(3) *Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. Registre, f° 177.

(4) *Archives de l'Aveyron*, fonds du chapitre de Rodez. Caisse des

Chapelle de Saint-Michel. Elle s'appela d'abord la chapelle du Saint-Esprit (1); plus tard, au XVIIe siècle, elle eut pour patron saint Michel Archange sans qu'on puisse dire ni la raison ni l'époque précise de ce changement. Aujourd'hui il n'y a point d'autel; c'est un lieu de décharge. En 1852, sans motif, on en a retiré les fonts baptismaux qu'elle renfermait, croyons-nous, depuis le XVIe siècle.

Nous trouvons dans cette chapelle une fort belle statue de la sainte Vierge remontant au XVIe siècle et un tombeau d'archidiacre.

La statue représente Notre-Dame portant Jésus sur le bras gauche ; l'enfant tient de la main gauche une colombe qui lui becquète le doigt et de la droite il caresse le visage de sa mère ; ils se regardent avec le plus doux sourire : leur figure a une expression de joie et de bonheur ineffables. Cette statue, de grandeur naturelle, était autrefois peinte, et les bords du manteau étaient ornés de pierres précieuses ; on distingue encore les trous nombreux où elles étaient enchâssées. Elle est en pierre calcaire et n'a subi que peu de dégradations. Il n'y a pas de statue meilleure dans la cathédrale sans excepter même la Vierge de M. Gayrard.

Le tombeau diffère peu de celui que nous avons décrit à la chapelle de Saint-Laurent et que nous avons attribué

priviléges. Acte curieux sur les obligations des membres de la confrérie de Saint-Georges.

(1) Testament de Jean Ducros, curé de Blausac, diocèse de Rodez, 28 mai 1411 : « Eligo sepulturam corpori meo quando anima mea ab ipso egressa fuerit ante capellam *Sancti Spiritus* ecclesie Beate Marie *civitatis* in tumulo ubi sepulta fuit domina mater mea, et volo et ordino quod ponatur per heredes et exequtores meos infrascriptos *una tumba lapidea* expensis mee exequtionis. » *Arch. de l'Aveyron,* caisse de Saint-Austremoine, titre coté R. — Voir aussi le bail à prix fait de la dernière travée du chœur.

à Jean de Via. La statue du mort porte absolument le même costume : tunique descendant jusqu'aux pieds, long manteau par-dessus ; la tête coiffée de l'aumusse, repose sur un coussin peu épais ; les pieds sont appuyés contre un lion. Point d'arcatures ; seulement les armoiries du défunt sont répétées deux fois sur le devant du tombeau ; elles se composent d'une simple bande sur un écu à la bordure crénelée. Sur le bord de la table on lit cette inscription en caractères gothiques :

HIC : IACET : VENERABILIS : VIR : DOMINVS
GVALHARDVS : DE CIRDALIACO : ARCHIDIACONVS :
. . . . ET CAN : RVTEN : QUI :
OBIIT : ANNO : DNI : M : CCC : LIX :
DIE : XI : MSIS : MAI : CVIVS : AIA :
REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN ✝.

Ce Gailhard de Cardaillac et non de Cirdaillac, comme l'appelle à tort notre inscription, avait fondé deux chapellenies dans la chapelle du Saint-Esprit, au revenu de vingt livres tournois. Il figure avec Bernard Hugues de Cardaillac, parmi les chanoines qui le 13 février 1349, approuvèrent les chapellenies fondées par Gilbert de Cantobre. Dans l'acte, son nom est écrit non pas *Cirdalhaco* mais *Cardalhaco*, comme celui de Bernard Hugues, que l'on sait positivement avoir été de la noble famille de Cardaillac-Varayre (1).

Les armes diffèrent autant que les noms. C'est un problème historique difficile à résoudre.

(1) *Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez. Registre, f° 13.

CHAPITRE XV

Cinq chapelles de la nef (côté sud).

Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste où des Trois Rois. Son premier vocable fut Saint-Jean l'Evangéliste ; elle portait aussi le nom des Trois-Rois à cause d'une belle sculpture représentant l'Adoration des mages qui n'existe plus. Le docteur Richard en parle avec enthousiasme dans son rapport à la Société populaire. Après avoir signalé la perte du magnifique bas-relief de la chapelle Sainte-Catherine et d'une remarquable statue de saint Dominique due au ciseau du ruthénois Cayron, il ajoute : « Mais nos regrets redoublent au souvenir de ces charmantes sculptures qui décoraient la chapelle vraiment démocratique où l'on voyait trois rois venir déposer leurs présents devant un tendre enfant couché dans une crèche.

« Tous les artistes admiraient la beauté de leurs coursiers, l'expression du respect sur des figures où le sentiment de la grandeur était fortement prononcé, l'empreinte de la divinité sur un enfant naissant dont le regard commandait l'amour, la tendre sollicitude de la plus belle des vierges qui semblait adorer son créateur en prodi-

guant ses soins à sa créature, et la tête chauve et ingénue de saint Joseph, glorieux des hommages des rois qui déposent leur couronne aux pieds de Dieu son enfant adoptif. Il ne reste aucun vestige de ces chefs-d'œuvre. Les figures mutilées qu'on voit encore à la chapelle du jardin des Olives ou au Saint-Sépulcre ne consoleront pas les amis des arts de cette perte. »

M. de Gaujal prétend, que Guillaume de la Tour évêque de Rodez a bâti la chapelle des Trois-Rois; c'est une erreur. Nous savons par un vieux mémoire latin, qu'elle fut construite en très grande partie, *pro majore parte*, avec les deniers légués à la fabrique par deux chanoines appelés Aymeric Gausserand (1) et Jean Vitalis. Cela explique pourquoi la clef de voûte porte deux écussons accolés; l'un

(1) On a le testament d'Aymeric Gausserand, du 10 avril 1467. Son héritier général est la fabrique de la cathédrale. Il y a des legs en faveur de Pierre et Jean Gausserand, ses neveux, fils de Raymond Gausserand, son frère, de Maralde, sa sœur, épouse d'Alric de Beaufort damoiseau. Pour l'augmentation des revenus d'une chapellenie fondée par Raymond Gausserand, dans l'église de la Vinzelle, il lègue une rente de dix setiers de blé *in quibus michi tenetur dominus de Triolo*. Le legs relatif à sa future chapellenie de la cathédrale offre de curieux détails sur les armes et le vestiaire du chanoine Gausserand. *Item volo et ordino quod omnia illa que habet michi in custodiam dictus Johannes Delbruelh, ultra predictos viginti quinque ducatos, que sunt una tacea argenti ponderans quatuor vel quinque uncias, tota arma mea in quibus sunt una cota dauta bossa am colet nou,* 1 *bassinet am banieyra, una scoyrassas blancas clausas davant et darres los gardabrasses e los avambras, dos ganteletz, e larnés de cambas et de cueyssa. Item quatuor raupe (sic) videlicet una viridi longa folerata de bocassi, item alia viridis folerata rubey; item alia de gris folerata de cat salvage, item alia de pers folerata de vulpe, vendantur et precium inde habendum distribuatur in missis et aliis obsequiis prout executoribus meis infrascriptis videbitur faciendum pro animà mea et domini quondam Duzes magistri mei. Item illa arma et omnia alia bona mea propria que habet in custodiam Johannes Dantrayguas Duzes sive Dominus Jacobus Vansel que sunt una cota dauta bossa vendantur ut supra et distribuantur ut supra. Arch. de l'Aveyron,* chap. de Rodez. Caisse de la fabrique, parch. orig., coté A, &.

à trois bandes, l'autre à un arbre arraché. Ce sont les armoiries des deux chanoines bienfaiteurs de la chapelle.

Si Guillaume de la Tour n'a pas contribué à l'édification de la chapelle des Trois-Rois, il est certain qu'il a beaucoup fait pour son ornementation. Le chapitre la lui ayant concédée pour y établir sa sépulture et y fonder deux chapellenies, il l'enrichit d'un vitrail, d'une grille en fer et fit élever pour lui-même le tombeau qui subsiste encore : *dictus episcopus nunc patriarcha recepit dictam capellam et fecit fieri vitrias et regias ferreas et monumentum in pariete ejusdem capelle pro sepultura sua* (1).

La fondation des deux chapellenies de Saint-Jean l'Évangéliste eut lieu par acte du 28 novembre 1446. Guillaume de la Tour, les dote avec ses biens propres et notamment avec une grande prairie située près du village de la Youle, sous l'église de Saint-Martin-des-Prés. En 1448, du consentement du chapitre, il unit à ses chapellenies le prieuré de Saint-Martin-des-Prés ; union confirmée par le pape Pie II, en 1460. Ce bénéfice était si pauvre qu'il donnait à peine de quoi vivre au titulaire. Le service paroissial continua de se faire par l'un des chapelains (2).

En 1457, par lettres datées de Rome, le 15 des calendes de juillet, le pape Calixte III accorde cinq ans et cinq qua-

(1) Le 7 novembre 1459, Bertrand de Chalençon approuve les fondations de Guillaume de la Tour. En parlant des deux chapellenies fondées à la cathédrale, l'acte dit : *unam videlicet de duabus capellaniis pro duabus capellanis in dictâ ecclesiâ nostra Ruthenensi videlicet in capellâ sancti Johannis Evangeliste sive de Turre nuncupata in eadem ecclesiâ erecta et per eum laudabiliter decorata, in quâ tumulum sumptuosum pro sua sepulturâ fecit adaptari..... Archives de l'Aveyron*, titres de l'évêché. Chapellenies, parchemin scellé du sceau de Chalençon.

(2) *Archives de l'Av.*, Fonds de l'évêché de Rodez, chapellenies, coté *olim*, n° 14.

rantaines d'indulgences aux fidèles qui visiteraient la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste aux principales fêtes de l'année, et qui contribueraient pour quelque chose à son entretien (1). Ces offrandes furent la cause de très-violents démêlés entre le chapitre et les chapelains. Le chapitre en réclamait la propriété comme de toutes les autres oblations de la cathédrale, *ratione juris parochialis*, nonobstant la déclaration formelle du pape qu'elles devaient revenir aux chapelains et être administrées par eux. En conséquence il suscita toute sorte d'embarras aux chapelains, les poursuivit devant le juge séculier, arrêta les lettres du pape, brisa la porte de fer de la chapelle, enfonça le tronc et s'empara de l'argent. Ces excès trouvèrent bientôt la punition qu'ils méritaient. Le pape Pie II, par lettres datées de Macerati le jour des ides de mai 1460, commit les évêques d'Arras, de Grasse et un autre pour instruire l'affaire, prononcer l'interdiction de l'église, l'excommunication des chanoines et la restitution des offrandes enlevées. L'évêque de Grasse exécuta sa commission le 7 juillet 1460; le 9 août, les lettres d'interdit furent signifiées aux parties intéressées et affichées sur la principale porte de la maison capitulaire par Sicard Serres, notaire public. Les chanoines vaincus finirent par se soumettre.

Le tombeau de Guillaume de la Tour, est enclavé dans le mur sous une arcade à la hauteur de trois mètres. Il présente sur la façade antérieure six arcatures ogivales subtrilobées avec moulures prismatiques. Les pinacles qui s'élèvent aux extrémités du tombeau ont été brisés. On a même gratté les armoiries de l'évêque ainsi que l'ins-

(1) *Arch. de l'Av.*, Fonds de l'évêché, parchemin original. — L'acte commence ainsi : *Calistus episcopus servus servorum Dei.....*

cription funéraire. D'après l'historien Bonal elle était ainsi conçue.

HIC : IACET : R : IN CHO PATER :
D. GUILLELMVS : DE : TVRRE : EPS : RVTHENENSIS :
QUI : OBIIT : XX : MENSIS : MARTII : M : CCCC.LXX.
CVIVS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

Le tombeau de Guillaume de la Tour se distingue de ceux que nous avons précédemment décrits par plusieurs caractères. Il n'est pas surmonté de la statue couchée du défunt et il se termine par un toit à deux pentes. Il est placé à une grande hauteur au-dessus du sol. Les moulures ne sont pas rondes comme dans les tombeaux de Gilbert de Cantobre et de Raymond d'Aigrefeuille ; ceux-ci datent du XIVe siècle, tandis que le tombeau de G. de la Tour est de la fin du XVe.

La chapelle des Trois-Rois ne sert plus au culte ; on en a fait un lieu de décharge, une espèce de sacristie supplémentaire. L'ancien autel subsiste : c'est un long et large cube de maçonnerie de pierre de taille surmonté d'une large dalle bisautée sur les côtés.

Chapelle de Notre-Dame du Rosaire. Avant 89 c'était Notre-Dame des Agonisants ou de la Bonne-Mort, ou simplement la chapelle de la Mort. Jean de Nogaret, ancien prieur de Pomeyrols, par son testament du 16 juillet 1638, demande que son corps *soit pourté à sépulture ecclésiastique en l'esglize cathédralle Notre-Dame de Roudès et dans la chapelle ditte de Martelli ditte aultrement la chapelle de la Mort, tombeau de feu monsieur l'archidiacre de Trelans son parant.* Il donne 400 livres pour la fondation d'un anniversaire (1).

(1) *Arch. de l'Av.*, chapitre de Rodez. Caisse des testaments, pièce GK.



Retable de la chapelle du Jardin des Oliviers.

LITH. P. LACHÈSE, BELLEUVRE. DOLBEAU, ANGERS.

Nous sommes dans la chapelle préférée de M. le chanoine archiprêtre curé de la cathédrale. Cette haute faveur lui valut en 1851 tout un système nouveau d'ornementation quasi moyen âge. L'autel et le rétable en bois dans le style du xve siècle sont l'œuvre de feu M. Ribier, sculpteur de Rodez. Les vierges d'un type si vulgaire qui décorent les niches et les pignons ne doivent pas être du même artiste. Un peintre aveyronnais M. Castanier, a peint l'excellent tableau du milieu du rétable qui représente l'Invention du Rosaire. N'oublions pas le riche confessionnal gothique et le joli pavé mosaïque exécuté récemment sur les dessins de M. l'abbé Alibert, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Enfin, grâce aux libéralités de madame Manzon, née de Catelan, la fenêtre a reçu un beau vitrail sorti de la manufacture de M. Thibaud, peintre verrier de Clermont-Ferrand. Il représente l'Institution du Saint-Rosaire. On voit au bas du vitrail les armes parlantes de Catelan : *d'argent au chien* (catellus) *rampant de sable*, *au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or*.

Sur le mur du fond, en contre-bas de la fenêtre, est appendu un petit tableau de Notre-Dame de la Salette. De nombreux *ex-voto* l'entourent. Deux lampes brûlent dans cette chapelle qu'on pourrait nommer la chapelle *des Saintes-Vierges*, tant les images de Marie y sont multipliées. Les fidèles y prient avec ferveur.

Chapelle du jardin des Olives. Le rétable en pierre qui a donné son nom à la chapelle n'est pas un simple bas-relief. L'artiste a voulu faire un drame et un tableau. Le fond très accidenté est en pierre blanche et poreuse semblable à du tuf. Dans l'angle sud on voit la porte bien maçonnée en plein-cintre du jardin de Gethsémani. Plus haut, sur une pointe de rocher, un château fort aux tours

crénelées figure Jérusalem dans le lointain. A l'angle opposé le Christ à genoux, les mains et les yeux levés au ciel. Au-dessus un ange, au lieu de le consoler et de le réconforter comme le voudrait le texte évangélique, semble porter la réponse inexorable de Dieu en lui présentant de la main droite une grande croix, deux clous et de l'autre la couronne d'épines. Dans le haut le Père éternel, mi-corps, avec chape, la tête décorée d'un nimbe crucifère, tient d'une main la boule du monde et de l'autre bénit. Quatre anges mi-corps, rangés en cercle autour du fils de Dieu, tiennent des banderolles relatives à l'agonie du Christ. La première dit : *tristis est anima mea usque ad mortem.*

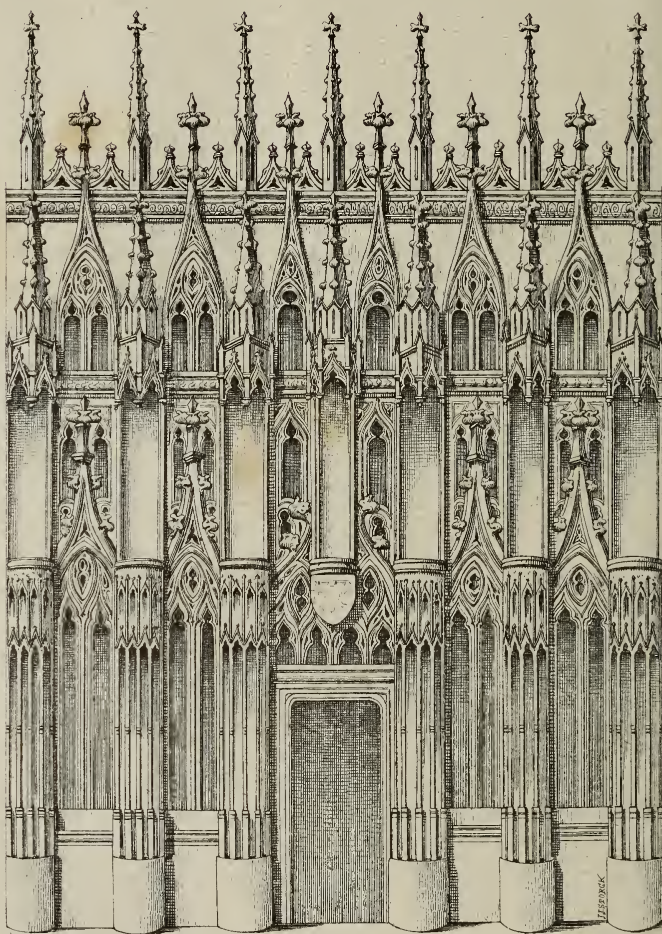
La deuxième : *Jesus cœpit pavere et tœdere.*

La troisième : *sudor ejus guttæ sanguinis decurrentis.*

La quatrième : *Factus in agonia prolixius orabat.*

Un peu au-dessous du Christ, dans une anfractuosité de rocher, Pierre, Jacques et Jean dorment d'un profond sommeil. Les statues des apôtres et celles du Christ ne sont pas à dédaigner; il y a souplesse et facilité dans les poses et une expression calme et digne sur les figures. L'arcade qui entoure cette scène dramatique rappelle par son style le portail sud et le jubé; elle est de la même époque (1460) et probablement du même artiste. Elle est en anse de panier; au-dessus le fronton, en forme d'accolade, se termine par un panache pédiculé. L'intrados de l'arcade est décoré de festons trilobés; ils sont interrompus au sommet par un ange, qui tient un écusson marqué de trois figures posées 2 et 1; ces figures sont effacées, mais la trace indique trois fleurs de lys, l'écu de France sans le chef particulier de la maison d'Estaing (1).

(1) Pourquoi l'écu de France en cet endroit? je ne le sais pas bien. On



Clôture en pierre de la chapelle du Saint-Sépulcre.

LITH. P. LACHESE, BELLEUVRE, DOLBEAU à ANGERS.

La petite galerie qui règne au-dessus de l'arcade est formée de meneaux contournés en flamme. Il y a vingt-et-une niches et seulement seize statuettes de vingt centimètres environ de hauteur. La plupart sont très-dégradées et ne permettent que difficilement de deviner le sujet qu'on a voulu représenter. Il semble que ces personnages divers, femmes, hommes, moines, guerriers, devaient porter chacun un des instruments de la Passion.

Dans ce rétable toutes les figures grandes et petites portent encore des traces de coloration. Au moyen âge comme dans l'antiquité, la peinture, la sculpture et la statuaire s'unissaient pour produire un grand effet décoratif.

Chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ou du Saint-Sépulcre. Dans les titres anciens elle est souvent nommée la chapelle de Monsieur Roux.

Le chanoine Gaillard Roux, ami de François d'Estaing, la fit bâtir et décorer au commencement du XVI[e] siècle. Ses armoiries se voient à la clef de voûte et ailleurs. Elles consistent en un rosier au naturel sous un chef à trois étoiles avec les initiales G. R.

Avant d'entrer dans la chapelle, arrêtons-nous pour étudier la charmante clôture qui la ferme. Elle est en pierre calcaire, exécutée avec une finesse et une richesse de détails prodigieuse. Pas un pilier dont la surface ne soit sculptée et comme ciselée, pas d'arc qui ne soit festonné. L'entablement de la clôture est couronné de festons

ne place en un lieu si honorable que le nom et les armoiries des bienfaiteurs signalés. En 1394 le chapitre s'oblige à faire dire chaque année une messe haute pour le repos de l'âme de Sa Majesté le roi de France, à cause de 200 livres de rente données par le roi Charles V en 1374. *Arch. de l'Av.*, chap. de Rodez. Registre, f° 186.

bien plantés et noblement galbés. Sur le soubassement on distingue le chiffre du fondateur de la chapelle, G. R., inscrit dans un losange, et celui de la très Sainte Vierge, petit A sur M (*Ave Maria*), dans un cercle entouré de rayons.

Le sujet si connu des Sibylles, ces prophétesses païennes, réelles ou imaginaires, est sculpté sur les piliers. Chaque statue possède sa niche, son piédestal en cul-de-lampe, et son dais pyramidal. Les culs-de-lampe et les dais sont couverts de sculptures. Le nombre des statues était de douze : il n'en reste plus que quatre et un *Ecce Homo* à l'intérieur de la chapelle. Toutes les niches de l'extérieur sont vides. Les quatre sibylles, hautes d'environ 70 centimètres, coquettement vêtues, sont : 1° La sibylle persique (de Perse). Une banderolle porte son nom, *Si. Persica*. Elle tient une lanterne à la main droite et foule aux pieds le serpent qui trompa Ève. 2° La sibylle Tiburtine (de Tibur, Tivoli). Sur une banderolle on lit ces mots, *Si. Tiburtina*. Elle tient à la main comme un gant de chair, et prédit les soufflets donnés à Jésus pendant la Passion. Le gant de chair a disparu. 3° La sibylle Asspontienne (de l'Hellespont). Sur la banderolle sont gravés les mots *Si. Ellespontina*. Elle tient une croix, et prophétise le crucifiement. 4° La sibylle Erithrée (de la mer Rouge). La banderolle dit : *Si. Erithrea*; elle tient une rose blanche épanouie et un bouton d'une autre rose blanche. Elle prédit l'annonciation.

Quant aux sibylles qui remplissaient les niches vides, en voici l'énumération probable, fournie par une note du Manuel d'Iconographie chrétienne, par M. Didron : « 5° La sibylle Libyque (de Lybie). Elle tient un cierge allumé. Elle prédit la venue de Jésus-Christ comme

lumière du monde. 6° La sibylle Cumane (de Cumes). Elle tient une crèche, une mangeoire. Elle prédit la nativité du Christ à Bethléem dans l'étable. 7° La sibylle Samienne (de Samos). Elle tient un berceau, et prédit le premier repos de Jésus dans ce monde. 8° La sibyllle Cimmérienne (du Pont-Euxin). Elle tient un cornet comme un biberon, et prédit l'allaitement de Jésus par Marie. 9° La sibylle Européenne (d'Europe). Elle tient un glaive. Elle prédit le massacre des Innocents et la fuite en Égypte. 10° La sibylle Agrippa. Elle prophétise la flagellation, et tient le fouet qui a déchiré le corps de Jésus. 11° La sibylle Delphique (de Delphes). Elle tient une couronne d'épines, et prophétise le couronnement du Christ. 12° La sibylle Phrygienne (de Phrygie). Elle tient une croix processionnelle à laquelle flotte un étendard rouge croisé d'or. Elle prophétise la résurrection de Jésus-Christ. »

Les sibylles, on le remarquera, sont de tous les pays. Le moyen âge avait appelé les trois parties du monde païen en témoignage de la divinité de Jésus-Christ; elles font pendant aux prophètes. Ici, faute d'espace, toutes ne purent être rangées chronologiquement sur une seule et même ligne. Il y en avait six d'un côté et six de l'autre. Du côté de la chapelle, près de l'homme de douleur, de l'*Ecce homo*, étaient les sibylles qui ont prédit quelques circonstances douloureuses de la vie de Jésus-Christ. A l'extérieur devaient se trouver les sibylles qui ont prédit les événements joyeux; elles accompagnaient la statue de Jésus-Christ glorieux et triomphant qui s'élevait sur la porte d'entrée, à l'opposé de l'*Ecce homo*. Ainsi, à défaut de l'ordre chronologique, il y avait un ordre basé sur la nature des faits. La statue de l'*Ecce homo* et trois au

moins des quatre sibylles, qui subsistent du même côté, viennent appuyer notre théorie.

La clôture de pierre que nous venons de décrire est de la dernière période de l'architecture ogivale. Nous trouverons dans le rétable qui entoure l'autel tous les caractères du style de la Renaissance : ordre corinthien complet avec piédèstal, colonne et entablement, absence systématique de l'arc brisé, mélange d'ornements grecs et gothiques. Ces derniers prédominent.

L'autel est en pierre. Au milieu sont sculptées les armoiries du fondateur : *un rosier au naturel sous un chef de trois étoiles*. Des guirlandes complètent la décoration de l'autel. Les initiales G. R. sont répétées quatre fois, deux fois en haut, deux fois en bas.

Sur un tombeau placé en contre-rétable, au-dessus de l'autel, est figurée la scène de l'ensevelissement du Sauveur. Il y a huit personnages : 1° au milieu, Marie inconsolable ; 2° et 3° deux femmes la soutiennent ; 4° à droite, une autre femme, Marie-Magdelaine, tient le vase des parfums ; 5° saint Jean porte une couronne ; 6° à la tête de Jésus, Joseph d'Arimathie, barbu, richement costumé ; son nom est gravé sur la frange de l'habit, *Joseph ab Arimathia* ; 7° aux pieds, Nicodème, barbu, en costume de pèlerin. Son nom se lit sur la frange du vêtement, *Nicodemus*. Ils tiennent des deux mains le linceul sur lequel repose le corps du Sauveur ; 8° Notre-Seigneur Jésus-Christ étendu de tout son long, mains et côté saignants. Trois anges ailés sortant du mur à mi-corps planent sur le tombeau : celui de gauche tient le calice et l'éponge avec le roseau ; celui du milieu la croix ; le dernier, à droite, la lance et la couronne d'épines. Sur le soubassement du tombeau sont trois médaillons circu-

laires inscrits dans un carré. A gauche, buste de femme à mi-corps tenant un fouet; au milieu, femme portant un étendard flottant, enfin, à droite, femme armée d'une pique.

Diverses circonstances de la Résurrection sont représentées sur la frise du rétable. A la gauche du spectateur, on voit la descente de Notre-Seigneur aux enfers.

L'enfer est figuré par une tour ronde, crénelée, maçonnée en noir avec ciment blanc sur les joints. Trois petits personnages sortent de la tour; Jésus en prend un par la main. De l'ouverture s'échappent des flammes rougeâtres. Un cartouche placé au-dessus de cette scène renferme les paroles suivantes : *Portas mortis Salvator dirupit*. Au centre, c'est Jésus-Christ paraissant devant la Magdelaine avec ces paroles qui rappellent le fait : *Noli me tangere, mulier*. A droite, c'est Jésus convainquant l'incrédulité de saint Thomas. Les figures ont disparu, mais on y lit encore ces paroles : *Noli esse incredulus sed fidelis*.

« En dehors du rétable, dans une arcade supérieure, se trouve sculpté le fait même de la Résurrection. Jésus-Christ sort triomphant du tombeau ; les soldats sont dans l'épouvante ; l'un est renversé comme mort avec un costume complet de chevalier. » (L'abbé Magne.)

Contre les pilastres supérieurs, ornés dans le même style, on avait placé des statues. Il n'en reste plus qu'une.

Deux niches pratiquées sur la colonne au niveau du tombeau, renfermaient jadis les statues de saint Pierre et de saint Paul. Les inscriptions anciennes sont conservées ; d'un côté on lit : *Ego enim stigmata Domini Jhesu in corpore meo porto*. De l'autre : *Signifer aposto-*

lorum Petre princeps ceterorum, dilue peccata mea potestate tibi data.

Sur la baguette de la corniche se lit l'inscription suivante, en caractères romains et presque entièrement inédite.

O DEVS OMNIPOTENS GVALARDI MISERERE
RVFFY, QVI STRVCTVRAM HANC OB TVI
NOMINIS FABRICAVIT HONOREM, EIVS
PECCATIS TOTIVS QVE MACHINE MUNDI
PARCE, VT ET DE TVA VIVA
MISERICORDIA PERCIPE [GREMIO ?]
TVO, BEATI [PETRI ET BEATI
PAVLI INTERCESSIONE?]

L'inscription était trop longue pour tenir dans un espace si court. Il fallut employer les abréviations. On a opéré de deux manières : par enlacement, en renfermant les lettres les unes dans les autres, et par sigle ou suppression des lettres. Il y a des sigles très-hardis. Nous indiquerons les mots *tui nominis,* exprimés par les trois lettres TIN. A la fin de l'inscription on a supprimé non-seulement des lettres, mais encore des mots entiers. Nous les avons rétablis d'après le sens général du texte. L'intercession des Bienheureux Pierre et Paul est suffisamment indiquée par les statues des deux apôtres placées sur le rétable même, au-dessous de l'inscription.

Ici, comme à la chapelle précédente, les figures du rétable étaient peintes. Elles tiraient de la coloration une valeur et un éclat qu'elles sont loin d'avoir par elles-mêmes.

Chapelle de Saint-Roch. Par acte du 17 août 1567,

François Bilhart, chanoine, prieur de Saint-Félix-sous-Rodez et vicaire général du cardinal d'Armagnac, y fonda deux chapellenies, et huit processions pendant l'octave de la Fête-Dieu, et il affecta à cette fondation une somme de 3,000 livres. Nous donnerons une courte analyse de cet acte.

François Bilhart expose d'abord au chapitre qu'*il avoit la dévotion de dresser soubz le bon plaisir de Monseigneur l'évesque de Roudez la chapelle qu'est entre l'autel de la paroisse et celle qu'est vulgairement nommée de moussen Roux, et d'y faire faire autel, rétable, avec tous les ornements et parements nécessaires pour y célébrer messe, et une closture de boys convenable que se pourra commodement ouster les jours qu'on administrera le Sainct Sacrement au peuple.* Ensuite vient l'établissement des chapellenies et des huit processions. Les chapellenies seront dotées chacune d'un revenu de 10 setiers de seigle et de 10 livres tournois. Les deux chapelains diront alternativement une messe basse dans la chapelle tous les jours de la semaine. Quant aux huit processions, elles se feront pendant l'octave de la fête du Saint-Sacrement, entre six et sept heures du soir, *après que l'hon aura sonné la Mandarelle et avec peu d'intervalle la grande cloche nommée Calmont, de branle, et finalement à petite distance une entrée comme l'hon a accostumé aux jours solempnes.* Les chanoines en allant à la chapelle chanteront le *Pange lingua* et aures prières de circonstance ; on donnera la bénédiction, après quoi l'on retournera au chœur en chantant le *Libera.* François Bilhart pourra élire sa sépulture en tel lieu qu'il voudra de cette chapelle qui sera nommée *de Corpore Christi*, ou du Saint-Sacrement.

Pour commencer d'orner la chapelle, il a donné dix pièces de tapisserie de Flandre, qu'il entend n'être em-

ployées qu'aux usages de l'Église ; il promet d'avoir fait faire *le surplus des ornements, meubles et clôture de la dite chapelle*, lors de la prochaine fête du Saint-Sacrement (1).

En 1671, Jacques d'Austry, chanoine de Rodez, demande à être enterré dans la chapelle de Bilhart sive *de Corpore Christi* (2).

M. de Barrau dit qu'avant 1793 cette chapelle était dédiée à sainte Tarcisse. La fondation du chanoine Bilhart ne cessa pas d'être exécutée jusqu'en 93 dans toutes les conditions prévues par son testament (3).

En 1803, on y a mis le tableau de saint Roch, contre le mur du sud, sous la fenêtre, et plus tard un autre tableau représentant la guérison de la fille de Jaïre, et un bel autel de marbre, ces deux derniers objets venus de l'ancienne abbaye de Bonnecombe. Elle s'appelle maintenant la chapelle de Saint-Roch.

(1) *Archives de l'Av.*, fonds du chapitre de Rodez. Caisse des chapellenies, pièce T et aussi le registre dit Registre des contrats, f° 27.

(2) *Arch. de l'Av.*, Même fonds, Registre, f° 450.

(3) Pour la manière dont s'exécutait la fondation du chanoine Bilhart, voir *Rituale in quo omnes benedictiones et processiones continentur juxta usum ecclesie Ruthenensis*, auquel est joint un autre livre intitulé : *Sequuntur fundationes aliquæ factæ in ecclesiâ cathedrali B. Mariæ Ruthenæ tam per R. in Christo patrem et D. Dominum Franciscum d'Estanno ejusdem Ecclesiæ episcopum : quam per venerabiles viros Dominos Galhardum Ruffi, Simonem Gorravi et Franciscum Bilhard quondam in ecclesiâ canonicos. Tolosæ, typis R. Colomerii, Regis et universitatis typog.* 1620.

CHAPITRE XVI

Autels et chapelles du fond de l'église (côté de l'Ouest).

La cathédrale avait naguère un service paroissial séparé de celui du chœur et c'est au fond de l'église qu'on le célébrait. On vient de le supprimer (1873) complétement. Les autels et les balustrades qui en faisaient partie ont été détruits. Bientôt il ne restera pas le moindre souvenir de cette ancienne organisation. Il est donc convenable que nous lui consacrions quelques détails dans ce chapitre.

Dernier autel de la paroisse. Il s'élevait au bas de la grande nef, à l'opposé de l'autel du chœur. Comme il a disparu depuis fort peu de temps, tout le monde peut se rappeler de l'avoir vu et d'y avoir maintes fois entendu la messe. Cette disposition paraissait à beaucoup de gens, insolite, étrange, irrégulière. Ce n'était pourtant pas une œuvre du moyen âge; elle ne datait que du XIXe siècle.

Après le concordat de 1802, l'évêché de Rodez ne fut pas rétabli. Dès lors, point d'évêque, point de chapitre, point d'office canonial. Le chœur étant devenu presque inutile, on l'abandonna. Rien ne sembla plus naturel que de dresser

l'autel unique, l'autel paroissial, dans la partie la plus large et la plus vaste de la cathédrale. Plus tard, au retour de l'évêque et du chapitre on n'essaya pas de détruire cette espèce d'anomalie. On aurait pu revenir à l'ancien ordre de choses, le seul qui soit raisonnable, nous allons le montrer, en conservant un service paroissial distinct du service capitulaire. On n'en eut pas même l'idée ; tant les habitudes sont difficiles à changer.

Autel paroissial avant 89. Il était placé non dans la nef, mais tout à côté, au fond du collatéral sud, contre le mur (1). Sa position dans un angle de l'édifice le rendait très peu apparent, et il ne devait pas trop contrarier le système général des autels de l'église. Les fidèles pouvaient assez facilement voir les cérémonies ; nous savons par le témoignage d'un contemporain, qu'ils assistaient en très-grand nombre, le dimanche, à la messe paroissiale (2).

Il y avait dans la nef centrale, vis-à-vis de l'autel paroissial, un vaste enclos pour les hommes. Là étaient

(1) On avait établi juste au même endroit l'autel des Congréganistes. La dernière chapelle de la nef sous la tour du sud-ouest réunie avec la partie correspondante du bas-côté, formait une enceinte réservée pour les membres d'une association de Notre-Dame dite la Congrégation des Artisans. Cette association doit son origine aux Jésuites, dans le XVIIe siècle. Les Pères de cette illustre compagnie la dirigèrent. Les associés se réunissaient dans l'église de leur ancien collége. Ils ne vinrent à la cathédrale que vers 1815. On les a affublés d'un sac pareil à celui des pénitents. Pour les enterrements, pour les processions et autres cérémonies publiques, ils remplissent le même office que les pénitents de Saint-Amans de Rodez. Ils se réunissent maintenant dans une des chapelles de la nef, côté nord. — C'est ici que fut placé, en 1873, le calorifère destiné à chauffer la cathédrale.

(2) A la cathédrale de Rodez, le service de la paroisse fut toujours distinct de celui du chœur. Les frais du culte étaient payés par la commune. Cette dépense figure dans les comptes du trésorier. Les consuls de la *cité* étaient les marguilliers de l'autel paroissial. — Aujourd'hui le curé de la cathédrale est toujours un chanoine, Ce n'était pas de même

dressés les bancs de la magistrature et des consuls; là aussi, contre le dernier pilier au sud, était la chaire à prêcher. Cet emplacement est désigné dans les titres anciens par le mot *parquet* (petit parc), ou *parquet de l'auditoire.*

Alexis Monteil, le célèbre historien, avait vu dans sa jeunesse les lieux que nous venons de décrire. Son père le conduisait chaque dimanche à la messe paroissiale. Voici ce qu'il en dit dans ses mémoires posthumes. Malgré son air un peu goguenard il est très curieux à lire.

« Mon père, né dans le nord de la province de Rouergue, était domicilié à Rodez. La maison était de celles qu'on nomme réglées : à onze heures, le dîner : bouilli, entrée; à six heures, le souper : rôti cuit au four, salade.

« Prière en commun le matin, prière en commun le soir; Benedicite, grâces; après les grâces, récréation : damier, jeu de l'oie, quelquefois les cartes, la petite gazette de la ville, contes tant et plus.

« Maigre aux jours prohibés, cela va sans dire.

Vendredi chair on ne mangeait,
Ni le samedi mêmement.

« Et je vous assure qu'on jeûnait le carême entièrement.

« A Pâques, il fallait, comme dans toutes les maisons réglées, se confesser et faire son bon jour.

avant 1789. On voit que le curé ou recteur paroissial, *rector parochialis*, n'est qu'un simple clerc ayant droit d'entrée au chœur, choisi et entretenu par le chapitre, comme les quatre hebdomadiers et les autres prêtres, mais bien au-dessus d'eux par le rang, à cause de l'importance de ses fonctions.

« Il fallait aussi aller tous les dimanches à la messe de paroisse.

« A huit heures et demie, une petite cloche, moitié argent, moitié métal, appelait de sa jolie voix les fidèles; et aussitôt vous voyiez se mettre en marche vers la cathédrale toutes les familles. Le père de famille précédait, entouré des garçons; la mère, entourée de ses filles, suivait. Bientôt la nef de cette basilique était remplie : chacun était à sa place, à son rang. Les frères des Écoles chrétiennes, avec leurs écoliers agenouillés sur neuf rangs, étaient les plus près de la porte. A l'autre extrémité étaient dressés des bancs à dossier couvert de drap bleu fleurdelisé, où s'asseyaient les conseillers au Présidial, à l'Élection et les officiers des Eaux et Forêts. Un autre banc, où brûlait un cierge, était destiné aux officiers municipaux, qui s'y rendaient avec leurs robes mi-partie de rouge et de noir. Les intervalles étaient remplis par la foule. Lorsque mon père apercevait quelqu'un de ses fils, entendant la messe, sans Heures, bien qu'il fût à l'autre bout de l'église, il lui envoyait les siennes, et c'était une chose assez singulière que de voir ces Heures, couvertes d'un étui de chamois violet, se diriger de main en main, à leur adresse, au travers d'une foule de deux ou trois mille personnes. » *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, t. VIII, page 54.

Anecdote sur le bancs des consuls. Les consuls avaient aussi une place au chœur dans les grandes solennités. C'est paraît-il, le cardinal d'Armagnac qui leur avait accordé ce privilége. Ils s'asseyaient ordinairement sur un petit banc mobile sans accoudoir; position très-incommode, on n'en saurait disconvenir. A l'office de matines de Noël 1625, les consuls qui étaient Valentin de Perrin, François Jouery, Jean Moulin et Astorg Soulié, voulurent, pour

être un peu plus à l'aise, ajouter au premier banc un second banc servant d'accoudoir; malheureusement ils le firent sans l'autorisation préalable des chanoines. De là vint toute une grosse querelle. On prétendait que le banc gênait, parce qu'il se trouvait dans l'endroit où se plaçaient les quatre chanoines chapiers, le sous-chantre et tout le corps de la musique. L'évêque Bernardin de Corneillan, prenant, comme de raison, fait et cause pour les chanoines, envoya son aumônier aux consuls pour les prier de retirer l'accoudoir; ils n'en firent rien.

En descendant de l'autel après l'*introït*, l'évêque apercevant l'accoudoir à la même place les fit de nouveau prier de l'ôter; les consuls répondirent très-haut que l'évêque n'y avait aucun intérêt. Alors Bernardin de Corneillan revêtu de ses habits pontificaux se dirigea vers eux pour leur intimer le même ordre sous peine d'excommunication. Au lieu d'obéir, Jouery *mit insolemment la main sur la chappe de l'évêque avec un grand effort qui fit crier tout haut à l'évêque : Eh quoy! vous mettez la main sur votre prélat, vous êtes excommuniés.* Un murmure général s'éleva contre Jouery et la messe fut interrompue. Les consuls un peu confus se retirèrent après que Jouery *eut rudement poussé le dit accoudoir contre l'évêque, et sans l'adresse que mit ce dernier pour le tenir, il fût arrivé de l'inconvénient.*

Le même jour de Noël, à deux heures de l'après-midi la ville députa vers l'évêque quelques notables bourgeois pour conférer avec lui sur le sujet de l'accoudoir. On leur fit voir l'incommodité qu'il portait à l'office divin et eux-mêmes reconnurent que pendant qu'ils étaient en charge consulaire, ils n'avaient jamais usé d'un tel accoudoir. Ils apportèrent à leurs mandants la réponse *qu'il n'y avait pas*

apparence de pouvoir apposer tel accoudoir veu le désordre qui en arrive.

Malgré cette réponse, les consuls vinrent *tumultueusement sur la fin des vêpres* avec leur accoudoir. L'évêque marcha à leur rencontre, dans tous ses habits d'officiant, et il leur commanda de l'enlever sous peine d'excommunication. Ils répondirent avec arrogance qu'il n'en serait rien. Alors l'évêque leur déclara qu'*attendu leur rebellion et contumace*, ils étaient excommuniés de fait, et il ordonna que les vêpres qui avaient été interrompues seraient continuées autre part. Forcés encore une fois de battre en retraite, les consuls sortirent de l'église et on continua les vêpres.

Le lendemain 26 décembre, l'évêque envoya quérir le prieur des Dominicains, le gardien des Cordeliers avec un autre religieux du même ordre, le père recteur du collége et un autre jésuite et plusieurs autres théologiens pour conférer avec eux sur ce qui était arrivé la veille. Ils demeurèrent tous d'accord que les consuls avaient encouru les censures de l'Église et que le service divin ne pouvait être célébré en leur présence, et que s'ils demandaient l'absolution, l'évêque devait la leur donner. Mais au lieu de demander l'absolution, ils avaient appelé comme d'abus de la dite excommunication et signifié leur appel au curé de la cathédrale et à l'évêque.

Le 27, les supérieurs des couvents de Saint-Dominique et de Saint-François, des jésuites et des capucins et quelques autres notables bourgeois vinrent prier l'évêque de la part du peuple de vouloir absoudre les consuls qui, en effet, l'attendaient à la cathédrale dans la chapelle des Reliques. L'évêque s'y rendit avec la plupart des chanoines, et il y trouva les consuls avec une grande multitude de peuple.

Les consuls déclarèrent qu'ils ne demandaient pas d'absolution et en même temps Jouery vilipenda le s[r] d'Hersant, chanoine qui assistait l'évêque, et lui dit qu'il *était homme de néant, méchant, sans honneur, vagabond et banny de son pays* (1).

Le s[r] de Senezergue, grand archidiacre, demanda acte de l'insolence du dit Jouery pour en poursuivre la réparation au nom du chapitre.

L'évêque affligé de ce spectacle, allait se retirer, lorsque le peuple se mit à genoux et lui demanda avec instance l'absolution pour les consuls. Les Pères jésuites et les autres religieux le prièrent de la leur donner *etiam invitis*. L'évêque le fit, voulant par ce moyen éviter un grand désordre et procurer cette consolation à tout le peuple, et s'en remettant au roi et à son conseil pour ramener les consuls à leur devoir.

Le procès-verbal de cette incroyable scène est signé par

(1) Calomnie atroce et ridicule. Est-ce que d'Hersant n'avait pas été pendant quatorze ans le secrétaire et l'ami intime de François de Corneillan ? Ce souvenir déplaisait au consul Jouery et voilà peut-être ce qu'il ne pouvait lui pardonner. Alors, comme plus tard, les Ruthénois n'étaient pas en très-bonne odeur auprès des secrétaires de l'évêché. Écoutez ce qu'en disaient en 1682 Bry et Regnoust, dans une notice biographique sur l'évêque Gabriel de Paulmy : « Rodez passe pour une ville de grande dévotion et d'une vertu même sévère qui va jusqu'à la critique et au dénigrement. Sidoine Apollinaire dit : *Trevidon calumniosis vicinum nimis heu jugum Ruthenis*. Rodez vient, dit-on, de *Rodere*, parce que comme il est écrit dans les Archives : *Cives suos rodit*, *et quos rodere non potest, odit*. — Il a fallu un miracle et une mort soudaine pour sauver la mémoire du grand Dalmace de la critique d'un Transobalde. Saint Quintien fut obligé de déserter, aussi bien qu'un des MM. de Cardaillac, chancelier du duc d'Aquitaine. Et en dernier lieu MM. de Corneillan avec toute la popularité dont ils faisaient profession, n'ont pu éviter la censure des gens de Rodez. » *Annuaire de l'Aveyron, pour* 1857. — La fable du chancelier du duc d'Aquitaine a été victorieusement réfutée par M. Léon Lacabane dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*.

Bernardin de Corneillan, contresigné par son secrétaire, scellé de son sceau et signé par les chanoines du chapitre et autres notables personnes; en tout quarante signatures (1).

Tribune de pierre. Une vaste tribune en pierre est jetée sur la dernière chapelle au bas de la tour nord-ouest et sur la partie du collatéral qui lui correspond. Elle se prolonge dans la nef centrale au moyen d'une galerie prise dans le mur-pignon et soutenue par un large encorbellement. La voûte très-surbaissée se compose de dalles portées sur des nerfs. Ces nervures forment des octogones réguliers qui en s'entrelaçant donnent naissance à des losanges. La balustrade nous offre de ces potelets de pierre faits au tour, très-caractéristiques du style de la Renaissance à la fin du XVIe siècle.

Cette tribune, véritable hors-d'œuvre un peu massif et presque inutile maintenant, était jadis destinée au clergé de la cathédrale qui venait s'y placer pour entendre les prédications. A l'ouest et au nord d'élégants culs de lampe indiquent la place des deux premiers dignitaires, l'évêque et le grand archidiacre. Ce devait être un beau spectacle, que de voir l'évêque, la mitre en tête et la crosse à la main, bénissant de ce point élevé le prédicateur et la foule pressée dans la nef.

Chapelle du Saint-Soulier. Sous la tribune de pierre, au bas du collatéral nord, il y avait anciennement un autel dédié à la sainte Vierge et qui portait aussi le nom des Saintes-Reliques ou du Saint-Soulier. Petit autel avec rétable grec; on peut encore en voir les restes entre deux confessionnaux. En 1580 le pape Grégoire XIII honora cet

(1) *Archives de l'Av.*, fonds de l'évêché de Rodez. Pièces détachées.

autel d'un grand privilége. Plus tard le chapitre trouvant qu'il était trop obscur et trop incommode obtint du pape Innocent X (rescrit du 2 janvier 1649) que le privilége serait transféré à l'autel de Saint-Martial dans le chœur.

Ancienne sacristie de la paroisse. Le dessous de la tribune formait jadis une seule et même enceinte éclairée par le vitrail de la chapelle. Un mur de refend sépare aujourd'hui le bas côté de la chapelle. Celle-ci était devenue de nos jours la sacristie de la paroisse. Là furent pendant un long temps et presque jusqu'à 1793 conservées les saintes reliques de la cathédrale. On ne dut les y placer qu'à la fin du XVI[e] siècle. Nous avons dit plus haut qu'avant cette époque elles étaient dans la chapelle nommée à présent Notre-Dame-des-Indes.

CHAPITRE XVII

Cinq chapelles de la nef (côté Nord).

Petite sacristie des Congréganistes. La chapelle qui vient après l'ancienne sacristie de la paroisse est en partie occupée par l'escalier de la tribune ; le reste sert de sacristie pour la congrégation des Artisans. Elle portait anciennement le nom de Saint-Roch. Elle est fermée par un mur enclavant à sa base de petites colonnes cannelées avec chapiteau corinthien, et surmonté d'une balustrade du même style que celle de la tribune.

Chapelle du patronage de Saint-Joseph. Notre cathédrale a maintenant deux chapelles dédiées à saint Joseph. Nous avons déjà rencontré la première, voici la seconde. Elle fut inaugurée en 1871, à la suite du décret de Pie IX, qui déclarait saint Joseph patron de l'Église catholique. — On a prétendu à cette occasion que le culte de saint Joseph était très peu en honneur à la cathédrale, et même qu'il n'y avait pas de chapelle qui lui fût dédiée. C'est une erreur. La chapelle du pourtour du chœur est connue sous le nom de Saint-Joseph depuis plus de cent-cin-

quante ans. On y voit encore, à gauche, sur une console, la statue du saint Patriarche.

Le nom nouveau de la chapelle appelait nécessairement une ornementation nouvelle. Il y a maintenant un magnifique autel en pierre surmonté d'un splendide rétable. Saint Joseph occupe la niche du milieu. — Nous devons signaler le beau vitrail de la chapelle. Il sort de la nouvelle manufacture de vitraux de Rodez.

Un grand tableau placé naguère au-dessus de l'autel représentait l'Assomption de la sainte Vierge. Plus anciennement, cette chapelle était dédiée à Notre-Dame, mais nous ignorons sous quel titre. On lit en effet dans le testament de Marguerite Guibert, veuve de Jean Ginestet, marchand de Rodez, sous la date du 28 juillet 1673, qu'elle fonde à perpétuité une messe haute de *Beatô Mariâ*, chaque premier jour du mois de juin et une messe basse de *Requiem*, chaque vendredi de l'année, à dire à la cathédrale dans la chapelle située entre celles de l'Ange-Gardien et de Saint-Roch, OU EST L'IMAGE DE LA SAINTE VIERGE PORTANT LE PETIT JÉSUS DE MARBRE BLANC *avec l'absoute à la fin de chacune des dites messes sur le tombeau où est inhumé Jean Ginestet, beau-père de la dite Guibert, tout proche le bénitier joignant la chapelle Saint-Michel.* Pour cette fondation elle donna un capital de 280 livres (1).

Chapelle de l'Ange-Gardien. François d'Estaing la dédia sous le vocable de l'Ange-Gardien. On sait qu'il avait le premier établi cette fête dans la chrétienté. L'autel qu'on y voit aujourd'hui est, dit-on, venu de l'abbaye de Bonnecombe. Le rétable de style grec fut fait en 1688, par

(1) *Archives de l'Aveyron,* titres du chapitre de Rodez. Registre, f° 453.

Gabriel Cadaluenc, sculpteur de Rodez, aux dépens de la confrérie de l'Ange-Gardien ; il coûta 450 livres (1).

Le chanoine Jacques d'Austry, par son testament du 12 mai 1671 (il veut être enterré dans la chapelle de Bilhart), lègue à la *dévote fraternité* des prêtres de la cathédrale la somme de 400 livres tournois, à condition *de chanter les litanies des Saincts Anges* TOUS *les jours de mardy à perpétuité dans la dite église cathédrale et chapelle de l'Ange-Gardien en la mesme forme*, *manière et cérémonie et heure*, *qu'ils ont desja commencé à faire le dit office laissant le dit testateur la distribution du revenu de la dite somme léguée à la prudence et discrétion de la dite fraternité* (2).

Chapelle de Saint-Jean-Baptiste, anciennement *des Cinq-Plaies*. Bertrand de Chalençon, évêque de Rodez, fit bâtir cette chapelle de ses propres deniers ; ses armoiries sont magnifiquement sculptées à la clef de voûte, avec la crosse et sans la mitre. Son frère, Pierre de Chalençon, protonotaire apostolique et grand archidiacre, la fit décorer et la dédia à l'honneur du Crucifix aux cinq plaies saignantes, tel que l'histoire rapporte qu'il apparut à saint Grégoire-le-Grand (3).

Par acte du 14 juillet 1497, il y fonda une chapellenie

(1) *Archives de l'Av.*, Fonds du Chapitre, registre f° 41. Dominique de Patris, chanoine sacristain de la cathédrale et Jean Masuc, prêtre habitué au chœur, étaient alors *bailles* de la dévote confrérie de l'Ange-Gardien.

(2) *Archives de l'Av.*, Fonds du Chapitre, registre, 450.

(3) C'est pour cela sans doute que la chapelle des Cinq-Plaies est quelquefois désignée sous le nom de Saint-Grégoire. Elle renfermait la porte par laquelle on communiquait avec le palais épiscopal et qui fut l'objet de tant de démêlés entre François d'Estaing et les chanoines. Dans la transaction qui eut lieu le 10 mai 1514, pour l'usage de cette porte, il est dit, que l'assemblée se tint dans la chapelle de Saint-Grégoire. *Arch. de l'Av.*, fonds de l'évêché de Rodez. Registre de Carle, notaire, f° LXX.

en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, et voulut qu'elle fût desservie par les six prêtres appelés vicaires des six deniers. Les chapelains devaient tons les jours, chacun à leur tour, célébrer une messe basse. Savoir : le dimanche messe du jour, le lundi de *Requiem*, le mardi *de Trinitate*, le mercredi *de Angelis*, le jeudi *de Spiritu Sancto*, le vendredi *de Quinque Plagis*, le samedi *de Beatâ Mariâ*. La messe du vendredi sera haute *et à icelle assisteront et chanteront in cantu plano* les six choriers du grand autel en leur payant à chacun deux deniers tournois.

Pierre de Chalençon assigne pour la dotation de ses chapellenies, son pré de l'Aveyron, paroisse de la Loubière, ses rentes de la Gausonnie, Capdenaguet, Pessengues, Gauvernac, Aboul, Gigolès, Crespas, Puech de Turlande, Gillorgues et Bozouls, 12 deniers sur un jardin situé sur *la Recluse du Monastère-sous-Rodez*, et enfin trois hémines froment de censive au village de la Roquette. De plus, il donne pour le service de l'autel et pour l'ornement de la chapelle un calice d'argent doré avec sa patène et son étui, deux burettes d'argent, une petite croix d'argent, un missel en parchemin, des vêtements sacerdotaux, dont quelques-uns sont ainsi décrits : *et primo unam casulam de veluto coloris violeti cum auffris veluti viridis coloris et auri in quibus sunt ymagines ante et retro, munitam manipulâ et stolâ ; item reliquam albam de fustany cum los auffres alamanie, manipulo et stolâ ; item octo mapas, duas cortinas tele alamanie diversorum colorum, unam cortinam magnam pro cooperiendo tabernaculum altaris, et demum unam capsam in dictâ capellâ existentem ad hujus modi ornamenta et jocalia reponendum et custodiendum* (1).

(1) *Archives de l'Aveyron*, fonds de la chapellenie des Cinq-Plaies.

Le chapitre et l'évêque approuvèrent la fondation de Pierre de Chalençon, et le pape Sixte IV, par sa bulle en date du IX des calendes de juin 1484, accorda sept ans et sept quarantaines d'indulgences, aux fidèles qui assisteraient aux messes de la chapelle des *Cinq-Plaies*.

Diverses dotations postérieures firent de la chapellenie des *Cinq-Plaies* une des plus importantes de la cathédrale.

Chapelle de Sainte-Élisabeth ou de la Visitation. L'écusson sculpté sur la clef de la voûte présente quatre *pals;* ce sont les armes de Sévérac. Voilà déjà un indice que quelque membre de cette famille a contribué à l'édification de la chapelle. Les monuments écrits viennent à l'appui de notre conjecture. Par son testament du 13 mai 1370, Alzias de Sévérac, sieur de Belcayre (1), demande à être enseveli dans la cathédrale de Rodez, et en un lieu que choisira son frère, Amalric de Sévérac, chanoine et grand archidiacre. Parmi les legs, il y en a un de 10 livres tournois de rente pour la dotation d'une chapellenie, dont le service devait se faire dans la chapelle désignée par son frère.

Il lègue en outre, à la fabrique, 10 florins d'or, sous la condition expresse que si Amalric de Sévérac bâtissait une chapelle pour placer son tombeau, les dix florins seraient affectés à la construction de cette chapelle. L'héritier institué est Amaury de Sévérac, son fils, qui devint plus tard maréchal de France.

Amaury de Sévérac, le dernier de sa race, voulut être aussi enterré dans la cathédrale, comme tous ses parents,

(1) Voir le testament d'Alzias de Sévérac, dans les Archives de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

ad instar parentum suorum (1). Il avait donné à la fabrique quatre tours d'argent, du poids de 300 marcs, pour faire des reliquaires et des statues, *pro ponendis reliquiis sanctorum et pro certis imaginibus faciendis*, et il avait mis pour condition qu'elles ne seraient jamais aliénées, ni converties à d'autres usages que ceux qu'il indiquait. Le 20 décembre 1426, par une délibération solennelle, le chapitre accepta la donation, et il s'engagea à dire par an douze messes, une du Saint-Esprit et une de la sainte Vierge, alternativement, pendant la vie du seigneur de Sévérac, et après sa mort à faire douze anniversaires ou obits, à l'autel de Saint-Martial, situé près de l'autel majeur, *ad altare Sancti Martialis situm prope altare majus ejusdem ecclesie*. En prenant ce dernier engagement le chapitre espérait que le maréchal de Sévérac, avant de mourir, doterait convenablement les douze obits ; sa mort violente ne le permit pas. Alors, pour créer à cette fondation des revenus suffisants, le chapitre obtint du pape l'autorisation de vendre deux des quatre tours d'argent (2).

Amalric de Sévérac, archidiacre de Rodez, mourut en 1399; à cette époque, la chapelle de Sainte-Élisabeth n'était pas bâtie, mais lors du décès du maréchal de Sévérac, en 1427, sa construction pouvait être commencée, et peut-être même elle était terminée. En tout

(1) Ses désirs furent accomplis. Nous lisons dans les comptes de la *Cité* que le 1er juillet 1431, il fut payé la valeur de VI torches de cire qui avaient été achetées pour faire honneur à l'*ossa de Mgr de Seveyrac que fo porta* de Saint-Gervais, près Gages, et mis dans le chœur de Notre-Dame de Rodez. *Hôtel-de-Ville de Rodez. Comptes de la Cité, de* 1431-1432, *folio* 20. Le maréchal de Sévérac était mort au château de Gages.

(2) *Archives de l'Av.* Fonds du chap. de Rodez. Caisse des bulles, pièce B N.

cas, l'emplacement de la chapelle étant bien marqué par avance, rien n'empêche que tous les seigneurs de Sévérac que nous venons de nommer n'y aient été inhumés. D'ailleurs, les fonds étaient faits avant leur mort, et les travaux purent être continués après eux.

La chapelle de la Visitation est quelquefois désignée sous le nom de chapelle d'Aubrac (1). Nous ne trouvons pas le motif de cette appellation.

En 1852, nous avons vu détruire sans nécessité le vieil autel de cette chapelle. Il était en pierre; le gradin avait une belle guirlande de feuillage. La chapelle est vaste, il y aurait eu très-aisément place pour les fonts baptismaux et pour l'autel, surtout en plaçant comme on l'a fait, les fonts baptismaux à l'opposé de l'autel. Dans l'ancienne chapelle des fonts il y eut toujours un autel.

Les nouveaux fonts, exécutés par M. Broustet, de Toulouse, supportent un groupe de pierre représentant le baptême de Notre-Seigneur Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste. Ces deux longues et maussades figures sont loin d'être des chefs-d'œuvre. Je préfère les ornements du socle, ornements vifs, déliés, nerveux, dus à l'habile ciseau de Ribier, de Rodez.

(1) Dans le testament de Me Guillaume Vayssette, notaire de Rodez du 9 juillet 1547, on lit : Permieyramen vole que après que mon arma sera separada de mon corps, vole que mon corps sia sepulturat en la glieysa cathedrala de Nostra Dama de Rodez et en la tomba de mos parens, la quala es davan la capela de la Visitacion de Nostra Dama communamen apelada de Albrac. *Archives de l'Av.* Registre notulaire de Cayron, notaire.

CHAPITRE XVIII

Orgue et cloches

Orgue. L'orgue est placé au fond du croisillon septentrionnal du transept sur une tribune de pierre voûtée en arcs d'ogive qui domine le portail. On ne connaît pas l'époque précise de son origine (1). Il fut refait en 1628 sous l'épiscopat de Bernardin de Corneillan. La présence des trois écussons aux armes du chapitre indique aussi que la construction du buffet se fit aux dépens de ce corps. Plusieurs réparations importantes eurent lieu dans la suite. Par acte du 6 mai 1657 le chapitre donne à prix fait à Me André Eustache facteur d'orgues de Marseille « le « positif de l'orgue qu'est dans la dite église cathédrale « Nostre-Dame de Roudez, pour icellui mettre à sa per« fection, nétoyer, acomoder, randre uniforme et entière« ment d'acord avec le grand orgue; mesmes et par « exprés y faire à neuf le jeu de voix humaine et général-

(1) La cathédrale de Rodez n'eut peut-être d'abord et pendant longtemps que des orgues de dimensions médiocres. Le buffet n'était pas grand, on pouvait le loger ou dans le chœur ou sur le jubé. La voûte en arcs d'ogive qui porte les grandes orgues, franchissant toute la largeur du collatéral, date seulement de la fin du XVe siècle.

« lement réparer tous les deffauts ou manquemens que le « dit André Eustache a trouvé au dit positif lors de la « vizite et vériffication qu'il en a faite avant la passation « du présent contrat conjointement avec Doms Segons « religieux de Bonnecombe et Me Amans Ricard, facteur « d'orgues (1). » L'ouvrage doit être fini dans trois mois. Le chapitre fournira le bois, le plomb, l'étain, le fer et toutes les autres choses nécessaires, et il payera pour son salaire, au facteur d'orgue, la somme de trois cents livres. Il est convenu en outre, que les réparations étant terminées au gré et à la satisfaction du chapitre, Me André Eustache commencera de réparer le grand orgue, et pour cette dernière besogne il lui sera payé neuf cents livres (2).

Vingt ans après de nouvelles réparations sont entreprises. Le 10 décembre 1676 le chapitre traite avec Jean de Joyeuse, bourgeois de Paris, un des facteurs d'orgues les plus habiles de son temps. L'acte indique minutieusement toutes les modifications que l'artiste devra faire subir à l'instrument. Il y a là une masse de détails techniques pleins d'intérêt, mais que leur longueur nous empêche de publier. Le prix de l'ouvrage avait été fixé à quatre mille livres : il fut réduit à trois mille sur l'avis d'un sieur Delaunay, facteur d'orgues de Toulouse, que le

(1) Cet Amans Ricard est-il de Rodez ? l'acte ne le dit pas. Le nom patronymique et surtout le prénom ont une physionomie très-ruthénoise. Si l'industrie de la confection des orgues fut jamais prospère à Rodez, on ne comprend pas comment, aux XVIIe et XVIIIe siècles, le chapitre est allé chercher si loin des artistes pour réparer les orgues de la cathédrale. Le moyen âge nous offre un spectacle tout différent. Les artistes de la cathédrale, architectes, sculpteurs, menuisiers, charpentiers, peintres-verriers sont presque tous du Rouergue et souvent même de Rodez.

(2) *Arch. de l'Av.*, titres du chap. de Rodez. Registre, fo 268.

chapitre avait commis pour vérifier les travaux (1). En 1728, une somme de mille deux cents livres est encore employée pour réparer l'orgue. L'artiste s'appelle Lépine (2). Enfin, de nos jours, en 1839, des sommes assez considérables ont été dépensées pour le même objet, et il s'en faut que l'orgue de la cathédrale de Rodez soit un instrument parfait (3).

« Le buffet d'orgue est un monument admirable de la sculpture sur bois du commencement du dix-septième siècle. En jetant les yeux sur cette magnifique boiserie, on renonce à l'idée de la décrire, car rien ne peut exprimer la finesse et la profusion de tous ces détails pleins de grâce et si nombreux qu'on chercherait en vain un seul panneau qu'ils ne couvrent complétement. Aussi nous contenterons-nous de quelques traits généraux, respectant par notre silence des ornements qu'une sèche analyse ne pourrait que déprécier.

« Le buffet présente deux étages bien distincts, garnis chacun d'un certain nombre de groupes de tuyaux enclavés dans la boiserie; on peut en compter cinq au premier étage; celui du milieu, plus proéminent que tous les

(1) *Arch. de l'Av.* Titres du Chap. de Rodez. Registre, f° 3.

(2) *Arch. de l'Av.* Titres de la chambre ecclésiastique de Rodez. Déclaration des revenus de la cathédrale, page 56.

(3) « Les réparations de l'orgue sont terminées; aujourd'hui 29 juin 1839, jour de la Saint-Pierre, la réception solennelle en a été faite. A quatre heures et demie les MM. Claude, facteurs de Paris, ont exécuté plusieurs morceaux en présence des évêques de Rodez et de Saint-Flour, de plusieurs membres du clergé réunis dans le chœur et d'un grand nombre de curieux assemblés devant la grande porte du chœur; M. le préfet était présent. » *Livre journal manuscrit de feu M. Bion de Marlavagne, chanoine honoraire de Rodez.* En 1866, M. Pagès a fait encore quelques réparations à l'orgue de la cathédrale. En 1872, le même artiste exécute des travaux importants; M. Leybach, pianiste, compositeur et organiste de la métropole de Toulouse, vient à Rodez au mois de mars pour vérifier ces travaux et faire le rapport.

autres (groupe de gros tuyaux) porte à son sommet une Vierge couronnée qui tient l'enfant Jésus entre ses bras. Les quatre groupes latéraux disposés élégamment de chaque côté sur un plan oblique, sont plus ou moins en saillie; les deux extrêmes (groupe de gros tuyaux) sont terminés par la statue de deux évêques revêtus de leurs ornements pontificaux, la mitre sur la tête et la crosse en main; ce sont les patrons, les fondateurs de l'église de Rodez, saint Martial à droite, et saint Amans à gauche; chacun repose sur un petit socle carré de quelques centimètres sur lequel est inscrit le nom du pontife.

« Ces tuyaux forment saillie sur une tribune qui offre de chaque côté quatre panneaux sculptés toujours avec la même profusion et une guirlande de festons qui court dans toute sa longueur.

« Des panneaux tout couverts de fleurons et d'arabesques forment la transition du premier au second étage.

« Il est garni de treize groupes triangulaires terminés en forme de pyramides élancées ou portant des anges qui semblent planer les ailes étendues. Deux statues de grandes proportions occupent les extrémités latérales de cet étage; l'une représente David avec sa couronne, tenant dans ses mains la harpe sainte; l'autre personnage porte également un instrument de musique qui ressemble assez à une échelle. Ne serait-ce pas plutôt une représentation symbolique de *l'échelle des tons?* » (L'abbé Magne.) Sur le point le plus élevé, au sommet de la pyramide centrale se dresse Marie représentée dans sa glorieuse Assomption; elle a les pieds sur un croissant que des anges soutiennent. Cette Vierge c'est Notre-Dame de Rodez en l'honneur de laquelle a été construit l'orgue et dont la présence vivifie le monument

tout entier. Plus bas est l'écusson aux armes de Corneillan. Les armoiries du chapitre se voient sur deux autres pinacles.

Cloches. A la fin du XIV[e] siècle la sonnerie de la cathédrale se composait de huit cloches : quatre grandes appelées Calmont, Vital, Martial et Tertial, et quatre plus petites désignées par le mot *squille.* Calmont la plus grande de toutes tirait son nom de l'évêque Raymond de Calmont qui avait donné dix mille sols rodanois pour la faire (1). D'après la volonté du donateur, elle devait peser quarante quintaux; elle périt avec les autres cloches dans l'incendie du clocher du 28 avril 1510. On la refit dans la même année d'un poids double; elle fut encore cassée et refondue depuis cette époque jusqu'à six fois, la dernière en 1623. Les révolutionnaires de 1793 la jetèrent du haut du clocher sur le pavé où elle fut brisée à coups de marteau. Elle portait gravée sur ses flancs l'histoire de ses malheurs. Bosc nous a conservé le texte de l'inscription :

Calmontia vocor. Raymundi Calmontis enim hujus ecclesiæ episcopi partim dono confecta sum anno 1283, et cum campanili combusta duplicato metallo secundo restituta sum anno 1510. Sed denuo dirupta tertio refecta fui anno 1564. Et iterum quarto, præsule Jacobo de Corneliano anno 1576. Scissa, quinto eliquata sum, episcopo Francisco, Jacobi nepote anno 1583. Ac denuo attrita, sexto restituta fui Bernardino episcopo, Francisci nepote anno 1619. Infra annum fracta, septimo confecta fui,

(1) Item statuo et precipio quod dentur et solvantur de predictis bonis decem milia solidorum ruthenensium fabrice ecclesie ruthenensis; ita tamen quod de dictis decem milibus solidis fiat unus simbalus nominandus Calmon ponderis quadraginta quintalium et sit ecclesie Ruthenensis. *Archives de l'Av.* Fonds du chapitre. Caisse des testaments, pièce cotée A Y.

eodem prœsule, anno 1623, in honorem Jesu et Mariæ. »

En 1552, outre la cloche de Calmont dont on vient de parler, nous trouvons mentionnées une autre grande cloche nommée Marie, *magna campana Maria nuncupata*, et une petite vulgairement dite la Mandarelle, *campanella vulgo dicta la Mandarella.*

Une des plus vieilles cloches est celle qui sert de timbre à l'horloge; l'inscription porte qu'elle fut fondue en 1523. Elle a un mètre soixante-un centimètres de hauteur, deux mètres de diamètre à la partie inférieure et seize centimètres d'épaisseur au gros bord. Le son en est riche, éclatant et d'une noble gravité. Elle est ornée de petites tores ou cordons circulaires groupés de manière à former huit zones de largeur inégale. A partir de la quatrième zone on voit s'échelonner divers médaillons en relief, tels que : saint Michel terrassant le dragon infernal (deux fois), saint François d'Assise recevant les stigmates (quatre fois), la Vierge tenant l'enfant Jésus sur les bras (quatre fois), le Christ en croix avec Marie et saint Jean au pied (deux fois), etc. (1). L'inscription en lettres gothiques occupe la partie supérieure de la cloche; elle est inédite. La voici avec ses abréviations.

Première ligne

ICONA EST MIHI NOMEN EXCITANS SONITV ET PROVOCANS SINGULOS POPULI AD OPUS SUUM SED IMPRIMIS DIVINI CULTORES AD DANDAM DEO ET ALME MATRI EJUS LAUDEM ET GLORIAM.

(1) Sur le timbre de l'horloge on remarque un écusson à *trois fasces*. Ce sont les armoiries de l'évêque Bertrand de Polignac. En 1501, il légua tous ses biens à la fabrique. Longtemps après sa mort, ces biens servirent à payer la cloche.

Deuxième ligne

EFFVSA ANNO A NATALICIO CHRISTIANO XXIII SUPRA QVINTESIMUM ET MILLESIMUM. XRS VINCIT XRS REGNAT XRS AB OM MALO NOS DEFENDAT. I.H.S. MARIA.

Jusqu'en 1842 la sonnerie était réduite à une seule cloche de médiocre grandeur. Elle est placée sous un campanile en flèche qui s'élève au centre de l'édifice en un lieu correspondant au jubé (1). Le clocher de François d'Estaing était muet depuis près d'un demi-siècle. Mgr Giraud voulut lui rendre *sa sublime voix*, *sa haute et solennelle parole*. Par ses soins et en très-grande partie à ses frais six cloches furent commandées à M. Gédéon Morel, fondeur de Lyon : Un grave bourdon donnant le *sol* de la gamme de dessous et cinq autres cloches rendant les notes suivantes *ut ré mi fa sol*. Au mois de novembre 1841 Mgr Giraud annonçait cette bonne nouvelle à ses diocésains dans une instruction pastorale sur les cloches que tout le monde a lue et qui restera comme un modèle d'esprit et de grâce. Avant que l'œuvre fût terminée, l'illustre prélat quittait Rodez pour aller s'asseoir sur le siége de Cambrai. Mgr Croizier son successeur compléta la gamme par l'addition de trois cloches donnant les notes *la si ut* afin d'avoir un carillon entier. Les neuf cloches arrivèrent à Rodez le 24 décembre 1843. La bénédiction solennelle eut lieu le 21 mai 1844. Elles furent dessinées avec tous leurs ornements par feu M. Falgas de Rodez. Nous renvoyons aux

(1) Il serait malaisé, à cause de la position que la cloche occupe, d'aller constater sa date précise et le nom du fondeur. Nous croyons qu'elle remonte au commencement du siècle et qu'elle est sortie des ateliers de M. Triadou, de Rodez. Le son n'en pourrait être ni plus harmonieux ni plus éclatant.

deux brochures ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir de plus longs détails. Nous emprunterons seulement au travail de M. Falgas le nom et le poids de chacune des neuf cloches.

1°	Le bourdon Saint-Pierre, pèse			5229 kil.
2°	La note *ut* Sainte-Marie		—	1911
3°	—	*ré* Saint-Amans	—	1336
4°	—	*mi* Saint-Artémon	—	946
5°	—	*fa* Saint-Jean	—	799
6°	—	*sol* Saint-Dalmas	—	583
7°	—	*la* Sainte-Procule	—	398
8°	—	*si* Sainte-Foi	—	276
9°	—	*ut* Sainte-Tarcisse	—	195

En 1847, MM. les congréganistes de Notre-Dame se donnèrent une belle cloche fondue par M. Tiadou de Rodez et pesant 930 livres; elle est placée dans la tour du sud-ouest.

La cathédrale de Rodez possède donc en tout onze cloches et le vieux timbre de l'horloge. Qu'est ce nombre en comparaison des seize ou vingt cloches de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris et du splendide carillon de cinquante-six cloches dont M. le curé Champenois dota son église de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne en 1863? Malgré cela notre cathédrale qui n'en eut jamais autant, peut certainement passer pour une église bien fournie, et il y a plaisir d'entendre sonner ensemble toutes ces cloches à grande volée. Rien de si beau surtout et de si touchant que d'entendre aux heures de l'*Angelus*, le carillon tinter quelques-uns des plus beaux chants de l'Église, comme le *Vexilla regis*, l'*O filii* ou le *Dies iræ*. Cette musique harmonieuse qui paraît descendre du ciel, arrive à l'âme

comme une prière embaumée et la pénètre d'une indicible émotion.

Terminons tout ce qui concerne les cloches par quelques détails sur la manière de les sonner au moyen âge à la cathédrale de Rodez.

On tintait : c'est ce qu'un règlement (1) pour la sonnerie, en date de 1371, désigne par les mots *cloquetur et cloquando* subjonctif et gérondif du verbe bas latin *cloquare*. L'ancienne langue romane disait *cloquar;* notre patois dit *clouqua*. La chose et le mot sont encore en usage, peu à la cathédrale, beaucoup dans les églises rurales du diocèse de Rodez. Au même genre de sonnerie appartient le tocsin ou *tocasenh*, nom formé de *toquer*, toucher, frapper et de *sing* ou *senh* vieux mot qui signifie cloche et qui dérive de *signum*. On sait que le tocsin consiste à frapper la cloche à coups secs et redoublés, *campanam pulsare ad martellum*, comme porte une charte de 1350 conservée autrefois dans les archives de la ville de Marseille.

Il y avait ensuite le *trinho* ou carillon. Nous traduisons *trinho* par carillon faute d'un autre mot plus convenable. Sonnerie joyeuse ; on l'employait pour les processions, pour l'entrée des grands personnages, etc. Le mot existe dans le patois du Rouergue. On trouve encore le verbe *trinhouna*, sinon le substantif *trihno* (2). Ce genre de sonnerie se pratique tous les jours dans nos campagnes. Il

(1) Ce règlement résulte d'une sentence arbitrale rendue entre le chapitre et les sonneurs. On y trouve de très-curieux renseignements sur l'*office* de la sonnerie, les obligations et les émoluments des sonneurs et la manière de sonner les cloches. La sentence date de 1424 ; mais elle mentionne un règlement plus ancien, fait en 1371. Voir à l'appendice n° XV, le texte de ce règlement.

(2) On appelle quelquefois *trinhos* ou, suivant la prononciation du Midi, *trignos* les sonneries des sept jours d'avant la Noël, vulgairement

semblerait d'après la racine du mot *trinho* que cette sonnerie exige trois cloches; sans doute le *trinho* serait alors bien plus parfait; mais de nos jours on le fait souvent avec une seule cloche, et il en était de même autrefois à la cathédrale, témoin la fondation de Pierre Forti, prêtre *hebdomadier* en 1552. Il établit en l'honneur de la très-sainte Vierge, que l'avant-veille de l'Assomption, au tomber de la nuit, peu de temps après avoir sonné l'*Ave Maria,* les sonneurs de la cathédrale sonneront la petite cloche vulgairement dite la *Mandarelle* comme à matines, un peu après, la grande cloche de *Calmont* en volée, comme dans les fêtes solennelles, et enfin l'autre grande cloche appelée *Marie* en mélodieux carillon *cum dulcissono trinho*, de manière que la sonnerie des trois cloches dure une heure et demie, et pour cette fondation il donne au chapitre la somme de 70 livres (1).

On sonnait enfin les cloches *de gaule en gaule* ou, d'après la variante que fournit un titre de 1475 en langue romane, *à l'abando*, *de gaule en gaule* (2). Cette expression

nommés les O, à cause des sept antiennes commençant par l'exclamation O. Ces sonneries de Noël portent aussi le nom de *tempoures* (tempora), et dans certains villages du Rouergue et de l'Albigeois *Nadalet* (Petit Noël).

(1) « Item dixit idem Forti sue intentionis esse et affectuose et sincere, ut in honorem Beate Marie seu festi Assumptionis ejusdem que principua est festivitas in ipsa ecclesia Ruthenensi, deinceps annis singulis, die proxima seu nocte ante vigiliam dicti festi Assumptionis post pulsationem de l'*Ave Maria*, in crepusculo noctis, pauco temporis intervallo medio, per seniores seu custodes dicte ecclesie pulsetur illa campanella vulgo dicta la *Mandarella*, prout fieri solet in matutinis ; et inde parvo spacio temporis intermedio pulsetur magna campana Calmont nuncupata, *de gaule en gaule*, et prout in festis solemnibus pulsari consuevit. Et demum alia magna campana *Maria* nuncupata cum *dulcissono trinho*. Ita tamen quod dicte tres campanarum pulsationes per unam horam cum dimidio seu circa durent. » *Archives de l'Av*. Titres du chap. de Rodez. Registre in-folio.

(2) Item voli et layssi que de mos propris bes sia facha far una cam-

signifie sonner en volée, en balançant la cloche sans discontinuation. Elle est reproduite plusieurs fois dans le règlement de 1371 et dans d'autres textes anciens. C'était la sonnerie la plus usitée et la plus belle; mais on ne l'exécutait pas toujours d'une manière normale. Les sonneurs d'autrefois comme ceux de nos jours renversaient les cloches sens dessus dessous et se livraient à l'exercice du *quillage*. Mgr Delalle, évêque de Rodez, dans un *avis* à ses curés (1856), désapprouve cette manière de sonner qu'avec raison il appelle *affreuse*. Je ne sais ce qu'en pensent messieurs les curés, mais une chose intéressante à constater, c'est, qu'au XVIe siècle, François d'Estaing, n'éprouvait pas une moins grande répugnance pour le *quillage* des cloches, car il le proscrit formellement dans une de ses fondations. Il veut que la veille de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, vêpres et complies étant terminées, le chapitre fasse sonner la grande cloche seule à la mode française *more gallico* en la balan-

paneta de vint escut ho trenta ho quaranta lieurras de metal, et mesa et pausada sus lo gran cloquier prés de las autras campanas; et quant lo senier que sonara prima aura pausada prima, que encontinen sone una, ho doas, ho tres petitas mieutas per demonstrar doas causas ; la una es, que prima es pausada, l'autra es que lo capela s'aparelha per dire la messa. Quar o m'es avist, que messenhors de capitol devo estre contens, que la dicha campaneta hi sia mesa, ho ung pauc plus granda ho ung pauc plus petita, car be vese et ause que lo méytat del temps om no conoys pas que prima sian pausada. — Item voli et laissi et ordine, que lo cer que se fara mon obit, lo cer aqui meteys apres vespras acabadas de sonar, voli et ordine et layssi, que l'eretier o heretiers del officii de ma sonoria sià tengut o tengutz de far sonar la campana Calmon *à l'abando de gaule en gaule* et totas las autras campanas del dich cloquier per l'espasi d'un quart d'ora. E lo mati apres primas al intran de la messa del obit, item voli, layssi et ordine, que sono autre cop la campana Calmon de *gaule en gaule* am totas las autras campanas coma ung clas per los morts duram per l'espasi de mieia hora. *Testament de Pierre de Paulin, chanoine de Rodez. archiprêtre du Monastier en l'évêché d'Albi, du* 4 *mars* 1475 (*v. st. pour* 1476). *Arch. de l'Aveyron*, fonds du chap Caisse des chapellenies, pièce cotée A U.

çant latéralement et non suivant l'usage de Rodez, *more Ruthenensi*, en la maintenant le cerveau en bas et la baie en haut, et un peu après les autres cloches toutes ensemble (1).

On voit qu'en fait de sonnerie, la supériorité de la France ne date pas d'hier. Un savant archéologue (M. le chanoine Barbier de Montault) qui a maintes fois constaté par lui-même combien en Italie et à Rome même, on sonne mal, a donc pu dire en toute vérité (dans les *Annales archéologiques*) qu'il n'y a qu'en France, et surtout dans la France du nord, que l'on sache véritablement faire parler les cloches.

(1) Et ideo ad Dei omnipotentis laudem et ipsius super-sanctæ Dei genitricis honorem volumus et hæc est nostra immutabilis voluntas quod de cetero perpetuis *futuris temporibus singulis annis vicesimâ quartâ die mensis marcii in vigiliâ Annuntiationis ipsius sanctæ Dei Genitricis, capitulum ipsum statim persolutis vesperis et completorio die ejusdem bona horâ pertractum hore seu ultrà more gallico de gaulo in gaulum non autem more Ruthenensi in altum erigendo majorem campanam quæ pro tempore in pignaculo dicte ecclesie fuerit solam et deinde post paululum ceteris campanis tympanisantibus.* Extrait de l'acte de fondation de François d'Estaing pour l'Annonciation de la sainte Vierge *Archives de l'Aveyron*, fonds de l'évêché de Rodez.

CHAPITRE XIX

Le trésor

Le trésor formait une partie de la richesse mobilière de la cathédrale, et on peut se convaincre en lisant les inventaires publiés ci-dessous, que ce n'était pas la partie la moins précieuse. Nous y avons compté, en effet, plus de quarante ustensiles en argent, tels que calices, burettes, croix, candélabres, encensoirs, reliquaires, coffrets, etc., plusieurs objets en ivoire, des candélabres en laiton avec émaux, des pierreries et un grand nombre de vêtements sacerdotaux.

Tous ces objets furent longtemps déposés au fond de grandes armoires, dans la chapelle jadis de Sainte-Magdelaine, aujourd'hui de Notre-Dame-des-Indes. Vers la fin du XVIe siècle, la cathédrale étant terminée, on les transporta dans la dernière chapelle de la nef, sous la tour du nord-ouest, où est à présent la sacristie de la paroisse ; ils y restèrent presque jusqu'en 1793.

Le trésor, comme nos musées modernes auxquels on peut à certains égards le comparer, s'accroissait à la longue par des acquisitions souvent indispensables, par des dons volontaires et par des legs. Il n'y a pas de legs

plus importants que celui de Pierre de Pleine-Chassaigne, évêque de Rodez et patriarche de Jérusalem en 1318 ; on en lira l'inventaire plus loin. En 1348, Gilbert de Cantobre lègue à l'église cathédrale ses trois chapelles, la blanche, la noire et la rouge (1).

On conserve à l'évêché de Rodez l'anneau et la croix pectorale de François d'Estaing. Parmi les objets précieux sauvés du naufrage révolutionnaire de 93, nous mentionnerons la statuette d'argent qu'on peut appeler plus spécialement la Notre-Dame-de-Rodez. Elle est fort ancienne. Le célébrant la porte aux processions du Rosaire. Elle mesure au plus cinquante centimètres de hauteur y compris le socle. La couronne de la Vierge est fleurdelisée ; celle de l'enfant Jésus est une couronne ordinaire. Il nous faut signaler encore un *ex voto* assez riche. C'est une lampe d'argent offerte à Marie en 1628, en reconnaissance de ce que la ville de Rodez avait été préservée de la peste. Il y a trois écussons ovales. Sur l'un est l'inscription suivante : *Seviente per Rutenos pestilentiâ urbe incolumi, Cap. B. M. V. R. Ex voto anno* 1628. Dans un autre ovale on lit ces mots : *Refecit anno* 1786. Ce qui signifie, sans doute, que cette année la lampe a été refondue. Le troisième ovale renferme une Vierge mère, bien drapée, tenant l'enfant Jésus des deux bras sur le côté gauche.

(1) Le testament de Gilbert de Cantobre contient ce legs intéressant : *Item volo et ordino reddi et restitui monasterio Sancti Egidii* (Saint-Gilles) *unam mitram de diaspro albo cum ymaginibus in medio et in fronte circumdatam quam emi dum fui abbas ipsius monasterii, et unam pixidem de ebore quam consuevi continue tenere pro ostiis in missa, et unum coyssinetum de tela virgata pro tenendo missale in altare.* Raymond d'Aigrefeuille, dans son testament du 14 juillet 1361, lègue à son successeur, Faydit d'Aigrefeuille, un beau missel richement enluminé, *unum missale pulcrum quod eciam perfici feci et solemniter illuminari.*

La garde du trésor était confiée à trois prêtres *hebdomadiers*. Malgré leur vigilance, il y eut quelquefois des soustractions. En 1441, la veille du dimanche de Quasimodo, des voleurs dérobèrent les deux bustes renfermant les reliques des onze mille vierges, et une petite croix d'argent doré. Ils furent arrêtés à Avignon. Par acte du 27 juin de la même année, l'évêque et les chanoines nommèrent des procureurs pour aller recouvrer les objets volés.

Maintenant nous allons donner le texte complet et littéral des inventaires. Le latin en est si facile et si clair que nous n'avons pas cru devoir mettre une traduction en regard ; elle ferait double emploi, et allongerait inutilement notre travail. Quelques courtes notes suffiront pour éclaircir les passages et les mots trop obscurs.

Inventarium capelle Sancti Sotularis (1). — 1322.

Anno Domini M° CCC° vicesimo secundo noverint universi..... quod die veneris post festum Resurrectionis Domini, discreti viri domini B. Ayni, Johannes de Bonavilla et Durandus Cornialhac ebdomadarii ecclesie Ruthenensis, in mei notarii publici et testimonio subscriptorum presenciâ recognoverunt et confessi fuerunt venerabilibus viris domino Amalrico de Landorra canonico et baiulo venerabilis capituli Ruthenensis ac domino Yzarno

(1) Le lieu où étaient déposés le trésor et les reliquaires s'appelait la chapelle du Saint-Soulier, à cause de la fameuse relique de ce nom. Pendant longtemps ce fut la même chose que la chapelle absidale de Notre-Dame-des-Indes. Au XVIIe siècle, il y eut un autel spécial pour le Saint-Soulier, sous la tribune du fond de l'église.

de Cuzello cantori ecclesie Ruthensis, presentibus et dictam recognitionem per se et nomine dicti capituli recipientibus se habuisse et recepisse a dictis dominis canonicis nomine dicti capituli tradentibus ex causâ custodie et conservationis reliquias et ornementa et bona dicte ecclesie infrascriptas et infrascripta, videlicet :

Majestatem majorem sive ymaginem Beate Marie dicte ecclesie munitam et ornatam mirifice gemmis et auro sine diminucione lapidum ac tribus garlandis aparatis argento et lapidibus preciosis in capite dicte Majestatis et cum unâ coronâ aparatâ lapidibus et argento in capite imaginis infantis dicte Majestatis (1).

Item quatuor lapides preciosos in quâdam pixide (2).

Item quatuor toalhas (3).

Item novem vela tam nova quam vetera.

Item Nostre Domine Sotular (4) cum ornamento suo.

(1) Cette statue de la sainte Vierge si magnifiquement ornée d'or et de pierreries, jouait un grand rôle à la cathédrale. On ne la tirait du trésor que dans les principales fêtes ; le clergé en procession venait la prendre pour la porter sur l'autel majeur et il l'y rapportait de même après l'office. Nous aimons ce titre de Majesté que lui donne notre inventaire. C'était vraiment là la souveraine, et pour tout dire en un mot, la Notre-Dame de Rodez.

(2) *Pixide* de *pixis*, boîte.

(3) *Toalhas* nappes d'autel, *tobalea*.

(4) Le Saint-Soulier. Il existe encore. Il est en cuir noir doublé de cuir blanc. Le cuir principal paraît avoir été verni. La semelle est formée du même cuir que l'empeigne. La couture qui les réunit est pareille à celle d'un habit. Au-dessus du soulier, il y a une broderie de soie rouge, verte et blanche. La semelle ne porte aucune trace d'usure Le soulier était renfermé dans une boîte très-simple, de chêne, sans ornement, et, chose remarquable, sans serrure. Les sacristains racontent, qu'au jour de l'exposition, des personnes indiscrètes profitant d'un moment favorable, ouvraient la boîte, et coupaient un morceau de la sainte chaussure. Il manque les trois quarts de la chaussure ancienne. Les dernières recoupes sont évidemment de date récente.

Item ymaginem capitis Beati Blazii cum ornamento suo argenti et lapidum (1).

Item brachium Beati Andree cum ornamento suo argenti ac lapidum (2).

Item duos libros vocatos Tïst (3) cum postibus coopertis sive crostatis argento.

Item duas bacinas argenti quas Dominus R. de Calomonte quondam episcopus Ruthenensis ecclesie dedit predicte (4).

Item unum turibulum argenti.

Item quamdam capsam crostatam argento (5), excepto fundo ipsius cum quibusdam gemmis infrà dictam capsam.

Item quamdam aliam capsam similiter ornatam cum diversis reliquiis intus.

(1) Reliquaire en forme de buste, contenant des reliques de saint Blaise. Suivant M. de Laborde : « Les reliquaires étaient de toutes formes, depuis la grande châsse en forme d'église, jusqu'au médaillon qu'on portait au col; depuis les bustes en argent, les membres recouverts ou vêtus en métal, les berceaux pour les saints Innocents, les boîtes de toutes sortes et de toutes matières, jusqu'aux tableaux qui présentaient les reliques classées et étiquetées comme des collections d'objets d'histoire naturelle. » *Notice des émaux du Louvre*, IIe partie. *Documents et glossaire.*

(2) Ce reliquaire, en forme de bras, renfermait des reliques de saint André.

(3) Le manuscrit porte *Tist*; c'est probablement *textus* qu'il fallait écrire. Dans l'inventaire du trésor de la cathédrale de Poitiers de 1406, on lit ce passage : « *Item* deux livres dits les *Textes*, couverts d'or chacun sur un de leurs côtés, ornés de diverses pierres et d'émailz. » Et une note ajoute : « Sans doute les textes des évangiles et des épîtres. » *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, par M. l'abbé Auber, II, 141.

(4) Bassins à laver les mains; l'un servait à jeter l'eau, et l'autre à la verser. Le premier était toujours à biberon. Ces bassins furent en usage dans l'église et hors de l'église. Dans la vie privée, ils se conservèrent moins longtemps qu'à l'église, où on peut en suivre l'usage jusqu'au XVIIe siècle, concurremment avec celui des burettes. De Laborde, *Notice des émaux du Louvre.*

(5) Coffret couvert ou incrusté d'argent.

Item quoddam vas coopertum argento cum decem tribus lapidibus preciosis.

Item quamdam capsam eburneam cum quadam ampullâ cristallinâ in quâ est de lacte Beate Marie (1).

Item quoddam vas cristallinum cum reliquiis Sancti Georgii.

Item octo calices argenti cum patenis eorumdem quorum duo sunt deputati ad servicium altaris majoris dicte ecclesie.

Item quatuor bordones crostatos argento.

Item quoddam baculum crostatum argento qui fuit crucis patriarchalis domini Patriarche (2) quondam, tamen nulla crux in dicto baculo existit.

Item quamdam crucem magnam vocatam *la vera cros* munitam et ornatam mirifice, multis et diversis gemmis ; de quâ cruce amoti fuerunt seu ceciderunt tres lapides ac etiam dels trelhis aureis deficiebant in diversis locis in dictâ cruce (3).

Item quoddam cornu eburneum.

Item duo candelabra de latone.

(1) On a perdu la cassette d'ivoire, mais l'ampoule de verre existe encore. Sa forme arrondie et l'absence presque totale de goulot, démontrent son ancienneté. La bandelette de parchemin fixée à une épaisse couche de cire, porte ces mots en caractères du XV[e] siècle :

De lacte b.te M[e]. virgin. mat. dni nri Jhu X.

L'ampoule contient quatre ou cinq petits corps mobiles, pétrifiés, d'un rouge foncé, luisant comme de la résine et s'amollissant par l'influence de la chaleur. Tous ces caractères conduiraient à penser que c'est la fiole du sang plutôt que celle du lait. Ces globules rouges sont la partie fibrineuse du sang; la partie séreuse a disparu par la dessiccation ou l'évaporation.

(2) Pierre de Pleine-Chassaigne, évêque de Rodez et patriarche de Jérusalem, mort en 1318.

(3) Cette croix était un des objets les plus précieux de l'ancien trésor de la cathédrale. Il est vivement à regretter qu'elle n'existe plus.

Item sex candelabra de latone cum esmantz (1).

Item duo candelabra argenti.

Item unam pixidem eburneam pro tenendo hostias.

Item quamdam crucem cum ligno crucis Dominice ornatam lapidibus preciosis et reliquiis diversis.

Item quamdam crucem parvam deauratam cum ligno crucis dominice (2).

Item unum turibulum argenti.

Item duas canetas argenti.

Item unam capsetam argenti pro tenendo thura.

Item duas bacinas cupreas.

Actum Ruthene in thesaurario dicte ecclesie Ruthenensis die et anno quibus suprà presentibus, etc... *Titres du Chapitre de Rodez registre de H. Canac, notaire, folio VI v°.*

(1) Six candélabres de laiton avec émaux.

(2) Voilà le troisième reliquaire en forme de croix et renfermant du bois de la vraie Croix que mentionne l'inventaire. Ce nombre ne doit pas surprendre. « La France devint, au moyen âge, comme la patrie adoptive de la vraie Croix; nulle part ailleurs, les fragments de ce bois sacré n'y étaient plus nombreux. Transporté du Jourdain aux bords du Tigre, du Tigre au Bosphore, du Bosphore à la Seine, l'arbre divin a parcouru et rempli le monde. *Regnavit a ligno Deus*, Jésus-Christ a régné sur le monde par le bois. Lorsque les saintes reliques de la Passion arrivèrent de Constantinople à Paris, on sait que saint Louis alla au-devant d'elles nu-pieds, dépouillé de son costume royal, et rentra dans la ville portant sur ses épaules *l'instrument avec lequel avait été payée la rançon du monde,* comme disent les chroniques. Cet acte d'une piété éclairée n'a pas été sans retentissement : ce fut donc surtout en France, et au XIIIe siècle, que se fabriquèrent les plus nombreux et les plus beaux reliquaires destinés à enchâsser les saintes parcelles que la pieuse libéralité des rois pouvait seule accorder aux églises privilégiées. Qui oserait nier l'empire des idées et leur influence sur le progrès et la perfection des arts? La simple pensée de placer convenablement les reliques authentiques de la Rédemption, avait produit le chef-d'œuvre de la Sainte-Chapelle. Tous ceux qui obtinrent quelques fragments de ces reliques ne voulurent pas rester en arrière. Chacun rivalisait à sa façon. » *Annales archéologiques*, VIII, 144.

Inventarium factum de hiis que fuerunt Domini Patriarche quondam legatis per ipsum ecclesie Ruthenensi.

In nomine Domini, Amen. Anno incarnationis ejusdem M° CCC° vicesimo tercio, illustrissimo principe domino Karolo rege Francie et Navarre regnante, noverint universi quod in mei notarii publici et testium subscriptorum presenciâ per venerabiles et discretos viros dominum P. de Savinhaco archidiaconum Amiliani in ecclesiâ Ruthenensi et dominum Isarnum de Cusello cantorem ac dominum Aldebertum de Petraforti operarium dicte ecclesie fuerunt inventa et ostensa et reposita in thezaurario dicte ecclesie in quatuor cofinis quedam ornamenta et bona ecclesiastica olim dicte ecclesie per bone memorie dominum Petrum quondam patriarcham Ierosolymitanum et episcopum Ruthenensem ut dicebatur legata, videlicet :

Quedam pacencia argentea deaurata et esmantata que erat in quatuor peciis sive frustis (1).

Item due cruces duplices argentee patriarchales una cum esmantis.

Item due canete argentee.

Item unum turibulum argenteum.

Item quoddam vas argenteum pro tenendo sale quod benedicitur.

Item quoddam vas argenteum pro tenendo aquam benedictam cum isopo argenteo.

Item duo bacini argentei pro abluendis manibus super altare.

(1) Une paix en argent doré et émaillé, laquelle était en quatre pièces ou morceaux. Instrument spécial pour recueillir la paix dans les cérémonies religieuses.

Item quedam meisherapa (1) argentea.

Item quedam pixis cooperta de cerico.

Item alia eburnea pro tenendo hostias.

Item quidam cofinus parvus in quo erant reliquie sigillate.

Item quidam cofinus parvus plenus corporalibus.

Item due mitre ornate de canolis (2) aureis et argenteis.

Item alie tres mitre albe de samito (3).

Item duo propitiatoria (4).

Item novem anuli aurei cum lapidibus preciosis.

Item unum monile (5) cum lapidibus et unum munimentum argenteum cirothecarum cum lapide rubeo.

Item duo paria cirothecarum cum esmantis (6).

Item quator paria cirothecarum sine esmantis.

Item unum mandile (7) crocei coloris undis virgatum (8) filo deaurato.

(1) Nous ne connaissons pas la signification précise du mot *meisherapa*.

(2) *Canolis*. Tubes ou tuyaux destinés à renfermer des reliques.

(3) *Samit*, sorte d'étoffe.

(4) *Propitiatoria*. Signification incertaine. Dans l'Ancien Testament, c'était la couverture de l'Arche d'alliance. Ici, il est synonyme de *Ciborium*, de *Altare portatile* et de *Patena*.

(5) *Collier*. « Les hommes portaient des colliers aussi bien que les femmes, même avant l'institution des ordres qu'on y suspendit. Des emblêmes de toutes sortes les ornaient. — Il y avait les colliers de prélats, diacres et sous-diacres, formant partie de leurs vêtements sacerdotaux et qu'on trouve, pour ainsi dire, en nature, sur les statues de nos cathédrales. C'était une bande d'étoffe brodée sur laquelle on cousait des perles, des pierres précieuses et des plaques d'émaux. » De Laborde.

(6) Ne soyez pas surpris de trouver des gants ornés d'émaux. Au moyen âge, on avait trouvé le moyen d'exécuter des émaux sur plaques de petites dimensions, et de les monter de manière à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfévrerie, ou même cousus sur une étoffe. De Laborde.

(7) Parement d'autel?

(8) *Virgatum*, vergé, rayé.

Item tria mandilia de cerico rubei coloris virgata filo deaurato.

Item aliud mandile de cerico nigro signatum et munitum in partibus latis filo aureo.

Item aliud mandile sive mapa altaris virgata in capitibus de auro cum imagine Crucifixi in medio.

Item unum mandile cum signo agni rubei coloris in medio.

Item quedam indumenta completa pro diacono et subdiacono de carmesio (1).

Item quedam indumenta completa pro diacono et subdiacono de veluto molato (2).

Item quedam indumenta completa de veluto molato cum duobus pluvialibus pro episcopo.

Item quoddam indumentum completum pro episcopo crocei coloris de samit pro celebrando.

Item quoddam manutagium (3).

Item quedam indumenta completa pro episcopo, diacono et subdiacono, exceptis albis diaconi et subdiaconi de sindone nigro (4).

Item quoddam mandile deauratum portabile coram episcopo.

Item unum manutagium.

Item quinque roquest episcopales et unum suppellicium.

Item quoddam flabellum (5) deauratum.

Item due dalmatice de panno aureo.

(1) *Carmesio* est le nom d'une étoffe que nous ne connaissons point.

(2) *Veluto molato*, velours frappé.

(3) *Manutagium* pour *Manutergium*, essuie-main.

(4) *Sindone*, espèce d'étoffe mince, semblable au taffetas.

(5) Éventail. On s'en servait dans la liturgie pour chasser les mouches du calice et des espèces sacrées pendant la récitation de la *Secrète*. *Rational*, de Durand, évêque de Mende. Traduct. Barthélemy. L. IV, ch. XXXV.

Item unas sandalias.

Item duo pillei : unum de variis folratum de sindone et aliud de arogrillis (1).

Item una casula (2) et due cape processionales et due dalmatice de veluto molato et una alba cum paraturâ (3) ejusdem coloris.

Item duo indumenta pro diacono et subdiacono ejusdem coloris cum duobus albis munitis (4).

Item una capa et due dalmatice pro episcopo de samito rubeo.

Acta fuerunt hec Ruthene in dicto thezaurario, anno quo supra die jovis ante festum Omnium Sanctorum, presentibus Domino B. Dalgueiras monacho Aurelianensi, Dominis G. de Cabanis et D. Cluzelli presbiteris et Guillelmo Enrici clerico servitoribus ecclesie predicte, testibus ad premissa adhibitis et rogatis et me Hugone Canac clerico publico auctoritate episcopali..... *Tit. du Chap. de Rodez. Registre de H. Canac, notaire, folio XL, recto* (5).

(1) Deux bonnets, l'un doublé de taffetas bariolé, et l'autre de *arogrillis.*

(2) *Casula,* chasuble.

(3) *Paratura,* parement.

(4) *Albis munitis*, aubes garnies, fourrées, parées.

(5) L'inventaire de 1322 ne mentionne ni les voiles de la sainte Vierge, *mantilia serica*, ni le fuseau, *fusus plenus stamine*. L'hymne de vêpres de la fête des saintes Reliques, dans le *Propre* du diocèse de Rodez, témoigne de leur existence. Ces antiques débris étaient relégués avec un grand nombre d'autres reliques, dans une armoire de la chapelle de l'évêché. Faute des certificats authentiques, déplacés ou perdus, on n'avait pas cru pouvoir les exposer à la vénération des fidèles. En 1859, Mgr Delale les recueillit pieusement dans quatre grands reliquaires, et le dimanche après la Toussaint, il les plaça solennellement sur l'autel du chœur.

CHAPITRE XX

Fêtes et cérémonies dramatiques.

Pendant le moyen âge et surtout aux XIIe et XIIIe siècles, on représentait dramatiquement et par personnages vivants, dans toutes les églises, les principales scènes de l'histoire évangélique comme l'Annonciation de la très-sainte Vierge, la naissance de Jésus, l'adoration des mages, le massacre des Innocents, la Passion et la Résurrection du Sauveur, etc. Toutes ces actions dramatiques se chantaient; elles se rattachaient ordinairement aux fêtes dont elles suivaient le cycle liturgique. Il y avait là pour le peuple un enseignement revêtu de charmantes formes. « L'homme tout entier était saisi dans sa triple faculté d'imagination, de sentiment et de volonté. Tel fut toujours le but de l'Eglise; elle faisait la part de la nature dont les besoins divers sont infimes parfois, mais elle ne séparait pas la récréation de l'édification et de l'enseignement. La joie pouvait épanouir et dilater le cœur, mais c'était à la condition de la tourner vers le bien et vers Dieu. » Nous voudrions que l'espace nous permît de raconter ici quelques-uns de ces drames religieux des XIIe et XIIIe siècles; on verrait « que

nos aïeux plus poètes que nous, ont ouvert leurs cœurs aux émotions que tant de souvenirs réveillent, et n'ont pas hésité dans leur foi profonde à s'en retracer les images fidèles. » Citons au moins d'après M. Félix Clément (1), une partie de la procession du dimanche des Rameaux.

« Nous arrivons au moment le plus intéressant de cette belle procession, et nos lecteurs pourront une fois de plus comparer les cérémonies du moyen âge avec l'image décolorée qui nous est restée.

Lorsque la procession arrivait aux portes de la ville, elle s'arrêtait. Cinq enfants montaient sur les tours et lançaient dans les airs des chants de gloire et de triomphe.

Cum autem processio ad portam civitatis venerit fiat ibi statio et quinque pueri ascendant turres et vicissim cantent hos versus :

> Gloria, laus, et honor tibi sit, rex Xriste, redemptor,
> Cui puerile decus prompsit Osanna pium.

Le chœur répétait en fléchissant les genoux cette doxologie, et les enfants continuaient à chanter plusieurs autres versets précédés et suivis de ce refrain populaire. « Vous êtes le roi d'Israël, vous êtes de la race illustre de « David, ô vous, roi béni, qui venez au nom du Seigneur. « Toute l'assemblée proclame vos louanges dans les plus « hautes régions; l'homme même, tout mortel qu'il est « joint sa voix à celles de toutes les créatures. » Ces versets, dont le chant et le texte sont empreints de l'enthousiasme le plus ardent, se termine par un retour à l'his-

(1) *Annales archéologiques*, vol. VIII. M. Félix Clément a réuni les articles sur le drame liturgique, dans un livre intitulé : *Histoire générale de la musique religieuse.*

toire qui ramène les esprits à l'objet principal de la fête, et par un enseignement aux fidèles tiré de la comparaison des rameaux judaïques avec les rameaux chrétiens :

« C'est avec des palmes que le peuple juif est venu au devant de vous : c'est avec des hymnes, des vœux et des prières que nous les imitons. » Ces voix pures descendant du haut des tours de la ville, comme d'une église céleste; ces chants d'adoration, répétés par le clergé et par le peuple, n'étaient-ils pas l'emblème de l'alliance entre le ciel et la terre que le divin Médiateur est venu établir, et dont il était proclamé, en cette circonstance, et la cause et l'objet?

Chorus reiteret flectando genua : « *Gloria laus.* » *Item pueri predicti incipiant :*

Israel es tu rex Davidis et inclyta proles,
Nomine qui in Domini Rex benedicte, venis.

Chorus sicut prius : « Gloria laus. » *Item pueri predicti :*

Cetus in excelsis te laudat celicus omnis
Et mortalis homo et cuncta creata simul.

Item chorus : « Gloria laus. » *Item pueri predicti :*

Plebs Hebrea tibi cum palmis obvia venit :
Cum prece, voto, hymnis assumus (adsumus) ecce tibi.

Chorus sicut prius : « Gloria laus. »

Alors, la procession rentrait dans les murs de la ville ou de la commune d'où elle était sortie et se partageait en deux chœurs. L'un exprimait la pensée perfide que les princes des prêtres avaient conçue de faire mourir Lazare, dont la résurrection était la cause du triomphe de Jésus ; l'autre, expression de la multitude, rendait à leurs oreilles

témoignage du miracle opéré à Béthanie : — *Tunc processio intret civitatem vel villam. Respons. Incipiat :* « Cogitaverunt autem principes sacerdotum ut et Lazarum interficerent propter quem multi veniebant et credebant in Jesum ℣. Testimonium perhibebat turba que erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento et suscitavit eum a mortuis. »

Dans une autre répons qui se chantait sous le portique même de l'église, se remarque la même fidélité de conserver à la liturgie son caractère dramatique. En effet, dans la première partie, les prêtres et les pharisiens, inquiets de l'influence de Jésus sur le peuple délibèrent sur son sort et se troublent à la seule pensée de la fureur des Romains. Dans la seconde, quatre prêtres, revêtus de chapes rouges et vertes, chantaient devant les portes de l'église la prophétie du grand prêtre Caïphe, prophétie qui ne fut séparée que de quelques jours de son accomplissement au jardin des Oliviers et sur le Golgotha.

Ad introitum atrii cantor incipiat hanc antiphonam : « Collegerunt pontifices et pharisei concilium et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit. Si dimittimus eum sic, omnes credent et venient Romani et tollent nostrum locum et gentem. »

Tunc quatuor presbyteri rubeis et viridibus cappis induti, cantent ante januas ecclesie hunc versum : « Unus autem ex ipsis Cayphas nomine, cum esset pontifex anni illius, prophetavit, dicens : Expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat. Ab illo, etc. »

Jusqu'ici rien n'est conforme aux usages liturgiques en vigueur dans nos églises le jour des Rameaux. Tout est plus complet qu'aujourd'hui et offre un sens plus profond. Actuellement il ne reste plus des anciennes cérémonies que le dialogue entre le célébrant et les enfants de chœur.

Les trois coups qu'il frappe à la porte de l'église en chantant : « *Attollite portas, principes, vestras,* » sont un bien faible symbole, soit qu'on les compare à la station de la porte de la ville, soit qu'on les considère comme un vestige de l'importante cérémonie qui termine cette magnifique procession du dimanche des Rameaux....... Foi, histoire, enseignement, poésie, tels étaient les éléments qui composaient la liturgie au moyen âge.

Plût à Dieu qu'elle se fût maintenue à cette hauteur ! De nos jours, les offices divins n'offrent plus dans leur partie liturgique que des débris défigurés des grandes scènes dont nous donnons une imparfaite esquisse. Mal coordonnés, tronqués et dépourvus d'homogénéité, ils ne présentent plus qu'un symbolisme obscur, souvent inintelligible, et, conséquence funeste, le spectateur se moque souvent de ce qu'il ne comprend plus.

Ces drames liturgiques, tels qu'on vient de les décrire, étaient-ils usités dans notre cathédrale de Rodez, au moyen âge ? Rien n'empêche de le croire : ils avaient lieu partout en France, et surtout dans les cathédrales où l'espace et dont le nombreux personnel offraient des facilités qu'on aurait eu plus de peine à trouver dans les petites églises de paroisse. Un document ancien que nous publions à l'appendice, n° XVI, servirait à le prouver. C'est une ordonnance d'Yzarn de Cuzel, préchantre de la cathédrale au commencement du XIVe siècle, pour la tenue des processions, l'exhibition des reliques, la décoration de l'autel majeur, le serment de l'évêque, etc. Voici ce qu'elle règle pour le dimanche des Rameaux. En ce jour, la procession sort de la cathédrale, précédée de la grand'croix (crux major), elle suit la *Rue Neuve* en chantant le *Vexilla Regis* et se rend dans le quartier dit des Jardins (in Ortis). Là, on prêche le peuple et on bénit

les rameaux. La procession rentre à la cathédrale par la rue des *Frères Mineurs* (les Cordeliers). Il était d'usage que les moines de Saint-Amans vinssent à la procession.

Notre texte n'en dit pas davantage ; mais, il est clair, d'après l'itinéraire, que la procession du dimanche des Rameaux, en longeant la *Rue Neuve* arrivait jusqu'à la porte qui, en cet endroit, séparait autrefois la *Cité* du *Bourg*, porte flanquée de tourelles, et c'est là que pouvait s'accomplir, avec toutes ses circonstances les plus minutieuses, le drame liturgique mentionné plus haut.

Dans l'ordonnance du préchantre, notons encore quelques particularités sur les usages liturgiques de la cathédrale.

Le premier jour du Carême, on allait en procession à la petite église de Saint-Pierre-le-Doré, près de la cathédrale. Au retour, distribution des cendres devant le portail au clergé de tout ordre (et aux simples fidèles?). Il y avait non loin de là un cimetière attenant à l'église. L'endroit était bien choisi pour parler de la mort aux fidèles et pour leur dire : *Memento, homo quia pulvis es, et in pulverem reverteris.*

La fête des *Saintes-Reliques* ou du Saint-Voile était une des fêtes religieuses les plus populaires et célébrées avec le plus de pompe à Rodez (1).

Procession en chapes hors de l'église sur la *place Neuve* (la place de la *cité*). On portait le Saint-Voile et toutes les reliques. On prêchait le peuple.

Au retour de la procession, le Saint-Voile était exposé sur le portail de la cathédrale, et deux chanoines étaient

(1) La commune contribuait à la dépense. On en trouve de nombreuses preuves dans les comptes de la *Cité*.

commis à sa garde. Après les secondes vêpres, procession intérieure pour vénérer les reliques.

La fête des Rogations durait trois jours. Premier jour, procession sur la place, sous l'oratoire, *subtus oratorio.* On portait deux reliquaires. C'était l'usage de prêcher le peuple. Deuxième jour, procession sur la place (du faubourg) Saint-Cirice, près de l'Oratoire *juxta oratorium.* On porte deux reliquaires. Les moines de Saint-Amans doivent être présents. — Troisième jour, procession à l'église de Saint-Amans et sur la place du Bourg. On porte l'image de la Très-Sainte-Vierge et la grand'croix. On prêche le peuple dans l'église ou hors de l'église, suivant le temps.

Le jour de la Pentecôte, procession en chapes à l'extérieur de l'église avec toutes les reliques. On bénit le pain de l'*Aumône* que le chapitre faisait distribuer ce jour-là. Pendant ce temps le curé de la paroisse, *capellanus parochialis*, lit l'évangile *Abiens Jhesus* (sic). C'est le magnifique évangile de la multiplication des pains par Notre-Seigneur, sur une montagne près du lac de Tibériade. La signification symbolique se découvre facilement. Longtemps, ces distributions, tant celles du Chapitre que celles de la confrérie du Saint-Sacrement et des autres confréries, eurent lieu dans l'église même. Mais de graves désordres étant survenus, l'évêque de Rodez ordonna le 5 mars 1388 (n. st.) qu'elles se fissent au dehors.

Dans la vigile de l'Assomption, après la messe, on parait l'autel majeur, c'est-à-dire qu'on le revêtait d'ornements analogues à la fête. Le jour de l'Assomption, avant matines, on portait sur l'autel majeur la statue de la sainte Vierge. Après les secondes vêpres, procession en chapes sur la place *Neuve* avec la statue de la très-

sainte Vierge et toutes les reliques. Après complies, le clergé en procession reporte, suivant l'usage, l'image de la très-sainte Vierge dans le Trésor. L'Assomption de Notre-Dame était la fête principale de la cathédrale. L'avant-veille on illuminait le clocher. *Pour le feu d'artifice et illumination qui se faisait suivant la coustume ou pour la dépense et gratification des musiciens estrangers qui venaient chanter à la dite feste*, on trouve inscrite aux dépenses de la Fabrique, de l'année 1730, la somme de 300 livres (1).

Les lignes qui précèdent suffiront, tout incomplètes qu'elles sont, pour faire comprendre ce qu'était le drame liturgique dans les beaux siècles du moyen âge. On ne peut lui refuser ni la gravité, ni la hauteur morale, ni l'originalité. Il eut toutes ces qualités à un degré éminent tant qu'il resta dans l'église et qu'il sembla n'être qu'un développement de la liturgie catholique. Mais plus tard, aux XVe et XVIe siècles, ces représentations religieuses tombèrent aux mains des laïques et descendirent sur les tréteaux des places publiques. De là des parodies, des anachronismes, et tous ces dévergondages véritablement blâmables, qui le firent proscrire par l'autorité ecclésiastique. Malgré leurs défauts, le peuple montra toujours un goût extrême pour ces sortes de spectacles. Les villes du Nord dépensaient beaucoup pour se les procurer. Dans le Midi, ils étaient moins répandus. Nous en trouvons cependant un exemple à Rodez au XVe siècle. En 1440, quelques prêtres de la cathédrale, de concert avec des jeunes gens de la *Cité*, voulurent représenter sur la place du *Marché-Neuf*, un mystère indiqué par ces

(1) Voyez plus haut le chapitre IX.

mots patois : *Lo contrast de natura humana am lo demoni infernal, loqual contrast font determenat per Dieu le païre.* En bon français et traduit mot à mot, il nous paraît que cela veut dire : le combat de la nature humaine contre le démon infernal, lequel combat fut terminé par Dieu le père. Indication bien vague.

Il s'agit, sans nul doute, du premier combat qui se livra dans le paradis terrestre, où comme on sait, nos premiers parents ne brillèrent pas, et dont ils seraient restés victimes pour eux-mêmes et pour leur postérité, sans l'aide de Dieu qui, en leur promettant un Rédempteur, annula les fâcheuses conséquences de la défaite.

Nous ne savons pas comment fut traitée cette lamentable histoire. La tentation d'Ève par le serpent, celle d'Adam par sa trop crédule compagne et l'excitation à manger du fruit défendu, enfin l'apparition de Dieu pour reprocher aux coupables leur désobéissance, leur intimer la punition qu'ils méritaient et en même temps les consoler par l'espoir d'une future rédemption, tous ces incidents sont très-dramatiques et très-émouvants, et nos pères qui connaissaient dans ses moindres détails le récit de la Genèse, en purent être vivement intéressés.

En tout cas, la mise en scène, à ce qu'il paraît, ne fut ni très-compliquée ni très-coûteuse. Pour amuser et récréer ainsi de leur mieux le public ruthénois, les acteurs demandèrent seulement à la commune quelques pintes de vin (hun barral de vi) et certaines *miches* de pain. Modeste pétition qu'on aurait eu trop mauvaise grâce à refuser. Il résulte des comptes du trésorier qu'on leur donna un setier de vin pris dans la cave de M. l'Official, qui coûta

cinq deniers le quart et six pains de cinq deniers la pièce, en tout 15 doubles vieilles valant en monnaie d'or, 6 gros 9 deniers d'or (1).

Rodez n'est pas la seule ville qui nous offre des exemples de cérémonies dramatiques. Nous en avons rencontré quelques-uns de fort curieux dans d'autres églises du Rouergue.

En 1434, l'une des principales charges des ouvriers-marguilliers de l'église paroissiale de Najac, est énoncée comme il suit : « *Item faran gitar la columba lo jorn de Pantacosta enayssi coma es de bona costuma* » (2). Cette cérémonie symbolique qui était déjà vieille en 1434, subsista encore à Najac pendant près de trois siècles. Ce n'est qu'en 1724 que M. de Tourouvre, évêque de Rodez, l'abolit sous prétexte qu'elle était *ridicule et superstitieuse*. Ce sont les propres termes de l'ordonnance épiscopale, rendue à Najac même, et que je transcris ici toute entière : — « Et sur ce qui nous a été représenté par le sieur curé et personnes pieuses de la dite paroisse, qu'il se faisait tous les ans, dans la dite église, le jour de la Pentecôte, une cérémonie ridicule (3), où l'on prétendait

(1) Item plus lo dimenge III jorn del mes dabrial (1440) alcus capelas de la glieya de madona de Rodes ensemps am alcus autres joves de la ciutat feyro en la plassa del mercat nou de ciutat *lo contrast de natura humana am lo demoni infernal lo qual contrast fonc determenat per Dieu lo paire*. Suppliquero als senhors cossols que lor volguesso donar hun barral de vi et certanas michas, et fonc deliberat que ieu lor baïles hun sestier de vi lo qual fonc pres en la botigua de Mossenhor l'official, que costet v d. lo quart et vi pas de v d. la pessa que monta tot xv doblas vielhas que valo a laur..... vi gros ix d. daur, *Hôtel de ville de Rodez*. Registre des comptes de la *Cité*, de 1439-1440, f° 55.

(2) Manuscrit des Archives de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

(3) M. de Tourouvre trouve cette cérémonie ridicule. Voilà un jugement difficile à comprendre. La représentation du Saint-Esprit par une blanche colombe est un symbolisme très-ancien et très-populaire. En sculpture et

représenter la descente du Saint-Esprit par un pigeon blanc lâché de la voûte de l'église, du vol duquel on tirait plusieurs présages superstitieux pour la stérilité ou la fertilité de l'année et plusieurs autres événements, nous avons défendu très-expressément cette cérémonie. — Donné à Najac dans le cours de notre visite, le 28 août 1724. — J. Armand, évêque de Rodez. Par Monseigneur, Servolle, secrétaire. »

A Entraygues, on fêtait Saint-Georges, patron de la paroisse, le saint guerrier et chevalier, par des cavalcades et des courses de chevaux. Une ordonnance de M. de Tourouvre, en date du 2 juin 1731, les proscrit, ainsi que d'autres usages, en ces termes :

« Deffendons aussy la cavalcade qui accompagne la procession le jour de Saint-George avec course de chevaux profane et indécente, et deffendons au célébrant de donner l'offrande sur la place. Deffendons aussi l'enchère qui se fait au rénage pour le porte-pomme de la reine, pour le *tas* de vin du roy et autres bouffonneries semblables sous peine d'interdiction du dit renage et confrérie » (1).

en peinture rien de plus usité et de moins ridicule. Pourquoi ce qui est permis au sculpteur et au peintre, serait-il défendu pour le drame liturgique. A force d'avoir peur des prétendues superstitions, on finirait par détruire toute espèce d'enseignement sensible.

(1) Six ans après, M. de Saléon, renouvelle la même défense. Nous en publions ici le texte : « On nous a dit que malgré la deffense qui avait été faite par notre prédécesseur, on continuait de publier le rénage de saint George, et qu'il y avait des porte-pommes de la reyne et qu'on fesait monter des enfants à cheval, qui marchaient devant la procession avec des gigots de mouton à la main, et autres choses semblables..... Nous deffendons de publier aucun rénage dans l'église et de sonffrir qu'il y ait ny porte-pomme de la reyne, ny aucune cavalcade à la procession qui se fait le jour de la fête de saint George, sous peine d'interdiction de la procession et du rénage. Donné à Entraygues, dans le cours de notre visite, le septième jour de novembre 1737. Jean, évêque et comte de Rodez. Par Monseigneur, Laumière, secrétaire. »

Dans l'ordonnance du même évêque pour l'église de Florentin, il est aussi question des rénages ;

« Deffendons, y est-il dit, de publier les rénages dans l'église, ordonnons qu'ils seront célébrés à la porte d'icelle, dans le cimetière avec la décence et la modestie convenable sous peine d'être les dits renages par nous deffendus et supprimés. »

Un des rénages les plus renommés fut à coup sûr celui de Saint-Fleuret à Estaing. Voici de quelle manière en parle le journal des visites pastorales de M. de Saleon, évêque de Rodez, en 1734 :

« Il y a dans l'église d'Estaing un rénage de Saint-Fleuret qui consiste à faire chanter trois grand's messes, une le jour de Saint-Fleuret et les deux autres, deux jours de dimanche. Le roi et la reine de Saint-Fleuret viennent à cette messe avec leurs invités et leurs invitées, se tenant sous les bras les uns des autres, et étant accompagnés de plusieurs tambours, violons, musettes et d'une multitude de gens armés. Ils s'en retournent dans le même ordre, et les fusilliers font une décharge dans le cimetière, lorsqu'ils sortent de l'église. Le roi est obligé de donner à boire et à manger aux hommes, qui sont quelquefois au nombre de deux ou trois cents, et la reine à toutes les filles et femmes de sa suite; et lorsque la messe de paroisse commence, le roi et la reine avec leur suite, tambours et fusilliers, vont faire le tour d'une certaine montagne, et vont se rendre à la chapelle des Pénitents où la procession va en station avec les reliques de Saint-Fleuret. La procession attend dans cette chapelle que toute cette multitude ait fini son prétendu pélerinage, et qu'ils ayent défilé en faisant chacun une décharge. La procession revient ensuite à l'église. On fait encore des feux que le roi et la reine allument la veille de Saint-

Fleuret et le soir de la fête, et les autres deux dimanches où le roi et la reine font chanter la grand'messe. Pendant tout le jour de la fête de Saint-Fleuret, on n'entend autre chose que coups de fusils et tambours. Il arrive souvent des querelles et l'année dernière il faillit arriver un meurtre. C'est encore une occasion de dissolution, d'ivrognerie et de bien d'autres désordres. C'est d'ailleurs une dépense considérable. Tont cela cependant s'exécute pour accomplir un prétendu vœu d'être roi et reine de Saint-Fleuret. Les particuliers qui ont fait ces vœux viennent le dire au curé qui les nomme roi et reine au sortir de la bénédiction du Saint-Sacrement, qui se donne après vêpres, le jour de la fête du Saint. »

Pour la piété et la simplicité le rénage de Saint-Fleuret est certainement bien loin de la colombe de Najac. En revanche le rénage est infiniment plus dramatique. Il faut même avouer qu'à Estaing, on poussait le drame trop loin, quand on allait jusqu'à l'ivrognerie, jusqu'au meurtre. Ainsi se corrompent toutes les choses humaines. Le rénage de Saint-Fleuret n'était sans doute à l'origine qu'une cérémonie purement religieuse, ou tout au moins un usage très-pieux, quoique mêlé de circonstances profanes. Mais, à la longue, son caractère primitif s'altéra par les grands abus dont il devint l'occasion ; il fallut alors le supprimer ; c'est ce que fit en 1734 l'évêque de Rodez, lors de sa visite pastorale en l'église d'Estaing.

APPENDICE

I.

Comment l'ancienne Cathédrale de Rodez s'écroula en 1276 (n. st. pour 1275) d'après le *Ruthena christiana*.

Anno millesimo ducentesimo septuagesimo quinto, die decimo sexto februarii, accidit funesta ecclesiæ cathedralis subito corruentis ruina, ut docet charta in sacrario ecclesiæ parieti affixa hujus tenoris :

Sciendum est, quod anno 1275 et die 13ª kalendas martii circa horam noctis tertiam, corruit caput hujus Ruthenensis ecclesiæ subito et unico impetu cum toto altissimo campanili, divina sic disponente misericordia, meritis, ut pie creditur, sanctorum quorum reliquiæ in eadem ecclesia requiescunt, ut tam periculosa ruina in tali hora fieret quia nemo esset ibidem qui posset opprimi sive lædi.

Eodem autem anno 4° nonas januarii fuit remotum altare B. Virginis et in loco tutiori translatum. Invente fuere in illo præsentes reliquiæ in tribus vasculis plumbeis, duo in inferiori stipilis parte et tertium in superiori, sub mensa altaris omnia quasi sigillante et claudente. Miro et firmissimo artificio fuerant firmissime collocatæ, adeo quod sine altaris totius dissolutione quidquam de reliquiis vel de lapidibus ferro plurimo colligatis extrahi nullo posset ingenio vel violentia. Predictum autem altare constructum fuerat per bone memorie Deus dedit antistitem Ruthenensem a septingenta vel amplius annis sicut ex gestis ejusdem et scriptis antiqu

in sacrario repertis constitit evidenter. In circuitu enim mensæ ejus altaris sculptæ sunt tales litteræ : *Deus dedit episcopus indignus fieri jussit hanc Aram :*

Post, enumerat easdem reliquias in prædictis vasculis repositas hoc modo : in predicto superiori vasculo duo erant mandilia serica B. Mariæ virginis, vel eorum pars major, quorum unum rubri coloris cum cæteris reliquiis qua propter antiquitatem brevia non habebant; aliud vero varii coloris quod in suis plerisque partibus sanguineas maculas, habere dignoscitur, ad instantiam illustris viri domini Henrici Dei gratia comitis Ruthenensis in quodam vase partim argenteo, partim cristallino ad hoc specialiter fabricato decenter extitit collocatum. Inventa etiam fuerunt cum dictis mandilibus duæ parvæ ampullæ vitreæ quarum una lac adhuc vasculum suum madidans, altera sanguinem continere videbatur, quæ in alio argenteo vase cum quibusdam aliis reliquiis, ut prius dictum est, sunt collocatæ. Eodem autem tempore et propter eamdem causam alia tria altaria de locis suis fuerunt remota, quorum duo cum altari prædicto Beatæ virginis Mariæ, unum scilicet Beati Andreæ ad ejus dexteram, alterum Beati Martialis ad sinistram, stabant in altum primitivæ ecclesiæ supra lapideam testudinem elevata; tertium vero B. Joannis evangelistæ in imum sub eadem testudine fuerat elevatum, in quorum trium primo repertæ sunt reliquiæ, videlicet ossa B. Martini et B. Stephani cujus rei in lapidibus muri qui prædicto altari contiguus erat sculptæ litteræ testes erant; et hæc ossa cum quibusdam aliis reliquiis in vase argenteo, ut prius dictum est, sunt locata. In secundo vero altari inventi sunt duo noduli de arbore dominicæ crucis et plura parva frusta ejusdem ligni in quodam vasculo ejusdem, cujus coopertorium erat lapideum de hoc litteras scriptas habens. In tertio altari inventa fuit maxilla Beati Blasii qui antiquam et continuam publicamque famam precesserat rei evidentia confirmavit, et huic maxillæ caput argenteum decenter extitit fabricatum.

(*Extrait d'un mauuscrit intitulé* Ruthena christiana, *f° 76, conservé dans les archives de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.*)

II.

Compte de l'œuvre de la cathédrale de Rodez. Année 1293-1294.

Nos Raimundus miseratione divina episcopus Ruthenensis et nos Capitulum ejusdem loci notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod Raimundus Brancha presbiter procurator per nos constitutus operis nostre ecclesie Ruthenensis, reddidit computum et rationem venerabilibus et discretis viris dominis Viviano de Monte Alto canonico ejusdem ecclesie et magistro Arnaldo de Sancto Ylario rectori ecclesie de Noalhaco, dicto scilicet Arnaldo pro nobis episcopo et dicto canonico pro nobis capitulo supradictis dictam computationem pro nobis et nomine nostro recipientibus de omnibus per ipsum procuratorem receptis et expensis pro opere et in opere ecclesie predicte, in anno tercio quo ipse recepit procurationem predictam qui annus fuit anno Domini M. CC. nonagesimo tercio, incipiendo a principio mensis septembris usque ad aliud principium ipsius mensis anno revoluto scilicet anno Domini M. CC. nonagesimo quarto. Et fuit summa cujusdam peccunie legate per Reverendum patrem dominum Johannem Dei gratia tituli sancte Cecilie presbiterum cardinalem quondam apostolice sedis legatum, quam pecuniam legavit curatis dyœcesis Ruthenensis et ipsi curati sponte dederunt ipsi operi in plena synodo dudum Ruthenis post festum sancti Luche celebrata ducente undecim libre quindecim solidi ruthenenses.

Item ratione medietatis reddituum ecclesiarum vacantium cum XL libris pensionis ecclesie sancti Georgii de Cambolatio et decem libris cujusdam debiti antiqui Guillelmi de Fontangas *burgi* Ruthenensis octo viginti decem et octo libre ruthenenses et viginti libre melgorienses.

Item quorumdam legatorum et quarumdam helemosinarum et exactionum questorum, et quorumdam lapidum

ipsius operis venditorum viginti octo libre septem solidi decem denarii.

Item queste civitatis septuaginta octo libre decem et septem solidi.

Item queste per diœcesim facte septem viginti decem libre octo solidi septem denarii.

Item queste *burgi* quatuor libre duo solidi quinque denarii.

Item erraragiorum annorum preteritorum decem et novem libre decem solidi et duodecim libre et quinque solidi melgorienses.

Et sic est totalis summa omnium Ruthenensium receptorum sexcente septuaginta una libre decem denarii. — Item melgorienses triginta due libre quinque solidi.

Summe vero expensarum per ipsum procuratorem factarum in opere et pro opere in eodem anno fuerunt ut sequitur :

In minutis expensis operis predicti, videlicet in clogiis, fabro, ferro, calibe et carbone, fusta, cledis, carpentariis, calce arena, terra, plumbo et manobris et aliis necessariis undecim viginti septem libre quindecim solidi ruthenenses.

Item in listrellis et exsequiis domini B. Trasforn quondam rectoris ecclesie de Balagueiro novem libre decem et septem solidi turonenses.

Item fuste empte ad opus domus nove a B. Delfraisse et sociis suis quatuordecim libre sex solidi.

Item ratione per prese cum G. Bruni facte de dicta domo fustanda triginta quinque libre novem solidi.

Item in lopia et lapidicina ducente quatuor libre duo solidi, sex denarii.

Item in loquerio magistri Riquardi aparatoris septem libre ruthenenses et triginta octo libre turonenses.

Item in postibus sapinis pro dicta domo fustanda viginti tres libre novem solidi.

Item pro deferendis quibusdam fustibus de Podiocalmi sexaginta octo solidi.

Item fuerunt solute dicto procuratori decem libre pro salario suo seu labore anni preteriti et novem libre quatuor solidi quatuor denarii qui debebantur eidem de eodem anno.

Item nos dictus episcopus debemus duodecim libras sexdecim solidos ruthenenses quas et quos habuimus mutuo de pecunia operis predicti.

Et sic est totalis summa omnium ruthenensium expensorum cum debito predicto, quingente quadraginta septem libre novem solidi decem denarii.

Qua summa comparata ad ruthenenses receptos fuerunt plus in receptis quam expensis sex viginti tres libre decem solidi octo denarii.

Que in opere chori hoc anno sunt posite seu expense ut inferius apparebit.

Item summa omnium turonensium expensorum fuit quadraginta septem libre decem et septem solidi. Qua summa comparata ad turonenses receptos, fuerunt plus in turonensibus expensis quam receptis quindecim libre duodecim solidi quos et quas dictum opus procuratori debet et in tantum est sibi obligata (sic).

Item debet sibi quindecim libras ruthenenses, pro salario suo seu labore hujus anni.

Et est sciendum quod predictum opus debet ratione hujus anni tam in magistris, manobris, fabro, ferro, plumbo et carbone ultra ea que debet superius procurator sexaginta septem libras duos solidos duos denarios ruthenenses.

Item est sciendum quod rectores ecclesiarum vaccancium annorum preteritorum debent eidem operi triginta quinque libras ruthenenses et quadraginta solidos melgorienses.

Item dictus procurator reddidit computum et rationem eisdem dominis nomine quo supra dictum computum recipientibus de omnibus per ipsum receptis et expensis in opere et pro opere chori a prima die quo incipit dictum opus usque ad presentem diem. — In cujus computi recepta fuerunt primo centum libre turonenses quas discretus vir magister Guillelmus Rotlandi archidiaconus sancti Antonini in ecclesia Ruthenensi dedit ipsi operi chori que valuerunt septem viginti tres decim libre Ruthenenses et centum quatuor solidi turonenses.

Item de pecunia operis majoris fuit positum seu expensum in predicto opere ipsius chori in secundo anno quo incepit psum opus chori, sic patet in quadam littera nostris sigillis

sigillata septem viginti due libre tres solidi et centum solidi turonenses.

Item in tercio anno sic patet superius in computo majoris operis facto sex viginti tres libre decem solidi, octo denarii ruthenenses. Et sic est totalis summa ruthenensium receptorum quadraginte decem octo libre, tresdecim solidi octo denarii. Item turonensium decem libre quatuor solidi.

Summe vero expensarum per ipsum procuratorem factarum et alios in opere et pro opere ipsius chori fuerunt ut sequitur :

Primo anno quam dictum negocium chori esset eidem procuratori commissum Petrus Rossinhol qui partem pecunie dicti archidiaconi penes se habebat solvit viginti libras tresdecim solidos ruthenenses pro negociis dicti chori. Et Guillelmus Vigoros civitatis Ruthenis qui aliam partem habebat, sexaginta quatuor solidos ruthenenses et triginta solidos turonenses.

Item dictus Archidiaconus retinuit de eadem pecunia quatuor libras quinque solidos ruthenenses quos nos dictum capitulum eidem debebamus ratione distributionum suarum ut ipse asserebat.

Item dictus procurator expendit in lopia apud Canacum facta et in domo ipsius loci reparanda decem et septem libras quatuordecim solidos novem denarios.

Item in quibusdam minutis expensis et emptione glutinii et de portaturis fuste et aliis, viginti octo libras quinque solidos sex denarios et viginti sex solidos turonenses.

Item in trabibus et aliis fustibus et postibus quinquaginta sex libras, decem solidos quatuor denarios.

Item in frachicis seu in sablis (sic) decem libras septem solidos sex denarios.

Item in quibusdam expensis per magistrum Stephanum factis et emptione glutinii centum unum solidos sex denarios et septuaginta quatuor solidos turonenses.

Item pro salario seu loqueriis ipsius magistri Stephani et Ponseti scolaris sui sex viginti libras sex solidos.

Item pro loquerio G. Bruni quindecim libras quatuor solidos quatuor denarios.

Item pro loqueriis multorum aliorum magistrorum qua-

tuor viginti quinque libras novem solidos undecim denarios, et tresdecim libras decem solidos turonenses.

Item pro assetiando choro infra ecclesiam triginta unam libras tres solidos.

Item pro emendatione ipsius chori decem et novem libras quinque solidos sex denarios.

Item solvit eidem magistro Stephano triginta libras quatuordecim solidos ratione *perpreze* secum facte, que perpreza est sex viginti librarum Ruthenensium.

Et sic est totalis summa ruthenensium expensorum quadringinta quadraginta octo libre quatuor solidi, quatuor denarii. Qua summa comparata ad ruthenenses receptos fuerunt plus in expensis quam in receptis vigenti novem libre decem solidi octo denarii.

Item fuit totalis summa omnium turonensium expensorum viginti libre. Qua summa comparata ad turonenses receptos fuerunt plus in expensis quam in receptis novem libre sexdecim solidi turonenses. Quas pecunie summas dictum opus procuratori debet et in tantum est sibi obligata. — Quas computationes nos dictus episcopus et nos capitulum predictum ratas habentes, et legitimas reputantes presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda in testimonium premissorum. — Datum Ruthenis die marcii ante festum beate Fidis virginis. Anno Domini m° cc° nonagesimo quarto.

(*Parchemin original dépourvu de son sceau,* aux Arch. de l'Av., *fonds du chap. de Rodez, caisse de la Fabrique.*)

III.

Bail à prix-fait pour le changement des cloches dans la tour neuve. 4 mai 1385.

Anno Incarnationis Domini M° CCC° LXXX° V° et die IIII[a] mensis may, noverint universi, quod venerabiles et circumspecti viri Domini Guilhermus Bruni operarius ecclesie Ruthenensis et Johannes Gibronis procurator fabrice ipsius ecclesie cum consilio tamen et voluntate honorabilium virorum

dominorum Amalrici de Severiaco archidiaconi Ruthenensis, Eblonis de Sancto-Exuperio archidiaconi sancti Antonini, Guilhermi Amarinti, Adzemarii de Murato, Ramundi Fabri, Bernardi Melioris et Guilhermi Vaysserie canonici in dicta ecclesia, insimul in domo communi venerabilis capituli Ruthenensis congregatorum, et pro hujusmodi et nonnullorum aliorum negociorum capitulancium, tradiderunt cum pactis et condicionibus infra scriptis ad mutandum symbala ipsius ecclesie in nova turri magistris Guilhermo de Caldacosta parrochie de Galganhio, Petro de Coffinieyras fustoribus habitatoribus Ruthene, ibidem presentibus, cum conditionibus subsequentibus, videlicet quod dicti magistri faciant los cavaletz symbalorum et los cabalbols, et tot garnir ben et sufficienmen aqui on estaron, e montar e dissendre, e far tot so que yffara besonh que puescon sonar, a lors propris despens; Et que hinc ad octo dies, dictum opus facere incipiant, et quod ex posterius illud opus non dimittant quousque completum fuerit : Et pro predictis faciendis, ut promittitur, bene et perfecte, et eorum expensis et periculo, dicti domini promisserunt eis habere fustes, ferramenta et alia necessaria ad pedem turris et etiam dare et solvere pro salario et laboribus suis sex viginti francos auri et pro rauba sex francos auri et octo cestaria siliginis et sex cestaria frumenti, et XX^ti cestaria vini et unum quintale carnis salse, et habere hospicium et unum lectum. Que omnia eis solvere promiserunt dicti domini de die in diem dum dictum opus faciant, sub obligatione bonorum ejusdem operis, et dicti magistri ambo insimul et quilibet eorum in solidum gratis et sponte pro predictis faciendis et perficiendis obligaverunt se et omnia eorum bona mobilia et immobilia presentia et futura... De quibus omnibus et singulis dicti domini et dicti magistri pecierunt sibi fieri unum vel plura publica instrumenta dictata cum consilio peritorum. Acta fuerunt hec in civitate Ruthene, videlicet in domo communi dicti capituli, presentibus venerabilibus viris dominis Andrea Molinerii, Bernardo Vinhas, Petro Johani et Bernardo Molinerii rectori ecclesie de Rossenhaco presbiteris et P. Chalberti alias Ramel.

(Arch. de l'Avey., *fonds du Chapitre de Rodez, Registre de Bernard de Porta, notaire.*)

IV.

Bail à prix-fait de l'antépénultième travée du chœur 31 décembre 1449.

In nomine Domini Amen. Noverint universi et singuli quod anno Incarnationis dominice Millesimo CCCC° quadragesimo nono, et die ultima mensis decembri, Pontificatus sanctissimi in Christo patris Domini nostri domini Nicolay divina providentia pape quinti anno tercio, et Illustrissimo principe domino nostro domino Karolo Dei gratia rege Francorum regnante, in presencia mei notarii et testium infrascriptorum, Reverendus in Christo pater dominus Guillelmus de Turre Dei gratia episcopus Ruthenensis dedit et tradidit ad presfactum Raymundo Dolhas alias Castelvert lapicide Ville-Comitalis ibidem presenti, stipulanti et recipienti et Geraldo ejus filio absenti pro quo dictus Raymundus promisit et convenit sub obligationibus infrascriptis de rato habendo, ad construendum ultimum croserium cely chori ecclesie cathedralis Ruthenensis juxtamodum et formam contentos in quibusdam pactis per prius inter ipsos, ut dixerunt, inhibitos, et in quodam papiri folio scriptis, ibidem que per me notarium infrascriptum perlectis; hujus sequitur tenor : Ensego se los pactes et covienhs et presfach faits entre Reverend Payre en Dieu Mossenhor Guilhaume de la Tour evesque de Rodez et Ramon Dolhas alias Castelvert et Guiral son filh del loc de Vila comtal, sus lo derrier crosier del cor de la glieysa cathedral de Nostra Dona de Rodez que es a far et complir segon que la dicha glieysa es estada commensada, et se fara en la forma que sensec : Premieyrament los ditz Raymon Dolhas et Guiral son filh faran lo dich crosier del fons del cor de la dicha glieysa, et montaran los pilars commensatz enayssi coma so los autres crosiers del dich cor precedens de peyra de talha, be et sufficienment, et faran las claras-voyas que so defforas enayssi coma so fachas las autras precedens, tot à lor despens. Item que los ditz Ramon et Guiral

trayran tota la peyra de la talha que sera necessaria per far lo dich crosier et sas appartenensas, enayssi coma la dicha glieysa es commensada, et lobratge ho requerra, tant per lo perffiech que per lonestedat de la dicha glieysa et del dich obratge et tot à lors despens. — Item plus los ditz payre et filh faran los arcsbotas et montaran las pilas coma las autras precedens de la dicha glieysa à lors despens coma dessus. — Item et debatran soque es bastit et necessari de debastir et retenram entier soque se deura retener, et entier à lors despens. — Item los ditz Ramon et Guiral arcaran tot so que sera necessari darcar tant per lo crosier coma per los autres edificis necessaris et deppendens del dich crosier, et tot à lors propres costz et despens, dampnatges et interestz. — Item devo plus far laleya anm los fenestratges coma so los autres dels ditz cor et glieysa, et tota autra causa expressada ho non expressada, enayssi coma la forma honestedat et perffiech de la dicha glieysa ho requerra, que sia ho toque lo dich crosier, hantas, arczbotans clarasvoyas d'aquel, tant dedins que defforas, exeptat solament lo pasiment de la plana déjotz los arczbotans de part defforas. — En sec se, so que Mossenhor deu far als ditz maistres : premieyrament, lo dich mossenhor de Rodez sera et es tengut de baylar et assignar loc franc et quitte ont los ditz maistres trago lor peyra, talament que aquel dont se trayra la dicha peyra, per lo loc et la peyra no lor puesca re demandar. — Item lo dich mosenhor es tengut de baylar ho far baylar à son costz et despens totas fustas, postz, ho autras necessarias à arcar lo dich crosier, et dependensas daquel; Item plus tota ferramenta necessarias, clavelis, tachas, ho autres ferres per far et sostener lo dich ebartament. — Item deu plus lo dich Mossenhor baylar ho far baylar als ditz Ramon et son filh totas las cordas que seran necessarias al dich edifici et bastiment. — Item et deu far portar lo dich Mossenhor tota provisio, tant peyra de talha coma autra peyra, fustas, cals et arena, al pe ho enviro la dicha glieysa de Nostra Dona de Rodez. — Item lo dich Mossenhor deu baylar als ditz payre et filh, en la present vila de Rodez ung hostal en lo qual demoron duran lo dich obratge. — Item lo dich mossenhor deu baylar per una vegada als ditz maestres tres quintals de ferre et ung

balo d'assier. — Item plus lor deu pagar per una vegada lo dich Mossenhor, sieys porx del pretz cascun de tres motos d'aur. — Item ung buou del pretz de nou motos, ho per los ditz porx et buou vint et set motos per una vegada. — Item plus tres cens sestiers de seguel mesura de Rodez per una vegada. — Item vint e cinq pïpas de vi per una vegada. — Item al dich Ramon solament una rauba et hun capayro. — Item plus lo dich Mossenhor deu donar et pagar al ditz maestres per tot l'obratge dessus dich mial escutz d'aur huey correns ho la valor per una vegada. Que omnia et singula dictus Raymundus Dolhas pro se et dicto ejus filio facere, complere, construere et perficere promisit bene et diligenter ad esgardium magistrorum in talibus expertorum prout superius est expressum, etc... Acta fuerunt hec Ruthene videlicet in domo episcopali in camera ejusdem domini episcopi, presentibus ibidem dominis Johanne de Sancto Mauricio canonico Ruthenensi, Johanne de Fonte priore de Gleola, Raymundo de Verneto rectore de Grandivabro, Vitali de Arena presbiteris et me B. Serras notario.

(Arch. de l'Aveyron, *fonds du Chapitre de Rodez, Registre de Bernard Serrès, notaire.*)

V.

**Bail à prix-fait de la dernière travée du chœur.
7 mars 1462 (n. st. pour 1461).**

In nomine Domini, amen. Anno Incarnationis ejusdem M° IIII° LX primo, et die VII^{a} mensis marcii, Reverendo in Christo patre et Domino nostro domino Bertrando miseratione divina episcópo Ruthenensi existente, sit notum cunctis presentibus et futuris hoc presens publicum instrumentum inspecturis visuris, lecturis et etiam audituris, quod in pre-

sencia mei notarii et testium infrascriptorum existentes ac personaliter constituti Ruthenam in domo capitulari ecclesie cathedralis Ruthenensis, ibidem capitulanter congregati, capitulantes et capitulum celebrantes tenentes facientes et representantes mane, ut moris est, hora consueta, videlicet honorabiles egregii que viri domini Petrus de Chalanconio sedis apostolice prothonotarius, major, et ut vicarius dicti Reverendi in Christo patris et Domini nostri domini Ruthenensis episcopi, Johannes de Pozolis legum doctor, Amiliani, Anthonius de Fargia, Conchensis, archidiaconi, Guillelmus Ebles operarius, Guillelmus Gibronis, Bernardus Boyssonis, Anthonius Reysseguerii, Johannes Besserie, Hugo David, Petrus Paulhin, Johannes Martini, Johannes Giberti, Johannes Fabri, Johannes de Fonte et Adhemarius de Sancto Manucio canonici prebendati dicte cathedralis ecclesie, et discretus vir dominus Petrus Andree presbiter ebdomadarius dicte ecclesie, ut procurator fabrice ipsius ecclesie, vice et nomine dicte fabrice sive operis ecclesie cathedralis Ruthenensis predicte, parte ex una. Et providi viri Vincentius Sermati lapidica et Johannes Sermati ejus filius civitatis Sancti Flori nunc habitatores Muri-Barresii Ruthenensis diocesis pro se et suis heredibus et successoribus universis ex parte alia, gratis et libere et suis liberis ac spontaneis voluntatibus, omnibus vi, dolo, metu et fraude prout dixerunt cessantibus, in et cum hoc presenti publico instrumento perpetuo firmiter valituro, fecerunt inter se et ad invicem pacta et conventiones in modum et formam sequentem, et hoc ad causam continuationis ediffícii videlicet duorum magnorum pialarum cum suis pertinenciis dicte kathedralis ecclesie et prout continetur in quibusdam articulis ibidem realiter traditis, lectis et explicatis, et quorum tenor sequitur per hunc modum :

En sec se lo presfach de la gleya que Mosenhor de Rodez et Mossenhor de Capitol pretendo a baylar per lo presen : Premieyramen dos grosses pialars los quals seran comensamen del gran crosié del miech de la gleya, los quals seran plus grosses que los precedens miech pe à tot lo torn; et fayre lo fundamen daquels que lahun puesca atenge lautre daquels que so fachs; et se faran ben sufficiemmen et segu-

ramen cum saperte à la besonha, et monta los dichs pialars coma se aperte, et fayre los nayssemens per lo gran crosié enseguen — et complir en los dichs pialars lo crosié que ve, aytal coma aquel que ha fach maistre Richart — et fayre los dos crosiés basses de la nau am los pertenansas et los fenestratges et las veyrias desus, et claras voyas coma en lautra besonha preceden. — Item montar los dos pilars que son la hun en la capela del sant Sperit et lautre en la capela de Sant Stirpi ayssi aut coma los sobredichs del cor, et fayre los fenestratges et veyrias et claras voyas coma en lo cor, et cum si aperte seguen lo pertrach de la gleya. — Item trayre tota la peyra del talh et sclapa que fara besonh à far et complir tota la dicha besonha. — Item demolir et debastir tot lo bastimen vielh de la sima al plus bas, tant quant sera necessari per far l'autre edifici novel, et gitar la framia foras que no empache à far lo bastimen novel. — Item curar las pezazos et gitar foras de la gleya la terra en loc que las carretas la puesco carguar. — Item de far totas sindrias et asartz, et tota fusta et postz et totas autras causas necessarias a fayre, et complir tota la dicha besonha, et tot, al despens del maistre que ho penra, et tot ben et sufficienmen ayssi coma dicta lo pertrach de la dicha gleya, et coma lo preceden edifici ho demostra. — Item lobra fara portar la peyra del talh, et autra peyra se ni fasia besonh, mesa la vielha del bastimen vielh, et mortie que y sera necessari. — Item baylara la fusta dels dos engiens que es en la gleya, demorans los dichs engiens à la dicha gleya à fi de causa.

En sec se so que ieu Vincens Sermati demande à Mossenhors del Capitol : Primo VI cent sinquanta sestiers de blat, miech segual miech fromen. — Item VI^{xx} pipas de vi. — Item tres melia scutz. — Item per per strenas XXI scutz. — Item sivada per lo caval LX sestiers. — Item vole tota la fusta de la gleya del bastimen que se deffaron. — Item vole que se las pezazos avian de prion may de quatre canas, los senhors covenria que mi stesso del sobre plus. — Item vole que la soma del blat et vi et argen me sia baylat en VI ans se à Mossenhors sembla que se dega far. — Quibus quidem articulis, pactis et conventionibus ibidem lectis auditis et per utramque partem firmatis, et rate et grate habitis, dicti Vin-

cencius Sermati et Johannes Sermati ejus filius, infrascripta tamen faciens dictus Johannes filius de voluntate dicti Vincencii patris sui ibidem presentis et volentis, ambo insimul et quilibet ipsorum in solidum promiserunt et convenerunt dictis dominis vicario et capitulo ac procuratori fabrice predicte presentibus, et pro dicta fabrica una mecum notario publico infrascripto ut publica et autentica persona stipulante et recipiente dictos duos pialars sive columnas, crosiés autz et basses, fenestratges, claravoyas, veyrias, et alia predicta ut superius sunt expressata, habendo respectum ad aliud precedens edifficium et ad patronum sive pertrach dicti edifficii ibidem visum et palpatum bene et fideliter facere, perficere et complere infra sex annos proxime et immediate sequentes aut infra dictum tempus si fructus et emolumenta dicte fabrice subpetant aut possint subportare, aut ultra dictum terminum, casu quo fructus et emolumenta predicta non possent subportare. — Et nichilominus dicti domini vicarius, capitulum et procurator dicte fabrice nomine ejusdem fabrice, promiserunt et convenerunt dictis patri et filio presentibus et pro se et suis predictis stipulantibus et recipientibus solvere et deliberare aut solvi et deliberari facere per procuratorem dicte fabrice dicta tria millia et viginti scuta auri cugni domini nostri Francorum regis, boni auri et recti ponderis, sexcentum et quinquaginta sextaria bladi divisa, videlicet medietatem frumenti et medietatem siliginis, et sexaginta sextaria avene ad mensuram Ruthenensem et sex viginti pipas vini boni et bene mercadabilis ad mensuram predictam, videlicet per et infra sex annos proxime et immediate sequentes, videlicet anno quolibet sextam partem dictarum summarum et quantitatum, pecuniarum, bladi et vini aut plus vel minus juxta expedicionem dicti operis, et facultatem reddituum et proventuum dicte fabrice, una cum omnibus dampnis... Acta fuerunt premissa ubi supra testibus presentibus ad premissa vocatis et adhibitis discretis viris Johanne de Favo anniversariorum dicte ecclesie distributori etc... et me Johanne Delfau auctoritate episcopali notario predicto.

(Arch. de l'Aveyron, *fonds du Chapitre de Rodez, Registre de Jean Delfau, notaire, f°* 284.)

VI.

Bail à prix fait du portail sud. 25 octobre 1448.

Anno Incarnationis ejusdem millesimo quadringentesimo quadragesimo octavo, et die veneris intitulata XXV mensis octobri, Reverendo in Christo patre et domino nostro Domino Guillelmo miseratione divina episcopo Ruthenensi presidente, sit notum cunctis presentibus et futuris et hoc presens publicum instrumentum visuris ac etiam audituris, quod, coram dicto Reverendo in Christo patre et domino nostro domino Ruthenensi episcopo, et in presencia mei notarii et testium infrascriptorum, personaliter ad sonum campanelle, constituti Ruthene in domo capitulari ecclesie kathedralis Ruthenensis ibidem capitulariter congregati capitulantes et capitulum celebrantes facientes et representantes manc ut moris est, hora consueta, venerabiles et circumspecti viri domini Johannes de Posolis legum doctor, Amiliani in ecclesia kathedrali Ruthenensi archidiaconus, Guillelmus Ebles operarius, Galhardus de Burgo, Bernardus Boyssonis, Aymericus Cabiscolis, Anthonius Resseguerii, Johannes Besserie, Hugo David, Petrus Paulhin, Guillelmus Gibberti, Johannes Martini et Guillelmus de Annonovo canonici prebendati ecclesie predicte parte ex una, et providus vir Jacobus Maurelli lapicida habitator per nunc civitatis Ruthene ex parte altera, gratis et libere et suis liberis ac spontaneis voluntatibus, omni vi, dolo, metu et fraude cessantibus penitus et omissis, in et cum hoc presenti publico instrumento perpetuo firmiter valituro, dicti superius domini vice ac nomine venerabilis capituli ecclesie kathedralis Ruthenensis ac fabrice ejusdem ecclesie, et dictus Jacobus pro se et suis heredibus et successoribus universis tractante et volente dicto domino nostro Ruthenensi episcopo, fecerunt inter se et ad invicem, pacta et conventiones in modum et formam sequentem et hoc ad causam hedificii preparationis et complementi portalis dicte ecclesie a parte domus dicti capituli et

cimeterii magni existentis. Et primo, fuit actum et conventum per et inter dictas partes, quod dictus Jacobus Maurelli debeat ac teneatur, debet et tenetur infra spacium octo annorum in die festivitatis Omnium Sanctorum proxime sequente incipiendorum, hedifficare, construere, minime properare et complere et bene et solempniter et juxta modum et laciza inceptum, et juxta exigenciam et formam patronorum novorum sive modernorum ibidem in presencia mei notarii et testium infrascriptorum exibitorum et ostensorum et eidem Jacobo restitutorum et traditorum, videlicet portale novum cum suo arcvolt dicte kathedralis ecclesie, a parte cimeterii magni dicte ecclesie sive domus dicti capituli de bonis lapidibus et sufficientibus ; verumptamen dictum portale debet esse altitudinis undecimvel duodecim cannarum vel circa. Item fuit actum et conventum per et inter dictas partes, quod dictus lapicida debeat et teneatur reparare et in melius reformare quoddam pilare in medio dicte portal inceptum — Item dictus lapicida debet et tenetur facere sculpare, preparare ac ponere in eodem portali centum et octo ymagines lapideas bene sculpatas et preparatas, aut plus casu quo fuerit necessarium, et ipsum portale de eisdem bene et laudabiliter munire et certas ystorias ibidem componere, et aliter procedere juxta naturam dictorum patronorum — Item plus fuit actum et conventum inter dictas partes, quod dictus lapicida debeat ac teneatur pro continuando dictum portale ac opus inceptum faciendo et complendo tenere septem famulos sive operarios sufficientes anno quolibet dictorum octo annorum. — Item fuit factum et conventum per et inter dictas partes, quod dictus magister Jacobus lapicida debeat et teneatur anno quolibet dictorum octo annorum facere in presenti civitate ad fines dicti operis continuandi et tractandi per spacium quatuor mensium residenciam continuam, videlicet per duos menses juxta et circa Resurrectionis Domini, et reliquos duos menses juxta et circa beati Miquael Arcangeli festivitates.

Item fuit actum et conventum per et inter dictas partes, quod dictum capitulum ac fabrica dicte kathedralis ecclesie debeant et teneantur tradere et deliberare eidem magistro Jacobo lapicide per expeditionem dicti operis omnia et sin-

gula que sequuntur : et primo, domum et hospicium ac habitationem pro dicto magistro Jacobo ac suis famulis et servitoribus et picando ac operando necessarias; item omnes asartz videlicet cordas fustas ingins, lapides, sementa, et ferramenta et alia ad hedificandum dictum opus necessaria, excepto tamen ferro et calibe ad ayssinas pro picando sive sculpando lapides necessarias. Item debent dictum capitulum et fabrica preparare sive abtari et preparari facere suis expensis quoddam granerium existens super hospicium habitationis antique dicti lapicide pro trassar dictum portale necessarium.

Item dictum capitulum et fabrica predicta debent et tenentur tradere, solvere, et deliberare eidem magistro Jacobo duo millia sive viginti centum mutones auri cugni regis Francie, boni auri et recti ponderis, et hoc preter et ultra summas pecuniarum, quantitates bladorum, vinorum et aliarum rerum eidem lapicide pro dicto opere solutarum, et per ipsum usque in diem presentem receptarum, solvendo anno quolibet dictorum octo annorum ducentos et quinquagenta mutones auri predicti aut majorem summam casu quo citius et citra dictum tempus dictum opus expediretur, aut minorem summam si per dictum numerum operariorum aut aliter tardius expediretur.

Item plus fuit actum et conventum inter dictas partes quod capitulum et fabrica predicti debeant et teneantur solvere tradere et deliberare eidem magistro Jacobo aut suis deputatis anno quolibet dictorum octo annorum quatuor viginti sextaria bladi mensure Ruthenensis, divisa, videlicet : duas partes frumenti et terciam partem siliginis, quatuordecim pipas vini, duos bacos sive porcos sufficientes, et unum quintale caseorum. — Item fuit actum et conventum quod casu quo dictum opus sive portale expediretur et compleretur infra dictos octo annos, quod tunc et eo casu deliberetur eidem lapicide major summa sive quantitas pecuniarum et aliarum superius expressatarum, et si dictum opus per et infra dictum terminum non patraretur seu, ut dictum est, non expediretur quod tunc, et eo casu non solvantur dicte summe sive quentitates premissorum integre, habendo semper respectum ad expeditionem et quod solvatur pro rata operis continuati.

Item fuit actum et per expressum per pactum conventum, quod patratis dictis portali et opere, casu quo ibidem sit talis sumptuositas, et requirantur pro complemento ejusdem plures pecunie ultra predictas et alias pro opere expedito et facto sibi solutas una cum victualibus et aliis rebus sibi deliberatis, quod tunc et eo casu dictum capitulum et fabrica suppleant et ultra predicta sibi dicto lapicide deliberent, totum id et quidquid per duos magistros juratos, unum videlicet per utramque partem eligendum, cognitum et declaratum fuerit et ad cognitionem ipsorum sibi suppleatur.

Quas quidem conventiones pacta et alia superius declarata et conventa dicte partes prout utramque ipsarum tangit, et utraque ipsorum promiserunt et convenerunt tenere, servare, solvere, complere et perficere et adimplere modo et forma superius expressatis.

(Arch. de l'Aveyron, *fonds du Chapitre de Rodez. Registre de Delfau, notaire, f° 26.*)

VII.

Louage de Tibaut Sonier, maître maçon, pour continuer la construction du portail sud. 15 octobre 1456.

Anno Incarnationis Domini MCCCCLVI° et die XV mensis octobri Reverendo in Christo patre et domino nostro Domino Guillelmo miseratione divina Ruthenensi episcopo existente, noverint universi et singuli presentes pariter et futuri seriem et tenorem hujus veri publici instrumenti inspecturi visuri lecturi ac etiam audituri, quod, apud civitatem Ruthenæ et in hospicio domini Bernardi Tibola presbiteri in quo Magister Jaques habitare solebat, exis-

tentes et personaliter constituti honorabiles viri domini Anthonius de Fargia archidiaconus Conchensis et ut vicarius Reverendi in Christo patris et domini Ruthenensis episcopi, Guillelmus Ebles operarius, Bernardus Boysso, Guillelmus Gibro, Johannes Vessería, Johannes Gibberti, Johannes Fabri et Jacobus Traversa canonici; omnes insimul pro utilitate et comodo operis sive fabrice portalis quod fuerat traditum magistro Jaques; et quod portale dictus magister Jaques promiserat perficere et complere infra certum tempus expressatum in quodam instrumento publico super hoc sumpto per dominum Johannem Defavo, et quod non fuerat per dictum magistrum Jaques continuatum nec completum et tempus complendi fuisset elapsum ac dictus magister Jaques dimiserat imperfectum, nec attenderat quod facere promiserat, sed hospite insalutato, recesserat dimisso opere imperfecto et incontinuato :

Idcirco superius nominati ad continuandum dictum opus in deffectum dicti magistri Jaques conduxerunt magistrum Tibaut Sonier per unum annum completum sub pretio et cum pacto infrascriptis notario infrascripto in quodam rotulo hujus tenoris traditis : — Ensegon se los coviens, retengut la voluntat de Mossenhor de Rodes, entre los senhors del Capitol et Maestre Tibaut Sonier per processir al portal, et aysso lan mial IIIIe sinquanta et sieys et lo XXIX de setembre :

Permieyramen Mossenhor de Rodès et los senhors del Capitol dono à maestre Tibaut per sos gatges per hun an sinquanta et dos motos daur ho la valor. Item maestre Tibaut promet de tener sinc vayletz, et el fa lo VIe; he es tengut de tener una servicial; — et per tener los personatges sobredichs, Mossenhor de Rodès elos senhors del capitol ly dono per las despensas des personatges desus dichs; premieyramen LXX^ta sestias de blat, las duas parts de fromen et lautra de segual, curat per anar al moli lo fromen tant solamen; he lo dich Mossenhor de Rodès elo capitol en nom he a despessa de la fabrica devo pagar las soldadas dels dotz vayletz. Item dotze pipas devi portat el celie. Item de carn salada dos quintals. Item fromatges hun quintal.

Item per totas autras causas es oly, sal, lenha, carn et per totas autras tant que fa besonh a tener hostal, ly dono per cascuna semmana trenta doblas moneda corren. Item maestre Tibaut promet de esser fizel et lial, et governar lobra como soa liealment, he la deu continuar a orde, he far venir las peyras per lor renc. — Et sic predicta dicte partes promiserunt tenere.

Et dictus Tibaut ita juravit....... et se obligavit curiæ domini officialis Ruthenensis et curiis pariatgii... Actum in domo fabrice anno et die predictis.

Testes Johannes Cambolas, Simon Laur, Johannes Foresterii presbiteri....... et ego Johannes Juliani clericus auctoritate episcopali in tota diocesi Ruthenensi notarius.....

(Arch. de l'Aveyron, *fonds du Chapitre de Rodez. Registre de Jean Julien, notaire.*)

VIII.

Extraits des comptes de l'Œuvre, du 2 juillet 1459 au 28 juin 1460.

Expense facte in mense Julhii anno 1459.

1° Item plus die tercia dicti mensis venerunt sequentes : Et primo Johannes Salas mansi de Neyrolas, parochie de Sudibus, cum uno pari boum; — Item plus Laurencius dels Mazes cum alio pari, et portaverunt unum lapidem dels pialars pro quo solvi 1 sc.

2° Item die predicta venit Guilhelmus Bonafe, de Cruejolis cum uno pari; — Item plus Durandus mansi del Gua parochie de Sudibus cum alio pari et portaverunt unum lapidem pro quo solvi 1 sc.

Item pro expensis supra dictorum quatuor bubulcorum 2 s. 8 d.

3° Item plus die decima mensis Julhii, de mandato domini operarii ego et Tibaut cum tribus aliis famulis fabrice accessimus ad Nussas pro exclapando ibidem lapides per Deodatum Geraldi extractas, et stetimus per spacium duorum dierum vel circa eundo et redeundo et etiam fuimus in peyreria de novo incepta in manso de Capdenagueto, et expendimus omnes quinque de pane duos solidos, et de vino tam a Nussas quam in Capdenagueto, quam in Ruthena videlicet quatuor solidos, octo denarios; et in carne tres solidos et duos denarios; et plus à la ostessa de Nussas decem et octo denarios, et sic insimul valent 11 s. 4 d.

4° Item plus die XXIIII dicti mensis, de mandato domini operarii, ego et Tibaut accessimus ad peyreriam de Brenuas; ego, pro computando cum peyreriis qui extrahunt lapides in dicta peyreria, et Tibaut pro exclapando unum lapidem magnum, qui non poterat venire nisi cum quatuor paribus boum, et adhuc veniet cum tribus, et fuit dictus Tibaut per duos dies cum dimidio, et ego per tres dies, et expendimus 7 s. 6. d.

5° Item plus solvi al Bergonho pro loquerio sui equi, pro Tibaut, in dicto tempore equitati, solvendo per diem duos solidos, valent 5 s.

Expense pro mense Augusti.

6° Item plus IX dicti mensis emi a domino Galhardo Riveti presbitero, tres pipas vini pro tradendo a Tibaut duas, et a Guilhaumes unam, pro quibus solvi 6 sc. 12 s. 6 d.

7° Item plus die XVI dicti mensis, tradidi de mandato domini operarii Antonio Salas alias Ragnaut de Salas-Albeges qui extrahit lapides ymaginarum in manso de Magot 1 sc.

8° Item plus de mandato dicti domini operarii ego et Tibaut, dicta die, accessimus ad peyrerias de Capdenagueto et de Balsaco et feci mercat cum Johanne Cambolas; do ei pro cadrigata unius paris boum sex denarios et Antonius Viaroja debet tradere et exclapare; et stetimus per dictam diem et expendimus, cum equis nostris 2 s. 6 d.

9° Item plus dicta die portavit Guillelmus Alboy loci de Agen prôpe Gajam sex cadrigatas tegule pro quibus solvi, solvendo pro cadrigata quatuor duplas, valent 20 s.

Expense facte in mense septembris.

10° Et prima die, sexta mensis, venit Petrus Ricart mansi de Capela et cum duobus paribus boum, portavit duos lapides del pantmolle per las aleyas bassas extractas in peyreria de novo incepta juxta lo Columbie de Balzac et in territorio vocato de Nurademe pro quibus solvi, inclusis expensis 8 s.

11° Item plus die XIII dicti mensis solvi Johanni Boscayrol pro preparando *lo baguot* pro assendendo tegulam supradictam super ecclesiam 4 d.

12° Item plus dicta die, solvi famulo de Guilhaumes (de las Fossas) pro emendo del myny e de la pevoyna e de la pegua pro scribendo in libro angeli astantis in parte dextra ymaginis beate Marie infra ecclesiam et in dicto portal 10 d.

13° Item plus die XVIII mensis septembris venit Guillelmus Brossy et Guillelmus Bessieyra de Manso et cum duobus paribus boum portaverunt ultimum lapidem del pinho pro quo solvi 1 sc.

14° Item plus die XXVII dicti mensis, emi a domino Geraldo Hugonenc, pro tradendo à Guilhermes (de las Fossas) mediam pipam vini pro quo solvi 2 l.

15° Item plus die XXVIII dicti mensis solvi a Tibaut Sonié lapicida pro loquerio cujusdam equi per ipsum equitati eundo ad peyreriam de Brennas pro duobus diebus 4 s. 2 d.

Expense facte in mense octobris.

16° Item plus die quinta mensis octobris venerunt Johannes Canse et Deodatus Balbiac mansi ejusdem parochie de Vors et cum duobus paribus boum portaverunt unum lapidem extractum in peyreria de Magot juxta Salas-Dalbeges pro faciendo unum profeta, pro quo solvi, solvendo pro pari viginti duplas valent insimul 33 s. 4 d.

17° Item plus die VIII dicti mensis, emi a Ferrand, de

Druela unam cadrigatam calxis mortue pro faciendo lo mortie pro portale, pro quo solvi 6 s. 10 d.

18° Item plus dicta die XXV mensis octobris tradidi magistro. Petro Viguierii ymaginario pro emendo de mastec et pro soldando in duabus partibus ymaginem Zacharie profete 10 d.

19° Item plus die XXIX dicti mensis venit Johannes Boscayrolis cum duobus famulis pro choperiendo portale de fusta e de post propter frigora et steterunt per dictam diem; dabantur cuilibet projornale, tres duplas : valent insimul 7 s. 6 d.

Item plus die martis XXX dicti mensis, iterum venerunt duo famuli et steterunt per dictam diem; dabatur ut supra; valent 5 s.

Item plus pro expensis dictorum quinque hominum computando pro die sexdecim denarios valent insimul 6 s. 8 d.

20° Item plus die quinta mensis novembris portavit Johannes Valieyra cum duobus paribus boum unum lapidem extractum in peyreria de Magot pro una profeta pro quo solvi 33 s. 4 d.

21° Item plus die octava novembris Deodatus Maurelli cum uno pari, Deodatus Solanet cum alio pari et Guillelmus Bonafe cum alio portaverunt unum lapidem des las crestas, pro quo solvi 1 sc. 1/2.

22° Item plus die IX dicti mensis, venerunt Deodatus Maurelli cum uno pari et Deodatus Solanet cum alio pari et portaverunt unum lapidem de las claraboyas de la aleya alta a parte ecclesie, quem dimiserunt juxta ecclesiam Sancti Gervasii eo quod currus se fregerat ibidem, pro quo lapide solvi 1 sc.

23° Item plus XVI mensis predicti, venit Johannes Boscayrol cum suo famulo, pro planquando totum spacium in quo stat rota supra vel juxta capellam novam domini archidiaconi majoris et hoc de novo, eo quod totum quod erat antiquum erat putrefactum et steterunt per dictam diem; dabatur cuilibet per diem ut supra (2 s. 3 d.) et sic insimul 4 s. 5 d.

24° Item plus die XVII dicti mensis venit Johannes Boscayrol cum suo famulo pro perfiniendo retrodictum plancat

et pro claudendo in parte lo pas subtus tegulatam de novo factam supra dictum ingenium a parte plane, eo quod aqua decendens per dictam tegulatam intrabat [in] ecclesiam per lopiala redon inter capellam Omnium Sanctorum et capellam Sancti Johannis Baptiste et steterunt per dictam diem; dabantur cuilibet pro jornale ut supra; valent insimul 4 s. 6 d.

25° Item plus die XXIII novembris emi unam cadrigatam calxis mortue pro faciendo sementum super planam ad claudendum dictos passes, pro qua solvi 6 s. 8. d.

26° Prima die mensis decembris, solvi de mandato domini operarii et ipso presente, a Tibaut Sonie magistro portalis pro emendo tres porcos, videlicet duos pro ista annata et unum pro anno lapso in quibus tenetur eidem fabrica anno quolibet, videlicet 6 mut. auri.

27° Item plus dicta die solvi magistro Guillelmo de las Fossas ymaginario de mandato dicti domini operarii pro emendo unum porc in quo tenetur eidem fabrica pro isto anno videlicet 2 mut.

28° Item plus dicta die, et ibidem, solvi magistro Petro Viguerii etiam ymaginario, pro emendo unum porc in quo tenebatur eidem fabrica pro isto anno et in presencia dicti domini operarii 2 mut.

29° Item plus die XXI dicti mensis, de mandato domini operarii, emi unum quintale cazeorum quod tradidi magistris ymaginarum videlicet Guillelmo de Las Fossas et Petro Viguierii ad causam del presfach, pro isto anno, pro quo solvi 2 sc.

30° Item plus die XXVIII decembris, in presencia domini operarii et de Tibaut et magistrorum Guillelmi de Las Fossas et Petri Viguierii ymaginariorum, fuit factum mercat cum Antonio Salas, de Salis Albegesii lapicida, quod ipse debet tradere triginta lapides sive carties in peyreria de Magot vel alias ubi dictos lapides essent bonos pro faciendo ymagines portalis predicti, prout in quodam cartello super hoc facto et per dictum dominum operarium signato, et in deduxione dicti presfach solvi dicto Salas 1 sc. auri.

Année 1560.

31° Item plus die XIX mensis febroarii, solvi magistro

Guillelmo de Las Fossas pro eundo ad peyreriam de Magot pro videndo lapides ibidem extractos pro faciendo ymagines incluso loquerio equi per ipsum per tres dies equitati videlicet 10 s. 10 d.

32° Item plus die XXI dicti mensis febroarii tradidi per manus domini Johannis Sollassol, Brenguario Guanchie pannitonssori in deduxione loquerii sui hospicii pro magistro Ricardo et hoc, de mandato domini operarii 11 sc.

33° Item plus die octava mensis marcii, solvi de mandato domini operarii, magistro Petro Viguierii ymaginario pro eundo et redeundo apud peyreriam de Magot et pro loquerio equi 10 s.

34° Item plus die X dicti mensis venerunt Petrus Galud alias Lo Breto et Johannes Cadies, lignifabri, pro dressando magnum ingenium, eo quod l'albre erat extra locum debitum et steterunt per duos dies cum dimidio et dabantur cuilibet pro jornali duos solidos et sex denarios, valent insimul 12 s. 6 d.

35° Item plus die XXI dicti mensis venit Johannes Valieyra mansi ejusdem et cum duobus paribus boum portavit unum lapidem dels profetas in peyreria de Magot extractum pro quo solvi, solvendo ut supra viginti duplas pro pari, valent 1 l. 13 s. 4 d.

36° Item plus dicta die, Johannes Dangles cum uno pari et Petrus Canitrot cum alio pari, portaverunt unum lapidem dels profetas, pro quo solvi 1 l. 13 s. 4 d.

37° Item plus die XVIII dicti mensis, solvi Guillelmo Albareti veyrerio, pro reparando unum panel vitrie capelle Sancti Laurencii, videlicet 3 s. 4 d.

38° Item plus die XVII mensis madii solvi magistro Guillelmo de Las Fossas ymaginario qui per tres dies fuit in peyreria de Magot pro exclapando lapidem de quo vel in quo fiet imago Jesu Christi in sepulchro, omnibus expensis inclusis preter loquerium ronsini videlicet 20 s.

Item plus dicta die solvi Johanni Debonanh ospiti pro loquerio sui ronsini per dictum Guillelmes per tres dies solvendo pro die quinque albas, valent insimul 6 s. 3 d.

39° Item plus die XXIIII maii venit Johannes Valieyra mansi ejusdem et cum tribus paribus boum portavit unum

lapidem a peyreria de Magot pro sculpando ymaginem Jhesu Christi in sepulchro et solvendo pro pari viginti duplas, valent insimul 2 l. 10 s.

40° Item plus dicta die portavit Petrus Canitrot, de Vors cum duobus paribus boum unum lapidem dels profetas pro quo solvi 1 l. 13 s. 4 d.

41° Item plus dicta die Petrus et Guillelmus Mazars cum duobus paribus boum portaverunt unum lapidem dels profetas pro quo solvi 1 l. 13 s. 4 d.

42° Item plus die quarta mensis Junii venit Ramundus Lacumba pro faciendo manobram a Tibaut in portali, et dabatur eidem una cum expensis quinque albas et sic 2 s. 1 d.

43° Item plus die XIX dicti mensis, in presencia domini operarii et domini Johannis Solassol solvi domino Johanni Cortras ebdomadario in deduxione octo mutonum sibi debitorum in mense Augusti pro loquerio sue domus pro operando ymagines per Petrum Viguie peyrerium pro dicto portal et solvi videlicet 4 mut.

44° Item plus die XXI dicti mensis venit Johannes Valieyra mansi ejusdem et cum tribus paribus boum portavit unum lapidem pro faciendo Nycodemum vel Josep-ab-Arimatia pro quibus solvi 2 l. 10 s.

(Arch. de l'Aveyron. F[ds] *du Chapitre de Rodez, petit cahier oblong en papier, dans la caisse de la Fabrique.*)

IX.

Bail à prix-fait des stalles. 9 mai 1478.

Sequentes conventiones et pacta fuerunt habite et passate inter Reverendum in Christo patrem et dominum nostrum dominum Ruthenensem episcopum et suum venerabile Ruthe-

nense capitulum et dominum operarium dicte ecclesie et dominum Petrum Andree procuratorem fabrice ecclesie Ruthenensis nomine ejusdem fabrice ex una parte.

Et magistrum Andream Supplicii menuserium loci de Marologio diocesis Mimatensis ex altera :

Et primo fuit conventum per et inter dictas partes, quod dictus magister Andreas debet tenetur et promisit facere totum chorum Ruthenensis ecclesie ab utroque latere de fuste extisa et minutata, completum cathedra episcopali sive pontificali et aliis sedibus altis et bassis omnino et penitus munitum, et ornatum sive fabricatum ad totalem modum et effigiem chori ecclesie Bitterensis; cujus ibidem formam seu protraitum idem magister ostendit; quam formam dominus Petrus Valentini secum retinuit. Quequidem chori latera protendentur ab ingressu porte nove usque ad torsenas ante majus altare dicte ecclesie stantes.

Item faciet et complebit desuper revestituram sedum decens ambulatorium quo possit fieri circuitus dicti chori, et muniet repositoriis ad partem parietum lateralium circuitus dicti chori et pro ponendo paramenta ejusdem congrue et decenter.

Item portas dicti chori et torseriarium et ascensus revestiarii in pede dicti chori existentis pariter faciet et complebit juxta rey exhigentiam congrue et decenter, et nichilhominus quatuor portas magnas introytus utriusque lateris dicte ecclesie cum suis portanellis et revestimentis modo et forma per eum oblatis.

Item et ad operandum et complendum premissa omnia et singula habebit continuo septem famulos artifices et scientes in arte menusarie sive lignorum sculptores qui secum operabuntur in materia fabricationis dicti chori cathedre et portarum suis expensis et sumptibus ac denariis de infra dicto pretio persolvendis.

Item et pro perficiendo et penitus complendo predicta omnia et singula cum predictis famulis sive artificibus secum habebit et sibi necessarium esse dixit terminum octo annorum continuorum ab incepto opere computandorum quemquidem terminum domini prelibati sibi concesserunt.

Item et pro alimentis sui ipsius, sue uxoris et unius ancille

ac dictorum septem famulorum artificium pro dicto opere et pro dicto tempore sibi dabuntur seu solventur ipso durante quinginta et quinquaginta sextaria bladi, medietas frumenti et medietas siliginis mensure Ruthene, pro quolibet anno dictorum VIII° annorum computando sexaginta sextaria, solvendo tamen sexaginta sextaria mixtim ex frumento et siligine quolibet anno, ut dictum est, ita quod singulis annis quibus operabitur tradatur et sibi solvatur congrua quota.

Item similiter pro toto tempore predicto et operis complemento solventur sibi sex viginti decem pipe vini portate in predicta villa et mensure dicte ville, computando et solvendo pro quolibet anno quindecim pipas vini et alias juxta rotam dicti temporis et operis prout supra.

Item pro uno bove et quatuor porcis salsandis singulis annis dictorum octo annorum solventur sibi undecim libras turonenses que ascendunt pro toto dicto tempore quater viginti octo libras turonenses et ultra duodecim libras turonenses pro additamento cathedre episcopalis et portarum, et sic in cumulo pro dicto carnalatgio dabuntur sibi centum libre pro rota temporis et operis prout supra.

Item ultra et pro integro pretio universali pro hiis omnibus operandis perficiendis et integre complendis ad modos et effigies predictos sibi solventur et promissi solvere fuerunt per dominos predictos videlicet Reverendum in Christo patrem et dominum Ruthenensem episcopum, operarium et procuratorem fabrice videlicet mille septingenta libras turonenses monete turonensis.

Quequidem summa sibi satisfiet per congruas partes divisa annuatim sicut opus predictum per ipsum continuabitur unde sibi in aliis provideat et suis famulis quos habiturus in numero jam dicto satisfaciat de stipendiis eorum prout volet et opus requiret.

Item providebitur sibi per dominum nostrum seu ejus ex parte de domo congrua et libera ad inhabitandum et operandum et perficiendum predictum opus pro se et famulis ac familia jam dictis durante dicto tempore nisi infra dictum tempus esset completum penitus juxta modum prenotatum.

Item pariter providebitur sibi de materiebus videlicet fus-

tibus, postibus, clavis in opere necessariis et glutino dumtaxat expensis fabrice, in aliis sibi ipse magister Andreas providebit prout operis exhigentia postulabit.

Et pro premissis omnibus et singulis tenendum, servandum, attendendum et complendum modis et formis superius contentis dicti domini Reverendus in Christo pater ac dominus Rhutenensis episcopus dominus Petrus Blanchissonis operarius dominus Petrus Andree procurator et nomine fabrice, presertim pro solvendo predictas summas et rerum quantitates eidem magistro Andree bona fabrice erga eum et suos, ipse magister Andreas pro se et suis, pro complendo, attendendo et de puncto ad punctum perficiendo omnia et singula prescripta erga dominos episcopum capitulum et fabricam sese in propria persona sua que bona mobilia et immobilia realiter mutuo et invicem obligaverunt et yppotecaverunt Actum in aula episcopali Ruthenensi die VIIII[a] madii anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo presentibus Reverendo patre et domino, domino Petro de Chalenconiio Sancte Sedis apostolice prothonotario, venerabilibus viris dominis Stephano de Cortinis in legibus licentiato et in decretis baccalaureo officiali predicto, Glanderio de Castronovo, Joanne de Malorivo canonicis Ruthene, dominis Petro Valentini, Petro Ramundi de Paderiis priore de Brussaco, Johanne Sabbaterii rectore de Blansaco, Guillelmo Bertrandi et Johanne Drulha presbiteris Ruthene habitatoribus testibus requisitis et me Gregori notario.

(Arch. de l'Aveyron, *Fonds du Chap. de Rodez, original sur papier dans la caisse de la Fabrique.*)

X.

Bail à prix fait de bâtir les fondements d'un pilier de la cathédrale. 1er août 1465.

Anno Domini M° IIII° LXV° et die prima mensis augusti, in presencia mei notarii infrascripti venerabiles viri domini Authonius de Fargia archidiaconus Conchensis in ecclesia

Ruthenensi, Petrus Blanchissonis operarius et Johannes Grossi canonicus Ruthenensis licentiatus in decretis pro et nomine Reverendissimi in Christo patris ejusdem Guillelmi de Turre patriarche Antiocheni olim episcopi Ruthenensis fecerunt pacta et conventiones cum Amalrico Andree lapicida civitatis Ruthene in modum qui sequitur : videlicet quod dictus Amalricus suis propriis expensis debet demolire pilare antiquum cui est affixum predicatorium antiquum, inter capellam Sancti Johannis Evangeliste alias de Turre et parietem navis ecclesie et demoliendo dictum, retinere tegulatam ecclesie ut non corruat, et mutare fontes baptismales in alio loco a quo advisabitur.

Item passabit cementum quod proveniet ex dicta dirucione ut converti possit in hedificio novo.

Item cavabit fundamentum pilaris ibidem construendi usque ad IIII^{or} cannas in profundum, et de largo quantum erit necessarium. Item extrahet totam terram extra dictam ecclesiam in platea que est ante domum episcopalem, et casu quo sit necessarium concavare ultra IIII^{or} cannas, Domini stabunt sibi ad illud plus, et si minus sufficiat concavacio, ipse Amalricus stabit dominis predictis. — Item construet fundamentum dicti pilaris de lapidibus et semento, usque dum erit hora scituandi lapides del talh; et vice versà domini predicti pro omnibus predictis pagandis, dabunt et solvent dicto Amalrico interim quod operabit, centum libras monete turonensis, et permittent quod dictus Amalricus juvet se de fustalhiis qui sunt intra ecclesiam predictam prout sibi erit necessarium in faciendo dictum opus.....

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds de l'évêché de Rodez. Registre f° XXXI.*)

XI.

Bail à prix fait de la construction d'une travée du collatéral nord de la nef. 14 septembre 1470.

In nomine Domini Amen. Anno Incarnationis ejusdem Domini M° IIII° LXX° et die XIIII mensis septembris.... sit notum cunctis presentibus et futuris hoc presens publicum instrumentum inspecturis ac etiam audituris, quod in presencia mei notarii et testium infrascriptorum, presentes ac personaliter constituti nobilis, discretus ac providus vir Georgius Vigorosii mercator civitatis Ruthene, Dominus Petrus Andree ebdomadarius ecclesie kathedralis Ruthenensis et procurator fabrice dicte ecclesie et Corrat Rogerii lapicida per tunc habitator civitatis predicte, gratis et libere et suis liberis ac spontaneis voluntatibus, omni vi, dolo, metu et fraude cessantibus penitus et omissis, in et cum hoc presenti publico instrumento perpetuo firmiter valituro, dicti, inquam, nobilis Georgius et Corrat, pro se et suis heredibus et successoribus quibuscumque et dictus dominus Petrus ut procurator et nomine dicte fabrice ecclesie predicte, de voluntate tamen et consensu honorabilium et circumspectorum virorum dominorum Johannis Grossi in lege licentiati et in decretis baccallarii ut dicti domini nostri Ruthenensis episcopi vicarii, Johannis de Posolis legum doctoris archidiacono Amiliani, et Petri Blanchissonis in decretis licentiati operarii dicte ecclesie vice et nomine venerabilis capituli dicte ecclesie ibidem presentium et volentium, fecerunt et inhierunt inter se pacta et conventiones prout insequitur : Et primo dictus Corrat Rogerii lapicida promisit et convenit dicto nobili Georgio presenti et pro se et suis predictis stipulanti et recipienti facere edificare et complere in dicta kathedrali ecclesia suis ipsius lapicide propriis sumptibus et expensis bene et sufficienter quoddam pialar sive columpnam cum bassa volta a fundamento usque al quachapiech inclusive, et hoc a parte capelle dicti domini nostri Ruthenensis episcopi et juxta

ipsam, insequendo tamen modum et formam dicte ecclesie, dictus que lapicida debet ac tenetur suis, ut dictum est, expensis demolire muros et parietes dicte ecclesie prout decebit, cavare fundamentum, et hedificare dictum fundamentum, columpnam sive pialar ac bassam voltam usque ad quachapiech inclusive, et pay montare dictam bassam voltam prout decebit, et sunt alie capelle precedentes et conjungentes, cum dicta capella dicti domini nostri Ruthenensis episcopi, et cum illa que est ante capellam dictam domini de Severiaco, et extrahere extra ecclesiam a parte portalis sancti Marcialis in loco ubi kadrige et currus possint onerare totam terram et la framia que exierit et prevenerit ex premissis, cum pacto tamen et conventione, quod dictus lapicida recipiet de lapidibus et lapides necessarios per premissa et que prevenerunt a dicta demolucione (sic) per ipsum facienda.

Et pro expensis ac laboribus dicti lapicide et pro premissa faciendi, dictus nobilis Georgius Vigorosi promisit ac convenit solvere, tradere, ac deliberare dicto Corrat Rogerii presenti et pro se et suis stipulanti et recipienti videlicet novies viginti scuta auri cugni domini nostri Francie regis boni auri et recti ponderis, quequidem novies viginti scuta dicti auri dictus nobilis Georgius promisit et convenit solvere, tradere, et deliberare eidem lapicide aut suis voluntariis prout et quemadmodum dictum opus fiet et expedietur, habendo respectum ad expeditionem et continuationem ejusdem. Et proinde dictus dominus Petrus Andree procurator predictus promisit eidem lapicide ut supra stipulanti, pro dicto opere incipiendo, continuando et complendo de calce et arena necessariis ad faciendum cementum sive lo mortie. Pro quibus omnibus universis et singulis faciendis complendis, exsolvendis, tenendis et observandis, dictus Corrat Rogerii lapicida ad et penes dictos Vigorosi et procuratori, et dicti Vigorosi et procurator ad et penes dictum lapicidam, videlicet unus et alter ipsorum ad penes alterum eorumdem vicissim et e converso se obligaverunt et ypothecaverunt : videlicet dictus procurator bona dicte fabrice et dicti Vigorosi et Rogerii se et omnia et singula bona sua mobilia et immobilia..... Acta fuerunt premissa in dicta civitate Ru-

thene in domo capitulari dicte ecclesie testibus presentibus ad premissa vocatis....... et me Johanne Delfau notario predicto.

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds du Chapitre de Rodez. Registre de Jean Delfau, notaire, f°* 412.)

XII.

Louage de Bernard Anthony, maître maçon, pour continuer la construction de la cathédrale. 1er février 1503 (n. st. pour 1502).

In nomine Domini amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri, quod anno Incarnationis dominice Millesimo quingentesimo secundo, et die prima mensis februarii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia pâpe sexti anno undecimo, apud civitatem Ruthene, in domo capitulari venerabilis capituli ecclesie cathedralis Beate Marie, coram egregiis et venerabilibus viris dominis Guillelmo de la Parra, Sancti Antonini, Guillelmo Boerii, Conchensi archidiaconis, Ramundo Fredandi jurium professore, operario, Petro Gibronis, Guillelmo Dorbec, Petro Ramundo de Paderiis, Jacobo Lumbardi, Johanne Grossi, Astorgio Glanderie, Ramundo de Lucatorio, Augerio de Cortinis et Johanne Pogeti in dicta cathedrali ecclesia canonicis, ibidem insimul congregatis, eorum que capitulum more fieri solito tenentibus, facientibus et representantibus, venit et se presentavit honorabilis vir dominus Johannes Cahusaci presbiter, procurator fabrice dicte cathedralis ecclesie, et eisdem dominis capitulo narrare habuit : quod ad causam pestis vigentis in presenti villa Ruthene, edificium dicte cathedralis ecclesie non habuerat tractum, ymo sopitum et sine ulla operatione remanserat

per longum tempus; et quia bone memorie dominus Bertrandus de Chalenconio quondam episcopus Ruthenensis, qui ab anno citra decesserat, dum viveret, in succursum, de fructibus sui episcopatus in magna summa et quantitate bonorum, ut erat notorium, victus et expensas semper peyreriis et manoperis administrando, furniebat et tradebat; ex nunc vero et a morte ejus citra non est succursum, cum sedes episcopalis vaccet, et sit in magna lite. Quare ibidem requisivit eosdem dominos capitulum [facientes], ut pro hujus modi expensis fiendis, uti faciebat idem dominus de Chalenconio episcopus, manus vellent de bonis dicti capituli porrigere adjutrices, ut dictum edifficium deduci posset ad effectum et alias darent operam rey. Quibus omnibus auditis memorati domini capitulantes multum contristati, ut dixerunt, de negocio operis dicte fabrice, dum nil pro tunc in eo operabatur, dixerunt, in his pro eorum posse, velle de bonis capituli succurere, ut dictum edifficium perficeretur. Hinc igitur fuit, et in mei notarii publici et testium subscriptorum presentia existens personaliter ibidem Bernardus Anthonij lapicida ac magister et gubernator dicti edifficii, habito prius super his tractatu, promisit et convenit ipsis dominis capitulo et procuratori fabrice ibidem presentibus, edifficare, laborare et intendere bene et fideliter et juxta possibilitatem suam cum aliis peyreriis et manoperis in numero viginti personarum existentibus, ipso incluso, necnon carraterio, et hoc per unum annum incipiendum in medio presentis mensis febroarii et finiendum in simili termino, cum et sub vadiis dari et solvi per ante consuetis tam pro ipso Bernardo, lapicidis, manoperis quam carraterio per ipsum procuratorem fabrice solvendis, que vadia et salaria dominus procurator fabrice solvere promisit. Et ultra hoc mercatum domini capitulantes, pro expensis victualibus ipsorum viginti hominum, et quas expensas, ut prenarratum est, per ante faciebat et furniebat memoratus dominus de Chalenconio episcopus Ruthenensis, dum viveret, de fructibus sui episcopatus, promiserunt dare domino Bernardo in presenti villa Ruthene, ab una parte, pro pane et vino, trigenta pipas vini, centum sexaginta sextaria siliginis et decem sextario frumenti, et ab alia parte, *pro lo companatge,* centum octuaginta libras turo-

nenses, que premissa dicti domini capitulantes sibi promiserunt solvere de die in diem et de mense in mensem, currente tempore dicti anni, et dictus Bernardus Anthônij promisit, bene intendere et fideliter operari in dicto ediffìcio juxta facultatem et conscienciam, et in exercicio hujus modi operis esse obediens capitulo, domino operario et dicto procuratori fabrice, et non ponere aliquos peyrerios ad operandum in dicto ediffìcio sine licencia domini capituli vel dominorum baiulorum ejusdem, aut domini operarii seu procuratoris ejusdem fabrice, durante dicto tempore.

Et ad premissa servandum, tenendum et complendum, se et bona sua subposuit et submisit curiis domini officialis Ruthenensis communis pariatgii Ruthene et ejus sigilli, se et dicta bona sua obligando et yppothecando volendo que compelli casu quo defficiet in premissis.... et dictus Anthonij ita tenere et servare promisit ac juravit ad et super sancta quatuor Dei evangelia ejus manu dextra gratis corporaliter tacta.....

Acta fuerunt hec ubi supra presentibus ibidem discretis viris dominis Petro de Croso ipsius capituli thesaurario Christoforo Corrigie anniversariorum dicte ecclesie receptore presbiteris testibus ad hec vocatis, et me Berengario de Nave notario publico infra scripto.

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds du Chapitre de Rodez. Caisse de la Fabrique, parchemin coté B. K.*)

XIII.

Extraits des comptes de l'œuvre de la cathédrale. — De juillet 1507 à juillet 1508. — Jean Cahusac, procureur et administrateur des revenus et émoluments de la Fabrique.

Recepta argenti. — Pension du Prieuré de Saint-Georges-de Camboulas, XL l. — Pension du prieuré de Bouillac payée par les prêtres d'Aurillac, XXXVII s. VI d. — La moitié d'un

pré à Fontange, xx s. — Quête du bassin de l'œuvre placé dans l'église Notre-Dame de Rodez, xx l. — Bénéfice de Curan, ccccxxiii l. x. s. — Bénéfice d'Aleyrac, clix l. xvii s. viii d. — Cire d'Alayrac et de Curan à iv sols la livre iv. — 1 quintal de fromage de Curan, ii l. — Ferme de la quête de la Viadène *Bedene,* xx florins, valant chaque florin xv s. xx l. v s. — Quête du pays de Broquiès *Brocayresii,* viii l. v s. — Quête de la *Basse-Marche,* xii l. — Quête du Causse *Cauceris,* iv l. x s. — Quête du Peyralès *Peyralesii,* v l. v s.

Sequitur recepta de quarta [*parte*] *benefficiorum vacantium.* Evaluée à cxxxv l. xvii s. vi d.

Recepta extraordinaria. Sous cette rubrique se trouvent le produit des legs, l'argent trouvé dans le tronc de la Fabrique, le produit de la vente de certaine quantité de froment, de seigle et de vin, provenant des quêtes, etc. — Item recepi de pecuniis repertis in tronco fabrice ut patet cartello signato per dominum operarium dicte ecclesie Beate Marie Ruthenensis videlicet xi l. ix s. iii d.

Expensa. — *Solutiones argenti :* Item solvi domino Anthonio Bosinhaci epdomaderio pro certis reparationibus per eum factis in libris chori Beate Marie Ruthenensis xviii s. iiii d. — Item solvi domino Authonio Guitardi epdomaderio pro quodam volumine libri dominicalis de novo facto in choro ecclesie Beate Marie iiii l. xvi s. viii d. — Item solvi seu deduxi Johanni Boni, de Combreto renderio questarum *Basse Marchie* tempore mortalitatis pro eo quia non potuit levare confratrias obstante *dicta mortalitate,* de mandato domini operarii et Capituli, xv s. — Item solvi pro uno equo pili rubey quem emy ad opus quadrige dicte fabrice a quodam mercatore de Loregue, xxi l. xvii s. vi d.

Sequentur solutiones peyreriorum : Primo solvi magistro Bernardo Anthôni magistro fabrice pro suo salario xliii l. — Item solvi Johanni Alari peyrerio pro suo salario, xvii l. x s. — Item solvi Johanni Manhaviela peyrerio pro suo salario, xxi l. x s. — Guillelmo Rech peyrerio. xvi l. x s. — Petro Gaffinel peyrerio, xviii l. xiv s. viii d. — Bernardo Prohinas fabro dicte fabrice pro suo salario, x l. x s. — Authonio Masars peyrerio, xviii l. xiii s. iv. — Petro Delfieu peyrerio, xviii l. xv s. — Deodato Gaffart peyrerio, xv l. xvii s. vi d. —

Matheo Galhac manobra pro suo salario x l. x s. — Brengario Azemar peyrerio, xv l. xviii s. ix d. — Johanni Robert manobra, xix l. vii s. vi d. — Petro Fieldes peyrerio, xvi l. xvi s. iv d. — Durando de Monmato peyrerio, xvii l. ii s. iii d. — Petro Ros peyrerio, xvi l. ii s. ii d. — Guillelmo Lo Gran manobra, ix l. — Johanni Bo peyrerio xvi l. vi s. iii d. — Johanni La Vernha peyrerio xii l. — Guillelmo Cayrol peyrerio xv l. xvii s. vi d. — Johanni de la Guilhaumie peyrerio xvii l. x s. — Johanni Cabrolie peyrerio xvi l. i s. iii d. — Johanni Vernhas peyrerio pro tempore quo stetit in fabrica, iv l. ii s. vi d. — Johanni Boial manobra, vii l. v s. — Johanni Boye carratario pro suo salario, ii l. v s. — Johanni Pomareda peyrerio pro suo salario aut tempore quo stetit in fabrica, iii l. v s. — Guillelmo Pomareda peyrerio, x l. xvii s. — Johanni Savinhac peyrerio, xvii l. iv s. — Petro Delmas peyrerio v l. iii s. vi d. — Micaeli Conto peyrerio, pro suo salario aut tempore quo stetit in fabrica v l. xii s. vi d. — Geraldo Selves manobra pro tempore quo stetit in fabrica v s. v l. xiii s. iv d. — Anthonio David manobra pro suo salario, vii l. x s. — Francisco Pencheneri peyrerio, xii l. x s. — Petro Bayle peyrerio pro tempore, xxx s. — Thome Spinassa peyrerio pro suo salario, xiii l iii s. iv d. — Ramundo de Nantuech, peyrerio, x l. i s. iii d. — Johanni Salas peyrerio xi l. ii s. iii d. — Bernardo Costuch *aprendis* pro tempore quo stetit seu servivit in fabrica, iii l. xv s. — Authonio Delcros peyrerio pro tempore quo stetit in fabrica ii l. viii s. vi d. — Petro Azemar peyrerio pro suo salario aut tempore quo stetit in fabrica ix l. iv s. — Item solvi Hugoni Vernhas et Hugoni Garabuau trassayres lapidum de talha in peyreria alta d'Olems pro lapidibus per eos traditis per totum annum et inclusas las boadas, xli l. lix s. ix d. — Johanni Combelas trassayre etiam de talha in peyreria bassa d'Olems pro lapidibus per ipsum traditis per totum annum inclusas etiam las boadas, xvii l. xi s. viii d. — Johanni Bisac etiam trassayre dictorum lapidum de talha in peyreria de Ayguas bonas pro lapidibus per eum traditis per totum annum cum dictis boadas L l. iv s. ix d. — Johanni Lecoul etiam trassayre dictorum lapidum in peyreria alia bassa de Olems pro lapidibus per eum traditis, xxiii s. — Petro Foresterii etiam dictorum lapidum

trassayre cum Johanne Palmie in peyreria de Cayssiels pro lapidibus per eum traditis, XIII l. VIII s. III d. — Johanni Olie etiam trassayre dictorum lapidum in peryreria bassa de Cayssiels pro lapidibus per eum traditis, II l. IV s. XI d. — Anthonio Gausenel trassayre lapidum de talha per totum annum, XIV l. XVIII s. IV d. — Payé pour toute l'année pour transport de pierres de taille, achat et port de pierres de *rassa*, poutres, planches, réparations des vitres, et dépenses des vitriers, clous et ferrements des portes de l'église, charbon, manœuvres, sable, avoine, etc., CCXXXVIII l. VII s. VII d. — *Recepta frumenti*....... total XXXII sest. II cart. cum dimidia. *Expensa dicti frumenti* : Primo solvi domino Guillelmo Calveti presbitero pro suis laboribus in faciendo questam bassini in ecclesia Beate Marie Ruthene pro dicta fabrica I sest. cum emina. — *Recepta siliginis*....... *Expensa siliginis* : Item solvi domino Guillelmo Calveti pro suo salario in faciendo questam bassini iu dicta ecclesia, I sest. cum emina. — *Recepta avene*....... *Recepta vini*....... *Expensa vini*....... Les dits comptes furent vérifiés par Guillaume d'Estaing, chanoine, député de l'évêque, Auger de Courtines, chanoine, député du Chapitre, et par Raymond Frédant, chanoine *ouvrier*.

Extrait des comptes de l'œuvre, de juillet 1509 *à juillet* 1510.
Jean Cahusac, procureur de la Fabrique.

Recette de l'argent, comme au compte précédent. — Recette extraordinaire, id. — *Solutiones argenti* : Primo solvi receptori anniversariorum ecclesie Beate Marie Ruthene pro pitaneia Assumptionis Beate Marie et pro censu orti adquisiti a Guillelmo Comborieu in quo de presenti est *botigua* peyreriorum extra villam XXXV s. — Item solvi Bartholomeo Guibbert corderio civitatis Ruthene pro quodam *raste* sive corda granda per lo engien de lobra ponderis unius quintalis, LXIII l. — Domino Guidoni Palayreti presbitero pro certis laboribus per eum factis in portando bassinum fabrice in ecclesia Beate Marie per certum tempus, de mandato dominorum de Capitulo, V l. — Johanni Masnou

mercatori burgi Ruthenensis pro XIII quintalibus et XXV libras de plom ad opus faciendi et coperiendi la corona del eloquie, LX s. pro quolibet quintale et XII l. parroyna, VI d. pro quolibet libra, ascendit ad totum XL l. I s. VIII d. — *Solutiones peyreriorum* : Primo solvi magistro Bernardo Anthony magistro fabrice pro suo salario eidam assignato per dominos de Capitulo LV l. .... — Itemsolvi Hugoni Vernhas et Hugoni Garabuo trassayres lapidum de talha d'Olems pro lapidibus per eos traditis per totum annum inclusas las *boadas*, XXXIV l. II d. — Item solvi Johanni Garrossa trassayre dictorum lapidum de talha in peyreria bassa de Anhaco pro lapidibus per eum traditis per totum annum, II l. XII s. VIII d. — Item solvi Johanni Combelas etiam trassayre dictorum lapidum de talha in alia peyreria bassa d'Olems pro lapidibus per eum traditis per totum annum, XV l. VIII d. — Item solvi Johanni Vayssieyra alias Bisac trassayre lapidum de talha in peyreria de la Payrinhia pro lapidibus per eum traditis, XXV s. — Item solvi Petro Foresterii, Petro Palmie et Johanni Palmie etiam trassayres lapidum de talha in peyreria dels Casals pro lapidibus per eos traditis per totum annum IV l. XV s. — Item solvi Anthonio Gausseul trassayre dictorum [lapidum] de talha in peyreria de la Gauselmia pro lapidibus per eum traditis per totum annum....... XXXVI s. V d. — Item solvi Petro Gilodes et Johanni Randeynes trassayres de pasimen propre Sanctum Felicem Ruthene pro lapidibus dictorum pasimens per eos traditis per totum annum, V l. — *Expense siliginis*. Item solvi, de mandato dominorum de Capitulo, magistro operis pro certis laboribus per eum factis seu in augmentationem suorum vadiorum III sest. — Solvi seneriis dicte ecclesie pro eorum laboribus in gubernando relotgium pro parte fabrice VI sest.

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds du Chapitre de Rodez. Caisse de la Fabrique.*)

XIV.

Carte des indulgences et des privilèges accordés aux bienfaiteurs de l'Œuvre de la Cathédrale. 1505-1529.

Ensego se los privalegis he indulgencias autriatz als cofrayres he cofrayressas e besfazedors de la Obra de Nostra [Dona] de Rodès per Mossenhor de Rodès.

Premieyramen vol Mossenhor de Rodès avesque, que los procurayres de l'obra en totas las gleyas que venran, sian resaubutz per los rectos de la dichas gleyas; e que lo jorn que hi venran los procurayres, que los rectos sian tengutz de covocar e de ajustar los paroquias ha la hora que lo procurayre li dira (e ayso sus pena descumenge); e als paroquias plassa de venir a la covocatio per auzir las paraulas de Dieu e las necessitats de la obra.

Item que venho auzir los prevelegis donatz als cofrayres e à las cofrayressas e als besfazedors de l'obra e los perdos.

Item que cascun recto se meta premier en la cofrayria de la paroquia e done à l'obra per donar essemple als autres.

Item mossenhor de Rodès vol e autreia, que lo jorn que lo procurayre venra en una gleya entredicha ho scumenga per el ho per son official, que tota una semmana puesca hom cantar messas e autres divinals hoffices, mas que no sian resaubutz los escumengatz, e may que las gleyas non sian intredichas per los enfractios de las libertatz de la gleya.

Item que totz los cofrayres, que lors enfan de set an en jos puesca hom sebelir en la gleya intredicha.

Item que en los locz intreditz, las jasens puesco auzir messa las portas de la gleya clausas, e lo sens no sian sonatz, e que las jasens no sian scumengadas.

Item que de usuras, rapinas ho autres bes mal aquistats

ho raubats que no troba aqui los reda e los dona à l'obra, que confessor l'en puesca absolvre.

Item (1) mandatz, o peccatz oblidatz, o votz trenquats, ofenssas de payre o de mayre, ses batemen trespassamen de fennas, sagramens trenquats e penedenssas non complidas, que lo confessor l'en puesca absolvre donan alcuna causa à l'obra.

Item que tot cofrayre o cofrayressa puesca elegir cofessor lo prio o lo lector dels Carmes, o dels Predicados, o lo gardié o lo lector des Frayres Menos, o los capelas del Orde, layssatz o mal dich, que lo confessor l'en puesca absolvre [donan] alcuna causa à l'obra.

Item que tot confessor las penedenssas eniuntas, comadeuras o autras causas puesca mudar en autras donadoyras à l'obra.

Item que quant lo procurayre venra en una paroquia, que d'autres VIII jorns autre quistor non hi sia resaubut.

Item que tot capela curat en cas de nececitat puesca absolvre son paroquia o paroquiana, cofrayre o cofrayressa de tota sentencia d'escumenge donada per Mossenhor de Rodès et per son official, et que el puesca sebelir sens autra lecencia, donada cautio per que serion scumengatz et per lo drech del sagel, et se non podia dona cautio que las done juratorias; e que lo dich capela mande dedins XV jorns al canceler per lo drech del sagel e als queredos lo nom de las fermansas he lo nom del mortz.

Item que totz los cofrayres et cofrayressas sian resaubutz he participans en los fach et fazedor en totas las gleyas de Nostra Dona de Rodès et de totas las gleyas del aves cat e speciamen en totas les messas des mortz.

Item que totz los capelas, rectos, curatz de tot l'avescat fasso special memoria en totas las messas, diurnals offices per totz los cofrayres e cofrayressas e besfazedor de l'obra, e digo ho fasso dire una messa del mortz cascun an aytan quan sa cofrayria durara.

Item que cascun rector diga al prial que cascun cofrayre o cofrayressa diga cascun dimergue tres vegadas lo *Pater*

(1) Ici, mot illisible.

noster ef tres ves la *Ave Maria* per totos los cofrayres mortz e vieus.

Item que se alcuna persona injurias lo questor de l'obra, que quascun rector puesca cita l'enjurian personalmen davan lo official lo cal lo aia a corregir a far emenda à l'obra.

Item que los rectos regens las curas aio hun cartel contenen las indulgencias he prevalegis de l'obra, los cals digo cascum dimenge.

Ensego los perdos he indulgencias autriatz als cofrayres e cofrayressas e besfazedors de l'obra. E monto los perdos e indulgencias XXII an e XXII quarentenas, los qual hi an donatz los san payres et los legatz et los archiavesques e avesques passatz. E ayso es estat cofermat per papa Clamens sete, e ya may donat, ajustat à las festas de Nostre Senher e à las festas de Nostra Dona, per totas quatra, he à Sans Peyre e à Sans Paul e à totz Sans e per las octavas tres ans et tres quarantenas de veray perdo, e apres las octavas un an e XL dia de perdo. Soma tres CCC quarantenas de perdo.

Item Mossenhor de Rodès autria a cascun an dos CC et XL dia de perdo e à totz los cofrayres e cofrayressas e besfazedors de l'obra de Nostra Dona de Rodès.

Item Mossenhor Guillem Ortola avesque de Rodès cofermet las causas desus dichas e hi may donet XL dias de perdo. E aquestas causas so stadas cofermadas per papa Benezech XIII.

Item Mossenhor Vital Mauleo avesque de Rodès cofermet las causas desus dichas e hi donet may XL jorns de perdo. E aquestas causas so stadas cofermadas per papa Marti sinque.

Item Mossenhor Guillem de la Tor avesque de Rodès cofermet las causas desus dichas he hi donet may XL jorns de perdo.

Item Mossenhor Bertran de Chalenço avesque de Rodès cofermet las causas desus dichas e hi donet may XL dia de perdo.

Item que tot hom et tota fenna que de sas layssas dez mortz ho d'autras causas apartenens à l'obra, que ho aio a baylar al procurayre, he may las cofrayrias, ho autramen no serias cofrayres. — Franciscus de Stanno miseratione divina Ruthenensis episcopus. — Les mots composant le seing de l'évêque sont d'une écriture cursive gothique, mais plus

claire et mieux ordonnée que ne l'est habituellement l'écriture des actes de la même époque. C'est là sans doute la signature autographe de François d'Estaing.

(Archives de l'Aveyron. *Fonds du chap. de Rodez. Caisse de la Fabrique. Parchemin original coté* L.)

XV.

Règlement pour la sonnerie des cloches 20 février 1423 (vieux style pour 1424.)

Sequuntur articuli principales contenti in instrumento compositionis olim facte videlicet anno Domini M° III° Lxxi° (1371), inter venerabile capitulum Ruthenense et senherios tunc existentes super regimine usserie et campanarum pulsatione :

I. Primus est quod senherii nunc viventes et eorum successores tenentur officium usserie et pulsationem campanarum perpetuo regere et gubernare bene et laudabiliter per se cum pentione et emolumentis infra scriptis, vel per alias personas ydoneas facere regi et gubernari eidem capitulo annis singulis in festo beati Johannis Baptiste, perpetuo presentandas et per dictum capitulum si fuerint ydonee admitendas. Cui primo articulo ut arbitri et arbitratores et amicabiles compositores, addimus, dicimus, pronunciamus et declaramus videlicet quod senherii seu eorum locatenentes, propter pericula latronum et ignis, semper cubent sive dormiant in eorum camera in ecclesia prout tempore preterito est fieri consuetum. Item, quantum ad pulsationem campanarum, dicti senherii omnibus diebus festivis et aliis totius anni teneantur pulsare campanas per horas prout sequitur : videlicet quod tractus matutinarum cum pausis a principio

usque in finem omnium festivitatum quadruplicium in quibus dominus episcopus sive unus de dominis canonicis celebrat missam in altari majori duret per spatium unius hore et medie et vesperorum totidem, exceptis matutinis Nativitatis Domini quas in vigilia incipient pulsare in crepusculo, et exceptis vesperis Assumptionis beate Marie quas pulsare incipient in vigilia, immediate post meridiem, et cetere hore illorum dierum pulsentur bene et speciose et honorabiliter prout est fieri consuetum et melius. Item quod tractus matutinarum cum pausis a principio usque in finem omnium aliarum festivitatum quadruplicium triplicium sive duplicium in quibus non celebrant missam dominus episcopus nec domini canonici in altari majori, duret per spacium unius hore et vesperorum totidem, — et dum fiunt processiones, semper campane pulsentur bene spaciose et honorabiliter faciendo *trinho* prout festivitates aut dies feriati requirent et ut est fieri consuetum et melius.

Item quod tractus matutinarum cum pausis a principio usque in finem omnium aliorum festorum simplicium et dierum feriatorum seu in quibus in Ecclesia officium de feria fiet, duret per spacium unius hore et vesperorum totidem. Et quod semper primus tractus matutinarum et vesperorum totius anni sit longus, ut domini canonici et alii ecclesie servitores ad dictas horas, matutinarum et vesperarum venire volentes, possint indui, et hora debita, priusquam matutine incipiantur, ad ecclesiam prevenire, et quod diebus quibus parvum officium Beate Marie dicitur in choro, numquam primus tractus dimitatur donec ab ebdomadario *mandarela* cloquetur, ut est fieri consuetum. Et quod senherii per totum annum tali hora surgant quod, a festo Omnium Sanctorum usque ad festum Purificationis Beate Marie, matutine possint dici et cantari in aurora, et a Purificatione usque ad festum Pasque, modicum tardius, et a festo Pasche usque ad festum Omnium Sanctorum in ortu solis.

Item quod tractus prime cujuslibet diei totius anni duret per spacium unius hore, — et tertie unius quarti hore (exceptis diebus Quadragesime, et tunc duret per mediam horam), meridiei, none et completorii ut est fieri consuetum et melius, excepto completorio dierum a primo die sab-

bati Quadragesime usque ad Pascham, demptis dominicis diebus quod completorium duret per spacium medie hore.

Item dum campane pulsantur pro laudibus missa matutinali sive parochiali et per los *clas* misse majoris omnium dierum totius anni, hoc fiat spaciose, bene et honorabiliter ut dies requirent, et est fieri consuetum et melius.

Item quod tractus de *Revelhada* qualibet die ab octava Pasche usque ad festum sancti Michaelis duret per spacium unius hore, ut est fieri consuetum.

Item quod dicti senherii teneantur cotidie de mane et de sero pulsare ter *Ave Maria* cum campana vocata *Calmon*, ut est fieri consuetum, vel cum alia, ad volontatem dominorum de capitulo.

Item si in estate aut in alio tempore vigebat epidemia seu pestilentia, quod dicti senherii, ad preceptum dominorum de capitulo, propter devotionem populi teneantur post nonam pulsatam pulsare etiam ter *Ave Maria* cum dicta campana vel alia ad hoc ordinata per dominos predictos, et pariter fiat, si contingebat hoc ordinare propter terre sterilitatem sive aeris intemperanciam aut alia.

Item omnibus diebus et noctibus quibus audientur tonitrua et videbuntur in aere coruscationes et tempus erit male dispositum et pro tempestatibus periculosum pro conservatione fructuum et ad tollendum populi murmurationem, dicti senherii teneantur pulsare campanam vocatam *Marsal* et aliam vocatam *Tersial* tantum quantum insimul poterunt bona hora et diligenter, tam de die quam de nocte, bene, spaciose honorabiliter et longeve.

Item quotienscumque continget propter guerras, mortalitates, tempestates sive alia fieri processiones, dicti senherii teneantur pulsare campanas cum campana vocata *Calmon* faciendo *trinho*, vel alias campanas prout dies requiret bene, spaciose, honorabiliter et longeve. Et pari modo facere tenebuntur, si pro votis ad beatam Virginem Mariam aut ad aliorum sanctorum Ecclesie reliquias factis miracula evidentia fuerunt subsequta.

Item teneantur pulsare campanas vocatas *Marsal* et *Tersial* post *Ave Maria* quolibet sero de *gaule* a festo Inventionis Sancte Crucis mensis madii usque ad aliud festum Sancte

Crucis mensis septembris inclusive, bene honorabiliter et longeve pro fructuum terre conservatione, ut est fieri consuetum et melius. Et etiam tintinnabulum sive *tocasenh* facere teneantur quoscienscumque (sic) ignis impetuosus tam de die quam de nocte in aliqua domo vel alia parte totius ville Ruthenensis, accendetur, ut majus periculum evitetur; et etiam pari modo facere teneantur tosciens quod gentes ville Ruthene inimicos sive gentes armorum formidabunt, ut securius in prædicta villa residentes permanere valeant et eisdem resistere et ut citius foris circumstantes possint se et bona sua in locis tutis reponere.

Item quoscienscumque continget propter adventum domini comitis aut domine comitisse Armaniaci aut aliquorum aliorum dominorum tam ecclesiasticorum quam secularium aut dominarum honorabilium pulsare campanas faciendo *trinho*, quod dicti senherii teneantur eas pulsare et campanam vocatam *Calmon* de *gaule en gaule* bene, spaciose, honorabiliter, et per spacium medie hore, — et quod pro qualibet vice quod hoc fiet, domini de capitulo teneantur solvere dictis senheriis sexdecim solidos turonenses exceptis vicibus quibus pulsabunt pro adventu domini episcopi Ruthenensis pro quo capitulum nichil solvat, quod sic fuit consuetum.

Item quod dicti senherii teneantur qualibet die de mane ecclesiam aperire et de sero bona hora claudere et quolibet sero totam ecclesiam priusquam vadant cubitum propter pericula latronum et ignis circuire. Et quolibet die aquam mundam cum situla portare et in lavatorio ponere. Et diebus et horis turificare consuetis, bona hora ignem in choro portare et omnibus diebus dominicis et festivis quibus aqua per dominos canonicos seu ebdomadarios bene dicitur, aquam et sal ministrare, et ramos ad benedicendum in festo Ramis-Palmarum portare, et de ipsis cineres prima die Quadragesime facere. Et vexillum unum quatuor diebus Rogationum et aliis diebus festivis consuetis in processionibus portare pro quo habeant de capitulo quod consueverunt habere; et omnibus diebus quibus pro anniversariis in choro celebratur missa, feretrum et pannum sive pannos et candelabra et aquam benedictam preparare, et cereos accendere et extinguere, et dictum feretrum ad tumulum persone sepulte infra ecclesiam cujus

anniversarium fiet quolibet die baiulare et ad locum debitum et consuetum reportare; et quolibet die quo anniversarium pro canonico deffuncto in ecclesia fiet, dicti senherii seu eorum loca tenentes duos panes et unum pitalphum vino plenum, de domo in qua predicta librabuntur ad ecclesiam pro offerendo portare teneantur, et dato vino et panibus pauperibus, predictum pitalphum custodire, et omnia alia et singula per ipsos facere consueta facere teneantur. Item quando fiunt anniversaria in choro pro prelatis et aliis magnis dominis et dominabus temporalibus pro canonicis sive aliis quibuscumque personis dicti senherii teneantur pulsare campanas faciendo tres *classes* de sero, et de mane totidem, bene, spaciose et laudabiliter, ut est fieri consuetum; et dum fiunt pro prelatis et aliis magnis dominis temporalibus pulsetur eloquando campana vocata *Calmon*. Item quod dicti senherii teneantur pulsare tres solempnes *classes* cum omnibus campanis de *gaule en gaule*, incluso *Calmon*, de sero, et tres de mane, in quolibet festo fidelium animarum.

II. Secundus articulus dicte compositionis est quod dicti senherii a dominis canonicis decedentibus recipere debent pro pulsatione omnium campanarum unum sestarium frumenti ad mensuram capituli, et unum sestarium vini; et ab ebdomadariis decem solidos; et a vicariis quinque solidos; et a coreriis duos solidos et sex denarios turonenses monete currentis, et ultra predicta nichil recipere possunt nec debent. Cui articulo secundo ut arbitri arbitratores et amicabiles compositores addimus, pronunciamus et declaramus quod pro quocumque canonico decedenti dicti senherii teneantur pulsare campanam vocatam *Calmon* et omnes alias campanas de *gaule en gaule*, et quod *pro la finida* pulsent tres *classes* et quod tractus cujuslibet *clas* duret per spacium unius hore, et tunc omnes campane *de gaule en gaule* pulsentur bene spaciose et laudabiliter, et pari modo *las collichas*, et los autres *classes* dum corpus portatur ad ecclesiam, et ad sepeliendum, pulsentur bene, spaciose, laudabiliter et longeve et de *gaule*. Et quod pro qualibet die novene post primam pulsetur unum *clas* bene et longeve cum omnibus campanis *de gaule en gaule* excepto *Calmon*, et ultimo die novene cum *Calmon* de *gaule en gaule*; et quod ultra predic-

tum sestarium frumenti et sestarium vini pro pulsatione dictarum campanarum, tam pro die obitus quam pro novena, dictis senheriis solventur triginta solidi turonenses bone monete; et quod pro qualibet die novene habeant de hospicio canonici deffuncti duos cartos vini et unum panem quinque denariorum; et quod in capite novene predictus panis et vinum duplicentur propter *Calmon* quod tunc pulsabitur. — Item in capite anni dicti senherii teneantur pulsare campanam vocatam *Calmon* de *gaule en gaule*, et omnes alias campanas similiter et facere tres *classes* de sero et tres de mane, bene spaciose et longeve, ut est fieri consuetum; et quod de bonis canonici defuncti dentur senheriis viginti solidi turonenses bone monete, et quod propter pulsationes predictas senherii non possint nec debeant amplius petere in bonis canonicorum deffunctorum preter summas bladi, vini, pecunie et panis predictas. Pro ebdomadariis, vicariis et coreriis pulsentur campane ut est fieri consuetum et melius, et nichil ab eis exigatur preter summas predictas.

III. Tertius articulus est, quod de aliis personis nobilibus et notabilibus et aliis quibuscumque pro pulsationibus campanarum bene et laudabiliter juxta morem antiquum faciendis recipiant et recipere valeant, ut est consuetum, reservatis tamen et solutis eidem capitulo sexaginta solidos turonenses quos habere et percipere consuevit pro pulsatione campane vocate *Calmon* tociens quocieni dictam campanam pulsari contigerit pro personis nobilibus et notabilibus decedentibus ultra jus dictorum senheriorum. — Cum tercio articulo addimus, pronunciamus, dicimus, et declaramus quod dicti senherii pro pulsatione campanarum pro quibuscumque personis laicis cujuscumque status sint decedentibus, cum amicis defunctorum tales compositiones faciant et taliter de precio cum ipsis se concordent, quod de ipsis occasione predicte pulsationis nec precii non habeant materiam conquerendi. Et quod numquam campanam vocatam *Calmon* pro laycis nec pro aliis, demptis domino episcopo et dominis canonicis, pulsent sine consensu et voluntate dominorum canonicorum, nec etiam umquam alias campanas magnas pulsent pro illis qui se in lectum pauperum dimittent et more pauperum sepeliri volent sine licen-

cia dominorum canonicorum; quo casu dicti senherii cum amicis et parentibus talium defunctorum pro pulsatione squillarum prout eis videbitur se concordent amicabiliter et graciose. Item si contingebat quod pro obitibus regum Francie, dominorum comitum Armaniaci, dominorum episcoporum Ruthenensium sive aliorum quorumcumque magnorum dominorum aut dominarum tam ecclesiasticorum quam temporalium omnes campane ecclesie tam magne quam parve ad preceptum domini episcopi Ruthenensis sive dominorum de capitulo essent pulsande *de gaule en gaule,* quod tunc dicti senherii teneantur omnes predictas campanas inclusa *Calmon* pulsare de *gaule en gaule,* et facere tres *classes*; et quod tractus cujuslibet *clas* duret per spacium unius hore, et pro predicta pulsatione senherii habeant a domino episcopo seu a dominis de capitulo ob cujus seu quorum preceptum dictas campanas pulsabunt, unum sestarium frumenti ad mensuram capituli, et unum sestarium vini, et triginta solidos turonenses bone monete sicut de uno domino canonico decedenti, et nichil plus pro dicta pulsatione habeant.

IV. Quartus articulus est quod dicti senherii teneantur facere in omnibus campanis omnes reparaciones necessarias videlicet habere clavos, sobarbas, cabarbols, cordas, batalhs, fractos reparare et omnia alia quecumque facere et habere teneantur suis propriis sumptibus et expensis preterquam fractiones campanarum si casualiter frangi, quod absit, contingeret, nisi culpa pulsantium hoc accideret : quo casu de fractionibus illis et reparationibus earumdem tenerentur ad eorum sumptus proprios et expensas. — Qui articulus in suo robore permaneat.

V. Quintus articulus est quod domini de capitulo teneantur solvere dictis senheriis annis singulis pro regimine officii predicti in festo beati Michaelis decem et octo sestaria cum emina frumenti ad mensuram capituli; et decem et octo libras turonenses monete currentis tempore solutionum, videlicet terciam partem in festo Omnium Sanctorum, et aliam tertiam partem in festo Purificationis beate Marie, et aliam tertiam partem in festo Ascentionis Domini. — Et dicti senherii dicunt et asserunt, quod preter predicta, ipsi

ambo percipere consueverunt quolibet anno de anniversariis sicut unus vicarius dominorum canonicorum, et de albergiis, sicut unus dominus canonicus quamvis de hiis in compositione predicta nulla fiat mentio. — et habere consueverunt quolibet anno candelas Ceupi eis necessarias pro eundo cubitum et pulsando matutinas, et habuerunt anno quolibet pro pulsatione quam faciunt cum una squilla pro petiis panum dandis tempore Quadragesime in parvo cimenterio tercentas panis pecias sive tres eminas mixture; — et cum dicti duo senherii et eorum locatenentes dicant se esse in dicto officio cotidie quam plurimum onerati et multum occupati, asserentes quod de predicta eorum pentione non possunt bono modo tanta onera subportare, conquerentes se specialiter de solutionibus eis nuper de monetis que cucurrerunt factis, postulantes quod a cetero eis et successoribus suis solutiones predictarum pecuniarum propentione eis debitarum in bona moneta fiant, protestantes etiam, quod si pro tempore futuro, alique campane ultra octo que in ecclesia nunc sunt de novo fiebant, vel alique alie novitates super pulsatione illarum aut alia imponebantur domini de capitulo eorum pentionem secundum onus quod imponerent augmentare tenerentur. Et ideo nos Bernardus Poioli, Bernardus Carbonelli canonici ecclesie Ruthenensis, proparte capituli, et Hugo Sedassarii mercator civitatis, Johannes Dalcherii presbiter predicte eccclesie proparte Bernardi Besserie et Laurentii Bregos viri Gaugete (sic) senheriorum, arbitri et arbitratores et amicabiles compositores pronunciamus, dicimus et declaramus quod atentis predictis, et ut senherii predicti et eorum successores, melius, spaciosius, honorabilius et longius horas a cetero ut superius dictum est, pulsent, et omnia superius dicta melius faciant et inviolabiliter observent, quod dicti domini de capitulo predicta decem et octo sestaria cum emina frumenti ad mensuram capituli, et decem et octo libras turonenses in bona moneta computando marcham argenti ad minus pro octo libris turonensibus, annis singulis, pro eorum pensionibus solvant et solvi faciant terminis superius dictis, et quod predictam albergiam sicut unus dominus canonicus, et tercentas pecias panis seu loco eorum tres eminas mix-

ture sine peciis, pro pulsatione dicte squille percipiant, et quod de gratia eorum speciali eis concedant quod ab hac hora in antea dicti duo sehnerii quolibet anno de anniversariis recipiant sicut duo vicarii dominorum canonicorum. Et quod pro pulsatione matutinarum et laudum et pro circuendo quolibet sero ecclesiam, et pro eundo cubitum, domini de capitulo eis tradi faciant quinquaginta libras candelarum ceupi, et quod dicti senherii seu eorum locotenentes coram baiulis capituli in festo beati Johannis Babtiste jurent singulis annis quod nullas candelas cere in ecclesia oblatas nec de rotis cere in ecclesia factis recipient, neque per alios recipi facient, sed dictis candelis ceupi sint contenti, cum protestatione quod cum pulsatio campanarum post divinum officium specialiter ad devotionem promoveat et inducat populum casu quo dicti senherii seu eorum locatenentes deficient in premissis seu aliquo premissorum, domini de capitulo, sive dominus cantor aut domini baiuli qui nunc sunt aut pro tempore erunt, eorum negligencias et deffectus per alios supleri facient ad dictorum senheriorum sumptus proprios et expensas, vel pro deffectibus quos comitent, facient per distributores capituli et anniversariorum illud quod eis videbitur secundum Deum et bonam conscienciam, et secundum quod pro defectibus inventi fuerint punctuati, retinere.

Et cum distributio dictorum duorum senheriorum ascendat pro qualibet die duodecim denarios turonenses et duos panes frumenti recepturos in capitulo ultra portionem quam percipere debent in anniversariis, casu quo defficient in pulsatione matutinarum, prime, de revellada, vesperorum et aliarum horarum diei totius anni, pro quolibet evidenti deffectu quem facient punctuabuntur sine spe aliquam gratiam seu remicionem habendi, pro matutinis de tercia parte, pro prima de tertia parte et pro vesperis de alia tercia parte distributionum quas lucraturi essent die quo deffectus facient tam capituli quam anniversariorum. Et casu quo in deffectibus perseveraverint, et corrigi nec emendari noluerint, ab omnibus distributionibus tam capituli quam anniversariorum quas essent lucraturi punctuabuntur per octo dies sive per plures aut minus ad ordinationem et

voluntatem dominorum de capitulo vel domini cantoris aut dominorum baiulorum capituli secundum eorum deffectus; et volumus et ordinamus quod casu quo alie campane pro tempore futuro fierint preterquam octo que in ecclesia nunc sunt quarum major vocatur *Calmon,* altera *Vitalis,* altera *Marcialis,* altera *Tersialis*, et relique quatuor sunt *squille,* quod capitulum pro pulsatione illius campane vel illarum campanarum tunc de novo facte vel factarum pentionem predictam dictis senheriis augmentare teneretur secundum quod utriusque parti rationabiliter videbitur faciendum. Excepto quod, casu quo tempore futuro aliquam seu aliquas campanam seu campanas de predictis octo frangi contingeret, quod absit, pro refectione illarum, capitulum predictam pentionem dictis senheriis nullo modo augmentare teneatur, dum tamen in reficiendo augmentum alicujus ipsarum ultra quinque quintalia metalli non ascendat. Et insuper volumus et ordinamus quod dicti senherii et quilibet ipsorum se obliget ad abservandum omnia predicta et singula, et ad ea inviolabiliter faciendum et complendum, et quod de predicto augmento sint contenti. Et quod capitulum nostre presenti ordinationi consentiat et eam ratificet et emologet ut perpetuo valeat predictis senheriis dictum augmentum et omnia alia et singula predicta concedendo, et predictam pentionem obligando. — Et casu quo aliqua de predictis majori vel plus speciali indigerent declaratione vel capitulum aut dicti senherii alia preter predicta addere vellent, huic presenti compositioni sive nostre pronunciationi illius declarationis vel additionis a die date presentium usque ad unum annum completum nobis retinemus facultatem. Per hanc autem nostram presentem pronunciationem seu declarationem non intendimus prejudicare casibus in quibus ipsi senherii, si locus occurrebat, in aliquo de predictis tenerentur capitulo de jure. — Facta fuerunt hec Ruthene in domo capituli vicesima mensis februarii, anno a nativitate domini millesimo quadringentesimo vicesimo tercio.

Et statim facta dicta pronunciatione ipsi domini arbitri arbitratores et amicabiles compositores requisiverunt dictas partes et earum quamlibet ut dictam eorum ordinacionem

pronunciationem et declarationem ratifficarent, emologarent, approbarent et confirmarent, et eamdem ratam et gratam haberent, sub penis et juramentis in compromisso supra instrumento positis et contentis.

Et confestim dicti domini capitulum pro eodem capitulo capitulantes ut supra et dicti Bernardi Besserie pro se et Laurencius pro se et uxore sua, audita dicta ordinacione, pronunciatione, et declaratione eamdem ratifficaverunt, approbaverunt, emologaverunt et confirmaverunt et ratam et gratam habuerunt, et eamdem servare et adimplere ac inviolabiliter observare ut in eadem continentur promiserunt; videlicet dicti domini capitulum sub yppotheca et obligatione omnium et singulorum bonorum dicti capituli quorum cumque, et dicti Bernardus Besserie pro se et Laurencius pro se et pro dicta Gaucheta uxore sua absente sub yppotheca et obligatione dicti officii senherie seu usserie et jurium et emolumentorum ejusdem officii qnorumcumque.

Et ita juraverunt videlicet dicti domini Johannes Valeta et Bernardus Pojol baiuli dicti capituli de voluntate et consensu aliorum dominorum dicti capituli, et dicti Bernardus Besserie pro se et Laurencius pro se et dicta uxore sua ad et super sancta quatuor Dei evangelia ab ipsis et eorum quolibet gratis corporaliter tacta promitens etiam idem Laurencius sub sub vi juramenti prestiti premissa omnia et singula superius contenta eidem uxori sue facere rattificare et confirmare et rata et grata habere hinc ad proxime instans festum nativitatis beati Johannis Babtiste de quibus omnibus et singulis dicte partes et quelibet earum pecierunt et requisiverunt eisdem fieri publicum instrumentum seu publica instrumenta cuilibet parti unum per me notarium infra scriptum. Acta fuerunt ubi supra anno die mense, regnante et presidente predictis, presentibus venerabilibus viris dominis Galhardo de Burgo canonico ruthenensi, Johanne Besserie rectore de Connaco thesaurario dicti capituli, Johanne Lobrassana presbiteris, Bartholomeo Seveyraci bedello dicte ecclesie, Guillelmo Metge et Gnillelmo Bac dicte civitatis ruthenensis habitatoribus testibus ad predicta adhibitis et vocatis.

Et me Petro Boerii de Ruthena auctoritate apostolica regia et episcopali in civitate et diocesi Ruthenensi notario, qui in

premissis omnibus et singulis presens fui et de ipsis requisitus notam scripsi et eam in libro meo originali reposui et scripsi; inde que hoc presens publicum instrumentum abstrahi et in hanc publicam formam redegi feci per alium mihi substitutum et quo ad predicta juratum. Et facta diligenti collatione de premissis hic me subscripsi et signo meo pressedenti quo dicta auctoritate apostolica utor signavi in fidem et testimonium premisssorum.

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds du Chapitre de Rodez. Caisse des compositions entre le Chapitre et les sacristains et les sonneurs. — Parchemin coté lettre L, et aussi le registre coté olim, n°* 269.)

XVI.

Ordonnance du pré-chantre de la cathédrale de Rodez pour la tenue des processions, l'exhibition des reliques, la décoration de l'autel-majeur, etc. — Vers 1330.

Istam ordinationem fecit Dominus Izarnus de Cuzello (1) precentor istius ecclesie ad rei memoriam. Qualiter processionnes tocius anni debeant fieri, et quando reliquie debent portari, et quando altare majus debeat parari, et que debent jurare episcopus et canonici, ebdomadarii, vicarii ac correrii, episcopus in novitate sua, canonici in receptione sua, ebdomadarii, vicarii ac etiam corerii de novo recepti.

Primo paretur altare majus in vesperis Omnium Sanctorum et ymago beate Marie portetur ad altare majus antequam matutine incipiantur. Et in die fiat processio cum capis et portentur omnes reliquie et processio fiat ad capellam Om-

(1) Yzarn de Cuzello, était chantre en 1323. On le trouve encore en 1348.

nium Sanctorum; et post completorium reponatur ymago beate Marie in thesaurario cum processione, ut est fieri consuetum.

Item in festo beati Amancii fiat processio cum capis per ecclesiam et non paretur (altare) neque aliquid nisi crux dominica portetur.

Item in festo beati Dalmacii fiat processio cum capis et nichil portetur.

Item in festo beati Andree fiat processio cum capis et portetur brachium dicti beati Andree cum processione ad altare majus.

Item in festo Conceptionis beate Marie paretur altare majus et fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur.

Item in vesperis Nativitatis Domini paretur altare majus ante missam, et in die fiat processio per ecclesiam cum capis et portentur omnes reliquie, et ymago beate Marie portetur ad altare majus antequam matutine incipiantur, et post completorium in thesaurario reponatur.

Item in festo sancti Stephani, et in festo beati Johannis Evangeliste fiat processio cum capis per ecclesiam ut est fieri consuetum et nichil portetur.

Item in festo Circumcisionis Domini fiat per ecclesiam cum capis processio et nichil portetur.

Item in festo beate Cecilie virginis et martyris fiat processio cum capis.

Item in festo Vinculi sancti Petri fiat processio cum capis.

Item in festo sancti Vincencii fiat processio cum capis et nichil portetur.

Item in festo Epiphanie fiat processio cum capis per ecclesiam et omnes reliquie portentur, et ymago beate Marie portetur ad altare majus antequam matutine incipiantur, et post completorium in thesaurario reponatur.

Item in festo beati Antonii abbatis et confessoris fiat processio cum capis per ecclesiam et ad ejus capellam et nichil portetur.

Item in festo sanctorum Fabiani et Sebastiani fiat processio cum capis ad capellam sancti Sebastiani et per ecclesiam et nichil portetur.

Item in festo Conversionis sancti Pauli fiat processio cum

capis ad ejus capellam et per ecclesiam et ejus reliquie portentur ad altare majus ad missam.

Item in festo Purificationis in vesperis paretur altare majus. Item in die Purificationis beate Marie dicatur tercia primo et interim ymago portetur ad altare et induantur cape per dominos canonices et servitores; et completa tercia, fiat sermo; et post sermonem, benedicantur candele : et completa benedictione fiat processio per ecclesiam ut moris est : et post completorium ymago beate Marie cum processione in thesaurario (reponatur). Post vesperas vero fiat processio in albis ad capellam sancti Blazii ut est fieri consuetum.

Item in festo sancti Blazii fiat processio cum capis ad ejus capellam, et per ecclesiam et caput dicti sancti portetur cum processione ad altare majus ad missam.

Item primo die quadragesime fiat processio ad sanctum Petrum non cum capis processionalibus set (sic) prout est fieri consuetum; et ingressu processionis, ille qui facit officium vadit primus cum ministris, deinde domini canonici bini et bini et servitores similiter quilibet secundum gradum suum et recipiunt cineres ante fores ecclesie.

Item in festo Annunciationis beate Marie paretur altare majus et fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur.

Item in die Ramis palmarum portetur crux major et dicta tercia et alia que dicenda sunt, legatur epistola et evangelium cum reliquis et post evangelium fiat sermo; postea benedicantur rami. Predicta fiant sive processio fiat in ecclesia sive in ortis; si fiat in ortis, incedat processio per viam novam dicendo : Vexilla regis, etc. Et redeat processio per carreriam Fratrum minorum; et quando benedicuntur in ortis monachi sancti Amancii debent venire cum processione quia ita est fieri consuetum.

Item in vigilia Pasche, mane, paretur altare majus. Primo legant professiones habentes dignitates, deinde alii canonici secundum gradum suum. Cetera fiant ut est fieri consuetum.

Item in die Pasche fiat processio per ecclesiam et portentur omnes reliquie et ymago beate Marie portetur ad altare

majus antequam matutine incipiantur et post completorium cum processione in thesaurario reportetur.

Item in crastinum Pasche fiat processio per ecclesiam cum capis, et fiat festum cadruple.

Item per octabas fiat processio sine capis quolibet sero ad fontes excepto sabbato.

Item in festo reliquiarum fiat processio cum capis extra ecclesiam in platea nova et portetur velum et omnes reliquie, et fiat sermo ibidem, et in ingressu processionis ponatur velum super portale ecclesie et ibi custodiatur a duobus canonicis. Item in secundis vesperis fiat processio ad reliquias.

Item in festo sancti Georgii fiat processio cum capis ad ejus capellam et per ecclesiam et ejus reliquie portentur ad altare majus.

Item in festo sancti Marchi fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur.

Item in festo Inventionis sancte Crucis fiat processio cum capis per ecclesiam et portetur crux major cum processione ad altare majus et ibi adoretur per dominos cum totis.

Item in festo sancti Johannis ante portam latinam fiat processio cum capis et nichil portetur.

Item prima die Rogationum fiat processio sine capis in platea subtus oratorio et portentur due caxe (sic) ubi sunt reliquie et fiat sermo ut moris est.

Item secunda Rogationum fiat processio in platea sancti Cirici juxta oratorium et portentur due caxe (sic) ut in prima die et monachi sancti Amancii debent venire.

Item tercia die Rogationum fiat processio in ecclesia sancti Amancii, vel in platea burgi, et ymago beate Marie debet portari. Sermo fiat intus vel extra prout tempus erit dispositum, quia ita est fieri consuetum. Et crux major portetur.

Item in die Ascentionis Domini fiat processio cum capis extra ecclesiam per plateam novam et portetur ymago beate Marie et omnes reliquie.

Item in vigilia Penthecosten (sic) paretur altare majus ante missam, et ymago beate Marie portetur ad altare majus antequam matutine incipiantur et post completorium, cum processione in thesaurario reportetur. Et in die fiat processio

cum capis extra ecclesiam et portentur omnes reliquie et benedicatur panis caritatis; et interim capellanus parochialis legat evangelium : Abiens Jhesus.

Item in festo sancte Trinitatis fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur.

Item in festo Corporis Christi fiat processio cum capis extra ecclesiam, et portetur Corpus Christi et omnes reliquie, et fiat sermo in platea ante capitulum et matutine dicantur de sero.

Item in vigilia beati Johannis Baptiste matutine dicantur de sero, et in die fiat processio cum capis ad altare suum et per ecclesiam et nichil portetur.

Item in vigilia beati Petri post completorium, dicantur matutine; et in die fiat processio cum capis ad ecclesiam sancti Petri; et in utriusque vesperis cum suppelliciis, et portentur ejus reliquie ad altare majus.

Item in festo sancti Martialis fiat processio cum capis ad altare ipsius et per ecclesiam et in utriusque vesperis cum suppelliciis et nichil portetur.

Item in festo Comemorationis (sic) sancti Pauli fiat processio cum capis ad capellam ipsius et per ecclesiam et ejus reliquie portentur, et in utriusque vesperis.

Item in festo beate Marie Magdalene fiat processio cum capis ad altare suum in thesaurario et per ecclesiam et nichil portetur.

Item in festo sancte Anne fiat processio cum capis ad altare suum et per ecclesiam et nichil portetur.

Item in festo beate Marie de Nive fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur, et etiam in utriusque vesperis.

Item in festo Transfigurationis Domini fiat processio cum capis extra ecclesiam propter confratriam Trinitatis qui ita est fieri consuetum.

Item in vigilia Assumptionis beate Marie paretur altare majus ante missam, et fiat processio dicto altari majori in primis et secundis vesperis in albis.

Item in die portetur ymago ad altare majus antequam matutine incipiantur. — Et in die fiat processio cum capis extra ecclesiam per plateam novam et portetur ymago beate Marie

et omnes reliquie portentur. — Et ymago beate Marie reponatur in thesaurario cum processione post completorium quia ita est fieri consuetum.

Item in octabis Assumptionis beate Marie fiat processio cum capis per ecclesiam et nichil portetur quia ita est fieri consuetum.

Item in die Decollationis beati Johannis Baptiste fiat processio cum capis ad altare suum et per ecclesiam ut moris est, et nichil portetur.

Item in vigiliis Nativitatis beate Marie ante vesperas paretur altare majus, et in die fiat processio cum capis per ecclesiam, et omnes reliquie portentur.

Item in festo Exaltationis sancte Crucis, fiat processio cum capis per ecclesiam, et crux major portetur cum processione ad altare majus ut ibi adoretur.

Item in festo beati Michaelis fiat processio cum capis ad altare suum ut est fieri consuetum, ut possessio ejus capelle melius custodiatur et capitulum ponat ibi unum capellanum qui recipiat candelas quia ita est fieri consuetum.

Item si contigat (sic) fieri processiones pro pluvia vel serenitate petendis vel pro quacumque alia causa fiant per tres dies, prima die fiat processio in domo Minorum, secunda die in domo Predicatorum, tertia in ecclesia beati Amancii. — Predicte processiones fiant prout cantor qui nunc est vel qui pro tempore fuerit, ordinabit.

Item quando episcopus intrat de novo, calmon debet pulsari de mane in aurora pro congregatione dominorum canonicorum qui omnes debent congregari in platea sancti Cirici (sic) pro eundo ad dominum episcopum. Et facta sibi reverentia debent redire pro processione sibi facienda. — Dominus episcopus in sua receptione debet jurare super altare majus non alienare bona episcopatus, et alienata pro posse revocare, usus et consuetudines et libertates ecclesie Ruthenensis inviolabiliter observare antequam celebret in altari majori.

Item cantor qui nunc est vel qui tempore fuerit debet installare canonicos de novo recipiendos, et locum assignare in capitulo, et recipere juramentum ab eis vel a procuratoribus eorum. Debent jurare dicti canonici servare indemp-

nitatem, fidelitatem, numerum XXVe canonicorum, non revelare secreta capituli, ordinationem anniversariorum et statutum scrutinii et alia statuta jurata servare.

Suivent les serments des hebdomadiers, des vicaires de chœur, des choriers et du bedeau.

(Arch. de l'Aveyron. *Fonds de l'Evêché de Rodez. Manuscrit en parchemin, in-folio, jadis relié en bois.*)

XVII.

Notice sur deux tombeaux chrétiens.

L'un des tombeaux se voit dans la chapelle de Saint-Michel à la cathédrale; l'autre fait partie du musée lapidaire de la Société Archéologique de Rodez.

Ils sont tous les deux en marbre et tous les deux décorés de seulptures; malheureusement les couvercles manquent. Le premier sarcophage nous offre sculpté en bas relief le sujet si connu de Jésus-Christ enseignant ses disciples. Il y a quatorze personnages : neuf sur la face antérieure et cinq sur les retours. Chacune des figures du devant est séparée de celle qui la précède et de celle qui la suit, par une colonne en forme de spirale et abritée sous une arcade. Jésus Christ, le personnage principal, au lieu de paraître sur le devant, au milieu de ses auditeurs, est relégué sur un des petits côtés du sarcophage. Il occupe une chaire ou fauteuil à dossier arqué d'une simplicité toute primitive. De la main gauche il tient un *volumen* comme tous les autres personnages, et il étend la main droite, en signe d'allocution, vers un petit édifice sculpté sur la face opposée. Cet édifice, expression symbolique de l'Église chrétienne, est marqué du mono-

Fig. 20.



Fig. 21.



Fig. 22.

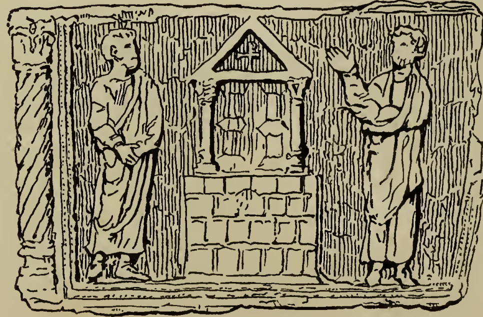
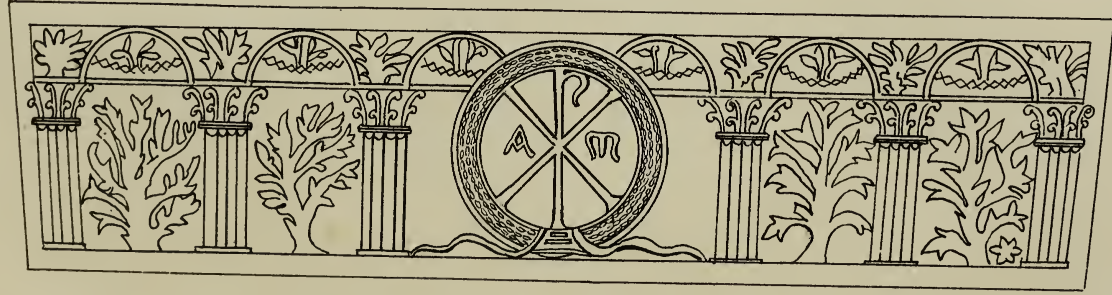


Fig. 23.

Sarcophage dans une des chapelles de la Cathédrale de Rodez

Fig. 24.



Sarcophage chrétien au Musée de Rodez.

gramme abrégé du Christ. — Le deuxième tombeau n'est pas aussi intéressant que le premier par ses sculptures, mais l'ornementation est analogue. Au lieu de personnages, les arcades sont remplies par des palmes. Du centre, il ressort une superbe couronne de laurier avec le monogramme du Christ au milieu et entre les jambages du X les lettres symboliques α et ω. — Ces deux sarcophages sont évidemment des tombeaux chrétiens, et leur genre de décoration prouve qu'ils appartiennent à la même période temporaire, c'est-à-dire aux ve et vi^e^ siècles. Leur origine semble entourée de quelques nuages. D'où viennent-ils ? M. de Barrau (Mémoires, IV, 531) indique avec raison l'église de Saint-Amans de Rodez. Il explique comment, lors de la reconstruction de cette église au xviiie siècle, les tombeaux passèrent dans l'église de la Magdelaine, comment en 93, celle-ci ayant été démolie, les tombeaux furent déposés d'abord dans le jardin du palais épiscopal (alors hôtel de la Préfecture), et plus tard dans les lieux divers où nous les voyons maintenant. Mais dans toutes ces explications, M. de Barrau n'emploie jamais que la forme dubitative ; il hésite, il balance. Le document inédit que nous publions ci-dessous nous paraît de nature à lever tous les doutes ; il ajoutera même quelques détails à ceux déjà connus. — Dans la chapelle dite des Corps-Saints, à l'église Saint-Amans de Rodez, il y avait non-seulement les deux tombeaux dont nous parlons, mais un troisième qu'on dit être celui de saint Amans. Remarquons qu'il était *brizé en plusieurs endroits et soustenu par une vieille planche.* On comprend alors qu'il n'ait pas pu supporter les nombreuses translations que les deux autres ont subies, et que même ses fragments soient détruits.

Dans les deux sarcophages qui restent, nous aurions donc au musée le tombeau de saint Naamas et à la cathédrale le tombeau de saint Dalmas. Si cette dernière attribution est exacte, l'édifice sculpté sur le sarcophage et dont on ne voit pas très-clairement la signification pourrait peut être se rapporter à la cathédrale que saint Dalmas fit rebâtir, comme on sait, au commencement du vi^e^ siècle. Le sens que nous indiquons est néanmoins trop spécial et trop local pour en garantir la valeur. On n'a pas la certitude que les sarco-

phages aient été faits à Rodez. Ils viennent probablement des fabriques de tombeaux établies en maints endroits de l'Italie et de la Gaule, à Arles notamment. Les artistes qui y travaillaient, devaient avoir un thème habituel et général dont il leur était peu loisible de s'écarter. Quoi qu'il en soit, voici enfin le texte du précieux document que nous annoncions plus haut.

Devis de la réparation de la chapele des Corps-Saints, dans l'églize paroissielle de Saint-Amans, que remet Me François Jean prêtre obituaire de ladite église, par devant vous Messieurs les Vicaires Généraux du vénérable Chapitre Notre-Dame de Rodez, en exécution de votre ordonnance du 11 *avril* 1692.

Les corps de saint Amans, de saint Dalmas et de saint Naamas sont à présent sous une voûte qui a esté bastie derrière le sanctuaire de la dite églize, entre le dit sanctuaire et la chapelle de l'Annonciation dans des sepulcres de marbre elevés au dessus du pavé d'un pied et demy seulement, celluy de saint Amans, situé à la droite en entrant, se trouvant *brizé en plusieurs endroits et soutenu par une vieille planche,* et les autres deux à la gauche dans la même élévation.

La voûte est large de treize pans; elle va depuis les piliers qui sont derrière le dit sanctuaire jusqu'à ceux de la dite chapelle de l'Annonciation. Comme elle se trouve fort basse, obscure et petite, elle a esté avec les seuls dits tombeaux sans autel jusqu'à nostre temps où on a veu faire un planché qui partageant la dite chapelle de l'Annonciation en deux et se joignant à la dite voûte, agrandit la dite chapelle des Corps-Saints. Sur icelluy a esté dressé un autel où se fait le service des messes basses de dévotion à l'honneur des dits saints et autres, mais comme le peuple accourt à grand'foule en dévotion en la dite chapelle, le dit planché menace ruine.

La dite voûte est eslevée du pavé de la dite eglize de dix pans seulement. Pour y monter il y a un petit dégré derrobé

derrière l'autel du dit sanctuaire, fort obscur, extrêmement rude, en sorte qu'on n'y monte qu'avec peine, ne pouvant d'ailleurs estre rendeu commode à cause du petit espace qu'il y a.

Le dessein du dit sieur François Jean est d'abattre les dits planché, voûte et dégré, réparer la dite chapelle de l'Annonciation pour y placer les corps saints, eslevant le pavé d'icelle qui se trouve de beaucoup plus bas que celluy des autres, de trois grandes marches d'un pied de largeur et demy-pied de hauteur chacune, et placer les dits corps saincts en la manière suivante ; scavoir : celluy de saint Amans dans un sépulchre de marbre au milieu et au-dessus de l'autel de la dite chappelle, eslevé de terre à la hauteur de   et les autres deux seront pareillement mis et enchassés à la même hauteur dans leurs sepulchres, sçavoir celluy de saint Dalmas à la droitte et celluy de saint Naamas à la gauche en entrant, dans l'épaisseur des murailles qui font la séparation de la dite chapelle. Au reste les dits sépulchres seront ornés et embélis (sic) par des *termes ?* supports, corniches, et autres figures de sculpture convenables. Enfin les vitres de la dite chapelle seront remises en bon estat, et icelle chapelle sera fermée d'une forte grille de fer.

Les advantages qui reviendront de la dite réparation sont : 1° Qu'en supprimant le dit degré, on obvie à bien des irrévérances qui s'y commettent, à cause de son obscurité ; 2° Les dits corps saincts seront mieux exposés à la vénération du peuple, qu'ils ne le sont à présent, l'endroit restant presque toujours fermé, d'un accès fort incommode et qui ne peut contenir que très-peu de personnes ; 3° Messieurs les prêtres qui la plus part du temps estoient en obligation de se trousser (*sic*) même contre la modestie, en montant à la dite chapelle pour y dire la sainte messe ou en descendant, laissaient bien souvent tomber le calice d'entre leurs mains, serviront les dites messes de dévotion et autres commodément, sans risquer de tomber et sans s'exposer à aucune irrévérance; 4° Le tour de l'église qui se treuve (*sic*) embarrassé et obscur en cet endroit, sera rendu libre, aura beaucoup plus de tour et l'église se trouvera plus régulière et reprendra

sa première et naturelle figure ; 5° En supprimant le dit planché, on verra la voûte de la dite chapelle qui, quoique fort belle et une des mieux faites de l'églize, demeurait cachée, et la même chapelle par ce moyen deviendra une des plus belles, des plus commodes et des plus éclairées. Enfin le dit sieur Jean proteste que c'est le dessein que M^rs^ les eccleziastiques de la dite eglize, M^rs^ les consuls marguilliers d'icelle, principaux habitants et bourgeois de la paroisse, l'ont prié de vouloir entreprendre de vostre agréément et consantement et qu'il ne cherge (*sic*) en cella que la seule gloire de Dieu et l'honneur des saincts, le bien de l'églize et l'augmentation de la dévotion du peuple. En foy de ce, au dit Rodez, ce douzième avril avant midy mil six cents quatre vingts douze. Jean, prêtre, signé.

Un semblable ouvrage ne pouvait être commencé sans l'avis des hommes de l'art. En conséquence, trois maîtres maçons de Rodez font, le 12 avril 1692, une déclaration notariée portant que la « boutte où sont à présent les dits corps saints bastie derrière le sanctuaire de la dite esglize entre le dit sanctuaire et la chapelle de l'Annonciation, petite basse, obscure, d'un accès très-difficile, avoir esté faite postérieurement à l'esglize, et la destruction d'icelle ne pouvoir nullement endomager la dite esglize. De plus ont dit et déclaré les dits M^es^ massons que l'enjassement (*sic*) des sépulchres des saints Dalmas et Naamas à la hauteur et eslévation marquées dans le projet de réparation du dit sieur Jean, prêtre obituaire dans les murailhes de la dite chapelle de l'Annonciation ne peust endomager la dicte esglize et chapelle. »

Les choses se passèrent comme le voulait le sieur Jean, qui du reste faisait cette réparation *à ses propres frais et depens*. Le 14 avril 1692, Me Alexis Barjot de Moussy, grand archidiacre, et Me Jean François Solanet, chanoine théologal, vicaires généraux du diocèse *sede vacante*, en présence de Mes Pierre Crayssac, sacristain, Antoine Mommaton, curé de la dite église, Mes Guillaume Coustou, *panetier*, André Laveruhe, *panetier*, Antoine Gaffard, vicaire et autres prêtres obituaires, et de M. Firmin Marie, consul du Bourg, procédèrent à la levée des corps saints. On ouvrit d'abord les trois

tombeaux où les dits trois corps se trouvaient renfermés dans des caisses de plomb. On fit ensuite transporter les trois caisses dans une grande armoire de la sacristie du chœur, située dans l'épaisseur de la muraille du côté de la chapelle dite de Sainte-Anne, *sans les ouvrir et telles qu'elles avaient été trouvées*. On ferma dessus, avec un cadenas, la grille de fer qui formait la première porte et au milieu fut apposé le sceau du chapitre.

La seconde porte qui était en bois, fut fermée par un autre cadenas et par une serrure, et toutes les clefs furent remises au consul Marie. Acte authentique avec la signature des parties et celle du notaire nommé Bauguil. — La réparation ne dura pas longtemps. Le dimanche 18 mai 1692, les caisses renfermant les corps des glorieux saints Amans, Dalmas et Naama furent solennellement replacées dans leur antique demeure (*Archives de l'Aveyron*, petite liasse de papier dans le fonds des prêtres obituaires de Saint-Amans de Rodez.)

Concluons. Les deux tombeaux en question sont réellement venus de l'église de Saint-Amans. Il est possible, sinon probable, que parmi eux ne se trouve pas le tombeau du patron du diocèse. Mais on ne peut douter, qu'au moins l'un d'eux (celui de la cathédrale), n'appartienne à l'évêque saint Dalmas. Dans ce cas, sa date ne remonterait pas au-delà du VIe siècle. Elle ne serait pas même beaucoup changée en attribuant le tombeau à saint Amans, comme plusieurs auteurs le veulent. Nous croyons, en effet, que, primitivement, le corps de saint Amans reposait, sous terre, dans un cercueil qui devait être assez simple. Vers 506, l'évêque saint Quintien leva de terre ces ossements et les plaça dans un tombeau richement orné. Voilà, sans doute, le monument qui est parvenu jusqu'à nous et non celui qui datait de l'époque de la mort du saint.

XVIII.

Une école de peintres verriers à Rodez, au XVe siècle.

Le 22 juin 1412, Arquet-de-l'Arche, peintre de Rodez, *Arquetus de Archa pictor de Ruthena,* reconnaît avoir reçu de l'évêque de cette ville, par les mains de Bertrand de Vernet, son trésorier, la somme de quatre livres et huit sols tournois, restant d'une somme de trois cents livres et de certaine quantité de blé qui lui étaient dus pour avoir peint la chapelle de Saint-Laurent à la cathédrale, pour les verrières de la même chapelle et pour avoir peint en noir la chambre de l'évêque : « videlicet dictos octo solidos restantes ad solvendum de summâ trecentarum librarum eidem Arqueto per dictum dominum nostrum episcopum debitarum pro pingendo quamdam capellam Sancti Laurentii sitam in ecclesia ruthenensi et veyreriis ejusdem capelle, et dictas quatuor libras pro quibusdam rebus prius per ipsum Arquetum pro eodem domino nostro factis, et etiam pro pingendo de nigro cameram dicti domini episcopi, inclusis in hac summa omnibus bladis per ipsum Arquetum huc usque receptis et ad computandum restantibus. » (*Arch. de l'Aveyron.* Comptes de l'évêché de Rodez.)

Le 13 mars 1418 (vieux style, pour 1419), Vital de Mauléon, évêque de Rodez, fieffe à Arquet de l'Arche un *casal* ou maison en ruine et un petit jardin situés dans le quartier du Terral. Dans l'acte d'inféodation, Arquet de l'Arche est qualifié non-seulement peintre, *pictor*, mais encore maître verrier, *magister veyriarius.*

Nous croyons devoir publier ici la plus grande partie de cet acte.

« Anno incarnationis ejusdem Domini millesimo quadringentesimo decimo octavo et die tricezima mensis martii..... noverint universi....... quod cum reverendus in Christo pater et dominus Vitalis miseratione divina Ruthenensis epis-

copus certifficatus, ad plenum informatus extitit, ut dixit, reverendum in Christo patrem dominum Guillelmum quondam bone memorie Ruthenensem episcopum predecessorem suum titulo emptionis acquisivisse a Domino Ramondo Coderci presbitero civitatis Ruthene filio et herede universali Astorgii Coderci pictori ejusdem civitatis unum cazale scitum in dicta civitate, totum destructum, quod tenebatur et adhuc tenetur ab ecclesia et episcopo Ruthenensi in emphiteosim et perpetuam pagesiam et sub censu annuo triginta duorum solidorum turonensium, vendis, laudimiis et aliis juribus....... sciens et considerans idem dominus Vitalis episcopus et plenarie informatus quod dictum cazale, esto quod per eumdem construeretur, modicum ymo quasi nullum fructum portaret ecclesie sue et magis esset dampnosum quam utile....... informatus, ut dixit, quod Archetus de Archa, *pictor et magister veyriarius,* diocesis Florencie, nunc habitator civitatis Ruthene, dictum cazale edifficabit sufficienter ad sui utilitatem et sue ecclesie Ruthenensis, cum *scituatio ipsius cazalis sit in loco apto et descenti* (sic) *pro suo officio et ministerio exercendo ipsius Arqueti* et prout idem Arquetus ibidem facere promisit eidem domino episcopo et convenit dictum cazale scitum in dicta civitate et unum ortetum sive patus scitum in capite dicti cazalis et dictum cazale tantum quantum se extendit....... »

Ici l'évêque baille à fief à Arquet de l'Arche sous la redevance annuelle de deux livres tournois ce *casal* et ce petit jardin placés et limités comme il suit :

« Dictum cazale cum orteto ad invicem contiguatum et confrontatum ab una parte cum quadam platea scita in carreyria del Terral in qua est ulmus, et est *ante dictum cazale,* et ab alia parte confrontatum cum hospicio heredum magistri Guillelmi Fornerii quondam, carreyria publica in medio per quam itur versus *lo Pertus*. Et in ista carreyria idem Arquetus dum edifficabit dictum cazale debet retrahere parietem ipsius cazalis videlicet a parte hospicii domini Guillelmi Lobrassana per duos palmos ita quod carreria ibidem de duobus palmis elargiatur ; — et alia parte confrontatur cum hospicio, cazali et orto domini episcopi quos tenet dictus Guillelmus Jassial, et ab alia parte confrontatur cum

intrata et porta jam ordinata in capite dicti orteti per quam intrabit seu intrare poterit ille vel illi qui tenebunt hospicium et ortum. » (*Ibid.* Fonds de l'Evêché. Rues de Rodez. Parchemin original.)

La maison et le jardinet *ortetus*, nous l'avons vu, se tenaient de la seigneurie directe de l'évêque de Rodez. Mais à côté de ce *casal*, il paraît que Arquet-de-l'Arche possédait une autre maisonnette relevant de la seigneurie du consulat de la *cité*. Car, dans les comptes de la *cité*, année 1416, f° III, à la recette des *lausimes*, ou droits de lods, on lit ce qui suit :

« Item l'an dessus, le xxv[e] jorn de febrier, fon lausat per los senhors cossols ad Arquet de Larcha, pengeyre dos quambras et 1 botigo las quals avia compradas del venerable senhor Mossenhor Peyre Berengas per lo pres de xxx lieuras torneses, las quals quambras e botigo si teno del dich cossolat a ces de III d. de Rodez, vendas, lausimas. — Resseubi per lo drech apartenen al cossolat de las vendas, lausimas, envestisos, accordi fach am los sehnors, II[as] l. x s. »

Et au folio VII :

« Item resseubi lo xxv[e] de febrier, l'an 1417, de Arquet-de-Larcha pengeyre per alcus adarayratges que devia a la mayo communal 1 ostal lo qual el a comprat de Moss[r] Peyre Berengas et aysso de temps passat XI s. » (Hôtel-de-Ville de Rodez, comptes de la *cité*, 1416.)

Arquet-de-l'Arche était, nous le savons, originaire du diocèse de Florence, en Italie. Pourquoi quitte-t-il sa patrie où tous les arts, la peinture surtout, étaient alors si florissants? Aucun document ne nous l'apprend. Arquet-de-l'Arche fut, peut-être, au nombre de ces artistes comme il y en eut de tout temps, d'un talent souvent médiocre, amis des voyages, cherchant à l'étranger la fortune qu'ils ne peuvent trouver dans leur pays. Quoi qu'il en soit, nous le voyons s'établir à Rodez en 1418, dans la rue du Terral, non loin de la cathédrale. La maison est proche d'une place où s'élevait un grand orme. La place dont il s'agit ne peut être que le terrain compris entre la rue des Hebdomadiers, l'impasse des Frères et la rue Saint-Vincent. Au commencement du XV[e] siècle, il n'était pas encore couvert de maisons; on pouvait s'y pro-

mener et y jouer. En 1252, l'évêque de Rodez baille à fief à D. de Leriz *un ayral el terral de la jogaria,* sous le cens de VI sols rodanais.

Chose curieuse, la maisonnette que Arquet-de-l'Arche entreprit de rebâtir était une maison d'artistes. Avant lui, elle avait appartenu à un peintre ruthénois nommé Astorg Coderc, et en 1448, d'après le cadastre de la *cité,* elle appartenait à Guillaume Lamère, *imaginaire,* c'est-à-dire statuaire, imagier.

Arquet-de-l'Arche fonde à Rodez une manufacture de vitraux. Ce ne dut être qu'un très-petit établissement. Ses œuvres sont totalement inconnues. On pourrait sans trop d'invraisemblance lui attribuer le vitrail de la chapelle de Saint-Laurent, à la cathédrale, représentant la résurrection des morts, et où l'on remarque surtout deux grands anges qui sonnent de la trompette. C'est un des rares vitraux anciens qui tendent à disparaître tous devant les nouveaux vitraux. Bientôt il n'en restera pas un seul. Nous le regrettons pour l'histoire comparée de la peinture sur verre dans le Rouergue.

L'art de la fabrication des vitraux ne s'éteint pas, à Rodez, avec Arquet-de-l'Arche. Les deux artistes dont on va lire les noms, sortaient probablement de son école.

Au rôle de la taille de la place du *Marché neuf,* pour l'année 1455, figure P. Bari, *veyrier* et *pengeyre.*

Le 28 mars 1460, il fut payé la somme de 3 s. 4 d., à Guillaume Albaret, peintre-verrier, *Guillelmo Albareti veyrerio,* pour avoir réparé un panneau du vitrail de la chapelle de Saint-Laurent (v. à l'*Appendice,* les comptes de la fabrique).

Parmi les cotisations des membres de la confrérie de Notre-Dame de Rodez, à la rue du Terral, figure celle-ci : *Guilhem Albaret, veyrier,* x *s.* xx *d.*

Le même Guillaume Albaret, est qualifié peintre dans le même registre, au chapitre des legs faits à la confrérie :

« Guilhem Albaret, *penjeyre* de Cieutat, deu per layssa facha sobre 1 hostal de Guill. D... pausat à la carieyra *nova bassa,* au coin de la maison de Jean Guizard, une quarte seigle. » (*Comptes des baîles,* de la confrérie de Notre-Dame de Rodez, année 1454.)

L'an 1435, aux vêpres de l'Apparition, on porte à Rodez le corps de Madame Bonne, comtesse d'Armagnac, qui fut ensevelie dans l'église des Cordeliers. Les consuls du *bourg* et de la *cité* ordonnèrent que quand le dit corps entrerait par la porte de l'*Embergue,* il y aurait trente torches, quinze d'un côté et quinze de l'autre. Guillaume Albaret fournit les écussons aux armes de la ville, qui devaient être placés sur les torches.

« Item fes far XV escussels per mettre en las dichas torchas am las armas de la viala à Guilhem Albaret *pengeyre* que costero, am las torchas am que se teniau, II gros bos. » (Comptes de la *Cité.* 1450.) — Taille pour *la guacha de Sant Ciris :* Guilhem Albaret, *pengeyre,* 1 l. 13 s. 2 d. (Ibid.) — 1455. Rôle de la taille de la rue Neuve basse : Guilhem Albaret, *pengeyre,* 3 s. 3 d. (Ibid.) — Au chapitre des dépenses pour les présents faits aux nouvelles mariées (à la meza de las novias) on lit ce qui suit : « Item plus ay paguat lo 9 jorn de juin. Pres [per] molher lo vaylet de Guynot Tauriac la syrventa de R. Albaret, *pengeyre,* he los senhors hi foro covidatz, he donero ly [per] presen XVIII pas de dos D. la pessa, he XXIII quarts de vi de 4 d. lo quart, que fonc de Senhor G^m^ Boyé que monta tot IX s. » (Ibid.)

XIX.

Les anciens artistes du Rouergue.

L'ART DU MOYEN-AGE ET LES CAUSES DE SA DÉCADENCE, D'APRÈS M. E. RENAN. Tel est le titre d'un excellent article publié par M. Félix de Verneilh, dans le tome XXII, page 158, des *Annales archéologiques.* Nous lui empruntons les passages

suivants qui serviront comme d'avant-propos aux documents sur les anciens artistes du Rouergue :

« Il faudrait encore tenir compte à l'art du xve siècle de son *universalité* et de son *uniformité*. Jamais, d'une province à l'autre, il n'y a eu moins de différences et d'inégalités. La moyenne du talent a pu s'abaisser, mais jamais il n'y a eu autant d'artistes. Ce n'est pas dans la capitale ni dans les grandes villes que se rassemblent les architectes, les sculpteurs et les peintres vraiment dignes de ce nom; on en trouve partout, au fond des campagnes, dans les lieux les plus deshérités aujourd'hui de toute culture artistique. On ne peut pas dire d'un art pareil dont la base est si large et si populaire qu'il était mort avant la Renaissance. — Sans doute, l'influence artistique de l'Italie devait se faire sentir en France et dans toute l'Europe. — Mais la Renaissance pouvait se faire autrement. — En demandant à l'Italie ou directement à l'art antique, l'élévation du style et la correction du dessin, on aurait dû respecter davantage la tradition gothique et l'esprit chrétien. Améliorer sans détruire, c'est ordinairement le meilleur système. — Il importait avant tout de prendre pour base du rajeunissement de l'art français, notre ancienne architecture gothique, qui, malgré ses défauts, valait encore mieux que le nouveau style italien, parce que, faite par nous et pour nous, elle convenait merveilleusement à notre génie national, à nos mœurs, à notre climat. Elle avait besoin de se corriger et se corrigeait déjà, en revenant à des profils plus fermes, à des partis plus simples. — L'architecture nationale pouvait d'ailleurs se retremper avantageusement en étudiant le passé, non pas celui des Grecs et des Romains, mais des Français du xiiie siècle, archéologie qui en valait bien une autre. Loin d'être morte, elle était pleine de sève et de vie. *Aussi a-t-il fallu plusieurs siècles pour la déraciner tout à fait de ce sol où elle était née.* — Le style gothique n'eut-il rien produit d'égal au Louvre et à Versailles, le mal serait plus que compensé par la perpétuation de l'art national. On ne l'aurait pas vu, comme il l'a fait depuis qu'il est fondé sur une archéologie étrangère, *se retirer des campagnes*, où il était universellement répandu, et bientôt de toutes les villes de province, pour se concentrer

dans la capitale. On ne le verrait pas, même à Paris, vivre d'imitations incohérentes et maladroites. Nous n'en serions pas réduits, en un mot, à n'avoir plus d'architecture. Ainsi que l'a très-bien dit M. Renan, ce *n'est jamais impunément qu'on renonce à ses pères.* »

Voilà qui est bien dit et bien pensé. Rien surtout de plus exact et de plus vrai que l'universalité et l'uniformité de l'architecture du moyen-âge aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Dans notre Rouergue, en particulier, les plus simples maçons de nos villages savaient construire la voûte gothique avec tous ses accessoires; ils ne le savent plus faire maintenant; nos architectes officiels le disent et leurs plaintes sur ce point sont continuelles. Quant à l'uniformité des procédés architectoniques, pour s'en convaincre, il suffit de comparer entre eux les vieux baux à prix-fait qui nous restent de cette époque. On y voit que les termes d'art sont identiques pour tous les édifices, pour la cathédrale comme pour les plus petites églises. Il y a plus : le système de la construction gothique, surtout en fait de voûtes, est si bien compris et si populaire, qu'on l'a pratiqué en Rouergue presque jusqu'au XVIIIe siècle. Exemples : Notre-Dame-de-l'Espinasse, à Millau, 1673; églises de Sainte-Affrique, de Saint-George-de-Luzençon (la vieille église); de Saint-Pierre-d'Issis, près de Camarès, 1633, etc., etc., rebâties après les guerres de religion. Tant il est difficile, comme dit M. de Verneilh, d'arracher cet art national du sol où il était né et où il avait poussé de si profondes racines.

Puisque l'occasion se présente, nous dirons ici quelques mots d'un mémoire sur *les Beaux-Arts, en Rouergue, à diverses époques,* publié en 1867 par M. Victor Advielle. C'est un travail intéressant au moins par son objet, écrit avec esprit et d'une verve intarissable. En lui accordant une médaille de bronze, la Société archéologique de Rodez n'a voulu, sans doute, que très-justement honorer les formes brillantes et l'intention de l'auteur, car pour le fond, on n'y voit pas grand chose de neuf. Une semblable étude exigeait de longues et sérieuses recherches, et M. Advielle, de son propre aveu, n'a pas beaucoup cherché. Dans une note nous lisons ces singulières paroles : « Il me paraît à peine utile de déclarer

que cette partie de mon travail est nécessairement incomplète. S'il se fût agi, en effet, de mentionner les noms de tous les individus qui, sous les titres *presque toujours usurpés* de peintres, de sculpteurs, d'architectes, etc., figurent dans les nombreux actes relatifs au Rouergue, il eût fallu consacrer à la recherche de ces *infiniment petits* toute une vie de fouilleur et d'archiviste. Or, je n'ai point eu cette intention. » Tant pis, dirons-nous à M. Advielle, tant pis. Vous avez voulu briller à peu de frais. Vous vous êtes contenté des auteurs déjà vieux, de Bosc, de Gaujal et de quelques autres. Nous les connaissons; mais vous avez beau les lire et les relire, les tordre et les presser, vous n'en ferez pas jaillir une étincelle de plus. Il faut des sources nouvelles, il faut recourir aux actes manuscrits enfouis dans les archives; il faut se résigner au métier pénible *de fouilleur et d'archiviste.* Ce n'est que dans la recherche et dans la combinaison de ces *infiniment petits* qu'on peut espérer de trouver enfin les éléments d'une histoire du Rouergue et surtout d'une histoire des beaux arts. Vous accusez nos anciens artistes d'avoir *presque toujours usurpé* les titres de peintre, de sculpteur et d'architecte. Qu'en pouvez-vous savoir, puisque vous faites si peu de cas des informations manuscrites et que leurs œuvres sont pour la plupart inconnues ou détruites? — Plus bas M. Advielle ajoute : « Les artistes dignes de ce nom, qui ont surnagé, ceux à qui leurs œuvres ont survécu sont connus au moins de nom ». Oui, si bien connus, que, par exemple, pour la cathédrale de Rodez, le plus grand monument ogival de l'Aveyron, M. Advielle, toujours sur la foi de nos historiens, n'a pu citer qu'un ou deux artistes et encore d'une authenticité très-contestable. Ce n'était pas la peine de prendre un si grand élan, de commencer l'histoire des beaux-arts aux dolmens et presqu'au déluge pour n'arriver qu'à des résultats si petits.

Nous n'avons pas craint de pratiquer un système contraire à celui de M. Advielle. Nous avons recueilli, non sans peine, un assez grand nombre d'artistes en tout genre, architectes, fustiers, peintres, orfèvres, etc. A côté de chaque nom nous plaçons un texte plus ou moins long qui fournit des détails sur le prix des ouvrages et quelquefois même sur le loge-

ment, la nourriture et le vêtement des ouvriers. — Nos artistes ne furent peut-être pas des hommes de génie; mais, à coup sûr, c'était des hommes très-intelligents et très-versés dans la pratique de leur art et de leur métier. Pour l'architecture surtout beaucoup de leurs œuvres existent encore, et témoignent hautement de leur habileté. — On verra encore qu'à Rodez et dans le Rouergue les artistes et les ouvriers construisant en pierre sont désignés par les noms de *lapicida, peyrêrius* dans les titres latins; *peyriè, peyraliè* dans les textes en langue vulgaire; et enfin, quand le français s'introduit, *masson, massonnier, architecte.* Ces termes sont employés indifféremment. Le mot *maître* s'ajoute presque toujours à leur nom. Dans les campagnes du Rouergue, nul ne pouvait devenir maître dans l'art de bâtir, s'il n'était resté deux ou trois ans en apprentissage chez un maître habile.

PEYRIERS, MAÇONS ET ARCHITECTES.

Deusdet, Pierre et Odolric. Au XIe siècle l'abbaye de Conques prend des accroissements merveilleux. On lui fait partout, hors du Rouergue et dans le Rouergue, d'importantes donations. Dans les lieux où ils vont s'établir, ces moines bâtissent des églises, des couvents et même des bourgs dits *Salvetals.* Le cartulaire de Conques, f° LVI, nous a conservé les noms de trois de ces moines architectes. Amancius donne deux manses dans le Bazadois à condition que Deusdet, moine, ou Pierre ou Odolric y construira une église en l'honneur de Sainte Foi. (Essai sur le cartulaire de Conques par G. Desjardins. — Extrait de *la Bibliothèque de l'école des Chartes,* vol. XXXIII, 1872.)

Berenger Cornet. En 1269 cet architecte bâtit l'église de Najac en style ogival. Elle coûta 31 mille sous de Cahors. Au mois de novembre de cette année Bérenger Cornet donne quittance de cette somme aux consuls de Najac. M. de Gaujal l'appelle *entrepreneur.* (Annales du Rouergue, t. II.)

Salamo, Hugues Delclau et P. Guers. Le 2 des ides (12) de février 1277 (v. style, pour 1278) l'abbé de Vabre, le seigneur de Caylus et les consuls de Saint-Affrique baillent à construire dans le délai de deux années à Me Salamo *lapicida* de Lodève

et à ses deux compagnons (socii), Hugues Delclau et P. Guers, un pont sur le Dourdou, en un lieu appelé Mélaguet, près de Vabres, moyennant la somme de huit mille cinq cent sous melgoriens. Acte latin rédigé par *Poncius de Tebero publicus notarius curie tocius baillivie de Rupecesarea* (Roquecezière). C'est une charte-partie. Les caractères faisant office de souche sont placés au bas de l'acte. Il n'y a pas de sceau. (*Arch. de la mairie de Saint-Affrique. Parchemin de la liasse DD.I.*) Le vieux pont de Vabre est encore debout. C'est un vrai pont du moyen-âge remarquable par la simplicité de sa construction en moellons et par sa solidité. Le vieux pont de Camarès sur le Dourdou et celui de Saint-Affrique sur la Sorgue sont du même style et de la même époque que le pont de Vabre et peut être des mêmes constructeurs.

Riquard. Il est mentionné en ces termes dans les comptes de l'œuvre de 1293-1294 à propos d'une maison bâtie pour la fabrique : *Item in loquerio magistri Riquardi aparatoris 7 livres rodanais et* 38 *livres tournois.* Le mot *aparator* veut dire constructeur, maître de pierre, architecte. (V. page 280.)

Jean Combelle. Le 10 mai 1341 Gilbert de Cantobre traite avec Jean Combelle, maçon *peyrerius* de la paroisse de Vernholis? diocèse de Rodez, pour la construction de son château de Moyrazès (1). Il y a dans cette charte des indications précieuses sur la grand'salle du château, sur la forme des portes et des fenêtres, les cheminées, les armoires, les voûtes, les tourelles, les creneaux et les machicoulis. Faute de dessins qu'on n'avait pas, on cherche des plans et des modèles dans les châteaux de Muret et de Palmas appartenant comme Moyrazès à l'évêque et dans la maison épiscopale de Rodez. Il ne sera donc pas inutile de publier ici la plus grande partie de l'acte :

In nomine Domini, amen. Anno Nativitatis ejusdem millesimo CCC° XL primo, indictione nona, die decima mensis julii, pontificatus domini Benedicti pape XII anno septimo,

(1) Le vieux château des évêques de Rodez, à Moyrazès, n'existe plus. Il a été vendu comme bien national, en 1790. Sur son emplacement on a bâti quatre maisons. Les substructions de l'ancien édifice ne sont pas entièrement détruites. On pourrait, sans peine, en reconstituer le plan.

noverint universi : quod magister Johannes Combella peyrerius parochie de Vernholis dyocesis ruthenensis recepit opus seu hedificium quod reverendus in Christo pater dominus Girbertus dei gratia episcopus ruthenensis disponit facere in castro de Moyraresio prout continetur in quadam papiri cedula cujus tenor inferius continetur... tali pacto quod idem magister Johannes pro persona, mercede sua, qualibet die qua operabitur in dicto opere, debeat habere a dicto domino episcopo annis singulis videlicet a prima die marcii usque ad primam diem octobris duos solidos et sex denarios turonenses, et ab ipsa prima die octobris usque ad primam diem dicti marcii pro quolibet die, ut predicitur, qua operabitur in dicto opere duos solidos turonenses... et inde dictus dominus episcopus promisit dicto magistro Johanni dictam pecuniam seu jornalia juxta summam predictam eidem solvere, ut est dictum, et nihilominus promisit et convenit eidem stipulanti et recipienti ferramenta seu instrumenta tenere assayrada et agusata, et providere se hospicio in quo idem magister morari possit, et eidem semel anno quolibet usque ad perfectionem operis dare, de gratia, raubam seu vestes pro persona ipsius magistri Johannis. Promisit etiam idem dominus episcopus suis expensis facere portare totum pertrag et quod necessarium pro dicto opere habere et manobras et satisfacere eisdem de suo proprio... Tenor vero cedule de qua fuit facta mentio talis est : en l'obra del Castel de Moyrazès premieyramen se fara una sala d'aut e de lonc e de forma d'aquela de Muret, en la qual aura al cap un fornel ez autre el mieg, tot de peyra talhada am vasta convenhable senes elme dessus; ez aura tres parelhs de fenestras cayradas deforas am vergua en cascuna e mieg, essobre los ludars luzernas dessus, esseran voltas dedins am travatz dedins, en la manieyra daquelas de Muret. Item aura la dicha sala una porta per son intrar; essera volta dedins et defora de peyra; per la qual del corredor quy sera intrara hom en la sala. Item que aia la dicha sala, al fons, autra porta per un hom intre en la cozina volta dedins e defora de peyra. Item que aia un servidor; item un parelh d'armaris al fons de la dicha sala grans e loncs vols de peyra devas la cozina. Item que sia a la intrada devas Rodes un portal

segon quel covenra am porta coladissa e que sia vols dedins e defora de peyra; el[o] porgue que sera dedins, que sia vols de peyra enbuada esseguen la volta aytan cant aura lo bastimen dample, e que aia mur d'una cana convenhable. Item sia fag al cap del porgue de part de la claustra un arc de peyra talhada en que spuesca isshartir una porta en goffos. Item que sobre la porta sobredicha depart defora sia isshartida una torrela cayrada segon que l'obra requerra e daut segon que requerra am sas arquieyras e una fenestra en cascuna estatga am sa usshieyra devas la sala, e que si fassan doas ayguieyras. Item que al cap de la dicha sala, de la part de la biza, aia una cambra de quatre canas de lonc dedins paret e dample e daut com la dicha sala, e que aia doas usshieyras vas la reyre cambra respondens voltas de peyra dedins e deforas e doas fenestras, una vas la biza ez autra vas lalta semblans az aquela de la dicha sala, et un fornel bon e bel dedins paret segon que la cambra requerra et un armari a forma daquel de la reyre cambra de Rodes. Item que sia a costa de la dicha cambra, al cayre de l'ostal, una reyre cambra de quatre canas de lonc e del cayre de la dicha cambra am una usshieyra volta dedins e defora responden a la capella semblan am azaquelas de la cambra, e zun veyrial per estudi ez am una fenestra devas la biza, e que y sia isshartida una latrina am volta a la forma daquela de Palmas et un fornel et una vista e dos armaris a la forma daquels de la cambra de Rodes. Item que sian tres cambras desotz la dicha sala, e que cascuna aia sa porta essa fenestra aysi com aquelas de la sala, e cascuna aia son veyrial vol de peyra e que luna daquestas cambras aia un fornel e son armari cascuna. Item que jos la dicha reyre cambra sia un celier vol de buada am sa porta volta de peyra dedins e defora et una vista devas la biza segon que requerra. Item quel mur que sera deforas aia pertot una cana despes, ez aquel dedins sinc palms entro lo plancaso e desus segon que requerra l'obra. Item que al cayre del castel aia una torrela a la forma daquelas que so els cayres de Palmas. Item que desus al afinamen del mur de part de foras sia isshartitz amboquetz en que sia facgz lo cachapiegz e merletz segon que requerra. Acta fuerunt hec seu conventa in ecclesia

sancti Petri de Clarivallibus presentibus domino Paulo de Sancto Maximino monacho Massiliensi priore de Valerna Vapuensis diocesis, domino Petro Sicardi rectore de Glassaco Ruthenensis diocesis, domino Petro Jordani priore de Balaguerio Vabrensis diocesis, domino Geraldo de Murato monacho Auriliaci et domino Izoardo de Murato rectore de Reyrevanha testibus ad predicta vocatis specialiter et rogatis, et me Deodato de Bosqueto clerico Bitterensi apostolica et imperiali ac episcopali in civitate et diocesi Ruthene et tota alia terra dicti domini episcopi auctoritate publico notario qui premissis una cum dictis testibus interfui ea que scripsi rogatus specialiter et requisitus. (Arch. de l'Av. Fonds de l'Evêché de Rodez. Registre.)

Esquirol. Une inscription ancienne placée sur le portail de l'église de Combret, canton de Saint-Sernin, nous apprend que cette église fut reconstruite, du moins en partie, en 1393 *per manus magistri ab. Esquirolis.* (Tome IV, page 582 *des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*)

Jean Combes. L'an M.CCC.IIII^xx^XVI, hel mes fe[broa]rii, foro baylatz II croziers de la glieya [de Saint-Affrique, en Vabrais] a bastir a Me Johan Combas, peyraliè, an la somma e an la manieyria coutenguda an un estrumen retengut per Me P. Bernat notari, e deven li donar de la ma e de la manobra VIII^c XXX francs. (*Archives de la mairie de Saint-Affrique. Registre* BB. 3, p. XXX^vo in fine). Dans le même registre à la page XXII r^o nous trouvons pour le même maître de pierre et pour le même ouvrage l'indication suivante écrite en latin :

Anno domini M^o CCC^o nonagesimo sexto in mense julii, domini consules et operarii ecclesie tradiderunt magistro Johanni Combas, seniori, lapicidæ primum et secundum crozerium ecclesie nove ad construendi et hedifficandi (sic) modo, somma, pretio et pactis conventis et inseratis in quodam instrumento inde sumpto per magistrum P. Bernardi notarium, anno et mense supra dictis.

Olivier Guigo. Dans les comptes de 1405-1406 f° 38 v°, il est dit que les consuls de la *cité* firent payer à Olivier Guigo *en ajutori de far lo pon de la Capela-Biaur, quar es*

causa publica IIII[1]. (*Hôtel de ville de Rodez.* Comptes de la Cité.)

Etienne Dalous. Le 28 mars 1426, Etienne Dalous, maçon, *lapicida* de Salles-Curan prend à construire le chœur ou chevet *sive caput* de l'église paroissiale de Saint-Hilaire près de Bonnecombe. D'après l'acte de bail ce chœur devait avoir trois cannes carrées de large dans œuvre, une voûte avec sa croix d'ogive *cum suo croserio* haute de quatre cannes depuis le sol de l'église jusqu'à la clef *a solo dicte ecclesie usque ad clavem dicti crosier,* deux fenêtres *ad ponendum veyrias* ayant sept pans de haut et un pied de large. A l'entrée du chœur, il devait être fait un bel et grand arc en pierres taillées *magnum arcvolt fors et sufficien secundum condecentiam operis dicte constructionis ex lapidibus sculpandis.* En dehors du chœur il devait être fait quatre contreforts dont chacun aurait trois pans carrés de largeur et dont deux seraient hauts de quatre cannes et les autres de deux cannes seulement *item et teneatur in dicto capite dicte ecclesie, ab extra, ex petris rassieyras, tamen in compitibus sculpandis, facere quatuor pialas qualibet de quadrato trium palmarum videlicet duos habentes in altitudine quatuor cannas et alias duas habentes secundum quod materia dicti construmenti* (sic) *postulabit in altitudine.* Le clocher établi sur le milieu de la voûte du chœur n'aura que trois cannes en largeur et dix pans de haut *et super dictam clavem dicti crosier versus celum construere debet ex toto quadrato trium cannarum, pro faciendo pignaculum, dictum caput ecclesie altitudinem parietis decem palmas canne sufficienter de petra ressieyra.* Le prix de l'ouvrage est ainsi fixé : 110 moutons d'or, 36 setiers de seigle, trois pipes de bon vin, trois quintaux de chair salée de porc, une maison garnie de lits, du jardinage, une quantité de bois suffisante pour son chauffage *pro suo calfatge,* des barriques pour tenir le vin, et autres ustensiles nécessaires pour la maison pendant le temps de la construction. En outre devaient les paroissiens de Saint-Hilaire démolir le vieux chœur, creuser les fondements du nouveau, porter au pied de l'œuvre tous les matériaux et fournir six journées de charpentier pour façonner les échafaudages. (Arch. de l'Av. *Registre du notaire.....*)

Jean Masso, Laurens de Saint Thomier et Jean d'Orlens. Par

acte du 16 février 1431 les consuls de Villefranche baillent à construire à prix-fait à ces trois maçons une partie de l'église de Notre-Dame pour le prix de 259 écus d'or. La somme est prise sur la donation faite par Guillaume Genson, cordonnier de la dite ville. (*Annales de Villefranche*, t. I, page 354.)

Antoine et Guillaume Vacquières. En 1453 le clocher neuf de Notre-Dame de Villefranche fut haussé d'un étage. Les maîtres-ouvriers de cette construction s'appelaient Antoine et Guillaume Vacquières. (*Annales de Villefranche*, t. I, page 397.)

Guillaume Garric. Le 18 août 1457, Guillaume Costini prêtre, et les paroissiens de Saint-Mémory baillent à prix-fait à Guillaume Garric, maçon, à construire une partie de leur église, depuis le clocher jusqu'au portail, et trois autels, *chacun avec sa piscine*, pour le prix de 36 livres, 8 setiers froment et 2 setiers de vin. (*Annales de Villefranche*, t. I, p. 408.)

Pierre Combettes. Le 15 septembre 1442, Arnaud Fraissihnes, Bernard Delavit, Jehan Adhemar et Guillaume Bancarel, syndics de la communauté des habitants de Salles-Curan, baillent à prix-fait à Pierre Combettes, *lapicida loci sancti Baudilii de Levesone*, le nouveau château de l'évêque à construire, *juxta turrim Sancti Geraldi, videlicet : tres portas, tres turres, cum fenestris, lucarnis et portis necessariis modo et forma contentis in instrumento obligationis*. Les fondements de l'édifice auront jusqu'à fleur de terre, *rasim terræ*, huit pans de large, *et deinde talussabitur, ascendendo usque ad quinque palmas, et ab inde continuabuntur et perficientur parietes usque ad fundationes quinque palmos de largo*. La tour à construire *debeat alsari de duobus palmis a raso del teulat usque ad rasim de subtus los boquets*. Le dit maître maçon devra extraire, tailler, et préparer les pierres de taille nécessaires, avoir manœuvres, chaux, sable, eau et tous engins nécessaires, excepté les cordages que la communauté lui fournira. Il creusera les fondations. Prix de l'ouvrage : 130 moutons d'or, 70 journées de bœufs pour charrier les pierres, le bois et les poutres nécessaires, une maison d'habitation, du bois pour son chauffage à prendre dans les forêts de

l'évêque de Rodez. (*Arch. de l'Av. Fonds de l'évêché de Rodez Registre.*)

Déodat Alaus. En 1452, Déodat Alaus, maître maçon de Saint-Bauzely-du-Levezou, *lapicida loci Sancti-Baudilii de Levezone,* prend à construire l'église paroissiale de Salles-Curan, dans les conditions suivantes, que nous reproduisons fidèlement d'après l'acte de bail. « Dictus Deodatus Alaus construet et edificabit de bonis lapidibus et simento unam ecclesiam in loco ubi constructa est ecclesia beate Marie dicti loci habentem de longo undecim cannas cum dimidio et de largo quatuor cannas et de altitudine super et extra terram intra parietes arcvoltada de peyra freghal am dos arcs dobletz, hun al intran del cor, et autre el miech de la nau et am tres crosiers un al cor et dos en la nau et aquel del cor sera fach a sieys pans, tot ben proportionat et partit segon la longor largor et altitut de la gleysa. Item en los cantos et al noy de cascum crosier, a lentorn de la gleysa, fara hantas de miegha cana dyssida de freghal ho de talha, a la voluntat de mossegnor et dels obriers, bonas et seguras ayssi que lobra ho requer. Item apres larc doblet del cor, fara doas capelas, se troba personas que per lor devocio las y vuelho farfar coma anaquo alcuns se son offertz, una davas cascuna part; et en cas, *que no trobes home que lhas lhi volgues farfar, lo dich Dordé Alaus, per sa devocio, es portat de ne far una, aquela que sera davas Orien aven de tot cayre XII palmes dins paret, am altar, armari, picina, veyrial, crotada am 1 crosayer, bona et segura* (1). Et de sobre aquela, fara lo cloquier a manieyra de tor de lalt, entre tot, de VIII canas, am los fenestrages necessaris; et al pe de la dita capela fara una vit de IIIIe palmes de franc de lalt de la paret de la glieysa, que servira al cloquier, et al dejotz de la fustada de la glieysa, sobre la

(1) L'église doit avoir deux chapelles. Quelques personnes, par dévotion, se sont déjà, paraît-il, offertes de les bâtir à leurs frais. Mais si personne ne le veut, Déodat Alaus, par dévotion, se sent porté à en faire une à ses dépens, celle qui est vers l'Orient, avec autel, armoire, piscine, fenêtre, voûte en arcs d'ogive. Voilà, certes, un architecte tel qu'on n'en voit plus, qui a de la dévotion et qui aime son art jusqu'à l'héroïsme. Son nom mérite d'être conservé. L'œuvre de Déodat Alaus existe encore en très-grande partie.

volta, am portas et vistas necessarias. Et laltra capela davas occiden sera tala coma se poyra noyrir dins las hantas et coma playra anaquel que la fara far per sa devocio. Item lo mur de la dita gleysa aura despes V palmas fora terra et daqui en batz VI palmas. Et en lo cor I armari bo et sufficiant, una picina, I altar : e tant aqui, quant en tota la nau, als ladriers, la ont appartenra, fara veyrials necessaris per illuminar la glieysa bos et sufficians. Item en la dicha glieysa fara doas portas davas cascuna part, la una granda et laltra petita, ayssi que la honestedat de lobra ho requer. Item al fons de la dicha glieysa fara una tribuna de IV canas de lonc et aytant dample am I crosier et de volta, am una vit per y montar, ho escalier de peyra ayssi que y sera plus assesen. Et sobre la dicha tribuna fara un cachapiechs de peyra de talh am claravoyas bon et sufficien, et tant dessus coma dejotz la dicha tribuna fara veyrials per avistar dessus et dejotz. Item fustara et teulara tota la glieyza, et lo cloquier et la vit, tant per la cuberta que per metre las campanas. Item lo dich maestre sera tengut de trayre tota la peyra del talh que par tot so dessus sera necessari, et debatre et far al bosc tota la fustalha que sera necessaria per fustar et azartar la glieysa, lo cloquier, la vit et las campanas. Item sera tengut lo dich maestre de aver tot lo mortier que sera necessari per far tota la dicha bastimenta. Item sera tengut de debastir la glieysa vielha et cavar las pesasos tro a segur fondament. Et se dins una cana non trobaran ferme, que calgues may cavar, que los ditz obriers lhi estaran al interest. Et totas las causas dessus dichas lo dich maestre sera tengut de far et complir ben et sufficiemment a regard de maestres a son propri cost et despens, dayssi a tres ans comensadors a Nadalque ven. — En sec se so que los ditz obriers devo far al dich maestre. Premieyramen, lhi baylar loc ont se traga la peyra del talh; — item lhi baylar bosc per far la fustalha et per aver la lenha per far la cals; item portar tota la fustalha et trayre et portar tota la peyra del freghal; item portar tota la peyra del talh al pé de lobra; item lhi baylar hostal fasen lobra et que puesca penre de las ortalhas per son despens. Item lhi pagaran enayssi comma sefara lobra am lajutori de mossegnor, cinq cens soyssante lieuras en

moneda couren per una vetz, VIIII pipas de vi e cinq cens sestiers de segual mesura de Las Salas. Item cascun cap dostal de la dicha paroquia aven buous lhi donara 1 jornal de buous et aquels que non auran buous dos jornals d'ome. (Arch. de l'Av. *Fonds de l'évêché de Rodez. Registre.*)

Hugues Vilar et Pierre Vilar. Le 22 août 1462, Hugues Vilar, de Colombiez et Pierre Vilar, de Moyrazès, *peyriers*, prennent à construire à prix-fait certaine *fortificatio* que les habitants de Vors voulaient faire à leurs propres despens à leur église paroissiale, nouvellement rebâtie, *en la qual se puescon retrayre els et lors bès en temps de necessitat.* Voici les conditions du bail : « Que los d. maistres peyriers à lors propres costs et despens bastiran et levaran de bona peyra am mortier, tota la nau de la d. glieysa aytant quant a de haut la buada sive la crota de la d. glieysa, layssan vistas de peyra rassieyra davas cascus costat, alandidas per illuminar las espondieyras de la d. buada. Item alras de sobre la buada, metran et pausaran traus necessaris que penran en ambidos los ladriers de la d. glieysa per plancar daqui en sus. Item del ras de la buada et sobre la dicha travada alsaran de totz costatz las dichas parets de detz palmes daut et faran en cascun costat doas mieghas fenestras de peyra de talha que serviran a quatre cambras que se faran, et al capiol davas solhel levan, faran autra vista per illuminar a tot lo lonc sobre la d. buada. Item a drech la porta principal, davas solelh cochan, al ras de la buada, jotz la vista, faran 1 machecol de peyra de talha am dos passes am una arquieyra per la deffensa de la d. porta. Item davas aquela part, a drech del d. machecol, de sobre la paret, alras la teulada, faran ung toulat am arquetz claus davas la venguda, et davas los costatz aytant quant la paret lo poyra noyrir... de doas canas de lonc am merletz per gitar las peyras, et y laissaran doas arquieyras per gitar trach. Item levaran lo cloquier de sobre la teulada dotze pans, ho aytant quant sera besonh, a la forma que es commensada, am las ausidas necessarias. Item sobre la vit, à la syma, faran una alsura am ung cranel per deffendre la porta de la vit am una autra arquieyra de la fortalassa. Item los d. maestres fustaran la nau de la d. glieysa a tot lo lonc, ben et sufficiemment, et pararan las

fustas, et trayran la peyra del talh, et commensaran al premier jorn et continuaran tro affi de lobra ». Et pour ce dessus, les paroissiens de Vors donneront aux dits maîtres maçons quatre écus d'or ou leur valeur, quatre setiers de seigle, quatre setiers de vin pur, un quart de quintal de chair salée, leur fourniront une maison et du jardinage, *ortalicia,* pendant l'exécution des travaux, et porteront tous les matériaux, sous la main, au pied de l'œuvre, excepté que les maîtres maçons doivent faire monter le mortier.

De même, un des paroissiens de Vors, nommé Antoine Arthus, pour lui tout seul et en son nom propre, baille à prix-fait aux susdits maîtres maçons à « alsar la capela de Sant Blasi de doas estatjas de tot cayre avens entre ambidoas XVIII pans daut am una petita fenestra en cascuna et am una porta et ung armari de talha. — Prix de l'ouvrage : 4 écus d'or, 4 setiers de seigle, 4 setiers de vin, 1 quart d'huile, 2 mesures de sel, *ung cartayro de quintal de carn salada et lhi fara tota manobra et portara tota la materia à la ma* excepté qu'ils feront monter le mortier. (*Archives de l'Aveyron. Registre.*)

Etienne Servan et Henri Lacalm. Le 12 octobre 1486 les consuls de Villeneuve baillent à prix-fait à Etienne Servan, de Cassagnouse et à Henri Lacalm, de Calvinet, diocèse de Saint-Flour, *peyriers.* à construire la tour qui est sur la porte principale de Villeneuve devant avoir douze cannes de haut, cinq cannes carrées *de tot cayre* de large et trois cannes dans œuvre. (*Arch. de la mairie de Villeneuve. Parchemin original.*)

Jean Copiac et *Conrad Roger.* Nous avons vu plus haut, qu'en 1471, Conrad Roger fut chargé de bâtir seulement une travée du collatéral nord de la cathédrale. C'est peu de chose dans une si grande construction. L'exiguité de l'ouvrage m'avait fait penser que Conrad Roger n'était peut-être qu'un fort mince architecte. Je me trompais. Conrad Roger a construit la chartreuse (aujourd'hui l'hospice) de Villefranche. Ce monument civil, le plus complet et le plus beau de l'Aveyron, subsiste en son entier avec son église et ses deux cloîtres. On peut l'examiner à loisir; dans son genre il vaut presqu'autant que le clocher de la cathédrale. Conrad Roger n'est donc pas inférieur à Antoine Salvanh. Il n'a pas

du reste bâti tout seul la Chartreuse de Villefranche, son compagnon s'appelle Jean Copiac. Les exemples de ce genre d'association ne manquent pas. Voici le passage des *Annales de Villefranche,* par Cabrol, t. I, pag. 412, sur lequel nous nous appuyons. « Il (dom Macelier, recteur de la nouvelle Chartreuse) achepta d'abord le fonds où ce dit monastère commença d'estre basti le 10 février 1451. Ensuite l'église, le cloistre et le chapitre de la ditte Chartreuse de la présente ville feurent achevez en cette année 1458 par Corradus Rogier et Jean Copiac, maistres massons; et puis cette même année icy on bailla à prix-fait à construire le petit cloistre de la ditte Chartreuse aux susdits maistres maçons, pour estre achevé dans deux ans, ayant d'hauteur le petit cloistre 3 canes et de largeur 12 pans; et ce moyennant le prix et somme de 700 escus d'or, 60 sestiers froment, autant de seigle, 25 pipes de vin, 2 bœufs, 10 moutons avec leur laine; l'acte receu par Me Guillaume de Podio, notaire. »

Bernard Ricard, Pierre, Jean et Guillaume Boscayrol. En 1505, le 3 mai, Me Bernard Ricard, *peyrié,* et Pierre, Jean et Guillaume Boscayrol, *peyriés,* habitants de Balsac prennent à bâtir *a prés fach* l'église du dit lieu de Balsac. Voici, d'après l'acte de bail, les dimensions et les formes principales de cette petite église gothique qui existe encore : longueur dans œuvres 12 cannes; largeur aussi dans œuvre trois cannes, trois pans; hauteur, depuis le sol jusqu'à la clef de voûte, 4 cannes; chœur long de 4 cannes, *de cap del cor fins al doblet, am sieys brancas se jungen en una clau* éclairé au midi par deux fenêtres, l'une simple et l'autre double, et au nord par une fenêtre simple. « Et en lo dit cor aura una petita porta per intrar en una vit la quala devo fayre los ditz maistres per montar al cloquier, et aura la marcha de la dita vit quatre palms franx, part lo cordo et muralha et seran tengutz los ditz maistres de fayre una petita secrestania en la quala hom intrara per la dita vit, et la dita sacrestania [aura] vistas et veyrials necessarys; et sus la dita sacrestania et crosié daquela [sera], una petita statio per servir à totz temps los sonayres de las campanas. Et la dita vit sera de autor et deservimen per anar al cloquier de la dita eglia. Et faran à lentorn del dit cor pialas et antas necessarias. Et

dedins lo dit cor seran tengutz de fayre ung retaule, una armari de talha, picina per las canetas et autras officinas necessarias. Item sus lo arc doblet departen lo cor et las capelas seran tengutz de fayre una palma de bona autor sus la dita eglia, en la quala palma an ladriès daquela se poyran metre uech campanas. Item apres lo dict doblet troam al fons de la dita eglia seran tengutz los ditz maistres de fayre doas capelas la una e mandrecha e lautra e man squerra am ung crosié en checuna delas; et entre las capelas ung autre crosie, aven checuna de las ditas capelas doas canas de cayre quaradas, de veyrias simplas, armarys et officinas. Item aprés las ditas capelas seran tengutz de fayre dos crosiés de largor de sieys canas et en checun crosié una veyria simpla. Item al fons de la dita eglia devers lo miech jor fayre una bela porta cordonada per la intrada de la dita eglia. Item en lo veyrial de la dita eglia devers lo fons, fayre ung rom de talha et de mensura aven sieys palms de ubert. Item al fons de la dita eglia seran tengutz los ditz maistres de fayre ung arc am ung crosier per una trebunha la quala aura doas canas de large am lo cachapietz, tot de peyra de talha, et seran tengutz de fayre vistas et officinas necessarias et tot autramen coma se conten en una pancarta baylada per los ditz maistres als ditz obriès, la quala ieu notari jost scrich ai senhada de consentamen de las ditas partidas. Et tot so desus devo fayre los ditz maistres de bonas peyra, cals et arena, am bonas peasos, et las muralhas et paretz larguas, la talha bona et sufficienta, et tot a dicha de maistres. Et seran tengutz de fayre las antas dels ditz cor et capelas, pasimentar la dita eglia, furnir tot fer à las ditas veyrias et goffos à las portas tot fort bo et sufficien et à dicha de maistres; seran tengutz aussi de furnir tota peyra ressieyra, peyra de talha, cals et arena et tota causa necessaria à la dita obra à lor despens. Et seran tengutz totz los ditz maistres de fayre et complir la dita obra, fins la fustaria, la quala non so ponch tengutz de fayre los ditz maistres, » dans trois ans à compter de la prochaine fête de Saint-Jean. Prix de l'ouvrage ci-dessus, 800 livres tournois, *valen checuna lieura vint sols torneses* payables en trois termes égaux, à chaque fête de la Toussaint, 400 journées de manœuvre. L'acte ne

stipule rien pour la nourriture et le logement des maçons. Ils étaient presque tous de Balsac. (*Arch. de l'Av. Parchemin original.*)

Jean Agassa. Le 20 avril 1503, Jean Agassa, maçon de Cordès en Albigeois, prit des consuls et *ouvriers* d'Espalion à construire le clocher de l'église de Saint-Jean-Baptiste de cette ville, moyennant cent livres tournois, six setiers de seigle, mesure de Rodez, deux pipes de vin de la prochaine cueillette et l'usage d'une chambre à deux lits pendant tout le temps de la durée des travaux. (*Histoire d'Espalion,* par Henri Affre.)

Jean Graffault. En 1516, et le 3 décembre, François d'Estaing baille à reconstruire, à prix fait, le chœur de l'église de son château de Palmas, à *Maistre Jean Graffault, masson de Coussergues en la maniere et pour le prix ci-après escript:*

1° Qu'il debattra ledit cueur à fleur de terre sans toucher les deux chapelles qui y sont de présent, pourvu que la villa baillera gens pour conduire la matière ;

2° Item plus conduyra ledit cueur et donnera la grandeur que se pourra donner;

3° Item doit faire deux verrières doubles, si elles se peuvent conduyre, sinon une double et une simple, partant de bien bas et montant jusques aux formerets, et les plus larges que se pourront faire ;

4° La crotte sera à huit branquas montant du hault en reprise garniz de formeretz;

5° Item doit mettre en la clef de ladite crotte ung fer mis avec du plomb pourveu que Monseigneur baillera le dit fer et plomb, synon ne fera tenir ledit Graffault que de per ladite clef tout oultre ;

6° Item ledit Graffault doit abattre la chapelle de mondit Seigneur jusques à la fleur de la chapelle qui est dessoubz, et icelle reffaire avec ung croisier de tailhe garny de formeretz, et y faire une verrière bien honeste avec molure et clairevoye ;

7° Item en chascune branqua de la crotte dudit cueur sera tenu le dit masson de faire les pilliers par dehors que seront nécessaires pour renforcer les branquas;

8° Item sera tenu de adouber les fractures qui sont en la

chapelle dudit cueur, dessoubz ladite chapelle de mondit seigneur, de sorte qu'elle demeure seure;

9° Item sera tenu ledit Graffault de trayre toute la pierre de tailhe qui sera nécessaire à faire ledit cueur à ses despens;

10° Item sera tenu de faire ledit cueur par dehors, assavoir les dites verryères tant dedans que dehors, de pierre de tailhe, et par dehors les pilles de pierre de tailhe, et le reste de pierre rassyera;

11° Et tout ce dessus sera tenu ledit Graffault de faire à ses despens (excepté de faire les manœuvres et d'apporter les matériaux, lesquels lui seront apportés à pied de mur), et parachever ledit cueur pret à couvrir la fête de Saint-Jehan prouchain venant. » Prix de tout le susdit ouvrage : 85 livr. tournois et 85 setiers seigle ou blé vaillant seigle, mesure de Palmas.

Fait au château de Palmas, en la petite salle, et présents nobles hommes Bégon de Roquelaure, prieur de Saint-Marc et Béral de Cassagne, capitaine de Muret et Ragot, notaire. (*Archives de l'Aveyron. — Fonds de l'évêché de Rodez.* — Reg. de Ragot, notaire.)

Pierre Galanger. En 1514-1524, Me Pierre Palangier ou Galanger, *massonnier* d'Albi, construit l'église et le clocher de Belmont en Vabrais. Jolie petite église gothique, de 32 mètres de long sur 18 de large, dans œuvre, chapelles comprises, dont le plan rappelle celui de Sainte-Cécile d'Alby. Son magnifique clocher, haut de 67 mètres, terminé par une flèche en pierre très-élancée, est classé parmi les monuments historiques de l'Aveyron. Avant de se charger d'un si important ouvrage, l'habile *massonnier* d'Albi fit *une espèce de pourtroict* et *figure pour être montrée et exhibée* aux prévot, chanoines et consuls de Belmont, et il leur montra en effet *le dict pourtroict en deux feuilles de papier par long enfilées et adjointes selon la quelle figure ycelle église et clocher se fairoient si bon leur sembloit* (*Archives de la Mairie de Belmont.* Parchemin original.)

Nicolas Florac. « Il y a un contract de prix-fait, passé le 19 juillet 1519, pour l'augmentation de la grande sacristie de l'église paroissielle de la présente ville (de Villefranche),

baillé à Nicolas Florac, masson, pour le prix et somme de 70 livres, payables, sçavoir : 40 francs par les Messieurs du chapitre collégial de ladite ville, et 30 livres par les consuls et communauté d'icelle ; à condition que ledit Floyrac mettroit les armes de la ville à la clef de la voûte de ladite sacristie, et qu'il y feroit un grand armoire pour tenir les ornements et les reliquaires de ladite église. » (*Annales de Villefranche*, tom. I, pag. 572.)

Pierre Delpy. En 1513, parmi les temoins qui comparurent à l'enquête faite dans le procès des Villeneuvois contre François d'Estaing, figure Me Pierre Delpy, *maître de l'œuvre* de Notre-Dame de Villefranche.

Baduel et Guillaume Lissorgues. Vers 1545, un architecte, nommé Baduel, construit le château de Bournazel, splendide monument, dans le style de la Renaissance, remarquable surtout par le nombre et la perfection des sculptures, et dont l'auteur des *Annales du Rouergue* a dit, avec raison, que s'il eut été terminé d'après les plans projetés, il eût pu être la demeure d'un prince. Le même auteur ajoute que Baduel était né à Bournazel ; qu'il avait passé plusieurs années à Rome, aux frais du seigneur de Bournazel, pour y étudier l'architecture, et que de retour en France, après avoir bâti le château de Graves et travaillé au Louvre, il construisait le château de Bournazel quand il périt d'une chute. L'assertion de M. de Gaujal, en ce qui concerne le château de Graves, est contredite par un texte manuscrit que j'ai sous les yeux, et duquel il résulte que ce château, du moins dans ses plus belles parties, le grand portail, la galerie et les pilastres de la cour intérieure fut, en 1553, l'œuvre de Me Guillaume Lissorgues, maçon, surnommé *Le Sourd de Bournazel.* Il est probable que Lissorgues fut l'élève de Baduel ; qu'il travailla sous sa direction au château de Bournazel, et qu'il fut même le successeur de son maître dans la direction de cet important ouvrage. — Nous croyons peu que Baduel soit allé prendre des leçons d'architecture en Italie aux frais de son Mécène. Quel besoin en avait-il? Est-ce qu'au XVIe siècle, pour bâtir des châteaux de plaisance et sur plan français, comme Graves, Bournazel et Gages, les ouvriers de France ne valaient pas mieux que les architectes italiens? Lorsque le cardinal

d'Armagnac pense à restaurer presque à fond son château de Gages, ce n'est pas à des artistes étrangers qu'il s'adresse, mais tout simplement à un architecte du Rouergne, à Jean Salvanh, le maître de l'œuvre de sa cathédrale ; il l'appelle même à Toulouse pour l'exécution de certains travaux peu importants. — Baduel pourrait être natif de Bournazel, car à la même époque on y trouve établie une famille de ce nom. En 1525, lausime ou lods à Simon Baduel, de Bournazel, pour une pièce de terre relevant des *Anniversaires* de la cathédrale de Rodez (*Arch. de l'Av., Fs du Chap. de Rodez.*) Dans la vente d'un pré à Bournazel, en 1594, il est dit que ce pré confrontait d'un côté avec la terre de Jehan Baduel. (*Notes recueillies dans les Arch. de l'Aveyron.*) Parmi ceux qui demandèrent, en 1637, l'établissement d'une confrérie du Rosaire à Bournazel, figurent Guillaume Baduel, curé de Bournazel et Me Hugue Baduel, notaires. (*Fonds des Dominicains de Rodez*, n° 11, sac. B.)

Antoine Fumel. En 1562, Antoine Fumel, *maistre masson,* reçoit du trésorier de l'évêque de Rodez la somme de 86 liv. tournois *pour le prix-fait à lui baillé du clocher de Saint-Cyprien.* (*Arch. de l'Aveyron, comptes de l'évêché de Rodez.*)

Blaise Vallière et Jean Dalles. « 29 septembre 1597 à Blaise Vallière et Jean Dalles, massons de la Salvetat, qui ont aujourd'hui pris à prix-fait à refère l'église de la Salvetat, la somme de 40 écus, valant 120 livres, sur et tant moings du prix-faict. » (*Arch. de l'Avey., comptes du Chapitre de Rodez.*)

Jean Cablat. « 14 juillet 1599, à Me Jean Cablat, masson de Rodez, pour raison du prix-fait à lui baillé du clocher de l'église de Veyrières (canton de Saint-Bauzely), en reste de ce qui lui était dû de 230 livres. » (*Arch. de l'Avey., comptes du Chap. de Rodez.*)

Alexandre Cornol. « Cette année 1604, le grand clocher de l'église collégiale de Villefranche fut couvert et le dôme de l'horloge qui est par-dessus fut fait et posé au milieu en la forme qu'il est relevé conformément au dessein qu'en avoit cy-devant dressé Me Alexandre Cornol, architecte en 1585, avec les quatre pointes qui sont aux coins d'iceluy ; l'on fit porter l'ardoise de la montagne par batteau à la

rivière d'Olt jusqu'au port des ..... » (*Annales de Villefranche*, t. I, p. 178.)

Antoine Giberges. En 1630, Antoine Giberges, maçon, agrandit l'église de Notre-Dame des Treize-Pierres et bâtit le portail d'entrée *lequel dit portail aurait d'hauteur dix pans et demy et de largeur sept pans, fait à l'ordre dorique et suivant le modèle laissé devers le notaire, le tout bonne pierre de Mauriac*. (*Annales de Villefranche*, t. II, p. 277.)

Nicolas Béon dit Lapierre. Ce M^e^ maçon et architecte était de Saint-Geniez d'Olt. En 1656, il bâtit l'église du monastère des Ursulines (aujourd'hui du Collége), d'Espalion pour la somme de 1,350 livres. On lui fournissait en outre les matériaux rendus au pied de l'œuvre, les manœuvres et le bois nécessaire pour les cintres. Le portail d'ordre composite, est d'un très-bel effet; Nicolas Béon, en avait lui-même tracé le dessin. — Le monastère des Ursulines fut construit à la même époque par Pierre Didry, M^e^ maçon de Montaigut, en Poitou. (*Histoire de l'arrondissement d'Espalion*, par M. H. Affre.)

Jacques Baudouin, architecte de Notre-Dame de Milhau. Voici son extrait mortuaire tel qu'on le trouve dans les registres de cette église. — L'an mil six cenz quarante un et le septième jour du mois de mars est trépassé en sa maison et en la communion de l'Église, Jacques Beaudoin, maître architecte de la ville du Puy qui aurait baillé le dessin de l'église Nostre-Dame, et n'en ayant fait qu'une partie, serait décédé ledit jour avant que pouvoir poser les clefs de la voulte du chœur, le corps duquel auroit esté enseveli en ladite église Nostre-Dame et en la place du second pilier qu'il aurait fait arracher à main droite en entrant, estant âgé de quarante cinq ans et n'en ayant pu recevoir le Saint-Sacrement, ledit sieur Maragon secondaire luy aurait administré l'extrême onction. — Il est enterré dans l'église. Grand honneur pour l'architecte. On ne l'accordait qu'à un petit nombre de personnes, surtout parmi les laïques. Jacques Baudouin mourut avant d'avoir terminé l'église, mais son plan fut ponctuellement exécuté jusqu'à la fin. Il faut surtout remarquer la voûte d'arête sur nervures dont les dernières travées datent de 1673. On observe cette persistance

du système ogival dans plusieurs églises du Vabrais, et notamment dans les églises de Saint-Affrique, de Saint-Georges de Luzençon (la vieille église), de Saint-Pierre d'Issis près de Camarès, etc., rebâties après les guerres de religion. Le chœur de l'église de Saint-Pierre est carré; la voûte à nervures avec *croisier* comme disaient les maçons du moyen âge en Rouergue. montre une clef portant la date de 1633 et le chiffre du Sauveur : I. H. S. (*Jesus Hominum salvator*). Croix sur l'H.

Julien Baudoin. Les actes où il est parlé de ce maître-maçon disent qu'il était de Sainte-Eulalie (en Rouergue?). Il succéda à Jacques Baudouin dans la direction des travaux de construction de l'église de Notre-Dame de l'Espinasse de Milhau. (*Hôtel de ville de Milhau. Registre des délibérations de* 1663 *à* 1673, f° 105 v°.) D'autres travaux importants lui sont confiés dans la même ville. Le 6 juin 1669 l'abbesse de l'Arpajonie (Aldonne d'Arpajon) lui baille à parachever en un an l'église de son abbaye démolie pendant les guerres de religion (on disait la messe dans le réfectoire situé sous le dortoir), au prix de dix-sept cent livres. Le 14 juin de la même année on chargea Julien Baudouin de la construction des parloirs du même couvent pour le prix de treize cents quatre-vingt livres. (*Archives de l'Aveyron. Fonds de l'Arpajonie de Milhau.* Cahier recouvert de parchemin.) Ce qui restait des bâtiments de l'ancienne abbaye de l'Arpajonie vient d'être démoli (1870); à leur place s'élève la gare du chemin de fer.

Jean Parate et Jacques Lacroix. Me Jean Parate, de Saint-Geniez d'Olt, architecte habile et très-fécond. On lui doit entre autres ouvrages dignes de remarque : le pont de Saint-Geniez sur le Lot, 1671 ; le grand portail et deux galeries de l'ancien couvent des dominicains de Rodez, qu'il bâtit en 1672, de concert avec Jacques Lacroix, autre architecte de Saint-Geniez ; le principal corps de logis du palais épiscopal de Rodez vers 1704, l'Hôtel-Dieu de Rodez en 1728. (*V. l'histoire de Saint-Geniez*, par Bousquet, l'*histoire de l'Hôtel-Dieu de Rodez*, par le docteur Viallet.) Il paraît qu'en 1704, les frais de construction du palais épiscopal n'étaient pas encore totalement soldés, car Jean Parate cite l'évêque en justice

pour le paiement d'une somme de 301 livres 10 sols. (*Note communiquée par M. l'abbé Bousquet, curé de Buzeins.*)

La réputation de Jean Parate s'étend même hors du Rouergue. En 1670, le vieux clocher de la Canourgue (Lozère) s'écroule subitement, et cette chute cause de nombreux dégâts à l'édifice. La reconstruction est confiée à deux architectes de Saint-Geniez, Parate et Tarayre. Par acte du 9 avril 1680 reçu par Me Bernard Quarante, notaire royal de la Canourgue, fut passé un bail de prix-fait relatif aux réparations à faire. Il appert encore d'un acte daté du 20 novembre 1685, reçu par Me Perrier, notaire royal du même lieu, que les architectes sus-nommés voulaient abandonner les travaux, faute de paiement. « Le clocher actuel, construit sur une des travées du bas-côté méridional, est une tour carrée, beaucoup trop massive et peu en harmonie avec le reste de l'édifice. » (*Notice sur l'église Saint-Martin de la Canourgue*, par l'abbé Girou, dans le *Congrès archéologique de Mende*, t. XXIV p. 123. — Année 1858.)

Garobuau. Architecte de Rodez, en 1690, d'une famille d'artistes distingués qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il bâtit à Rodez, le grand séminaire et le portail de la Chartreuse; à Vabres, le palais épiscopal et le support d'orgues de l'église cathédrale. (Note fournie en 1852, par M. l'abbé Garobuau, curé de Cassagnes-Begouhès arrière petit-fils de l'architecte Garobuau et arrière petit-neveu du P. Cassagnes.)

Jean Tarayre. En 1739, Jean Tarayre *architecte* de Barriac prend à faire des réparations considérables au château de Muret appartenant à l'évêque de Rodez pour la somme de 2,300 livres. C'est probablement le même que ce Tarayre architecte de Saint-Geniez que nous avons vu travailler avec Jean Parate à la reconstruction du clocher de la Canourgue en 1680.

Le P. Cassagnes. Ce pauvre religieux capucin fut sinon l'architecte unique au moins l'un des architectes de la belle église de Saint-Amans de Rodez rebâtie en 1758. M. Henri Affre (*Lettres sur l'histoire de Rodez*), vient de publier là-dessus quelques documents très-intéressants et tout à fait nouveaux; nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Un article des comptes communaux du *bourg* de Rodez porte ce qui suit : « payé à M. Boesnier, ingénieur de la province, pour le plan qu'il avait fait pour l'église, par ordre de M. de la Galaisière, intendant de la généralité de Montauban, et suivant la taxe par ledit seigneur intendant, le 30 octobre dernier (1758) et la quittance dudit sieur Boesnier, 1,000 livres. »

Un autre article fait connaître la nature des services rendus par le P. Cassagnes, en religion frère François : « a été dépensé pour le frère François, capucin, qui est chargé de conduire l'ouvrage, savoir : pour une table, 3 livres 17 sols; pour six chaises de paille, 3 livres 12 sols; pour huit mains de papier, 2 livres 2 sols 6 deniers; pour le port de ses hardes d'Alby, 1 livre 4 sols. »

Parce que le P. Cassagnes n'a pas fait le plan de l'édifice, M. Henri Affre semble lui refuser le titre d'architecte, et il s'étonne qu'à une rue voisine ont ait donné le nom de *rue Cassagnes*. Il aurait donc voulu qu'on l'appelât *rue Boesnier*. Ce ne serait pas juste. L'ingénieur Boesnier a mis son idée sur le papier; on lui a très-grassement payé son travail et il n'est plus revenu sur les lieux. Mais qui a pourvu aux mille difficultés de l'exécution du plan? C'est le pauvre capucin, qui a démoli, ou plutôt qui n'a pas démoli la vieille église romane? qui l'a si bien conservée, qu'on peut encore la distinguer sous l'enveloppe moderne? C'est l'humble frère François. Il aurait pu, sans doute, la détruire de fond en comble (comme le désirait peut-être M. Boesnier) et jeter à la rue ses piliers et ses chapiteaux. Le P. Cassagnes ne le voulut pas. Il était artiste; il aimait et admirait l'antique monument : il maintint et garda tout ce qui pouvait être gardé et maintenu. Nous devons lui en savoir gré. Mais pour faire un tel travail de conservation et de raccordement, il fallait plus qu'un vulgaire conducteur des travaux; il fallait un homme savant dans l'art de construire, un véritable architecte dans le sens le plus large du mot. C'est bien ainsi que le comprirent les consuls du *bourg* de Rodez, puisqu'ils allèrent chercher le pauvre capucin dans son couvent d'Alby. Il passa dix ans à Rodez. Il n'eut pas le bonheur de voir son œuvre terminée; la mort le frappa en 1767 pendant la construc-

tion (1) du clocher. Il eut pour successeur dans cette charge si honorable et si difficile Bernard Cassagnes, son neveu, l'un des principaux maîtres maçons attachés aux travaux de l'église depuis leur origine. — M. H. Affre fait remarquer que le nom du frère François ne figure pas sur la médaille commémorative de la pose de la première pierre. Oui, mais on n'y voit pas non plus le nom de Boesnier. Les deux trésoriers de l'œuvre, François Chaubard et Jean Antoine Riols, qui tenaient les cordons de la bourse, n'ont pas manqué de s'adjuger les honneurs de la médaille. — Le P. Cassagnes était originaire de Saint-Agnan, commune de Segur, canton de Vesins. Il appartenait à une honorable famille de maîtres maçons. Dans le vieux cadastre de Segur de 1676, parmi les habitants de Saint-Agnan, nous trouvons *Estienne Cassaigne, masson*. Le P. Cassagnes pouvait être le frère ou le fils de celui-ci. On sait comment certains goûts et certaines aptitudes se transmettent dans les familles. Le frère François était né architecte. M. H. de Barrau va jusqu'à dire (*Mémoires*, t. IV. p. 201) qu'il rebâtit la petite église de Segur vers 1760. Hypothèse invraisemblable qui ne repose sur rien et que contredit formellement le style de l'édifice. C'est une nef romane augmentée de cinq ou six petites chapelles gothiques construites au xve ou xvie siècle. Il serait plus vrai d'attribuer à l'architecte Cassagnes (ou à quelqu'un des siens) la construction du château de Cabanes près de Saint-Agnan (au moins dans la partie méridionale) et de son portail où se lit la date de 1757. On n'aurait pas de peine à lui trouver un certain air de lointaine parenté avec le portail (2) de Saint-Amans de Rodez.

(1) M. H. Affre dit la *reconstruction*. Si par ce mot, il veut faire entendre que le clocher était bâti au même endroit où il est à présent, il se trompe. Dans l'ancienne église de Saint-Amans, le clocher s'élevait au milieu de la croisée, par-dessus la coupole, comme à l'église de Conques, comme à celle de Montjaux, à Saint-Sernin de Toulouse, etc. Voici un texte qui le prouve : « 1618-1619, à Me Françoys Richard, verrinier de Roudez, pour avoir fait à neuf les quatre grandes vitres, à la crotte, sous le clocher, respondant sur le cœur, 30 l. 16 s. » *Hôtel-de-ville de Rodez. Comptes de la fabrique de Saint-Amans.*

(2) Le plan de bois en relief du portail et du clocher de Saint-Amans,

FUSTIERS ET CHARPENTIERS.

« Quelle que soit à nos yeux l'importance de la fusterie gothique, à laquelle on doit les belles charpentes de nos églises, les hardis beffrois auxquels les architectes les plus classiques n'ont pu refuser leur admiration, les poutres sculptées des vieilles maisons, et tant de travaux de petite cognée dans les huches et dans les bahuts, si recherchés aujourd'hui, » nous nous dispenserons de donner ici la trop longue nomenclature de nos fustiers. Nous nous bornerons à quelques noms.

G. Bruni. Il est cité dans les comptes de l'œuvre de 1293-94, pour l'entreprise de couvrir une maison bâtie par la fabrique. (V. page 280.)

Jean Boscayrol, Pierre Galud alias le Breto, Jean Cadiès. Ces trois fustiers, *ligni fabri*, travaillent à la cathédrale. Ils sont nommés dans les comptes de l'œuvre 1459-60. (V. pages 299 et 301.)

Guillaume Delpi. En 1314, Guillaume Delpi bâtit la couverture en charpente de la nouvelle église des Cordeliers de Rodez pour la somme de 150 livres, payables 50 à la fête de la Purification, 50 à l'Ascension et 50 à la mi-août; il devait boiser et couvrir en tuiles. Cent cinquante ans après, cette voûte de bois reposant sur des arcs en pierre était usée et menaçait ruine; les Cordeliers n'avaient pas de ressources; en 1463, noble Georges Vigourous, bourgeois de Rodez, leur donna la somme de 228 écus d'or. C'est ce même Georges Vigourous qui reçut des lettres de noblesse du roi Louis XI. Il était fort riche, il fit de grandes libéralités aux pauvres et aux églises; on sait la grande part qu'il prit à la construction et à la décoration de la cathédrale. — Dans un chapitre solennel tenu à Rodez en 1463 par les frères Mineurs (les Cordeliers) et présidé par le frère Amalric Gaillard, évêque de Lectoure, il est dit que, avec les aumônes des fidèles, les

qui avait été ouvré par le P. Cassagnes, fut donné au Musée de Rodez par Mlles Cassagnes, ses petites-nièces et filles de Bernard Cassagnes.

frères Mineurs avaient déjà construit leur église et ses chapelles et qu'ils l'avaient décorée *et maxime quodam tabulario lapide mirifice operato retro altare Sancti Francisci eorum patris erecto, ab uno pariete usque ad alium tendente, in quo quidem tabulario Passio Salvatoris Jesus-Christi et multe alie imagines desculpate erant et sunt.* (*Archives de l'Aveyron, titres des Cordeliers de Rodez.*) Ce magnifique rétable en pierre n'est pas détruit. Je ne sais par quelle heureuse circonstance il a passé dans l'église de Carcenac, canton de Cassagnes, où l'on peut encore l'admirer. (V. *Mémoires de la Société des lettres de Rodez*, t. IV, p. 543.)

Jean Gache. Le 15 mai 1505, délibération des consuls et conseil du *bourg* de Rodez pour la démolition de la tour de l'horloge ou tour de l'hôtel-de-ville du bourg. Il est dit que cette tour était fort vieille et qu'elle menaçait ruine, que les consuls l'avaient fait visiter par le maître de l'œuvre de Rodez et autres tant maçons (*peyriers*) que charpentiers (*fustiers*), qui avaient dit que la dite tour était, *moult dangeyrosa de tombar,* et que si elle tombait, l'horloge se briserait et coûterait beaucoup à refaire ; — et que cela vu, les dits consuls avaient demandé aux Mes Dourdé, Garrigue et Johan Malhac, *fustiers* dudit *bourg*, combien ils prendraient pour descendre l'horloge de ladite tour et la monter sur le clocher de l'église de Saint-Amans et *mettre en la agulha daquel ;* — les dits Garrigues et Malhac répondirent qu'ils ne feraient pas cela pour moins de cent livres tournois, somme qui parut trop grande aux consuls. — Ils s'adressèrent alors à Etienne (*steve*), Galhar *peyrier* et à Johan Gache *fustier* dudit *bourg* qui ne demandèrent que cent florins, ce qui leur fut accordé et le marché fut conclu. (*Hôtel-de-Ville de Rodez, délibération du bourg.*)

Antoine Lebotier. « Le jeudy, 12 septembre 1613, fut ensevely en la présente ville, Antoine Lebotier, charpentier. Il estoit bon maistre de sa profession ; c'est luy qui fit la voute de l'église des révérends pères Augustins de Villefranche qui est de bois : c'estoit un homme de bien qui mourust riche pour son estat. » (*Annales de Villefranche,* t. II, p. 207.)

SERRURIERS, FABRICANTS D'HORLOGES, FONDEURS DE CLOCHES ET DE CANONS.

Grilles de Conques et de Pampelune. En fait de ferronnerie du moyen âge, ce que le Rouergue possède de plus remarquable, c'est sans contredit la grille de Conques. Tout le monde la connaît pour l'avoir vue, soit en nature, soit dans les magnifiques dessins de M. Alfred Darcel. Une autre grille du même genre appartenant à la cathédrale de Pampelune a été publiée dans le t. XXII, p. 203, des *Annales archéologiques*. Voici la note curieuse de M. Didron. « Les lecteurs des *Annales* ne remarqueront pas sans étonnement, que les grilles de Pampelune ressemblent, presque à s'y méprendre, à celles de Conques, dessinées et décrites par M. Alfred Darcel et publiées dans notre volume XI, pages 1 et 238. C'est à croire que le même ouvrier, je dirais volontiers le même artiste, a forgé les grilles de Conques et celles de Pampelune. Du Rouergue à Pampelune il y a loin, et les communications entre les deux provinces ne devaient être ni faciles ni fréquentes, pas plus au XIIe qu'au XIIIe siècle. Mais, difficultés ou facilités de relations, le fait n'en est pas moins certain : les grilles de Conques et de Pampelune doivent venir, sinon de la même forge, du moins du même forgeron. A Conques les grilles sont attribuées au XIIe siècle et nous les croyons volontiers de la fin de cette époque : à Pampelune, on les attribue à l'an 1212 ; si le fait est exact, c'est de Conques évidemment que procéderaient les grilles de Pampelune. »

Si M. Didron avait connu les rapports qui existaient aux XIIe et XIIIe siècles entre Conques et la Navarre, la ressemblance des deux grilles ne l'aurait pas si fort étonné. En 1147, un moine de Conques, Pierre, fils de Didon d'Andoque, devint évêque de Pampelune, et tel était son attachement pour les religieux de cette abbaye qu'il leur donna quatre églises de son diocèse. (Bosc, *Mémoires sur le Rouergue.*) La jouissance et le gouvernement de ces quatre bénéfices ecclésiastiques durent produire un certain mouvement d'hommes, d'ouvriers et d'objets d'art entre le Rouergue et la Navarre. Conques, non moins que toutes les autres grandes abbayes bénédic-

tines du moyen âge était, à la fin du XIIe siècle, une pépinière d'artistes en tout genre, architectes, sculpteurs, peintres, serruriers, etc. Par les nombreuses églises qu'elle possédait au loin, son influence artistique rayonnait en France, en Italie, en Espagne, en Angleterre et jusqu'en Allemagne. La grille de Pampelune peut donc avoir été forgée à Conques même par un de ces moines artistes si nombreux alors, dont les siècles passés ne nous ont pas transmis le nom, mais dont aujourd'hui nous sommes forcés d'admirer les œuvres immortelles, sans leur en tenir grand compte et souvent tout en les insultant.

Jean Barry. « Item lo XIX de dezembre (1398) paguiey per comandamen dels Senhors cossols à Me Jonhn Barri saralhier per I cadenat lo qual fetz en la quayssa jotz laltar de Sau Jonh Avangelista ont estan los joels e ornamens de laltar paroquial e plus per una quadaula la qual y fetz, que barava tota la porta de la quayssa al armari, al qual paguiey per lo dich quadenatz e per la cadaula VIII s. » (*Hôtel-de-Ville de Rodez, Comptes de la Cité*, 1397-98.) Il paraît qu'au XIVe siècle, dans la cathédrale, l'autel paroissial, n'avait pas de sacristie ; on se contentait d'une caisse sous l'autel pour placer les joyaux et les ornements.

Perinet Duboys. L'an 1403 et le 22 novembre, les consuls avec l'agrément du conseil et la majeure partie de la commune de la *Cité* baillèrent à faire « à Perinet Duboys saralhier 1 relopge bo e sufficien per sonar lo senh que s'apela Bisbal del cloquier de Nostra Dona e complir de tot en tot, de fer e dassier, pesan torn XVIII quintals, et redre complit et fach a sos despens dayssi a la festa de Samch Miquel venen bo e sufficien, ad egartz de maestres. E lo cossolat deu aver a sos despens las cordas et lo compes del plom et las fustas et los fustiers necessaris. E promes de servir lo dich relopge fach que sia, per 1 mes a sos despens. E los dichs senhors li promieyro a donar per lo dich relopge C. franx e quatre canas de drap de Verni per lo pres de tres floris la cana, e prestar doas cambras bassas de la mayo communal per far lo dich relopge per lo dich tems. » Acte pris par Me P. Salas notaire. (*Ibid., Comptes de la Cité*, 1402-1403.) La cloche nommée Bisbal (ou Vital?) périt dans l'incendie du

clocher en 1510. Elle fut remplacée en 1526, par la grande et belle cloche qui sert encore de timbre à l'horloge de la cathédrale. — Quelque temps après, Perinet Duboys est employé à la réparation d'un canon de *bombarde.* Le dernier jour de septembre 1415, les consuls baillèrent à « Perinet Duboys relopgier 1 cano de bombarda lo qual era a la mayo communal per garnir e metre a ponh; al qual Perinet fo baylat e delhieurat à l'obrador de Sr Jonh Resseguier per garnir la dicha bombarda dos quintals xv l. e mieja de plata de fer, a for le quintal de xxxii s. monto iii l. ix s. ii d. al qual Jonh Resseguier ay pagat per lo dich fer. iii l. ix s. ii d. » (*Comptes de la Cité,* 1415.)

Dans le même chapitre il est question de plusieurs bombardes (deux, sinon trois) que les consuls firent faire. On les fondit à Rodez. Le charbon de pierre fut employé comme combustible :

« Item paguiey (30 août 1415), per lo carbo de la peyra que fo comprat per far la dicha bombarda iiii s. ii d. »

Le maître fondeur de celle-ci n'est pas nommé.

Nicolau. Même époque. « Item plus los dichs senhors cossols baylero a far ad 1 autre Me que sapela Nicolau una autra bombarda maior que aquela desus de que fo pres de Sr Jonh Resseguier per far la dicha bombarda 1 quintal e iii l. e mieja de fer a for le quintal de xxxii s. monta xxx s. x d. e per so paguey i l. x s. x d. »

Quand la bombarde fut achevée, on l'esseya par deux fois avec de la poudre :

« Item payé per la polvera que fo comprada da lobrador dala Seguinia per essagar la dicha bombarda entre dos ves iiii s. ii d. »

Le 15 septembre, il fut payé audit Me Nicolau *per las fasedura de la dicha bombarda.* ii l. x s.

On parle d'une autre bombarde que les consuls firent faire *al Me da Maurs* (de la ville de Maurs?) *la qual costet.* ii l. (ibidem).

Jehan Aoste. En 1598 Jehan Aoste maistre mareschal du faubourg Saint-Cirice reçoit pour trois grilles par lui faites pour l'église de Bozoul, la somme de 46 l. 10 s. — En 1595, le même ouvrier fut payé de deux grilles en fer qu'il avait

faites pour l'église d'Arvieu. (*Archives de l'Aveyron, Fonds du Chapitre de Rodez, pièces comptables de* 1593 *à* 1600.)

George Colinet. « 5 février 1594, à George Colinet Me fondeur pour la *fayson* des deux grandes cloches de Cassaignes-Contaulx a raison de 50 s. le quintal 107 l. 10 s. t. » (*Archives de l'Aveyron.* ibid.)

Jean Joly. « 7 décembre 1594, payé à Me Jehan Joly fondeur de Rodez pour la cloche par lui faite pour l'église de Coussergue à raison de 11 écus par quintal, 121 écus. — Août 1595, Jehan Joly fait une cloche d'un quintal dix-huit livres pour l'église de Verrière (de Saint-Bauzely), 39 l. 6 s. t. (*Archives de l'Aveyron,* ibid.)

Joseph Pezet, maître fondeur des cloches de Saint-Jean d'Aigremont et des Pénitents bleus de Villefranche en 1615. (*Annales de Villefranehe,* t. II, p. 215.)

Malsaigne, maître fondeur de Rodez. En 1705, il a fondu la grande cloche de Cordeliers de Villefranche et la petite cloche de Saint-Jean d'Aigremont. (*Annales de Villefranche,* t. II, p. 571.)

François-Antoine Lamier, maître fondeur, natif de L'Isle-en-Biscaye (Espagne). En 1712, il passe marché avec les consuls de Villefranche pour refondre trois cloches de l'église de Notre-Dame, savoir : la *Grande,* la *Tertial* et la *Fabresse,* moyennant le prix de 400 livres en tout. Autre marché au prix de 50 livres, pour refaire la petite cloche appelée la *Mandarelle.*

Carpe. En 1724, un sieur Carpe, habile maître horloger, répare l'horloge du grand clocher de l'église Notre-Dame de Villefranche. Cette réparation coûta 100 livres à la commune. (*Annales de Villefranche,* t. II, p. 742.)

PEINTRES ET VEYRIERS OU VERRINIERS.

Pierre. Il est mentionné par la première lettre de son nom dans un acte du 7 des ides de septembre 1265, par lequel Etienne Bufalar et Huguette, sa femme, vendent à Hugues Delrieu *so es assaber un ort en la nostra parra que tenen del seinhor Hugon de Cansac, lo qual se te ab lort e ab la parra de*

Maestre P..... la peingedor e an lo nortra parra. — Ce même Pierre est qualifié *pictor* dans un autre acte de la même année. (*Titres du château de Planèze, près de Rodez,* communiqués par M. B. Lunet, notaire.)

Johannet. « Item lo 11 jorn daost (1370) pagniey à Peyre Bolas per II^os^ suzaris que nagro los senhors (cossols) per far sebelhïr dos efans de Johanet *lo pingeyre.* VIII s. » (*Hôtel de ville de Rodez. Comptes de la Cité*, 1369-1370.)

Astrug Coderc. En 1389, *Magistor Astrugus Coderc pictor civitatis Ruthenensis,* fait reconnoissance féodale au Chapitre pour un jardin situé dans les appartenances de la *Cité.* (*Archives de l'Aveyron. Tit. du Chapitre de Rodez. Registre.*)

Fortanier Broa. « Item may ay paguat per commandamen dels senhors Cossols lo XX de cetembre (1398) à Me Fortanier Broa pengeyre per far una magestatz de Nostra Dona la qual mes en la crotz de la rodo del feyral, quar l'autra que y era [mesa] era perduda, et plus que reparet e peys la crotz, al qual paguiey, fach mercat an los senhors cossols II l. X s. Item lo XXIX d'otobre paguiey à Jehan Malaret Fabre per XX clavels, cayratz los quals ne avia agut R. del Puech quant fo reparada la crotz del feyral per Fortanier Broa, la qual feyro repara los senhors cossols e torna la magestatz de Nostra Dama costero I s. VIII d. » (*Hôtel de Ville de Rodez, comptes de la Cité,* 1397-1398.)

Garin « Item may paguiey de comandamen dels senhors (Cossols) à XIII de mars (1395) à Guarino penheyre per la veyria que fes al lobet de la mayo communal X s. »(*Ibid. Comptes de la Cité,* 1394-1395.)

Guy Jolia. Item l'an 1379, le XII novembre, payé du commandement des consuls à « Me Gui Jolia pengeyre per XXIIII esqussels penchs de las armas de la Cieutat que foron mezes sus las entortas davant dichas... moutero V s. » Ces torches, ou *entortas*, avaient été employées *al cantar* de Mme la comtesse d'Armagnac. (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1379.) — « Item lan dessus (1382), el dia (10 septembre) paguiey de comandamen dels senhors (cossol) à Me Gui Jolia per XL esqussel penchs de vermelh que fez om far a zops, del rivitz de Mgr d'Armagnac cant fo morts a I d. la pessa montero III s. IIII d. » (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1382.)

Rigal Jolia. En 1413 payé à « Rigual Jolia pengeyre per adobar la veyria de la fenestra de la mayso communal que lo ven lavia rompuda merquat fach v s. » (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1413-1414.)

Daurdé Jolia. En 1419, le premier vendredi de carême, qui fut le xxiii mars, le Dauphin, fils du roi de France, fit son entrée solennelle dans Rodez par la porte de l'Embergue. Parmi les dépenses faites à cette occasion, on remarque celle-ci : « Item à Daurdé Jolia pengeyre paguiey per iii^c l. (350) penoncels, que fes per los efans à xxxiii s. le cent mercat fach am los senhors cossols v l. xii s. — e per penger l'estendar e los bastos dels efans... xviii s. » (*Ibid. Comptes de la Cité.* 1419.)

Jean Viguier. « Item a v doctobre lan desus, de comandamen dels senhors, paguiey per un presen que fo trames a Johan Viguier pengeyre que sposet la filla de Peyre Telhet, e covidero los senhors cossols, en que at xii pas de i d. x s. e i sestier de vy à i^a blanqua lo cart. Monta tol xx s. Valia moto xx doblas. Monta i moto ii gros. » (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1431-1432.)

René Garisson. « Item lo ix del mes de novembre (1531) a pagat a mestre René Garisson pintre per aver facha la lieureya del capitani garnida d'or et roge am crossas et lyons à la intrada de Mossenhor (George d'Armagnac, évêque de Rodez), iii l. v s. » (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1531-1532.)

Bertrand. Payé à « Bertran le pintre per aver ablanquida la sala de la mayso communa, mercat fech amel..... vii l. x s. » — (*Ibid.*)

Henri Domengé. « Item paguat am tradatis a maistre Henric Domengé per restas de las verrinas que a fachas à la mayso communa vi l. x s. — Item pagat à Me Henrie Domengé pintre per la verrinas de la mayso communa et en déduction daquelas. » (*Ibid. Comptes de la Cité.* 1531-1534.)

Pierre Farrié. « Item plus apaguat à Peyre Farrié *veyrié* per certanas armas de la villa que fes per metre sur las torchas à las honors de Mossenhor d'Engolesme (Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême) vi s. t. » (*Ibid. Comptes de la Cité.* 1523-1524.) « Item plus a paguat lo 22 del mes de jevier (1531) à Peyre Farrié pintre per aver fachas xxx armas en papier per lo

cap d'au de Mossenhor de Rodès darrier mort (Francois d'Estaing), XII d. » — Au même « *Peyre Farié* pinctre per aver fach dotze armas de la Cieutat per las honors de Madama la Regenta. V s. » (*Ibid. Comptes de la Cité,* 1530-1531.)

Jean Robin. 2 mars 1561 à « Me Jean Robin pour les armoiries et paincturès d'icelles pausées aux Salles (Salles-Curan) que aultres parties par lui fournies et spécifiés au role XXIV l. II s. » (*Archives de l'Aveyron, Comptes de l'Evêché de Rodez.*)

Antoine de Pierre, 1554. « Payé à Me Anthoine de Pierre peinctre pour une victre que (du mandement des consuls) a faicte à la petite chambre des escoles. II l. X s. »

Jean Leroux. 24 mai 1559 « à Me Jehan Le Roux peinctre pour avoir faictes les armoiries de roy en taffetas bleu sur les trompetes qui furent sonnées quand fut faict le feu de joye pour la paix. XI s. IIII d. »

— Ce 26 mai 1559, « à certains qui touchèrent les tambours de Suisse et à celluy qui sonnoit le fiffre, qui marchoient avec la compaignie tant du *Bourg* que de la *Cité* le dict jour que fut faict le feu de joye XX s. »

Jean Dubloys. « Plus ay payé à Me Jehan du Bloys, peinctre pour avoir faict troys armoiries à l'entrée de Mr Dampville et aussi à Sicard Airal pour la garniture des chappeaulx des dictes armoiries par mandement du 28 juin 1569 II l. X s. »

— « A payé aussi à Me Jehan Dubloys peinctre pour troys armoyries de *la Cité* et les poser sur les torches, faisant les funérailles de feu Mr de Montsallès, par mandement du penultième avril 1569, XV s. » (*Ibid. Comptes de la Cité.*)

Joseph. En l'année 1562, il est fait mention d'un peintre appelé Joseph dans les comptes de recette et dépense de la Grange de Vareille dépendant de l'abbaye de Bonnecombe. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de Bonnecombe.*)

Antoine Volpelier. Ce peintre verrier, prêtre de Laguiole, paraît avoir vécu au commencement du XVIe siècle, vers 1508. Il exécuta la *verrière* du portail de l'église paroissiale d'*Espalion,* sur laquelle étaient représentées, dit l'historien d'Espalion, *les principales scènes du Nouveau Testament.* Le vitrail n'existe plus et l'auteur, malheureusement, ne donne pas

pas d'autres détails. Nous ne comprenons pas très-bien de quel genre de peinture il est ici question. Ce qui nous étonne, c'est que les procédés, même les plus simples de la peinture sur verre fussent devenus si populaires dans notre Rouergue. (*Histoire d'Espalion*, par M. Affre.)

Jacques Leroux. « A Me Jacques Leroux verrinier (1), pour avoir rabillié quatre chapelles à l'église de Quosergues en l'an 1594, ou j'ey remis 45 piesses ou lausanges et 7 damiès, et ralongé à deux chapelles des vitres neuves où j'ey ralongé lesdites vittres de verre de Messieurs (du Chapitre), et ey fourni le reste du rallongement, et rabilié autres deux chapelles et monté le tout, 8 l. — Plus du depuis ey fet à l'église de Vimenet 9 vittres tenant en tout 51 palms que monte, à 12 s. le palm, 30 l. 12 s. — Au même pour *ung rom* pour Belcastel, tirant cinq palms et autres choses, 66 liv. t. — A Me Jacques Leroux pour avoir peint le retable de l'église de Sebazac, 30 l. t. » (*Archives de l'Aveyron, Comptes du Chap. de Rodez.*)

Guillaume Lauri. « 14 décembre 1597, à Me Guillaume Lauri, Me verinier, pour les vitres qu'il a fait aux églises de Bozouls et de Luc. » (*Ibid.*)

Arnaud Garrigues. Le 7 août 1614, prix fait baillé par les consuls du *Bourg* de Rodez à Me Arnaud Garrigues, prieur, et recteur d'Abbas en Rouergue de peindre à l'huile, or et azur, le tabernacle, le sanctuaire et le devant d'autel du chœur de l'église Saint-Amans de Rodez pour le prix de soixante-douze

(1) « Les vitriers seront singulièrement relevés à nos yeux, si nous les considérons comme fabriquant ces vitraux plombés et coloriés qui formaient le plus bel ornement de nos églises et décoraient d'une manière fort élégante les manoirs particuliers. On sait, d'une manière certaine, que les vitriers gothiques pratiquaient la peinture sur verre. Le dernier de nos vieux peintres de vitraux, qui a écrit l'histoire de son art quelques années avant la Révolution, Le Vieil, nous dit que, de son temps encore, *quoique les maîtres vitriers portent le titre de peintres sur verre, ils ne s'adonnent plus à ce genre de peinture qui immortalisait leurs* pères *et anoblissait leur état; ils sont presque tous restreints à pratiquer la vitrerie.* Il constate ainsi, par les traditions d'un art qu'il voyait s'éteindre sous ses yeux, les titres des vieux vitriers à la considération. » (*Des maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, par MM. Ricard et Renouvier.)

livres. (*Archives de l'Hôtel de Ville de Rodez, Comptes du Bourg.*)

Joseph Poujol. Le 11 février 1706, Joseph Poujol, Me peintre, cite en justice l'évêque de Rodez aux fins d'être payé d'une somme de 400 livres qui lui étaient encore dues pour des peintures faites à l'évêché. (*Note fournie par M. Bousquet, ancien curé de Buzeins*). Voilà un fait qui ne manque pas d'intérêt. On aurait donc ici probablement l'auteur des peintures sur toile qui décoraient le plafond du grand salon au palais épiscopal. Ces peintures furent l'objet d'un savant rapport au Congrés archéologique de Rodez en 1863.

Salinier ou Salenier. Nous ne connaissons pas son prénom, c'était un assez bon peintre. Il passa toute sa vie à Rodez où il était né. On lui doit un assez grand nombre de tableaux (1); mais son plus bel ouvrage c'est sans contredit la coupole de l'église de Saint-Amans de Rodez qu'il avait peinte à fresque vers 1775. On y voyait représenté dans le milieu, Jésus-Christ environné d'une gloire, et sur les côtés les quatres évangélistes avec leurs attributs : l'ange, le bœuf, l'aigle et le lion. Cette fresque a disparu depuis plusieurs années sous le ridicule vêtement bariolé, moitié badigeon, moitié peinture, dont on a affublé la noble église de Saint-Amans. — Son frère le sculpteur dont il sera parlé plus loin, s'appelait Alexis.

On trouve en Rouergue, des peintures dont la date et les auteurs sont inconnus. Nous pouvons citer le remarquable fragment de peinture murale conservé dans la vieille église de Villeneuve. — Au fond de l'église gothique datant de la fin du XIVe siècle est un édifice roman qui mérite l'attention des archéologues. Nous le croyons unique dans le Rouergue. Son plan est en forme de croix grecque. Il se compose de

(1) « Dans l'intérieur du chœur (de l'ancienne église des Cordeliers), au-dessus des stalles, on voit vingt-six tableaux représentant divers saints de l'ordre de Saint-François d'Assises ; tous ces tableaux sont de même grandeur, ils ont 3 pieds 8 pouces de haut sur 1 pied 8 pouces de large. Ils ont été faits par Salinier, peintre, natif de Rodez. » (*Avis des artistes choisis par la municipalité de Rodez, sur les différents ouvrages d'art qui se trouvent dans les églises suprimées de ladite ville en* 1791. (*Annuaire de l'Aveyron*, de 1852.)

quatre culs-de-four égaux en diamètre. Le bras de la croix qui regarde l'orient fut supprimé pour bâtir l'église nouvelle; la porte s'ouvre dans la niche opposée. Quelle était la destination de cet édifice? Etait-il seulement l'église du monastère du Saint-Sépulcre fondé vers 1080 à Villeneuve par Pierre Béranger de Narbonne et passé dans la suite sous la dépendance de l'abbaye de Moissac? Par la croix grecque a-t-on voulu rappeler le plan favori des églises d'Orient et faire allusion au Saint-Sépulcre de Jérusalem? Questions intéressantes. Je laisse à d'autres le soin d'y répondre. L'intérieur du petit édifice est complétement dépourvu de sculpture; on pourrait supposer qu'il était décoré par des peintures, car, dans la niche du nord, il en reste encore un très-curieux specimen datant peut-être du XIIIe siècle. Le Christ couvert d'un large vêtement rouge et bleu est assis sur un siége magnifique. Belle tête, cheveux très-épais, nimbe crucifère. Il est entouré des symboles des quatres évangélistes. Cette peinture mal éclairée se distingue à peine de loin; pour la bien voir il faut employer le secours d'une longue échelle.

Les piliers du chœur de la cathédrale de Rodez furent peints (1371-1379), par les soins de Jean d'Armagnac, administrateur de l'évêché. Ses armoiries y étaient représentées.

En 1524, le dernier jour du mois de mai, François d'Estaing, visite la chapelle de Sainte-Croix de Quezaguet (près de Rivière, canton de Peyreleau), dépendant de l'abbaye de Bonneval. La chapelle, dit-on, est carrée et peinte *antiquissimâ et pulcherrimâ picturâ.* Cette riche décoration s'explique par la présence d'une notable portion de la Vraie Croix enfermée dans un reliquaire d'argent. Un religieux de Bonneval, desservait la chapelle et gouvernait la ferme de Quezaguet. Il y avait un calice d'argent, assez d'ornements pour célébrer la messe, *nulla custodia, nulli fontes,* un seul autel et deux cloches. (*Archives de l'Aveyron, Journal des visites pastorales de François d'Estaing.*) Il y a à peine quinze ans que la voûte ogivale de la chapelle de Quezaguet a été démolie.

Nous lisons dans le *Bulletin monumental* de 1874, page 692, que M. le curé de Conques, le P. Louis de Gonzague, vient de découvrir dans son église, une magnifique fresque antique, de 20 mètres carrés de superficie, cachée sous une

couche de badigeon. M. le curé de Conques donnera sans doute bientôt quelques détails sur cette importante découverte.

IMAGIERS, STATUAIRES ET SCULPTEURS.

Guillaume Lamère. Dans le cadastre de la *Cité* de l'an 1448, page 182, art. 510, rue de Corbière et du Pertus on lit ce qui suit :

« Guillem Lamère imaginaire. Un hostal que fouet de l'Arquet (Arquet de Larche) que se confronta d'una part en la dicha passada et an verdier de Me Bertholmieu Fabre et an l'hostal de Ricarts molher desemparada de Me Jean de Bruelh notari et de part de tras an lo verdier de mossu Jean Marc canonge, fouet estimat 5 l. Rod. valho de talha pour un quart cy 1 pogesa un quart. »

Une copie de ce cadastre est dans les *Archives de l'Aveyron, titre de l'évêché de Rodez.*

Le cadastre donne seulement à Guillaume Lamère la qualification d'*imaginaire,* imagier, c'est-à-dire statuaire, sculpteur. Ailleurs on l'appelle *pengeyre* peintre.

« Item paguiey à Guillem Lamère pengeyre de la cieutat per cent penuncels los quals nos fes de las armas de Mossenhor lo comte d'Armagnac per los bailar à C. petitz enfans per los portar al davant del dich Mossenhor de Lomanha quant intret en sta vila : quar autres C. no feyro far los senhors del Borc et crivado al davant de lui : Viva Mossenhor d'Armagnac et Mossenhor de Lomanha. Costero fach mercat los dichs C. penuncels 1 moto d'aur. » (*Hôtel-de-Ville de Rodez, comptes de la Cité,* 1437. *Registre* fo 34.)

« Item plus paguiey à Guillem Lamère pengeyre de la cieutat per c. penuncels que foron fachz per bailar à C. petitz enfans, que los portesso à l'endavan de Mossegnor d'Alanso quant intret en sta vila, losquals ero penchs daur, la una part de las armas de Mossenhor d'Armagnac et davas l'autra part de las armas del dit Mossenhor d'Alanso quar autres C. ne feyro far los cossols del Borc. Et per la part à la cieutat appartenen de hun grant penoncel que fo fach per guida dels autres ont ero penchas las armas

del dit Mgr lo duc d'Alanso monta tot II motos, II gros, II deniers d'aur. » (Ibid., *Registre* f° 35.)

Jean Bonnays. « Cette année 1505. M. de Saint-Yrier, évêque de Tulle, donna un tableau de la Véronique à l'église collégiale de la présente ville. Et dans les comptes du syndicat de cette dite année 1505, le sindic des Mrs du chapitre de ladite ville paya pour la façon du crucifix avec les deux images qui sont sur la porte du chœur de ladite église, à Jean Bonnays, imaginaire ou sculpteur, la somme de 2 livres 7 sols tournois. C'est sans doute ce grand crucifix qui est encore sur l'entrée dudit chœur. » (*Annales de Villefranche*, t. I, page 525.)

Michaud Robert. Voilà un simple *menuisier* de Rodez, qui pourrait passer pour un sculpteur de quelque mérite. En 1580, il fait le rétable du maître-autel pour l'église paroissiale d'Espalion. Rétable en style renaissance formé de quatre colonnes de l'ordre composite avec riche entablement et fronton brisé. Au sommet du fronton l'image de la sainte Vierge se détache en ronde bosse. Sur les dés sont sculptés en relief le martyre de saint Hilarion patron de la ville d'Espalion et la décollation de saint Jean-Baptiste. Au milieu du rétable, un tableau sur toile représente la Cène : très-bon tableau, dit-on, mais sans nom de peintre. (*Histoire d'Espalion*, par H. Affre.)

Pierre Vidal. Ce maître sculpteur d'Aurillac bâtit en 1685, le rétable du grand autel de l'église des Ursulines (aujourd'hui du collége) d'Espalion. On voit dans l'acte que le travail s'exécutait à Aurillac et que le port des matériaux restait à la charge du couvent ainsi que les ferrements. On y voit aussi que le tabernacle n'était pas à la charge de l'ouvrier. Ce rétable en style renaissance avec colonnes, frontons et niches occupe tout le chevet plat de l'église. Un tableau sur toile remplit l'entrecolonnement au-dessus de l'autel. (*Histoire d'Espalion*, par H. Affre.)

Pierre Richard. Le 11 mai 1644, Jean Rozier, recteur et les *ouvriers* marguilliers de l'église de Vériere (canton de Saint-Bauzeli), baillent à prix-fait à Me Pierre Richard, maître charpentier de la ville de Compeyre à faire un rétable au grand autel de leur église, haut de quatorze pans et large de

dix pans et demi composé de son piédestal régnant le long de l'autel avec colonnes cannelées, chapiteaux, architrave frisé et corniche; plus le couvert des fonts baptismaux, en forme de dôme, le tout en bois de noyer qu'il sera tenu de fournir lui-même, et les paroissiens la manœuvre et les charrois nécessaires, et ce pour le prix de cent francs. (*Archives de l'Avegron, fonds du chapitre de Rodez. Caisse des Verriers,* Pièce B. N.)

Germain Cayron et Antoine Constant. Qui connaît à présent, nous ne disons pas les œuvres, mais seulement le nom de Germain Cayron? Cet artiste, né à Rodez au XVIIe siècle, fut cependant un homme du plus grand mérite : il était à la fois sculpteur, graveur et peintre; il avait enrichi Rodez de ses talents et de ses dons. Nous avons signalé plus haut ses deux principaux chefs-d'œuvres, le bas-relief de Sainte-Catherine et la statue de Saint-Dominique, qu'on voyait jadis à la cathédrale et qui furent détruits par les vandales de 93. Germain Cayron mourut le 25 juillet 1689; par son codicille du 2 de ce mois, il lègue à Hélène Bruguière, sa femme, un de ses tableaux de dévotion, savoir : un des apôtres au choix de sa femme, un autre tableau au sieur Antoine Constant, maître sculpteur, son cousin, de ceux qu'il a dans son cabinet, à son choix, et au sieur Michel Gaugéran, orfèvre de Rodez, *les planches de cuivre des estampes.* Germain Cayron habitait une maison située dans la rue de Poumetier.

Alexis Salinier ou Salenier. Ce sculpteur paraît avoir beaucoup travaillé pour la nouvelle église de Saint-Amans de Rodez vers 1775. Il fit notamment la chaire et les stalles du chœur. Il aimait la science du blason, et il devait être fort savant dans cette matière. Nous possédons un bon petit livre de 199 pages in-12 intitulé : *L'Art héraldique, contenant la manière d'apprendre facilement le blason, et enrichi des figures nécessaires pour l'intelligence des termes,* par le sieur Baron, avocat *au Parlement,* 1672. A la page 122, au recto de la planche qui porte l'écu de France, on lit ces mots : « Ce livre apartient à moy, Alexis Salenier, esculpteur à Rodès restant à la Bio-rague. » Notre artiste a semé son livre de blasons tirés d'autres ouvrages ou quelquefois dessinés par lui-même. A côté est la description des figures. Nous avons acheté ce livre, il y a

plus de vingt ans, chez un pauvre vieux brocanteur de Rodez nommé Salinier; il nous disait qu'il avait appartenu à son père.

FACTEURS D'ORGUES.

Nous ne pouvons citer que cinq ou six facteurs d'orgues, encore même plusieurs d'entre eux ne sont pas originaires du Rouerge. Les œuvres dont ils sont chargés n'ont pas une grande importance. Ne pourrait-on pas en conclure que chez nous l'industrie de la confection des orgues ne s'est jamais élevée très-haut? Nous avons fait remarquer qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour les réparations si fréquentes de l'orgue de la cathédrale, c'est toujours à des artistes étrangers que l'on s'adresse.

Foquinhou. En 1559, un sieur Foquinhou fondeur de Rodez se charge de la façon et du placement d'un jeu d'orgue dans l'église paroissiale d'Espalion pour la somme de 80 livres tournois. (*Archives de la mairie d'Espalion,* Registre des délibérations, nº 7.)

Amans Ricard. En 1657, le *positif* de l'orgue de la cathédrale est visité par un religieux de Bonnecombe, appelé dom Segons et par Amans Ricard, facteur d'orgues. Nous croyons que ce dernier était de Rodez.

Gérard. M. Jules Duval a fait connaître à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, séance du 8 septembre 1859, le nom d'un facteur de Rodez, nommé Gérard, vivant en 1656. Il serait l'auteur d'un *buffet d'orgue assez imposant* qu'on voit dans l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Luz, Basses-Pyrenées. La communication de M. J. Duval est extraite d'un petit livre intitulée *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque,* par Léonce Goyetch, publié à Bayonne en 1856.

Castel. Cette ditte année 1506, le 29 novembre, les Messieurs du chapitre (de Villefranche) passèrent contract, de prix-fait avec M. Castel, prestre, de Muret en Languedoc, pour faire les orgues de leur église collégiale, pour la somme de six vingts escus petits valant 27 sols 6 deniers pièce. (*Annales de Villefranche,* t. I, page 532.)

« Cette année 1508, le sindic du chapitre de laditte ville

achepta le 4 février 1507, du plomb d'estaing de cloche pour la fabrique des dits orgues, dont Hugues Salages, menuisier, fit la charpente en 1508. » (Ibid.)

Claude Guilhemin. En 1626, ce facteur d'orgues, habitant de la ville de Dorat en Basse-Marche, refait presque à neuf les orgues de Notre-Dame de Villefranche, pour le prix et somme de 1,060 livres. Il fait aussi l'orgue des Pères Augustins. Il avait déjà fait les orgues de Notre-Dame de Rocamadour en Quercy. (*Annales de Villefranche,* t. II, p. 238.) En 1630, Claude Guilhemin fait les orgues de l'abbaye de Locdieu, (Ibid. t. II, p. 281.)

Ducatel, Jean-Louis, facteur d'orgues, natif de Paris. En 1720 il répare les orgues de Notre-Dame de Villefranche pour la somme de 260 livres. Il ajoute à ces orgues *un jeu d'échos,* — Le même artiste raccommode l'orgue des Pères Augustins de cette ville pour le prix de dix écus. (*Annales de Villefranche,* t. II, p. 694.)

BRODEURS ET TAPISSIERS.

L'art de la broderie sur les étoffes de laine ou de soie pour les ornements d'église était fort pratiqué à Rodez aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Nous citerons les nom de quelques brodeurs.

P. Vilanova. 16 mars 1387 (n. st.) payé à « P. Vilanova que avia cozutz e fachs las paramens que estam davants lo crozifits, la carema, de l'altar paroquial. » (*Comptes de la cité.* 1386-1387).

Henri Lenfan. A la recette de la taille pour la *Guacha* de San Ciris, figure Anric Lenfan brodayre, pour 1 l. 1 s. 8 d. (*Comptes de la cité,* 1450.)

Durand Listo. En 1489, Durand Listo *brodator civitatis, Ruthene*, reconnaît devoir au chapitre pour une maison située rue Guitardie, la pension annuelle de 18 s. 9 d. (*Archives de l'Aveyron, fonds du chapitre de Rodez.* Registre n° 60.)

Jacques Rosseau. 1552. « A Me Jacques *le brodeur*, qualifié ailleurs de *Jacques Rosseau brodeur,* pour la façon de deux draps d'autel de velours cramoisi que monseigneur (le cardinal d'Armagnac), a fait faire pour le grand autel de l'église

cathédrale de Rodez..... 120 livres tournois. » (*Archives de l'Aveyron, Comptes de l'évêché de Rodez.*)

Antoine Mauri. Juillet 1594. « A Me Antoine Mauri pour six devants d'autel de plusieurs couleurs de camelot à 15 s. la pièce, 4 l. 10 s. — Au même, pour avoir faict un devant d'autel de damas blanc vieulx pour l'autel du Sainct-Solier, garni de frange... pour la fasson... 16 s. » (*Archives de l'Aveyron, Comptes du chapitre de Rodez.*)

Francequin. On trouve à Rodez en 1461, un fabricant de tapisserie. Il ne s'agit que de tentures de lit : mais le lit de l'évêque de Rodez devait être beau. Nous citons l'acte presque tout entier. — Anno Domini M. IIII° LXI° et die penultima mensis martii, Reverendus in Xristo pater dominus Bertrandus, Dei gratiâ episcopus Ruthenensis, fecit convenciones pacta et cum Francequino tapicerio Burgi Ruthenensis, videlicet quod dictus Francequinius tapicerius dixit et promisit facere dicto domino episcopo videlicet unum supracelum lecti de tapissaria habens de longo quindecim palmos et de largo quatuordecim; item unum dozcial habentem de longo quatuordecim palmos et de largo XIII; item unum copertorium lecti habens XVIII palmos de longo et XVI de largo; item aliud copertorium pro parvo lecto longitudinis XII palmarum et xem de largo; item duo bancalia quolibet longitudinis viginti palmorum et quinque palmorum de largo; item unum pannum de la Ruelle (?) longitudinis XVI palmorum et XII de largo; item sex chancellos quolibet amplitudinis trium palmorum; et totius dicti operatgii campus erit viridi colore, seriatus personatgiis et de chasserie et de volerie cum folhatgiis, bene ordinatus ad bene placitum dicti Domini episcopi. Prix de l'ouvrage : 140 écus d'or et deux charretées de seigle à livrer pendant que se fera ledit ouvrage. (*Archives de l'Aveyron. Registre de l'Evêché de Rodez,* fol. 56.)

Les tapisseries, particulièrement les tapisseries de haute-lisse, étaient souvent des objets d'art si précieux, qu'on les léguait par testament à ses plus proches parents. Parmi les legs du testament d'Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, et dom d'Aubrac, fait au château de Palmas, le 11 décembre 1516, on distingue celui-ci : « Item legavit nobili et potenti viro Guilhot de Stanno, domino et baroni de Stanno,

et de Landorra, ejus fratri, tapisseriam quam habet idem dominus testator in monasterio seu hospitali de Altobraco. » Dans le même testament, il faut noter cette circonstance que l'évêque d'Angoulême, où qu'il meure, choisit sa sépulture dans l'église de Notre-Dame d'Aubrac, devant la porte du chœur, près des tombeaux de son père et de son oncle paternel. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'Evêché de Rodez. Registre.*)

ARGENTIERS ET ORFÈVRES.

L'orfévrerie, surtout l'orfévrerie religieuse, a dû jeter un certain éclat à Rodez aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. Les produits de cette orfévrerie ne sont guère arrivés jusqu'à nous, mais il reste dans nos documents des traces nombreuses de leur richesse et de leur distinction. On n'a pas oublié le magnifique rétable d'argent fait par Hector Rayrome pour l'autel majeur de la cathédrale en 1465.

L'inventaire du Trésor, que nous donnons au chapitre XIX est le plus ancien et le plus complet que nous ayons rencontré. M. H. Affre, dans ses *Lettres sur l'Histoire de Rodez,* fournit aussi quelques renseignements très-curieux sur les reliques et les reliquaires de l'église de Saint-Amans. Voici maintenant les noms de quelques argentiers :

Jean Nicolas. Le 10 mars 1365, les consuls du *Bourg de Rodez* baillèrent à Jean Nicolas, maître orfèvre, *aurifabro,* à faire une vraie croix recouverte d'or et deux *tesses* recouverts d'argent *unam veram crucem copertam auri et duos tesses coperiendo argento.* Le susdit maître est tenu de faire et de démolir la vieille croix *et antiquas tesses,* à ses propres dépens, pour en retirer l'or, l'argent et les pierreries et tout ce qui sera bon et utile. Il doit faire la nouvelle croix aussi bien et aussi somptueusement que possible, la recouvrir d'or et de pierreries, y placer le bois de la croix de Notre-Seigneur et les autres reliques que les consuls lui fourniront, avec l'image du Crucifié. *Item las duas tesses coperire argento de aurato ut solempnius et melius fieri poterit ponendo lapides, ymagines et alia sibi tradenda et ordinanda.*

Ce travail lui a été payé par les consuls par chaque marc

d'argent travaillé, 40 sols d'Aquitaine, et pour chaque marc d'or, 76 sols d'Aquitaine. — Nous sommes au temps de la domination anglaise où le Rouergue faisait partie de la principauté d'Aquitaine. (Hôtel-de-Ville de Rodez, Registre des délibérations du *Bourg*.)

R. Hot. Le 28 septembre 1381 payé à R. Hot, argentier, *per thalar los dos conhs desus dichs e per far los molles en que se geto los senhals del plom per senhar los dichs draps* XVI s. (*Hôtel-de-Ville de Rodez. Comptes de la Cité.* — 1380-1381.)

Michel Viguier. Le 6 juin 1383, payé à Guillaume Carlat, de Rodez, pour douze marcs d'argent *trenquat* pour faire certaines tasses qu'on voulait offrir à l'évêque (Bertrand de Rafin) quand il entra pour la première fois dans la ville, à 7 florins 4 gros le marc, montant à 70 l. 8 s. — Le même jour payé à Miquel (Michel) Viguier, argentier, *per obrar et mettre en tassa l'argen desus dich à 4 s. le marc* et 1 quart d'once qu'il y mit de son argent... XII l. XII s. (*Comptes de la Cité.* 1382-1383.) — Le 2 décembre 1386 payé du commandement des consuls à Me Miquel Viguier argentier *per la fayso de far una padela de calissi am* IIos *D. pezan d'argen que y mes del sieu, la cal padela es de laltar paroquial.* costet V. s. (*Comptes de la Cité* 1386-1387.)

Dona Struga Lanza. « Item lan dessus à IX de julh. paguey de commandamen del senhors (cossols) a dona Struga Lanza per adressar lope e la vergua de 1 calissi de laltar paroquial e per tornar V ho VI castos en la cros que donet Mossegnor Vinhas à laltar parochial II s. » (*Comptes de la Cité.* 1391-1392.)

Guillaume Yto. « Item M° CCC LXXXXIII (1393) e las vespras de madona Dahost, de comandamen dels senhors cossols paguiey e bayliey à Guilhem Yto argentier, per la fayso de la crotz que refecs per los senhors (cossols), que es de laltar de san Andrieu, can per la faysso et per largem que y mes e per lo dorar los pomels, que monta tot quaranta sols valo II l. » (*Comptes de la Cité,* 1392-1393.) — 25 octobre 1402, payé « à Guillaume Yto, argentier, pêr adobar lo pe dun calissi de laltar paroquial loqual peset Sr Berthan Palhol que pezava tot lo calis fora la padena XIII onsas I quart d'argen al qual G. Yto fon pagat de son trebalh I l. II s. VI d. » (*Comp.*

de la Cité, 1402-1403,) — Le 25 septembre 1407, les consuls firent présent à madame la comtesse de Lomagne d'une coupe d'argent *sobre daurada* pesant 8 marcs 2 onces et trois quarts. Cette coupe, faite par Guillaume Yto, argentier, coûta 168 l. 9 s. 3 d. (*Comptes de la Cité,* 1406-1407.)

Guiral Viguier. Le 21 décembre 1417, Vital de Mauléon, évêque de Rodez, fait sa première entrée dans la ville. Les consuls lui firent présent de douze tasses neuves, pesant chacune un marc d'argent. Elles furent achetez à Guiral Viguier, argentier, au prix de VIII l. XII s. VI d. *lo marc de l'argen obrat.* Elles coûtèrent en tout CIII l. X s. (*Comptes de la Cité,* 1416-1417.)

Chiro Raynier. Le 6 août 1467, payé à Me Chiro Raynier, argentier, la somme de V *sols per far las versaplas que teno lo pomel del canto de la vera cros que sera romput e lo cale far tot nou.* (*Comptes du Bourg,* 1467-1468.)

Jean Loiseau. En 1501, les chanoines de la collégiale de Villefranche firent faire les quatre bourdons d'argent pesant 20 marcs 6 onces à Me Jean Loiseau, orfèvre de la présente ville, auquel ils donnèrent de façon en tout 6 livres 5 sols. Ils fournissaient 20 marcs d'argent fin et 6 onces d'autre argent. (*Annales de Villefranche*, t. I. p. 509.)

Antoine Frechrieu. En 1546, Antoine Frechrieu, argentier de la *cieutat* de Rodez, reçoit des consuls du *Bourg* la charge de faire une châsse pour mettre les ossements de saint Dalmas. La dite châsse pèsera au moins 40 marcs, et sera faite d'argent. L'argentier fournira les pierreries qui seront nécessaires, et, pour les pierreries ou la façon, il lui sera donné huit vingts livres tournois. (Hôtel-de-Ville de Rodez. *Reg. des* délibérat. du *Bourg*.)

XX.

Notes sur quelques églises et autres monuments du Rouergue, bâtis aux XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles.

Eglise de Valady. En 1264, un différend s'était élevé entre Bernard de Mainhac, recteur de l'église de Valady, et Guillaume de Cardaillac, seigneur de Valady, sur les points suivants. Le recteur prétendait que le seigneur de Cardaillac empêchait ou faisait empêcher que l'église ne fût reconstruite, bien qu'elle fut trop étroite pour les paroissiens *cum propter sui parvitatem non possit accipere parochianos ecclesie predicte.* — Il prétendait en outre, que le seigneur de Cardaillac ne voulait pas qu'on enlevât un certain mur *quidem paries* qui est *inter chorum* et *navem dicte ecclesie qui affert magnum impedimentum populo*; que le dit seigneur de Cardaillac avait fait faire *quandam palencam in cimiterio* et *circa caminatam ipsius ecclesie qui afferebat magnum prejudicium eidem ecclesie et rectori.* On nomma des arbitres qui décidèrent de nouveau que le nouvel édifice pourrait être conduit jusqu'à un certain endroit que l'on nomme, pas au delà sans la permission du seigneur temporel. Item volumus et dicimus quod in palenchâ sive in clausurâ qua est circa villam de Valadino versus partem Orientis faciat portale et facere possit dictus rector per quod habeat liberum introitum et egressum ad ecclesiam et cimiterium et caminatam ipsius ecclesie, ita magnum et largum quod per illud possit quodlibet animal honeratum intrare et exire, et quod dictus rector teneatur ibi facere portam sufficientem et quod in tempore guerre teneatur eam clausam cum nocte fuerit, ita quod aliquid dampnum non possit inde evenire ville, et quod dictum portale, fiat in illo loco ubi exit modo aqua de Vallato, et quod habeat dictus rector et dicta ecclesia viam et transitum per Vallatum ab ecclesiâ ad dictum portale. — Item volumus et dicimus quod edifficatâ dictâ ecclesiâ ille paries qui est modo in ostio dicte ecclesie remo-

veatur et removeri possit a dicto rectore usque ad voltam seu testudinem que est in dicto pariete. — Item volumus et dicimus quod dicti domini possint dictâ ecclesiâ edificatâ, ut dictum est, mutare simbala seu campanas ipsius ecclesie in alio cloquerio antiquo quod modo est in ipsâ ecclesiâ, et quod funes sive corde dictarum campanarum sint in navi dicte ecclesie, et quod iidem domini possint facere in illo ostiolo quod est super ostium dicte ecclesie modo portam de ligni et claudere et aperire cum voluerint, et tenere clavem dicti ostioli et uti forciâ dicte ecclesie in licitis et honestis. (*Archives de l'Aveyron. Fonds du Chapitre de Rodez, Caisse de Valady,* pièce cotée B.) — 1550. Arrêt du Parlement de Toulouse, en faveur des paroissiens de Valady, contre les syndics du Chapitre de Rodez, qui demeure condamné à faire faire les réparations nécessaires à l'église et au clocher de Valady. (*Ibid.*)

Eglise de Centres. Le 16 juin 1328, Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, ordonne que cette église, qui était trop étroite pour les paroissiens, soit démolie et reconstruite à neuf; il accorde des indulgences à ceux qui contribueraient à sa construction de quelque manière. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'Evêché de Rodez. Registre.*)

Eglise de Villecomtal. On l'a reconstruite à neuf, mais sur un plan tellement somptueux *sub opere non modice sumptuoso* que les ressources des paroissiens ne suffisent pas. Le 2 août 1328, Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, accorde des indulgences à ceux qui aideraient à sa construction. (*Ibid.*)

Eglise de la Bastide. Le 10 septembre 1328, Pierre, évêque de Rodez, étant à Rieupeyroux, exhorte les fidèles à contribuer aux réparations que l'on faisait à l'église de la Bastide et à la construction d'un pont *in aquâ de Lazert prope dictam ecclesiam,* et il leur accorde des indulgences. (*Ibid.*)

Hôpital d'Estaing. Le 25 octobre 1329, l'évêque de Rodez donne des lettres en faveur de cet hôpital, et accorde des indulgences à ceux qui contribueront à sa construction et à son agrandissement. Il paraît qu'il ne suffisait plus pour contenir tous les pauvres qui se présentaient. L'indulgence est pour tous les bienfaiteurs de l'hospice en général. (*Ibid.*)

Ponts *de Rodelle et de Pomeyrols.* En 1329, l'évêque de

Rodez accorde des indulgences pour la construction d'un pont sur le Dourdou près de Rodelle et d'un pont sur le Lot à Pomeyrols. (*Ibid.*)

Église de Saint-Pierre d'Aurelle, annexe de Saint-Martin de Montbon. Elle était bâtie au sommet d'un rocher dans une position très-forte. Craigmant que les Anglais et les ennemis du roi de France ne s'en emparassent et ne la fortifiassent, au grand préjudice du seigneur et des habitants de la baronnie d'Aurelle et de tout le Rouergue *totius patrie Ruthenensis,* ceux-ci s'assemblèrent à Aurelle le mercredi avant la Saint-André 1382 et renversèrent l'église. Cette destruction d'un édifice consacré à Dieu fait violemment et sans l'autorisation de l'évêque, méritait une punition; on ne tarda pas à la leur infliger. En 1384 l'évêque de Rodez permet de rebâtir l'église sur un terrain convenable cédé par le seigneur d'Aurelle, marquis de Beaufort-Canillac; et quand l'église serait terminée, il voulut qu'on procédât comme il suit : on y dira une messe solennelle en présence des envoyés de l'évêque; le seigneur de Canillac y assistera et offrira un cierge du poids de quatre livres; — vingt hommes à son choix, parmi ceux qui l'aidèrent à détruire l'église, y assisteront et offriront chacun une chandelle de cire valant dix deniers tournois. Ils s'avanceront jusqu'à l'autel *in tunicis sine capucio et sine zonâ nudis que pedibus et genibus flexis* en réparation de l'injure faite à l'église. Le curé devra leur expliquer comment l'injure a été commise, et ils en feront pénitence comme c'est l'usage en pareille circonstance. On donnera trois cents francs d'or pour œuvres pies au choix de l'évêque. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'évêché de Rodez, Registre*).

Église du Mur-de-Barrez. 1393. Testament de Hugues Campelh, prêtre, originaire du Mur-de-Barrez, habitant de Rodez : Et volo sepeliri in ecclesiâ de Muro-Baresii in tumulo per me nuper ibi facto ad pedem altaris capelle in eadem ecclesiâ per me ad honorem Dei et Beate Marie Virginis ejus matris et sanctorum et sanctarum paradisi et specialiter beatorum Marcialis, Eutropii et Anthonii edificate et munite (*Archives de l'Aveyron, Fonds du chapitre de Rodez, caisse des testaments,* pièce G. X.)

Tour de la Salvetat. En 1406, le 6 août, à Rodez, dans la

cathédrale, chapelle de Saint-Jean-Baptiste, en présence d'un certain nombre de chanoines et du notaire soussigné, parurent Armand Aicelin et Jean Dupuy, pour eux et comme jurats et syndics de la communauté (*universitatis*) du lieu de la Salvetat-Peyralès, disant et affirmant que du consentement des dits chanoines et de ladite communauté tradidisse magistro Guillelmo de Ginolhaco et Petro de Podio ac Johanni Noel singularibus dicti loci ad faciendum et perficiendum unam turrim de petra et morterio in capite ecclesie dicti loci et supra parietes antiquos ipsius ecclesie precio ducentorum scutorum auri que quidem turris debet esse de quinque stationibus seu mansionibus ut dixerunt, et eam turrim ipsi debere et perficere infra duos annos continuos et completos et alia prout latius dixerunt contineri instrumento sumpto per magistrum Petrum de Podio notarium regium sub anno presenti et die decimâ nonâ mensis Julii. — Pour leur venir en aide le chapitre leur avait concédé et promis de donner la moitié du revenu des dîmes de l'église et de la Salvetat pour deux ans et les censives des blés *censum bladorum* dues *per dictos singulares de anno elapso dicto capitulo.* — En conséquence les syndics de la communauté de la Salvetat supplient le chapitre de tenir sa promesse, ce qu'il fit à condition que : completâ dictâ turre ipsi Domini habeant et teneant ad eorum manum de eâ turre unam mansionem sive fractionem pro dictis decimis et censibus tenendis et conservandis ad eorum voluntatem. (*Ibid., Caisse de la Salvetat,* pièce D. Z.) — Le chapitre de Rodez était prieur et seigneur de la Salvetat.

Église de Saint-Agnan, canton de Vesins, 1er juillet 1440. L'évêque de Rodez, Guillaume de la Tour permet à Jacques Tadon, curé de Saint-Agnan, de démolir le chœur de l'église qui était trop étroit, de le reconstruire en l'augmentant de trois cannes en long et autant en large, et de changer le grand autel dans ce nouveau chœur. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'évêché de Rodez, Registre.*) Les choses se sont passées à peu près comme on le dit dans l'acte, et elles subsistent encore dans le même état. Voilà donc une église romane agrandie au xve siècle par le moyen de constructions gothiques qui détruisent le plan primitif et changent l'aspect de l'édifice. Il y a beaucoup d'exemples pareils dans le Rouer-

gue. La vieille église de Saint-Agnan, méritait d'ailleurs sous tous les rapports d'être conservée. Sa façade occidentale et son portail, qui datent de la fin du XI[e] siècle, sont assez remarquables. — Dans la même église se voit un bénitier très-curieux par sa forme et par sa date. Il ressemble beaucoup à une cloche dans sa position renversée; même genre de métal, même sonorité, même évasement. On a cru longtemps que ce n'était qu'une cloche détournée de sa primitive destination. Mais l'inscription en lettres gotiques gravée sur ses flancs au lieu d'indiquer un tel objet, prouve au contraire que ce ne fut jamais qu'un vase pour contenir l'eau bénite. Voici le texte de l'inscription :

AVE MARIA GRATIA PLENA. (Ces mots sont repétés trois fois.)
AQUA BENEDICTA SIT NOBIS SALUS ET VITA. LAN M.CCCC.XXXXIII.

Un document d'une très-grande importance pour l'église de Saint-Agnan, c'est la charte originale qu'on va lire ci-dessous. Nous l'avons découverte tout récemment dans les archives de l'église de Segur. Petit carré (0[m],25 sur 0[m],20) de parchemin bien blanc et bien conservé. Elle date de 1123. Les pièces de ce genre sont rares partout et particulièrement dans nos campagnes de l'Aveyron. Il convient de la publier. Nous reproduisons le texte latin avec son orthographe et sa syntaxe barbares.

« In nomine Domini. Ego Bego de Crexello et fratres mei Fulchelmus atque Jordanus filii Guitberti hac Beatricis vocati, donamus domino Deo et sanctæ Marie sancti que Victori ministris monasterii Massiliensis et monachis ybidem commorantibus presentibus atque futuris et monasterio Sancti Petri quod Nobiliacum vocatur, æcclesie Sancti Aniani quessita est in comitatu Ruthenico omnem medietatem decimarum superius dicte æcclesie Sancti Aniani dominicaturis in feusalibus et vicariis atque ecclesiarum elemosinis, integre et sine ullo retinemento, in manu Radulphi priori, tali tenore tali que ratione qua monachi predictorum monasteriorum pro nobis genitoribus que nostris aput omnipotentem dominum intercedant ut nostrorum dignetur misereri pecaminum. Pro hoc autem dono a prescripto priore DCC. tos. L.

ta. solidos obtime melguriensis monete accepimus. Sane si aliquis homo vel femina huic nostre donationi obviare voluerit aud eam inrumpere temptaverit, nos defensores atque adjutores in omnibus existere debemus, et insuper obviatores iram hac maledictionem Dei incurrant et cum Juda traditore ad profunda demergantur inferni, atque hec donatio firma stabilis que permaneat. Hacta carta ista anno ab incarnacione Domini millesimo C^mo^ XX° III°, luna XVII, mense novembrio, feria V^a^, regnante Lodovico rege Franchorum. Hanc donationis nostre cartam ego prescriptus Bego et fratres mei Fulchelmus hac Jordanus scribere fecimus manu que propria firmavimus et testes firmare rogavimus. Signum Begonis, S. Fulchelmi fratris ejus, S. Jordani fratris similiter illius. »

Cette charte nous apprend qu'à la fin de l'année 1123 Begon de Creissel, Fulquem et Jourdain ses frères, tous fils de Guitbert et de Beatrix donnèrent ou cédèrent, moyennant une indemnité de sept cent cinquante sols melgoriens, à Radulphe, prieur du monastère de Saint-Pierre de Nobiliacum, la moitié des dimes de la paroisse de Saint-Agnan. L'église de Saint-Agnan existait donc à cette époque, et ce sont les moines de Saint-Pierre de Nobiliacum qui l'avaient construite sans doute depuis peu de temps. Nobiliacum était alors le nom du lieu qu'on appelle maintenant Saint-Léons. Le vieux monastère avait deux patrons, saint Pierre et saint Léons, à l'instar de la fameuse abbaye de Marseille dédiée, comme on sait, à sainte Marie et à saint Victor. Plusieurs chartes anciennes le désignent à la fois par ces deux noms. Notre charte, par exception, n'emploie que le nom de saint Pierre, mais elle le fait suivre du nom vulgaire du territoire où il était situé. Cette indication géographique n'est pas dépourvue d'intérêt. — En 1082, Pons d'Etienne, évêque de Rodez, soumet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille le monastère de Saint-Pierre et de Saint-Léons avec les églises paroissiales qui en dépendaient : Saint-Pierre d'*Alsobre*, Saint-Etienne *ad Juvarium* ou *Vivarium*, Sainte-Marie de Gleizenove et Mauriac. Si l'église de Saint-Agnan ne figure pas sur cette liste, c'est qu'elle n'était pas encore bâtie. Sa première fondation peut se placer d'une manière certaine entre 1082 et 1123. — Quant à Saint-Pierre d'*Alsobre*, il nous

paraît que ce ne peut être que Saint-Pierre de Ségur. Cette église, en effet, s'élève sur une hauteur ou sur un tertre. Le mot *Alsobre* ne signifie pas autre chose. *Sobre* sur, *al* ou *alt* en latin *altus, altitudo,* et en patois *alsura* hauteur, *alsar* hausser. La racine celtique *al* forme la base de beaucoup de noms de lieu dans le Rouergue. Citons Alpuech, Alayrac Albignac, Altum, Alcorn, Alteyrac, etc.

Eglise d'Arques. 26 novembre 1440. Permission accordée à Jean Pouget curé d'Arques de bâtir une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, près du cimetière, à la place d'une autre qui s'était écroulée de vétusté. (*Ibid.*)

Église du Vibal. 1440. Permission accordé aux habitants du Vibal de bâtir une chapelle dans leur village. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'évêché de Rodez, Registre*, f° 93.) A cette époque, il n'y avait donc pas encore de chapelle. Récemment l'église du Vibal a été érigée en succursale.

Église de Saint-Remy de Bedène. 19 mars 1449. Permission accordée à Garin de Montpeyrous, seigneur du Bousquet et à Raymond d'Esparron de construire dans l'église de Saint-Remi, vers le midi, une chapelle destinée pour leurs Dames. (*Ibid. Registre* f° 49.)

Eglise de la Plancade. 1448. Permission donnée par l'évêque de Rodez d'agrandir l'église de la Plancade. (*Ibid.*, *Registre.*)

Eglise de Curan. 11 septembre 1460. Testament de Guillaume Malrieu, prêtre de la *cité* de Rodez et recteur de l'église de Saint-Pierre de Curan. Parmi les legs qu'il fait, on on trouve ceux-ci : Item lego cuidam capelle in eadem ecclesiâ de Curanh per me de novo facte in honorem sanctorum Katherine et Anthonii unum calicem cum patenâ argenti ponderis undecim unciarum et unum missale novum votivum, et alium librum in quo est scripta vita beati Anthonii quem librum diu est, tradidi eidem ecclesie sive capelle. (*Archives de l'Aveyron. Fonds du chapitre de Rodez. Caisse de la fabrique. Parchemin.* B. E.)

Église de Buseins. « Item dictâ die (31 décembre 1460), fuit visitatâ ecclesiâ predictâ (de Busenh) cujus erat prior dominus Johannes Besserie, canonicus Ruthenensis, et nulla fuit hic facta ordinatio *quia faciunt ecclesiam novam.* »

(*Ibid., visites pastorales de B. de Chalençon, Registre*, in-4°, f° 112 r°.)

Église de Saint-Félix de Lunel. 1478. Permission de démolir l'église de Saint-Félix de Lunel qui menaçait ruine et de la rebâtir dans le cimetière en l'agrandissant de quinze pans. (*Ibid., Registre.*)

Église de Teulières. 1478. Permission de bâtir une chapelle dans l'église de Teulières accordée à noble Jean de Morhon. (*Ibid., Registre* f° 36.)

Église de Novis. 1478. Permission accordée par l'évêque de Rodez de bâtir une chapelle dans l'église de Novis. On y voit clairement qu'à l'évêque était réservé le choix du vocable et du côté de l'église où la chapelle devait être faite. (*Ibid.* Registre.)

Église de Brommat. 1478. Permission accordée aux ouvriers et paroissiens de Brommat de démolir l'ancienne église qui menaçait ruine *propter vetustatem*, de la rebâtir et de construire deux chapelles. (*Ibid., Registre*).

Croix près du portail de l'Embergue, à Rodez. 1478. Permission accordée à Guillaume Vernhes de bâtir un oratoire ou une croix *in seu prope portale* de l'Embergue. (*Ibid., Registre* f° 19 v°.)

Eglise de Laguiolle. 1497. Permission accordée aux prieur et consuls de Laguiolle de bâtir une nouvelle église (*Ibid., Registre* f° 68.)

Église de Saint-Naamas du Bourg de Rodez. 1478. Permission de démolir le chœur de cette église en cul-de-four et de le disposer sur plan carré pour agrandir la place des ecclésiastiques et faire une sacristie. (*Ibid., Registre* f° 16.)

Église de Saint-Pierre de Mostuejouls. Le 16 décembre 1516, François d'Estaing permet à Jean Batut, prêtre de Mostuejouls de rebâtir à ses frais la chapelle de la Sainte-Vierge existant dans l'église de Saint-Pierre de Mostuejouls et en conséquence l'autorise à démolir une partie du mur de l'église pour construire cette chapelle. (*Ibid., Registre* f° 230). — Saint-Pierre-de-Mostuejouls, église romane de la fin du XIe siècle, a trois nefs terminées par trois absides en cul-de-four, sur le modèle des églises du Rosier sa voisine, de Saint-Pierre de Naut, de Castelnau-de-Lavezou etc. Église

abandonnée, au milieu d'un cimetière, sur les bords du Tarn.

Église de Saint-Jean de l'Ouradou près d'Estaing. François d'Estaing voulait que le baptême de Notre-Seigneur fût représenté de la manière suivante : Jésus-Christ, sortant du fleuve, nu, une colombe blanche sur la tête, Jean-Baptiste le baptisant et un ange tenant ses vêtements. C'est ainsi que l'histoire est figurée en personnages de grande dimension dans l'église de Saint-Jean de l'*Ouradou* près d'Estaing bâtie *a fundamentis* et aux frais de Jean Poget, *collector apostolicus* et chanoine de Rodez en 1524. Elle n'était pas terminée le 4 octobre de cette année, quand François d'Estaing y passa en faisant sa tournée pastorale. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'évêché de Rodez, Registre des visites pastorales de François d'Estaing*, page 350.)

Église de Moyrazès. Le 5 août 1526, Francois d'Estaing permet aux deux *ouvriers* marguilliers et aux deux *jurats* de Moyrazès de démolir leur église et d'imposer une taille (talliandi) pour la rebâtir, à condition de rendre compte de leur gestion à un commissaire désigné par l'évêque. (*Ibid., Fonds de l'évêché de Rodez, Registre,* f° 57 v°.)

Église de Ladepeyre. Le 13 octobre 1577, cette église ayant été ruiné par les Calvinistes, l'évêque de Rodez accorde la permission de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Sauveur de Pinet (*Ibid., Registre.*)

Église de Vinnac. 23 février 1527, testament d'Hélion de Jouffroy, fondateur du monastère des Annonciades de Rodez. Le testateur choisit sa sépulture dans l'Église du monastère ; il demande qu'à ses obsèques il ne soit sonné aucune cloche excepté la petite, vulgairement dite des pauvres. On remarque le legs suivant : *Item lego ecclesie de Vinnaco pro reparandâ* CAPELLA MEA QUAM EDIFFICAVI *decem libras turonenses.* (*Ibid. Fonds des Annonciades,* titre original.)

Église de Ségur. En 1482, permission de construire une chapelle dans l'église de Ségur. La construction devait être faite par Jean Fabri, prêtre de ce lieu. (*Archives de l'Aveyron, Fonds de l'évêché de Rodez, Registre,* f° 73.)

Église de Sainte-Eulalie d'Olt. François d'Estaing visite cette église le 21 août 1524. Elle était alors à peine suffi-

sante pour contenir la moitié des paroissiens. Frappé de cet inconvénient, l'évêque ordonne au prieur pour un *tiers* et aux *ouvriers* et paroissiens pour les deux autres *tiers*, de travailler le plus tôt possible à l'agrandissement de l'église et à sa restauration. Et mettant des bornes à leur négligence, il veut que toutes les provisions nécessaires pour la construction soient faites d'ici à un an, et que l'édifice soit achevé dans trois ans, sous peine d'excommunication et d'une aumône de 25 livres tournois pour l'évêque. (*Ibid., Registre des visites pastorales de F. d'Estaing.*) Néanmoins, les travaux, à ce qu'il paraît, ne furent terminés qu'après 1530, sous l'épiscopat de Georges d'Armagnac. (*Mémoires de la Société archéologique de Rodez, vol.* VI. *page* 233.)

GLOSSAIRE

DES

PRINCIPAUX TERMES D'ART

EMPLOYÉS DANS LES DOCUMENTS (1)

AGULHA, aiguille, flèche, sommet octogone et allongé en pointe d'un clocher, page 373.

ALANDIR, faire, disposer, 359.

ALEYA, allée, galerie. Ce mot est employé pour désigner la galerie du triforium, 286.

ALTA (l'), le vent du Midi, le haut vent. C'est l'opppsé de la *biza* ou vent du Nord, 353.

ANTA, Hanta, banc fixe de pierre autour du chœur et des chapelles (V. *Baux à prix fait des églises de Salles-Curan*, page 357 et *de Balsac*, page 362 et 363). — Parapet, garde-corps, Dans ce sens, il est encore usité. On dit l'*anta* d'un puits, d'un balcon, d'un pont.

APRENDIS, apprenti, encore usité en Rouergue.

ARCAR, arcvoltar, voûter.

ARC-BOTA, Arc-boutant.

ARC-DOBLET, arc doubleau.

ARCVOLT, arcade, archivolte.

ARGENTIER, fabricant d'objets d'argent, orfèvre.

(1) Il s'en faut de beaucoup, que ce petit glossaire renferme tous les termes d'art cités dans le livre. Nous n'avons voulu y mettre que les mots (surtout les mots patois) les moins connus, les plus obscurs, ceux que l'on trouverait difficilement dans les lexiques. Ils appartiennent au patois du Rouergue. Plusieurs même sont encore conservés dans le langage usuel.

ARQUIEYRA, archïere : c'est la meurtrière pratiquée dans une embrasure voûtée et garnie de bancs de pierre, 353, 359.

ASARTS, engins pour la construction.

AUSIDA, ouïe, fenêtre du clocher par où s'entendent les cloches, 359.

AYSSINAS, outils pour travailler la pierre.

BAGUOT (lo), engin pour monter les pierres, 298.

BOADA, transport des matériaux par des chars attelés de bœufs, 312.

BOQUET, Amboquet, console ouverte en dessous, machicoulis, 353, 356.

BRODATOR, artiste brodeur, 388.

BUADA, voûte. — Peyra embuada, pierre formée en voûte, 353, 359.

CACHAPIETZ, balustrade, parapet, 353, 358, 362.

CAMINATA, Caminada, presbytère, maison où sont logés les prêtres d'une paroisse, 393.

CAPIOL, mur pignon, 359.

CAYRE, coin, angle d'un mur, 353.

CELUM, *génitif* cely, ciel. On emploie ce mot pour désigner la voûte de la cathédrale, 285.

CLARAYOYA, claire-voie, lobes des balustrades gothiques. Un cachapiech. de peyra de talh am claravovas bon et sufficient. (V. *surtout le bail à prix fait de l'église de Balsac*, p. 358.)

CLAUSTRA, Clastra, presbytère, logement des prêtres de la paroisse, 353.

CLOQUERIUM, clocher.

CARRATERIUS, charretier.

CAVALET, Cabalbol, chevalet, affût pour porter les cloches, 384.

COLADISSA (porta), herse, porte-coulisse; en vieux français *porte colaise*, 253.

COLUMNA, pilier intérieur d'une église, 290.

COMPANATGE, de *cum pane*, ce qui se mange avec le pain, pitance, portion des repas, 310 *in fine*.

CONVENHABLE ou Covegnable, âtre, foyer de la cheminée. Un fornel am vasta convenhable. (V. *page* 352, *le bail à prix fait du château de Moyrazès.*) — Dans le Rouergue, particulièrement dans les cantons limitrophes de l'Albigeois, cobensa signifie maison.

CRANEL, balcon fermé, percé d'un machicoulis d'où on peut lancer des projectiles sur l'ennemi, 359 *in fine*.

CROSERIUS, Crosier, Crosayer, travée, portion d'une voûte gothique, c'est-à-dire en croix d'ogive ou à nervures croisées, 285 et suiv.

CROTA, Crotada, Crote, voûte, 357 et suiv.

DOBLET, arc doubleau séparant le chœur de la nef. (V. *le Bail à prix fait de l'église de Balsac*, 361.)

EBARTAMEN, charpente, assemblage de bois pour l'échafaudage d'une construction, 286.

ELME, ornement, arabesque. Un fornel tot de peyra talhada am vasta convenhabla senez elme dessus. — Une cheminée toute en pierre de taille avec très-grand foyer sans manteau orné par dessus. D'après le dictionnaire de Ducange (voir le mot *helmus*), *elme* signifie heaume, casque, sommet, toit. Dans notre texte patois on n'a pas pu vouloir dire, qu'il y aurait une vaste cheminée absolument sans manteau, sans hotte, mais un manteau simple et sans ornements. (V. *Prix-fait du château de Moyrazès*, 352.)

ENGIENS, outils et machines d'un atelier de maçonnerie, 289.

ESPANDIEYRAS, partie extérieure et convexe d'une voûte, 359.

ESTUDI, lieu où l'on étudie, cabinet de travail, 353.

EXCLAPARE, Sclapar, ébousiner la pierre, 289 et suiv.

FAMULOS artifices, garçons sculpteurs à gages, 303.

FORNEL, cheminée, 352 et suiv.

FRAMIA, décombres, platras, débris d'une démolition, 289 et suiv.

FREGHAL (peyra), moellon.

FUSTOR, Fusterius, Fustier, charpentier, menuisier, ouvrier travaillant le bois, 284 et suiv.

GAULE EN GAULE (de), manière de sonner les cloches en les balançant latéralement, 321 et suiv.

GLIEYSA, Gleya, Glieya, église.

GOFFOS, gonds.

ISSHARTIR, enter, greffer, bâtir, 353. Terme emprunté à l'arboriculture.

JASENS (las), les accouchées. (V. *Carte des indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'œuvre de la cathédrale,* 316.)

LADRIERS, côtés des mûrs gouterots, 358, 359.

LAPICIDA, maçon.

LAPIDICINA, Lopia, carrière, 280 et suiv.

LUDAR, Lunda, pierre barlongue posée horizontalement sur les jambages d'une porte ou d'une fenêtre, 352

LUZERNA, Lucerna, jour, baie, 352

MACHECOL, Machicoulis, assommoir pour garder la porte, 359.

MANOBRA, Manoperus, aide-maçon.

MASSONNIER, maçon.

MERLET, merlon, créneau. Dans un mur crénelé le merlon est le plein et le créneau désigne le vide. Mais au moyen âge on prend souvent l'un pour l'autre.

MENUSARIAS DE PEYRA, menuiseries de pierre, compartiments composés de meneaux verticaux et surmontés d'arcatures destinées à masquer la nudité des murs, 86.

MENUSERIUS, menuisier, sculpteur sur bois.

NAU, nef.

NAYSSEMENS, pierres d'attente, 289.

PALMA (una), clocher de forme oblongue, pouvant contenir un grand nombre de cloches. (V. *Prix-fait de l'église de Balsac*, 362.)

PARET, mur.

PASIMENT, dalle, pavé. — Passimentar, daller, paver.

PENGEYRE, Peingedor, Penheire, peintre.

PEZAZOS, tranchées pour les fondations d'une bâtisse, 289 et suiv.

PEYRERIA, carrière.

PEYRIER, Peyraliè, Peyrerius, maçon.

PIGNACULUM, clocher, 355.

PILAR, Pialar, Piala, pilier intérieur de l'édifice, 285 et suiv. — Pilier extérieur ou contrefort. (V. *Prix-fait de l'église de Saint-Hilaire*, 355.

PLANA (la), planète, terrasse d'allée des bas-côtés et des chapelles sous les arcs-boutants, 113 *en note*, 386, 300.

PRIAL (lo), moment de la messe où l'on prie pour les morts et pour les bienfaiteurs, 317 *in fine*.

PORGUE, porche, 353.

PORTANELLA, petite porte.

RASTE, grosse corde pour monter les pierres, 314.

RAUBA (una) et hun Capayro, robe et chaperon, vêtement des ouvriers maçons au moyen âge, 287 et suiv.

RASSA, Rassieyra (peyra), moellon piqué. Il faut le distinguer de la pierre de taille et du moellon simple appelé peyra freghal, 314, 355, 359, 364.

RELOPGE, horloge.

RETAULE, rétable, 362.

REYRE cambra, chambre qui vient après une autre chambre, 353.

ROTA cere, bougie roulée autour d'une roue. — C'est l'opposé de *candela cere*, 327.

SALA, salle, la grand'salle des châteaux du moyen âge ; celle du château de Moyrazès, située au premier étage, avait six fenêtres et deux vastes cheminées, 352.

SCOLARIS, apprenti dans un métier, 282.

SEMENTUM, mortier.

SENH, cloche.

SENHERIUS, sonneurs de cloches, 319 et suiv.

SERVICIAL (una), une servante.

SERVIDOR, sans doute un dressoir ou buffet pour contenir les pièces de vaisselle, 352 *in fine*.

SIMBALA, Campana, cloche, 394.

SINDRIAS, charpente pour faire les voûtes, 289.

SOT (lo), nom d'un bassin pour déposer les offrandes des fidèles, 200.

SQUILLA, cloche de petite dimension ; encore usité dans le Rouergue pour désigner les cloches suspendues au col des animaux, 397.

TAPICERIUS, tapissier, artiste fabricant de tapis, 389.
TOCASENH, tocsin, 322.
TORRELA, tourelle. — Torrela cayrada, petite tour carrée, 353.
TOULAT am arquetz claus (ung), une arcature de machicoulis. (V. le *Prix-fait de la fortification de l'église de Vors*, 359.
TRASSAYRE lapidum, carrier, 312.
TRASSAR dictum portale, tracer les épures du portail, 293.
USSHIEYRA, porte, 353.
VAYLET, garçon sculpteur à gages, 295.
VERGUA, meneau, montant qui divise la fenêtre en plusieurs compartiments, 351.
VEYRIA, Veyrial, Veyrière, Verrina, fenêtre, 289 et suiv.
VEYRIER, Verrinier, peintre sur verre et vitrier, 371 et suiv.
VIT, escalier à vis, 357.
VOLTA, Voltar, voûte, voûter, 308 et suiv.
YMAGO, Ymagina, statue, bas-relief, sculptures en général, 397 et suiv.
YMAGINARIUS, Ymaginaire, sculpteur, imagier. Le plus ancien traducteur de Vitruve, Martin, traduit encore *sculptor* par *ymagier*, 384 et suiv.
YSTORIAS, sujets historiques représentés sur les portails des églises et ailleurs, 292.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 2, ligne 10. Dans un vieux Pouillé du diocèse de Rodez, datant de 1686, que nous venons de rencontrer au presbytère de la Capelle-Farcel, canton de Salles-Curan, on lit ce qui suit en tête de la série des évêques : Beatus Martialis Aquitaniæ apostolus a collegio apostolico in Galliam missus, primus omnium Ruthenis elementa fidei christiana tradidit, et templum Beatæ Mariæ quod est cathedrale dedicavit, in quo posuit alterum sotularem Beatæ Mariæ. Credibile est B. Martialem aliquem ante discessum Ruthenis præsulem inaugurasse, sed quis sit ignoramus. Nec alius ante S. Amantium occurrit; ideo vulgo sed falso creditur Ruthenæ prothopræsul. Traditio enim fert et breviarium Ruthenæ S. Martialem constituisse episcopos Ruthenæ et Burdigalæ doctrinâ vita que sanctimoniâ inclytos, et ex monumentis per antiquæ ecclesiæ de Cinniaco B. Julianum fuisse primum Ruthenæ constitutum antistitem.

Page 16, ligne 7. Ne pourrait-on pas voir là aussi l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul construite vers cette époque et dont parlent tant nos historiens sans en fixer la date précise?

Page 78, en note. Voici le texte aussi exact que possible de l'inscription du clocher : Anno ab incarnato Verbo 1510, 4° kalendas mayas, dúm in horologio, in campanarii vertice, parando faber invigilaret, quodam infelici sydere ardentes prunæ per tabulata, magno ventorum impetu, conjectæ tantum incitârunt incendium, ut proxima quæque rapientibus flammis, nihil eripi admodum potuerit. Cum interim summum campanarii fastigium, colliquatis campanis prolaberetur, quod malum humanâ diligentiâ averti non potens omnium ordinum precibus assiduis, productis que complurium divorum, tum sancti Amantii reliquiis, ad cœli imperium furorem posuit. Quam ignis injuriam præstantissimi hujus cathedralis canonici ægrè ferentes, campanas multo cum incremento restituerunt. Ad... tam... casu jacturam non maxime efferatur... Franciscus de Stanno Ruthenensium antistes peritissimus, omne... munus capescens sponsæ spiritualis...

cultor magnificus, ædium que sacrarum sedulus amplificator, ligneum prius campanile prolapsum, multo augustius maxima impensa restauravit. Cujus vertici beatissimæ Virginis Mariæ simulacrum ad fabre inauratum superponi curavit. His demùm... peractis, Omnium Sanctorum die pro festo anno 1529, toti provinciæ juxtà carus... sui desiderium bonis omnibus jugiter linquens!.. beate ac feliciter obdormivit. Qui legis tu tanti præsulis memoriam recolens apud.... intercessor fieri non nobis. Non piguerit devoto pectore dicere requiescat in pace. Amen.

Page 112, ligne 18. A toutes les autres ressources de l'œuvre il faut ajouter une imposition snr le clergé du diocèse, imposition librement consentie. En 1467, B. de Chalançon dans le synode diocésain du mois d'avril (synodus pascalis) expose aux curés réunis la pauvreté et le dénuement de la fabrique de Notre-Dame, et l'impossibilité où elle était de continuer la construction de la cathédrale. Il lui fut accordé un décime jusqu'à concurrence de la somme de 50 livres qui devait être levé au moyen d'une taxe sur les curés du diocèse. On nomma le trésorier qui ferait la répartition. (*Arch. de l'Aveyron, Titres du Chapitre de Rodez.*)

Page 133, ligne 23. Clermont, Limoges, *lisez* : Narbonne.

Page 181, ligne 18. Dans le sanctuaire il y avait encore le siége du comte placé en avant de la stalle de l'évêque. Il servait jadis pour le couronnement des comtes. Cette cérémonie n'a jamais eté pratiquée, nous le croyons, depuis la réunion du comté de Rodez à la couronne sous Henri IV. Mais le vieux siége comtal est toujours resté à sa place ordinaire jusqu'en 1789.

Page 247, ligne 2 et 3. QUINTESIMUM, *lisez* : QUINGENTESIMUM.

Page 252, ligne 8. *Annales archéologiques, ajoutez* : t. XVI, page 156.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

TABLE ANALYTIQUE

ANGERS, IMP. P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU.

